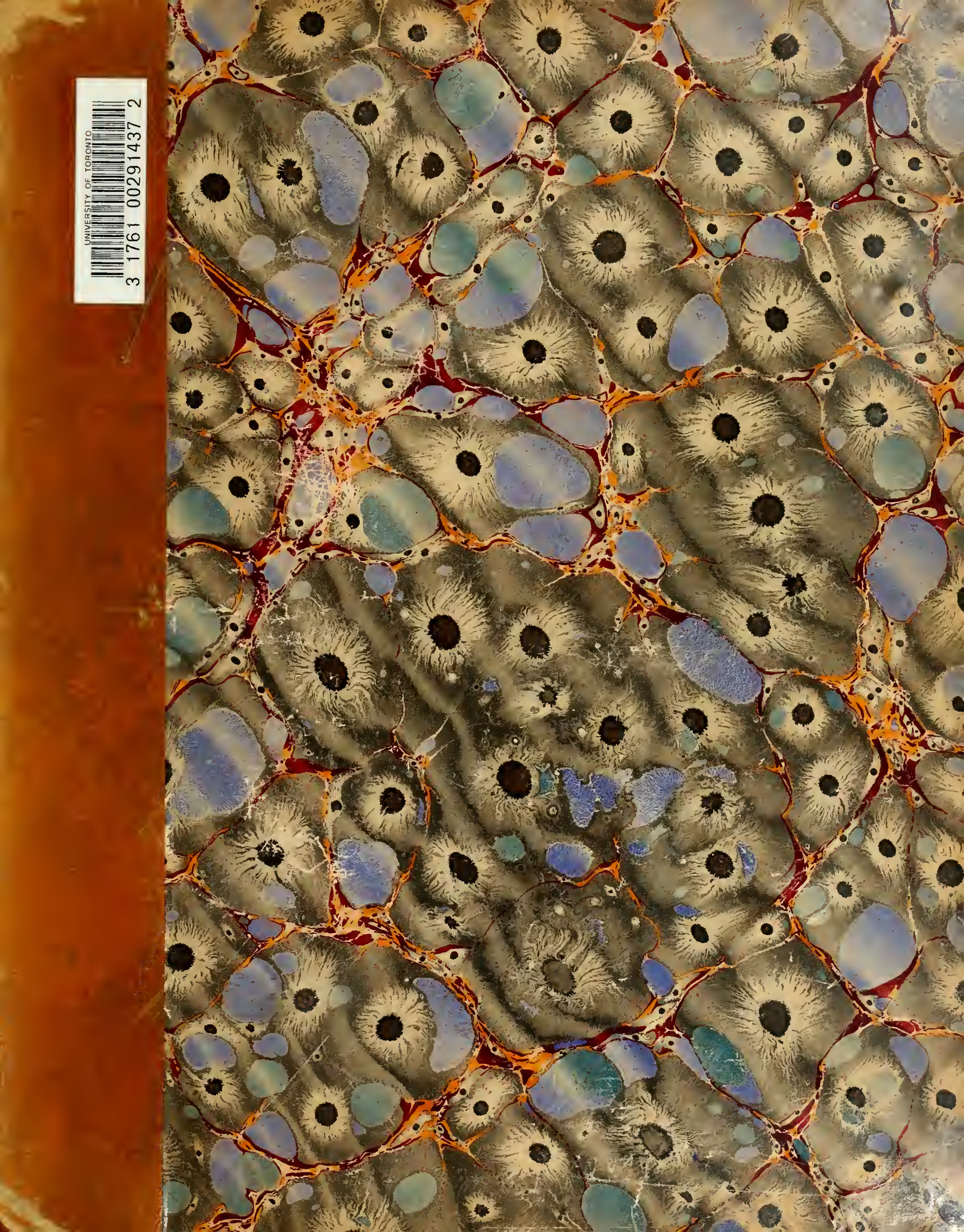
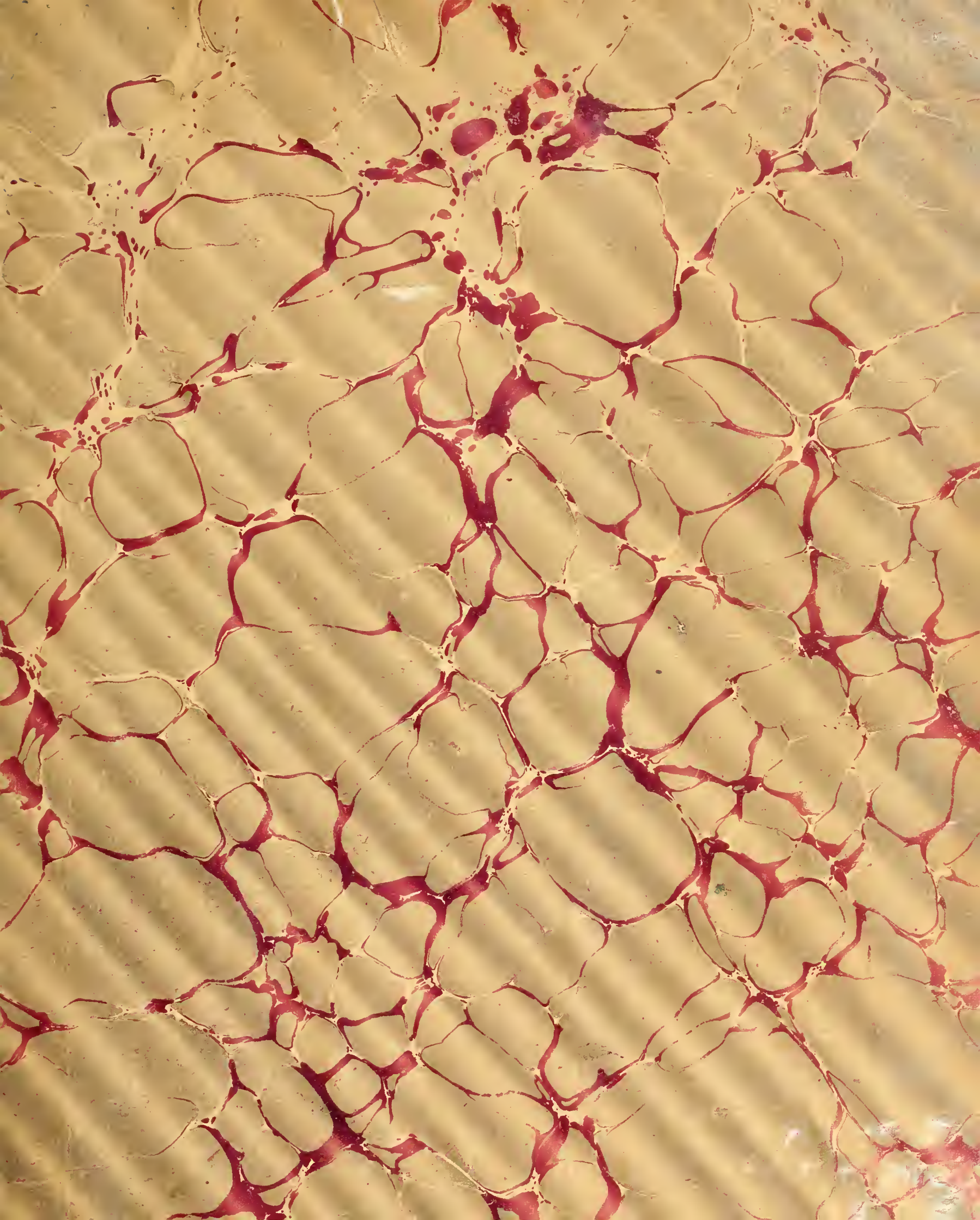

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00291437 2


UNIVERSITY OF
TORONTO.
KING
ALFRED
LIBRARY
OF
HISTORY
FOUNDED BY
GOLDWIN SMITH
AND
HARRIET SMITH
1901



MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME QUATORZIÈME

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME QUATORZIÈME



PARIS
IMPRIMERIE ROYALE

M DCCC XL

SECONDE PARTIE.

TABLE

DES

MÉMOIRES CONTENUS DANS LE TOME XIV.

Pages.

FIN DE LA TABLE.

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE,

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

EXPLICATION

D'UNE

INSCRIPTION ROMAINE INÉDITE;

PRÉCÉDÉE DE QUELQUES OBSERVATIONS

SUR LES CAUSES ET L'ORIGINE DE L'ESCLAVAGE

CHEZ LES ANCIENS EN GÉNÉRAL

ET PARTICULIÈREMENT CHEZ LES ROMAINS.

PAR M. CREUZER.

Les écrivains français[1], et en particulier des membres de cette Académie, ont traité avec un grand succès la question de l'esclavage dans l'antiquité en général. Si, après eux,

1re lecture, les 3 et 10 aout 1827; 2e lecture, les 21 et 28 décembre 1827.

[1] Cujas, Casaubon, Saumaise, Montesquieu, Hervé, Petit, Burigny, Barthélemy.

simple novice dans cette assemblée, je choisis le même sujet pour joindre mon tribut à ses travaux, je suis loin de prétendre à surpasser ou égaler mes devanciers; l'espoir me suffit d'attirer de nouveau l'attention des penseurs sur une matière qui, dans cette première partie du XIXe siècle, offre un si grand intérêt à l'humanité contemporaine, surtout si je trouve ainsi l'occasion d'appliquer à ce sujet quelques sources nouvellement découvertes, et, mieux que cela, de rendre plus familières au public français les idées de quelques savants mes compatriotes.

Sous le premier point de vue, ce qui décida mon choix, ce furent, à dire vrai, les dernières sessions des deux chambres de France et d'Angleterre, et le noble but qu'elles se proposent, de mettre enfin un terme au commerce inhumain des esclaves. En second lieu, je ne pourrai que rappeler quelques fragments nouvellement retrouvés de la République de Cicéron, de l'Histoire romaine de Denys d'Halicarnasse, de plusieurs grammairiens grecs et romains, qui viennent d'être publiés pour la première fois, enfin les précieuses Institutes de Gaius. Je terminerai en invoquant l'autorité de quelques passages remarquables des écrits de Heyne, de ceux de Reitemeyer, Niebuhr, Cramer, Haubold, de Savigny et Dirksen, heureux de pouvoir signaler ce dernier comme un de mes honorables élèves, et d'éclairer des lumières de tous la partie la plus importante de mon sujet.

Mais sans prendre en considération ces circonstances particulières, l'objet en lui-même est un de ceux qui, après avoir depuis longtemps attiré l'attention des archéologues et des historiens, doivent encore éveiller les recherches des philosophes et des penseurs de tous les âges; car l'esclavage en lui-même nous représente en quelque sorte l'état général de

l'Orient, où la liberté individuelle, dans le sens que l'Europe donne à ce mot, est encore à naître[1]. L'esclavage, tel qu'il fut chez les Grecs et les Romains, doit être considéré comme la cause principale de cet éclat de la vie antique, si aveuglément célébré; car si la véritable splendeur de l'ordre social ne s'accorde qu'avec la justice, quelle joie pure les nobles âmes de ces temps pouvaient-elles ressentir de la dépression, et plus souvent de la misère du plus grand nombre de leurs semblables? C'est ici surtout que le paganisme et le christianisme se sont pour jamais séparés en deux pôles opposés du monde historique. Enfin c'est le point où repose le levier de la puissance, de la richesse, de l'industrie, même des révolutions militaires de plusieurs peuples modernes, chez lesquels les institutions coloniales conservent encore un rapport très-intime avec l'esclavage des anciens, et forment un des chapitres les plus intéressants de l'histoire moderne. Tels sont les principaux aspects de ce sujet, et qui tous témoignent assez de son importance. Je ne peux ici m'arrêter qu'à un seul d'entre eux, savoir : qu'il est presque impossible d'imaginer dans la vie privée ou publique des anciens une seule question qui ne tienne par des liens plus ou moins rapprochés à l'institution de l'esclavage.

Ce qui se présente d'abord pour éviter la confusion dans un champ aussi vaste, c'est de tirer de la nature même des choses une division simple et claire. Or la réponse aux quatre

[1] Gans, dans son ouvrage : *Das Erbrecht in weltgeschichtlicher Beziehung*, I, p. 331 : « Puisque là (dans l'Orient) la liberté de l'individu n'est point encore née, la différence entre les hommes libres et les esclaves ne peut pas être celle de la liberté et de la non liberté. Le rapport des esclaves à leurs maîtres dépend, jusqu'à un certain point, de la condition des maîtres vis-à-vis de leurs supérieurs; le rapport n'est donc pas absolu, mais sujet à des restrictions. Les hommes libres ne sont pas opposés aux hommes non libres, et il n'y a en cela qu'un rapport à une condition libre déterminée. »

questions qui suivent répandra, si je ne me trompe, une lumière suffisante sur toute cette matière :

1° Comment un homme devenait-il esclave dans l'ancienne Rome?

2° Quels étaient sa condition et ses devoirs en tant qu'esclave?

3° Comment était-il ou pouvait-il être affranchi de l'esclavage?

4° Quel était son état en tant qu'affranchi[1]?

Pour ne pas abuser de la patience de cette honorable assemblée, ni dépasser les bornes d'un mémoire académique, il me suffira de développer *quelques faits qui, se rapportant à la la première question,* ne paraissent pas encore suffisamment éclaircis. Je bornerai d'ailleurs mes observations aux Romains; mais comme l'antiquité en général forme en elle-même un seul tout organique, on connaîtrait mal l'esclavage tel qu'il fut à Rome, si, dans les choses les plus essentielles, on ne portait aussi ses regards sur le reste du monde antique, et principalement sur les Grecs.

Sous ce point de vue il faut d'abord chercher parmi eux le nom de cette classe d'hommes que nous appelons *esclaves*, puisque l'idée de l'institution y est étroitement unie.

Or croirons-nous que l'étymologie si connue de la racine

[1] C'est-à-dire quel rapport existait entre l'esclave affranchi et son patron ou ses héritiers, et la société civile? Un des défauts les plus essentiels de mon *Abriss der Römischen Antiquitäten,* Leipzig et Darmstadt, 1824, c. XXXIII, p. 31, c'est de n'avoir pas posé ces quatre questions dès le commencement de la discussion; car cette dernière question une fois résolue préviendrait une erreur facile à commettre, laquelle serait de confondre les devoirs et les occupations des esclaves avec ceux des affranchis, erreur dans laquelle est tombé le plus souvent un écrivain versé dans cette matière, (Pignorius : *de Servis eorumque apud veteres ministeriis*). Pour le côté littéraire de toute cette doctrine, voyez Fabricius, dans la *Bibliographia antiquaria,* éd. de Schaffshausen, Hambourg, 1760, p. 760. Je rappellerai aussi mon *Abriss.*

romaine *servi, quia bello servati,* prévaudra pour jamais parmi les savants modernes, qu'elle sera de nouveau défendue de nos jours, tandis que le plus ancien des poëtes de la Grèce[1] nous indique si clairement sa véritable origine? Ce qu'il y a de certain, c'est que cette persévérance à défendre une étymologie fausse en soi tient à trois raisons principales. Et d'abord il y a quelque chose de vrai dans cette explication, puisqu'en

[1] Odyss. VIII, 529 : *Εἴρερον εἰσανάγουσι·* ce qu'Apollonius, *Lex. Homer.* explique par *δουλείαν.* Voyez *Etymol. magn.* p. 303, éd. de Heidelberg, p. 374 ; *Etymolog. Gud.* p. 175 ; et *Steph. Thesaur. ling. gr.* p. 3625, éd. de Londres. Le verbe est *ἔρω, εἴρω, sero, necto;* de là l'ancien mot *eritudo,* au lieu de *servitudo;* de là *ervos,* avec la sifflante, *servos.* J. Scaliger et Dacier sur Festus, p. 131. C'est ce que remarque avec la même justesse *Jul. Pontedera ad script. rei rusticæ,* t. I, p. 327, ed. Schneider : « Veteres igitur, cum littera *v* quam Æolicum digamma dicunt, alteri *v* annectebatur, hoc in *o* mutabant, ut Davos, servos. » Je m'étonne que mon savant ami, le professeur Döderlein, ait préféré choisir une autre voie. Dans sa précieuse *Lateinische Synonymik,* Leipzig, 1826, I, n° 4, il dérive *servus* de *serere, säen,* attendu qu'il est vraisemblable que la *servitus* dans Rome, comme chez les Germains (Tacit. *Germ.* cap. XXV), se bornait au service d'un colon. Il aurait pu appuyer cette opinion en renvoyant aux premiers principes des lois agraires chez les Romains, sans pourtant établir suffisamment la vérité de son étymologie. On ne peut trop lire sur les colons romains l'excellente dissertation de M. de Savigny (*Ueber den Colonat,* dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, 1822-23). C'est là qu'on voit comment, dans les recherches philologiques, une idée juste en elle-même peut être altérée et faussée. Il est encore plus difficile de comprendre comment tout nouvellement un jurisconsulte très-instruit a voulu défendre de nouveau une étymologie qui, depuis Scaliger, semblait devoir être abandonnée pour toujours. M. Ballhorn-Rosen dit en effet dans son estimable ouvrage (*Jur.-phil. Studien*), p. 12. « Je regarde ici l'étymologie du mot *servus,* qui nous est donnée par les Institutes de Justinien, I, 3, § 3, d'après le Dig. florentin, 55, p. 4, et Pomponius, 50, 16, p. 239, comme très-exacte. Une pareille élision du *t* et une contraction des deux syllabes finales dans les mots formés du supin ne sont point rares dans la langue latine. *Servus* est une contraction de *servatus,* comme *putus* et *potus* de *putatus* et *potatus,* comme *donum* de *donatum, furtum* de *furatum.* » C'est ainsi que l'on pourra se rappeler d'autres abréviations, telles que *priva* pour *privata, adorno* pour *adornato, porti* pour *portati.* Mais dans plusieurs parties de son excellent recueil, M. Ballhorn-Rosen n'a pas été plus heureux dans les étymologies, surtout grecques. Ces assertions d'un savant distingué me serviront d'excuse pour avoir abordé ici de telles discussions grammaticales.

effet les prisonniers de guerre ont généralement été les premiers esclaves. A cela ajoutez l'autorité des recueils de lois de Justinien, où elle est adoptée, et probablement aussi le rapport que l'on établit entre ce mot et une disposition prétendue de l'ancienne législation de Rome, puisque l'on n'a point hésité à attribuer à Romulus une loi *de Puberibus in urbe expugnata non occidendis*[1]. La première conséquence fut que ces *servati* étaient les plus anciens esclaves, *servi*; car les jurisconsultes romains étaient rarement de bons étymologistes, et plus rarement encore avaient-ils une idée exacte de la souche principale de leur langue maternelle, *le grec éolien*. Que si je déduis le mot *servus* de ἔρω, *sero*, j'espère que l'on ne m'objectera pas que, d'après cette étymologie, l'esclavage, *servitus*, serait confondu avec *nexum*, tandis que la jurisprudence établit entre ces deux états de si grande différences[2].

[1] Dionys. Halic. II, 16. Dans ses Essais sur la critique et l'interprétation des formes du droit romain, Leipzig, 1823, p. 173, M. Dirksen a douté avec raison « qu'une maxime politique si pure ait été proclamée par une loi formelle, surtout sous les premiers rois de Rome. »

[2] Dans l'Histoire du droit romain, p. 81, 8e édit. M. Hugo aurait pu, après Scaliger et d'autres, s'expliquer peut-être plus clairement sur la vraie étymologie qu'il ne l'a fait par ces mots : « *Servus* peut aussi bien descendre de ἔρος ou *serere*, que de *servare*. Selon cette dérivation, ce serait la même chose que *nexus*. » Sur la différence de *nexus* et de *servus*, je citerai quelques observations moins connues de Jean-Fréd. Gronovius; tirées de *Burmanni Sylloge epistolarum*, II, p. 549 : « Quod mancipio datur, ejus fio dominus; quod nexum est, ejus proprie non sum dominus, sed habeo tantum in id obligationem. Et ita nexus quoque differt à *servo*, etsi obligatus est ad serviles operas præstandas. Nexum habeo jure nexi, non jure mancipii; at servos habeo jure mancipii. Sic quod mihi pignoris loco datum est, habeo jure nexi : illud etiam, etsi penes me sit, non tamen est meum. Logica hæc etymologia est, non grammatica. Videntur omnia quidem mancipia etiam generali vocis notione esse nexa, aut quæ habeo jure mancipii, eadem me habere jure nexi; sed non contra aut reciproce. Sed ad utrumque requiritur ut sint res illæ quæ sive jure nexi, sive jure mancipii tenentur, res mancipi. » J'ai joint ces remarques et beaucoup d'autres à mes notes sur le livre de Cicéron *de Republica*. L'indulgence avec laquelle un digne membre de l'Institut (M. Daunou, *Journal des savants*) a cité ces courtes notes est pour moi une obligation nouvelle d'ajouter ici

Il serait trop facile de répondre que ces différences de juridiction, quelles qu'elles soient, n'apparurent que très-tard, et lorsque l'état général de l'esclavage, ou passager ou perpétuel, était déjà irrévocablement fixé dans la langue. Au reste, *nexum* est en effet l'idée générale dans laquelle est contenue la servitude, *servitus*, puisque, si chaque *servus* était un *nexus*, il n'en était pas ainsi réciproquement. Il ne se présente donc aucune objection véritablement logique contre cette dérivation. On reconnaît qu'en conséquence d'un édit du préteur, le créancier pouvait retenir sous ses ordres, à

quelques observations sur ce passage de Cicéron *de Republica*, II, 34 : « Cum sunt propter unius libidinem omnia nexa civium liberata, nectierque postea desitum. » Que l'on veuille bien d'abord comparer ce que j'ai remarqué sur le texte de cette leçon ; de plus grands détails se trouvent dans les Antiquités romaines de Heineccius, *Syntagma ant. Rom.* ed. Haubold, III, 30, 2, p. 605 ; ed. Francof. ad Moen. 1822. Haubold, dans l'*Epicrisis*, a réuni les passages qui ont rapport à cette matière, p. 944. Que l'on compare aussi sur cela *Gaii Instit.* IV, 21-25. La définition de Chrysippe dans Sénèque, *de Beneficiis*, III, 22 : *Servus perpetuus mercenarius est*, peut servir aussi, comme celle de Hug. Grotius, *de Jure belli et pacis*, III, 14 : « Servitus est perpetua *obligatio* operarum pro alimentis itidem perpetuis » ; car le *nexus* se trouvait jusqu'à un certain point soumis à une *servitus temporaria*, et comme Quintilien distingue (Declamat. 311) *in libertate esse* et *liberum esse*, de même on doit mettre une différence entre le *in servitute esse* du *nexus*, et le *servum esse*. On ne peut pas davantage confondre le *nervus*, ou les fers, ou les chaînes, dont il est question dans le texte, avec les travaux forcés des esclaves (*furca*) ou avec le *Tragholz* (*ærumna*, probablement de *αἰρομένη*). Sur ce dernier mot, dont le sens fut d'abord entièrement physique, voyez Festus, au mot *Ærumnulas*, avec les notes de Jos. Scaliger, p. 15, et l'*Amalthea de Böttiger*, III, p. 324, où cependant il faut changer *αἰρούμενα* en *αἰρομένη*. Les paroles suivantes de Cicéron, *de Republ.* « propter unius libidinem » font un grand contraste avec celles-ci, qu'on trouve plus loin : « Cubiculi contumeliæ » des esclaves romains, et les *agmina exoletorum per nationes coloresque descripta* (*Senecæ epistolæ*, 9, 3, p. 63, ed. Schweigh). Cet état de choses fournissait aux poëtes des *comœdiæ togatæ* des sujets très-variés (Plutarch. *Quæst. rom.* cap. CI, avec les notes de Wyttenbach, p. 53), et se perpétua malheureusement dans les colonies de l'Europe chrétienne. Nous comparerons enfin avec le passage de Cicéron un fragment de Denys d'Halicarnasse, c. XVI, p. 90, éd. de M. Mai), où il s'agit du jeune Publicius (ou Veturius, selon d'autres) : *Δάνειον ἠναγκάσθη λαβεῖν εἰς τὴν ταφὴν τοῦ πατρὸς — ὡς ἐρανισθησόμενος ὑπὸ τῶν συγγενῶν· διαψευσθεὶς δὲ τῆς*

des travaux forcés, le débiteur qui n'avait pas payé au terme fixé, dans le cas où le débiteur ne pouvait présenter un garant (*vindex*) agréé par le créancier. Celui qui avait subi un tel jugement s'appelait *obæratus*, à cause de la somme due qu'il n'avait pu payer; *addictus*, puisque le préteur l'avait adjugé à son créancier (*addicere*); et *nexus*, à cause des fers dont ce dernier avait droit de l'enchaîner. Contraint de servir (*servire*), il n'était pourtant pas esclave, puisque, cet état passé, il était ingénu (*ingenuus*), non pas affranchi (*libertinus*), et n'avait perdu aucun des droits de citoyen romain [1].

ἐλπίδος ἀπήχθη πρὸς τὸ χρέος· c'est la circonstance à laquelle Cicéron paraît faire allusion, à cause de son caractère tragique: le jeune homme avait donc vainement espéré de ses parents un secours d'argent, et pour acquitter le prix des funérailles de son père, il fallut qu'il entrât dans le *nexum*. M. Angelo Mai eût pu confirmer son explication par un autre passage de Denys, *Antiq. rom.* VI, 96, p. 1264. Nous lisons sur les funérailles de Ménénius Agrippa: Καὶ ἔκρινε (ἡ βουλὴ) μὴ κατ' ἄνδρα ἐρανισμῷ τὸν ἐπιφανέστατον Ῥωμαίων περιϊδεῖν θαπτόμενον· d'où nous concluons que les contributions volontaires n'étaient point en usage dans de tels cas chez les Romains. Aussi ce Publicius fut-il cruellement trompé dans son attente. Comme on a reproché très-souvent à Denys d'avoir confondu les mœurs grecques et romaines, on peut d'autant moins se fier ici à son témoignage qu'il a rapporté aux Romains les institutions philanthropiques des Grecs, et particulièrement l'ἐρανισμὸς des Athéniens, puisque ni Tite-Live, VIII, 28, ni Valère Max. VI, 1, 9, n'ont nulle part fait mention de cette circonstance. Pourtant Casaubon, sur les Caractères de Théophraste, XV, p. 171, éd. Fischer, a montré, quoique avec beaucoup de restrictions, que ces coutumes avaient aussi appartenu aux anciens Romains. Je l'ai cité, ainsi que d'autres écrivains, sur la question de l'ἐράνισις des Athéniens dans une note sur le discours *de Civitate Athenarum omnis humanitatis parente*, p. 64, 2ᵉ ed. mais la politique soupçonneuse des Romains ne supporta pas les hétéries (ἑταιρεῖαι) dont les rapports avec cette institution sont si manifestes.

[1] *Servii ars grammatica*, ed. Lindemann. p. 492: «Nec mihi opponas quod dicitur *hoc* mancipium, cum non sexus significetur sed conditio.» A la désignation neutre des esclaves appartient aussi l'expression grecque que l'on employa plus tard, σώματα, tandis qu'on disait d'abord σώματα δοῦλα, σώματα οἰκετικὰ, σώματα αἰχμάλωτα (Voy. Lobeck, *In Phrynichum*, p. 578); d'où s'est formée l'expression latine *corpora* (Burmann, Ovid. *Heroid.* III, 36). Les jurisconsultes romains les appelaient des *ministères neutres* (Brisson, *de form. solemn. Ministerium*, 2 fin.), en sorte que même un esclave isolé fut nommé *ministerium*. D'abord on disait *servitium*

Une étymologie non moins fautive est celle du nom pour esclaves, *servi*, surtout au pluriel (*servitia*), selon l'analogie du grec δουλεία pour δοῦλοι, θεραπεία pour θεράποντες, (Ruhnken, *Ad Tim. Lex. plat.* p. 215), comme en allemand la *Dienerschaft*. C'est dans le même sens que Crassus avait déjà nommé les esclaves ὄργανα ἔμψυχα τῆς οἰκονομικῆς, instruments animés du ménage. Un commentateur d'Homère dit (Il. XVIII, 86) : Ὁ δοῦλος ἔμψυχον ὄργανον λέγεται, τὸ δὲ ὄργανον ἄψυχος δοῦλος, mots que Julien appliqua à la faiblesse de l'empereur Claude (Ez. Spanheim, *Remarques sur les Césars de l'empereur Julien*, p. 33 et 78). Au sujet d'un passage de l'empereur Marc-Aurèle, I, 16, où Gatacker, p. 28 sq. a aussi expliqué cet usage du mot σώματα, on peut consulter une scolie d'un manuscrit de Darmstadt. Marc-Aurèle parle ici, comme le plus souvent, entièrement dans le sens du célèbre esclave Épictète. Celui-ci avait donné à sa philosophie les principes sur lesquels le savant Origène s'exprime ainsi, *Contra Celsum*, III, 54, p. 483, éd. de la Rue : Τί δὲ τοὺς οἰκότριβας οὐ βούλονται φιλοσοφεῖν; ἢ καὶ ἡμεῖς μέλλομεν ἐγκαλεῖν φιλοσόφοις οἰκότριβας ἐπ' ἀρετὴν προτρεψαμένοις; Πυθαγόρᾳ μὲν τὸν Ζάμολξιν, Ζήνωνι δὲ τὸν Περσαῖον, καὶ χθὲς καὶ πρώην τοῖς προτρεψαμένοις Ἐπίκτητον ἐπὶ τὸ φιλοσοφεῖν; « An vernulas nolunt philosophari? an nos quoque oportet philosophis crimini ducere quod servulos ad virtutem provocent? Pythagoræ quod Zamolxim, Zenoni quod Persæum, et recentioribus quod Epictetum ad philosophiam excitare studuerint? » C'est ce dont retentissaient déjà les théâtres d'Athènes depuis les temps d'Alexandre (*Menandri et Philemon. reliq.* ed. Meineke, p. 364) :

> Κἂν δοῦλος ᾖ τις, οὐδὲν ἧττον, δέσποτα,
> Ἄνθρωπος οὗτός ἐστιν, ἂν ἄνθρωπος ᾖ.

Ici le mot ἄνθρωπος (*homo*) est en opposition avec l'ancienne signification ; car jusque là *homo* avait servi à désigner un esclave, surtout accompagné du génitif du nom de son maître (Cic. *pro Quint.* § 61 : *hominem Quintii.* Cato *de Re rustica,* 57. Plaut. *Menæchm.* V, 5, 49. Catull. IX, 15). Mais depuis que le christianisme se fut étendu, les idées sur l'esclavage et le commerce des esclaves furent entièrement changées ; alors les précautions plus douces de la loi mosaïque revinrent en usage (Voy. Exod. XXI, 2, 26; Lévit. XXV, 39-43 ; Deutéron. XV, 12-18). Toutefois les principes de la justice ne furent décidément fixés que par les ardentes prédications des apôtres. (Coloss. IV, 1 ; Ephes. VI, 9.). Alors les chefs de l'Église parlèrent des esclaves comme de nos semblables, de nos frères, et se déclarèrent ouvertement contre le servage (Spanheim, sur les Césars de Julien, p. 165. Néander, *Faits remarquables tirés de l'histoire du christianisme*, Berlin, 1823, II, p. 237-239). Plus tard les édits des empereurs défendirent que l'on marquât les esclaves au visage (*stigmata*). « Vetuit inscribi faciem servorum, quia facies hominis ad pulchritudinem cœlestem est figurata. » (V. Cod. Theodos. IX, 40, p. 318, et XVI, 9, p. 271 sq. ed. Ritter, comparé avec *Eusebii Vit. Constantini*, IV, 27). C'est aussi aux saints avertissements du christianisme que fut due la défense de séparer les familles esclaves dans les terres (*Cod. Theodos.* lib. III, tit. XXV, et Jac. Godefroi, t. V, p. 228, ed.

neutre des esclaves, *mancipium, quod ab hostibus manu capitur*[1].

Ici je serai plus court, puisqu'il est reconnu aujourd'hui presque généralement par les jurisconsultes et les philologues que l'on se servait surtout de l'expression *mancipium*[2] pour désigner l'usage des esclaves, et comme un signe de propriété. L'origine de cette idée et de cette expression remonte aux institutions agraires de l'ancienne Rome; c'est là que se trouve pour la première fois l'idée de la propriété légale attachée à l'idée de la propriété foncière, c'est-à-dire des terres cultivées et des objets qui en dépendent; d'où il suit qu'en ce sens *mancipium* doit être pris d'abord comme objet de la *mancipation,* et comme signe des choses dont se compose la propriété romaine. Au contraire ces mêmes noms, dans les langues modernes (en byzantin σκλάβος[3], en valaque *sklabu,* en espa-

Ritter.). Ce que je remarquerai ici d'autant plus expressément, que Gibbon n'a point apprécié convenablement cette influence (*Hist. of the decl. of the rom. empire,* IV, 20, ouvrage auquel M. Hugo n'aurait peut-être pas dû ajouter une foi si entière.). Je joins à cela deux passages caractéristiques tirés du testament de Théodore Studite (*Jacobi Tollii Insignia itinerarii italici,* p. 180, n° 2, 5; 184, n°s 4 et 5) : « Un moine ne doit avoir aucun esclave ni pour son service, ni pour celui du cloître, ni pour la culture des terres », et ce qui suit: *τὸν κατ' εἰκόνα θεοῦ γεγονότα ἄνθρωπον.* Les mêmes principes religieux ont donné naissance à cet édit d'un empereur chrétien: « Les moines ne doivent employer aucune femme esclave (*οὐ δοῦλον κεκτῆσθαι τοῦ θήλεος γένους*), parce que cela est contraire à leurs vœux, et très-dangereux pour leurs âmes. »

[1] *Varro de L. L.* V, 8, *Institut. Justin.* lib. I, tit. III, 5, 3; *Theophil. Paraphr. inst.* p. 45, ed. Reitz.

[2] J. A. Ernesti Clav. Cicer. *Mancipium.* Ulpianus, tit. XIX, *de Dominiis et adquisitionibus rerum,* 1; lequel compte les *servi* parmi les *res mancipi.* Gaius, *Institut.* Comm. I, 49, 116, 111, 114. Festus, v. *Possessio.* Heyne, *Opuscul. academ.* IV, p. 129. Hugo, *Histoire du droit romain,* p. 80, 89, 101, 104. J. Bapt. Vico, *Principes d'une science nouvelle touchant la nature commune des peuples,* édit. de Weber, p. 280. Savigny, le Droit de possession, *passim.* Niebuhr, *Histoire romaine,* II, p. 361; enfin Ballhorn-Rosen, *Sur le domaine* (*dominium*), p. 8, 44, 55, 86, etc.

[3] Ducange, dans le *Gloss. med. et inf. græc. v.* σκλάβος, σκλάβα, σκλαβεῖα κ. τ. λ. Le même dans le *Gloss. med. latin.* au mot *Sclavus,* où sont des explications de *captivus,*

gnol *esclavo,* en italien *schiavo,* en français *esclave,* en allemand *Sklave,* en anglais *slave,* et de même dans plusieurs langues du Nord), ces noms, disons-nous, prouvent qu'ils appartinrent dès l'origine au nouvel esclavage, né de la captivité dans la guerre. Bien plus, on s'accorde à penser que les tribus désignées de nos jours par le mot *slaves,* sans articulation palatale, eurent d'abord, par une inflexion différente, le nom d'*esclavons,* d'où l'on déduit les conséquences que les Allemands et d'autres peuples avaient coutume d'employer à leur service les prisonniers de guerre faits sur les nations esclavonnes.

Ceci me conduit à quelques observations sur la question de la *validité* ou de la *non-validité* de l'esclavage, sur son *origine* dans l'antiquité et sur le *commerce des esclaves* chez les anciens. Il est évident que je ne peux ici qu'indiquer quelques principes généraux.

D'après l'examen lumineux d'Aristote dans le premier livre de sa Politique, il est certain que, bien que dans l'antiquité ce fût une coutume générale de réduire en esclavage les prisonniers de guerre, pourtant ni les philosophes, ni les législ-

αἰχμάλωτος, αἰχμαλωσία, ἀνδραποδισμὸς et *δουλεία*, et même de l'ancien mot français *esclos.* Adelung, *Dictionnaire du haut allemand*, à l'article *Sclave,* où cependant *οἱ Κᾶρες* ne devrait pas être écrit *οἱ Κᾶροι.* César parle de la différence des hommes libres et non libres chez les Gaulois, *de Bello Gall.* VI, 13. Tacit. *Germ.* cap. XXV, dit des Germains : « Ceteris servis, non in nostrum morem, descriptis per familiam ministeriis, utuntur. » Les Germains n'avaient pas alors divisé les esclaves selon les occupations et les emplois comme avaient fait les Romains. (Notes sur ce passage de J. Phil. Carol. Hess, p. 107. ed. Alter. Lips. 1824.). Plus tard tout cela changea, même chez les nations germaniques, et non-seulement on distingua les esclaves selon qu'ils l'étaient devenus après avoir été faits prisonniers de guerre, ou vaincus en combat singulier, ou vendus par suite d'un contrat, mais encore selon leurs différents métiers. (Wolfgang Menzel, *Histoire des Allemands*, t. I, p. 25). Dans le moyen âge, on distinguait les *liti* (Leute, Hörige) des esclaves, comme des personnes d'un état plus avantageux. (V. Ducange, *in Gloss. med. et infim. latin.* v. *Litus, Lidus,* et Barth, dans l'Histoire des nations allemandes, II, p. 381.)

lateurs n'ont pu s'accorder sur la légitimité de cet usage. Et comment s'en étonner? Ils sentaient bien que cette question est subordonnée à cette autre : *Qu'est-ce que le droit en général?* Ce qui semble le mieux fondé, c'est qu'on distinguait l'esclave (τὸν δοῦλον) de celui qui avait été trouvé dans l'esclavage (τῷ δουλεύοντι). On se disait : de même qu'il y a des nobles par la nature, et indépendamment des circonstances extérieures et de leur situation dans la société civile, de même il y a aussi des esclaves par nature. Supposez que des nobles subissent l'esclavage, ils ne pourraient encore être considérés moralement comme esclaves, quand même toutes les conséquences d'un esclavage légal, mais non mérité, pèseraient sur eux. Par le même raisonnement, l'esclavage de celui qui n'a aucune capacité pour la liberté ne sera pas réputé injuste. Telle est aussi l'idée de Cicéron, lorsqu'il dit en parlant du droit de la nature et des gens : *Est enim genus injustæ servitutis, cum hi sunt alterius, qui sui possunt esse; cum autem hi famulantur qui sibi moderari nequeunt, nulla injuria est*[1]. Il est vrai que, d'une autre part, dans ses plaidoyers, il s'explique sur l'esclavage

[1] Cicér. *de Republ.* III, 26, p. 389 de notre édition. Nonius Marcellus, v. *Famulari*. M. Mai a complété la dernière partie par Aristote, après Sigonius. Cette discussion se trouve dans la Politique, t. I, II, p. 15, éd. Schneid. ou p. 9, éd. Gœttling, dont les remarques sur ce passage difficile ne sont point à négliger. Plutarque a placé cet extrait d'Aristote dans son livre *de Nobilitate*, chap. VI, p. 932, éd. de Wyttenb. mais son texte doit être comparé avec celui qui se trouve dans les ouvrages même d'Aristote. En ce qui concerne les opinions des modernes, la différence est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter. Je me contenterai donc d'indiquer Hug. Grotius, *de Jure belli et pacis*, III, 6, 7, et de citer les paroles suivantes d'un écrivain très-récent, M. de Haller. Il dit dans la Restauration des sciences politiques, III, p. 200 : « L'esclavage complet est à la vérité plus rare; il peut toutefois avoir une origine légale, et en effet c'est ce qui a eu lieu chez la plupart des peuples, comme l'ont remarqué les plus célèbres penseurs qui ont écrit sur le droit naturel, les amis les plus déclarés de la liberté, par exemple Grotius, Puffendorf, Locke, Montesquieu, Gibbon, Garve, etc. »

d'après les lois positives. Quoi qu'il en soit, avant de rechercher quel était chez les Romains le principe fondamental touchant l'esclavage valide (*servitus justa*) et celui qui n'avait pas les conditions requises par les lois (*injusta*), il ne sera pas inutile d'exposer quelques observations sur les idées que les Romains attachaient au mot *injustum;* ces idées eurent aussi parmi eux une haute importance dans l'institution du mariage.

Distinction de SERVITUS JUSTA *et de* SERVITUS INJUSTA.

Comme les anciens Athéniens distinguaient déjà les Grecs et les Barbares, et même encore, parmi les habitants d'Athènes, les citoyens, ceux qui n'avaient pas le droit de cité (μέτοικοι), et les esclaves, de même il y eut un temps dans Rome où tout étranger s'appelait *hostis,* et où l'idée de l'injuste était fort étendue. D'après les principes les plus anciens et très-sévères des Romains, tout ce qui était placé hors de la sphère du droit national n'avait aucun droit, et tout ce qui n'était pas institué conformément aux lois de Rome s'appelait *injustum.* L'idée d'un droit des gens (*jus gentium*) ne se forma que peu à peu dans ce peuple dominateur du monde, et la langue romaine, surtout celle des poëtes, a conservé des traces remarquables de cette ancienne position hostile contre tout ce qui était étranger à Rome[1]. D'un autre côté, le mot *justum* a

[1] Quintil. *Declam.* 254. Festus, p. 196. Servius, *in Æneid.* III, 347. J. Frid. Gronov. *ad Statii silv.* V, p. 522 sqq. ed. Hand. et surtout Wernsdorf, *ad Poet. lat. minores,* t. V, p. 89, sur les vers suivants de l'*Itinerarium* de Rutilius, 64-66 :

Profuit injustis, te dominante, capi :
Dumque offers victis proprii consortia juris,
Urbem fecisti, quod prius orbis erat;

dans lesquels le deuxième vers aurait dû préserver les critiques d'une fausse correction; ils ne proposèrent de lire *invitis* que parce qu'ils n'avaient point saisi cette idée, que *injusti* est quelquefois pris dans ce sens, « ne connaissant pas les lois et le droit romain ». Sur le droit des gens

quelquefois chez les Romains un sens tout différent de celui de légal; ainsi, pour ne pas nous écarter de ce qui concerne directement notre question, l'expression *justa servitus* est prise plus d'une fois dans le sens d'un esclavage doux, supportable [1], et en général les écrivains classiques, qui n'étaient pas jurisconsultes, tels que Quintilien, par exemple, sont loin d'être toujours exacts dans l'emploi de ce mot. Comparativement, Cicéron est encore celui qui, en se servant du mot *justus,* s'éloigne le moins de la signification que cet adjectif avait dans le style judiciaire [2].

Voici quels étaient les principes des jurisconsultes romains, relativement à l'esclavage légal ou illégal : on se trouvait dans la *servitus justa* ou par naissance ou à la suite d'une condamnation pénale; l'individu qui sort de cet état s'appelle *libertinus.* On tombait dans la *servitus injusta* par toute autre cause que par une condamnation pénale; par exemple en devenant prisonnier de guerre. Celui qui échappe à cette condition recouvre tous les droits de l'*ingenuus*, excepté ceux qui touchent au *jus sacrum* et à la *gentilitas,* laquelle, probablement, y était unie [3]. C'est ce qui paraît résulter des passages où il est ques-

d'après l'idée des Romains, voy. M. Dirksen, dans son mémoire « Sur le sens propre du *jus gentium,* selon les opinions des Romains », inséré dans le *Rheinischem Museum*, Bonn. 1827, I, p. 2 et suivantes.)

[1] Terent. *Andr.* I, 1, 9.

.... ut semper
Apud me justa et clemens fuerit servitus.

Le mot *clemens* explique ici celui qui le précède. Que l'on compare les notes de Ruhnken sur ce passage cité déjà par d'autres savants, tels que Donellus, *Commentar. jur. civil.* lib. II, cap. II, 51, et van Assen, *Adnotat. ad institut. Gaii, commentar.* I, 11, Lugd. Batav. 1826, p. 10.

[2] Dans les passages *classiques* du discours *pro Cæcinâ*, cap. XXXIV. Quintilien, *Institut. or.* V, 10, VII, 3. *Declamat.* 311, 340. C'est à mon ami M. le professeur Dirksen à Kœnigsberg, que je dois l'indication de ces passages et des deux suivants.

[3] Cicero, *Top.* 6 : « Quorum majorum nemo servitutem servivit. »

tion des *gentiles* et des capacités requises pour faire partie du corps des vestales[1].

Enfants nés dans l'esclavage.

Le principe général du droit romain *quodcumque per servum adquiritur*[2] *id domino adquiritur* conduit naturellement à se demander quels étaient les rapports reconnus par la loi, du maître et des enfants nés dans sa maison de parents esclaves? D'après les principes du *dominium*, ces enfants appartenaient en toute propriété au maître, toutefois avec cette distinction remarquable, que le *partus ancillæ* ne pût être considéré comme *fructus*[3].

Autres causes de l'esclavage.

Outre l'esclavage de naissance, la liberté personnelle se perdait encore, chez les Grecs et les Romains, par des consé-

[1] Aulu-Gelle, N. A. I, 12. «Cujus parentes, alter, ambove, servitute servierunt.»

[2] Gaius, *Institut. comm.* I, 52. De Savigny, *Droit de possession*, p. 61, 3e éd.

[3] Voici comment s'exprime Hug. Grotius, qui a examiné ce *Dominium* sous le rapport de la loi naturelle et du droit écrit. Hugo Grotius, *de Jure belli et pacis,* III, 7, 5. «Ad natos autem dominium hoc porrigi inde placuit quia alioqui, si summo jure captores (les vainqueurs qui faisaient un ennemi prisonnier) uterentur, illi ipsi nascituri non erant.» M. de Haller ajoute à cela deux principes, dans sa Restauration des sciences politiques, III, p. 205 : «D'abord, parce que les esclaves sont déjà, de fait, au pouvoir du maître; en second lieu puisque, pour subsister, ils ne pourraient se passer de leur maître.» En effet, c'étaient ceux-ci qui donnaient à leur *villicus* une femme en mariage. (Voy. Caton, *de Re r.* 144, p. 94, éd. Schneid.). Et le froid conseil de Caton montre assez de quelle manière l'esclavage était en général considéré dans Rome, lib. II, p. 11. «Vendat boves vetulos, ferramenta vetera; *servum senem, servum morbosum* vendat. Patrem familias vendacem, non emacem esse opportet.» Dans ses Fondements de la philosophie du droit, Berlin, 1821, § 175, p. 179 et § 180, p. 183, Hegel fait ressortir la condition servile du fils de famille dans Rome, constituée en droit par l'influence de la *patria potestas.* Sur le *partus ancillæ,* voy. *Justiniani Institut.* lib. II, tit. I, § 37, et l'interprétation de Thibaut dans ses Discussions sur le droit civil, II, p. 35.

quences légales du droit civil. En ce qui regarde les Grecs, on trouve plusieurs exemples de ce fait dans les lois de Solon et dans les discours des orateurs[1]. A Rome, cette peine fut d'abord infligée à ceux qui avaient trouvé moyen de se soustraire au cens (*incensi*)[2]; de plus, à ceux qui, dans les levées militaires (*delectus*), se dérobaient d'une manière ou d'une autre au service de la patrie. Toutefois, quoiqu'on regardât comme principe que ceux qui ne répondaient pas à l'appel des magistrats (*qui magistratui non respondebant*) devaient être réduits en esclavage, il paraît pourtant que les généraux qui dirigeaient ces opérations préféraient le plus souvent appliquer des châtiments moins rigoureux. Le nom de celui qui le premier infligea la peine légale au soldat réfractaire a été particulièrement remarqué[3]. Il y avait des châtiments également sévères contre ceux qui abandonnaient leurs drapeaux, disposition qui ne saurait étonner dans un peuple aussi essentiellement guerrier que les Romains. De plus on trouvera mentionnée une *servitus pœnæ*. Quiconque était condamné par un jugement criminel aux travaux des mines (*ad metalla*), au cirque (*ad bestias*) ou à la mort (*ad supplicium extremum*), perdait les droits de citoyen (*civitatem*) et sa liberté personnelle (*libertatem*)[4]. Enfin la religion fut aussi chez les Romains une cause légale par laquelle le citoyen pouvait cesser d'être libre. C'est ainsi, par exemple, que les édits de l'empereur Dioclétien ordonnent que les chrétiens des classes inférieures soient

[1] Plutarc. *Solon.* p. 91, *A. Argument. orat. Demosthenis contra Eubulia.*

[2] Cicero *pro Cæcina*, cap. XXIV. Dionys. Halic. IV, 15, p. 676, ed. Reisk. *οἱ μὴ τιμησάμεναι.*

[3] Dionys. Halic. VIII, p. 554, et IX, p. 596, éd. Sylb. Livius, XXIV, 18. Livii Epitom. XIV et LV. Valer. Maxim. VI, 3, § 4. Ces citations ont été ajoutées par M. Dirksen à mon *Abriss der Röm. Ant.* p. 47.

[4] Cujas, dans les Observat. XV, 22. Heinecc. Syntagm. A. R. p. 181 sq. éd. Haubold. qui mentionne encore d'autres exemples.

privés de la jouissance de leurs droits, en tant que citoyens et hommes[1]. Ces ordonnances impériales expliquent plusieurs passages des pères de l'église et des martyrologes. Si les vierges chrétiennes qui refusaient de sacrifier aux idoles couraient de si grands périls d'être lâchement outragées, ce n'est pas que des édits du souverain les y eussent précisément condamnées, mais parce qu'ils les plaçaient dans la condition d'esclaves où, forcées de servir dans les bains et d'autres lieux publics, elles étaient sans cesse exposées aux grossiers caprices d'hommes sans mœurs[2].

Origine de l'esclavage.

Si nous cherchons maintenant *l'origine historique* de l'esclavage, nous sommes rappelés de l'examen des institutions romaines à l'histoire des plus anciens peuples de la terre.

[1] Eusèbe, *de Vit. Constantini*, lib. II, cap. XXXII. Le même, *Hist. ecclesiast.* lib. VIII, cap. II, et J. Neander, *Histoire générale de la religion et de l'Église chrétiennes*, I, p. 230.

[2] On trouve des passages de ce genre dans Tertull. *Apologet.* cap. L, et *de Monogam.* cap. XV. Saint Ambroise, *de Virgin.* lib. II, cap. IV et cap. XXIII; et Ruinart, *Acta martyrum*, p. 128, 148, 424, 427, 505, ed. in-4°. M. l'évêque Münter, auquel je dois ces derniers renseignements, examine plus en détail cette question dans les Mémoires de la société royale des sciences, à Copenhague, dans une dissertation intitulée : *Die Christen im heidnischen Hause.* Je remarquerai seulement ici qu'il ne faut pas se laisser induire à de fausses conséquences par le sens du mot *meritoria* pour *lupanaria* (voy. Hérault sur Arnobe, *Advers. gentes*, VI, 12, p. 371, ed. Orelli.); car les *meritoria* étaient à Rome, à Byzance et dans d'autres villes de l'empire romain, consacrés à des usages très-differents, comme les *deversoria* (les hôtelleries [osterie] italiennes), *stabula*, *fullonica*, et *balnea quæ publice præbentur.* (*Digest.* L, tit. XVI, § 198, *de verbor. significatione;* XLVII, tit. X, sect. 15, § 15, *de injuriis*). Ces établissements publics étaient servis par des *servi publici*, ou des gens condamnés aux travaux publics. Sur les bains publics, voyez *cod. Theodos.* lib. XV, tit. I, constit. 52; Jac. Godefroy; et même encore Jo. Laurent. Lydus, *de Magistrat. rom.* III, 70 : Τὸ γὰρ δημόσιον βαλανεῖον Σεβήρειον ἀπὸ Σεβήρου, Ῥωμαίων ἡγησαμένου, παρωνόμασται, ὃς ἀρθρίτιδι νόσω..... υμενος. M. Fuss, *Epistola ad Hasium*, p. 44, propose de lire, ἐνοχλούμενος· mais j'avoue que je préfé-

Déjà dans l'histoire des patriarches de l'ancien Testament nous voyons l'esclavage et le commerce des esclaves en pleine vigueur; il serait superflu de chercher de nouvelles preuves de ce fait dans l'épisode si intéressant de Joseph et dans plusieurs autres. Tout atteste que des caravanes régulières, composées d'Ismaélites et de Phéniciens, arrivaient de l'Asie occidentale en Égypte pour faire ce commerce. Les enlèvements de femmes et les ventes qui les suivaient étaient si communs dans l'antiquité, que le père de l'histoire présente au commencement de son ouvrage de tels événements comme la cause première des guerres persiques, et les discours naïfs qu'il place à cette occasion dans la bouche des Orientaux prouvent au moins combien ces peuples étaient depuis longtemps accoutumés à un semblable commerce[1]. Y eut-il un temps dans la Grèce où l'esclavage fut généralement inconnu? c'est ce que je n'entreprends pas de décider; car, selon moi, quelques discours que les poëtes dramatiques prêtent à leurs personnages[2] ne peuvent fournir à cet égard aucune donnée positive. Dans le siècle d'Homère le commerce des esclaves a déjà une grande activité, et les prisonniers de guerre sont conduits au marché de l'île de Lemnos, où les Grecs avaient établi un entrepôt. Du bétail, ou d'autres objets de prix, tels que des vases d'argent, étaient les moyens d'échange (ὦνοι)[3].

rerais ἐκλελυμένος, *debilitatus*. Selon le système de pénalité chez les Romains, les femmes étaient condamnées *ad ministeria operis publici*. Telle était pour elles la peine dite *pœna propria*. V. *Digest*. XLVIII, tit. XIX, sect. 8, § 8, *de pœnis*. Comparez le Droit criminel de Rosshirt, Heidelberg, 1825, p. 123 et 126.

[1] Hérodote, I, 2-5. Dans le chapitre III il se présente un parallèle inattendu avec les traditions indiennes de Râma, Sitâ et Ravana. Voy. Thom. Maurice, *History of Hindostan*, IV, 1, p. 236 sq.

[2] Voyez surtout Phérécrate, dans un fragment de sa pièce intitulée Ἄγριοι, dont quelques vers ont été conservés par Athénée, VI, p. 263, b, et p. 507 de l'éd. de Schweighäuser.

[3] *Iliad*. XXI, 40 sqq. avec les commentaires de Heyne. Sur ce qui suit, comparez

Les noms mêmes des différents genres d'esclaves indiquent si, en les achetant, on avait donné en retour du vin, du sel, des bestiaux ou de l'or. Parmi les insulaires grecs, les habitants de Chios sont cités comme les premiers qui importèrent des esclaves de contrées étrangères, et qui en achetaient pour une somme d'argent monnayé. Que si nous jetons encore un regard sur Homère, ce témoin de la civilisation naissante des Grecs nous fait connaître une différence bien remarquable entre les classes destinées à servir dans la société civile : il distingue déjà les ϑῆτες et les δμῶες. Les premiers étaient des cultivateurs qui, pour un modique salaire, étaient obligés de travailler dans les domaines des nobles et des rois, et dont la condition était fort subordonnée; les derniers étaient proprement des esclaves[1]. Les uns, les ϑῆτες, paraissent encore dans les institutions aristocratiques de l'ancienne Athènes, et diffèrent peu des vrais serfs; seulement, lorsque Solon eut aboli le servage, ils jouirent de quelques droits civils, sans pourtant entrer, comme les trois autres classes de citoyens, dans les armées ni dans les magistratures, dont ils étaient

Athénée, *loco laud.* et Suidas, v. Ἀλώνητον. Les habitants de Chio, que l'on désigne comme les premiers qui aient importé en Grèce des esclaves de contrées étrangères, doivent aussi en avoir eu plus tôt que les autres Hellènes. En effet, Théopompe, qui était lui-même de Chio, dit (Athénée, p. 265; p. 515, Schwgh.) que ceux de Chio eurent, après les Thessaliens et les Lacédémoniens, les premiers esclaves; mais que les uns se servaient de Barbares, tandis que les deux autres peuples avaient des Grecs pour esclaves. Comp. Reitemeier, *Geschichte und Zustand der Sklaverei in Griechenland*, p. 79.

[1] Voyez la scolie d'un manuscrit de Heidelberg sur l'Odyssée, IV, 644, et celle de Milan, insérée maintenant dans les Scolies de Buttmann, *Odyss.* p. 161; le Lexique de Saint-Germain dans les *Anecdota* de M. Bekker, t. I, p. 264; enfin *Apollonii Lex. Homer. voce* Δμῶες, avec Villoison et Tollius, p. 349. En cela il est à remarquer que quelques-uns, par ϑῆτες, entendent seulement πένητες, pauvres, tandis que d'autres l'expliquent par ἐλεύθεροι, libres. Prise en général, cette dernière interprétation serait inexacte, comme nous le ferons voir bientôt en parlant de l'organisation de l'Attique.

irrévocablement exclus[1]. Ces différentes conditions naquirent le plus souvent de la différence des races, soit qu'un peuple, par le sentiment de sa faiblesse, se soit volontairement soumis à un autre, soit que le sort des armes l'ait brusquement précipité de l'état de liberté dans celui d'une extrême dépendance. Dans le premier cas, la soumission spontanée des *Mariandyni* aux Heracléotes peut nous servir d'exemple : ils se placèrent d'eux-mêmes, et par une convention volontaire, sous la protection de ces derniers, en s'engageant à leur payer une redevance, laquelle consistait probablement d'abord en productions naturelles. C'est du moins ce que semble indiquer le nom de δωροφόροι donné aux *Mariandyni;* car les anciens nous font remarquer que ce mot, qui signifie *porteurs de dons,* n'était qu'un euphémisme qui tenait lieu du nom d'*esclaves* (οἰκετῶν). Les ilotes des Spartiates et les *Clarotæ* des Crétois sont un exemple de populations entières asservies par la force des armes. Chez ceux-ci, les Crétois, nous trouvons un grand nombre de nuances dans les degrés de servage : des esclaves de ville et de campagne, des esclaves publics et privés, et même des *redevanciers* (ὑπηκόους)[2]. L'histoire de la

[1] Aristot. *Politica,* VI, 12, p. 84, éd. de Schneider; Plutarch. *Solon,* chap. XVIII; Pollux; VII, 129; *Schol. in Demosthen. de Symmoriis,* chap. LV; Böckh, *Économie politique des Athéniens,* II, 29, 35, 41; Wachsmuth, *Études sur l'antiquité hellénique,* Halle, 1826, I, p. 255 sqq. Platner, *Essai sur la connaissance du droit attique,* Marburg. 1820, p. 32 sqq.

[2] Voyez les passages de Posidonius, Callistrate, Ephore et Sosicrate, *ap. Athen.* VI, p. 263 sq. Il se présente çà et là différentes autres dénominations : chez ceux de Chio, θεράποντες; chez les Argiens, γυμνῆτες; chez les Thessaliens, πενεσται; chez les Crétois, μνωῖται. Eustath. *In Dionys. Perieg.* v. 535; Ruhnken, *Lexique sur Timée,* p. 215; J. F. Ebert, *Dissertationes siculæ, Regiomonti,* 1825, I, p. 220. Pour l'explication du mot de Callistrate, *ap. Athen. loco l.* Ὠνόμαζον μὲν δωροφόρους, ἀφαιροῦντες τὸ πικρὸν τῆς ἀπὸ τῶν οἰκετῶν προσηγορίας, il faut se rappeler le passage d'Hérodote, III, 89 : Ἐπὶ γὰρ Κύρου ἄρχοντος, καὶ αὖτις Καμβύσεω, ἦν κατεστηκος οὐδὲν φόρου πέρι, ἀλλὰ δῶρα ἀγίνεον. Surtout il ne faut pas confondre les serfs des Sicyoniens (κορυνηφόροι) avec les gardes

guerre du Péloponèse nous fournit de nombreux exemples de prisonniers de guerre condamnés à la servitude; et vers la même époque, les habitants de Chios possédaient déjà une multitude effroyable d'esclaves. Sans doute ils en employaient un grand nombre à l'exploitation de leurs mines; cependant il est vraisemblable que la plupart étaient destinés à être exportés par le commerce. Beaucoup de passages des auteurs anciens prouvent que, dans le transport de cette *marchandise*, comme dans la vente, déjà l'humanité avait à gémir de toutes les scènes que l'on reproche aux Européens, qui les reproduisaient naguère sur les pontons de leurs vaisseaux et sur leurs places de marché [1]. Les compositions comiques du théâtre d'Athènes nous donnent, par le changement successif des noms d'esclaves, une indication curieuse concernant l'extension graduelle et géographique de ce commerce chez les anciens. Les campagnes et les conquêtes d'Alexandre doivent surtout être considérées comme une époque importante dans cette question. Dans les pièces d'Aristophane, d'Eupolis, de Cratinus, et dans tous les fragments qui appartiennent à l'*ancienne* comédie, les noms des esclaves, quand ceux-ci sont étrangers, ne rappellent que les contrées de l'Asie mineure,

de Pisistrate, auxquels Hérodote, I, 59, donne le même nom. (Voy. Ruhnken, *loc. l.* II, p. 213.) Les premiers n'étaient que des pâtres et des paysans qui n'avaient que le *pedum* (λαγωβόλον, καλαῦροψ) et la houlette, tels que nous les voyons encore sur les bas-reliefs et sur d'autres monuments de l'antiquité. (Voy. mes notes sur Cicéron, *de Divinatione*, I, p. 84 sq. ed. Francof. 1827.) Il paraît que les premières troupes soldées furent parmi les barbares les Cariens, et parmi les Grecs les Arcadiens. Ces mercenaires étaient très-méprisés dans toute la Grèce libre, d'où naquirent plusieurs proverbes de l'antiquité. (*Schol. Aristidis*, p. 80 sq. ed. Frommel. Francof. 1826; Thom. Magist. p. 494, éd. d'Oudendorp; Hemsterhuys sur le Plutus d'Aristophane, p. 6 sqq.)

[1] Thucyd. III, 68; VIII, 40; *Menandri reliquiæ*, ed. Meineke, p. 69 sq. Reitemeier, p. 76 et p. 100; Barthélemy, *Voyage d'Anacharsis*, II, ch. VI, p. 115, éd. stéréotype.

tels que Καρίων, Λυδός, Φρύξ. Ce n'est que dans la comédie *nouvelle*, après les temps d'Alexandre le Grand, que l'on rencontre des noms de peuples plus éloignés : Δᾶοι, Γέται; et il est digne de remarque, comme un trait d'observation des coutumes et du langage de l'antiquité, que l'illustre auteur des Voyages du jeune Anacharsis ne fait paraître dans le tableau de mœurs qu'il présente que des esclaves thraces, phrygiens et cariens. Plus tard, dans l'empire romain, on confondait même les noms des esclaves et ceux des hommes libres[1]. Déjà chez les anciens Grecs le commerce des esclaves fit naître plusieurs lois de sûreté, déjà il était entouré de formes judiciaires; et si les Romains instituèrent une garantie en règle, et même ce qu'ils appelaient *redhibitio mancipiorum*, les premiers avaient adopté avant eux de semblables règlements[2].

Commerce des esclaves à Rome.

Ces observations nous portent elles-mêmes à jeter un coup-d'œil *sur le commerce des esclaves chez les Romains*. Dans les premiers temps, lorsque le père de famille cultivait lui-même

[1] Voyez mes Remarques sur Olympiodore dans l'Alcibiade de Platon, p. 148 sq. et sur le même sujet, les excellentes explications de Saumaise, Hemsterhuys et Larcher. Joignez à cela Barthélemy, *Voyage d'Anacharsis*, l. I; Meineke, *ad Menandri fragm.* p. 47; Jacobs, *Philostrat. Imag.* p. 227, et *L. Cæcilii Minutiani Apuleii de orthographia fragmenta*, ed. Osann. Darmstadt, 1826, p. 12 et p. 77. Il ne faut pas confondre le Δᾶοι avec les Δᾶκοι : c'est aux premiers qu'est due l'origine du mot *Davus*, si fréquemment employé dans les comédies romaines. Dans les Δαδίκαι d'Hérodote, VII, p. 66, M. de Hammer voudrait retrouver les Allemands (*Geschichte des Osmanischen Reichs*, I, 569). Il remarque à cette occasion que les Gètes de Mirkhond, dans l'Histoire de Timour, sont représentés comme *Dschite*.

[2] Déjà Platon connaissait *ἀναγωγὴ ἀνδραπόδων, redhibitionem mancipiorum; de Legg.* XI, p. 916; ed. Steph. p. 236. Voyez les scolies sur ce passage et le commentaire de M. Ast, p. 512. Sur le marché des esclaves à Rome, c'était un usage constant de garantir les bonnes qualités de l'homme vendu (*præstare*); et l'édit des édiles, dont

son champ avec son fils, les esclaves étaient peu nécessaires, et les prisonniers de guerre, faits dans de courtes campagnes contre les peuples du voisinage, suffisaient aux travaux de l'agriculture et aux métiers les plus indispensables. Mais à mesure que la puissance romaine s'agrandit, et avec elle la propriété territoriale, il fallut augmenter le nombre des individus voués à la servitude. Pourtant, longtemps encore les prisonniers de guerre italiens paraissent avoir été les seuls esclaves des Romains; et ce furent les habitants asservis de la grande Grèce et de la Sicile qui firent connaître aux Romains plusieurs arts et les premiers raffinements du luxe; enfin lorsque Rome eut été entraînée à faire la conquête de tant de contrées étrangères, et que peu à peu des citoyens puissants eurent réduit de vastes territoires à n'être la propriété que d'un seul sénateur ou chevalier romain (*latifundia*), il fallut tirer des esclaves de l'Espagne, de l'Illyrie, de l'Afrique, de la Grèce, de l'Asie occidentale et des rivages du Pont-Euxin. Alors on se trouva dans une position pareille à celle qui a fait naître un commerce semblable dans les temps modernes : la piraterie, des guerres continuelles entre des peuples barbares, si l'on y ajoute l'activité industrieuse des marchands, fournirent, aux besoins toujours croissants de la grande ville du Tibre, des transports réguliers d'hommes pris en masse, que l'on réunissait dans de grands entrepôts sur les îles de l'archipel. C'est ici que les renseignements fournis par Strabon méritent une attention particulière. Il remarque que l'insouciance des rois de Syrie et celle des gou-

Aulu-Gelle nous a conservé quelques dispositions principales, a pour but de s'opposer à différents désordres introduits dans ce commerce. V. Varron, *de Re rustica*, II, 10; Gell. N. A. IV, 2; VII, 4; *Ulpian. Digest.* XXI, tit. II, § 21; Ballhorn-Rosen, *Jur.-philol. Studien*, p. 96 sq.

vernements de l'Asie mineure firent naître la piraterie; que les grands bénéfices qu'on était sûr d'y faire attiraient l'avidité générale; que depuis la destruction de Carthage et de Corinthe, les Romains avaient de plus en plus besoin d'esclaves; que les rois d'Égypte, aussi bien que les Rhodiens, en partie par haine contre les monarques de la Syrie, favorisaient sous main les pirates, et qu'à cette époque les Romains s'inquiétaient peu de ce qui se passait au delà du mont Taurus. Il nous apprend enfin que, dans la seule île de Délos, le commerce des esclaves était tellement en vigueur que, chaque jour, des milliers d'hommes y étaient importés pour être revendus ensuite; d'où naquit le proverbe : « marchand, aborde ici, expose ta cargaison, et dans un moment tout sera vendu [1] ». Dès ce moment on entendait dans les palais des Romains et sur les places publiques, aussi bien que dans les domaines des grands, non-seulement des noms grecs d'esclaves, tels que Dionysius, Alexis, Épaphrodite, et cent autres de ce genre, mais aussi des noms qui rappelaient des contrées éloignées : Syrus, Phryx, Géta, Paphlago, Cappadox, Davus; enfin des noms propres usités principalement chez les barbares : Manès, Midas, Tibius. On pourrait dire dans un certain sens qu'à cette époque de la domination romaine, l'élite de la jeunesse de plusieurs nations fut transportée en Italie, soit pour travailler dans les vastes domaines des riches propriétaires, soit pour servir dans les villes les caprices de leurs maîtres efféminés. Des peuples entiers étaient occupés aux travaux des mines, à exploiter les carrières de marbre; et les mains des esclaves ont élevé en grande partie ces monuments dont les ruines éparses attestent encore au

[1] Strabo, XIV, § 2, p. 677-679, ed. Tzschuck. Heyne, *Opusc. acad.* t. IV, p. 132; Böttiger, *Sabina*, II, p. 204 et suivantes, 2e édit.

voyageur la gloire et la puissance de Rome maîtresse de l'univers. Toutefois cet encombrement d'esclaves dans la capitale et dans les terres des riches par toute l'Italie devait entraîner de nombreux inconvénients, et même des dangers. Il fallut des divisions et des subdivisions, des listes de noms, des états de présence et presque toutes les mesures de surveillance qui, de nos jours, sont nécessaires dans les armées européennes. Si l'on comptait déjà, avant les temps d'Alexandre, dans la petite Attique plus de quatre cent mille esclaves, on peut se représenter quel en fut le nombre vers la fin de la république dans Rome et dans l'Italie [1]. La politique romaine se voyait obligée de chercher le moyen de cacher à cette classe d'hommes sa supériorité numérique sur les citoyens, ou du moins d'empêcher que cette inégalité du nombre ne frappât trop vivement les yeux. On évita autant que possible la différence des signes extérieurs dans les vêtements de la population libre et de la population asservie. Jusqu'au IIe siècle de notre ère, le costume des citoyens des classes inférieures semble n'avoir différé en rien du costume des esclaves. Seulement on avait cru nécessaire de placer sous le vêtement extérieur un ornement (*bulla*) sur la poitrine des enfants et des jeunes gens de naissance patricienne, pour prévenir des désordres inévitables autrement. Les auteurs des comédies romaines ont souvent profité de ces signes cachés de la condition et de la préémi-

[1] Athénée, VI, p. 272 sq. p. 543 sq Schweigh. Sénèque, *de Tranquill. vitæ*, cap. VIII; M. Mazois, *le Palais de Scaurus*, p. 205 et p. 228 de la traduct. allemande. Si la simplicité des mœurs antiques explique comment le nombre des esclaves fut d'abord si limité dans Rome, c'est aussi ce que confirment les noms qu'on leur donna d'abord : *Quintipor, Marcipor*, etc. (Festus, p. 414; sur πὸρ pour παῖς, Hesych. II, p. 1006, Alberti). Platon, dans le Banquet, 210, p. 412, ed. Bekker, emploie d'une manière très-caractéristique ces deux expressions παιδάριον, *puerulus*, et οἰκέτης, *servus*. Van Heusden, dans l'ouvrage *Initia philosophiæ platonicæ*, I, p. 188, a parfaitement expliqué ce passage.

nence de l'homme libre pour rendre plus dramatiques la péripétie de leurs pièces, et surtout les scènes de reconnaissance[1]. Toutefois, malgré les précautions prises pour cacher aux esclaves leur propre nombre, il était inévitable que l'institution cruelle des maisons de force (*ergastula*) dans les domaines des riches, et que la dureté excessive avec laquelle on traitait les esclaves de la campagne ne produisissent en Italie, à différentes époques, des révoltes, des scènes de meurtre, d'incendie, et une foule de crimes qu'on a vus se renouveler parmi les modernes, aux Indes occidentales, dans les insurrections des nègres et des hommes de couleur[2]. On a remarqué et dit depuis longtemps que cette manière de cultiver les

[1] La *vestis servilis* dans Tacite, *Annal.* XIII, 25, doit être expliquée par le passage de Suétone *in Nerone*, cap. XXVI, et désigne seulement le vêtement de voyage du peuple. C'est ainsi qu'il faut entendre le *tunicatus populus* de l'auteur *de Causis corruptæ eloquentiæ, Taciti opp.* vol. IV, p. 580, éd. Oberlin; car le bas peuple, dans Rome, paraissait ordinairement en public comme les esclaves, sans toge. A quel temps appartient la différence qu'établissent les scoliastes de Juvénal, nouvellement publiés par Cramer? c'est ce que je n'entreprends point de déterminer. Comp. surtout Fornerius, *Lib. rerum quotidianar.* IV, 45, dans le *Thesaurus juris* d'Otto, tom. II, p. 231 sqq. La marque distinctive que les enfants libres portaient, mais seulement sous leurs autres vêtements, était généralement la *bulla*. A cette occasion nous trouvons un témoignage remarquable de Plutarque dans les *Quæst. rom.* 101, p. 177, éd. de Wyttenbach, où il est aussi question de la *comœdia togata*. (Comp. sur cela les notes de l'éditeur, p. 52 sq. et sur ces comédies les *Commentarii vet. in Juvenalis Satir.* éd. Cramer, I, 3, p. 571 sq.) La *bulla* était un ornement étrusque, comme le prouvent les ouvrages d'art qui nous sont parvenus; par exemple le bronze trouvé à Corneto (*Tarquinii*) représentant la statue d'un jeune garçon (Passeri, *Commentat. de puero etrusco, Romæ*, 1771, p. XII; Lanzi. *Saggio di lingua etrusca*, II, 528). Ces colliers étaient le signe d'une condition plus élevée. Dans la quinzième année on les consacrait aux Lares, et ces dieux étaient alors ornés avec soin (Plin. H. N. XXXIII, 1. *Persii Sat.* V, 31. D'Agincourt, *Recueil de fragments de sculptures en terre cuite*, p. 36; et ma Symbolique, II, p. 858 sq.)

[2] Sur les *ergastula* (ἐργάστιλα, ἀναγκαῖα), voy. Maussac, Harpocrat. p. 32, éd. Gronov. Columelle, *de Re rust.* I, 6, 3; Juste Lipse, *Elect.* II, 15, et les écrivains cités dans Poleni, *Suppl. Thesaur. antiq. gr. et rom.* t. III. p. 789, 1294. Sur les guerres des esclaves, *Flori Epitome histor. rom.* III, 19, 3; III, 20, 6; IV, 8 init.

champs causa la ruine de l'agriculture en Italie et dans les provinces. Tandis que les grands de Rome s'abandonnaient aux plaisirs dans leurs riches palais ou dans leurs habitations sur le golfe de Naples, l'administration des terres était confiée à d'avides affranchis, et rien ne devait être plus rare que de retrouver mis en pratique les sages principes des anciens vainqueurs de Carthage, les règles d'une saine économie, ou même les préceptes de l'humanité [1]. L'oubli des principes

[1] Je me bornerai ici à quelques indications. Voici comment Varron, *de Re rust.* I, 18, 6, p. 168, ed. Schneider. règle le nombre des ouvriers selon la grandeur des terres et la qualité du sol : « Quare alia ratione modus familiæ est animadvertendus, et magis in hoc Saserna probandus, qui ait singula jugera quaternis operis uno operario ad conficiendum satis esse. Sed si hoc in Savernæ fundo in Gallia satis fuit, non continuo in agro Ligustico montano. » Caton, *de Re rust.* cap. LVI-LIX, p. 59 sq. Schneider. parle également de la nourriture et de la boisson que les ouvriers (*familia*) doivent consommer dans les jours d'œuvre ou de fête, et des vêtements des esclaves. Il détermine aussi quels sont les devoirs de l'intendant (*villicus*), et le passage suivant est à remarquer : « Familiæ male ne sit, ne algeat, ne esuriat; opera bene exerceat. » Sur le pain des esclaves, nous trouvons dans l'ouvrage de Lydus, *de Mens. mens. Mart.* II, un passage qui pourtant est à corriger : *Οἱ δὲ μάγγιπες* (pour *μάγκιπες*), *οἱονεὶ τεχνῖται τοῦ δημώδους καὶ ἀνδραποδώδους ἄρτου*. (Voy. mon *Abris. der Röm. Ant.* p. 55, où sont plusieurs observations sur ce passage, et *Lydi de Mensibus quæ exstant excerpta*, ed. Guil. Roether. Lips. et Darmstad. 1827, p. 190.) La boisson des esclaves, surtout de ceux de la campagne, était une sorte de cidre que l'on recueillait en versant de l'eau sur le marc de raisin, et que l'on appelait *lora* (voy. Varron, *de Re r.* I, 54, 3, et Schneider, *Index scriptorum rei rusticæ*, p. 239), en grec *οἶνος στεμφυλίτης*, en italien *vinello, vinaccio*. Plus tard, dans la langue romaine et dans celle du moyen âge, souvent on désigna par le mot *lora* une sorte de bière ou d'hydromel. (Voy. Cujas, *Observat.* XI, 30, p. 376, ed. Heinecc. Ducange, *Gloss. med. et infim. latinit.* v. *Lora*; et C. G. Gruner, *Zosimi Panopolitani de Zythorum confectione fragmentum*, p. 56 sqq.) Si nos campagnards allemands nomment *Lauer* cette sorte de cidre ou de piquette (V. *Adelung, Wörterbuch*, v. Lauer), nous avons dans ce mot une nouvelle preuve que les expressions qui servent à désigner les objets de la campagne nous ont été communiquées en grande partie par les colonies romaines. Les institutions agricoles des Romains méritent d'autant plus notre attention que les contrées situées sur le Rhin ou le Danube reçurent des colonies romaines un système de culture complet et perfectionné. De là vient que l'allemand, tout homogène qu'il est, a cependant adopté un certain nombre de mots latins qui ne se trouvent que dans Columelle ou dans Varron, et qui servent

consacrés par les anciens cultivateurs, la nécessité d'employer des hommes qui, nés dans des contrées éloignées, n'avaient aucune idée de l'agriculture propre au sol qu'il fallait exploiter; enfin le traitement inhumain des esclaves abandonnés au milieu des vastes domaines des grands, toutes ces causes se joignirent pour perdre l'Italie. Déjà sous les premiers Césars cette péninsule, qui, administrée d'après les principes des anciens temps, aurait pu nourrir une population immense, eut besoin de tirer sa subsistance des contrées étrangères, surtout des côtes de l'Afrique et de l'Égypte; car la Sicile ne ne lui suffisait plus. On aurait dit que sa stérilité toujours croissante voulait venger sur elle les droits de l'humanité méconnue [1].

Mais il est temps de jeter un coup d'œil sur quelques autres occupations des esclaves; je me bornerai à un petit nombre d'observations. Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans les détails et de décrire les innombrables emplois des esclaves romains; car, à mesure qu'une civilisation raffinée créa de nouveaux besoins, les caprices de la mode et le luxe immodéré multiplièrent indéfiniment les occupations auxquelles cette classe d'hommes était obligée de consacrer sa vie. Quand dans l'ancienne Grèce les Spartiates regardaient

à désigner les objets et les travaux de la campagne.

[1] Varron, *de Re r.* I, 2, p. 135, Schneid. « Contra, quod in Italia utensile non modo non nascitur, sed etiam non egregium fit, ut tota (Italia) pomarium videatur. » Au contraire Pline (XVIII, 4, 5, p. 100, ed. Hardouin.), après avoir décrit l'industrie agricole de Cincinnatus, continue comme il suit : « Tales tunc etiam viatores erant; quod ipsum nomen inditum est subinde et ex agris senatum ducesque arcessentibus. At nunc eadem illa, vincti pedes, damnatæ manus, inscriptique vultus exercent : non tamen surda tellure, quæ parens appellatur colique dicitur ipsa : honore his assumpto, ut non invita ea et indignata credatur id fieri. Sed nos miramur, ergastulorum non eadem emolumenta esse, quæ fuerint imperatorum. » Sur ce qui vient ensuite, consultez Heyne, *Opuscul. acad.* vol. IV, p. 132 sqq.

tout travail comme indigne de l'homme libre, excepté la guerre et les exercices qui nous y préparent, les esclaves leur suffirent aussi longtemps que, fidèles aux lois de Lycurgue, ces mêmes Spartiates surent borner leurs désirs. Traités avec dureté, les ilotes étaient en butte à des humiliations dont les accablaient, dit-on, leurs maîtres, afin que l'aspect de ce contraste leur rendît plus chère leur propre indépendance. D'un autre côté, la manière indulgente dont les Athéniens traitaient en général leurs esclaves produisit souvent un inconvénient opposé, c'est-à-dire qu'elle inspira de l'effronterie et de l'arrogance à une classe d'hommes mal préparés à la liberté civile. Mais le commerce, plus florissant à Athènes que dans la plupart des autres cités helléniques, avait fait comprendre aux habitants quel avantage ils pouvaient tirer de cette partie de la population, qui seule fût véritablement active et industrieuse. Quand on étudie en détail les mœurs attiques, on aperçoit entre les citoyens riches et leurs esclaves des rapports assez analogues à ceux qui se sont établis dans notre Europe moderne entre les grands fabricants et leurs ouvriers. L'Athénien opulent ne mettait pas plus la main à l'œuvre que le chef d'une grande manufacture d'aujourd'hui; mais, comme ce dernier, il devait avoir les connaissances nécessaires à son entreprise; car la sûreté des capitaux, l'augmentation ou la diminution de la fortune du maître dépendaient alors, comme aujourd'hui, de la quantité et de la qualité des produits qui sortaient de son établissement. Le plaidoyer de l'orateur Démosthène contre son tuteur jette une précieuse lumière sur la nature de ces travaux et de ces rapports[1]. A l'époque la plus brillante de leur histoire, les

[1] *Demosth. Adversus Aphobum*, p. 886, vol. II, p. 816, Reisk. Ὁ γὰρ πατὴρ (le pere de Démosthène), ὦ ἄνδρες δικασταὶ, κατέλιπε δύο ἐργαστήρια, τεχνῆς οὐ μικρᾶς

Romains, ces Spartiates de l'Italie, furent loin, comme nous l'avons vu ci-dessus, d'exclure du nombre des occupations dignes du citoyen les travaux de l'agriculture. Mais comme dans les premiers temps de la république l'exercice du commerce et des professions mécaniques était puni par l'expulsion hors des tribus, il fallut nécessairement que des étrangers (*inquilini*), qui juridiquement étaient considérés comme des pupilles, remplissent dans Rome ces occupations indispensables[1]. Quant aux riches, leurs propres esclaves étaient leurs fabricants et leurs artistes; et tout ce qu'exigeait le luxe ingénieux des familles romaines, tout ce qui embellissait leurs fêtes élégantes, même les secours si précieux de la médecine, de la chirurgie; les études scientifiques les plus élevées, même les nobles jouissances qui naissent des beaux-arts; tout cela fut abandonné pendant longtemps aux soins, aux talents, aux efforts de la population asservie des deux sexes. Voilà les circonstances qui expliquent cette foule de noms collectifs d'hommes et de femmes esclaves, selon qu'ils se livraient aux ouvrages manuels, aux arts ou aux sciences : *servi ordinarii, vicarii, artifices, medici, medicæ, chirurgi, ocularii, litterati, litteratores, scribæ, librarii, librariæ, antiquarii, symphoniaci*[2], etc. ou des noms qui désignent ceux qui exécutaient des ouvrages d'art, *cælatores, margaritarii, gemmarii, sardararii*[3].

ἑκάτερον· μαχαιροποιοὺς μὲν τριάκοντα καὶ δύο ἢ τρεῖς, τοὺς μὲν ἀνὰ πέντε μνᾶς ἢ καὶ ἕξ — κλινοποιοὺς δ' εἴκοσι τὸν ἀριθμὸν κ. τ. λ. Barthélemy, *Voyage d'Anacharsis*, II, 6, p. 115, a évalué, suivant le témoignage de Démosthène, le bénéfice de chaque fabricant d'armes à 270 livres, celui de chaque menuisier ou ébéniste à 540 livres.

[1] Dionys. Halic. *Antiq. rom.* IX, 25; Gellius, N. A. IV, 13; Niebuhr, *Röm. Geschichte*, I, p. 379 et p. 390.

[2] Athenée, XV, p. 653, 2, p. 62, Schwgh. Jo. Lydus, *de Mensib.* p. 34, ed. Roether. Bæhr. *ad Plutarch. Alcibiad.* Heidelberg, 1833, p. 230 sqq. et quelques autres documents dans mon *Abriss der Röm. Ant.* 40-42, p. 56-61.

[3] *Gori,* dans *Poleni. Supplem. Thesaur. antiq. græc. et rom.* t. III, p. 155, 174 sqq.

De même que les Grecs et les Orientaux donnaient quelquefois à des personnes chéries des noms empruntés au règne animal, tels que *Dorcas* (gazelle)[1], *Pardalis, Leæna,* de même les Romains désignaient fréquemment les esclaves et les affranchis par des noms de plantes et de fleurs[2] : *Amaranthus, Anthus, Hyacinthus, Narcissus* et autres. Mais ce que les philologues ne semblent pas avoir remarqué, c'est que le règne minéral a aussi contribué à la nomenclature des esclaves romains. Nous trouvons un *Amiantus Germanici Cæsar. cælator,* un *Amiantus Augustæ L.* (*libertus*)[3]. Ailleurs il y a un *M. Antonius Beryllus.* Une pierre funéraire porte : *P. Antonio* ZMARAGDO NUTRITORI *soleum*[4]. Enfin nous trouvons dans une inscription plus étendue, à Rome : *Bene merenti titulum fecerunt Porcius Maximus et Porcia Charita, et Porcia Hylias, et Sardonux, et Minophilus, qui eam nutriverunt in diem mortis ejus*[5]. Ici nous voyons des instituteurs et des gouvernantes (*nutritores* et *nutrices*) désignés par des noms de pierres précieuses. Les esclaves employés dans ce que nous appellerions la chancel-

Les *sardararii* (σαρδαράριοι) sont aussi nommés *cavitarii* et *cavatores* dans les inscriptions, puisqu'ils étaient également employés à tailler les pierres précieuses ; on choisissait pour cela la sardoine préférablement à toute autre. V. Saumaise, *Ad Script. Hist. August.* tom. II, p. 529-731.

[1] *Act. Apostol.* c. IX, 36, 39. Comp. Bochart, *Hierozoïcon,* t. I, lib. III, 25, p. 925; les Inscript. dans Gruter, p. 891, n° 4 ; Reinesius, XII, 57; XIV, 61; enfin Capreola, XIX, n° 19.

[2] Voyez des exemples dans Gori, *de Libert. columbar.* p. 259 et p. 263 : Anthus, Amarantus, Narcissus, Hyacinthus.

[3] Publié d'abord par Pignorius, *de Servis,* p. 1197, dans *Poleni Supplem.* t. III; ensuite par Gori, *loc. l.* p. 186, dans le même recueil, t. I, p. 54.

[4] *G. Marini, Gli atti de' fratelli Arvali,* I, pag. 343. L'expression *Zmaragdo* se retrouve assez fréquemment sous cette forme et sous d'autres semblables, comme dans Ζμυρναίων sur les monnaies de Smyrne. V. Angelo Mai, *ad Cicer. de Republ.* I, 8 ; et sur les différentes formes du Σ, Villoison, *Anecd. græc.* II, p. 162 sqq. *Osanni Syllog. inscript.* I, p. 6. La forme Μάραγδος sans lettre sifflante est remarquée par Athénée, III, p. 94, p. 365 Schweigh. Comp. Meineke, *ad Menandri reliq.* p. 132.

[5] Marini, *Arvali,* II, p. 560 sq.

lerie des empereurs portaient quelquefois des noms semblables, ainsi que le prouve l'inscription suivante : *T. Ælius, Aug. lib. Saturninus, a diplomatibus, Sardonychi alumno fidelissimo* [1]. Dans les maisons des grands de Rome et dans la cour impériale nous trouvons des maîtres (*præceptores*, διδάσκαλοι), des instituteurs (*pædagogi*), des nourriciers ou surveillants (*nutritii, nutritores*), et des nourrices (*nutrices*). Les derniers étaient chargés de l'éducation physique; les *præceptores* et *pædagogi* instruisaient les enfants des deux sexes; et les appartements qu'ils habitaient avec eux portaient dans les maisons romaines le nom de *pædagogium*. Il paraît, d'après les nombreux passages des auteurs anciens, que les *pædagogi* devaient apprendre aux jeunes gens ce que nous appellerions aujourd'hui du maintien, de bonnes manières, et qu'ils présidaient à leur éducation morale. Les *præceptores* au contraire étaient les véritables maîtres qui enseignaient les premiers éléments ou les différentes branches des sciences [2]. Mais les plaintes des philosophes romains, surtout sous l'empire, montrent assez quelles conséquences fâcheuses eut pour le caractère des individus l'extrême insouciance des pères de famille, qui abandonnaient tout le soin de l'éducation de leurs enfants à des mains étrangères et serviles. Non-seulement la pureté du langage, mais, ce qui était plus important encore, les mœurs et l'élévation des sentiments furent souvent compromis par cet usage.

[1] Doni, *Inscriptiones antiquæ*, class. XVII, n° 22, p. 446. La formule *a diplomatibus* se trouve aussi dans une inscription recueillie par Muratori, p. 885, n° 4. C'étaient ces esclaves qui rédigeaint les diplômes dans la chancellerie impériale; ils appartenaient aussi a la classe des calligraphes. Le Sardonyx dont il sera question plus bas s'adonnait donc à l'art de la calligraphie, lorsque sa mort précoce vint interrompre ses travaux.

[2] V. Claudius, *de Nutricibus et Pædagogis*, dans *Poleni Suppl.* II, tom. III, p. 422-443; Dorville, *in Chariton.* lib. I, c. 12, p. 277 ed. Lips. Wyttenbach, sur Plutarque, *de Educatione puerorum*, p. 90 sq

Je termine ce mémoire par quelques observations sur une inscription inédite qui se trouve dans une collection de Heidelberg, après avoir été apportée de Rome par un sculpteur. Elle est de marbre blanc, et mutilée dans sa partie inférieure :

D ❦ M
SARDONVX
PVER. VIXIT.
ANN. II. M. V.
D. XXII. SARDO
NVX. PATER.
ET. A.EROPE.
MATER. T. P.

Diis manibus. Sardonyx puer vixit annis II, *mensibus* V, *diebus* XXII. *Sardonyx pater et Aërope mater titulum posuerunt*[1].

Le nom d'Aérope, souvent prononcé dans la mythologie et même dans la haute poésie tragique des Grecs, ne doit point nous empêcher d'attribuer ce monument sépulcral à une famille d'esclaves[2] ou d'affranchis; car d'abord les ins-

[1] Les noms des esclaves ou des affranchis sont rarement abrégés dans les inscriptions antiques; que les syllabes d'un mot soient séparées par des points dans les inscriptions, c'est ce qui se rencontre fréquemment. Voyez aussi sur cela la note suivante.

[2] *Aërope* (Ἀερόπη), dans les écrivains romains; de même *Ærope*, moins exactement *Erope*, et même *Æropa*. C'est ainsi en effet que les Romains avaient coutume de changer la forme des noms des femmes grecques qui se terminaient en η. (V. *Dictys Cretensis de Bello Trojano*, I, i, p. 2, ed. Paris. Delphin. *Commentar. de Hygino*, tab. 86, p. 164, ed. Verheyts; Oudendorp, sur *Appulei Metamorph.* II, p. 96 sq. et les notes sur Cicéron *de Nat. Deor.* I, p. 192, et II, p. 398, ed. Creuzer et Moser). Notre inscription semble, à cause du point qui sépare l'A de l'E, représenter l'orthographe exacte et conforme à l'étymologie. Sous le nom d'Aérope, l'histoire mythique distingue deux femmes : 1° la fille de Céphée (nos dictionnaires de mythologie donnent par erreur *Epheus*); V. Pausa-

criptions citées plus haut prouvent que Sardonyx était un nom commun parmi la classe asservie; en second lieu, il n'est pas plus étonnant que les noms des esclaves aient été accolés à ceux des personnages mythiques et tragiques, qu'à ceux des familles les plus nobles de Rome, comme nous l'avons vu ci-dessus dans les monuments de Porcius, de Porcia, et d'Æ-lius Saturninus. D'ailleurs d'autres inscriptions en grand nombre démontrent suffisamment qu'il n'était pas rare chez les Romains de donner par une sorte d'ironie ou de caprice, aux esclaves et aux affranchis des deux sexes, des noms fameux tirés de la mythologie et de l'histoire. Ainsi notre Aérope doit être placée à côté des Alcide, des Jason, des Priam, des Arsinoé, des Sémiramis, des Stratonice, qui se trouvent

nias, VIII, 44, 6; 2° la fille du roi des Crétois, Catréus (Κατρεύς). Apollodore, III, 2, 1, avec les notes de Heyne, p. 218 et p. 265, deuxième éd. Méziriac, *Commentaires sur les épîtres d'Ovide*, II, p. 250 sq. Tzetz. *Schol. in Lycophron.* v. 447, avec les notes de Müller, p. 409. C'est à tort que Burmann, dans Ovide, *Trist.* II, v. 391, veut écrire *Cretheus*; toutefois les dictionnaires que nous venons de citer font, en conséquence de cette leçon, Atrée père d'Aérope, tandis qu'il était son époux. Avec la même inexactitude d'autres l'ont confondue avec Érope et avec Europe. (V. *Gronov.* sur Aulu-Gelle, VII, 3, p. 382; Valckenaer, *Diatriba in Euripid. reliq.* cap. XVIII, p. 182). Comme Clytemnestre, à qui elle est expressément comparée (voy. Eudocie, *Violar.* p. 44.), Aérope fut mêlée à l'histoire tragique des Pélopides. Voilà pourquoi Hygin, qui a extrait les pièces des tragiques, parle de ses aventures, et Euripide, dans ses Crétoises (ἐν Κρήσσαις), l'avait introduite sur le théâtre (*Scholiast. Aristophan. Vesp.* v. 760; comp. *Bentley Epistol. ad Millium*, p. 23; Burmann et Valckenaer, l. l.). De la première Aérope et de Mars naquit Aéropus (Ἀέροπος, Pausanias, l. l.). Ce nom paraît aussi avoir appartenu aux rois de Macédoine (Voy. Rasche, *Supplem. Lexic. univers. rei numar.* I, p. 29.); Mionnet, *Description de médailles antiques*, vol. VI, p. XII, et *Supplément*, t. III, p. 614, où se trouvent des monnaies d'Aéropus III, avec deux autres médailles et les légendes AEPO. et AEPOΠO; *Addenda ad D. N. V.* Vindob. 1836, p. 23 sq.). Ajoutez à cela Aéropus II, et remarquez que, selon les médailles, les deux premières lettres de ce nom ne doivent pas être lues comme la diphthongue *Æ*. La manière d'écrire notre inscription, A.EROPE, confirme l'observation que nous venons de faire, et prouve que la diérèse était quelquefois marquée par un point de séparation placé entre les deux voyelles.

sur tant d'autres monuments[1]. Mais l'objet de notre inscription fait disparaître toute différence entre le maître et l'esclave. Si des parents affligés ont élevé une pierre funéraire à leur enfant[2] mort en si bas âge, c'est l'histoire de tous les hommes, du grand comme du petit.

[1] Exemples rapportés par Marini, *Atti de' Arvali*, II, 528.

[2] Tel est le sens de plusieurs inscriptions très-simples, telles que la suivante, qu'on trouve dans Muratori, p. 856, n° 20 : *Ego filiis titulum posui quod mei mihi filii debuerunt.* Ici et sur d'autres pierres funéraires (p. 863, n° 1, p. 913, n° 20, 4.), *titulus* signifie à la fois l'inscription et le tombeau. Ordinairement *titulus* ne désigne que l'inscription, qui s'appelle aussi *memoria* et *monumentum.* (Voyez *Plinii Epist.* VI, 10, 19, et les commentateurs de Juvénal, *Sat.* VI, v. 230 : Meursius, sur Lycophron v. 370, p. 1233, éd. Müller ; enfin Brisson, *de Formulis*, p. 668 et 683, ed. Conradi.)

MÉMOIRE

SUR

LA POPULATION DE LA FRANCE

AU XIVe SIÈCLE,

PAR M. DUREAU DE LA MALLE.

1re lecture, le 16 octobre 1829; 2e lecture, le 23 octobre 1829

Le résultat que je vais présenter d'abord aux yeux de l'Académie lui paraîtra sans doute aussi extraordinaire, aussi inattendu qu'il me l'a semblé à moi-même quand j'ai commencé ces recherches : c'est que la France, au XIVe siècle, avait une population aussi considérable que de nos jours; mais ce fait est appuyé sur des bases si solides, sur des autorités si positives, que je me flatte que mes confrères, après avoir été tentés de nier la conséquence, se rendront à mon avis et me feront gagner mon procès. Il est d'ailleurs assez curieux de constater l'existence d'une grande population avec une agriculture imparfaite, une mauvaise police, et l'absence presque totale de propreté, de précautions sanitaires, de commerce et d'industrie. Assigner les causes morales et physiques de ce fait singulier, mais certain, est moins facile. Les preuves seront d'un autre genre; et, vu l'ignorance en économie politique, la sécheresse et la tournure d'idées des écrivains de

ce temps, il me faudra, après avoir lu et relu tous les auteurs contemporains pour y trouver un indice direct des causes de cet accroissement de population, tirer des lois, des coutumes, des idées religieuses, de la forme de la propriété, de l'état des personnes, de la statistique du pays à cette époque, une certaine masse de probabilités qui puissent résoudre le problème d'une manière approximative.

Je serai forcé, malgré moi, de donner des conjectures, de poser des hypothèses, de conclure par comparaison et par analogie; mais quand les faits existent et que les causes sont inconnues, la critique historique n'a point d'autre moyen d'investigation. Fréret nous en a donné l'exemple et le modèle dans plusieurs de ses mémoires, et c'est en m'appuyant sur cette grande autorité que je me hâte d'entrer en matière.

Un manuscrit du XIVe siècle, conservé à la Bibliothèque royale, prouve qu'au commencement du règne de Philippe de Valois, en 1328, on comptait dans les seules terres dépendantes de la couronne, et sujettes à l'impôt de l'*ayde*, 2,564,837 feux[1].

[1] Somme toute des paroisses 24,171; somme toute des feux 2,564,837. Ms. ancien fonds, n° 9475, p. 167, v°. Le document dont je me sers est intitulé : *C'est la manière dont le subside fut faict pour l'ost de Flandres* 328, *et que il monta, sellon ce que on peut trouuer par les comptes renduz.*

Ce manuscrit nous apprend, p. 169, que ceux qui avaient moins de 10 livres parisis, tant en meubles qu'en héritages, ne payaient rien. La ville de Paris et de Saint-Marcel avaient seulement 35 paroisses et 61,098 feux, qui, multipliés par 5, donnent 305,490 contribuables.

Sous Philippe-le-Bel, en 1313, les bourgeois de Paris montrèrent à une revue 20,000 cavaliers et 30,000 hommes de pied, ce qui, multiplié par 6, donne à Paris 300,000 habitants, et s'accorde avec le nombre des contribuables. (*Chron. métr.* de Godefroi de Paris, éd. de M. Buchon, p. 194 et 195.

Un passage précieux de Froissart vient encore confirmer l'idée que Godefroy de Paris nous donne de l'étendue de la population parisienne pendant le XIVe siècle. En 1382, après les guerres longues et désastreuses que la France avait eues à soutenir avec la Flandre et l'Angleterre, les Parisiens s'étant révoltés pendant l'absence de Charles VI, les rebelles comptaient dans Paris 110,000 hommes en armes, prêts à

Le mot feu (*focus*), dans le langage du XIVe siècle, était synonyme de *manse* ou manoir, habitation d'un ménage. *Tenentes focum aut tectum*, dit une charte de 1291 dans le Cartulaire de l'église d'Auxerre : ces mots sont traduits dans la Coutume normande par ceux-ci : *tenir feu et lieu*; *tenir feu, pot et domicile*, dit la Coutume de Cambray[1]; *avoir maison et tenir feu*, dit celle du Bourbonnais[2]; enfin nous trouvons dans une charte du XIIIe siècle ces mots : *homines qui focos suos dividunt*[3].

Le Polyptique d'Irminon nous donne l'état des feux et manses possédés par l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, avec le nom, l'âge et le sexe des serfs composant chaque feu. La moyenne tirée d'un nombre très-considérable de manses ou feux qui y sont décrits est de 4 3/4 à 5 habitants par chaque feu ou manoir.

A Manchester et à Liverpool, où l'usage veut que chaque ménage habite une maison entière, le nombre des habitants par maison oscille entre 5 et 7 depuis soixante et dix ans[4].

On est donc certain de ne pas exagérer la population en multipliant par 4 1/2 les 2,564,837 feux énumérés par bailliages, châtellenies et paroisses dans le manuscrit de 1328, qui donne l'état du subside imposé par feux sur les terres dépendantes alors de la couronne de France.

Je prends à dessein l'évaluation la plus faible; car M. Raynouard m'a fourni plusieurs documents de cette époque qui prouvent que, dans le midi de la France, un feu comprenait parfois jusqu'à 100 individus.

agir aussitôt qu'on aurait appris l'issue de la guerre de Flandre. (Froissart, éd. de M. Buchon, t. VIII, p. 319-320.)

[1] Titre VI, art. 2.

[2] Chap. XXXVI.

[3] Charte de Jean, seigneur de Châteauvilain, de l'an 1279. (Voy. Ducange, *Glossar. med. et infim. latin.* 1re éd. t. II, p. 471, v. *Focus*.

[4] *Nouvelles annales des voyages*, par Eyries

Moreau de Beaumont[1] dit que *fouage* vient de ce que c'était une levée de deniers qui se faisait par feux, ce qui, en quelques lieux, le faisait appeler *fournage*, à cause du fourneau ou cheminée. On trouve dans cet auteur vingt citations en ce sens de coutumes, règlements, arrêts des états, ordonnances, lettres de non préjudice, etc.

La Bretagne, en 1392, avait, dit la chambre des comptes chargée de l'examen de la taille des feux contribuables, 79,748, plus 18,699 feux. Dans le Hainaut, l'impôt des feux et cheminées est représentatif de la taille[2]. Dans le gouvernement de Condé, ce droit ne se paye qu'à proportion du nombre de feux; il se fait à cet effet une *retrouve* chaque année[3].

M. Guérard, dans un mémoire sur les divisions territoriales de la Gaule, couronné par l'Institut en 1830[4], a comparé l'état de la culture et de la population de la commune de Palaiseau sous Charlemagne et de nos jours. Le résultat de cette comparaison est : « qu'actuellement on cultive dans le finage de Palaiseau environ 1/15e de champs de moins qu'on n'en cultivait au temps de Charlemagne; que depuis ce prince, dans le même finage, la culture de la vigne a diminué de près d'un quart; que les prés se sont accrus d'environ 1/8e, et que les bois se sont presque triplés; ajoutons qu'il n'existe plus aujourd'hui que deux moulins sur le finage de Palaiseau, tandis qu'il y en avait trois à la fin du VIIIe siècle.

« Si nous recherchons, continue M. Guérard, quelle pouvait être la population de la terre de Palaiseau sous le règne de Charlemagne, nous observons que les 113 manses, tant

et Malte-Brun, t. XXVI, p. 262. Extrait du *Quarterly Review*.

[1] T. II, p. 254 à 258. An 1200 et 1491.

[2] Moreau de Beaumont, t. II, p. 329.

[3] *Id.* p. 332.

[4] Appendice, p. 185.

ingénuiles que serviles, du Polyptique, contiennent 508 hectares de terres cultivées, et sont occupés par 645 individus de la classe des *mansuarii,* sans compter les esclaves (*mancipia*), qui appartenaient aux colons, et dont le nombre, qui ne nous est pas donné par le manuscrit, peut être évalué sans exagération à raison d'un esclave par manse, ce qui fera en tout 758 personnes, c'est-à-dire une personne pour environ 67 ares 7 centiares. Or si nous supposons la population des terres du domaine, y compris celle des églises et des manses (*absi*), proportionnellement égale à la population des terres accensées, la population de la commune de Palaiseau étant aujourd'hui de 1620 âmes, ce qui donne 65 ares 67 centiares par individu, se sera accrue, depuis Charlemagne, d'environ 1/47e. »

On voit que, d'après les bases authentiques du Polyptique d'Irminon cité par M. Guérard, il faudrait admettre l'existence de 7 personnes par manse ou feu, tandis que je n'en compte que 5 dans tous mes calculs.

Les terres qui, sous Philippe de Valois, renfermaient les 2,564,837 feux, faisaient à peine le tiers de l'étendue du royaume actuel; car on n'y comprenait pas alors les provinces possédées en France par les rois d'Angleterre et de Navarre, les grandes seigneuries de Guienne, telles que les comtés de Foix et d'Armagnac, Bayonne et ses dépendances, le Roussillon, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Flandre, le Hainaut, le Cambrésis, l'Artois, la Bretagne, la Lorraine, le Barrois, l'Alsace, le Dauphiné, la Bresse et le Bugey, le Comtat Venaissin et la Provence.

On peut donc affirmer sans exagération que la France renfermait alors dans son sein 7,694,511 feux, ce qui, en comptant seulement 4 personnes 1/2 par feu (et l'évaluation

est trop faible) forme un total de 34,625,299 habitants, sans compter les seigneuries ecclésiastiques et séculières, qui ne furent pas assujetties au dénombrement qu'on fit alors.

Il faut ajouter à ce nombre les vilains, qui possédaient au-dessous de dix livres parisis; les serfs, qui, dit le manuscrit cité, ne furent point comptés. Or on sait qu'alors, malgré les affranchissements des communes, il y avait encore beaucoup de familles qui n'avaient pas acquis la liberté. On doit en outre y joindre un clergé composé d'une multitude immense d'ecclésiastiques et de personnes religieuses des deux sexes, les universités et le corps entier de la noblesse, tous exempts de subsides, et certes on sera stupéfait de l'énorme population de la France à cette époque et de la diminution de l'espèce humaine depuis environ cinq siècles.

Ce document, fourni par un manuscrit du temps qui traite spécialement du *subside imposé par feux,* semble mériter toute confiance; des témoignages authentiques prouvent qu'elle est bien fondée.

En 1356, après les batailles de Crécy et de Poitiers, lorsque le roi Jean était prisonnier à Londres, qu'une grande partie de la France était occupée par les Anglais, que le roi de Navarre, les seigneurs qui s'étaient rangés de leur parti, et les compagnies de gens de guerre tenaient et pillaient pour leur compte une grande quantité de villes et de districts, les états généraux du reste de la France sont convoqués par Charles V [1].

Cette assemblée, très-malveillante pour le dauphin Charles, régent pendant la captivité de son père, demande qu'on réforme des abus, et s'engage en revanche à entretenir 30,000

[1] Froissart, *Chron. manuscr.* an 1356. Copie manuscrite de la tenue et délibération des états, à la Bibl. du Roi. Villaret, IX, 207, *Histoire de France.*

hommes d'armes pour soutenir la guerre contre Édouard III, le tiers-état devant payer l'armement et la solde d'un homme d'armes par chaque centaine de feux.

Il n'y avait de convoqués à ces états qu'une partie des députés du pays désigné alors sous le nom de *Langue d'oil*. Les états de *Langue d'oc* fournirent leurs subsides en 1358 [1].

Or en multipliant 30,000 par 100, et comptant 4, ou plutôt 5 personnes par feu, vous avez pour la population du tiers-état soumis au fouage un total de 12 ou de 15,000,000 pour une étendue de pays qui ne correspond pas au tiers de la France actuelle.

Un passage précieux de Froissart [2] et de la chronique manuscrite nous fournit la population d'une autre partie de la France, l'Aquitaine, soumise alors aux Anglais.

En 1368, au retour de son expédition en Espagne pour la restauration de dom Pèdre, le prince Noir, manquant d'argent pour payer la solde arriérée de ses troupes « fut, dit Froissart, conseillé d'aucuns de son conseil pour élever un fouage en Aquitaine; car son conseil, qui à ce tiroit, lui remontroit que si il pouvoit l'exploiter, il vaudroit par an 1,200,000 francs, pour payer tant seulement sur chacun feu 1 franc [3]. »

Ce fut, comme l'on sait, la cause de la perte de l'Aquitaine pour l'Angleterre. Toute la noblesse de Gascogne refusa de se soumettre à cet impôt, alléguant « que leurs terres et sei-

[1] *Ordonnances des rois de France*, t. IV, p. 188.

[2] Tom. IV, chap. DLXV, p. 441 et suiv. éd. de M. Buchon.

[3] Béziers était fort peuplé dans le XIIe siècle. Voy. Duchesne, t. V, p. 172. Guillaume le Breton (*Philippid.* chant VIII) dit que, lors de la guerre des Albigeois, 60,000 habitants y furent massacrés en un seul jour. *Trucidant millia bis triplicata decem.* Béziers n'a aujourd'hui que 16,233 habitants.

[4] Froissart, t. IV, p. 442.

gneuries étoient franches et exemptes de toutes débites; et que du temps passé, et qu'ils avoient obéi au roi de France, ils n'avoient jamais été grevés ni pressés de nul subside, impositions, fouages ni gabelles. »

On voit qu'à raison de 5 personnes par feu cette capitation donne à l'Aquitaine, dont les limites sont fixées par le traité de Brétigny, une population de 6,000,000 d'habitants au moins; car les serfs, le clergé et ses domaines, les universités, et finalement tous les pauvres en étaient exempts.

Cependant l'Aquitaine anglaise ne comprenait pas dix de nos départements actuels dans cette portion de la France.

On trouve même un indice de cette grande population, du moins pour quelques provinces du nord de la France, à une époque antérieure de deux siècles. En 1120, lorsque l'empereur Henri V, gendre du roi d'Angleterre, vint attaquer Louis le Gros avec une armée formidable de Lorrains, d'Allemands, de Bavarois et de Saxons, ce prince convoqua sous les murs de Reims tous les vassaux de la couronne, et Suger, abbé de Saint-Denis, qui était de cette expédition avec les sujets de son abbaye, nous atteste [1] que les seuls districts de Reims et de Châlon fournirent plus de 60,000 hommes, tant cavalerie qu'infanterie; ceux du Laonnais et du Soissonnais n'étaient pas en moindre nombre; ceux d'Orléans, d'Étampes et de Paris formaient, dit toujours Suger, une troisième armée au moins égale.

Ce fait bien constaté de l'existence d'une énorme population en France dans le XII[e] siècle peut jeter quelques lumières sur les causes de l'événement le plus remarquable de cette époque, et je serais tenté de croire, bien que les historiens contemporains l'aient passé sous silence, que ce fut

[1] N° 21, p. 313.

cette surabondance de population qui, jointe à l'exaltation des idées religieuses, poussa les peuples de l'Europe à se croiser et à se précipiter vers l'Asie[1], de même que 1,700 et 1,500 ans auparavant, une pareille nécessité avait, selon Tite-Live[2], décidé les émigrations de Bellovèse et de Sigovèse, de Brennus et de ses compagnons, vers l'Italie, la Germanie, l'Allemagne et la Grèce.

Mais, pour en revenir au passage curieux de Suger, on voit que les seuls districts de Reims, de Châlon, de Laon et de Soissons fournirent plus de 120,000 combattants, infanterie et cavalerie, ce qui, en supposant même que le dixième de la population fût sous les armes, assignerait à cette petite portion de la France plus de 1,200,000 habitants, nombre supérieur à celui qu'elle contient aujourd'hui.

Un autre rapprochement curieux que j'ai dû à l'obligeance et à la mémoire féconde de mon ancien confrère Saint-Martin, est que, lors de la conquête de la Gaule par Jules-César, les Bellovaces, dont le territoire occupait ce qui forme aujourd'hui le département de l'Aisne, fournirent 100,000 combattants[3], qui, multipliés par 10, donneront un nombre rapproché de celui que j'ai déduit du passage de Suger.

Enfin la lecture attentive des historiens originaux conduit à ce résultat, que la Gaule fut très-peuplée du temps de la conquête par César, et que sa population s'accrut sous la domination romaine, qu'elle décrut du IIIe au VIe siècle; que cette population se soutint sous la première race, où elle

[1] Saint Bernard donne la même cause. Lettr. tr. fr. éd. 1535 à 1540.

[2] V. 34. Imperio Ambigati, Gallia adeo frugum hominumque fertilis fuit, ut abundans multitudo vix regi videretur posse. Exonerare prægravante turba regnum cupiens, Bellovesum ac Sigovesum missurum se esse in quas Dii dedissent auguriis sedes, ostendit. Quantum ipsi vellent numerum hominum excirent, ne qua gens arcere advenientes posset.

[3] Cæsar, *de Bell. Gall.* l. II, p. 4.

n'eut à subir que des crises passagères; qu'elle déchut sous les Carlovingiens par les guerres civiles et les ravages des Normands; que depuis l'avénement de Hugues Capet, quand les brigands du Nord eurent occupé la Normandie et changé leur état de guerriers destructeurs pour celui de gentilshommes propriétaires, quand la féodalité se fut constituée, du xe au xiie siècle, la population s'accrut considérablement[1]. Les nombreuses famines survenues en France dans le xie siècle et l'émigration des peuples de l'Europe vers l'Orient donnent la preuve d'un défaut d'équilibre entre les progrès de la population et des produits. Nous avons vu qu'en 1120, après que, selon les historiens contemporains, plus de 6,000,000 d'âmes, dont notre patrie fournit au moins le tiers, eurent été anéanties dans la première et la deuxième croisade, la France était énormément peuplée. Nous savons, par des témoignages irrécusables, que, dans la première moitié du xive siècle, la population était plus forte qu'à présent; il est hors de doute que les cent seize années de guerre d'extermination que se firent les Français et les Anglais depuis 1336 jusqu'en 1452, guerres où une partie de la France combattait contre l'autre avec un acharnement et une barbarie sans exemple; plus, l'interruption de la culture causée par ces guerres et les ravages des compagnies de brigands armés qui occupèrent le pays durant un siècle entier, enlevèrent une grande partie de la population française[2]. Nous pensons qu'elle se releva dans

[1] Le Polyptique d'Irminon, qui contient la description des propriétés et le dénombrement des serfs appartenant à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, en donne des preuves multipliées. Voyez le texte du Polyptique publié par M. Guérard en 1836. Paris, Impr. roy. 1 vol. in-4°; la Statistique de Palaiseau, du même auteur; l'Histoire de Saint-Germain-des-Prés, par D. Bouillard, art. *La Celle, Laye, Palaiseau, Jouy.*

L'abbaye de Clairvaux, celle de Cîteaux, avaient sur leurs domaines 80,000 manses ou feux, à 5 personnes par manse, terme moyen.

[2] L'auteur contemporain des Annales de France dit qu'en 1430 on ne voyait que

la dernière moitié du XVe siècle et les soixante-dix premières années du XVIe siècle; qu'elle s'affaiblit de nouveau dans les guerres de religion, sous le règne de Louis XIV, par la révocation de l'édit de Nantes et la guerre de la succession, et qu'enfin c'est depuis la régence jusqu'à nos jours que la population est dans un état de progression constante, restreinte néanmoins dans son développement par l'augmentation des richesses, du luxe et de l'industrie.

Nous ne prétendons pas que l'état actuel de la société ne soit plus heureux pour l'espèce humaine; mais nous pensons, et nous espérons le prouver par l'accord des faits avec les principes admis en économie politique; nous pensons, dis-je, que cet état d'aisance et de jouissance personnelles est moins favorable au développement rapide de la population que le système féodal une fois constitué et roulant dans l'orbite de ses coutumes sans de grandes perturbations.

Influence du système féodal sur la population.

S'il y a une vérité reconnue en économie politique, c'est que la population s'affaiblit dans les classes riches et s'accroît surtout dans la classe pauvre. Or il est facile de prouver que le système féodal était combiné de manière que les classes supérieures n'étaient point restreintes dans le désir de se reproduire par une foule de considérations qui aujourd'hui, dans les ménages aisés, limitent le nombre des enfants, et que la classe des serfs, bien différente de celle des nègres et des

roberies et pilleries de toutes parts, et que les laboureurs furent détruits tellement que plusieurs contrées demeurèrent inhabitables. (Villaret, t. XIV, p. 481.)

L'auteur des Chroniques de France rapporte aussi, en 1432, qu'il ne demeura en tout le pays de Caux homme ni femme, sinon les garnisons qui gardaient les forteresses. (Villaret, t. XV, p. 153.)

esclaves anciens, était placée dans la situation la plus favorable pour le développement et le progrès de la population.

Il en est de l'espèce humaine comme des autres produits; lorsque le besoin d'hommes se fait sentir, on en crée en abondance. La population a-t-elle atteint les limites du nécessaire et de la production des subsistances, elle s'arrête. Le rapport des naissances et de la population totale avec les mariages prouve ce fait jusqu'à l'évidence.

Il est encore facile d'établir qu'avec une agriculture imparfaite, mais avec le système de la culture à main d'homme, si le besoin d'hommes et de subsistances est nécessité par les circonstances et l'état de la société, on obtient, non pas un produit net capable de former des capitaux croissants qui s'appliquent au commerce et à l'industrie, mais un produit brut considérable qui se consomme tout entier dans la reproduction de l'espèce humaine. La Chine, l'Irlande et les États-Unis nous en offrent à présent un exemple. L'Italie, dans les cinq premiers siècles de la république romaine, nous a présenté ce fait remarquable que je crois avoir démontré dans la série de mes recherches sur l'économie politique des Romains[1].

C'est un spectacle vraiment curieux que celui de ces siècles de féodalité, où la France était si peuplée sans être riche ni puissante! car d'un côté l'intérêt que les nobles possesseurs de fiefs avaient à procréer des enfants mâles pour rendre leur service au suzerain, perpétuer leur nom et succéder à leurs propriétés territoriales, faisait croître cette classe élevée de la société fort au delà des limites que lui prescrivent aujourd'hui la prévoyance et les tendres sollicitudes sur l'établissement de leur progéniture.

[1] Paris, Hachette, 1840, 2 vol. in-8°.

Le dogme prescrit par la religion, si puissante alors, *de croître et de multiplier,* était observé dans toute sa rigueur.

Le clergé séculier et régulier, plus relâché dans sa discipline en raison de ses richesses et de son instruction supérieure, contribuait aussi à l'accroissement de la population; un grand nombre de clercs avaient au moins des concubines.

Le luxe des jouissances personnelles, des ameublements, des vêtements, des coiffures, des repas et des spectacles était peu développé à cette époque, où l'on mettait surtout son orgueil et sa vanité à s'entourer, dans la paix et dans la guerre, d'un grand nombre de domestiques et de vassaux. Les moines de presque tous les ordres travaillaient de leurs mains à la culture des terres, et les corporations de religieux mendiants n'étaient pas encore très-nombreuses.

L'Amérique n'avait point encore envoyé à l'Europe ce fléau destructeur qui attaque dans ses sources la génération de l'espèce humaine.

Quant à la classe des serfs, comme elle a été la base de notre tiers-état, et qu'elle formait la majeure partie de la nation, je dois faire connaître d'une manière plus détaillée quelle était sa position dans l'état social, les lois, les coutumes qui la régissaient, et l'influence de cette position, de ces lois, de ces coutumes, sur le développement de la population.

En général tous les domaines étaient cultivés par les habitants naturels de chaque lieu, qui étaient serfs; mais leurs maîtres n'en pouvaient disposer absolument.

C'était une sorte de servitude que les Francs avaient apportée de la Germanie. Un passage de Tacite[1] nous peint exactement les serfs attachés à la glèbe qu'on retrouve dans

[1] *Mor. German.* cap. XXV.

le moyen âge : « servis non, in nostrum morem, descriptis per familiam ministeriis utuntur : suam quisque sedem, suos penates regit. Frumenti modum dominus, aut pecoris, aut vestis, ut colono injungit : et servus hactenus paret. »

Le servage, disent les lois d'Henri Ier, roi d'Angleterre[1], avait lieu dans cinq circonstances : « Alii (servi) natura, alii facti, alii emptione, alii redemptione, alii sua vel alterius datione. »

Les Assises de Jérusalem[2] nous montrent qu'au XIe siècle on devenait esclave de son créancier pour une dette qu'on ne pouvait payer. Le maître était forcé de fournir aliments et vêtements à son débiteur, pouvait le tenir aux fers toute sa vie s'il ne s'acquittait pas; mais, s'il voulait travailler, il fallait diminuer de la dette le prix du travail du prisonnier.

Ces esclaves étaient absolument les *nexi* et les *vincti* des Romains, et nos lois actuelles, en maintenant la prison pour dettes, offrent encore une trace de cet usage antique et barbare.

Ainsi les serfs ou vassaux attachés à la glèbe étaient obligés de fournir au seigneur une partie de leur récolte, un service manuel de gazonnage, entretien de fossés et murailles, garde de parcs, de forêts et passages; leurs enfants n'héritaient du fruit de leur travail que par grâce spéciale du seigneur. Il ne leur était pas permis de se marier hors de la terre; en cas de fuite ou de changement, leur maître avait droit de les revendiquer jusque dans la cléricature.

On peut induire du passage des lois de Henri Ier, que j'ai citées, que cet état n'était pas très-dur, puisqu'on y entrait de son propre choix : *sua datione*.

Cette classe se divisait en serfs de l'état (*servi fiscales*), de l'église (*ecclesiastici*), du domaine (*casis seu prædiis addicti*),

[1] Chap. LXXVI.

[2] Mss. C. 191.

de la glèbe (*massarii*), des bénéfices (*beneficiarii*), du service domestique (*ministeriales*) (c'étaient souvent, comme chez les Romains, des artisans en tout genre), des coutumiers (*consuetudinarii*); c'étaient des vassaux payant à leurs maîtres une taille en argent et des redevances en nature pour une portion de terre cédée à ces conditions; enfin les serfs soumis à la capitation (*capitales*), qui payaient un tribut par tête. Du Cange[1], Heineccius[2], l'abbé de Gourcy[3] et M. Naudet[4] ont très-bien défini ces diverses sortes de servages. Comme ils ont cité exactement les autorités, il suffit d'indiquer leurs recherches à ceux qui désireraient sur ce sujet de plus amples détails.

Quelquefois même la condition des serfs était plus douce. En Angleterre, par les lois de Henri Ier[5], les enfants d'un noble et de la fille d'un serf suivaient la condition du père, « quia semper de patre, non à matre, ordo generationis texitur. »

Ailleurs les fils d'un serf et d'une mère noble suivaient l'état de la mère; le ventre anoblissait[6].

Par la coutume du Bourbonnais[7], les serfs pouvaient marier leurs enfants et leur transmettre leurs biens meubles et immeubles, à condition que les enfants et les biens seraient soumis aux mêmes lois que leurs pères. Par un autre[8] article, les serfs ne peuvent vendre leurs propriétés à des hommes de condition libre, mais bien les transférer par vente ou donation à des serfs sans la permission du maître, pourvu que ces serfs appartiennent au même maître.

[1] *Glossarium med. latin.* V. *Servi.*

[2] *Antiq. jus German.* II, 8.

[3] *Mémoire sur l'état des personnes*, p. 77, 119.

[4] *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. VIII, p. 563 et suiv.

[5] Cap. LXXVII, 68.

[6] Du Cange, *Glossarium med. latin.* V. *Servi.*

[7] *Ibid.* 208.

[8] *Ibid.* 201, 202.

Ces faits, et beaucoup d'autres semblables qu'il est inutile de citer, m'ont conduit à penser que probablement, sur la fin de la dynastie carlovingienne, quand les feudataires de la couronne, qui ne tenaient leurs fiefs qu'à vie, ont voulu les rendre héréditaires dans leurs familles, ils ont été forcés de s'attacher une grande partie des serfs pour soutenir leur usurpation, et que dans ce but, et par un intérêt personnel bien entendu, ils ont fort adouci la condition du servage. Les serfs entre autres acquirent le droit d'hérédité et de transmission pour leurs biens meubles et immeubles. Enfin on est convaincu par une foule de témoignages que le sort des serfs en général, et surtout des serfs attachés à la glèbe, ne différait guère de celui des colons partiaires chez les Romains, et même des métayers à mi-fruit de nos provinces, avant la révolution.

On voit que l'état de servage dont j'ai présenté le tableau abrégé, mais fidèle, était éminemment favorable à l'accroissement de la population; car les serfs n'avaient pas encore assez de richesse et d'instruction pour que leur prévoyance les portât à limiter le nombre de leurs enfants, ce qui arrive maintenant aux fermiers aisés de nos provinces à grande culture. Néanmoins leur situation étant assez douce pour qu'ils n'eussent pas, comme les nègres et les esclaves, crainte de propager leur race, et la terre cultivée à main d'homme fournissant des produits en raison du nombre de bras qui sollicitaient sa fécondité, ils s'applaudissaient d'une nombreuse famille qui augmentait leurs moyens de travail et la puissance de leur seigneur. Ce système de culture à mi-fruit, contraire à l'accroissement des capitaux, est favorable au développement de la population; ce qui se voit à présent en France, où la population décroît chez les fermiers riches du

nord, tandis qu'elle augmente chez les métayers pauvres de l'ouest et de l'intérieur du pays. J'en citerai un exemple frappant dans le Perche, où j'ai mes propriétés, et que j'ai pu observer avec soin. La moyenne des enfants d'un ménage de petits fermiers à mi-fruit était de 5 à 6 en 1788, elle n'est guère aujourd'hui que de 2 à 3 chez ces mêmes fermiers, qui afferment en argent à long terme, et dont l'aisance et l'instruction ont beaucoup gagné.

Enfin l'exemple de la Russie, où le servage existe dans toute sa vigueur, et où cependant la population double en vingt ans, prouve péremptoirement que cet état de la société est plutôt favorable que contraire à la reproduction de l'espèce humaine. Or, si l'on compare la Russie à la France sous le rapport de la fertilité du sol et de la beauté du climat, l'avantage ne sera pas, à coup sûr, en faveur de la première.

On peut trouver encore une autre cause de l'accroissement de la population du tiers-état dans la révolution que les croisades opérèrent relativement à l'état de la propriété. C'est alors que les seigneurs, obligés de se procurer de l'argent comptant pour ces expéditions lointaines et dispendieuses, furent forcés de vendre, de morceler des biens qui depuis plus de deux siècles passaient presque en totalité à l'aîné de la famille. Le clergé épuisé par les décimes et les subsides de tout genre, dont il ne pouvait plus se faire exempter à cause du motif sacré de ces guerres de religion, vit sortir de ses mains une partie des propriétés qui s'y étaient toujours conservées et accrues. Alors se multiplièrent ces emphytéoses, ces accensements, ces concessions de terres moyennant une rente fixe, que la dépréciation successive des monnaies et l'augmentation du prix des denrées rendirent très-avantageux aux acquéreurs. La division des propriétés produisit ses effets

accoutumés, une plus grande abondance de produits bruts, et, par une conséquence nécessaire, un plus grand nombre de mariages et un accroissement semblable dans la population. Ces baux emphytéotiques, ces accensements, ces concessions de terres moyennant une rente fixe, durent produire sur l'agriculture et sur la population de la France le même effet que la fixation de l'impôt territorial sous Élisabeth, dont le taux n'a point augmenté jusqu'aujourd'hui, a exercé sur les productions, les richesses et la population agricoles de l'Angleterre.

Telles sont les principales causes de l'étonnante population de la France au XIVe siècle. Je puis en avoir négligé quelques-unes; quelques-unes de mes conjectures pourront sembler hasardées; on pourra me contester mes opinions sur l'explication du phénomène; mais le fait en lui-même porte de tels caractères d'authenticité, il est appuyé sur des documents officiels de l'époque si précis, si détaillés, si exacts, qu'on ne pourra se refuser à les admettre et à conclure de leurs résultats que le territoire de la France, en prenant les limites actuelles, avait, de 1328 à 1367, une population au moins égale, et pobablement plus forte, que celle qu'il renferme à présent.

MÉMOIRE

SUR

DEUX BAS-RELIEFS MITHRIAQUES

QUI ONT ÉTÉ DÉCOUVERTS EN TRANSYLVANIE.

PAR M. FÉLIX LAJARD.

Lu le 8 octobre 1830.

Les découvertes qu'on a faites depuis quelques années dans la partie de l'Europe qui est comprise entre les Alpes illyriennes, l'embouchure du Danube et celle du Rhin, montrent que partout où les Romains portèrent leurs armes victorieuses, ils laissèrent de nombreuses traces de leur attachement au culte de Mithra. Des grottes, des temples, des statues, des bas-reliefs, des autels, des inscriptions, qu'ils avaient consacrés à cette divinité, ont été retrouvés dans les provinces qui furent connues autrefois sous les dénominations de Dacie, de Pannonie, de Norique, de Rhétie et de Germanie. Ainsi que l'on pouvait s'y attendre, on a découvert ces monuments dans le voisinage ou sur l'emplacement même des colonies fondées par les vainqueurs et des établissements militaires qu'ils avaient formés, soit aux passages des fleuves et au confluent des rivières, soit à l'issue ou dans l'intérieur des défilés et des grandes forêts.

L'austérité de la doctrine des mystères de Mithra, le danger inséparable de certaines épreuves auxquelles étaient

soumis les néophytes, le titre de *soldat de Mithra,* qu'ils recevaient au premier grade, les simulacres de combats qui précédaient l'initiation à chacun des autres grades, les couronnes qu'on décernait aux initiés, étaient autant de particularités qui donnaient à la célébration de ces mystères un caractere militaire et belliqueux [1]. Elles durent exercer une puissante influence sur l'esprit et sur l'imagination des légionnaires romains; et si, comme les monuments s'accordent à nous le prouver, le mithriacisme comptait de nombreux prosélytes dans leurs rangs, on peut attribuer ce succès non moins à la cause que je viens de signaler, qu'au penchant, pour ainsi dire irrésistible, qui entraîne le commun des hommes dans ces associations secrètes où chacun arrive avec la certitude, ou tout au moins avec l'espoir d'obtenir la révélation des mystères les plus profonds de la religion et de la nature. Il est permis de croire aussi que le séjour des troupes impériales au milieu de pays où une civilisation peu avancée ne pouvait leur offrir les divers genres de distractions et de plaisirs qui composaient une si grande partie de la vie du peuple romain, dut favoriser, dans le sein même des légions, la propagation d'une doctrine dont les sectateurs étaient animés de cet esprit de prosélytisme qui est inhérent à la plupart des religions nées dans l'Orient.

Quelques auteurs modernes, et particulièrement M. le professeur Frédéric Creuzer [2], ont cru pouvoir assigner une autre cause à cette propagation. Appuyant leur supposition sur

[1] La réunion des soldats de Mithra et des initiés de tout grade formait une assemblée combattante, dont le type était cette armée céleste que le Zend-Avesta (t. II, p. 256 et ailleurs) appelle l'*assemblée des saints Férouërs, forts et armés,* et qui, sur le Gorotman ou la montagne de lumière, se pressait autour du trône d'Ormuzd et de Mithra, comme les étoiles autour du soleil.

[2] *Heidelberger Jahrbücher der Literatur;* 1822, n° 78.

quelques étymologies plus ou moins contestables et sur quelques ressemblances plus ou moins fortuites de noms propres de peuples, de villes ou de fleuves, ils ont avancé que les Romains avaient dû trouver le culte du Soleil ou de Mithra déjà établi dans les provinces du Danube, où il aurait été porté, dès le VIIe siècle avant l'ère chrétienne, par des peuples d'origine thraco-phrygienne, qui adoraient cette divinité sous le nom de *Sab, Sabos,* c'est-à-dire *Sebesius.* Quelque déférence que je sois disposé à témoigner en toute circonstance à l'illustre auteur de la Symbolique, je ne puis m'empêcher d'avouer que, dans le cas actuel, son opinion ne me semble pas reposer sur des bases assez solides pour être adoptée avec cette entière confiance dont M. de Kœppen a donné l'exemple [1].

Parmi les nombreux monuments mithriaques que les Romains ont laissés dans l'ancienne Dacie, deux bas-reliefs surtout se recommandent à l'attention des archéologues. M. de Kœppen, le premier, nous les a fait connaître par une notice qu'il a publiée à Vienne dans l'Annuaire de la littérature, pour 1823, et qui est intitulée : *Nachricht von einigen in Ungern, Siebenbürgen und Polen befindlichen, und bisher nur wenig oder gar nicht bekannten Alterthümern*; c'est-à-dire *Notice sur quelques antiquités qui se trouvent en Hongrie, en Transylvanie et en Pologne, et qui, jusqu'à présent, étaient peu connues ou totalement ignorées.* Ce travail a l'avantage précieux de contenir la description ou l'indication de plusieurs autres monuments mithriaques inédits; mais il n'offre peut-être pas, je le dis à regret, une explication toujours satisfaisante des deux bas-reliefs dont je vais avoir l'honneur d'entretenir l'Académie. L'auteur ayant trop souvent négligé de s'aider de la connaissance des sources où l'on doit étudier la doctrine des mystères de Mithra, tant chez

[1] *Jahrbücher der Literatur;* Wien, 1823 (*Anzeige-Blatt,* n° XXIV); *Nachricht,* etc. I. S. 2.

les Perses que chez les Romains, ne paraît pas avoir parfaitement saisi les rapports qui existent entre cette doctrine et les deux monuments en question, et s'est trouvé, par cette raison, dans l'impossibilité de comprendre l'ensemble et les détails très-multipliés des diverses scènes qu'on y a représentées. Quelques-unes de ses interprétations pourraient même encourir le reproche de s'appuyer ou sur des traditions et des textes étrangers au sujet de ces sculptures, ou sur certaines opinions que semblent repousser une saine critique et l'état actuel des connaissances archéologiques [1].

Il est juste d'ajouter que les deux bas-reliefs dont nous avons à nous occuper offrent des particularités qu'on n'avait encore rencontrées sur aucun autre monument mithriaque, et qui se rattachent aux points les plus importants et les plus difficiles de la doctrine des mystères. Le travail lâche et incorrect de ces monuments et les dégradations qu'ils ont éprouvées augmentent d'ailleurs beaucoup les difficultés que pré-

[1] Depuis que ce mémoire a été lu à l'Académie royale des inscriptions, M. de Hammer, dans ses *Mithriaca* (Caen et Paris, 1833, p. 87-92, et pl. VI et VII), a reproduit les deux monuments dont il s'agit, en annonçant qu'il offrait du bas-relief d'Apulum un dessin beaucoup plus exact que ne l'est celui qui accompagne la notice citée de M. de Kœppen. J'ai comparé attentivement le n° 1 de la planche I de cette Notice avec la planche VI des *Mithriaca*, et je dois avouer que je n'ai pu découvrir entre elles aucune différence qui justifie l'assertion de M. de Hammer. Quant au système d'explication adopté par le savant orientaliste de Vienne, j'éprouve le regret d'avoir à dire qu'il a, de même que celui de M. de Kœppen, le double inconvénient d'être incomplet et de reposer sur une hypothèse qui ne me semble autorisée ni par nos deux bas-reliefs, ni par un autre monument mithriaque que l'on a découvert à Mauls ou Mauwels, dans le Tyrol; monument sur lequel M. de Hammer avait précédemment voulu voir, comme il le voit ici, la représentation de certaines épreuves d'origine indienne. Je persiste à croire que, pour parvenir à interpréter d'une manière satisfaisante ces trois bas-reliefs, il n'est pas nécessaire de chercher des explications ailleurs que dans les livres sacrés des Parses, et dans les traditions ou les monuments figurés de l'Orient et de l'Occident qui se rapportent à la doctrine des mystères de Mithra dérivés des mystères de la Vénus assyrienne ou chaldéenne.

sente leur explication, en laissant souvent l'observateur dans une fâcheuse incertitude sur la détermination précise de plusieurs des figures et des symboles qui s'y trouvent sculptés. Lorsqu'à l'époque du concours de 1825 je présentai à l'Académie un mémoire qui embrassait la plupart des questions relatives au culte de Mithra, je fus forcé, faute de temps et faute de documents nécessaires, d'ajourner l'explication complète des deux monuments dont il s'agit; et ce n'est qu'après m'être livré à de nouvelles recherches, à un examen approfondi de ces deux compositions et à leur comparaison avec quelques autres monuments mithriaques, que je crois être parvenu à les expliquer d'une manière assez satisfaisante pour ne pas différer davantage de soumettre mes observations au jugement de la compagnie.

Le premier de ces bas-reliefs, celui qui, sur la planche I ci-jointe, porte le n° 1, a été découvert dans la vallée du Hatzeg, non loin des ruines de cette ancienne capitale de la Dacie, qu'on appelait *Sarmiz* ou *Sarmizægethusa*[1], et qui reçut des Romains les noms d'*Augusta Dacica*, d'*Ulpia Trajana* et de *Colonia Sarmizægethusa*. On le conserve, à Hermanstadt, dans le cabinet de M. le baron de Brückenthal. Il est de grès, et il a environ 1 mètre 22 centimètres de hauteur sur 1 mètre 14 centimètres de largeur. Le sujet comprend trois scènes distinctes, qui occupent chacune un compartiment. Les trois compartiments sont d'inégales dimensions et superposés l'un à l'autre. Aux deux extrémités du premier, c'est-à-dire de celui

[1] Dion Cassius (LXVIII; *Trajanus*, XIV, 9; ed. Sturz) appelle la capitale de la Dacie Ζερμιζεγεθούσης. — Ptolémée (*Geograph.* III, p. 85; VIII, p. 229; ed. Bert.) la nomme Ζαρμιγέθουσα βασίλειον, et Ζαρμισογέθουσα, τὸ βασίλειον. On trouve *Sarmategete* dans la table de Peutinger, et *Sarmiz*, *Sarmizegetusa* et *Sarmizægethusa* dans quelques inscriptions lapidaires de la Dacie. (Voy. Steph. Zamosius, *Lapides vetust. Daciæ*, et *Analecta ad* Lazium *de rep. roman.*)

qui est sculpté dans la partie supérieure du monument, on voit deux bustes : l'un, placé à la droite du spectateur, représente la Lune, que caractérise parfaitement le croissant qui s'élève au-dessus de ses épaules; l'autre nous offre l'image d'un jeune adolescent qui est indubitablement le Soleil, quoiqu'il n'ait pas autour de la tête les rayons dont sa longue chevelure est ordinairement accompagnée sur les monuments du même genre. Au milieu de ce premier tableau, on remarque une espèce de niche ou d'édicule, ouvert du côté du buste de la Lune. L'ouverture laisse apercevoir un animal accroupi, auquel on serait embarrassé d'appliquer un nom, si sa comparaison avec le quadrupède qui est placé, de la même manière, dans l'édicule du bas-relief n° 2 de la planche citée, ne nous le faisait reconnaître pour un bouc ou un capricorne. Entre l'édicule et le buste du Soleil, sur le bas-relief n° 1, on voit deux personnages : l'un assis, vêtu à l'orientale et coiffé du bonnet phrygien, bande un arc et s'apprête à décocher une flèche; l'autre, un genou en terre, élève les mains vers le capricorne, dans l'attitude d'un suppliant; son costume paraît être aussi celui de l'Orient. Au-dessus de cette dernière figure et de la partie postérieure du petit édifice où se trouve renfermé le capricorne, on distingue une barque ou nacelle qui a la forme d'un croissant et qui porte un taureau tourné vers le buste du Soleil. Autour du soubassement de ce même édicule sont rangés cinq autels ou pyrées, à la suite desquels on en compte deux autres, qui ont été sculptés au-dessous d'un quadrupède que M. de Kœppen affirme être un bélier. Un autre quadrupède est superposé à ce bélier. Selon le même auteur, ce serait un chien; j'exposerai plus tard les raisons que j'ai de croire que c'est un loup. Immédiatement après les deux animaux on observe une figure debout,

imberbe, dont le costume paraît être romain, et qui tient de la main droite un bâton, ou le manche d'un instrument quelconque. Aux pieds de cette figure et d'une montagne placée entre elle et le buste de la Lune, un personnage barbu et drapé repose couché sur le devant du tableau, et soutient sa tête de la main gauche. A côté de lui, mais sur un plan inférieur, une femme nue, ayant un casque sur la tête et portant de la main gauche un objet difficile à définir, semble s'élever au-dessus du sol ou de l'horizon, et ne laisse voir que la moitié supérieure de son corps.

Au-dessous de ce premier tableau, dans un espace qui est beaucoup plus étendu que chacun des deux autres compartiments on a évidemment eu l'intention de figurer une grotte, au milieu de laquelle est disposé le groupe principal du monument, Mithra immolant un taureau accroupi. Ce dieu est représenté dans l'attitude ordinaire, vêtu du costume oriental qui lui est propre, coiffé du bonnet phrygien, et placé entre les deux génies que l'on retrouve sur tant d'autres monuments, où ils ont chacun, comme ici, le costume de Mithra, sa coiffure et un flambeau allumé. A la droite du génie qui tient son flambeau renversé, on voit une quatrième figure mâle, également coiffée du bonnet phrygien et vêtue à l'orientale. Celle-ci est montée sur un taureau debout, dont elle a saisi la corne droite et auquel on semble avoir voulu donner une face humaine. Au-dessus de ce personnage, on en remarque encore un autre, coiffé et habillé de même; il paraît gravir une hauteur, et porte sur ses épaules un taureau qu'il tient par les pieds de derrière, la tête en bas. Le corbeau, compagnon fidèle de Mithra, est placé sur le manteau même ou le candys du dieu des Perses; au-dessous du manteau, on aperçoit un autre oiseau, qui est très-probablement un aigle.

Sur la cuisse droite et le flanc du taureau immolé par Mithra sont gravées les quatre lettres initiales de la formule habituelle de consécration : DEO · SOLI · INVICTO · MITHRAE. L'animal semble avoir deux bandelettes autour du corps; ses testicules sont saisis par un insecte très-grossièrement figuré, mais que des exemples analogues nous permettent de reconnaître pour un scorpion. Le serpent et le chien sont placés, comme à l'ordinaire, l'un devant le poitrail du taureau, l'autre le long du ventre et sur le flanc de l'animal; tous deux ils dirigent leur tête vers le sang qui découle de la plaie dans laquelle Mithra enfonce son poignard. Enfin, à côté du génie qui tient élevé son flambeau, on remarque un cratère sur lequel un lion, vu de face et de dos, se précipite perpendiculairement, le corps et les pattes de derrière en l'air, la tête renversée et les pattes antérieures portées en avant, comme s'il voulait saisir le vase.

Dans le troisième compartiment du bas-relief nous trouvons, debout sur un quadrige, deux personnages imberbes : l'un est vêtu à l'orientale et coiffé du bonnet phrygien; l'autre, qui de la main gauche tient les rênes des chevaux, et de la main droite un flambeau élevé, paraît avoir un costume grec ou romain. Le char, lancé à grande course, se dirige vers un troisième personnage qui est barbu. Celui-ci semble fléchir sur ses jambes, anéanti par la frayeur que lui cause l'approche du quadrige; son corps est enlacé dans les replis d'un serpent qui dresse sa tête à la hauteur de celles des quatre coursiers. A gauche du char s'élève une espèce de portique, sous lequel nous voyons deux figures, dont l'une est assise devant une table et coiffée du bonnet phrygien; son costume et celui de l'autre figure ne peuvent être caractérisés avec certitude. Après ce portique, une fracture considérable ne

permet d'apercevoir qu'une très-petite portion de la voûte d'un second portique. Elle a fait disparaître aussi une partie du premier, et à peu près la moitié de la plinthe sur laquelle était gravée une inscription relative à la consécration du monument. Il ne reste de cette inscription que deux lignes, dont le commencement a été emporté par la fracture. On y lit en lettres onciales et liées :

. . . ATE · M · AVR · THIMOTEI (sic) · ET · AVR · MAXIM . . .
. . . . VITQ · EVTICES EORVM . . .

Le second bas-relief que j'ai à décrire provient des ruines d'*Apulum,* autre ville de Dacie, qui fut appelée aussi *Augusta Colonia Apulensis,* et que M. de Kœppen nomme constamment *Apuleum*[1], sans y être suffisamment autorisé, ce me semble, par les textes ni par les monuments lapidaires. Elle reçut successivement les noms de *Municipium Apulum Augustum* ou *Municipium Albæ Augustæ,* d'*Alba Julia,* et d'*Alba Carolina.* Les ruines de cette colonie romaine sont situées près de *Maros-Porto,* et non loin de *Weissembourg* ou *Carlsbourg,* ville dont les deux noms ont, dans la langue allemande, une signification qui rappelle respectivement les anciennes dénominations d'*Alba Carolina.* Plusieurs autres monuments mithriaques ont été retirés de la même localité. Celui qui nous occupe en ce moment, et qui porte le n° 2 sur la planche I, fait partie d'une collection d'antiquités qu'avait réunie feu le comte Battyani, évêque de Transylvanie, et qu'il a léguée à la ville de Carlsbourg. Ce bas-relief est de grès, ou peut-être de marbre d'un grain très-grossier; il a en hauteur 1 mètre 27 à 29 centimètres environ, et en largeur 1 mètre 14 centimètres. Il est, comme le pré-

[1] M. de Hammer ne me paraît pas être plus fondé lorsqu'il donne à cette ville (*Mithriaca*, p. 87, 92 et 93) le nom d'*Apuleïum.*

cédent, divisé en trois compartiments également superposés l'un à l'autre, et les sujets de chaque tableau ont tant d'analogie, ou, pour mieux dire, tant de ressemblance avec ceux du premier bas-relief, qu'afin d'éviter des répétitions inutiles et fatigantes, je crois devoir me borner à signaler ici les différences peu nombreuses que ces deux monuments présentent entre eux.

Premièrement, sur le bas-relief d'Apulum [1], le Soleil et la Lune personnifiés sont placés chacun sur un bige. Celui de la Lune est attelé de deux taureaux; celui du Soleil de deux chevaux. Ce dernier est précédé par un personnage que l'on désigne ordinairement sous le nom de *Phosphoros* ou *Lucifer*. Les fractures que présentent, dans l'état actuel, les deux extrémités de la partie supérieure du monument, ont considérablement endommagé la figure du Soleil et plus encore celle de la Lune. La fracture de l'extrémité droite se prolonge même jusqu'au bas du second tableau.

La forme et la construction de l'édicule qui renferme le capricorne sont moins régulières, moins monumentales, si je puis m'exprimer ainsi. Les autels qui entourent cette demeure sont bien au nombre de sept, comme sur le bas-relief de Sarmizægethusa; mais leur forme, très-grossièrement ébauchée, est un peu différente. Le capricorne a les pieds de devant appuyés sur le sixième et sur le septième autel; et au lieu des deux animaux qui, sur l'autre monument (n° 1), sont placés au-dessus de ces deux derniers autels, on voit un personnage debout, ayant probablement un casque et un costume grecs ou romains, et portant de la main gauche un objet qui est un glaive, d'après le témoignage de l'auteur de la notice citée. La figure qui suit est à

[1] Pl. I, n° 2. Ce n° 2, comme le n° 1, est reproduit ici d'après la figure qu'en a donnée M. de Kœppen dans la notice citée.

peu près la même sur les deux bas-reliefs; mais ici elle a un bélier à ses côtés, et l'on aperçoit au-dessous de ce bélier et des pieds antérieurs des deux taureaux attelés au char de la Lune, un animal couché, que, selon M. de Kœppen, on peut prendre pour un *lièvre*, pour *un jeune porc*, et plus probablement, dit-il [1], pour un *chien* mal figuré.

Les deux personnages que le bas-relief de Sarmizægethusa nous montre à l'extrémité droite de la division supérieure, ont été rejetés du premier tableau dans le second, mais disposés aussi sur deux plans différents. La montagne que j'ai signalée en décrivant le premier monument, et devant laquelle est couchée celle de ces deux figures qui est barbue, ne se retrouve pas sur le bas-relief d'Apulum; on pourrait croire qu'ici ce dernier personnage repose sur un plateau formé par un assemblage de rochers. Il porte de la main droite un objet qui est peut-être un foudre. Quant à la figure de femme, on doit remarquer qu'elle tient de la main droite une arme assez semblable à une courte lance, et qu'au-dessous de la hanche gauche il faut peut-être reconnaître les traces d'un bouclier ovale. La fracture du monument en cet endroit ne contribue pas peu à me laisser indécis sur ce point, qui n'a été, au reste, le sujet d'aucune observation de la part de M. de Kœppen.

Le second tableau, où nous venons de trouver ces deux dernières figures, n'est pas disposé dans l'intérieur d'une grotte, comme il l'est sur le bas-relief de Sarmizægethusa [2]. Le génie placé à la gauche de Mithra porte élevés deux flambeaux au lieu d'un. Celui qui est à la droite tient de la main gauche la queue du taureau immolé; cette queue se termine ici par des épis de blé, ainsi qu'on le voit sur plusieurs autres bas-reliefs du

[1] Notice citée, p. 12

[2] Pl. I, n° 1

même genre. Aucune inscription, aucune lettre, ne paraissent avoir été gravées sur le corps de ce taureau ni sur la plinthe du monument. A la place où l'on devrait trouver un scorpion, il y a un très-petit serpent, que je soupçonne avoir été substitué au scorpion par suite de quelque méprise ou inadvertance du dessinateur. M. de Kœppen nous autorise à penser que, sur le monument original, cet objet n'est que grossièrement ébauché; car il le décrit comme étant une espèce de *salamandre* ou de *lézard*[1], tandis que le dessin qui est joint à sa notice, et qui a été fidèlement reproduit ici[2], lui donne la forme d'un petit serpent[3].

Le lion est dans une position toute différente de celle qu'il a sur le bas-relief n° 1 ; il est assis sur ses pattes de derrière, tenant entre celles de devant un vase en forme de cratère, dans lequel l'animal semble chercher à plonger la tête.

Quant au troisième tableau, il nous offre encore moins de différences à constater que les deux précédents. La fracture de l'angle gauche inférieur du monument ne laisse apercevoir qu'une très-petite portion de la voûte d'un seul des deux portiques. Le char, la partie inférieure des deux personnages que portait ce char, et les jambes de derrière des quatre chevaux ont complétement disparu. Celui de ces deux personnages qui, sur le bas-relief de Sarmizægethusa[4], est vu de profil, fait face ici au spectateur. Enfin l'attitude de la figure dont le corps est entouré d'un serpent exprime d'une manière plus positive, sur le bas-relief d'Apulum, l'effroi que lui cause l'approche du quadrige.

[1] Notice citée, VII, p. 10.

[2] Pl. I, n° 2.

[3] Il en est de même dans le dessin qu'a publié l'auteur des *Mithriaca* (pl. VI); et la description qu'il fait du monument (p. 88) porte que l'animal placé auprès des parties génitales du taureau *n'est point un scorpion, mais une espèce de lézard ou de vipère.*

[4] Pl. I, n° 1.

Les diverses remarques que je viens de faire n'établissent réellement, comme on le voit, aucune différence essentielle entre nos deux bas-reliefs; et s'il est aisé, sans attendre des explications ultérieures, de reconnaître qu'ils se rapportent à une même doctrine religieuse, à un même système de composition symbolique, il n'est pas moins facile de se convaincre que, par leur style, leur exécution, leur forme, leur disposition, ils appartiennent aussi à une même époque de l'art.

Considérés sous ce dernier rapport, ils nous offrent la preuve que la décadence de la sculpture fut plus précoce et plus rapide encore dans les provinces conquises par les Romains au delà de la Drave et du Danube, que dans la capitale de l'empire, où la réunion de tant de chefs-d'œuvre de l'art grec et le séjour de tant de sculpteurs venus de la Grèce durent nécessairement ralentir les progrès de l'ignorance et du mauvais goût. Car, à voir le style lourd et incorrect de ces deux bas-reliefs, on n'hésiterait pas, sans doute, à les classer parmi les ouvrages romains du IVe siècle, tandis que les témoignages historiques les plus dignes de foi ne permettent pas d'en fixer l'époque plus tard que vers le milieu du IIIe siècle. En effet, ces témoignages nous apprennent que les Romains furent obligés d'abandonner la Dacie dès l'année 271 ou 274, sous le règne d'Aurélien [1]; et il faut ajouter que plusieurs autres monuments mithriaques, qui ont été trouvés dans cette province et dans les ruines même d'Apulum et de Sarmizægethusa, portent un caractère de barbarie tel, qu'il faut bien admettre un intervalle quelconque entre l'époque des deux bas-reliefs ici figurés et celle des monuments qui, comme les ouvrages de sculpture auxquels je fais allusion,

[1] Voy. Entrop. IX, 13. — Vopiscus, *in Aureliano*. — Sext. Rufus, IX. — Engel, *Commentatio de expeditionib. Trajani ad Danub.* Vindobon. 1794; p. 275 et 276.

ont dû être exécutés pendant les dernières années du séjour des Romains dans la Dacie.

L'inscription incomplète qui est gravée sur la plinthe du bas-relief de Sarmizægethusa[1] ne nous fournit aucun renseignement pour déterminer d'une manière plus précise l'époque à laquelle remontent nos deux bas-reliefs, bien qu'il nous soit facile de restituer en entier la teneur de cette inscription, à l'aide d'un autre monument lapidaire parfaitement conservé, qui a été publié dans la notice déjà citée[2]. On lit sur celui-ci :

DSIM
PRO SALVTE INC
OLVMITATE M AVRE
TIMOTHEI ET AVR M
AXIMI · VOTVM NVN
CVPAVIT SOLVIT · QVE
EVTHYCES · EORVM LIB
RETVLIT

c'est-à-dire : *Deo Soli invicto Mithræ. Pro salute, incolumitate Marci Aurelii Timothei et Aurelii Maximi votum nuncupavit solvitque Euthyces eorum libertus, retulit.* Cette inscription, on le voit, est une répétition de celle dont il ne reste que des fragments sur le bas-relief de Sarmizægethusa. Elle a été copiée par M. de Kœppen à Hermanstadt, sur une table votive, dans la collection où se trouve ce bas-relief; mais le savant voyageur ne nous dit pas si elle provient ou non de la même localité que ce dernier monument. Il se borne à faire observer que, dans les deux inscriptions, il s'agit d'un vœu fait à Mithra et accompli en faveur de deux Romains par

[1] Pl. I, n° 1.
[2] Page 16.

leur affranchi Euthycès. Malheureusement l'antiquité ne nous a légué aucun document qui puisse nous indiquer l'époque à laquelle vécurent ces divers personnages.

Une des particularités les plus remarquables que présentent les deux bas-reliefs dont je viens de faire la description est, sans contredit, la division de leur sujet en trois scènes ou tableaux différents. La réunion de ces diverses scènes ne se reproduit, à ma connaissance, sur aucun autre monument mithriaque. Il ne me sera pas difficile cependant de prouver que, loin d'apporter aucune altération, aucune modification à la doctrine orientale du culte de Mithra, une semblable disposition est en parfaite harmonie avec la nature et la diversité des fonctions qu'attribuent à cette divinité les écrits qui nous restent de Zoroastre. En effet, selon le Zend-Avesta, Mithra, divinité subordonnée à Ormuzd, roi du ciel fixe ou du firmament, préside au trois régions du monde créé, qui sont elles-mêmes subordonnées et inférieures au ciel fixe : la région du ciel mobile ou des planètes, la région de la terre et celle des enfers. A ce titre Mithra, dans les livres zends, est appelé *roi du ciel mobile* et même *révolution du ciel* (*mobile*), *roi des vivants* ou *roi de la terre*, et *roi des morts* ou *des enfers*. Si nous examinons avec attention, ainsi que je vais le faire, chacun des trois tableaux dont se composent nos deux bas-reliefs, nous parviendrons facilement à reconnaître que, sur l'un comme sur l'autre de ces deux monuments, Mithra est représenté avec ce même triple caractère, et qu'il s'y montre environné de toutes les figures, de tous les emblèmes qui, dans le langage symbolique des livres sacrés et des monuments figurés de la Perse, pouvaient caractériser ses fonctions, ses attributions, les régions auxquelles il préside, le mystère de la transmigration des âmes et l'acte de la rédemption.

SECTION PREMIÈRE.

La nature du sujet considéré dans l'ensemble de l'un et de l'autre de nos deux monuments, et l'ordre des idées psychologiques qui sont exprimées dans chacune de leurs trois divisions, exigent que je commence mon analyse par l'examen détaillé du tableau qui est sculpté dans la division du milieu. Les dimensions de ce tableau sont plus considérables que celles des deux autres tableaux entre lesquels il se trouve placé. Cette particularité, aussi bien que la composition et les proportions du groupe qui occupe le centre du tableau, suffiraient d'ailleurs pour nous avertir que nous avons ici sous les yeux le sujet principal du monument, celui qui devait servir à caractériser plus particulièrement la divinité à laquelle chacun de ces bas-reliefs avait été consacré, et les rapports directs que la théologie établissait entre Mithra et le genre humain. A un très-petit nombre près d'exceptions[1], le groupe de Mithra immolant un taureau est effectivement répété sur tous les monuments de sculpture que les Romains dédièrent à cette divinité.

J'ai déjà eu ailleurs[2] l'occasion de faire remarquer que, dans la composition d'un pareil groupe, le taureau est le symbole de la vie, et que l'idée religieuse qui y domine est le sacrifice offert par Mithra à une divinité supérieure, à Or-

[1] On peut citer seulement un bas-relief de la villa Altieri (Leonard. Augustini *Gemm. antiq.*, post *præfation.* J. Gronovii, tab. II; Amstelod. 1685), où l'on voit Mithra debout sur un taureau accroupi, et un monument de la villa Giustiniani (*Galler. Giustin.* part. II, tav. LXII), qui représente Mithra sortant à mi-corps d'un rocher.

[2] Voy. *Nouvelles observations sur le grand bas-relief mithriaque du Musée royal de Paris.* Paris, 1828; p. 28 et 29.

muzd, pour la rédemption du péché du premier homme[1] ou des âmes *tombées dans les voies de la génération.* En même temps, mais sans produire les observations nombreuses sur lesquelles s'appuie mon opinion, j'ai avancé que, dans ces sortes de représentations, le taureau n'est pas seulement le symbole de la vie, comme la langue, les doctrines du Zend-Avesta et les antiquités figurées de la Perse m'ont autorisé à l'affirmer, mais qu'il est un symbole auquel on avait tout à la fois attribué une acception *philosophique*, une acception *astronomique* et une acception *physique.* Ce n'est point non plus ici le lieu de justifier cette triple acception. L'exposition des preuves que me fourniraient à l'appui de mon assertion les textes et les monuments de l'art donnerait à ce mémoire une trop grande étendue, tandis que cette exposition trouvera naturellement sa place dans les deux ouvrages où je me propose de publier toutes mes recherches sur le culte de Vénus, et sur le culte et les mystères de Mithra. Je me bornerai donc à résumer ici les résultats auxquels m'ont conduit ces recherches, quant à ce qui concerne le symbole du taureau, en disant que le groupe de Mithra immolant un taureau représentait à la fois le sacrifice de rédemption offert à Ormuzd par le dieu médiateur et sauveur; le Soleil, toujours jeune, entrant dans le signe du taureau à l'équinoxe du printemps; le Soleil dardant sur le principe humide ses rayons symbolisés ici par le poignard d'or que Mithra plonge dans le sang de l'animal; le Soleil enfin, emblème du principe actif, exerçant sur la Lune elle-même, emblème du principe passif, son influence fé-

[1] M. de Hammer ne me semble pas être fondé à dire (*Mithriaca*, p. 13 et 14) que, dans le sacrifice représenté sur les monuments mithriaques, le taureau est, comme le bœuf du brahme Tchengréghâtchah, l'emblème du *Mithradaroudj-homme*, ou du méchant qui doit être frappé ou sacrifié par Mithra.

condante qu'attestent d'une manière sensible, sur le bas-relief d'Apulum[1], les épis de blé qui sortent de la queue du taureau. Cette dernière particularité se reproduit sur plusieurs autres monuments mithriaques, et l'on commettrait une grave erreur si on voulait l'attribuer au caprice ou à l'imagination des sculpteurs romains; elle est, au contraire, une nouvelle preuve incontestable des rapports intimes qui existaient entre la doctrine religieuse des Perses et celle que les Grecs de l'Asie mineure avaient transmise aux Romains avec le culte de Mithra. Car, dans plusieurs passages du Vendidad-Sadé et du Boun-déhesch, que je rapporterai dans la troisième section de ce mémoire, nous voyons le taureau donner naissance, en mourant, à l'homme, aux animaux de toute espèce, aux arbres, aux plantes, à tous les biens de la terre, et notamment, selon le Boun-déhesch, *à cinquante-cinq espèces de grains qui sortirent de sa queue.* Mithra justifiait donc pleinement, dans des compositions semblables à celle du groupe que nous avons ici sous les yeux, les surnoms de *médiateur*[2], *dieu soleil invincible*, *dieu tout-puissant*[3], *père et créateur de toutes choses*[4], *seigneur* ou *maître de la génération*[5], que lui donnent les textes sacrés, les inscriptions ou les traditions. Il ne justifiait pas moins encore l'épithète de *Menotyrannus*, qui lui est attribuée par une inscription latine[6], et que recevait également Atys[7] dans d'autres mystères, mais pour des motifs analogues.

[1] Pl. I, n° 2.

[2] *Zend-Avesta,* t. II, p. 218-219. — Plutarch. *de Isid. et Osir.* Op. t. VII, p. 457; ed. Reisk.

[3] OMNIPOTENTI · DEO · MITHRÆ ·, dans l'inscription qui est gravée sur le socle d'un bas-relief publié par Capaccio (*Histor. Neapol.* cap. IV) et par Summonte (*Istoria della citta e regno di Napoli,* lib. I, cap. V). Selon Zoëga (*Abhandl.* S. 151), on conserve ce bas-relief au musée de Capo di Monte.

[4] Eubul. *ap.* Porphyr. *de Antr. Nymph.* V, p. 7; ed. van Goens.

[5] Porphyr. *ibid.* XXIV, p. 22 et 23.

[6] Gruter, *Inscript. antiq.* p. XXVIII, n° 6; éd. 1707.

[7] Voy. dans les *Dissertationes IX antiquit. et marmor.* de van Dale, p. 29, l'ins-

En même temps on avait placé ici Mithra, comme sur tous les autres bas-reliefs du même genre, entre deux figures, dont l'une porte son flambeau élevé, pour rappeler l'équinoxe du printemps, l'époque où le soleil s'élève au-dessus de notre hémisphère. L'autre tient son flambeau renversé, et fait ainsi allusion au mouvement contraire qu'exécute cet astre à l'époque de l'équinoxe d'automne. Sur l'un des deux monuments, celui d'Apulum (pl. I, n° 2), cette dernière figure touche de la main gauche la queue du taureau chargée d'épis, pour exprimer, sans doute, que l'automne suit immédiatement la saison des moissons. Il est encore plus évident qu'en plaçant à la droite de Mithra celle des deux figures qui tient son flambeau renversé, et à sa gauche celle qui porte son flambeau élevé, on satisfaisait aux prescriptions de la doctrine orientale, qui assignait à cette divinité une place constante vers les équinoxes, et qui mettait à sa droite les régions froides ou boréales, et, à sa gauche, les régions chaudes ou australes, ainsi que Porphyre le dit expressément[1]. Il est probable aussi que, par leur position respective et par celle de leur flambeau, ces mêmes figures étaient encore destinées à rappeler les idées de jour et de nuit, de lumière et de ténèbres, de vie et de mort. Elles pouvaient ainsi montrer aux initiés que Mithra distribue à la terre la lumière, la chaleur, les saisons; qu'il est le roi des vivants, le maître de la vie, le médiateur entre Ormuzd et l'homme, et le lien nécessaire à l'harmonie du monde, comme nous l'apprend Zoroastre[2].

A côté de la figure qui représente particulièrement l'équi-

cription latine qui commence ainsi : M · D · M · I · ET · ATTIDI · SANCTO · MENOTYRANNO ·, etc.

[1] *Ubi supra.*

[2] *Zend-Avesta*, t. I, 2e partie, p. 180; et t. II, p. 227 et 609.

noxe du printemps, on trouve, sur chacun de nos deux bas-reliefs, le lion et le vase ou cratère dont j'ai déjà fait mention en décrivant ces monuments. L'acception symbolique de ces deux objets est facile à déterminer. Selon les doctrines de l'antiquité, le taureau, symbole du principe humide ou du principe générateur passif, était le signe zodiacal dans lequel la lune avait son domicile à l'époque de sa plus grande exaltation, tandis que le soleil, également à l'époque de sa plus grande exaltation, avait son domicile dans le signe du lion, symbole de la chaleur, symbole du principe igné ou du principe générateur actif. C'est ce qui faisait dire à Tertullien[1] : *Sicut aridæ et ardentis naturæ sacramenta leones Mithræ philosophantur.* Aussi voyons-nous que, sur un grand nombre de monuments figurés dont j'aurai ailleurs l'occasion de m'occuper, le génie symbolique des philosophes de l'Orient avait établi une opposition constante entre le taureau et le lion. Ici[2], non-seulement la position du lion est inverse de celle du taureau, mais sa place est à la gauche de Mithra et de l'Assesseur qui porte un flambeau élevé, c'est-à-dire dans la région la plus chaude ou la plus australe. Sur le bas-relief de Sarmizægethusa[3], on observe même que le lion se précipite perpendiculairement de haut en bas sur l'ouverture du cratère, autre symbole du principe humide : il rappelle ainsi l'action énergique du soleil qui, à l'époque du solstice d'été ou de son entrée dans le signe du lion, fait tomber verticalement sur la terre ses rayons brûlants, s'empare de l'humidité, dessèche la surface de la terre, et tarit même les sources et les fleuves. *Les cratères*, selon Eubule ou Pallas[4], *sont le*

[1] *Advers. Marcion.* I, XIII, p. 372, A; ed. Rigalt.

[2] Pl. I, n[os] 1 et 2.

[3] Pl. I, n° 1.

[4] Apud Porphyr. *De antr. Nymph.* XVII, p. 17.

symbole des sources; aussi place-t-on auprès de Mithra un cratère, comme emblème de la source.

Sur l'autre monument, celui d'Apulum [1], le lion est debout sur ses pattes de derrière, et tient entre ses deux pattes antérieures un vase, que sa forme indécise ne permet pas de désigner sous le nom de *cratère.* Mais ce lion et ce vase ont certainement ici la même signification symbolique que le lion et le cratère du bas-relief de Sarmizægethusa [2].

S'il est évident que, sur l'un et l'autre de nos deux bas-reliefs, le lion, symbole de la chaleur et signe du zodiaque, réveillait l'idée du solstice d'été, il ne faut pas oublier qu'une constellation porte aussi son nom sur les planisphères célestes, et que le lever et le coucher de cette constellation sont en opposition avec le lever et le coucher de celle qui est appelée *le cratère.* Nous trouvons une mention expresse de ce phénomène céleste dans les deux vers suivants du poëme de Manilius sur l'astronomie [3] :

> Ultima pars magni cum tollitur orbe leonis,
> Crater auratis surgit cœlatus ab astris.

Le même poëte dit plus loin que celui qui naît sous l'influence de la constellation du cratère doit aimer les plaines arrosées par des ruisseaux, les rivières, les lacs, le vin, la culture de la vigne, le commerce des productions qui naissent et croissent dans l'eau; et en finissant par ce trait [4] :

> . . . . nec deserit unda.
> Tales effinget crater humoris amator.

il achève de confirmer la signification symbolique qu'Eubule

[1] Pl. I, n° 2.
[2] *Ibid.* n° 1.
[3] *Astronom.* V, 234 et 235.
[4] *Ibid.* 249 et 250.

ou Pallas attribuait au cratère dans la doctrine des mystères de Mithra.

Je n'aurais aucune peine à prouver que le lion, symbole astronomique et physique comme le taureau, avait, aussi bien que ce dernier, une acception philosophique. Mais une pareille digression ne serait d'aucune utilité pour l'explication de nos deux bas-reliefs; et il me suffira, sans doute, de dire ici que le taureau et le lion avaient été choisis pour donner leur nom à deux grades des mystères de Mithra, précisément parce que, dans le langage hiératique de l'Asie occidentale, ces deux animaux représentaient chacun une idée philosophique.

Le chien et le serpent occupent sur le bas-relief d'Apulum, comme sur celui de Sarmizægethusa; la place habituelle qui leur est respectivement assignée sur la plupart des autres monuments de ce genre. Le rôle qu'ils y jouent n'exige de ma part aucune remarque.

Il n'en est pas de même à l'égard du *scorpion*, le dernier symbole qui ait été mis ici en rapport immédiat avec le taureau de Mithra. Dans les fragments que nous possédons des livres de Zoroastre, on ne rencontre aucun passage où il soit question de cet insecte venimeux, et les auteurs grecs ou latins ne nous ont également transmis aucun renseignement sur les idées que les sectateurs de Mithra pouvaient y attacher[1]. Toutefois le Boun-dehesch[2] fait une mention expresse du scorpion parmi les *kharfesters* ou animaux malfaisants, qui déchirent, qui ont du venin, et qu'Ahriman a placés sur la terre pour y être en opposition avec les êtres ou les animaux

[1] Dans une partie encore inédite de mes Recherches sur le culte de Vénus en Orient et en Occident, j'ai été amené à examiner le rôle que fait jouer au scorpion une tradition curieuse qui nous a été transmise par Lucien, à l'occasion du temple et du culte de la Déesse de Syrie.

[2] *Zend-Avesta*, t. II, p. 353 et 354

bienfaisants créés par Ormuzd. De son côté, le Viraf-naméh, autre livre sacré des Parses, mais moins récent que le Boundéhesch, et dont j'aurai à parler avec quelque détail dans la troisième section de ce mémoire, contient une description des tourments de l'enfer à laquelle se rapportent, dans quelques exemplaires manuscrits, de nombreux dessins coloriés qui représentent les victimes d'Ahriman ou des dews déchirées par des serpents, par divers autres animaux malfaisants, et notamment par d'énormes scorpions de couleur jaune, couleur qui était celle d'Ahriman lui-même. Le Boundéhesch [1] nous apprend aussi que Zohâk parut au *mille* ou au signe du scorpion, et Féridoun au *mille* ou au signe de l'arc, c'est-à-dire du sagittaire. Dans cette tradition, le scorpion devient évidemment l'emblème d'Ahriman; car Zohâk est la personnification constante d'Ahriman dans les poëmes épiques persans, tandis que Féridoun nous y apparaît doté de toutes les vertus, de toutes les qualités qui caractérisent Mithra, et armé de l'arc, des flèches et de la massue de cette divinité. Enfin, sur quelques cylindres persépolitains ou assyriens dont je crois pouvoir rattacher les sujets aux cérémonies des mystères de Mithra ou de Mylitta, nous retrouvons le scorpion comme symbole de génération, comme emblème d'Ahriman, et comme type des kharfesters que les initiés doivent combattre et détruire.

La présence constante de cet insecte symbolique sur tous les bas-reliefs mithriaques d'époque romaine nous autorise à penser qu'il y avait une semblable signification; mais on doit reconnaître que, pour cette raison même, il y était aussi l'emblème particulier de l'équinoxe d'automne. Cette acception astronomique se justifie complétement par l'examen de deux

[1] *Zend-Avesta*, t. II, p. 421.

monuments, dont l'un est une terre cuite, que l'on conservait autrefois à Rome dans le palais Zeno[1] et qui est reproduite ici, sur la planche V, d'après la figure qu'en a publiée Lafréry[2], vers le milieu du XVIe siècle. Le second est un jaspe, gravé en creux, que nous a fait connaître le comte de Caylus[3]. Sur l'un comme sur l'autre de ces deux monuments, à la place même qu'occupent ordinairement les deux Assesseurs de Mithra, qui portent chacun un flambeau, on voit deux arbres de l'espèce du pommier, l'un couvert de feuilles sans fleurs ni fruits, l'autre couvert de feuilles et de fruits. Au tronc du premier sont liés une tête de taureau et un flambeau allumé, qui ne contribuent pas peu à faire de la verdure naissante de cet arbre un emblème très-expressif de l'équinoxe du printemps. Le scorpion et le flambeau renversé, qui sont attachés au tronc du second pommier, concourent, de leur côté, à nous montrer, comme les pommes dont l'arbre est chargé, que nous avons ici, à la droite de Mithra, un emblème non moins expressif de l'équinoxe d'automne. Le signe du scorpion devait être, en effet, le premier signe de l'équinoxe automnal dans cet ancien calendrier religieux des Perses où l'équinoxe vernal et le commencement de l'année étaient indiqués par le signe du taureau. Aussi remarquons-nous que, sur les monuments mithriaques dont le dessin est plus arrêté, plus correct que celui de la terre cuite du palais Zeno, le scorpion saisit avec ses pinces les testicules du taureau mourant, comme s'il cherchait à stimuler les sources de la vie au moment où la nature

[1] Cette terre cuite ne se trouve plus à Rome; on ne sait pas ce qu'elle est devenue, et nous devons d'autant plus la regretter que l'on n'en possède qu'une très-mauvaise figure.

[2] Dans le recueil intitulé : *Speculum romanæ magnificentiæ*, etc. Rom. 1551-1573; gr. in-fol.

[3] *Recueil d'antiquités*, t. VI, p. 243 et 244, et pl. LXXIV, fig. 1. — Cette pierre gravée appartenait à Caylus, mais j'ignore quel en est le possesseur actuel.

semble s'être épuisée après avoir employé ses forces à produire pendant les deux saisons qui précèdent l'automne.

C'est encore un fait digne de notre attention, que la présence simultanée du taureau, du lion et du scorpion sur des monuments où ils sont les emblèmes respectifs de l'équinoxe vernal, du solstice d'été et de l'équinoxe automnal, et où cependant le solstice d'hiver est représenté par la maison du capricorne. Une pareille réunion est une preuve incontestable du respect religieux avec lequel les sectateurs de Mithra, chez les Grecs de l'Asie mineure et chez les Romains, reproduisirent sur leurs monuments figurés certains emblèmes astronomiques qui appartenaient à l'ancienne doctrine de l'Orient, mais qui avaient cessé d'être en rapport, depuis bien des siècles, avec l'état du ciel, c'est-à-dire avec la position du soleil relativement aux constellations zodiacales.

Le tableau qui forme la division intermédiaire du bas-relief de Sarmizægethusa[1] nous offre deux autres symboles dont j'ai à m'occuper, *l'aigle* et *le corbeau*. Celui-ci est également figuré sur le bas-relief d'Apulum[2], et, à peu d'exceptions près, il se retrouve dans la composition de tous les bas-reliefs mithriaques. Le rôle que joue, dans le Zend-Avesta, cet oiseau symbolique, et le privilège qu'il avait de donner son nom à un des grades des mystères de Mithra, justifient suffisamment cette constante répétition, et ont été, dans plusieurs ouvrages, l'occasion de dissertations qui me dispensent, sans doute, d'entrer ici danc aucun détail au sujet d'un pareil symbole.

Si le corbeau accompagne presque toujours les représentations figurées de Mithra que nous a léguées l'antiquité romaine, on n'en peut dire autant de l'aigle, bien que ce dernier oiseau prête son nom à l'un des grades les plus élevés des mystères

[1] Pl. I, n° 1.

[2] Pl. I, n° 2.

de Mithra, et soit appelé, dans les livres sacrés des Parses[1], *le gardien des deux portes du monde.* Nous ne le découvrons pas sur le bas-relief d'Apulum[2], malgré l'analogie de composition qui existe entre ce monument et le bas-relief de Sarmizægethusa; et l'on ne connaît jusqu'à présent que deux autres monuments mithriaques sur lesquels il ait été sculpté ou gravé. Le premier est ce même bas-relief de la villa Altieri que j'ai déjà cité[3]; le second est une pierre gravée du musée de Florence, qui a été inexactement figurée ou décrite jusqu'à ce jour, quoiqu'elle se trouve reproduite dans la plupart des ouvrages relatifs au culte de Mithra, et dans plusieurs recueils justement estimés. Sur le bas-relief de la villa Altieri, l'aigle porte un foudre dans ses serres. Cette particularité ne s'observe ni sur l'intaille de Florence, ni sur le bas-relief de Sarmizægethusa; mais elle vient confirmer à la fois le témoignage du Zend-Avesta[4], celui du Boun-déhesch[5], et la teneur d'une inscription grecque bien connue[6], qui s'accordent à comprendre la foudre parmi les attributions de Mithra. On peut donc supposer avec toute vraisemblance que, sur le bas-relief de Sarmizægethusa[7], l'aigle était destiné à rappeler que Mithra, placé au ciel entre les deux portes du monde, la lune et le soleil, est le maître du tonnerre, le maître de ce feu redoutable qu'il a reçu des mains d'Ormuzd pour punir les méchants sur la terre, et protéger les justes ou les purs contre Ahriman et les dews.

Je compléterai l'explication du tableau qui occupe le milieu

[1] *Zend-Avesta,* t. II, p. 388.

[2] Pl. I, n° 2.

[3] Ci-dessus, p. 69, note 1.

[4] T. I, 2[e] part., p. 87, 95, 97, 180, 368 et ailleurs.

[5] *Ibid.* t. II, p. 367 et 384.

[6] Cette inscription commence par ces mots : ΗΛΙΩ · ΜΙΘΡΑ · ΑСΤΡΟΒΡΟΝΤΟ · ΔΑΙΜΟΝΙ. Elle avait été copiée à Rome par Langermann. (Voy. Reines. *Syntagm. inscript. antiq.* class. I, n° 291.)

[7] P. I, n° 1.

de nos deux bas-reliefs en soumettant à l'Académie quelques observations sur les deux figures que l'on voit à la droite du génie de l'équinoxe automnal. Ces figures ne sont pas une des particularités les moins curieuses de la composition de ce tableau. Celle qui porte sur ses épaules et par les jambes de derrière un taureau renversé ne s'est encore reproduite que sur quatre monuments mithriaques : un bas-relief découvert à Hedernheim en 1826 [1], un autre trouvé à Mauls dans le Tyrol [2], et deux fragments du musée Pio-Clementino [3]; mais elle n'y est point accompagnée du personnage qui, sculpté ici immédiatement au-dessous d'une figure semblable, est placé à cheval sur un taureau debout. Le bas-relief d'Apulum et celui de Sarmizægethusa [4] restent jusqu'à ce jour les deux seuls monuments romains consacrés à Mithra qui fournissent un exemple de cette dernière représentation. Le génie symbolique de l'Orient en revendique l'invention, et nous devons en chercher le type et l'interprétation sur les monuments figurés de l'ancienne Perse et dans le texte des livres de Zoroastre.

Les premiers objets qu'offrent à nos regards et à notre admiration les ruines de Tchéhelminar ou Persépolis sont les deux figures colossales, sculptées en ronde-bosse, qui décorent les faces latérales du grand portique de l'édifice principal.

[1] *Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde;* Ier Band, n° 9, Taf. I. — M. de Hammer, *Mithriaca,* pl. XIV.

[2] Heinr. Seel, *Die Mithrageheimnisse.* Aarau, 1823; Taf. XIX. — M. de Hammer, *Mithriaca,* pl. V.

[3] Zoëga (*Abhandlung.* S. 176-177, n. 16, 17 und 25) en indique trois au musée Pio-Clementino; mais le dessin que je possède de celui auquel il donne le n° 25 prouve que l'illustre antiquaire avait été induit en erreur par sa mémoire, lorsqu'il déclarait absolument semblables, à la disposition près, les deux fragments coloriés qui sont décrits dans ses *Abhandlungen* sous les n°s 17 et 25. Mon dessin n'offre aucune trace d'une figure portant un taureau sur ses épaules, telle qu'il la dépeint en décrivant les deux fragments n°s 16 et 17.

[4] Pl. I, n°s 2 et 1.

L'une représente un taureau debout, couvert de riches ornements[1]; l'autre nous montre un buste humain uni au corps ailé d'un taureau également debout[2], composition conçue dans cet esprit synthétique qui se révèle dans la langue du Zend-Avesta, comme sur tous les monuments figurés des Perses. Selon le Zend-Avesta[3], le premier être créé par Ormuzd fut *le taureau premier, donné unique, double, pur et lumineux*, et de son corps naquit le premier homme au moment où l'animal symbolique fut tué par Ahriman[4]. Or, il faut observer que les mots zends, qui dans le texte servent à désigner ce premier taureau et ce premier homme, sont *gaya* ou *guĕïĕ*[5], qui signifie à la fois *vie* ou *âme*, et *taureau*[6], et *gaya-mĕrĕta*, mot synthétiquement formé, et dans la composition duquel on trouve avec *gaya*[7], taureau ou vie, le mot *mĕrĕta*[8] auquel appartient la double signification d'*homme* et de *mortel*. De sorte que, dans

[1] Voy. Porter's *Travels in Georgia, Persia*, etc. vol. I, pl. XXXI.

[2] *Ibid.* pl. XXXII and pl. XXXIII.

[3] Tom. I, 2e part. p. 87, 95, 164 et 171; II, p. 17, 18, 163, 183, 319, 356 et 403.

[4] Aussi est-il dit dans le Zend-Avesta (t. II, p. 149, 260 et 294) que la mort est une des productions d'Ahriman.

[5] On trouve aussi les formes *guéïéhé*, *guéoué*, *guéé*, *guéem*, selon l'orthographe d'Anquetil.

[6] Voyez le Vocabulaire zend, pehlvi et français d'Anquetil, dans le tome II du Zend-Avesta, p. 452. — J'avoue que j'ai peine à comprendre comment Anquetil n'avait pas été frappé de la double signification attribuée au mot zend *gaya* ou *guéïé*, et comment il avait méconnu le sens symbolique de tous les passages des livres de Zoroastre, où il est question du premier taureau, donné par Ormuzd. « On ne peut s'empêcher, dit-il (*Mémoires de l'Académie des inscript.* t. XXXVII, p. 642), d'admirer qu'un homme (Zoroastre) qui a si bien représenté la nature du premier Être et l'ordre qu'il a établi dans l'univers, débite après cela des faits aussi éloignés de nos idées que le sont ceux qui regardent ce qu'il appelle le *premier taureau*. »

[7] Des mots zends *gaya* et *gava* se sont formés les mots pehlvis et persans *gaïo* et *gâo*, taureau, et le verbe persan *zaden*, vivre. Les mots sanscrits *gâo* et *gava*, taureau ou bœuf, et les mots grecs γαῖα, γέα, γῆ, ζοΐα, ζωή, ζάω, Ζήν et Ζεύς me semblent appartenir au même radical que *gaya*, *gava*, *gaïo*, *gâo* et *zaden*.

[8] De *mĕrĕta* s'est formé le mot persan *mard*, qui signifie également *homme* ou *mortel*. — J'ai transcrit les mots zends selon l'orthographe de M. Eugène Burnouf.

l'acception vulgaire, le mot *gaya* offrait le seul sens de *taureau*, et *gaya-mĕrĕta* le seul sens de *taureau-homme;* tandis que, dans l'acception symbolique ou idéographique, le premier présentait l'idée générale de *vie*, et le second l'idée particulière de *vie mortelle* ou *vie humaine*[1]. Ces observations, qui me sont propres, m'avaient conduit, dès l'année 1825, à établir, dans un mémoire couronné par l'Académie, que les deux colosses du portique de Tchéhelminar ou Persépolis sont, l'un, le représentant idéographique de la vie ou du principe de la vie, et l'autre, le représentant idéographique de la vie humaine ou mortelle. Elles me conduisent maintenant à faire remarquer que, sur le bas relief romain d'Apulum, comme sur celui de Sarmizægethusa[2], la figure humaine qui monte un taureau debout reproduit une idée analogue, sinon semblable à celle qu'expriment, à Persépolis et sur un grand nombre de cylindres, de cônes, etc. la représentation d'un être moitié taureau, moitié homme, et, dans le Zend-Avesta, le mot *gaya-mĕrĕta*, appliqué au premier homme né du corps du taureau. Sur nos deux bas-reliefs, l'agencement de la figure dont il s'agit, comparé à la forme particulière qu'affecte le taureau-homme des sculptures persiques, offre sans doute des différences notables. Mais, à part toute considération tirée de la chronologie des monuments, ou des procédés de l'art qui furent respectivement employés en Orient et en Occident, ces différences perdent beaucoup de l'importance qu'on pourrait vouloir y attacher, s'il est vrai, comme l'indique le dessin publié par M. de Kœppen[3], que, sur le bas-relief de Sarmizægethusa,

[1] Les auteurs orientaux modernes n'ayant point connu la véritable signification du mot zend composé *gaya-mĕrĕta*, en ont fait, sous la forme *Gaïomard* ou *Kaïomorts*, le nom propre du premier roi des Perses.

[2] Pl. I, n° 2 et n° 1.

[3] Ce dessin est reproduit ici sous le n° 1 de la pl. I.

l'artiste romain ait donné une face humaine[1] au taureau debout qui sert de monture à l'un des deux personnages placés à la droite du génie de l'équinoxe automnal; car dans ce cas nous aurions évidemment ici une imitation du type même du taureau-homme des monuments figurés de la Perse.

Quoi qu'il en soit, on peut supposer avec toute raison que, dans nos deux tableaux, la représentation d'un jeune homme monté sur un taureau est un emblème de la vie humaine, comme le taureau-homme dont il vient d'être question. Cela posé, si l'on observe que cette représentation est placée au-dessous de la figure qui porte par les jambes de derrière un taureau renversé; si l'on tient compte du mouvement ascendant de cette dernière figure et de la position particulière ou inverse du taureau ainsi porté la tête en bas, on ne repoussera peut-être pas l'idée de considérer ces deux groupes emblématiques comme ayant trait au cours de la vie, au dogme de la descente et de l'ascension des âmes, et probablement encore aux deux séries d'épreuves qui, dans les mystères de Mithra, constituaient l'*hypobase* et l'*anabase*[2]. L'intention positive qu'a eue le sculpteur de les mettre en rapport avec le sujet du tableau supérieur n'échappera certainement à l'attention de personne. On remarquera, en effet, que les deux figures, dont l'une monte un taureau et dont l'autre porte un taureau renversé, sont disposées du même côté que celui où l'on voit, dans le tableau supérieur, un personnage à genoux devant la maison du capricorne. Ces deux figures et ce dernier personnage se trouvent superposés de manière à former une ligne ascen-

[1] On retrouve la même intention dans le dessin publié par M. de Hammer.

[2] Voyez un passage très-curieux de Nonnus (Συναγωγ. ἱστορ. § 6, p. 132; edit. *Æton.* 1610) et l'inscription d'un bas-relief mithriaque, qui a été publié par l'abbé Vignoli dans sa Dissertation *de Columna Antonini Pii*, p. 174.

dante qui, du sol de la grotte, symbole de la terre ou du monde créé, nous conduit jusqu'à cette maison même du capricorne, laquelle, ainsi que je l'expliquerai plus loin, était, dans les mystères, la porte du soleil et du séjour céleste. Une semblable disposition, aussi fidèlement reproduite qu'elle l'a été sur chacun de nos deux bas-reliefs, ne saurait être sans doute attribuée à un effet du hasard ou à un caprice d'artiste; et, si je ne m'abuse, elle peut prêter quelque appui aux conjectures que les deux figures en question viennent de me donner lieu de soumettre au jugement de l'Académie. Ces conjectures semblent même recevoir de la comparaison des deux bas-reliefs de Transylvanie avec les monuments cités de Mauls, de Hedernheim et du musée Pio-Clementino une confirmation assez positive. Car, si l'on examine attentivement la composition de ces divers monuments, on verra que, sur le premier, la figure qui tient par les jambes de derrière un taureau renversé est placée, à la droite du spectateur, au bas des compartiments où sont représentées les épreuves de l'ordre supérieur ou ascendant qu'on appelait *anabase,* tandis qu'un taureau debout est sculpté, à gauche, au bas des compartiments où l'on distingue le myste subissant les épreuves, d'un ordre physique et inférieur, dont se composait l'*hypobase.* Sur le second de ces bas-reliefs, celui de Hedernheim[1], la figure qui porte un taureau renversé, la tête en bas, est immédiatement suivie, vers l'occident, de deux groupes : dans l'un, le myste reçoit du dieu Mithra les insignes du grade de *Hélios*[2]; l'autre nous le montre au moment où il se jette à genoux devant le

[1] *Annalen des Vereins,* u. s. w. Taf. I.

[2] M. de Hammer, trompé sans doute par l'assimilation fréquente de Mithra au Soleil dans les auteurs grecs ou latins et dans les inscriptions, confond *Hélios* avec Mithra (*Mithriaca,* p. 177, note 13). J'expliquerai ailleurs pourquoi *Hélios* ou *Soleil* était le titre même que recevait l'initié parvenu à un des grades supérieurs des mystères.

même dieu. Dans le tableau supérieur nous retrouvons encore le myste; mais cette fois il est placé sur le char du soleil, et il monte au ciel accompagné de Mithra, qui remplit, on le voit, les fonctions de *psychopompe* ou conducteur des âmes. Il est donc évident, sans que j'aie besoin de le démontrer par l'explication des divers détails de ces deux tableaux, que la figure dont il s'agit est également ici en rapport avec des scènes qui ne peuvent avoir trait qu'au dogme de l'ascension des âmes.

L'état dans lequel nous sont parvenus les deux fragments cités du musée Pio-Clementino, sur lesquels on remarque aussi une figure portant par les jambes de derrière un taureau renversé, ne nous permet pas d'affirmer que les bas-reliefs dont ils faisaient partie reproduisaient des scènes psychologiques, analogues à celles que nous offrent les monuments d'Apulum, de Sarmizægethusa, de Mauls et de Hedernheim. Cependant on pourrait croire qu'il en était ainsi, au moins pour l'un de ces fragments. Car Zoëga, dans ses *Abhandlungen*[1], nous apprend que, sur celui des deux qui est colorié, le mouvement de la figure en question est positivement ascendant, et qu'au dessus de la grotte dans laquelle on voit gravir cette figure on remarque deux personnages vêtus du costume mithriaque, l'un placé à genoux, l'autre debout et s'apprêtant à poser une couronne radiée sur la tête du premier. C'est ici que le marbre a été brisé; mais la description de l'antiquaire danois, toute succincte qu'elle est, nous montre évidemment qu'une pareille scène devait avoir une grande analogie avec celle qui est sculptée sur le bas-relief de Hedernheim[2]; et dès lors il est

[1] Pag. 177-179, n° 17.

[2] Zoëga, qui ne connaissait ni le bas-relief de Hedernheim, ni ceux d'Apulum et de Sarmizægethusa, avait été ainsi privé de l'avantage de rencontrer sur un monument complet la figure qui porte par les jambes de derrière un taureau renversé, la tête en bas. Les deux fragments de bas-reliefs où il avait observé cette figure ne lui ayant offert ni le personnage placé

permis de supposer que, lorsque le monument était entier, elle s'y trouvait, comme ici, accompagnée de quelques autres représentations relatives à l'*anabase* ou à l'ascension des âmes.

Je regrette beaucoup d'avoir été obligé de donner autant d'étendue à ces dernières observations. Mais il m'a paru qu'elles pouvaient servir à justifier les conjectures que j'ai proposées au sujet des deux figures, dont l'explication, sur l'un comme sur l'autre de nos deux bas-reliefs, présentait quelque difficulté. J'ai cru d'ailleurs ne devoir négliger aucun moyen de mettre l'Académie à portée de prononcer avec toute connaissance de cause sur la valeur de ces conjectures, parce qu'à mon grand regret je me trouve encore ici en opposition, et avec l'auteur érudit de la notice citée, et avec le savant orientaliste de Vienne dont il a adopté les idées. Séduit par l'opinion de M. de Hammer, qui, voulant attribuer une origine indienne aux épreuves et à la doctrine des mystères de Mithra[1], a déclaré que, sur le bas-relief de Mauls, la figure qui tient par une jambe de derrière un taureau renversé est la représentation d'une épreuve empruntée aux cérémonies funèbres des Indiens, M. de Kœppen[2] n'a pas hésité à voir une représentation semblable dans la figure analogue qui est sculptée sur le bas-relief d'Apulum et sur celui de Sarmizægethuza[3].

à cheval sur un taureau debout, ni les autres scènes auxquelles se rattache cette composition symbolique dans les tableaux que j'ai décrits, il n'avait pu arrêter ses idées sur la véritable signification du groupe dont il s'agit; aussi ne fait-il pas difficulté de déclarer, dans ses *Abhandlungen* (p. 177 et 178), que le sens et le motif d'une pareille représentation ne sont pas encore connus. Toutefois il penche à croire qu'elle pouvait se rapporter à l'une des peines ou des épreuves auxquelles on soumettait les initiés.

[1] Voy. *Wiener. allgem. Literat. Zeitung*, 1816, n° 92. — Il est sans doute inutile d'avertir le lecteur que, dans ses *Mithriaca* (p. 84 et suiv.), M. de Hammer, en décrivant les bas-reliefs de Mauls, d'Apulum et de Sarmizægethusa, reproduit son opinion sur l'origine indienne des doctrines et des cérémonies mithriaques.

[2] *Nachricht*, etc. § VII.

[3] Pl. I, n° 2 et n° 1.

Mais ni l'un ni l'autre de ces deux auteurs n'a cité un texte ou un monument de l'Inde qui puisse justifier leur supposition, ni invoqué aucune autorité qui doive nous obliger à chercher ailleurs que dans les livres sacrés des Parses, dans les traditions orientales et dans les auteurs grecs ou latins qui ont écrit sur les mystères de Mithra, l'explication de monuments consacrés à un culte dont l'origine persique ne peut être raisonnablement contestée. J'ajoute que M. de Kœppen ne s'est nullement arrêté à rechercher quelles sont les relations de la figure en question avec la scène du tableau supérieur et avec la figure qui est placée à cheval sur un taureau debout, dans le bas du second tableau. Il semble même n'avoir pas soupçonné qu'il pût exister aucun rapport particulier entre ces diverses représentations[1]; et, tout en avouant qu'il ne saurait expliquer exactement l'épreuve que subit le personnage qui porte un taureau renversé, il paraît croire que l'autre personnage, celui que nous voyons placé à cheval sur un taureau debout, est le surveillant de la génération, et qu'il remplit des fonctions analogues à celles du dieu générateur appelé *Siva* chez les Indiens, et représenté par eux assis sur un taureau blanc.

Je terminerai ici les observations que j'avais à faire sur les groupes, les figures et les symboles dont se compose le tableau qui occupe le centre de chacun de nos deux bas-reliefs. Les détails dans lesquels je suis entré à cette occasion nous per-

[1] *Nachricht*, etc. § VII. L'auteur des *Mithriaca* n'a pas davantage soupçonné l'existence des rapports que j'indique ici comme ayant échappé à la sagacité de M. de Kœppen. Après avoir parlé des épreuves indiennes et du bas-relief de Mauls, il s'exprime ainsi (*Mithriaca*, p. 89) au sujet des deux figures dont l'une porte un taureau, et dont l'autre est montée sur un taureau : « L'action de porter le taureau ou de le dompter en montant dessus paraît donc, d'après ces figures, avoir été une de ces épreuves rudes et pénibles par lesquelles devaient passer les initiés de Mithra. »

mettent de reporter maintenant notre attention sur l'ensemble de ce tableau et d'y reconnaître Mithra dans ses fonctions particulières de roi de la terre et des vivants, ainsi que j'avais cru pouvoir l'annoncer. Placé ici au centre du monde créé, au milieu de la région terrestre, Mithra s'y montre environné des figures et des emblèmes propres à retracer aux yeux des initiés les phénomènes du ciel mobile qui ont une influence directe sur ceux de la terre; les principaux phénomènes de la génération; le mélange du bien et du mal; les deux grandes époques de la vie humaine; le sacrifice expiatoire du premier péché. Mithra y paraît jeune et imberbe, distribuant à la terre les différentes saisons, et ramenant, au commencement de l'année, à l'époque de l'équinoxe du printemps, ce principe éternel de vie, de lumière, de chaleur, qui est la source de tous les biens de la terre et de son inépuisable fécondité. Nous le voyons enfin présider, en particulier, à la destinée morale et physique de l'homme. Pour accomplir la mission qu'il a reçue d'Ormuzd à cet égard il offre à Ormuzd lui-même, en faveur du genre humain, un sacrifice symbolique de rédemption, et devient, par cet acte solennel, le modèle et le guide que doit suivre l'homme pendant le séjour de son âme sur la terre.

SECTION II.

La description succincte que j'ai déjà faite du tableau qui est sculpté dans la partie inférieure des bas-reliefs d'Apulum et de Sarmizægethusa, l'explication du tableau qui lui est superposé, et la place même qu'il occupe sur ces monuments, ont dû préparer le lecteur à trouver ici la représentation de la région inférieure du monde, et Mithra dans ses fonctions

de roi ou juge des morts et de roi de la région de l'enfer. Sur l'un et sur l'autre de ces bas-reliefs nous voyons, en effet, au milieu de ce tableau inférieur, un quadrige qui roule de l'orient à l'occident, comme celui du soleil, et qui porte un personnage imberbe, que son costume, sa coiffure et la scène dans laquelle il joue le rôle principal, nous permettent de prendre pour Mithra lui-même. Un jeune homme, également imberbe, occupe le devant du char, tenant de la main gauche les rênes des chevaux, et de la droite un flambeau allumé, qui nous autorise à le considérer comme une personnification de *Phosphoros*. Il dirige les chevaux à grande course vers un personnage barbu qui, à l'approche de ce quadrige, ainsi que je l'avais déjà fait observer, semble reconnaître qu'il est vaincu, et tombe à la renverse, accablé de terreur[1] ou saisi d'effroi[2]. Mais autour du corps de cette dernière figure est enroulé un serpent, qui redresse la tête et paraît vouloir se défendre. Le mouvement du reptile indique un état réel d'opposition ou d'hostilité, et achève à nos yeux de caractériser Ahriman, cet implacable ennemi d'Ormuzd et de Mithra, que le Zend-Avesta appelle *l'ancien serpent infernal qui a deux pieds*[3]. Cette expression remarquable reçoit ici une application immédiate et me porte à penser que, sur les bas-reliefs d'Apulum et de Sarmizægethusa, Ahriman est representé comme il pouvait l'être sur les monuments mêmes de la Perse, et comme il l'était plus probablement encore sur ceux dont les Grecs de l'Asie mineure transmirent les types aux Romains.

Mithra, selon les livres zends, parcourt sans cesse le monde, d'une extrémité à l'autre, armé de son arc, de ses flèches, de sa massue, de son poignard d'or, et combattant sans relâche

[1] Pl. I, n° 1.
[2] *Ibid.* n° 2.
[3] *Zend-Avesta*, t. I, 2e part. p. 305 et 377.

Ahriman, l'ennemi du ciel, l'ennemi de la terre, l'ennemi du genre humain. Il parcourt nuit et jour la terre dans tous les sens[1]; *il va dessous les provinces et veille sur les morts,* dit textuellement le Zend-Avesta[2]. Le tableau qui est sous nos yeux nous offre donc, on ne peut en douter, Mithra sur son char de lumière, poursuivant jusque dans les entrailles de la terre, jusque dans la région de l'enfer ou des ténèbres, le principe du mal, le roi des ténèbres et des dews, l'auteur de la mort, de la nuit, du froid, de tous les maux; poursuivant ce *serpent infernal qui a deux pieds* et qu'Ormuzd l'a chargé de combattre sans cesse et partout; poursuivant enfin cette *couleuvre ennemie de Mithra*[3], qu'il a déjà combattue et vaincue dans le ciel et sur la terre. L'attitude d'Ahriman annonce sa terreur, sa défaite et la supériorité de son rival. C'est ici à la fois le triomphe de la lumière sur les ténèbres, et le triomphe du bien sur le mal, du ciel sur l'enfer, de la chaleur sur le froid, de la vie sur la mort. C'est une nouvelle victoire qui achève de montrer à l'initié la toute-puissance de Mithra son protecteur, son sauveur, et de justifier à ses yeux les épithètes de *Deus Sol invictus* et de *Deus omnipotens* que donnaient à cette divinité les formules romaines de consécration.

Une autre scène devait attirer non moins vivement l'attention du myste vers l'extrémité opposée de ce dernier tableau, c'est-à-dire vers les figures et les portiques qui sont placés à la droite du quadrige de Mithra. Mais le bas-relief de Sarmizægethusa, et surtout celui d'Apulum, ayant été fracturés en cet endroit, nous ne pourrions nous former une idée précise du sujet que représente cette seconde scène, si nous ne la

[1] *Zend-Avesta*, t. II, *Jescht de Mithra*, 24ᵉ cardé, 31ᵉ cardé, et ailleurs.

[2] *Ibid. Néaesch de Mithra*, p. 15; et *Jescht de Mithra*, 16ᵉ cardé et 31ᵉ cardé.

[3] *Zend-Avesta*, t. II, *Jescht de Mithra*, 4ᵉ cardé.

retrouvions figurée sur un autre bas-relief mithriaque qui, à l'exception de la plinthe ou du soubassement, est heureusement complet dans toutes ses parties, quoiqu'il ait eu beaucoup aussi à souffrir des injures du temps. Ce monument, qui est de petite dimension[1] et de beau marbre blanc, a été découvert dans les ruines d'Apulum, comme celui qui porte le n° 2 sur la planche I de ce mémoire. Il a été décrit succinctement, mais non figuré[2] dans la notice citée de M. de Kœppen[3]; et le secours que j'en ai tiré me donne lieu de m'applaudir d'être parvenu à m'en procurer un dessin, grâce à la complaisance de M. l'abbé Hene[4], conservateur du musée de Carlsbourg. Ce dessin, qui est fidèlement reproduit ici sur la planche II, nous fait voir que, dans son ensemble, le monument en question présente beaucoup d'analogie avec les deux bas-reliefs auxquels nous avons à le comparer. On peut même, dès un premier examen, juger que les détails de

[1] Il a un peu moins de 32 centimètres sur un peu plus de 21 centimètres de large.

[2] Ce bas-relief n'est pas non plus figuré dans les *Mithriaca* de M. de Hammer, qui s'est aussi borné à le décrire très-succinctement (p. 92).

[3] Pag. 14, § VIII. — M. de Kœppen (*Ibid.*) et M. de Hammer (*Mithriaca*, p. 92, n° X) s'accordent à dire que ce bas-relief fait partie du musée Battyani; mais M. l'abbé Hene m'a mandé que, quoique le monument dont il s'agit ait été découvert dans les ruines d'Apulum, il ne se trouve dans aucune des collections d'antiquités qui existent à Carlsbourg. Ce savant ecclésiastique paraît même ignorer dans quel lieu M. de Kœppen a pu le voir.

[4] Je suis redevable des communications qui m'ont si libéralement été faites par M. l'abbé Hene à l'obligeance de M. de Steinbüchel, et à la protection éclairée que trouvent les lettres, les sciences et les arts auprès de madame la baronne Jósika, épouse de S. Exc. le gouverneur de Transylvanie. En consignant ici l'expression publique de ma reconnaissance, je me fais un devoir et un plaisir d'ajouter qu'à diverses reprises madame la baronne Jósika, que je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement, a eu l'extrême bonté de m'envoyer les dessins ou les empreintes de plusieurs monuments antiques qui ont successivement été découverts en Transylvanie, depuis la publication de la notice de M. de Kœppen, et sur lesquels j'aurai ailleurs l'occasion d'appeler l'attention des archéologues.

la scène qui en occupe la partie inférieure sont presque semblables à ceux que nous offrent les parties subsistantes des bas-reliefs n°s 1 et 2 de la planche I, et à ceux que l'on devait trouver, à une place correspondante, sur ces deux bas-reliefs, lorsqu'ils n'avaient encore éprouvé aucun dommage. Malgré la grossièreté du travail et l'état fruste du marbre, on distingue sans peine, en effet, dans le bas de ce second bas-relief d'Apulum, comme dans le compartiment inférieur des bas-reliefs n°s 1 et 2, Mithra et Phosphoros placés sur un char qui roule de l'orient à occident, et qui est lancé contre un personnage sous les traits de qui nous ne pouvons reconnaître qu'Ahriman. A l'extrémité opposée nous voyons, sous un premier portique, une figure agenouillée aux pieds d'un personnage debout, qui lève le bras sur elle, comme pour la frapper avec une arme que probablement il tenait à la main. Plus loin, sous un second portique, on remarque ici, de même que sur le bas-relief de Sarmizægethusa, deux autres personnages qui sont assis ou placés devant une espèce de massif que je n'hésite pas à prendre pour un tribunal. Leur costume et leur coiffure ne sauraient être déterminés, et ne fournissent par conséquent aucune indication qui puisse fixer notre opinion à l'égard de ces deux figures; mais j'ai déjà eu lieu de faire observer que sur le monument de Sarmizægethusa, celui de ces mêmes personnages qui est le plus rapproché du quadrige paraît être assis, et qu'il est coiffé d'un bonnet phrygien et vêtu d'un costume asiatique, comme l'est Mithra lui-même dans le groupe principal du second tableau de ce bas-relief. J'ajoute que la légende persane[1] nous représente Mithra assis sur un trône, au milieu du pont Tchinevâd, ayant à ses côtés l'ized *Raschné-rast* et jugeant les actions

[1] Voy. Hyde, *Hist. relig. veter. Persar.* p. 244; edit. 2ᵉ.

bonnes et mauvaises des âmes. Celles-ci se présentent une à une devant ce tribunal divin, sous la conduite et la protection de l'ized *Sérosch*, qui, s'étant avancé à leur rencontre, a disposé en leur faveur le chien[1], gardien du pont, et leur a fait accorder l'entrée de ce lieu redoutable. « Là, dit cette légende, Mithra pèsera avec soin les bonnes actions comme les mauvaises; et si les bonnes l'emportent sur les mauvaises, ne fût-ce que du poids d'un cil, il enverra les âmes au paradis. Si c'est le contraire, il les précipitera dans l'enfer; et suivant leurs mérites ou leurs péchés, des récompenses ou des peines leur seront préparées et distribuées dans sept cieux distincts, ou dans sept enfers également distincts[2]. »

L'ized Sérosch, selon le Zend-Avesta, seconde Mithra, en qualité de *hamkar* ou assesseur; et c'est lui, sans doute, que sous le premier portique du bas-relief de la planche II, jointe à ce mémoire, on a voulu représenter au moment où il reçoit les serments d'un initié qui implore son assistance et fait à ses pieds l'abjuration de ses fautes ou de ses péchés. L'attitude de l'ized indique clairement de quel châtiment terrible serait suivie la violation des engagements solennels que le myste vient de contracter avant d'être admis à comparaître devant le tribunal suprême du pont Tchinevâd. Ce tribunal, si je ne me trompe, est ici placé sous le second portique de notre bas-relief; il est occupé par deux personnages qui ne peuvent être désormais pour nous que Mithra lui-même et Raschné-rast, l'ized de la médiation. C'est là que Mithra, roi et juge des vivants et des morts, prononcera sur le sort futur de l'initié

[1] On voit ici clairement que la réunion du chien de Mithra aux trois juges des âmes, sur le pont Tchinevâd qui est placé entre la région du ciel et celle des enfers, constitue un mythe que les Perses avaient dû puiser à la même source où les auteurs occidentaux prirent l'idée du chien *à trois têtes*, dont ils firent le gardien des enfers.

[2] Hyde, *ubi suprà*. — *Zend-Avesta*, t. I, 2e partie, p. 131, note 1.

que va lui présenter l'ized Sérosch; c'est là enfin que cet initié sera jugé et entendra l'arrêt qui doit lui ouvrir l'entrée des sept cieux et du Gorotman, ou le précipiter dans les ténèbres de l'enfer [1].

Si l'on compare maintenant entre eux les deux bas-reliefs nos 1 et 2 de la planche I et celui qui est reproduit sur la planche II, on ne pourra révoquer en doute que, lorsque les deux premiers de ces monuments étaient entiers, ils devaient offrir, l'un comme l'autre, à la droite du quadrige de Mithra, les deux arcades ou portiques et les quatre figures qui, sur le bas-relief de la planche II, appartiennent aux deux parties dont se compose la scène que je viens de décrire et d'expli-

[1] Il ne sera pas sans intérêt de faire remarquer que les deux magnifiques ponts qui furent construits à Ispahan, sous le règne de Schâh Abbas le Grand, étaient décorés de deux rangées d'arcades ou de portiques qui les bordaient de chaque côté dans leur partie supérieure, comme on peut s'en convaincre par la description et les dessins qu'en a publiés Chardin (*Voyage en Perse,* etc. t. II, p. 81, 82, 101 et 102; pl. XLIII, XLVII et XLVIII, éd. d'Amsterdam, 1735). Je serais porté à croire qu'une telle disposition révèle ici l'imitation de quelque système de décoration que, dans l'ancienne Perse, on avait appliqué à l'embellissement des ponts. Une supposition de ce genre n'a peut-être rien d'invraisemblable, quand on considère que beaucoup d'autres usages, dont l'origine remonte à des époques très-reculées, ont été conservés ou renouvelés en Perse dans les temps modernes, et principalement dans le XVIe siècle, qui, grâce au règne d'Abbas le Grand, fut pour ce royaume le siècle de la renaissance des arts. Si ma conjecture paraissait être suffisamment justifiée par cette observation, elle me permettrait d'en soumettre une seconde au jugement de l'Académie : je proposerais de considérer comme une portion de la partie supérieure d'un pont persique, et du pont Tchinevâd lui-même, les deux portiques ou arcades qui occupent une des extrémités du dernier tableau que je viens de décrire, et sous lesquels nous avons reconnu qu'on avait représenté deux scènes qui nous transportent nécessairement sur le pont Tchinevâd, suivant la légende persane. Je ne dois pas omettre d'ajouter que, parmi les sujets qui sont peints en miniature dans les deux manuscrits de la traduction hindoue du Virafnamèh dont j'ai fait mention plus haut, on remarque les trois juges suprêmes des âmes placés sous des portiques qui sont semblables à ceux de nos trois bas-reliefs, à cela près qu'ils se terminent en ogive, ainsi que les portiques des deux ponts de Schâh Abbas le Grand et les arceaux des autres monuments de la Perse moderne.

quer. On peut même affirmer que la disposition de ces portiques et de ces figures était à peu près la même sur les trois monuments. Cette comparaison et les conséquences que je me crois autorisé à en tirer achèvent ainsi de nous montrer que les deux scènes du tableau inférieur des deux bas-reliefs n°s 1 et 2 de la planche I avaient pour objet de représenter Mithra au moment où il exerce, dans la région inférieure de la terre ou du monde créé, des fonctions de roi des enfers et de juge des morts, que lui attribue le Zend-Avesta[1]. Il n'est pas moins évident qu'en plaçant ici Mithra sur le quadrige du Soleil et en l'opposant à Ahriman, auteur de la mort, des ténèbres et du froid, on avait voulu, en même temps, mettre sous les yeux des initiés l'image de la lutte constante qui existe entre la vie et la mort, entre la lumière et les ténèbres, comme aussi l'image de la lutte particulière qui s'établit, pendant l'hiver, entre la nuit et le jour, entre le froid et la chaleur. Sous ce dernier point de vue, le troisième tableau de nos deux monuments devait servir à compléter la représentation des quatre saisons de l'année, et se liait ainsi, par des rapports physiques, au tableau du milieu, qui nous montre Mithra entouré des symboles propres à caractériser le printemps, l'été et l'automne.

M. de Kœppen, qu'on voudrait trouver moins disposé à chercher des explications ou des conjectures dans des traditions étrangères au système religieux des Perses, ne semble pas avoir compris le sujet de ce troisième tableau, quoiqu'il ait pu, comme moi, comparer les deux bas-reliefs de la planche I avec le second bas-relief d'Apulum, qui est figuré ici sur la planche II, et dont il a donné lui-même une descrip-

[1] Tom. II, *Néaesch de Mithra*, p. 15; *Jescht de Mithra*, 26e cardé, p. 223.

tion dans sa notice[1]. Il a cru y voir[2], au lieu de deux arcades ou portiques, deux grottes, dans la première desquelles on aurait représenté une flagellation. Il n'énonce aucune opinion à l'égard des deux personnages qui sont placés dans la seconde; il se borne à les indiquer; mais il pense que le char sur lequel il reconnaît cependant qu'on a voulu représenter Mithra sort de cette seconde grotte[3]; et, sans tenir compte de l'attitude du personnage barbu qui est entouré d'un serpent et vers qui le char se dirige, il propose, au sujet de cette dernière figure, plusieurs interprétations qui prouvent que l'idée toute naturelle de voir ici représentés Ahriman, la région des enfers et le tribunal des morts ne s'était pas offerte à son esprit[4]. Ce personnage, sous les traits de qui Ahriman me semble si bien caractérisé, lui paraît être[5] ou un *héliodrome*[6] représentant le cours du soleil au moyen du serpent dont son corps est entouré; ou *un véritable Arimaspe* (*einen wahren Arimaspen*) absorbé dans la méditation et cherchant à fléchir la colère des dieux par des prières et par des promesses d'offrandes; ou une divinité indienne, *Prasarparni,* qu'on représente, dit-il, entourée d'un serpent, et qu'il croit être identique avec *Persephoné* ou *Proserpine*[7]; ou enfin, ajoute-t-il,

[1] *Nachricht,* etc. § VIII, S. 14.

[2] *Ibid.* § VII, S. 12.

[3] *Ibid.*

[4] Je regrette d'avoir aussi à faire remarquer que cette interprétation ne s'est pas davantage présentée à l'esprit de M. de Hammer. Il se borne à dire (*Mithriaca,* p. 89 et 90), avec un laconisme qui laisse peut-être quelque chose à désirer : « Sur le bas-relief inférieur (mutilé du côté gauche), on voit encore deux autres épreuves : celle de la course aux chevaux, qu'on a déjà vue parmi les épreuves du monument du Tyrol, et puis la figure d'un homme entouré d'un serpent, dont l'attitude et les contorsions montrent assez combien est pénible cette épreuve. »

[5] *Nachricht,* etc. S. 13.

[6] M. de Kœppen a probablement pris le mot *Heliodromus* dans une leçon reconnue vicieuse d'un passage de la lettre de saint Jérôme à Læta. La vraie leçon, d'après les meilleurs manuscrits, est *Helios, Bromius.*

[7] Ce rapprochement de *Prasarparni* et de *Persephoné* ou *Proserpine* avait déjà été indiqué par M. de Kœppen dans un mé

« *Ophiucus* lui-même, l'*Asclepius* des anciens, qui donne la vie intellectuelle, le médecin qui tue, le rédempteur, le libérateur de l'âme, qui la ramène au ciel, etc. » Ces quatre suppositions ne sont applicables, ni les unes ni les autres, il faut bien le dire, à la composition du tableau qu'il s'agissait d'analyser; et il m'est peut-être permis, sans trop de présomption, de douter que dans les autres conjectures énoncées par M. de Kœppen à l'égard de ce même tableau, non plus que dans celles-ci, on puisse trouver matière à une objection sérieuse contre les explications que j'ai cru devoir proposer moi-même.

SECTION III.

Après avoir comparu, dans l'enfer ou la région inférieure, devant un tribunal suprême composé de Mithra et de ses deux assesseurs, l'âme de l'initié reconnu *pur de pensée, pur de paroles* et *pur d'action*[1] devait quitter à tout jamais les demeures terrestres pour commencer son retour dans le ciel

moire intitulé : *Die dreygestaltete Hecate und ihre Rolle in den Mysterien* (Wien, 1823, in-4°, fig.), où il avait eu soin de citer (p. 6) M. le capitaine Fr. Wilford, à qui l'idée en appartient. Ce dernier, comme on le sait, est l'auteur d'un mémoire qui a été inséré dans le tome V des *Asiatic Researches*, et dont l'objet est de chercher à prouver que le culte des divinités *cabiriques*, celui de Cérès et de Proserpine, enfin les mystères d'Éleusis et les rites de l'initiation ont une origine indienne. C'est là que M. Wilford avance que le nom sanscrit *Prasarparni* (sic) signifie *celle qui est entourée de grands serpents*, et que ce nom est identique avec *Persephoné* ou *Proserpine* (*Asiat. Researches*, t. V, p. 298; éd. in-8°); mais cet auteur ne cite aucun texte sanscrit qui nous fasse connaître une divinité du nom de *Prasarparni*. M. Ouvaroff, dans son Essai sur les mystères d'Éleusis, a au reste jugé sainement les conjectures très-hasardées de M. Wilford, et a conclu en disant (p. 29 et 114, 3e édit.) : « Il serait plus important de chercher les traces des mystères dans le système religieux des Indiens. Excepté la formule expliquée par Wilford, on n'y a découvert, ce nous semble, aucun autre vestige de semblables institutions. »

[1] *Zend-Avesta*, t. Ier, 2e partie, *Vendidad-Sadé*, p. 104, 164 et ailleurs; t. II, p. 34.

fixe, en passant successivement par les sept planètes, qui sont les sept cieux ou les sept portes du ciel mobile. Si, comme il n'est pas permis d'en douter, la scène qui occupe le compartiment supérieur de nos deux bas-reliefs nous transporte dans la région céleste, on peut s'attendre à trouver dans cette scène une indication plus ou moins précise des sept portes ou planètes, et l'arrivée du myste, au moment où, sous la conduite et la protection de Mithra, roi du ciel mobile, il se présente à la dernière porte de ce ciel mobile, c'est-à-dire à l'entrée du ciel fixe ou du *Gorotman*, le séjour céleste ou l'Olympe des sectateurs de Zoroastre. Tel est aussi le sujet que je crois reconnaître dans la composition du tableau qui me reste à expliquer.

Les images du Soleil et de la Lune sont sculptées aux deux extrémités de ce troisième tableau, suivant le dogme très-ancien qui statuait que ces deux astres sont les deux portes principales du ciel, les deux portes par lesquelles les âmes effectuent leur descente sur la terre et leur ascension ou retour au ciel. Le Soleil est placé à l'orient, la Lune à l'occident, non par rapport au spectateur, mais eu égard à l'ouverture de la grotte au fond de laquelle se trouve ordinairement l'image de Mithra; cette ouverture, d'après les anciens rites, devant être pratiquée dans la direction du nord[1]. La présence de ces deux astres ainsi disposés nous rappelle que, selon le Zend-Avesta, Mithra paraît en même temps que le soleil[2]; qu'*il existe toujours au ciel entre le soleil et la lune*[3]; qu'*il est le compagnon du soleil et de la lune*[4]. Nous pouvons donc supposer d'avance que, sous une forme quelconque, ce dieu était représenté parmi les personnages ou les emblèmes qui sont

[1] Voy. *Nouvelles observations, etc.* p. 12.
[2] Tome I, 2e partie, p. 418.
[3] Tome II, p. 13.
[4] Tome I, 2e partie, p. 28.

placés ici entre l'image du Soleil et celle de la Lune. J'espère montrer plus loin que Mithra est, en effet, figuré dans le tableau supérieur de chacun de nos deux bas-reliefs, et qu'il y remplit des fonctions qui ne nous laissent aucune incertitude à cet égard.

Au milieu de ce tableau nous avons remarqué, sur l'un comme sur l'autre des deux monuments[1], un édicule sous le portique duquel on aperçoit la portion antérieure d'un bouc tourné vers l'occident. Je n'hésite pas plus que M. de Kœppen à reconnaître dans cette représentation *la maison du capricorne*[2], qui, à une certaine époque, fut le domicile du soleil au solstice d'hiver. Au-dessus de l'édicule, la nacelle en forme de croissant et le taureau qui est placé dans cette nacelle me paraissent constituer un emblème particulier de la lune; les sept pyrées ou autels allumés dont l'édicule est entouré sont indubitablement les représentants des sept planètes, domiciles des sept *amschaspands,* et nous rappellent les sept pyrées qui, selon Strabon[3], étaient placés dans le temple d'Anaïs et Omanès, en Cappadoce; ils s'observent sur quelques autres monuments mithriaques[4], et le plus souvent ils y sont, comme c'est ici le cas, disposés entre le soleil et la lune. Cette réunion d'emblèmes, destinés à représenter la

[1] Planche I, n°s 1 et 2.

[2] M. de Hammer, dans ses *Mithriaca* (p. 90 et 91), adopte également cette opinion.

[3] *Geograph.* XV, 15.

[4] Voyez la planche V qui est jointe à ce mémoire; Montfaucon, *Antiquité expliquée,* t. I, 2e partie, pl. CCXV, n° 4; et Caylus, *Recueil d'antiquités,* tome VI, pl. LXXIV, n° 1. Je dois citer encore ici un bas-relief mithriaque inédit du musée Chiaramonti, que je me propose de publier; et un autre bas-relief mithriaque du musée Battyani, à Carlsbourg, que je publierai également: celui-ci a été figuré dans les *Mithriaca* de M. de Hammer (pl. VIII) d'après un dessin très-inexact. Le nombre des autels, dans ce dessin, est réduit à cinq, tandis que l'on en compte bien réellement sept sur le monument original, où ils sont d'ailleurs accompagnés de sept poignards, de sept bonnets phrygiens et de sept arbres, ce que n'indique pas non plus la planche citée des *Mithriaca*.

maison du capricorne, la lune et les sept planètes, est une particularité qui, au premier aperçu, pourrait faire supposer que par là on avait voulu figurer certains phénomènes du ciel mobile, relatifs au cours du soleil et de la lune et au mouvement des planètes; mais quand on remarque qu'à côté de la maison du capricorne le sculpteur a placé une figure à genoux et dans l'attitude d'une personne qui implore une grâce, une faveur, ce premier tableau cesse de nous paraître exclusivement consacré à un sujet astronomique. On se trouve naturellement amené à présumer qu'il est susceptible de recevoir à la fois une explication empruntée à l'astronomie et une interprétation que j'appellerai *philosophique*, et qu'il faut chercher dans les traditions relatives à la doctrine secrète des mystères de Mithra.

Le dogme fondamental de cette doctrine était la descente et l'ascension des âmes. On supposait que le ciel mobile avait deux portes, l'une par laquelle descendaient du ciel fixe sur la terre les âmes qui s'étaient laissé séduire par la variété et l'attrait des formes, ou qui, selon les termes de l'ancien langage philosophique, *étaient tombées dans* (*les voies de*) *la génération*[1]. L'autre porte du ciel mobile était, au contraire, celle par laquelle les âmes remontaient au ciel fixe, leur séjour primitif, après avoir subi sur la terre les épreuves, les métamorphoses, les châtiments, qui devaient les punir de leur faute première et les ramener à ce triple état de pureté que j'ai déjà indiqué.

Selon les anciennes doctrines qui avaient cours dans l'Asie occidentale, la première de ces deux portes était celle de la lune, la seconde celle du soleil. Mithra, roi et juge des vivants et des morts, médiateur entre Ormuzd et les âmes,

[1] Αἱ (ψυχαί) εἰς γένεσιν κατιοῦσαι. Porphyr. *de Antr. Nymph.* XXII.

Mithra, dieu rédempteur et sauveur, était placé au ciel entre ces deux portes. Aussi le Zend-Avesta, je le répète, dit-il textuellement[1] : *Mithra existe toujours au ciel entre le soleil et la lune.* Ce même livre nous apprend encore qu'il y réside sur le Gorotman ou le *Béhescht,* cette montagne de lumière qui est le séjour primitif et la demeure éternelle des âmes pures. Zoroastre l'appelle *la voie aux deux destins* ou *la voie aux deux mondes;* et par ces expressions il entend bien certainement le lieu d'où les âmes descendent sur la terre, et le lieu où elles reviennent après le temps des épreuves.

Si les vingt et un *nosks* ou livres dont se composait originairement le Zend-Avesta nous étaient parvenus, il est probable que nous y lirions des détails plus circonstanciés, plus précis, sur ces deux portes du ciel et sur le double mouvement des âmes, bien que l'on doive présumer aussi que Zoroastre s'était imposé l'obligation d'y parler avec beaucoup de réserve d'un dogme qui appartenait à la doctrine ésotérique, laquelle, selon toute probabilité, ne se transmettait que par l'enseignement oral. Malheureusement nous ne possédons en entier qu'un seul des vingt et un nosks de l'Avesta, et nous n'avons des vingt autres que quelques fragments, tous relatifs à la liturgie. Ces diverses observations nous expliquent pourquoi nous n'y trouvons aucune notion précise sur le dogme dont il s'agit.

Mais si nous recourons aux autres livres sacrés des Parses et aux auteurs grecs ou latins qui ont écrit sur les mystères de Mithra en particulier, ou sur la transmigration des âmes en général, leurs ouvrages nous fourniront de plus amples renseignements, quoique nous ayons aussi à regretter que plusieurs traités, qui devaient être très-complets sur cette

[1] Tome II, p. 13 et ailleurs.

matière, aient été perdus, ou ne nous soient connus que par quelques fragments peu étendus. De ce nombre étaient probablement les ouvrage de Sotion, d'Aristote, de Dinon, d'Hermodore, d'Hermippe, d'Eudoxe, de Théopompe, d'Eudémus de Rhodes, d'Hécatée et de Cléarque de Soles, dont il est fait mention, soit dans Plutarque[1], soit dans Diogènes de Laërte[2]; ceux d'Eubule, de Pallas, de Numénius, et de Cronius, qui sont cités par Porphyre[3], etc.

Le premier passage que je vais rapporter appartient à un ouvrage également perdu, mais qui doit moins exciter nos regrets, parce qu'il n'avait pas le mérite d'être spécialement consacré à l'exposition de la doctrine des mystères de Mithra. Ce passage se trouvait dans un traité de Celse contre la religion chrétienne, et nous a été conservé par Origène dans la réfutation qu'il fit de ce traité. « Celse, dit Origène[4], s'exprime en ces termes à l'égard de certains mystères des Perses: on trouve chez les Perses des traces de ces choses dans les mystères de Mithra. Les deux révolutions célestes, celle des étoiles fixes et celle des étoiles errantes, et le passage des âmes par les étoiles y sont représentés au moyen d'un symbole du genre suivant : c'est une échelle qui a sept portes, et au sommet une huitième. La première porte est de plomb, la seconde d'étain, la troisième d'airain, la quatrième de fer, la cinquième d'un airain mélangé, la sixième d'argent, et la septième d'or. Les Perses assignent la première à Saturne,

[1] *De Isid. et Osir.* passim.

[2] *In Proem.* § 6.

[3] *De Abstin.* II, 56; et IV, 16; *de Antr. Nymph.* VI.

[4] Αἰνίττεται ταῦτα καὶ ὁ Περσῶν λόγος, καὶ ἡ τοῦ Μίθρου τελετὴ παρ' αὐτοῖς ἐστίν. Ἔστι γάρ τι ἐν αὐτῃ σύμβολον τῶν δύο τῶν ἐν οὐρανῷ περιόδων, τῆς τε ἀπλανοῦς, καὶ τῆς εἰς τοὺς πλανήτας αὖ γεγενημένης, καὶ τῆς δι' αὐτῶν τῆς ψυχῆς διεξόδου· τοιόνδε τὸ σύμβολον· κλίμαξ ὑψίπυλος (leg. ἑπτάπυλος), ἐπὶ δ' αὐτῇ πύλη ὀγδόη· ἡ πρώτη τῶν πυλῶν μολίβδου, κ. τ. λ. Origen. *contr. Cels.* lib. VI, § 22, p. 646 B; éd. Delarue.

parce que le plomb indique la lenteur de la marche de cette planète; ils rapportent la seconde à Vénus, à cause de l'éclat et de la mollesse de l'étain; la troisième à Jupiter, à cause de la dureté de l'airain; la quatrième à Mercure, parce que le mercure et le fer savent se prêter à toutes sortes de travaux, et sont utiles au commerce et à une multitude d'ouvrages; la cinquième est consacrée à Mars, sa nature mixte la rendant inégale et variée. Enfin les Perses attribuent à la Lune la sixième porte, qui est d'argent; et au Soleil la septième, qui est d'or, parce que ces deux métaux ont la couleur de la lune et du soleil. »

Deux compositions orientales, moins anciennes que le traité de Celse, nous fournissent plusieurs notions qui méritent d'être rapprochées du passage très-curieux que l'on vient de lire. Je veux parler du *Viraf-namèh* et du *Boun-déhesch*, auxquels j'ai déjà emprunté quelques citations. Le premier de ces ouvrages est généralement peu connu en France, si ce n'est des orientalistes, quoiqu'il ait été traduit et publié en anglais[1] d'après les versions guzaratie et persane, faites sur l'original pehlvi, qui fut, dit-on, composé vers le commencement du IIIe siècle de notre ère, sous le règne et par l'ordre d'Ardeschir, fils de Babec et fondateur de la dynastie des Sassanides. Ce prince se prétendait issu de la race des anciens rois qui avaient régné en Perse jusqu'à l'époque de la conquête de cet empire par Alexandre. Il parvint au trône de ses ancêtres après avoir vaincu et tué Artaban, dernier roi de la dynastie des Parthes ou Arsacides. Resté fidèle, comme sa famille, à la religion de Zoroastre, il voulut rendre à cette religion son ancienne splendeur, et ramener les mœurs de ses sujets à leur pureté primitive : dans ce dessein il fit composer, par les mages du royaume,

[1] Par M. J. A. Pope (Lond. 1816, 1 vol. in-8° de 123 pages).

un écrit propre à exciter le zèle religieux du peuple en faveur des dogmes du Zend-Avesta les plus immédiatement en rapport avec la morale publique. L'ouvrage reçut le titre de *Viraf-namèh, Livre de Viraf,* parce qu'il contient le récit de tout ce qu'était censé avoir vu et appris, pendant une vision céleste qui avait duré sept jours et sept nuits, un jeune homme nommé *Viraf* ou *Ardaï-Viraf*. La première partie de ce récit, la seule dont j'aie à m'occuper ici, nous montre Viraf placé au pied d'une échelle mystérieuse. Avec le secours et l'assistance de Sérosch, personnage divin qui, selon le Zend-Avesta[1], est la manifestation de Mithra dans ses attributions particulières de roi du ciel mobile, il monte successivement les sept degrés dont se compose cette échelle, et, à chaque degré, il est introduit par son guide divin dans un ciel particulier. Le premier s'appelle *Hamistan-Béhescht*[2]; le second, *le ciel des étoiles* (mobiles); le troisième, *le ciel de la lune;* le quatrième, *le ciel du soleil;* le cinquième, *le Gorotman;* le sixième, *Aser-Rouschni;* et le septième, *Anna-Gourra-Rouschna*[3]. C'est ici que Viraf trouve Zoroastre assis sur un trône magnifique, et entouré de ses trois fils; c'est aussi dans ce septième ciel qu'il voit Djemschid, Féridoun et tous les rois de la dynastie des Kéaniens. Il veut s'y arrêter et y passer le reste de ses jours; mais une voix divine lui ordonne de retourner sur la terre, parce qu'Ardeschir l'attend, et parce que le sort du peuple persan dépend de l'achè-

[1] Tome I, IIe partie, p. 223-231.

[2] Cette dénomination équivaut probablement à celle de *Khounnerets Bâmi*, qui est employée dans l'*Iescht de Mithra* (*Zend-Avesta*, t. II, p. 216), et qui signifie *la terre* en général, et l'empire du roi de Perse en particulier. Dans ce dernier passage, il est dit que *Mithra exécute la parole d'Ormuzd depuis les Khounnerets Bâmi jusqu'au ciel.*

[3] Les extraits que Hyde a publiés de divers auteurs orientaux modernes font aussi mention de sept cieux distincts, mais sans les désigner par des dénominations particulières. Voyez *Hist. relig. veter. Persar.* p. 244; ed. 2ª.

vement de sa mission. Pendant son ascension il interroge son guide sur la condition des âmes qu'il rencontre dans les diverses parties de chaque ciel, et sur les jouissances de plusieurs espèces qu'elles paraissent y goûter. Il a soin, dans son récit, de rapporter les réponses que lui fait Sérosch à mesure qu'il interroge cet ized sur les différentes classes de la société auxquelles appartenaient, de leur vivant, les personnages dont les âmes attirent son attention, et sur les divers genres de mérites ou de bonnes actions qui ont valu à ces âmes l'entrée de celui des sept cieux où elles doivent attendre le jour de la résurrection générale et du jugement dernier. On comprend sans peine que cette partie du récit de Viraf est la plus circonstanciée, et qu'elle avait pour but de montrer comment les jouissances ineffables augmentent en proportion de l'élévation du rang qu'occupe chacun des sept cieux sur l'échelle mystique, et comment l'entrée du ciel le plus élevé ne s'obtient que par le plus grand degré de pureté des pensées, des paroles et des actions.

Le Boun-déhesch, espèce de compilation encyclopédique abrégée, qu'on peut croire avoir été composée durant les premiers siècles qui suivirent la conquête de la Perse par les Arabes; le Boun-déhesch, dis-je, nous a conservé, dans le récit peu détaillé du voyage céleste de l'âme du premier taureau ou du premier être créé par Ormuzd, quelques traits qui se rapportent à la narration de Viraf, et qui avaient probablement été puisés à la même source, c'est-à-dire dans un des nosks perdus du Zend-Avesta. Il y est dit textuellement[1] qu'après la mort du taureau son âme, appelée *Goschoroun,* mot qui signifie littéralement *âme du taureau,* quitta la terre et s'éleva successivement jusqu'au *ciel des étoiles, au ciel de la lune* et *au ciel du soleil,* et qu'ensuite Ormuzd lui montra le *féroüer* de Zoroastre

[1] *Boun-déhesch*, § IV. (*Zend-Avesta*, t. II, p. 356.)

en lui disant : « Je le donnerai au monde et il lui apprendra à se préserver du mal. »

Le dernier ciel où Goschoroun vit ce féroüer ne peut être que le Gorotman, qui est appelé aussi *Albordj* et *Béhescht* dans le Zend-Avesta, et au sujet duquel le Boun-déhesch rapporte ce qui suit[1] : « Il est dit dans la loi que la première montagne, l'Albordj, s'éleva d'abord en quinze ans, et qu'elle a été huit cents ans à croître entièrement : en deux cents ans, elle s'est élevée jusqu'au ciel des étoiles; en deux cents ans, jusqu'au ciel de la lune; en deux cents ans, jusqu'au ciel du soleil; et en deux cents ans, jusqu'à la lumière première. » Cette expression *jusqu'à la lumière première* sert indubitablement ici à désigner le *ciel fixe*, séjour habituel d'Ormuzd; et il ne sera pas inutile de faire remarquer que le mot *Gorotman*, l'un des noms attribués à la montagne qui représente le *ciel fixe*, avait probablement en zend la signification de *lumière* ou *éclat du ciel*.

On voit, au reste, que dans ce passage du Boun-déhesch, comme dans le Viraf-namèh, le mot *ciel* appliqué aux étoiles, à la lune et au soleil, a la même signification que le mot *porte*, qui est employé dans le récit de Celse[2]; et cette dernière expression se retrouve à son tour dans le Boun-déhesch lui-même avec le sens de *ciel du soleil et de la lune*. Un autre passage de ce traité dit en effet : « L'aigle a été placé gardien aux deux portes du monde[3]. » Or nous savons que l'aigle est un des symboles de Mithra, puisqu'on le voit sculpté à côté de cette divinité sur le bas-relief de Sarmizægethusa, comme sur plusieurs monuments du même genre, et puisque l'un des grades mithriaques s'appelait le grade de *père-aigle*. On ne peut donc

[1] *Boun-déhesch*, § XII. (*Zend-Avesta*, t. II, p. 364.)

[2] Ci-dessus, p. 102 et 103

[3] *Zend-Avesta*, t. II, p. 388. Je suis la variante proposée par Anquetil, *ibid.* note 1.

entendre ici, par cette expression, *les deux portes du monde*, que le soleil et la lune, ces deux astres entre lesquels Mithra existe toujours au ciel, selon la doctrine et même selon le texte formel du Zend-Avesta[1].

Le Zerduscht-namèh, compilation biographique faite en l'honneur de Zoroastre, à une époque assez moderne[2], est d'accord avec le Viraf-namèh sur le dogme de l'existence de plusieurs cieux, où les âmes jouissent, jusqu'au jour de la résurrection, d'un bonheur proportionné à la pureté de leur vie passée. Mais il n'admet que cinq cieux au lieu de sept; et il s'écarte ainsi, sur ce point, du témoignage du Viraf-namèh et des traditions anciennes recueillies par les auteurs musulmans, auxquels Hyde a emprunté les renseignements qu'à l'occasion du pont Tchinevâd j'ai précédemment extraits de son Histoire de la religion des Perses[3]. On ne trouve dans le Zerduscht-namèh aucune mention de l'*Aser-Rouschni*, ni de l'*Ana-Gourra-Rouschna*, qui sont le sixième et le septième ciel du Viraf-namèh; toutefois on y lit[4] que le *ciel du soleil* est le plus élevé, et qu'il n'y a au-dessus de lui que le *Gorotman*. Une telle particularité établit entre le témoignage du Boun-déhesch et les traditions consignées, soit dans le Zerduscht-namèh, soit dans les ouvrages orientaux extraits par Hyde, soit dans le fragment du traité de Celse, plus de conformité qu'on n'en remarque entre ce dernier document et la doctrine du Viraf-namèh; car, d'un côté, le Boun-déhesch, le Zerduscht-namèh et les auteurs musulmans extraits par Hyde nous donnent à

[1] Ci-dessus, p. 98.

[2] Pendant la période comprise entre le XIIe et le XVIe siècle. On ne varie pas moins de trois à quatre cents ans sur la fixation de l'époque à laquelle appartient l'ouvrage dont il s'agit.

[3] Voyez ci-dessus, p. 92 et 93.

[4] *Zend-Avesta*, t. I, 2e partie, p. 28 et 29. — *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres*, tome XXXVII, page 628.

comprendre que l'ascension des âmes s'opérait nécessairement par les cinq planètes qui, sur l'échelle mystique de Celse, sont placées avant la lune et le soleil; et, d'un autre côté, nous voyons que, sur cette échelle, la septième porte était celle du soleil, et qu'au-dessus il y avait une huitième porte. Or, quoique le philosophe réfuté par Origène ne désigne point celle-ci par une appellation particulière, on peut croire que cette huitième porte était le Gorotman ou l'Albordj du Boun-dehesch et du Zerduscht-namèh, comme l'avait pensé Anquetil, et comme j'espère parvenir à le démontrer tout à l'heure.

Je ne m'arrêterai point à faire immédiatement à nos deux bas-reliefs l'application des traditions que je viens de rapporter d'après Celse, le Viraf-namèh, le Boun-dehesch et le Zerduscht-namèh. J'y reviendrai après avoir cité quelques autres traditions et proposé diverses conjectures, qui, les unes et les autres, me permettront de faire comprendre plus facilement les conformités de doctrine que présentent entre eux les textes et nos deux monuments de sculpture. Il doit nous suffire, pour le moment, d'avoir constaté que, dans le passage allégué de Celse, on trouve une mention formelle de la *porte de la lune* et de la *porte du soleil.*

Porphyre va nous fournir des renseignements qui seront d'autant plus précieux pour nous que ce philosophe était né dans l'Asie occidentale, et qu'il vivait à peu près vers l'époque à laquelle appartiennent nos deux bas-reliefs. Ces renseignements, il les avait extraits des traités de Pallas, d'Eubule, de Numénius et de Cronius, ouvrages qui malheureusement ne nous sont point parvenus. Porphyre est même, parmi les auteurs connus de l'antiquité, le seul qui ait cité Pallas, et il ne partage qu'avec Athénée l'avantage de nous avoir révélé l'existence d'Eubule.

Après avoir rapporté, dans son commentaire sur la grotte des nymphes de l'île d'Ithaque, un passage d'Eubule, relatif à l'usage établi par Zoroastre de consacrer à Mithra des grottes où les Perses se faisaient initier au mystère de la descente et de l'ascension des âmes, et après avoir ajouté, en termes formels, que cet usage avait été constamment suivi depuis Zoroastre, Porphyre s'exprime ainsi[1] : « Dès les temps les plus reculés, on consacra aux dieux des grottes et des antres, avant même qu'on eût imaginé de leur élever des temples. C'est ce que firent les Curètes pour Jupiter dans l'île de Crète. Il en fut de même dans l'Arcadie pour Séléné (la Lune) et pour Pan lycéen; dans l'île de Naxos pour Bacchus; et, partout où l'on connut le culte de Mithra, ce dieu fut adoré dans des grottes[2]....... Comme la grotte[3] est l'image et le symbole du monde, Numénius et son ami Cronius disent qu'il y a dans le ciel deux points extrêmes : l'un, dans la partie du ciel la plus méridionale, est au tropique d'hiver; l'autre, dans la partie la plus septentrionale, est au tropique d'été. Le point estival est vers le signe du cancer, le point hivernal vers le signe du capricorne. Et comme le cancer est pour nous le signe le plus rapproché de la terre, on l'attribue avec toute raison à la lune, qui est (la planète) la plus voisine de la terre, tandis que, le pôle austral n'étant pas visible pour nous, on attribue le capricorne à Saturne, la plus éloignée et la plus élevée de toutes les planètes[4]...... Les théologiens établissent donc que le cancer et le capricorne sont *les deux portes* (δύο πύλαι) du ciel; Platon les appelle *les deux ouvertures* (δύο στόμια). Ils disent que le cancer est la porte par laquelle descendent

[1] *De Antr. Nymph.* XX-XXIII.

[2] Πανταχοῦ δ' ὅπου τὸν Μίθραν ἔγνωσαν, διὰ σπηλαίου τὸν θεὸν ἱλεουμένων.

[3] Ἄντρου.

[4] Ἀφανοῦς δ' ἔτι ὄντος τοῦ νοτίου πόλου, τῷ μακρὰν ἔτι ἀφεστηκότι καὶ ἀνωτάτῳ τῶν πλανωμένων πάντων ὁ αἰγόκερως ἀπεδόθη, ἤγουν τῷ Κρόνῳ.

les âmes, et le capricorne celle par laquelle elles remontent. Le cancer est au nord, et favorable à la descente; le capricorne est au midi, et favorable à l'ascension ; car les régions septentrionales sont propres aux âmes qui descendent dans (les voies de) la génération[1]. » Plus loin, le philosophe syrien, revenant sur le même sujet, ajoute ce qui suit : « Platon, dit-il[2], fait aussi mention de deux ouvertures, l'une pour ceux qui montent au ciel, l'autre pour ceux qui descendent sur la terre. De même les théologiens ont établi pour portes des âmes le soleil et la lune, disant que le soleil est la porte par laquelle montent les âmes; la lune, celle par laquelle elles descendent....... Phérécydes le Syrien parle aussi des lieux retirés[3], des gouffres[4], des antres, des ouvertures et des portes, entendant par ces choses la génération des âmes et leur *apogénèse*[5]....... »

Macrobe, autre philosophe néoplatonicien, mais postérieur à Porphyre d'un siècle environ, nous a transmis aussi une partie de la théorie de la descente et de l'ascension des âmes par les portes du cancer et du capricorne; et cette théorie, à l'exemple de son prédécesseur, il l'avait probablement empruntée à Numénius, qu'il cite souvent dans ses ouvrages : « Voici, dit-il[6], le chemin que suit l'âme en descendant du ciel sur la terre[7]. La voie Lactée, dans sa route oblique, embrasse le zodiaque de telle manière qu'elle le coupe aux deux

[1] *Δύο οὖν ταύτας ἔθεντο πύλας, καρκίνον καὶ αἰγόκερον οἱ θεολόγοι. Πλάτων δὲ δύο στόμια ἔφη. Τούτων δὲ καρκίνον μὲν εἶναι, δι' οὗ κατιᾶσιν αἱ ψυχαί· αἰγόκερων δὲ, δι' οὗ ἀνιᾶσιν. Ἀλλὰ καρκίνος μὲν βόρειος καὶ καταβατικός· αἰγόκερως δὲ, νότιος καὶ ἀναβατικός. Ἔστι δὲ τὰ μὲν βόρεια, ψυχῶν εἰς γένεσιν κατιοῦσων.*

[2] *De Antr. Nymph.* XXIX-XXXI.

[3] Mot à mot : *des recoins, μύχους.*

[4] *Βόθρους.*

[5] *Ἀπογενέσεις.*

[6] *In Somn. Scip.* I, 12 ; edit. varior.

[7] Mot à mot : *dans les enfers de cette vie;* « Descensus vero ipsius, quo anima de cœlo in hujus vitæ inferna delabitur. »

signes du cancer et du capricorne, qui donnent leur nom aux tropiques. Les auteurs qui ont écrit sur la nature appellent ces deux signes les *portes du soleil*[1], parce que, dans l'un et l'autre, les points solsticiaux limitent le cours de cet astre, qui revient sur ses pas dans l'écliptique et ne la dépasse jamais. C'est, dit-on, par ces portes que les âmes descendent du ciel sur la terre, et remontent de la terre vers le ciel[2]. On nomme l'une la *porte des hommes,* et l'autre la *porte des dieux.* Le cancer est appelé la *porte des hommes,* parce que l'on descend sur la terre par le cancer[3]; et l'on nomme le capricorne la *porte des dieux,* parce que les âmes qui retournent au siége de leur propre immortalité, et qui vont se replacer au nombre des dieux, remontent au ciel par le capricorne[4]. » Plus loin, le même auteur, en affirmant[5] que Saturne est la plus élevée des sept planètes, confirme aussi à cet égard l'opinion qui se trouve consignée dans le passage que j'ai précédemment cité[6], et que Porphyre avait extrait des ouvrages de Numénius et de Cronius[7]. Dans un chapitre subséquent[8], Macrobe rapporte

[1] « Has solis portas physici vocaverunt. »

[2] « De cœlo in terras meare et de terris in cœlum remeare creduntur. »

[3] « Quia per hunc (cancrum) in inferiora descensus est. »

[4] « Quia per illum (capricornum) animæ in propriæ immortalitatis sedem et in deorum numerum revertentur. »

[5] *In Somn. Scip.* I, 19.

[6] Voyez ci-dessus, p. 108 et 109.

[7] Dans un mémoire qui était resté inédit, et que feu M. Silvestre de Sacy a fait insérer, en 1834, dans le Nouveau Journal asiatique, Akerblad a présenté des observations philologiques très-curieuses, qui sont relatives à l'un des noms que les Égyptiens donnaient à la planète Saturne. Il résulte de ces observations que les Égyptiens, chez qui Saturne était aussi considéré comme la plus élevée des sept planètes, désignaient cette planète par un nom que les auteurs ont diversement altéré, mais qui dérive indubitablement d'une racine à laquelle appartient le mot copte qui signifie *céleste, élevé, supérieur.* Le savant orientaliste suédois remarque à cette occasion qu'en Égypte, de nos jours, on désigne encore le vent du nord par une appellation arabe qui est la traduction de ce même mot copte. Voyez *Nouveau Journal asiatique,* t. XIII, p. 356, note 1.

[8] *In Somn. Scip.* I, 21.

que Platon plaçait également la planète Saturne au-dessus des six autres. Il nous apprend en même temps que, selon un ancien thème généthliaque du monde, le capricorne était le domicile de cette planète au moment où l'univers sortit du chaos. Enfin il ajoute que, dans la suite, Saturne eut pour domicile à la fois le capricorne et le verseau. Déjà cette dernière tradition nous avait été transmise par Julius Firmicus[1]; et l'on connaît une cornaline antique [2] sur laquelle les signes du capricorne et du verseau sont placés auprès de Saturne, qui armé de la *harpè*, est monté sur un char que traînent des serpents.

Le rapprochement de tous les témoignages que je viens de réunir nous conduit à regarder comme un fait avéré que, chez les Perses, les Grecs et les Romains, l'institution des mystères reposait sur le dogme fondamental de la descente et de l'ascension des âmes par les deux portes du ciel[3]. Ces deux portes furent appelées, tantôt la *porte de la lune* et la *porte du soleil*, tantôt la *porte du cancer* et la *porte du capricorne*, tantôt enfin la *porte des dieux* ou la *voie des immortels*[4], et la *porte des hommes* ou la *voie des mortels*. Mais ces diverses dénominations expriment une même idée; et, dans la doctrine particulière des mystères de Mithra, elles se rattachent indubitablement au dogme du Zend-Avesta [5], suivant lequel cette divinité réside toujours au ciel entre le soleil et la lune ou les deux portes du monde. Nous devons seulement reconnaître que la dénomination de *porte du cancer* et de *porte du capricorne*, appliquée aux deux points solsticiaux de l'écliptique, autorise à penser qu'à

[1] *Astron.* II, 2.

[2] *Bulletino dell' Instit. archeol.* 1834, p. 123.

[3] Je montrerai ailleurs que, chez les divers peuples de l'antiquité, ce dogme dut être importé avec les mystères de Vénus, dont les Chaldéens d'Assyrie furent les inventeurs primitifs.

[4] Homer. *Odyss.* XIII, 112.

[5] Ci-dessus, p. 98.

une époque qui nous est inconnue, on introduisit dans la célébration des mystères de Mithra, chez les Grecs asiatiques et chez les Romains, l'usage d'un calendrier religieux fondé sur l'observation de la conjonction du soleil équinoxial avec la constellation zodiacale du bélier. Quant au point de départ, ce calendrier était, par conséquent, différent de celui que Zoroastre avait probablement reçu des Chaldéens d'Assyrie, et d'après lequel il régla, dans le Zend-Avesta, l'institution des fêtes et des cérémonies du culte. En effet, selon ce dernier calendrier, l'année commençait à l'équinoxe du printemps, le jour de l'entrée du soleil dans le signe ou la constellation zodiacale du taureau : les traditions orientales et les monuments mithriaques romains dont j'aurai bientôt l'occasion de parler en font foi aussi bien que les livres zends. Le septième mois de cette année solaire s'appelait le *mois Mithra* et se trouvait placé à l'équinoxe d'automne. Aussi Porphyre rapporte-t-il[1] que l'on assignait une place particulière à Mithra vers les équinoxes. Les fêtes instituées en l'honneur de cette divinité se célébraient en Perse depuis le jour *Mithra*, qui est le seizième du mois *Mithra*, jusqu'au vingt et unième jour inclusivement. Le solstice d'été était marqué par l'entrée du soleil dans le signe du lion ; le solstice d'hiver, par l'entrée de cet astre dans le signe du verseau. Il suit de là qu'aussi longtemps que ce calendrier fut en usage, les points solsticiaux ne purent être appelés les *portes du cancer et du capricorne*, comme ils le sont dans les passages que j'ai cités. Dans les mystères, chez les Grecs et chez les Romains, ces dernières dénominations appartiennent évidemment à un système que l'on avait modifié en tenant compte du changement survenu dans l'état astronomique du ciel depuis que le soleil équi-

[1] *De Antr. Nymph.* XXIV.

noxial, ayant cessé d'être en conjonction avec la constellation zodiacale du taureau, avait rétrogradé dans celle du bélier. Mais telle fut, dans quelques parties de l'Asie occidentale, et notamment en Perse, la durée des institutions hiératiques, qu'au temps de Zoroastre, et plusieurs siècles après lui, la modification dont il s'agit ne s'introduisit ni dans le calendrier religieux des Perses, ni dans leurs usages religieux ou civils, bien que ce calendrier, tout solaire qu'il était, eût cessé dès longtemps de se trouver en rapport avec la position du soleil. A l'époque où vivait l'auteur du Zend-Avesta[1], plus de seize siècles, selon les calculs des astronomes modernes[2], s'étaient déjà écoulés depuis que le soleil, étant sorti de la constellation zodiacale du taureau, avait fait sa conjonction avec celle du bélier à l'équinoxe du printemps. Il faut nécessairement conclure de cette remarque, que, chez les Perses, les fêtes religieuses devaient être mobiles pour concorder avec le calendrier des livres sacrés. Tout nous porte à croire qu'il en fut ainsi pendant le règne des rois de la race des Achéménides,

[1] Dans le VIe siècle avant notre ère.

[2] Un habile astronome, M. Francœur, dans une lettre qu'il écrivit à M. Émeric-David, le 29 novembre 1826, et dont celui-ci fait mention dans son Jupiter (tom. I, p. 105, note 1), a déduit de ses calculs la fixation approximative de l'époque à laquelle dut avoir lieu la première conjonction du soleil équinoxial et de la constellation du bélier. Cette époque remonte, selon lui, environ à l'année 2266 avant notre ère; mais il faut observer qu'elle ne saurait être déterminée d'une manière rigoureuse, parce que « nous ignorons, dit M. Émeric-David, quel nombre de degrés les prêtres égyptiens donnaient à chaque signe céleste, et que nous ne savons pas même s'ils supposaient l'équinoxe à la première étoile de la constellation ou au point zéro du signe. » M. Francœur pense qu'il faudrait peut-être rapprocher encore de nous la date 2266, plutôt que de la reculer davantage; et cette dernière remarque tend à concilier ainsi le résultat de ses calculs avec l'opinion généralement adoptée, quoique fausse, que le soleil était encore dans la constellation zodiacale du bélier à l'époque de la naissance de Jésus-Christ, ou qu'il venait d'en sortir tout nouvellement. Les calculs de M. Francœur nous montrent que, lorsque Jésus-Christ naquit, le soleil équinoxial avait déjà fait, depuis plus d'un siècle, sa première conjonction avec les poissons.

qui, nous le savons, avaient embrassé la doctrine religieuse du Zend-Avesta. On peut même présumer que, jusqu'à la conquête de la Perse par Alexandre, les sectateurs de Zoroastre continuèrent à se servir des dénominations générales de *portes du monde, portes du ciel, portes de la lune et du soleil*, sans établir l'usage de désigner plus particulièrement ces deux portes par les noms des signes zodiacaux ou des constellations zodiacales des deux solstices. Ce dernier usage a pu, sans doute, n'être pas étranger à la Perse depuis la domination des Grecs; mais nous n'en avons, à ma connaissance, aucune preuve directe, et l'on ignore encore à quel peuple il convient d'attribuer l'introduction des expressions *porte du cancer, porte du capricorne*, dans le langage des mystères en général et dans celui des mystères de Mithra en particulier. Ce qui est hors de doute, c'est que de telles expressions ne se rencontrent pas dans les auteurs orientaux, et qu'on les voit employées seulement par les écrivains grecs ou latins postérieurs à Alexandre. J'ajoute qu'à leur tour elles ne cessèrent pas d'être admises longtemps après, cependant, qu'elles-mêmes avaient cessé de se trouver en harmonie avec l'état astronomique du ciel. Les passages cités de Porphyre et de Macrobe[1] nous en fournissent une preuve irrécusable, puisqu'il est bien connu que lorsque ces philosophes néoplatoniciens écrivaient, l'un au IVe siècle, l'autre au IIIe siècle de notre ère, le soleil, depuis longues années, n'était plus dans la constellation du bélier. Cet astre avait fait sa première conjonction équinoxiale avec les poissons à une époque assez rapprochée du commencement de l'ère chrétienne[2]. Les signes du cancer et du capricorne n'étaient

[1] Ci-dessus, p. 108-112.

[2] Le soleil, suivant les calculs approximatifs de M. Francœur (voyez ci-dessus, p. 114, note 2), a fait sa conjonction avec la constellation du bélier, à l'équinoxe du printemps, au plus tard vers l'année

donc plus les points solsticiaux au temps de Porphyre et de Macrobe; et, sans le respect qu'on avait pour des formules consacrées par les usages religieux, les dénominations de *porte du cancer* et de *porte du capricorne*, qui, chez ces deux auteurs, indiquent le solstice d'été et le solstice d'hiver, auraient dû être remplacées par celles de *porte des gémeaux* et de *porte du sagittaire*. La même remarque s'applique à ceux des monuments mithriaques romains sur lesquels nous voyons le cancer et le capricorne figurés comme emblèmes des deux solstices.

Toutefois, je le répète, on ne saurait douter que, dans le langage des mystères de Mithra, la substitution des dénominations particulières de *portes du cancer et du capricorne* aux dénominations plus générales de *portes du ciel, portes de la lune et du soleil,* n'ait eu pour cause réelle le désir de mettre la théorie de la transmigration des âmes en harmonie avec la position astronomique du soleil. Un monument romain, dont l'authenticité est incontestable, me permet de produire ici, en faveur de cette assertion, une preuve que je crois décisive. Il s'agit du bas-relief à deux faces qu'on a trouvé en 1826 dans les ruines d'un *Mithræum* souterrain, à Hedernheim, près de Wisbaden. J'ai déjà eu l'occasion de signaler, sous un autre point de vue, l'importance de ce monument[1]. Les observations nouvelles dont il sera le sujet dans le cours de ce mémoire ne pourront, ce me semble, qu'accroître l'intérêt très-vif qui, dès les premiers moments, s'est attaché à une aussi heureuse découverte. Elles serviront en même temps, je l'espère, à faire comprendre toute la reconnaissance que l'on

2266 avant Jésus-Christ; et, par conséquent, il a dû sortir de cette constellation, pour entrer dans celle des poissons, vers l'année 103 avant Jésus-Christ, l'intervalle que le soleil emploie à rétrograder d'une constellation zodiacale dans une autre étant de 2163 ans.

[1] Voy. *Nouvelles observations sur le grand bas-relief mithriaque du Musée royal de Paris.* Paris, 1828, p. 26, note 1.

doit à la société archéologique de Wisbaden, pour l'empressement avec lequel elle a publié les documents, les plans et les dessins qui se rapportent à ce bas-relief[1].

Sur la face antérieure du monument on voit[2], dans l'intérieur d'une grotte, Mithra immolant un taureau. Le dieu est dans l'attitude accoutumée, et divers symboles ou accessoires, dont nous n'avons pas à nous occuper présentement, sont rangés autour de lui. Ce qui appelle toute notre attention, c'est le cintre de la grotte, qui, au lieu d'être, comme à l'ordinaire, un assemblage de rochers disposés en voûte, est ici formé par un zodiaque sur lequel les emblèmes des douze signes sont très-reconnaissables, pour la plupart, et renfermés chacun séparément dans un encadrement. Le premier signe de ce zodiaque est le bélier; il est placé vers l'orient, par rapport à la grotte, qui est ouverte du côté du nord, conformément au rituel des mystères; et il correspond ainsi à la place qu'occupe le soleil dans la partie supérieure du bas-relief, aussi bien que sur tous les autres monuments du même genre, sans exception. Les cinq signes qui suivent, savoir : le taureau, les gémeaux, le cancer, le lion et la vierge procèdent, comme le bélier, de l'orient à l'occident. Mais, à partir de la vierge, les six autres signes, la balance, le scorpion, le sagittaire, le capricorne, le verseau et les poissons sont disposés dans un sens inverse, c'est-à-dire qu'ils se dirigent de l'occident à l'orient. Le signe de la balance est sculpté précisément au-dessus de la tête de Mithra, et doit être ici le signe équinoxial d'automne[3],

[1] Voy. *Annalen des Vereins für nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschern.* Wiesbaden, 1827; Heft, I, § 9, S. 45-86, Tab. IV et V; II Heft, § 11, S. 161-196, Tab. I-VI.

[2] *Ibid.* Tab. I. — M. de Hammer, *Mithriaca*, pl. XIV.

[3] Porphyre, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, nous apprend (*de Antr. Nymph.* XXIV) que la place de Mithra était au

de même que le bélier, qui ouvre la marche des six premiers signes, doit indiquer sur ce zodiaque l'équinoxe du printemps. Au-dessus du capricorne on aperçoit une espèce de construction ou de montagne devant laquelle on retrouve dans une attitude semblable, mais tournée vers l'orient, cette même figure que nous voyons placée à genoux, près de la maison du capricorne, dans le tableau supérieur des deux bas-reliefs d'Apulum et de Sarmizægethusa[1]. Sur ces trois monuments elle est également précédée par un personnage qui décoche une flèche avec son arc, et qui est vêtu d'un costume oriental. L'attention qu'on a eue de mettre immédiatement ces deux figures au-dessus du signe du capricorne, dans le bas-relief de Hedernheim, ne nous permet guère de douter que cette masse, de forme indécise, devant laquelle nous les trouvons, ne représente, soit la maison du capricorne, soit la montagne céleste du Zend-Avesta, à laquelle on ne pouvait arriver que par la *porte du soleil,* qui est appelée *porte du capricorne* dans les passages cités des auteurs grecs ou latins[2]. Si la même scène est reproduite une seconde fois sur le bas-relief, et si elle s'observe, cette fois, à la gauche du spectateur, dans le compartiment qui fait le pendant de celui que l'on a sculpté à la droite, il ne faut, sans doute, attribuer cette répétition et cette particularité qu'à l'obligation où se trouvait le sculpteur de remplir un espace qu'il ne pouvait laisser vide sans manquer au principe de symétrie en vertu duquel des répétitions analogues se voient sur un grand nombre d'autres monuments antiques. Il faut remarquer, en même temps, que l'artiste a eu le soin de ne point placer cette seconde scène au-dessus du signe du

cercle équinoxial, *κατὰ τὸν ἰσημερινὸν δὲ τέτακται κύκλον;* et le même auteur dit aussi (*ibidem* XXII) que la balance est le domicile de la planète Vénus.

[1] Pl. I, n[os] 2 et 1.

[2] Ci-dessus, p. 109-111.

cancer, et qu'il semble avoir été guidé par l'intention formelle d'éviter toute confusion d'idées, tout rapprochement entre le sujet de cette scène et le signe ou la porte du cancer, tandis qu'il avait suivi et dû suivre un système contraire pour la représentation qui est immédiatement figurée au-dessus du capricorne.

Il serait difficile, après avoir attentivement examiné le monument de Hedernheim, de se refuser à reconnaître que, chez les sectateurs romains du culte de Mithra, la théorie de la descente et de l'ascension des âmes par les portes du cancer et du capricorne était en rapport avec un calendrier religieux qui, différent de l'ancien calendrier des Perses, quant aux signes équinoxiaux et solsticiaux, avait pour point de départ la conjonction du soleil équinoxial, non avec le taureau, mais avec le bélier. Toutefois on devait continuer de célébrer à l'équinoxe du printemps le renouvellement de l'année; Mithra conservait sa place de convention vers l'équinoxe d'automne; et la transmigration des âmes était toujours censée s'effectuer par les portes de la lune et du soleil, puisque le cancer était devenu le domicile de la lune, et le capricorne celui du soleil, depuis que ce dernier astre était sorti de la constellation zodiacale du taureau pour entrer dans celle du bélier, à l'équinoxe vernal. Les dénominations seules avaient changé, afin de se trouver en harmonie avec les noms des signes qui marquaient le nouvel état du ciel ou la nouvelle position du soleil. Le fond des doctrines était resté le même sur tous les points essentiels, et ce mémoire en offre plus d'une preuve.

Ce serait sans doute ici qu'il conviendrait d'examiner chez quel peuple, dans quelle localité et à quelle époque précise la nouvelle théorie astronomique ou la réforme que je signale

s'introduisit dans la célébration des mystères de Mithra. Mais l'état actuel de la science semble rendre insoluble cette importante question, qui elle-même est subordonnée à la solution d'une question préalable qu'on n'a pas encore résolue : je veux parler de la détermination du lieu et de la date de l'observation solaire sur laquelle repose la nouvelle théorie de la descente et de l'ascension des âmes par les portes du cancer et du capricorne. Ce lieu, cette date, non plus que le lieu et la date de l'observation solaire antérieure, qui servit de base au système théogonique et cosmogonique du Zend-Avesta, ne sont point mentionnés dans les ouvrages que nous a légués l'antiquité. D'un autre côté, aucun monument écrit ni aucun monument figuré ne nous ayant, jusqu'à ce jour, offert des détails astronomiques qui puissent nous indiquer à quelle étoile de la constellation zodiacale du taureau, ou à quelle étoile de la constellation zodiacale du bélier correspondait la position du soleil lorsqu'on observa la conjonction du soleil équinoxial avec le taureau[1] ou avec le bélier, nous sommes dans l'impos-

[1] Depuis que cette dissertation a été lue à l'Académie royale des inscriptions, M. Biot a communiqué, en 1831, à la même Académie et à celle des sciences, un mémoire sur l'année vague des Égyptiens, dans lequel il annonce que, sur un bas-relief astronomique d'un plafond du Rhamesséum de Thèbes, il a trouvé consignée une observation solaire qui indique l'époque où la position du soleil équinoxial était dans l'étoile de la constellation du taureau, appelée *aldébaran* ou l'*œil du taureau*. Profitant de cette précieuse donnée, il a calculé que, sous le parallèle de Memphis, cette observation astronomique avait dû être faite en l'année julienne-3285, ou proleptique-3291. Cet important mémoire a été imprimé dans le XIIIe volume des Mémoires de l'Académie royale des sciences, p. 547-707. Dans l'ouvrage que j'ai entrepris de publier sur le culte de Vénus en Orient et en Occident, j'aurai l'occasion de comparer avec le bas-relief du Rhamesséum de Thèbes une stèle assyrienne ou chaldéenne inédite, sur laquelle une représentation religieuse et astronomique reproduit les particularités principales qui ont fourni à notre savant confrère M. Biot une base certaine pour ses calculs. En même temps j'exposerai les motifs qui me portent à croire que la priorité de l'observation solaire dont il est question, et les principaux éléments du système graphique dont on s'est servi pour en perpétuer le

sibilité de parvenir, par le calcul, à connaître les deux dates respectives dont il est question. Tout ce qu'on peut dire à cet égard, en admettant avec les astronomes modernes[1] que la conjonction du soleil équinoxial et de la constellation zodiacale du bélier ait commencé vers l'an 2266 avant Jésus-Christ, c'est que la première des deux observations solaires dont la date précise nous manque a dû être faite pendant la période qui s'écoula depuis l'année 4429 environ, jusque vers l'année 2266 avant Jésus-Christ, et la seconde, pendant une période approximativement comprise entre cette même année 2266 et l'année 103 avant notre ère. Ces deux périodes embrassent chacune un intervalle de 2163 ans, c'est-à-dire un nombre d'années égal au temps que le soleil emploie à rétrograder d'un signe du zodiaque ou d'une constellation zodiacale dans l'autre.

Quant à la question de savoir chez quelle nation, en quel lieu et à quelle époque on fit subir aux doctrines psychologiques des mystères de Mithra la modification technologique[2] qui résultait de l'observation de la conjonction du soleil équinoxial avec la constellation du bélier, on ne peut y répondre que par des conjectures. Parmi celles-ci, une des plus plausibles semblerait être d'attribuer la modification dont il s'agit à l'influence des connaissances scientifiques que l'expédition d'Alexandre le Grand, ou, plus tard, l'école d'Alexandrie avaient dû répandre chez les Grecs asiatiques, de qui les Romains reçurent les doctrines et les types des monuments figurés propres au culte de Mithra. Mais est-on bien certain qu'au temps des Alexandrins, comme au temps même du

souvenir sur les monuments figurés de l'ancienne Égypte, appartiennent à un peuple de l'Asie, et non aux Égyptiens.

[1] Voyez ci-dessus, p. 114, note 2; et p. 115 et 116, note 2.

[2] Ci-dessus, p. 112-119.

conquérant macédonien, la plupart des nations de l'Asie occidentale ne possédaient pas déjà elles-mêmes les notions astronomiques nécessaires pour opérer la réforme très-simple que j'ai signalée? Et si elles les possédaient, faut-il croire que cette réforme fut l'œuvre des Grecs de l'Asie mineure et non l'œuvre des indigènes, parce que ceux-ci, à l'exemple de Zoroastre, auraient continué de la repousser comme une violation coupable des anciennes prescriptions hiératiques? Quelle que soit la solution de ces diverses questions, je ne dois pas omettre de dire que, si les dénominations de *porte du cancer* et de *porte du capricorne* ne se rencontrent pas dans les auteurs orientaux, ainsi que j'en ai fait précédemment la remarque, plusieurs dogmes religieux, en passant du Zend-Avesta dans divers traités modernes, tels que le Boun-déhesch, le Modjmel-el-Téouarik, et l'Oulémaï-Islam, ou dans les ouvrages moins spéciaux de quelques auteurs musulmans, ont subi, quant à leur énoncé, des modifications qui attestent que les auteurs de ces traités ou de ces ouvrages avaient, comme les écrivains grecs et les écrivains latins que j'ai cités, tenu compte des changements observés, à une certaine époque, dans l'état astronomique du ciel. C'est ainsi, par exemple, qu'en parlant de la création du monde, du grand cycle des douze mille ou millénaires, des signes du zodiaque et du culte de Mithra, ils prennent pour point de départ l'entrée du soleil dans le signe du bélier à l'équinoxe du printemps, et non l'entrée de cet astre dans le signe du taureau, laquelle sert de base à la cosmogonie du Zend-Avesta.

Après tout ce qui précède, je crois avoir mis hors de doute que sur le bas-relief mithriaque de Sarmizægethusa, comme sur celui d'Apulum, la maison du capricorne est bien la porte du soleil, cette porte qui conduit au ciel fixe ou au Gorotman,

séjour des âmes pures, cette porte que doit franchir l'initié et dont nous le voyons implorer à genoux l'entrée. Mais, puisqu'il ne peut s'agir ici que du retour des âmes dans le ciel, la première idée qui se présente est de chercher dans les textes relatifs à leur mouvement d'ascension l'explication des figures et des symboles que l'on a disposés autour de la maison du capricorne, et qui, nous pouvons le présumer d'avance, sont destinés à représenter, soit les planètes, soit les signes ascendants du zodiaque par lesquels on admettait que s'effectue cette ascension. C'est ainsi que nous nous trouvons tout naturellement ramenés au récit de Celse, qui, en nous apprenant que dans le mystère de la transmigration des âmes on représentait le double mouvement des *étoiles fixes* et des *étoiles errantes*, nous fait connaître l'ordre selon lequel on était convenu de ranger celles-ci sur l'échelle symbolique des Perses. Le Zend-Avesta appelle les premières : *les astres qui n'ont pas deux faces* [1]; et le Boun-déhesch : *les étoiles qui paraissent toujours* [2]. Ce dernier ouvrage nous montre qu'on doit entendre par là les douze constellations ou signes du zodiaque, et que les *étoiles errantes* sont celles qu'il désigne par cette expression : *les étoiles qui ne paraissent pas toujours* [3], c'est-à-dire les sept planètes; il les nomme dans l'ordre que voici [4] : *Tir* ou *Mercure*, *Behram* ou *Mars*, *Ormuzd* (*Anhouma*) ou *Jupiter*, *Anahid* ou *Vénus*, *Kévan* (*Këïvan*) ou *Saturne*, le *soleil* et la *lune*. L'Oulémaï-Islam les énumère dans l'ordre suivant : *Kévan*, *Ormuzd*, *Behram*, *le soleil*, *Nahid*, *Tir* et *la lune* [5]. Ces deux modes de distribution des planètes diffèrent, à plusieurs égards, de celui que

[1] Tome I, 2e partie, p. 190.

[2] § II; *Zend-Avesta*, t. II, p. 348 et 349.

[3] *Ibid.*

[4] § V; *Zend-Avesta*, t. II, p. 356.

[5] *Zend-Avesta*, t. II, p. 356, note 2. — Ici l'ordre des sept planètes est précisément inverse de celui dans lequel les range Ptolémée.

nous offre l'échelle mystique décrite par Celse, puisqu'à partir du bas de cette échelle, les sept planètes ou les sept portes du ciel y sont superposées de la manière suivante : *Saturne, Vénus, Jupiter, Mercure, Mars, la lune* et *le soleil*. Nous verrons bientôt que ce dernier système est exactement celui qui a été observé sur nos deux bas-reliefs; et nous pouvons croire que, si nous possédions les passages du Zend-Avesta qui avaient trait à la transmigration des âmes, nous y trouverions les planètes énumérées dans le même ordre.

Je ne m'arrêterai pas à rechercher les divers motifs d'une disposition qui n'est en relation avec la situation des sept planètes dans le ciel, ni par rapport à la terre, ni par rapport au soleil. Je ne puis cependant me dispenser de faire observer que cette disposition toute conventionnelle est précisément inverse de celle des sept jours d'une ancienne semaine, qui, commençant le jour du soleil, finissait le jour de Saturne; et cette remarque me conduit à penser que l'institution d'une semaine ainsi composée pour la supputation du temps sur la terre découlait du dogme d'après lequel les âmes, dans leur transmigration, passent par les sept planètes, et les trouvent rangées dans un ordre qui est le même que celui des sept jours de la semaine, ou qui est inverse, selon que ces âmes exécutent leur mouvement de descente sur la terre, ou leur mouvement d'ascension au ciel. Peut-être même les sept autels qui représentent les sept planètes sur nos deux bas-reliefs, et qui ne sont point rangés dans une position ascendante autour de la maison du capricorne, comme les sept figures dont je vais parler tout à l'heure, peut-être, dis-je, ces sept autels servaient-ils à rappeler ces deux ordres inverses l'un de l'autre, soit au moyen d'une couleur correspondant à celle de chaque planète, soit à l'aide de quelque autre signe

particulier. Ceci n'est, au reste, qu'une conjecture; mais je dois ajouter que dans le Viraf-namèh l'intention d'établir une relation quelconque entre les sept cieux et les sept jours de la semaine ne saurait être révoquée en doute, puisque le voyage de Viraf dans les sept régions célestes dura exactement sept jours et sept nuits.

Quoi qu'il en soit de ces diverses observations, nous devons examiner maintenant si les sept planètes, sur les deux bas-reliefs de Transylvanie, n'avaient pas été figurées d'une manière plus explicite ou moins emblématique qu'elles ne le sont au moyen des sept autels dont il vient d'être question, et si on les y avait placées dans le même ordre où nous les voyons disposées sur l'échelle mystique des Perses, décrite par Celse. On a dû remarquer déjà que, sur nos deux monuments mithriaques, le soleil et la lune sont représentés deux fois dans chacun des tableaux supérieurs. Sous une forme humaine, ils y occupent, aux extrémités orientale et occidentale, une position que l'on pourrait appeler naturelle; et, en même temps, nous les y retrouvons, sous les emblèmes de la maison du capricorne et de la nacelle du taureau, dans une position de convention qui est bien celle qu'assigne Celse à la porte du soleil et à la porte de la lune, en les plaçant au sommet de l'échelle, puisque les deux emblèmes dont il s'agit sont sculptés dans la partie la plus élevée du compartiment supérieur de chacun des deux bas-reliefs.

Immédiatement à la droite de l'entrée de la maison du capricorne, sur le bas-relief de Sarmizægethusa[1], on voit un quadrupède qui me paraît être un loup, animal symbolique que l'on sait avoir été consacré à Mars. M. de Kœppen, préoccupé de l'idée de trouver ici la représentation d'un mythe

[1] Planche I, n° 1.

grec emprunté aux mystères d'Éleusis, prend ce quadrupède pour un chien, et croit reconnaître dans le personnage qui est debout entre l'animal et la montagne *le Jasion de ces mystères, tel*, dit-il[1], *que le représentent certaines peintures antiques*[2], *c'est-à-dire placé avec le chien à l'entrée du temple, et remplissant avec sa baguette divine l'office de conducteur des âmes.* Je ne conteste pas que le quadrupède dont il est question ne puisse être plutôt un chien qu'un loup : j'avoue même que l'analogie de forme qui, dans l'état de nature, existe entre ces deux animaux, rend une distinction d'autant plus difficile à établir ici, qu'il s'agit de prononcer d'après un monument grossièrement sculpté. Le chien, d'ailleurs, était, aussi bien que le loup, un des animaux consacrés à Mars. Nous l'apprenons de Pausanias, qui dit expressément[3] que, dans le *Phœbæum*, les Spartiates sacrifiaient un jeune chien à Mars *Enyalius*, l'opinion commune étant que le plus vaillant des animaux domestiques est une victime qui doit plaire au plus vaillant des dieux. Il importe donc peu, au fond, que l'on reconnaisse sur notre bas-relief un chien ou un loup, puisque chacun de ces deux animaux pouvait être l'emblème de Mars ; mais comme le loup, chez les Romains, était plus particulièrement le symbole de ce dieu, et comme le bas-relief de Sarmizægethusa est l'ouvrage d'un sculpteur romain, je me trouve porté à penser qu'il faut voir sur ce monument[4] un loup plutôt qu'un chien, à l'endroit où, si je ne me trompe, on avait eu l'intention de placer une représentation quelconque de la planète Mars. La question qu'il importe de décider est de savoir si telle avait

[1] Notice citée, p. 16.

[2] M. de Kœppen cite ici le fameux vase peint Poniatowski, sur lequel cependant la plupart des archéologues ne lui accorderont point qu'on ait voulu représenter Jasion.

[3] III, 14, 9.

[4] Planche I, n° 1.

été cette intention, ou si, comme le pense M. de Kœppen, on avait voulu faire figurer le Jasion des mystères d'Éleusis dans la scène que nous avons sous les yeux. A cet égard j'observe que le savant voyageur n'a tenu aucun compte des autres personnages ou emblèmes que nous offre la composition de cette scène. J'observe aussi que, de son propre aveu [1], le quadrupède immédiatement sculpté au-dessous de celui qu'il prend pour un chien est un *bélier*[2]. Or personne n'ignore que le bélier est un des symboles qui servaient à caractériser Mercure; et c'est, en effet, ce dieu qu'il faut reconnaître ici dans le personnage dont M. de Kœppen a fait gratuitement un héros des mystères d'Éleusis. Le bas-relief d'Apulum nous fournit un argument de plus à opposer à son opinion. Sur ce monument [3] on retrouve, à la même place et dans la même attitude que sur le bas-relief de Sarmizægethusa, cette figure qui est Jasion aux yeux de l'archéologue allemand. Là elle est accompagnée de deux animaux symboliques; et, si l'un ne peut être dénommé avec certitude, puisque le texte de la notice citée de M. de Kœppen indique *un chien,* tandis que le dessin gravé pour la même notice représente *un jeune porc* [4], l'autre, qui est un bélier[5] très-bien caractérisé, nous montre que le personnage qu'il accompagne est bien certainement Mercure. Là aussi, entre la maison du capricorne et Mercure, on avait voulu, ce me semble, représenter la planète Mars; mais, au lieu de la figurer symboliquement, comme sur le bas-relief d'Apulum [6], par l'un des deux animaux consacrés à Mars, le chien

[1] *Ubi supra.*

[2] M. de Hammer (*Mithriaca,* p. 91) n'hésite pas non plus à voir ici un bélier.

[3] Planche I, n° 2.

[4] La gravure et la description, dans les *Mithriaca* de M. de Hammer, indiquent ici un sanglier ou un porc.

[5] Aux yeux de l'auteur des *Mithriaca* (p. 90) ce quadrupède est bien réellement un bélier.

[6] Planche I, n° 2.

ou le loup[1], on a placé un personnage debout, vêtu d'un costume romain, coiffé d'un casque, armé d'un glaive, et sous les traits de qui l'on peut difficilement se refuser à reconnaître le dieu dont cette planète portait le nom.

A côté de Mercure et à sa gauche, sur le bas-relief de Sarmizægethusa[2], paraît la cime d'une montagne, de forme conique, devant laquelle nous avons remarqué un personnage couché : celui-ci se retrouve immédiatement au-dessous du premier tableau du bas-relief d'Apulum, vers l'extrémité droite; mais il y est couché sur un plateau formé par des rochers, qui, selon toute apparence, tiennent lieu de la montagne du bas-relief de Sarmizægethusa. Dans les deux monuments, on distingue à la gauche de ce personnage une femme qui semble s'élever au-dessus de l'horizon; ainsi que je l'ai déjà dit, on ne voit que la portion supérieure de son corps, à partir de la ceinture. Quoique, sur l'un comme sur l'autre de nos deux bas-reliefs, ces deux dernières figures ne soient caractérisées par aucun des attributs particuliers[3] qui nous

[1] M. de Hammer, adoptant une leçon vicieuse d'un passage d'Eubule (ap. Porphyr. *de Abstin.* IV, 16), dans lequel les juges compétents ont depuis longtemps reconnu qu'il faut lire à la suite de ces mots : *τοὺς.... μύστας λέοντας καλεῖν*, ceux-ci : *τὰς δὲ γυναῖκας, λεαίνας*, au lieu de *τὰς δὲ γυναῖκας, ὑαίνας;* M. de Hammer, dis-je, prend pour une hyène le quadrupède qui, sur notre bas-relief, est indubitablement un loup ou un chien : « Le bélier, observe-t-il (*Mithriaca*, p. 91), est couché devant la maison du capricorne, et au-dessus de lui est la hyène, c'est-à-dire le symbole des femmes initiées aux mystères de Mithra. » Il affirme même (*ibid.* p. 90), sans en expliquer la raison, que sur le bas-relief d'Apulum (*ibid.* pl. VI) le porc remplace l'hyène. Du reste il ne fait aucune mention du personnage qui, sur le bas-relief de Sarmizægethusa, est immédiatement placé à côté de la prétendue hyène; et quant aux deux figures que le bas-relief d'Apulum nous montre à la place correspondante, il se borne à dire (*ibid.* p. 90) que « devant la maison du capricorne il y a deux hommes et un bélier qui était, selon Porphyre, la station de Mithra, armé du poignard du bélier. »

[2] Planche I, n° 1.

[3] Nous aurions cependant, sur le bas-relief d'Apulum (planche I, n° 2), un attribut très-propre à caractériser Jupiter, si l'on pouvait affirmer que l'objet placé dans

aident ordinairement à reconnaître Jupiter et Vénus dans les monuments grecs ou romains, le sujet du tableau et le voisinage de Mars et de Mercure nous autorisent suffisamment, sans doute, à supposer qu'elles représentent les planètes Jupiter et Vénus[1]. Placées dans la composition de deux bas-reliefs qui reproduisent des doctrines originaires de la Perse, elles pouvaient avoir été exécutées d'après des traditions ou des types apportés de l'Asie occidentale avec le culte de Mithra; et plusieurs autres parties de ces mêmes bas-reliefs nous offrent, en effet, la preuve irrécusable que le sculpteur avait été contraint de copier ou d'imiter des modèles qui n'appartiennent ni à l'art romain, ni moins encore à l'art grec. Que si l'on objectait qu'aucun monument de l'antiquité persane ne nous montre la planète Anhouma (Ormuzd) ou Jupiter et la planète Anahid ou Vénus figurées comme elles le sont sur les deux bas-reliefs de Transylvanie, je ferais remarquer combien est borné le nombre des sculptures antiques qui nous sont connues par les descriptions de la Perse, et j'ajouterais qu'aucune d'elles ne nous fournit le moyen d'établir un point de comparaison avec les deux figures dont nous avons à nous occuper. Mais si, pour suppléer aux monuments

la main droite de la figure couchée, qui me paraît représenter la personnification de la planète Jupiter, est réellement un foudre.

[1] M. de Hammer (*Mithriaca*, p. 89), en décrivant les deux figures du bas-relief d'Apulum, qui me semblent être la personnification des planètes Jupiter et Vénus, ne paraît avoir été préoccupé que de l'idée de trouver ici la représentation de quelques-unes des épreuves qui précédaient l'initiation aux mystères de Mithra : « Au-dessus de la tête du porte-flambeau, dit-il, on voit deux autres épreuves : l'une est celle de l'homme couché sur un lit de souffrance, comme nous l'avons déjà vu sur le bas-relief du monument du Tyrol; l'autre figure tient à la main quelque chose de pointu, qui peut également être pris pour une flamme ou pour un fer aiguisé. » Plus loin, lorsqu'il retrouve ces deux mêmes personnages sur le bas-relief de Sarmizægethusa, il s'exprime ainsi (*ibid.* p. 91) : « L'homme étendu sur le lit de souffrance et l'autre personnage qui tient la flamme ou le fer de lance sont exactement les mêmes. »

de l'art, il était permis de tirer quelques inductions de l'idée que nous donnent d'Ormuzd et d'Anahid les livres sacrés des Perses et les traditions orientales, je croirais pouvoir dire qu'en représentant sur nos deux bas-reliefs Ormuzd ou Jupiter dans l'attitude du repos et de la méditation, les artistes romains se trouvaient d'accord avec le Zend-Avesta, qui appelle Ormuzd *l'être absorbé dans l'excellence* [1], et nous apprend qu'après avoir accompli l'œuvre de la création cette divinité chargea Mithra du soin de présider à la reproduction des êtres créés et à la conservation du monde. Dans la pensée de Zoroastre, l'idée de repos, d'immobilité, de méditation, était inséparable de la nature particulière et des fonctions d'Ormuzd, dont la résidence habituelle est le ciel fixe ou l'Albordj, la montagne immuable. Aussi voyons-nous dans les livres zends que, par une conséquence nécessaire de ce système et de la position subordonnée de Mithra, celui-ci est, au contraire, le dieu sans cesse agissant, sans cesse reproduisant, sans cesse combattant. Quant aux deux figures de femmes que je suis porté à considérer comme la personnification de la planète Anahid ou Vénus, elles nous fournissent des indications de casque, de lance et peut-être même de bouclier, qui, malgré l'imperfection du travail, nous permettent de juger que, sur nos deux bas-reliefs, le type de ces figures devait avoir un caractère guerrier. Cette remarque me conduit tout naturellement à rappeler ici que tel fut le caractère propre à l'ancienne Vénus orientale, et que si les monuments de l'Asie s'accordent à donner plusieurs espèces d'armes à cette divinité, souvent les textes et les antiquités figurées des Grecs ou des Romains représentent armée Aphrodite ou Vénus, en même temps que

[1] *Zend-Avesta*, t. II, p. 25, 197, 251, 261, 287 et ailleurs.

le Zend-Avesta[1], dans une légende évidemment calquée sur celle de la Vénus chaldéenne ou assyrienne, se plaît à énumérer toutes les armes de Mithra.

Les divers détails dans lesquels je viens d'entrer concourent donc à établir que les figures et les animaux symboliques qui, sur chacun de nos deux bas-reliefs, sont sculptés à l'occident de la maison du capricorne, ont une même signification dans ces deux compositions, et qu'ils y représentent les planètes Mars, Mercure, Jupiter et Vénus, de même que la nacelle qui porte un taureau et l'édicule qui renferme un capricorne y tiennent la place de la lune et du soleil considérés comme planètes. Si l'on remarque maintenant que les quatre figures que je propose de prendre pour les planètes Mars, Mercure, Jupiter et Vénus, sont placées ici dans des positions telles, qu'à partir de la planète Vénus, qui est sur le plan le plus inférieur, les trois autres se trouvent, pour ainsi dire, échelonnées l'une au-dessus ou à côté de l'autre jusqu'à la nacelle et à l'édicule, c'est-à-dire jusqu'aux emblèmes de la lune et du soleil, on reconnaîtra que cette disposition est précisément celle qu'indique Celse dans sa description de l'échelle mystique des Perses. En effet, non-seulement nous retrouvons sur nos deux bas-reliefs les six planètes ou portes qui, sur cette échelle, étaient rangées depuis la première porte ou la plus basse jusqu'à la huitième ou la plus élevée, celle du ciel; mais nous en retrouvons quatre, Vénus, Jupiter, Mercure et Mars, dans le même ordre ascendant que leur assigne le récit de Celse, où elles sont les deuxième, troisième, quatrième et cinquième portes de l'échelle. Cette disposition, bien digne de remarque, nous montre jusqu'à l'évidence

[1] Tome II, p. 229, 230 et ailleurs.

avec quelle fidélité certaines traditions persiques ont été reproduites sur les monuments romains du culte de Mithra. Mais nos deux bas-reliefs nous fournissent ici, en même temps, un second exemple des modifications qu'elles éprouvèrent dans leur énoncé, relativement au langage, et dans les formes, relativement aux monuments de l'art, lorsque, cessant de respecter les anciennes prescriptions hiératiques, on eut égard au changement survenu dans la position du soleil par rapport aux constellations zodiacales; car, si cette réforme, ainsi que je crois l'avoir démontré, nous permet de comprendre le motif pour lequel, sur ces deux bas-reliefs, le signe solsticial du capricorne avait été employé comme emblème de la porte du soleil, on peut expliquer par une raison semblable pourquoi ils ne nous offrent au-dessous ni à côté de la planète Vénus aucune représentation de la planète Saturne. Une telle place cependant semblait bien être celle où nous aurions dû trouver figurée cette dernière planète, puisque, dans le récit de Celse, Saturne, la première porte de l'échelle des Perses, c'est-à-dire la plus méridionale, est immédiatement placé au-dessous de la seconde porte ou Vénus. Mais il ne faut pas perdre de vue que, d'après la nouvelle théorie de la transmigration des âmes, le point hivernal était situé vers le signe du capricorne, et que ce signe était à la fois le domicile du soleil et celui de Saturne, la plus élevée des sept planètes : les passages cités de Porphyre et de Macrobe[1] sont formels à cet égard. On ne doit pas oublier non plus que, selon les propres expressions employées dans le premier de ces passages, « le cancer et le capricorne sont les deux portes ou les deux ouvertures du ciel, et que le cancer est au nord, et fa-

[1] Voyez ci-dessus, p. 108-112.

vorable à la descente des âmes; le capricorne au midi, et favorable à leur ascension : car, ajoute l'écrivain grec, les régions septentrionales sont propres aux âmes qui descendent dans (les voies de) la génération. » A l'exception de la désignation des signes zodiacaux, cette doctrine est parfaitement conforme à celle de Zoroastre, puisque le Zend-Avesta[1] place dans les parties les plus septentrionales du monde la résidence habituelle des *dews* ou démons, et le siége de tous les maux qui furent la conséquence de la chute de l'âme.

Il est donc vrai de dire que sur nos deux bas-reliefs la maison du capricorne, emblème de la porte du soleil, est aussi l'emblème de la porte de Saturne; et qu'elle complète, au moyen de cette double attribution, la représentation des sept planètes ou des sept portes du ciel par lesquelles les âmes devaient effectuer leur *anabase* ou leur ascension. En assignant ainsi à cette maison du capricorne une place élevée au milieu du tableau, on avait à la fois satisfait aux exigences de la nouvelle théorie, puisque l'on représentait la porte du soleil et celle de Saturne par la maison du capricorne, domicile commun de ces deux planètes, et satisfait aux préceptes de l'ancienne théorie, puisque l'on conservait à cette porte du soleil le rang supérieur qui lui est assigné sur l'échelle mystique des Perses, et puisqu'enfin la planète Saturne, qui est la porte la plus méridionale de l'échelle, se trouvait de fait représentée par le signe du capricorne, qu'on disait être au midi, c'est-à-dire dans les régions les plus favorables à l'ascension des âmes[2]. Enfin on conservait à chacune des quatre

[1] T. I, 2e partie, p. 109, 155, note 2, et p. 420 et 421.

[2] On peut observer, comme un fait à rapprocher de quelques autres qui attestent une certaine communauté d'idées entre les Perses et les Romains, que, chez ce dernier peuple, l'institution de la fête nationale des saturnales reposait sur des idées très-analogues à celles que les sectateurs du culte de Mithra attachaient à la maison

planètes inférieures, Mars, Mercure, Jupiter et Vénus, la place respective que leur attribue cette même échelle, parce que les dénominations de *porte du cancer* et de *porte du capricorne*, qui s'étaient introduites dans le nouveau langage des mystères[1], n'obligeaient nullement, cette fois, le sculpteur à s'écarter d'une disposition voulue par les anciennes prescriptions hiératiques.

Quant à l'emblème de la *porte de la lune*, le taureau dans la nacelle, on pourrait, au premier examen, être étonné de le voir placé sur nos deux monuments au-dessus et à l'orient de la maison du capricorne ou de la *porte du soleil*, et non immédiatement au-dessous de cette dernière porte, ainsi qu'il semblerait devoir l'être d'après les expressions littérales de Celse. Mais, je le répète, l'ancienne et la nouvelle théorie enseignaient toutes deux que les âmes descendent sur la terre par la porte de la lune et remontent au ciel par celle du soleil. Elles enseignaient aussi que les âmes, en descendant sur la terre par la porte de la lune, opèrent leur *catabase* d'occident en orient et passent successivement par les signes du zodiaque qu'on appelait *descendants*, et par les planètes dont ces signes étaient les domiciles respectifs : c'est la raison pour laquelle nous voyons, sur notre tableau, le taureau dans sa nacelle, ou le

ou à la porte du capricorne. En effet, nous apprenons de Porphyre (*de Antr. Nymph.* XXIII) que les Romains célébraient les Saturnales à l'époque où le soleil entre dans le signe du capricorne, signe auquel ils donnaient le nom de *Janua* ou *porte*; et que, pendant cette fête, ils faisaient prendre aux esclaves la chaussure des hommes libres, et mettaient tout en commun entre les uns et les autres : « le législateur ayant voulu, ajoute le philosophe syrien, montrer par cette institution que, parvenus à cette porte du ciel, ceux qui maintenant sont esclaves par leur naissance deviennent libres par la fête et la maison consacrées à Saturne, au moment où ils sont admis à une nouvelle vie et à un nouveau mode de génération. » — Cf. Julien, *Orat.* IV, p. 155, D. et p. 156, A. B. C. ed. Spanheim. — Macrob. *Saturnal.* I, VII et X.

[1] Voyez ci-dessus, p. 108-116.

vaisseau de la lune, voguer de l'occident à l'orient. Selon Porphyre[1], les théologiens de l'antiquité, admettant encore que les régions boréales étaient favorables à la descente des âmes et les régions méridionales favorables à leur ascension, plaçaient au nord la porte de la lune et au midi celle du soleil. Aussi remarquons-nous que, sur le tableau dont il s'agit, le vaisseau de la lune se montre au-dessus de toutes les autres planètes, c'est-à-dire plus au nord qu'aucune d'elles. Le même auteur nous fournit la preuve que si cette doctrine était commune à diverses institutions de mystères chez les Grecs, elle était particulièrement enseignée dans les mystères de Mithra; et ce qu'il rapporte à cet égard devient pour nous le commentaire indispensable du passage cité de Celse, dont le sens littéral semblerait indiquer que, sur l'échelle mystique des Perses, la porte de la lune était plus au midi que la porte du soleil. Porphyre, en effet, après avoir dit que Mithra est, comme le taureau, le *dèmiourgos* et le maître de la génération, ajoute ces propres paroles : « On le place au cercle équinoxial, ayant à sa droite les régions boréales, à sa gauche les régions australes. Ils (les théologiens) ont assigné à Mithra l'hémisphère qui est du côté du Notus, à cause de la chaleur de ce vent; et au taureau, l'hémisphère situé vers le Borée, qui est un vent froid[2]. »

C'est donc avec toute raison que, sur les deux bas-reliefs de Transylvanie[3], l'emblème de la porte de la lune, le taureau dans la nacelle, a été placé au nord et à l'orient de l'emblème de la porte du soleil, la maison du capricorne. L'exactitude

[1] Voyez ci-dessus, p. 109 et 110.

[2] ..... *ἐποχεῖται δὲ ταύρῳ ἀφροδίτης, ὡς καὶ ὁ ταῦρος, δημιουργὸς ὢν ὁ Μίθρας, καὶ γενέσεως δεσπότης· κατὰ τὸν ἰσημερινὸν δὲ τετακται κύκλον, ἐν δεξιᾷ μὲν ἔχων τὰ βόρεια, ἐν ἀριστερᾷ δὲ τὰ νότια. Τεταγμένου αὐτοῖς κατὰ μὲν τὸν νότον τοῦ κατ' αὐτον ἡμισφαιρίου, διὰ τὸ εἶναι θερμόν· κατὰ δὲ τὸν βορρᾶν, τοῦ κατ' ἐκεῖνον, διὰ τὸ ψυχρὸν τοῦ ἀνέμου.* Porphyr. *de Antr. Nymph.* XXIV.

[3] Planche I, n[os] 1 et 2.

avec laquelle le sculpteur s'est conformé à la doctrine que je viens d'exposer a même été poussée si loin, principalement sur le bas-relief de Sarmizægethusa [1], que le taureau qui se voit dans la nacelle est tourné vers l'orient, tandis que le capricorne et l'ouverture de l'édicule qui le renferme regardent l'occident. On ne pouvait, ce me semble, manifester plus positivement l'intention d'indiquer par là que les régions boréales, ou la région de la porte de la lune, sont situées à la droite de Mithra, et les régions australes, ou la région de la porte du soleil, situées à sa gauche. C'était encore un moyen certain de rappeler simultanément que les âmes descendent sur la terre par ceux des signes du zodiaque qui, appelés *descendants*, sont placés à l'orient depuis le verseau jusqu'au cancer, porte de la lune; et qu'elles doivent remonter au ciel par les signes *ascendants*, rangés à l'occident depuis le lion jusqu'au capricorne, porte du soleil [2].

La disposition des deux emblèmes dont il vient d'être question, comparée à celle des bustes ou des chars du soleil et de la lune, nous montre non moins évidemment que tout était systématique ou de convention dans la manière de placer, sur les monuments mithriaques, les diverses représentations de ces deux astres et des cinq autres planètes, et qu'on y chercherait en vain les traces d'un ordre naturel ou astronomique. Il nous resterait à savoir si l'échelle symbolique décrite par Celse était construite de telle façon que, tout en indiquant que la lune est la sixième porte, et le soleil la septième, elle pût représenter les emblèmes de ces deux portes dans des

[1] Planche I, n° 1.

[2] Porphyr. *de Antr. Nymph.* XXI. — Dans le passage que j'indique ici, l'auteur, en nommant les planètes qu'il assigne pour domicile à chacun des signes descendants et des signes ascendants, les place dans un ordre qui nécessairement devait être différent de celui qu'elles gardent entre elles sur l'ancienne échelle mystique des Perses.

positions analogues à celles qu'elles occupent sur nos deux bas-reliefs. Le récit du philosophe épicurien est trop peu circonstancié pour qu'il me soit permis de hasarder aucune conjecture à cet égard. Contentons-nous d'avoir constaté la conformité qui existe entre ce récit et les deux monuments de Transylvanie, relativement à l'ordre ascendant des planètes Vénus, Jupiter, Mercure et Mars. Quant à ce qui concerne la lune et le soleil, bornons-nous à remarquer que si nous sommes dans l'impuissance d'établir qu'ici la disposition particulière des emblèmes de ces deux planètes, le taureau dans une nacelle et la maison du capricorne, était pareillement en rapport avec l'ordonnance de l'échelle mystique des Perses, nous avons pu du moins acquérir la certitude que la position respective de nos deux emblèmes avait été réglée d'après une doctrine qui est à la fois celle du Zend-Avesta et celle que professèrent en Occident les sectateurs du culte secret de Mithra.

Après ces diverses observations sur les portes du soleil, de la lune, et des cinq autres planètes, je crois devoir m'arrêter encore au récit de Celse pour rappeler qu'il a été le sujet d'une longue controverse, concernant le nombre réel des portes dont on doit entendre que se composait l'échelle mystique des Perses. Le texte de ce récit, dans l'édition que Delarue a publiée des œuvres d'Origène, porte[1] : Κλίμαξ ὑψίπυλος, ἐπὶ δ' αὐτῇ πύλη ὀγδόη, quoique Bouhéreau, qui avait reconnu que ce passage était fautif, eût proposé de le corriger en substituant ἑπτάπυλος à ὑψίπυλος. Cette correction fut adoptée par feu M. de Sainte-Croix, dans la première édition de ses Recherches sur les mystères du paganisme; et le savant orientaliste qui a publié et enrichi de ses notes la seconde édition

[1] Lib. VI, p. 646. B.

de cet ouvrage, a donné sa sanction à la leçon de Bouhéreau, rejetant avec toute raison, comme l'avait fait Sainte-Croix, une correction proposée par Guiet, laquelle consistait à supprimer la mention d'une huitième porte, et à lire : Κλίμαξ ὑψίπυλος, ἐπ' αὐτῇ δὲ πύλαι ἑπτά[1]. Quelques monuments persépolitains ou assyriens, que je me réserve d'examiner et de publier dans un autre travail, nous montrent, placée sur un autel et divisée en huit parties ou échelons, une échelle qui me paraît répondre à celle dont Celse nous a conservé la description. Mais, sans qu'il soit besoin d'invoquer ici ce témoignage, nous avons, ce me semble, dans la composition même du bas-relief de Sarmizægethusa[2], le moyen de constater que la bonne leçon du passage controversé est bien celle qui conserve l'indication d'une huitième porte. En effet, j'ai déjà fait remarquer que, sur ce monument, derrière la planète Jupiter personnifiée, s'élève la cime d'une montagne qui ne peut être que le Gorotman ou l'Albordj du Zend-Avesta, ce ciel de lumière, où Zoroastre place le séjour habituel d'Ormuzd, de Mithra, des Amschaspands, des Izeds et des Férouërs. C'est dans cet Olympe que les âmes redevenues *pures de pensées, de paroles et d'actions,* peuvent rentrer, sous les auspices de Mithra, leur juge, leur médiateur, leur sauveur. C'est là qu'elles doivent jouir de ce bonheur éternel et ineffable qu'on présentait à l'imagination des initiés comme la dernière récompense, la dernière couronne qu'ils devaient chercher à mériter après être sortis victorieux de cette série de combats qui caractérisaient les cérémonies de l'initiation aux divers grades des mystères de Mithra, et qui n'étaient réellement que la représentation symbolique

[1] Voyez Sainte-Croix, *Recherches sur les mystères du paganisme,* t. II, p. 136 et 137, note de M. Silvestre de Sacy; 2e édition.

[2] Planche I, n° 1.

des combats que l'âme doit livrer aux passions, dont la source est dans la constitution physique de l'homme. C'est dans le Gorotman, enfin, que les âmes pouvaient être admises, lorsqu'elles avaient achevé leur mouvement d'ascension par les sept planètes ou les sept premières portes de l'échelle mystique du récit de Celse. Il ne faut donc pas s'étonner de trouver ici cette montagne placée en évidence et tout auprès d'Ormuzd, le Jupiter des Perses. Et si je rappelle maintenant que le soleil est la septième porte de cette échelle, la porte qui conduit au ciel, on concevra facilement qu'au sommet de l'échelle et au-dessus des portes de la lune et du soleil on avait pu, je dirai même on avait dû placer une huitième porte, qui était le ciel. Or le Zend-Avesta et les autres livres sacrés des Parses nous apprennent que la montagne sacrée qui avait reçu les noms de Gorotman, d'Albordj ou de Béhescht, était la propre image du ciel fixe, ou plutôt le ciel fixe lui-même. J'ajoute que Sainte-Croix, dans ses Recherches sur les mystères du paganisme, n'a pas négligé de faire observer que l'on retrouve encore aujourd'hui chez les Parses des traces évidentes de l'ancienne doctrine à laquelle se rapporte le récit de Celse. Il a judicieusement cité[1], en preuve de cette assertion, le passage suivant d'Anquetil, dont j'ai déjà dit quelque chose, et qui montre, en même temps, que le savant traducteur du Zend-Avesta n'avait pas hésité à croire que la huitième porte de l'échelle décrite par Celse ne fût le Gorotman. « Les Parses, dit Anquetil[2], distinguent plusieurs cieux où les âmes jouissent, jusqu'à leur résurrection, d'un bonheur proportionné à leur vie passée; celui du soleil, *Khorschid-paé*, est le plus élevé. Au-dessus est le Gorotman, séjour d'Or-

[1] *Recherches sur les mystères du paganisme*, t. II, p. 138.

[2] *Zend-Avesta*, t. I, 2ᵉ partie (*Vie de Zoroastre*), p. 28 et 29.

muzd et des esprits célestes, lequel répond à la porte dont parle Celse. »

Cette digression, que d'ailleurs la nature du sujet rendait inévitable, ne sera pas inutile, je l'espère, pour l'intelligence des détails dans lesquels je dois entrer au sujet des deux figures qui, sur l'un et l'autre de nos deux bas-reliefs, sont placées immédiatement à l'orient de la maison du capricorne et sur le même plan que cet emblème. Celle des deux que nous voyons à genoux est, sans aucun doute, je le répète, le myste implorant l'assistance et la médiation de Mithra pour obtenir l'entrée de la maison du capricorne, de cette porte du soleil qui conduit au Gorotman, le séjour céleste. Mais, au premier abord, il semblerait plus difficile de dire positivement quel est ce personnage assis qui, derrière le myste, tient une flèche et s'apprête à la décocher de son arc dans la direction de l'édicule. Cet arc, cette flèche, cette action, et la considération que, dans le zodiaque, le signe du sagittaire précède immédiatement celui du capricorne, pourraient, à la rigueur, nous induire à penser qu'on avait voulu représenter ici le premier de ces deux signes, bien que le personnage en question ne rappelle point la forme sous laquelle nous sommes habitués à voir le signe du sagittaire figuré sur les monuments de l'antiquité. En raisonnant dans cette hypothèse, on se croirait peut-être autorisé à supposer que le sagittaire, comme plusieurs autres personnages de nos deux bas-reliefs, avait été reproduit ici d'après quelque type emprunté à l'Orient, et que, dans les mystères de Mithra, on lui attribuait des fonctions particulières. L'étude des livres sacrés et des monuments figurés de l'ancienne Perse, non plus que celle des ouvrages orientaux modernes qu'il m'a été possible de consulter, ne fournit aucun témoignage à l'appui de ces

deux conjectures; les auteurs grecs et latins ne les confirment pas davantage. Mais, selon le Zend-Avesta, l'arc et les flèches sont les armes habituelles de Mithra; et c'est pourquoi quelques monuments romains, reproduisant fidèlement des traditions ou des types apportés de l'Asie mineure, attribuent au dieu des Perses un arc et un carquois [1]. D'un autre côté, on doit remarquer que, sur nos deux bas-reliefs, la coiffure et le costume de la figure qui s'apprête à décocher une flèche sont semblables à la coiffure et au costume que porte Mithra dans le tableau du milieu, comme dans tous les monuments de sculpture que les Romains consacrèrent à cette divinité. Dès lors ne se trouve-t-on pas conduit à supposer, avec plus de vraisemblance, qu'au lieu du sagittaire, c'est Mithra lui-même qu'il faut reconnaître sous les traits du personnage dont il s'agit? Cette dernière remarque s'applique principalement au bas-relief de Sarmizægethusa [2], où l'on n'a pas oublié de donner à ce personnage, outre le *sadéré,* l'*anaxyris* et le *bonnet phrygien*, le *candys* ou manteau, qui est une partie essentielle du costume de Mithra sur les monuments romains.

Imbu de l'idée que l'intention du sculpteur avait pu être réellement de placer Mithra, et non le sagittaire, dans le tableau supérieur des deux bas-reliefs de Transylvanie, j'ai dû chercher à me rendre compte du rôle particulier qui, dans ce tableau, est assigné à la figure que je prends pour cette divinité; et, à cet effet, j'ai consulté successivement les livres sacrés des Parses et tous les ouvrages grecs, latins, arabes ou persans dans lesquels je pouvais espérer de trouver quelques renseignements sur les mystères de Mithra, ou sur les divers sys-

[1] Je puis citer ici un bas-relief inédit du Vatican (*nel cortile del Belvedere*), consacré à Mithra par Atimétus; et un autre bas-relief mithriaque, qui a été figuré dans la *Galleria Giustiniana*, part. II, tav. 62.

[2] Planche I, n° 1.

tèmes philosophiques qui se rattachaient aux mystères en général. Un passage de Cornificius, rapporté par Macrobe, m'a seul fourni des éclaircissements qui, si je ne me trompe, nous donnent le moyen de résoudre la question d'une manière satisfaisante. L'auteur des Saturnales, ayant à rendre raison du surnom de *Pythius* que les philosophes grecs attribuaient au soleil, s'exprime en ces termes : « Lorsque le soleil, arrivé au signe du cancer, marque le solstice d'été, qui est le terme du jour le plus long, et que les jours commencent à diminuer par suite de son mouvement rétrograde, cet astre est appelé *Pythius,* c'est-à-dire celui qui accomplit sa dernière course, ou celui qui est parvenu à l'extrémité de sa carrière. Ce même nom lui convient aussi lorsqu'il rentre dans le signe du capricorne, après avoir donné le jour le plus court de l'année. Il a alors parcouru sa carrière annuelle dans l'un et l'autre signe. En conséquence on dit qu'il a tué le dragon, c'est-à-dire qu'il a achevé sa course tortueuse ou serpentante. Telle est, ajoute Macrobe, l'opinion qu'énonce Cornificius dans ses Étymologies[1]. » Cette opinion contient dans son énoncé une explication qui me semble parfaitement convenir au personnage dont nous avons à nous occuper. Nous voyons, en effet, sur nos deux bas-reliefs[2], une figure prête à accomplir une action qui nous rappelle le caractère essentiel de l'Apollon Pythien des monu-

[1] « De Pythii cognomine sufficere ista possent ; in hæc quoque se ratio ejusdem appellationis ingereret. Cum enim sol in signo cancri æstivum solstitium facit, in quo est longissimi diei terminus, et inde retrogressum agit ad diminutionem dierum, Pythius eo tempore appellatur, *ὡς πύματον θέων, ὁ ἐστι τὸν τελευταῖον δρόμον τρέχων*. Idem ei nomen convenit et cum capricornum rursus ingrediens ultimum brevissimi diei cursum intelligitur peregisse, et ideo in alterutro signorum peracto annuo spatio draconem Apollo, id est, flexuosum iter suum, ibi confecisse memoratur. Hanc opinionem Cornificius in Etymis retulit. » Macrob. *Saturnal.* I, XVII, p. 283 et 284 ; ed. varior.

[2] Planche I, n° 1 et 2.

ments grecs ou romains; et cette figure, nous la trouvons placée tout auprès de la maison du capricorne. Elle indique d'une manière symbolique et très-expressive, par la direction de son arc et de sa flèche, que les rayons du soleil vont pénétrer dans le signe du capricorne, et y marquer la fin des jours les plus courts de l'année. C'est la victoire du soleil ou de la lumière sur l'hiver ou les ténèbres. Mais c'est aussi le triomphe de Mithra sur Ahriman, de Mithra, que la légende persane nous montre, armé de son arc et de ses flèches, combattant *la couleuvre ennemie de Mithra, l'ancien serpent infernal qui a deux pieds*[1], et chassant du ciel le génie du mal et des ténèbres, qui s'y était introduit sous cette forme de couleuvre ou de serpent[2]. Ce mythe, dans les livres sacrés des Parses, offre évidemment des traits nombreux de ressemblance ou tout au moins d'analogie avec le mythe grec du serpent ou du *python* tué par Apollon[3], et nous permet de croire, en toute assurance, que le personnage dont nous cherchions à déterminer les fonctions est bien réellement Mithra, roi du ciel mobile et de la lumière, couvrant de sa protection efficace l'initié, qui, à genoux devant la maison du capricorne, implore l'assistance divine pour obtenir le retour de son âme au Gorotman par la porte du soleil.

Ainsi, pour retrouver Mithra dans la composition de la scène qui occupe le compartiment supérieur de chacun de nos deux monuments, nous n'avons pas besoin d'admettre,

[1] Voyez ci-dessus, p. 89 et 90.

[2] *Zend-Avesta*, t. II, p. 351.

[3] Ce rapprochement n'est pas le seul qu'il y aurait à faire entre les récits des livres sacrés des Parses et certaines traditions des mythologues grecs. Une telle communauté d'idées a d'autant moins lieu de nous surprendre, que nous la trouvons chez deux peuples dont les langues eurent entre elles des rapports incontestables, et qui d'ailleurs puisèrent la plupart de leurs idées théogoniques et cosmogoniques à une source commune, la théologie chaldéenne ou le culte assyrien de Vénus.

avec M. de Hammer[1], que, sur tous les bas-reliefs mithriaques, il faille prendre le buste du soleil pour celui d'un dieu mâle qu'il appelle *Mithras,* et le buste de la lune pour l'image d'une déesse qu'il nomme *Mitra* ou *Mithra.* Son assertion à cet égard ne peut se justifier par le témoignage formel d'aucun texte, d'aucun monument figuré; elle repose uniquement sur la supposition gratuite que les Perses adoraient séparément un Mithra mâle et un Mithra femelle. Une pareille supposition est en contradiction manifeste avec les passages du Zend-Avesta que j'ai cités plus haut[2], et qui établissent une distinction constante entre Mithra, le soleil et la lune. Je me réserve, au reste, de discuter ailleurs l'opinion du savant orientaliste de Vienne, et je n'en fais mention ici que parce que M. de Kœppen, en décrivant les deux bas-reliefs d'Apulum et de Sarmizægethusa, l'a reproduite[3] sans la combattre.

Ces deux morceaux de sculpture ne sont pas les seuls monuments figurés où l'antiquité romaine, assimilant Mithra au *Pythius* des théologiens grecs ou latins, ait représenté le dieu des Perses comme le protecteur et le conducteur des âmes qui retournent au ciel par la maison du capricorne. J'ai précédemment fait observer que, sur la face antérieure du bas-relief mithriaque découvert à Hedernheim, on voit, au-dessus du zodiaque et devant une montagne ou construction superposée au signe du capricorne, deux personnages qui, par leur costume, leur attitude et leur action, ont la plus grande analogie avec les deux figures que les bas-reliefs d'Apulum et de Sarmizægethusa nous montrent sculptées à l'orient de la maison du capricorne. Un groupe presque semblable est aussi reproduit sur un fragment de sculpture,

[1] *Allgmein. Literat. Zeitung.* Wien, 1816, 4, n° 92.

[2] Ci-dessus, p. 98.

[3] Notice citée, p. 15.

de marbre blanc, dont l'exécution est bien moins indécise, bien moins grossière que ne l'est celle de nos deux monuments. Ce fragment provient d'un temple de Mithra qu'on a découvert, il y a quelques années, dans le canton de Saalfeld [1], près de Klagenfurth, et non loin des ruines de *Virunum* [2]. Il est déposé actuellement au château de Tanzenberg, dans le voisinage de Klagenfurth, et il a été figuré très-inexactement, et sans être accompagné d'aucune explication, dans la première livraison d'un recueil, de format in-folio, que le libraire Schotky avait entrepris de publier à Vienne, en 1823, sous le titre de *Virunum, oder die römischen Alterthümer des Saalfeldes in Kärnthen,* c'est-à-dire *Virunum, ou les Antiquités romaines du Saalfeld en Carinthie* [3]. Ce morceau de sculpture, selon toute probabilité, faisait partie de l'encadrement d'un bas-relief au milieu duquel devait être placé le sujet principal [4], Mithra immolant un taureau [5]. Bien que sur ce fragment d'encadrement nous ne trouvions ni zodiaque ni capricorne, et que là, comme sur la face antérieure du bas-relief de Hedernheim [6], la scène à laquelle se rattachent les deux figures en question ne soit pas aussi complète qu'elle l'est dans le tableau supérieur des bas-reliefs d'Apulum et de Sarmizægethusa, je n'hésite pas à croire que le fragment de Virunum et le bas-relief cité de Hedernheim nous fournissent deux nouveaux exemples d'une représentation dans laquelle il faut

[1] *Saalfeld*, qu'on appelle aussi, dans le pays, *Solfeld* et *Zlolfeld*, est situé au nord de la Drave, dans la Carinthie, et passe pour avoir été bâti sur les ruines de la ville anciennement nommée *Flavia Solva, Colonia Flava Solva* ou *Flavium Solvense.*

[2] Dans l'ancien *Noricum.*

[3] Ce recueil n'a pas été continué.

[4] Les encadrements des bas-reliefs mithriaques de Hedernheim, de Mauls et d'un très-petit nombre d'autres endroits, nous offrent des exemples d'une disposition analogue.

[5] On n'a retrouvé qu'une portion de ce groupe principal.

[6] Voyez ci-dessus, p. 116-119.

reconnaître Mithra protégeant le myste parvenu à l'entrée de la porte du capricorne ou du soleil. La seule différence réelle qui, relativement au *Mithra-Pythius*, résulte de la comparaison des quatre monuments sur lesquels se reproduit un pareil sujet, c'est que le fragment de Virunum et le bas-relief de Hedernheim représentent debout ce personnage divin, tandis que sur les deux monuments de Transylvanie nous le voyons assis. Dans le premier cas, cette figure ainsi placée debout semble rappeler le type même des statues grecques ou romaines de l'Apollon Pythien; dans le second, on peut conjecturer que le sculpteur romain avait représenté *Mithra-Pythius* assis, d'après un type particulier emprunté à l'Orient, comme celui de plusieurs autres figures que les bas-reliefs d'Apulum et de Sarmizægethusa nous montrent dans une pose et avec un agencement qui sont évidemment étrangers à l'art grec aussi bien qu'à l'art romain. Peut-être faut-il encore conjecturer que la composition d'un pareil type n'avait pas été conçue sans l'intention de faire allusion au temps de repos qu'à l'époque du solstice d'hiver le soleil était censé faire dans le signe du capricorne, avant de recommencer son mouvement ascendant vers les régions septentrionales.

M. de Kœppen, à l'attention de qui paraît avoir échappé le passage de Cornificius cité par Macrobe, au sujet du *Pythius* des mystères, n'a pas hésité plus que moi cependant à reconnaître ici Mithra sous le costume du personnage assis qui décoche une flèche[1]. Mais, subordonnant cette idée à l'opinion

[1] On a de la peine à comprendre pourquoi M. de Hammer n'a pas cru devoir profiter de l'indication qui lui était fournie ici par M. de Kœppen. En décrivant la partie supérieure du bas-relief d'Apulum, il se borne à dire (*Mithriaca*, p. 90), sans entrer dans aucune explication : « Enfin on voit derrière la maison (du capricorne) un homme agenouillé poursuivi par un autre qui tend l'arc. » Plus loin (p. 90-91), lorsque, sur le bas-relief de Sarmizæge-thusa, il décrit la partie correspondante,

où il est que le tableau supérieur des deux bas-reliefs de Transylvanie avait été uniquement consacré à la représentation des phénomènes solaires, il ne s'occupe en aucune manière du soin de chercher un sens psychologique dans la scène que nous offre ce tableau : à ses yeux, cet *archer*, la figure placée à genoux devant la maison du capricorne, et même celle qui, sur le bas-relief d'Apulum[1], précède le char du soleil, sont autant de personnifications de Mithra destinées à représenter trois des quatre saisons de l'année. Il ajoute que c'est ici le *nouveau-né* ou le soleil, qui, sortant du signe du capricorne au 25 décembre, après avoir passé par le signe du sagittaire au mois de novembre, entre dans le signe du bélier au mois de mars, pour rendre à la nature une nouvelle vie. Selon lui, la maison du capricorne devient alors le temple même dans lequel s'accomplit le mystère impénétrable de la nature; l'un des quadrupèdes sculptés auprès de la porte de ce temple, sur le bas-relief de Sarmizægethusa[2], ne peut être que le chien, *gardien de la maison du dieu dans le signe du capricorne*[3]; et c'est comme *Héros-Soleil* et conducteur des âmes que Jasion se présente devant ce sanctuaire divin avec le bâton de voyageur. Quant à la figure que, sur le monument d'Apulum, je n'ai pas dû hésiter à prendre pour Mercure accompagné du bélier, M. de Kœppen en fait encore un Mithra et la personnification du mois de mars. Mithra, dit-il, porte ici l'épée du bélier, comme signe de Mars, conformément à la tradition rapportée par

il ne fait aucune mention de ces deux personnages et se contente de remarquer qu'à quelques légères différences près, ce bas-relief ressemble beaucoup à celui d'Apulum.

[1] Planche I, n° 2.

[2] Planche I, n° 1.

[3] Ces expressions sont empruntées par M. de Kœppen à M. Fr. Creuzer (*Symbol.* t. III, p. 534), qui les emploie à l'occasion du célèbre vase Poniatowski, et avec qui le savant voyageur a partagé l'erreur de croire que sur ce vase il fallait reconnaître le Jasion des mystères d'Éleusis.

Porphyre. Passant aux deux figures qui sont placées entre le prétendu Jasion et l'extrémité occidentale du tableau sur le bas-relief de Sarmizægethusa, et au-dessous même de cette extrémité sur le bas-relief d'Apulum, il se borne à dire de celle qui est couchée, qu'elle est à peu près semblable à une figure barbue que les bas-reliefs de Mauls et de Virunum nous montrent également couchée. La demi-figure de femme lui paraît tenir un poignard à la main; et il conjecture que cette arme fait ici allusion, soit au poignard d'or avec lequel Ormuzd ouvrit ou fertilisa la terre, soit à l'usage où l'on devait être de représenter le simulacre d'un sacrifice humain dans la célébration des mystères de Mithra [1].

Ces diverses assertions, ces diverses conjectures, nous prouvent que M. de Kœppen, après avoir admis, gratuitement d'ailleurs, que dans le tableau supérieur de chacun des deux bas-reliefs on avait représenté Jasion comme conducteur des âmes, n'a pas eu cependant l'idée de rechercher si les autres figures et les symboles qui entourent la maison du capricorne n'auraient pas eu pour objet de reproduire aux yeux des initiés quelques traits empruntés à la doctrine de la transmigration des âmes. On a de la peine à comprendre qu'il ait pu garder un silence absolu sur ce point; et l'on doit regretter surtout que les explications dans lesquelles il est entré sur d'autres points ne présentent ni une interprétation suivie et complète du sujet, ni une série d'idées qui soient toutes applicables aux deux monuments mithriaques qu'il a le mérite d'avoir le premier signalés à l'attention des archéologues.

Un fait curieux, dont je n'ai pas encore invoqué le témoignage, achèvera, je l'espère, de justifier, même aux yeux de M. de Kœppen, des observations critiques que j'eusse été heu-

[1] Notice citée, p. 12, 13 et 16.

reux de n'avoir pas à lui adresser. Ce fait, je le trouve dans les observations que deux auteurs orientaux modernes, Abou'l-faradj et Massoudi, nous ont laissées sur les mœurs et coutumes des peuples qui, de leur temps, c'est-à-dire dans les IXe et Xe siècles de notre ère, habitaient le sol de l'antique Chaldée ou celui de la Babylonie, et que nous devons considérer comme les descendants des Chaldéens eux-mêmes ou des Assyriens civilisés par les Chaldéens. Le premier de ces auteurs nous apprend que les Sabéens font leurs prières le visage tourné vers le pôle arctique[1]. Le second, plus explicite, s'exprime en ces termes : « Les Chaldéens ne diffèrent point des Babyloniens : un débris de ce peuple existe encore aujourd'hui dans les marais, entre Wasit et Basrah, dans les villages qui s'y trouvent compris. En faisant leurs prières, ils tournent le visage vers le pôle septentrional et le signe du capricorne[2]. » Ces deux témoignages, rapprochés du tableau supérieur des bas-reliefs mithriaques d'Apulum et de Sarmizægethusa, ne prouvent-ils pas à la fois combien est fondée l'interprétation que j'ai proposée de ce tableau, et combien furent profondes les racines que jetèrent dans l'Asie occidentale les doctrines religieuses des Chaldéens, inventeurs de ces mystères de Vénus auxquels les mystères de Mithra devaient leur origine? Ne prouvent-ils pas encore que l'Orient, même dans son état actuel, est une source inépuisable de lumières pour l'explication des monuments antiques de l'Occident dont les sujets appartiennent à des religions d'origine asiatique?

[1] Voyez Pococke, *Specim. Hist. Arab.* p. 146, ed. White.

[2] Je dois la connaissance de ce passage à notre savant confrère M. Ét. Quatremère, qui l'a traduit sur le manuscrit de Saint-Germain (n° 337, fol. 93, recto et verso), et inséré dans son mémoire sur les Nabatéens (*Nouveau Journal asiatique*, t. XV, p. 112).

Ce qui me reste à dire sur le tableau supérieur de nos deux bas-reliefs confirmera pleinement cette observation : il s'agit des diverses formes sous lesquelles le soleil et la lune ont été représentés dans ce tableau. Je n'ajouterai rien aux remarques que déjà le buste du soleil m'a donné lieu de faire en parlant du monument de Sarmizægethusa. Mais je m'arrêterai au bas-relief d'Apulum, sur lequel le soleil, également personnifié, est placé debout dans un char traîné par deux chevaux. Parmi les monuments mithriaques que nous a légués l'antiquité romaine, celui de Hedernheim, que j'ai cité plus haut, est, jusqu'à ce jour, le seul qui nous offre un second exemple de cette particularité. Sur les autres, le char du soleil est constamment attelé de quatre chevaux. Les traditions les plus répandues chez les Grecs et les Romains s'accordaient, comme le plus grand nombre de leurs monuments figurés, à donner quatre chevaux au soleil. Telle était aussi la doctrine du Zend-Avesta sur ce point : car il est dit dans la prière aux Féroüers : *Je fais* izeschné *au saint Féroüer du soleil, qui a quatre chevaux*[1]. L'usage de n'attribuer que deux chevaux à cet astre personnifié ne fut cependant inconnu ni aux artistes, ni aux poëtes de l'antiquité grecque ou romaine. Plusieurs monuments figurés en font foi[2], aussi bien qu'une épigramme dans laquelle

[1] *Zend-Avesta*, t. II, p. 275.

[2] Ces monuments sont rares. — Je puis citer ici : 1° une statue de la villa Borghèse, qui représente Apollon ou Hélios ayant à ses pieds la partie antérieure de chacun de ses deux chevaux, Æthon et Pyroos ; 2° une belle médaille d'argent, autonome, de Sélinus de Sicile (Paruta, *la Sicil. descr.* 124, 3, p. 757) ; 3° un médaillon de bronze, d'Antonin Pie, appartenant à Nicée de Bithynie (M. Mionnet, *Descript.* II, n° 225, p. 453 ; et S. V, pl. pour la page 78) ; 4° une autre médaille impériale de Bithynie, frappée à Tium en l'honneur de Commode (Sestini, *Descript. Num. veter.* p. 270, fig. 2) ; 5° une médaille d'Éphèse à l'effigie de Gallien (*Mus. Sanclem. Num. Select.* III, p. 125) ; 6° une médaille d'Otacile, frappée à Dorylæum, en Phrygie (Sestini, *Letter.* t. IX, p. 61. — M. Mionnet, *Descript.* IV, n° 535, p. 288) ; 7° un grand bronze de Corinthe, à l'effigie d'Antinoüs (*Cimel. Vindob.* II, p. 6,

Martial rappelait probablement quelque ancienne tradition en disant :

> Quid cupidum Titana tenes? Jam Xanthus et Æthon
> Fræna volunt..... [1]

L'Orient vient, à son tour, attester que, dans les représentations figurées, le nombre des chevaux attelés au char du soleil varia de deux à quatre chez les peuples de l'Asie comme chez ceux de l'Occident. Nous en avons une preuve irrécusable dans les miniatures qui ornent deux manuscrits de la traduction du Viraf-namèh faite dans le dialecte du Guzarate. Ces manuscrits, qui sont écrits en caractères guzaratis, ont été rapportés de l'Inde par Anquetil du Perron, et déposés à la Bibliothèque royale : dans l'un[2], le soleil est représenté par une tête humaine, vue de face, dorée, radiée et placée sur un char à quatre roues attelé de quatre chevaux blancs; dans l'autre[3], le même astre, figuré sous la forme d'un personnage humain, est assis dans un char à deux roues attelé seulement de deux chevaux blancs. Le fait m'a paru assez curieux pour me décider à joindre à ce mémoire une copie au trait des deux images[4] dont il s'agit, bien qu'elles soient grossièrement exécutées. La traduction guzaratie du Viraf-namèh a été faite au commencement du siècle dernier, vers l'année 1701 ou 1704. Quoique cette époque soit très-récente, on est en droit de croire que les miniatures dont nos deux manuscrits sont enrichis reproduisent assez fidèlement, au style près, les dessins originaux qui, dans les premières an-

tab. 26, fig. 1). Je dois dire cependant que ce grand bronze a paru douteux à M. Mionnet (Voyez *Descript.* II, p. 180, note *a*).

[1] Lib. VIII, epigr. XXI, *ad Lucifer. vel in advent. Cæsar.* vers. 7 et 8.

[2] N° XII du fonds Anquetil, folio 49 recto.

[3] N° XIV du Supplément d'Anquetil, folio 54 recto.

[4] Planche III, n° 1, et Planche IV, n° 3.

nées du III[e] siècle de notre ère, avaient dû être composés pour le manuscrit original du Viraf-namèh pehlvi.

Au témoignage que nous fournit cet ouvrage, s'ajoute celui qui résulte de plusieurs médailles asiatiques, au revers desquelles Apollon, ou le soleil personnifié, est placé sur un char attelé, tantôt de quatre chevaux, tantôt de deux chevaux seulement. Celles de ces médailles qui reproduisent cette dernière particularité sont les moins communes. Elles furent frappées, sous la domination romaine, à Dorylæum, en Phrygie[1]; à Nicée et à Tium, en Bithynie[2].

Je ne chercherai point à examiner quelle pouvait être chez les Perses, comme chez les Grecs ou les Romains, la raison pour laquelle on donnait à Apollon ou à Hélios, tantôt quatre chevaux, tantôt deux, et, je dois ajouter, tantôt un seul cheval. Les textes anciens ne m'ont fourni à cet égard aucun renseignement satisfaisant, et je n'aurais à proposer ici que des conjectures plus ou moins hasardées. Je me bornerai à faire remarquer qu'une tradition conservée par Pline attribue aux Phrygiens l'invention des biges : *bigas prima junxit Phrygum natio, quadrigas Erichtonius,* dit cet auteur[3] dans un passage qui a souvent été cité, et qui semble acquérir une nouvelle autorité par son rapprochement avec les médailles de Dorylæum, et même avec celles de Nicée et de Tium, villes situées dans une province limitrophe de la Phrygie. Dès lors il est certain que l'usage de placer le soleil sur un char attelé de deux chevaux ne peut être considéré comme étant d'origine grecque ou romaine; et nous devons observer, en outre, que si l'assertion de Pline s'accorde avec le témoignage des mé-

[1] Voyez ci-dessus, p. 150, note 2.

[2] *Ibid.*

[3] *Hist. natur.* lib. VII, cap. LVII; ed. Hard. — Dans ce même chapitre, Pline attribue également aux Phrygiens l'invention des chars à quatre roues

dailles pour reporter dans l'Asie occidentale l'invention des biges, elle en fait honneur à un peuple dont les usages et le costume avaient une bien grande analogie avec ceux des Perses eux-mêmes.

Sur le bas-relief d'Apulum, le bige du soleil est précédé d'une figure que nous retrouvons dans la partie supérieure du grand bas-relief mithriaque du Musée royal : ici elle est également placée en avant du soleil; mais ce char est attelé de quatre chevaux. L'une et l'autre de ces figures ne peuvent être que le génie de l'étoile du matin, appelé *Phosphoros* ou *Lucifer;* elles ne donneront lieu, de ma part, à aucune remarque particulière.

Il n'en sera pas de même à l'égard des représentations de la lune. Cet astre, sur le bas-relief de Sarmizægethusa [1], est figuré, à l'extrémité occidentale du ciel, par le buste d'une femme qui porte un croissant attaché aux épaules. C'est la forme et la place que lui attribue le plus grand nombre des monuments romains consacrés à Mithra. Mais le bas-relief d'Apulum nous montre, au lieu d'un buste de femme orné du croissant, un char traîné par deux taureaux, dans lequel la Lune, également personnifiée, est placée debout, tenant les rênes de la main droite. Ce char est emporté de l'occident à l'orient, tandis que le bige du soleil, à l'autre extrémité du tableau, roule de l'orient à l'occident, comme je l'ai déjà fait remarquer. La représentation du char de la Lune ou de Diane, ainsi attelé de deux taureaux, est rare, en général, sur les monuments antiques de sculpture [2], et principale-

[1] Planche I, n° 1.

[2] Je ne puis citer ici qu'un camée et trois bas-reliefs. Le camée m'est connu seulement par un soufre de Stosch, qui fait partie de la collection d'empreintes de Tassie (Raspe, *Catalog.* t. I, p. 450, et pl. XXVIII, n° 2039). L'un des trois bas-reliefs, après avoir, selon toute probabilité,

ment sur les bas-reliefs mithriaques. Ceux-ci ne nous en offrent même que deux autres exemples, l'un sur un bas-relief du musée Pio-Clementino [1], le second sur un fragment de bas-relief qui se conserve à la villa *Belrespiro dei Panfili* [2]. Aucun dessin de ces deux monuments n'a encore été publié, et je ne les connais que par ce qui en a été dit dans les dissertations de Zoëga, dont les archéologues doivent la publication aux soins de l'un des savants les plus érudits d'Allemagne, M. le professeur G. F. Welcker. Mais au revers de plusieurs médailles de l'Asie occidentale [3], sur lesquelles je reviendrai

servi d'ornement à un sarcophage, a été encastré dans un des murs du cloître de la la célèbre basilique de Saint-Paul *fuor dei muri*, à Rome. Il a été publié, ainsi que les deux autres, par un zélé et savant archéologue, M. Éd. Gerhard (*Antik. Bildenwerk* (1re centurie), pl. XXXVIII, XXXIX et LXI). Ceux-ci décorent le devant de deux sarcophages romains, dont l'un a été trouvé à Pouzzoli, et appartient au musée royal de Naples ; j'ignore où l'autre a été découvert et où on le conserve actuellement. Dans la partie supérieure du bas-relief de Saint-Paul et de celui du musée de Naples on voit, à la droite du spectateur, Hélios ou le Soleil, placé sur un quadrige qui sort des bords du tableau et se dirige de droite à gauche, tandis qu'à la gauche du spectateur on remarque le char de la Lune attelé de deux taureaux et roulant de gauche à droite, c'est-à-dire de l'occident vers l'orient. Cette disposition est précisément inverse de celle qui s'observe sur le monument mithriaque d'Apulum (Pl. I, n° 2); et il devait en être ainsi, puisque sur les deux bas-reliefs dont il s'agit la scène ne se passe point dans une grotte, comme c'est au contraire le cas pour le monument d'Apulum. J'étais donc fondé à dire que sur les monuments mithriaques la grotte est toujours censée être ouverte au nord, et que c'est la raison pour laquelle le Soleil y est constamment placé à la gauche, et la Lune à la droite du spectateur. Mon observation reçoit ici une confirmation qui mérite d'autant plus d'être notée, que le bas-relief mithriaque d'Apulum, le bas-relief du cloître de Saint-Paul et le sarcophage du musée de Naples sont trois ouvrages romains, qui, par leur style, semblent appartenir à peu près à une même époque.

[1] Voyez Zoega's *Abhandlung*. p. 149, n° 16, et p. 171.

[2] *Ibid.* p. 149, n° 18, et p. 170.

[3] Voyez Tristan, *Comment. histor.* t. II, p. 131, fig. 1. — Gessner, *Impp.* tab. CXXXVIII, fig. 36; tab. CXLI, fig. 11; et tab. CLXXIX, fig. 23. — *Catalogue d'Ennery*, p. 187, fig. 2. — M. Mionnet, *Description de médailles*, t. III, p. 633, n° 467; p. 646, n° 552; et p. 650, n° 575; t. IV, p. 187, n° 1088; *De la rareté et du prix des médailles romaines*, t. I, p. 309, 314, 320 et 322, 2e édit. — M. Du Mersan, *Cabinet Allier de Hauteroche*, p. 97.

tout à l'heure, nous trouvons Diane *lucifère* debout sur un char traîné par deux taureaux; et à ces divers témoignages je dois ajouter un fait qui, resté inaperçu jusqu'à ce moment, ne peut manquer d'exciter un vif intérêt. Il m'est fourni par les miniatures qui accompagnent la traduction guzaratie du Viraf-namèh dans les deux manuscrits de la Bibliothèque royale, dont j'ai déjà parlé [1]. Parmi ces miniatures, toutes naïvement mais grossièrement exécutées, il en est deux où l'on remarque des représentations de la lune, qui, rapprochées des médailles asiatiques et des monuments mithriaques, sur lesquels nous voyons Diane *lucifère* ou la Lune placée sur un char attelé de deux taureaux, me donnent lieu de croire que, malgré de notables différences de composition dans les deux types, ce dernier doit être considéré comme un emprunt fait aux usages hiératiques de l'Orient. En effet, dans l'un [2] des deux manuscrits cités, une peinture représente la Lune sous la forme d'un *croissant d'argent* posé sur un char *à deux roues*, que traînent *deux jeunes taureaux blancs* ou *deux jeunes génisses blanches*, en même temps qu'une autre peinture de ce premier manuscrit [3] nous montre, je le répète, le Soleil sous une forme humaine, assis dans un char *à deux roues* traîné par *deux chevaux blancs*. Dans le second manuscrit [4], où nous avons trouvé le char du soleil porté sur *quatre roues* et attelé de *quatre chevaux blancs*, le char de la lune, par réciprocité, est porté sur *quatre roues* et attelé de *quatre taureaux blancs* [5].

— Gessner a publié plusieurs autres médailles sur lesquelles on voit également le char de Diane lucifère attelé de deux taureaux (*Numism. græc. popul. et urb.* tab. XVIII, fig. 18 et 20; *Impp.* tab. CXXXVIII, fig. 45); mais elles sont ou fausses ou douteuses.

[1] Ci-dessus, p. 151 et 152.

[2] N° XIV du supplément d'Anquetil, folio 53 recto.

[3] *Ibid.* folio 54 recto.

[4] N° XII du fonds Anquetil, folio 49 recto.

[5] *Ibid.* folio 47 verso.

Mais, de plus ici, les rapports intimes de la lune avec le soleil sont indiqués par le mélange de l'argent avec l'or[1] dans le disque de la lune, et par l'emploi de l'or dans les rênes et les harnais des quatre taureaux blancs ou d'argent. Les planches III et IV jointes à ce mémoire reproduisent fidèlement au trait, sous les numéros 2 et 4, les deux emblèmes de la lune que je viens de décrire. Ces emblèmes nous ramènent à un type primitif, dans lequel chacun peut maintenant se convaincre avec moi que les Grecs asiatiques avaient dû puiser l'idée de ces compositions où ils nous montrent une divinité femelle qui remplace le disque de la lune, et qui tient d'une main le flambleau de la nuit, et de l'autre les rênes de deux taureaux attelés à un char élégant. Mais les miniatures du Viraf-naméh[2] n'ont pas seulement l'avantage de nous révéler ainsi l'origine de ces dernières représentations. Placées dans le texte même d'une traduction qui date du siècle dernier, et dont la version originale appartient au IIIe siècle de notre ère, elles ne peuvent offrir à nos yeux le disque ou le croissant de la lune placé sur un char traîné par des taureaux, sans nous permettre aussi de voir dans ce fait la preuve que, malgré toutes les vicissitudes qu'éprouvèrent les destinées de l'empire persan, malgré toutes les persécutions et les misères qu'ont eues à supporter les Parses, sectateurs de Zoroastre, ces Parses se sont transmis de génération en génération, et presque sans aucune altération notable, certains types, certaines traditions qui remontent indubitablement à une époque fort ancienne, et qui, nous

[1] L'emploi simultané de l'or et de l'argent dans les représentations figurées m'a donné lieu de consigner dans mon mémoire sur la Vénus orientale androgyne quelques observations, auxquelles je demande la permission de me référer. (Voyez *Nouvelles annales de l'Instit. archéolog.* I, 203-309 ; et *Recherches sur le culte de Vénus en Orient et en Occident*, p. 111-116.)

[2] Pl. III, n° 2 ; et pl. IV, n° 4.

le verrons bientôt, sont en parfaite harmonie avec les doctrines du Zend-Avesta.

Le bas-relief d'Apulum reproduit sous une troisième forme la représentation de la lune; et cette forme, que nous retrouvons sur le bas-relief de Sarmizægethusa, nous en chercherions en vain un autre exemple sur les monuments mithriaques romains qui ont été publiés jusqu'à ce jour, et dans les livres sacrés des Parses dont nous possédons des copies. Je veux parler de l'emblème qui, ainsi que nous l'avons précédemment reconnu, représente la lune à l'aide d'un taureau placé dans une nacelle ou un petit vaisseau. Je répéterai ici que, sur chacun de nos bas-reliefs, la nacelle a la forme même du croissant de la lune, et vogue vers l'orient; l'animal symbolique est également tourné dans cette direction; et sur le bas-relief d'Apulum, c'est aussi vers l'orient que se dirigent la lune personnifiée, son char et ses deux taureaux. Si, au premier aperçu, l'on était tenté de considérer une pareille représentation plutôt comme un emprunt fait à l'art égyptien que comme une imitation persane, il faudrait, d'une part, observer que la nacelle de cet emblème, en nous rappelant le vaisseau ou la galère des médailles des anciens rois de Perse, nous rappelle aussi les traditions orientales qui plaçaient le soleil et la lune tantôt dans un vaisseau et tantôt sur un char[1]. D'une autre part, le Zend-Avesta et les autres livres sacrés des Parses établissent entre la lune et le taureau de tels rapports, qu'il n'est pas surprenant de voir ici un taureau devenir le symbole ou le hiéroglyphe idéographique

[1] Sur un grand vase peint de la Basilicate, on voit le char du soleil et celui de la lune placés tous deux dans un vaisseau dont la proue est ornée d'un œil de grande dimension. (Voyez Passeri, *Pict. Etr. in Vasc.* tab. CCLXIX. — Winckelm. *Monum. antich. ined.* n° 22. — Maisonneuve, *Introduction à l'étude des vases*, pl. I.)

de la lune elle-même. Le Vendidad-Sadé et le Boun-déhesch nous apprennent[1] qu'Ahriman et ses dews ayant tué le *taureau premier, donné pur et lumineux,* duquel étaient sortis l'homme pur, les animaux, les plantes, etc. l'âme et la semence de ce taureau furent portées, d'après l'ordre d'Ormuzd, dans le Gorotman ou l'Albordj, résidence du soleil et de la lune. La semence fut déposée dans le sein de la lune; et c'est d'elle seule, ajoute le Vendidad-Sadé, que doivent naître tous les êtres, tous les biens de la terre. Aussi trouvons-nous les passages suivants dans le *néaesch* de la lune[2], prière particulière qui est d'obligation pour les Parses, trois fois par mois, le jour de la nouvelle lune, le jour de la pleine lune, et le dernier jour de son dernier quartier : « Je fais izeschné et néaesch à la lune, qui garde la semence du taureau qui a été créé unique, et dont sont venus des animaux de beaucoup d'espèces. — Lorsque la lumière de la lune répand la chaleur, elle fait croître les arbres de couleur d'or; elle multiplie la verdure sur la terre. Avec la pleine lune viennent toutes les productions. — Je fais izeschné à la lune qui fait tout naître..... qui produit l'abondance, etc. » Les expressions : *Je fais izeschné et néaesch à la lune qui garde la semence du taureau,* sont répétées un grand nombre de fois dans le néaesch auquel je les emprunte, et se retrouvent dans d'autres prières du Zend-Avesta, notamment dans celle que le grand et le petit Office des trente jours du mois rendent obligatoire le douzième jour, lequel est nominativement consacré à l'*ized Mâh*[3], c'est-à-dire au génie de la lune. J'ajoute que le néaesch de la lune doit se réciter après le néaesch de

[1] *Zend-Avesta,* t. I, 2ᵉ partie, p. 171, 172; t. II, p. 354, 355, 356; t. I, 2ᵉ partie, p. 87, 95, 164; t. II, p. 163, 363, 371.

[2] *Zend-Avesta,* tome II, p. 16-19.

[3] *Zend-Avesta,* tome II, pages 325 et 329.

Mithra, et celui-ci après le néaesch du soleil; en sorte que, dans la liturgie des Parses, la prière à Mithra est encore aujourd'hui placée entre la prière au soleil et la prière à la lune, par une conséquence toute naturelle de l'ancien dogme que j'ai déjà cité[1], et suivant lequel Mithra réside toujours au ciel entre le soleil et la lune.

Dans le Boun-déhesch, la doctrine qui concerne la lune est conforme à celle du Zend-Avesta. Seulement elle s'y reproduit accompagnée de quelques détails qu'il ne sera peut-être pas hors de propos de transcrire ici : « Lorsque le taureau fut mort, dit le Boun-déhesch[2], il sortit de sa queue cinquante-cinq espèces de grains et douze espèces d'arbres bons pour la santé, qui se multiplièrent sur la terre. Les izeds confièrent au ciel de la lune la semence lumineuse et forte de ce taureau. Cette semence ayant été purifiée par la lumière de la lune, (Ormuzd) en fit (un corps) bien ordonné, mit la vie dans ce corps et en forma deux taureaux, l'un mâle, l'autre femelle. Ensuite de ces deux espèces, deux cent quatre-vingt-deux espèces d'animaux furent produites sur la terre, les oiseaux qui sont dans les airs (les nuées), et les poissons (qui sont) dans l'eau. » Les principales circonstances de ce récit sont rapportées dans un autre paragraphe du même traité[3].

Nous trouvons enfin dans l'Adjayb-Almakhloucat de Kazwini (*Kazouyny*) le passage suivant, dont notre savant confrère, M. Reinaud, a bien voulu me communiquer la traduction : « *Jour de Mithra* (*Mehr-rouz*), fête du *Kaou-kyl*. On rapporte que ce jour-là un corps de Perses se sauva du pays des Turks, et ramena les vaches qui avaient été enle-

[1] Ci-dessus, p. 98. [2] *Zend-Avesta*, t. II (*Boun-déhesch*, § x), p. 363. [3] *Zend-Avesta* (*Boun-déhesch*, § xiv), p. 371.

vées. On prétend aussi que Férydoun, ce jour-là, s'assit sur le taureau. La nuit du même jour apparaît le taureau du char de la lune, taureau dont les deux cornes sont d'or et les pieds d'argent. Ce taureau se montre un moment, et disparaît un autre moment. Celui qui a le bonheur de le voir est exaucé dans les vœux qu'il forme au moment où le taureau est sous ses yeux. Celui-là seul l'aperçoit qui est né heureux [1]. » Cette tradition est curieuse sous plusieurs points de vue; car, sans parler de l'assimilation qu'elle établit entre la royauté et la divinité en nous montrant Féridoun monté sur un taureau, à l'exemple de Vénus et de Mithra [2], elle nous fournit une nouvelle preuve de l'usage où furent les Perses de représenter la lune sur un char attelé d'un ou de deux taureaux d'or et d'argent, et par conséquent une nouvelle preuve des rapports qu'ils admettaient entre cet astre et le symbole du taureau.

De tels rapports deviennent moins absurdes à nos yeux, et

(1) مهرروز عيد كاوكيل زعموا ان جمعا من الفرس تخلصوا فى هذا اليوم من بلاد الترك وساقوا البقر التى سبيت منهم وزعموا ايضا ان فريدون فى هذا اليوم ركب الثور وفى ليلة هذا اليوم يظهر ثور عجلة القمر ثور قرناه من ذهب وقوائمه من فضه يظهر ساعة ثم يغيب والموفق لرؤيته مجاب الدعوة فى ساعة نظره اليه ولا يراه الا من كان سعيدا

Ce passage est transcrit ici d'après un manuscrit de Kazwini (folio 52, recto), qui a appartenu à Saumaise, et qui se trouve à la Bibliothèque royale. Cet établissement en possède deux autres, qui sont moins correctement écrits. Dans ceux-ci (*Manuscrits arabes*, ancien fonds, n° 898, folio 59, recto; et *Supplément arabe*, petit in-4°, folio 70, verso), le texte que je rapporte est un peu altéré, mais le sens reste cependant le même. M. de Hammer, dans ses *Mithriaca* (p. 163, note 15), a donné de ce passage une traduction française qui n'a pu être accompagnée du texte arabe, son ouvrage ayant été imprimé à Caen dans une imprimerie dépourvue de caractères orientaux. Cette traduction, comparée à celle de M. Reinaud, présente de notables différences, qui doivent faire supposer que le texte du manuscrit de Kazwini, dont s'est servi le célèbre orientaliste de Vienne, a subi en cet endroit de fâcheuses altérations.

[2] Porphyre, *de Antr. Nymph.* XXIV.

cessent surtout de nous paraître purement arbitraires, quand on considère que, dans un langage symbolique qui était bien antérieur à l'époque de Zoroastre, le mot *taureau* signifiait à la fois *taureau* et *vie*[1]. En disant que le taureau avait été le premier être créé par Ormuzd et que du corps de cet animal étaient sortis les prototypes de l'homme, des animaux et des plantes, Zoroastre ne faisait donc que répéter une vérité aussi ancienne qu'incontestable; il annonçait que la création du principe de la vie avait dû précéder la création des êtres qui peuplent la terre; et lorsque ce philosophe place le germe du taureau dans la lune, il reproduit ainsi d'une manière symbolique l'antique croyance qui attribuait à cet astre une influence particulière sur tous les phénomènes de la génération et de la végétation. Ces observations, que je ne pousserai pas plus loin, suffisent, ce me semble, pour montrer sur quelles idées reposaient à la fois le dogme de la descente des âmes dans les voies de la génération par la porte de la lune; le dogme de la purification de ces mêmes âmes dans la lune, à leur retour au ciel; l'institution d'une prière particulière en l'honneur de cet astre, et l'obligation enfin de la réciter à l'apparition de chaque néoménie.

Ces dogmes, ces institutions, sont en parfaite harmonie non-seulement avec les bas-reliefs que les Romains consacrèrent à Mithra d'après les types qu'ils avaient reçus des peuples de l'Asie mineure, mais aussi avec une série nombreuse d'autres monuments figurés qui appartiennent en propre aux Chaldéens, aux Assyriens, aux Phéniciens, aux Perses, aux Phrygiens, ou qui furent exécutés, chez les Grecs et chez les Romains, à l'imitation de certains modèles que l'Asie avait fournis à l'Occident, et que nous ne retrouvons plus sur le

[1] Voyez ci-dessus, p. 81 et 82.

sol d'une contrée tant de fois bouleversée par les révolutions physiques et les révolutions politiques et morales. Je reviendrai tout à l'heure sur ces monuments grecs ou romains, d'origine asiatique; et, en attendant, je signalerai, parmi les antiquités nationales des peuples de l'Asie occidentale, un grand nombre de cylindres, de cônes et de pierres gravées, de formes diverses, qui nous montrent une corne de taureau attachée à la coiffure de prêtresses ou de prêtres dont le costume avait, sans doute, été fidèlement calqué sur celui de Mylitta ou de Mithra, considérés comme divinités lunaires; car ces prêtres et ces prêtresses président ici à des scènes mystiques dans lesquelles je me crois autorisé à reconnaître des initiations aux divers grades que l'on avait institués dans les mystères de Mithra, comme dans ceux de Mylitta ou Vénus. Sur ces monuments et sur plusieurs autres du même genre, nous trouvons aussi un croissant gravé, tantôt au-dessus d'un taureau [1], tantôt au-dessus d'une scène d'initiation. La présence de ce croissant, dans l'un et l'autre cas, et la forme qu'affecte, sur les deux bas-reliefs mithriaques de Transylvanie, la nacelle qui porte un taureau, nous révèlent une intention commune : en représentant ainsi la lune à sa première phase, on avait évidemment voulu tout à la fois réveiller les idées qui se rattachaient, soit au rôle que joue la porte de la lune dans la transmigration des âmes, soit à l'influence de la nouvelle lune sur les phénomènes de la génération, et rappeler aux initiés que, pour se rendre favorable cet astre, ils devaient lui adresser, le jour même de chaque néoménie, le néaesch ou la prière dont j'ai cité les traits les plus saillants.

Qu'on ne s'étonne donc point de trouver sur les monuments

[1] N'oublions pas que la vache qui servit de guide à Cadmus dans la Bœotie avait sur chaque flanc une tache semblable au disque de la lune (Pausan. IX, 12, 1).

romains du culte de Mithra, c'est-à-dire d'un culte d'origine chaldéenne et persique; qu'on ne s'étonne point, dis-je, d'y trouver la lune représentée, tantôt, comme c'est le cas dans nos deux bas-reliefs de Transylvanie, par un taureau placé dans une nacelle, ou par une figure féminine conduisant un char attelé de deux taureaux, tantôt, comme on l'observe ailleurs, par une tête de taureau, vue de face[1], ou par le buste d'une femme qui porte attachées à sa tête deux cornes de taureau. Cette dernière particularité se fait remarquer sur un bas-relief mithriaque sculpté dans le roc, non loin de Bourg-Saint-Andéol, dans le Vivarais[2]; et c'est près de Schwarzerde, dans le duché de Deux-Ponts, qu'un autre bas-relief de Mithra, également sculpté dans le roc, nous offre une tête de taureau à la place même où devrait être figuré le buste de la Lune[3].

Il ne serait pas difficile de prouver, quant à l'influence de la lune sur les phénomènes de la génération, à l'acception symbolique du taureau et aux rapports de cet animal avec la lune, que la plupart des peuples de l'antiquité[4] eurent des croyances semblables ou du moins très-analogues à celles des Perses et des autres peuples anciens de l'Asie occidentale. En ce qui concerne particulièrement les Grecs et les Romains, on ne saurait révoquer en doute cette assertion à la lecture des ouvrages qui nous restent de quelques écrivains de ces

[1] Schœpflin, *Alsat. illustr.* t. I, tab IX, fig. 1.

[2] Voyez Millin, *Voyage au midi de la France*, pl. XXVIII, n° 2. — Après avoir récemment examiné sur les lieux le monument original, je dois dire que l'état fruste dans lequel il se trouve ne me permet pas de décider si le dessinateur de Millin a eu raison de donner au buste de la Lune des cornes de taureau implantées sur la tête, ou s'il s'est trompé en prenant pour des cornes les traces d'un croissant.

[3] Schœpflin, *ubi supra*.

[4] Je me bornerai à rappeler ici que, chez les Égyptiens, Apis devait avoir sur un des flancs le croissant de la lune, et qu'Isis était représentée avec des cornes de vache attachées à la tête, ou même avec une tête de vache.

deux nations, ni à la vue d'un nombre considérable de monuments de l'art que nous a légués l'antiquité grecque, comme l'antiquité romaine. Si les auteurs dont je dois invoquer ici le témoignage appartiennent à des époques récentes, on ne peut douter cependant que, dans la question surtout qui nous occupe, ils ne reproduisent des opinions très-anciennes. Quelques-uns des monuments figurés que je citerai confirmeront pleinement cette observation. Porphyre, l'un des écrivains qui, dans les derniers siècles du paganisme, avaient mis le plus de soin à recueillir les traditions hiératiques, est aussi l'un de ceux qui nous fournissent les renseignements les plus explicites sur le point de doctrine dont il s'agit : « La lune présidant à la génération était, dit-il, appelée *abeille*, avec d'autant plus de raison, qu'on la nommait aussi *taureau*, et que l'exaltation de la lune est au signe du taureau. Or les abeilles sont *bovigènes* (*nées du taureau*), et les âmes entrées dans (les voies de) la génération sont également *bovigènes*[1]. » Hermias, dans son Commentaire sur le Phædre de Platon, s'occupe aussi de l'antique opinion qui attribuait à la lune une influence directe sur les phénomènes de la génération; il trouve dans cette croyance le motif pour lequel les théologiens avaient statué que le char de la lune doit être attelé avec des taureaux, et il ajoute que le taureau est le symbole de la génération[2]. Le Commentaire inédit d'Olympiodore sur

[1] *Σελήνην τε οὖσαν γενέσεως προστάτιδα, μέλισσαν ἐκάλουν· ἄλλως τε ἐπεὶ ταῦρον μὲν σελήνην, καὶ ὕψωμα σηλήνης ὁ ταῦρος. Βουγενεῖς δ' αἱ μέλισσαι· καὶ ψυχαὶ δ' εἰς γένεσιν ἰοῦσαι βουγενεῖς. De Antr. Nymph.* XVIII. — Cf. Virgil. *Georgic.* IV, 281-558.

[2] ..... *Τὴν δὲ σελήνην, ἐπὶ ταύρων· διὰ το προστάτιν εἶναι τῆς γενέσεως, καὶ προσεχῶς ἐξ αὐτῆς ἐξῆφθαι τὴν γένεσιν. Γενέσεως γὰρ σύμβολον ὁ ταῦρος.* Ce passage important était inédit lorsque, pour la première fois, il fut signalé à l'attention des mythologues dans les observations que van Goens a placées à la suite de son édition du traité de Porphyre *de Antro Nympharum* (p. 108), traité qui semble attendre un nouveau commentateur.

le Gorgias de Platon fait également mention de l'usage où l'on était, dans l'antiquité, de représenter la lune traînée par deux taureaux [1]. Mais les raisons qu'en donne ce philosophe alexandrin nous portent à penser qu'il n'avait pas, comme Hermias, une connaissance exacte du dogme et de l'acception symbolique sur lesquels reposait un semblage usage. Jean Lydus enfin rapporte, dans son Traité sur les mois[2], un oracle dans lequel Séléné ou la Lune s'applique elle-même l'épithète curieuse de ταυρῶπις, *à œil de taureau*. Pour abréger les citations, je me contenterai de dire qu'il faut, à ces divers témoignages, ajouter les récits de plusieurs auteurs grecs ou latins, tels par exemple que Nonnus [3], Ausone [4], Claudien [5]; récits tous plus ou moins empreints du souvenir des prescriptions hiératiques qui attribuaient à la Lune ou à Diane un char attelé, soit de deux taureaux, soit de deux génisses. Ces prescriptions, pour le dire en passant, nous servent à comprendre le motif pour lequel les gâteaux que, dans les sacrifices, on devait offrir à Artémis, à Hécate, à Séléné, avaient des cornes et s'appelaient des *taureaux* [6].

Les monuments figurés des Grecs et ceux des Romains viennent à leur tour témoigner hautement de l'intimité des rapports que, chez ces deux peuples, une antique théologie, d'origine probablement chaldéenne, avait supposé exister

[1] Πρᾶξ. XLVII. Voyez ce passage dans les extraits que M. Victor Cousin a publiés du commentaire inédit dont il s'agit (*Journal des Savants*, septembre 1832, p. 526).

[2] Pag. 94; ed. Hase.

[3] *Dionysiac.* I, 330 et 331; edd. Fr. Creuzer et Mœser.

[4] *Epistol.* V, 1.

[5] *De Rapt. Proserp.* III, 402 et 403; *Eidyll.* I, 60 et 61. Je ne dois pas omettre de faire remarquer qu'ici Claudien emploie l'expression *nitidos juvencos*, en parlant des coursiers de la Lune; et que, dans les deux miniatures citées (ci-dessus, p. 155 et 156) des manuscrits de la traduction guzaratie du Viraf-namèh, nous voyons le croissant de la lune sur un char qui est précisément attelé de *jeunes taureaux blancs* ou de *génisses blanches*.

[6] Poll. *Onomast.* VI, 11, 76; ed. Hemsterh.

entre la lune et le taureau. Ces monuments sont nombreux : les uns, sans y comprendre les bas-reliefs romains consacrés à Mithra, nous montrent placée sur un char attelé de deux taureaux, Séléné, Artémis, Diane ou la lune personnifiée[1]; les autres nous offrent la même divinité, tantôt revêtue d'une stole ornée de têtes de taureaux[2], tantôt portant des cornes de taureau attachées à la tête[3], tantôt assise sur un taureau, et recevant alors l'épithète de *tauropole*[4]. Ailleurs le dieu Men ou Lunus, personnification mâle de la lune, est représenté le pied gauche posé sur une tête de taureau[5]. Quelquefois le rapport entre la lune et le taureau est moins directement indiqué, mais il n'en est pas moins réel. C'est ainsi que, sur plusieurs médailles, on trouve, au revers de la tête d'Artémis, un taureau cornupète[6]; au revers du buste du dieu Men, un taureau à bosse[7]; ou, au revers de la tête du soleil personni-

[1] Voyez ci-dessus, p. 153 et 154, note 2; et p. 154 et 155, note 3.

[2] Un des exemples les plus remarquables qu'on puisse citer ici est, sans contredit, la statue de la Diane d'Éphèse, qui a été publiée dans la description du *Museo Pio-Clementino* (I, 32).

[3] Telle était une statue de Séléné, que Pausanias (VI, 24, 5) avait vue dans le temple d'Apollon Acésius à Élée; telle est aussi une image de Séléné, que nous trouvons peinte sur un grand cratère de la Basilicate (Passeri, *Pict. etr.* tab. CCLXIX. — Winckelm. *Monum. antich. ined.* n° 22. — Dubois-Maisonneuve, *Introduction à l'étude des vases*, pl. I).

[4] *Diane Tauropole* se voit notamment sur plusieurs médailles autonomes ou impériales qui appartiennent, soit à Tarse et à Anazarbe de Cilicie, soit à Amphipolis de Macédoine.

[5] Je puis invoquer ici le témoignage de deux pierres gravées inédites, qui ont été vendues à Paris il y a quelques années, et dont j'ai pris des empreintes. J'ignore quel est le possesseur actuel des originaux.

[6] Voyez les médailles autonomes de la Chersonèse Taurique, de l'ancienne Marseille et de plusieurs autres villes. — Une jolie peinture du col d'un vase grec (Millin, *Galerie mythologique*, I, pl. XXX, n° 93) nous montre deux bucranes placés dans le champ d'une scène où Artémis, tenant un flambeau de chaque main, précède à pied le quadrige de l'Aurore, qui porte un seul flambeau. Mais peut-être ces deux bucranes sont-ils ici les emblèmes de Jupiter et de Junon.

[7] Voyez notamment une médaille coloniale d'Antioche de Syrie, qui a été publiée par Combes (*Mus. hunter.* tab. V, fig. 15), et sur laquelle on doit s'étonner que cet

fié, un emblème qui se compose d'une tête de taureau surmontée d'un grand croissant, au centre duquel est implanté un sceptre orné de deux astérisques[1]. Je puis citer encore ici les cornes de taureau que l'on avait attachées à un ancien temple de Diane, sur le mont Aventin[2]; une tête de taureau ornée de bandelettes, qui servait de lampe et qui porte gravée en caractères grecs une formule de consécration à Artémis[3]; et enfin plusieurs autres lampes en terre cuite et plusieurs pierres gravées qui, les unes et les autres, nous montrent un croissant placé sur la tête d'un taureau.

Parmi les médailles sur lesquelles on voit Diane *lucifère* conduisant un char attelé de deux taureaux, celles qui furent frappées à Tarse de Cilicie, sous la domination des empereurs romains[4], nous reportent dans la province même de l'Asie mineure, où les Romains, à l'époque de Pompée, avaient reçu des pirates grecs le culte et les mystères de Mithra. C'est la raison pour laquelle je crois devoir joindre à ce mémoire les dessins de deux médailles de Tarse, l'une[5] à l'effigie de Cara-

habile numismate n'ait pas su reconnaître le buste du dieu Men ou Lunus, posé sur un croissant. Il se borne à dire en décrivant la face principale de cette médaille : *Caput imberbe pileo Phrygio ornatum, ad. d.*

[1] Voyez les médailles autonomes d'Eucarpia dans la Phrygie (Hunter, tab. XXVII, fig. 13. — Comb. *Num. Mus. brit.* p. 196, et tab. XI, fig. 18) ; et les médailles impériales de la même ville (M. Mionnet, *Description de médailles,* IV, p. 290, n° 549). — Les deux étoiles qui, sur ces médailles, accompagnent le croissant de la lune, se retrouvent placées au-dessus du bige de Diane sur les médailles de quelques autres localités, ou attachées aux deux pointes d'un croissant au centre duquel est implanté le buste de la Lune, comme nous le voyons sur le bas-relief inédit et déjà cité qu'Atimétus avait consacré à Mithra.

[2] Plutarque, *Oper. Omn.* (*Quæst. roman.*), t. VII, p. 72 et 73, ed. Reisk.

[3] Passéri, *Lucern. fict.* I, 99.

[4] Elles ont toutes été citées plus haut, p. 154, note 3.

[5] Planche IV, n° 1. Sur cette médaille, les deux taureaux sont de la variété dite *à bosse;* une médaille frappée à Tralles de Lydie, en l'honneur de Lucius Vérus (M. Mionnet, *Description des médailles,* IV, p. 187, n° 1088), offre la même particularité. Nous trouvons encore le taureau à

calla, l'autre[1] à l'effigie de Gordien Pie. Le revers de ces médailles, rapproché du bas-relief mithriaque d'Apulum où nous trouvons également Diane ou la Lune placée sur un char que traînent deux taureaux, servira de terme de comparaison, et sera un fait de plus à ajouter à quelques autres, dont j'invoquerai ailleurs le témoignage, pour prouver que la nombreuse série des médailles autonomes ou impériales de la Cilicie offre divers types symboliques qui furent communs au culte de la Vénus orientale et au culte de Mithra, et pour prouver aussi que les types primitifs des monuments consacrés à Mithra par les Romains appartiennent réellement à l'Asie.

Mais si les médailles romaines de la Cilicie et les peintures citées[2] des manuscrits du Viraf-namèh nous attestent qu'en Orient l'usage de représenter la lune sur un char attelé de deux taureaux s'est perpétué sans interruption jusqu'à nos jours, l'Occident, par un hasard heureux, nous fournit un exemple remarquable de la persistance avec laquelle, en Europe, les monuments de l'art reproduisirent, jusque dans les

bosse sur la médaille coloniale déjà citée (ci-dessus, p. 166 et 167, note 7) d'Antioche de Syrie, où je reconnais le dieu Lunus; sur quelques-unes de ces médailles dites *incertaines* de la Cilicie, où l'on voit le groupe persepolitain d'un taureau dévoré par un lion; et sur plusieurs monnaies frappées dans d'autres parties de l'Asie mineure, notamment à Magnésie, dans l'Ionie, à Éphèse, à Antioche de Carie, à Tavium, dans la Galatie, à Tyane, dans la Cappadoce, et enfin dans l'île d'Aradus, sur les côtes de la Phénicie. J'observe, à ce sujet, que le taureau à bosse se rencontre fréquemment sur les pierres gravées asiatiques qui appartiennent à l'époque des Sassanides. J'observe aussi que l'usage de le consacrer à la lune, comme celui d'atteler au char de cet astre deux taureaux de cette espèce, ou deux chevaux, était en rapport avec l'opinion répandue hors de l'Asie, que la lune affectait de chaque côté une forme globuleuse, et que le nombre binaire lui était consacré. Plutarque, qui nous a consacré ces deux traditions (*Op.* t. VII, *de Isid. et Osir.* p. 500 et 501), emploie dans l'énoncé de la première l'expression *σελήνην ἀμφίκυρτον*.

[1] Planche IV, n° 2. Cette monnaie de Gordien Pie et celle de Caracalla (n° 1) ont été dessinées ici d'après les exemplaires qu'en possède le cabinet des médailles de la Bibliothèque royale.

[2] Ci-dessus, p. 155 et 156.

derniers temps du paganisme, le type de Diane *lucifère* conduisant un char attelé de deux taûreaux. Cet exemple, je le trouve sur un diptyque d'ivoire que l'on conserve à Sens, où il sert de couverture au manuscrit de l'Office des Fous, composition singulière et très-connue, dont l'auteur, Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, mourut en 1222. Ce diptyque, ouvrage du bas-empire, n'a pas encore, ce me semble, été expliqué d'une manière satisfaisante; mais je dois, pour le moment, me borner à en décrire seulement les parties les plus essentielles. Il représente plusieurs scènes qui sont relatives aux mystères de Bacchus : d'un côté, il nous montre debout, sur un char traîné par deux centaures, le dieu lui-même se dirigeant de l'orient à l'occident, et entouré de tous les attributs propres à le caractériser comme dieu-soleil à l'époque de l'équinoxe d'automne. Sur le côté opposé, on voit, dans le haut, Vénus debout dans une coquille, deux autres divinités femelles et l'Amour; plus bas, Diane *lucifère*, debout, sur un char attelé de deux taureaux, se dirige au contraire de l'occident à l'orient[1]. Elle est environnée de divers symboles qui, à mon avis, rappellent l'influence de la lune sur les principaux phénomènes de la génération ou de la végétation; et, chose bien digne de remarque, une figure de femme, assise au-dessous du char de la déesse, porte, de la main gauche, un capricorne qu'elle tient élevé en l'air, et dont la tête regarde le ciel; tandis que de la main droite, qui est baissée vers la terre ou la région inférieure, elle tient une écrevisse placée la tête en bas. Ces deux emblèmes me paraissent faire ici une allusion directe à la doctrine suivant laquelle la descente des âmes s'effectue par la porte du cancer,

[1] Cette direction est précisément celle que suit, sur le bas-relief mithriaque d'Apulum, le char de Diane ou de la Lune traîné par deux taureaux.

et leur ascension par la porte du capricorne; et si Millin, en décrivant, dans ses Monuments antiques inédits[1], le diptyque de Sens, ne paraît pas avoir saisi cette allusion, c'est qu'il avait méconnu les deux emblèmes caractéristiques qui me l'ont révélée. Il se contente de dire[2] à leur sujet : « Plus bas est Thalassa, la déesse de la mer, qui tient dans une main un monstre marin avec une tête de bélier; elle a une langouste dans l'autre. » On ne peut douter cependant que ces deux objets ne soient, l'un le signe du cancer ou de l'écrevisse, l'autre le signe du capricorne[3]; et dès lors il faut nécessairement admettre que sur le curieux monument où nous voyons en même temps Bacchus, Vénus et l'Amour, la présence de ces deux signes, emblèmes de la porte de la lune et de la porte du soleil, et la présence aussi de Diane *lucifère* conduisant un char attelé de deux taureaux, deviennent des preuves remarquables de la conformité de certaines doctrines propres aux mystères de Bacchus et aux mystères de Vénus ou de Mithra. Cette conformité n'a rien d'ailleurs qui puisse nous étonner; car les attributions réciproques de ces trois divinités avaient entre elles tant d'analogie, tant de similitude même, que chez un des peuples les plus célèbres de l'Asie mineure, comme personne ne l'ignore, le culte de Mithra, dérivé du culte de Mylitta ou Vénus, se confondit avec celui de Bacchus.

[1] Tome II, p. 336-343, pl. L et LI. — *Galerie mythologique*, n° 121. — Des renseignements auxquels je dois ajouter foi me portent à croire que les deux planches que je cite ici ont été gravées d'après des dessins peu exacts.

[2] *Monuments antiques inédits*, tome II, page 342.

[3] On serait tenté de croire que ces deux particularités et l'allusion directe qu'elles font aux portes de la lune et du soleil ont aussi échappé à l'attention de l'illustre auteur de la Symbolique. Il ne pouvait oublier de faire mention du diptyque de Sens; mais il en parle (t. IV, p. 199 et 200, 2e édition) sans relever l'erreur de Millin, et sans, par conséquent, restituer aux deux emblèmes dont il s'agit leur véritable dénomination. Seulement il a le soin d'ajouter : « C'est un riche tableau sur lequel

Ces diverses remarques me donnent lieu d'ajouter ici que les rites des Perses relatifs au culte de la lune[1], bien loin de contrarier les idées reçues chez les Romains, se trouvaient, en quelque sorte, d'accord avec l'usage où était ce dernier peuple de célébrer, chaque année, la première néoménie, qui arrivait peu de jours après l'entrée du soleil dans le signe du capricorne[2], et après la célébration d'une fête particulière consacrée au Soleil invincible, *Soli invicto*. L'emploi si fréquent de cette dernière formule sur les monuments que les Romains dédièrent à Mithra, et l'idée qui, chez eux, domine dans l'institution des Saturnales[3], semblent aussi nous révéler, entre les croyances et les usages des Romains et des Perses, certains rapports qui remontent à une époque bien antérieure à celle de l'introduction du culte de Mithra dans l'empire romain, et qui purent favoriser cette introduction. De tels rapports doivent probablement leur origine à l'influence que, dès une période très-reculée, les doctrines chaldéennes propres au culte et aux mystères de la Vénus orientale avaient exercée sur les peuples de la Grèce et de l'Italie, comme sur ceux de l'Asie occidentale. Or ces doctrines, les Romains les retrouvèrent dans le culte et les mystères de Mithra, que plus tard une partie de l'Asie mineure avait reçus des Perses, et qui eux-mêmes, comme on le sait, avaient leur source dans l'institution chaldéenne du culte et des mystères de Vénus.

Après avoir réuni toutes les observations qui pouvaient contribuer à rendre moins difficile l'interprétation du tableau supérieur de chacun des deux bas-reliefs mithriaques de Tran-

il y aurait beaucoup à dire» (*Ein reiches Bild, worüber viel zu sagen wäre.*)

[1] Ci-dessus, pag. 158 et 159.

[2] Porphyre, *de Antr. Nymph.* XXIII.

[3] Voyez sur les saturnales des Romains la note 2 ci-dessus, p. 133 et 134.

sylvanie, je terminerai la troisième section de mon Mémoire en répétant que le choix et l'arrangement des diverses figures et des divers symboles ou emblèmes dont j'ai cherché à donner l'explication nous montrent que ce tableau avait été destiné à offrir, par son ensemble, l'image de la région du ciel mobile. Examiné dans ses détails, il permettait aux initiés de reconnaître, non-seulement le soleil, la lune et les symboles qui sont propres à ces deux astres, mais aussi les cinq autres planètes, et Mithra lui-même, le roi du ciel mobile. Placé ici entre le soleil et la lune, les deux grandes portes du ciel; et entouré tout à la fois des sept planètes par lesquelles on croyait que s'effectuent la descente et l'ascension des âmes, Mithra apparaissait aux mystes comme le dieu qui préside au mystère de la transmigration des âmes, et qui, régulateur du temps périodique, donne l'année, le mois, les sept jours de la semaine. Médiateur sur la terre[1] et médiateur aux enfers[2], dans les deux autres tableaux, Mithra, conducteur des âmes, se révélait ici comme médiateur dans le ciel[3], exerçant sa toute-puissante médiation en faveur des âmes qui, purifiées par leur passage successif dans les cieux ou les six portes des planètes Saturne, Vénus, Jupiter, Mercure, Mars et la lune, avaient à implorer l'entrée du septième ciel, l'entrée de cette porte du capricorne ou du soleil qui devait les conduire au huitième ciel[4], le Gorotman, dernière récompense promise aux initiés devenus *purs de pensée, purs de parole* et *purs d'action*[5].

[1] *Zend-Avesta*, t. I, 2e partie, p. 82, note 10; t. II, p. 212-214, 230 et 609.

[2] *Ibid.* t. II, p. 15, 209-212, 214-219, 222, 223, 228 et 230.

[3] *Zend-Avesta*, t. I, 2e partie, p. 131, note 1; t. II, p. 217-220, 228 et 230.

[4] Ci-dessus, p. 107 et 108.

[5] Ci-dessus, p. 97 et 98.

SECTION IV.

Les explications que j'ai proposées et les diverses considérations auxquelles je me suis livré dans les trois premières sections de ce Mémoire me paraissent pouvoir établir, avec quelque certitude, que le bas-relief d'Apulum et celui de Sarmizægethusa avaient été destinés à représenter Mithra dans les triples fonctions qui lui sont assignées par le Zend-Avesta, comme *roi du ciel mobile*[1], *roi de la terre* ou *des vivants*[2], et *roi des enfers* ou *des morts*[3]. Tel était l'esprit dans lequel furent composés ces curieux monuments, telle était la puissance du génie symbolique de l'Orient, qu'à l'aide des figures et des emblèmes qui sont groupés autour de cette divinité, dans chacun des trois compartiments dont j'ai successivement fait l'analyse, on avait pu présenter à la vénération, à la crainte, à l'amour et aux méditations des initiés, Mithra présidant à la fois au mouvement du soleil, de la lune et des planètes, à la distribution de la lumière, de la chaleur, des saisons, des mois de l'année et des jours de la semaine; au mystère de la transmigration des âmes, à tous les phénomènes de la génération et de la reproduction, aux différentes phases de la vie humaine et de la vie future. Tout, dans de pareilles compositions, concourait à représenter le dieu dans l'exercice de celles de ses fonctions qui touchent aux intérêts les plus chers des hommes. Mais, médiateur entre Ormuzd et les mortels, conducteur, protecteur et sauveur des âmes, Mithra surtout

[1] *Zend-Avesta*, t. I, 2e partie, p. 28 et 82 (note 10); t. II, p. 13, 99, 206, 207, 209, 212, 213, 216, 218-221, 225, 228-230, et 418.

[2] *Zend-Avesta*, t. II, p. 205, 206, 210, 214, 215, 222 et 223.

[3] *Ibid.* t. II, p. 15, 211, 212, 223 et 230.

s'y montrait accomplissant le sacrifice de rédemption, et combattant sans relâche, dans les trois régions du monde, Ahriman, l'ennemi d'Ormuzd et du genre humain, Ahriman, principe du mal, auteur des ténèbres, du froid et de la mort. Enfin, pour dernier trait, le myste voyait, dans ce vaste tableau, Mithra occupé à juger les actions des hommes après leur mort, et à conduire dans le séjour céleste les âmes des justes ou des purs.

Le texte du Zend-Avesta ou des autres livres sacrés des Parses, et les traditions qui nous ont été conservées dans les ouvrages de quelques écrivains modernes de l'Orient, justifient complétement, je le répète, le triple caractère que nos bas-reliefs attribuent à Mithra, et la toute-puissance qu'ils accordent à cette divinité sur chacune des trois régions dont se compose le monde créé. Aux preuves nombreuses que déjà j'ai produites en faveur de cette assertion, je puis ajouter encore ici deux témoignages que j'avais à dessein réservés pour la conclusion de ce Mémoire, et qui me sont fournis par des auteurs occidentaux. Le premier résulte d'un passage de Denys l'Aréopagite, qui jusqu'à présent n'avait peut-être pas reçu une interprétation satisfaisante. Cet auteur, écrivant à Polycarpe, lui dit [1] que les mages, en mémoire de certains mystères qui sont sacrés chez les Perses, célèbrent *les mnémosynes du triple Mithra*, τὰ μνημόσυνα τοῦ τριπλασίου Μίθρου. Cette épithète τριπλάσιος a beaucoup embarrassé les commentateurs; mais elle devient facile à comprendre quand on remarque l'accord qui existe entre l'idée propre qu'elle exprime et l'idée que nous donnent de Mithra les passages cités du Zend-Avesta et les deux monuments de Transylvanie, qui, les uns et les autres, assignent à cette divinité un triple caractère et de triples fonctions. Julien, pour le dire en passant, semble

[1] *Epistol.* VII.

professer une doctrine semblable ou du moins analogue, lorsque, dans son discours sur le soleil[1], il attribue à cet astre un caractère de triplicité qui est pour lui le sujet de longs commentaires ou développements que je me réserve d'examiner dans une autre occasion.

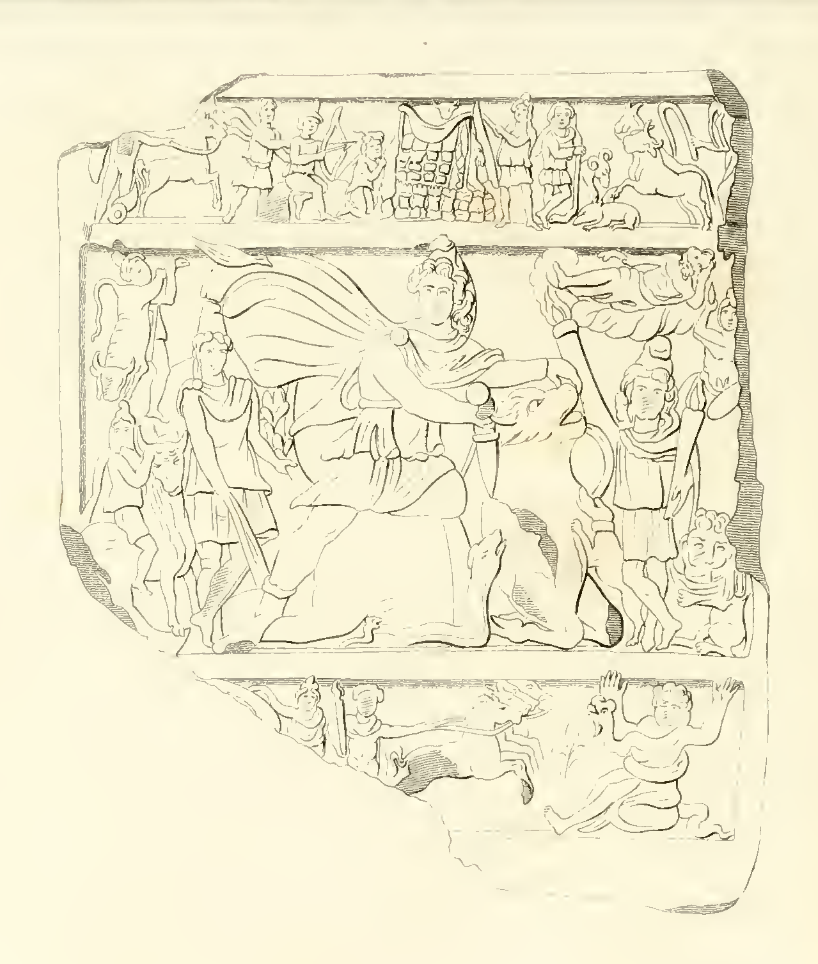
Le second passage que j'ai à rapporter se trouve dans le traité déjà cité de Porphyre sur l'Antre des Nymphes, et avait été extrait d'un ouvrage d'Eubule qui ne nous est pas parvenu. Sans donner à Mithra une épithète aussi explicite que celle dont se sert Denys l'Aréopagite, il nous montre évidemment que dans les grottes consacrées à cette divinité, par Zoroastre lui-même, le dieu était représenté environné des symboles propres à caractériser les éléments et les trois régions du monde, et que ces symboles devaient, comme sur nos deux bas-reliefs, être placés dans des tableaux superposés les uns aux autres. « Zoroastre, dit Eubule, fut le premier qui consacra en l'honneur de Mithra, créateur et père de toutes choses, une grotte naturelle, ornée de fleurs et arrosée par des sources. Elle était située, non loin de sa demeure, dans les montagnes de la Perside, et elle avait été disposée de manière à être l'image du monde. On y voyait, séparés par des intervalles égaux, les symboles des éléments et des régions du monde. Depuis Zoroastre, l'usage s'est aussi conservé partout de célébrer les initiations et les mystères dans des antres ou des grottes, soit naturels, soit artificiels[2]. »

[1] *Oper. omn.*; *Orat.* IV, p. 132 sqq. ed. Spanh.

[2] Πρῶτα μὲν, ὡς ἔφη Εὔϐουλος, Σωροάστρου αὐτοφυὲς σπήλαιον ἐν τοῖς πλησίον ὄρεσι τῆς Περσίδος ἀνθηρὸν καὶ πηγὰς ἔχον ἀνιερώσαντος, εἰς τιμὴν τοῦ πάντων ποιητοῦ καὶ πατρὸς Μίθρου, εἰκόνα φέροντος αὐτῷ τοῦ σπηλαίου τοῦ κόσμου, ὃν ὁ Μίθρας ἐδημιούργησε. Τῶν δὲ ἐντὸς, κατὰ συμμέτρους ἀποστάσεις, σύμϐολα φερόντων τῶν κοσμικῶν στοιχείων καὶ κλιμάτων· μετὰ δὲ τοῦτον τὸν Ζωροάστρην κρατήσαντος καὶ παρὰ τοῖς ἄλλοις δι' ἄντρων καὶ σπηλαίων, εἴτ' οὖν αὐτοφυῶν, εἴτε χειροποιήτων, τὰς τελετὰς ἀποδιδόναι. Porphyre, *de Antr. Nymph.* V.

Le rapprochement de ce passage et de celui de Denys l'Aréopagite avec les deux bas-reliefs de Transylvanie ajoute, on le voit, une nouvelle preuve à celles que ces deux monuments nous ont déjà fournies de la fidélité avec laquelle les doctrines mithriaques de la Perse avaient été transmises aux Romains par les Grecs de l'Asie mineure. Mais si l'on ne peut refuser à nos deux bas-reliefs le mérite d'être, sous le rapport de ces doctrines, les monuments les plus complets que nous aient légués les sectateurs romains du culte de Mithra, il faut aussi reconnaître qu'ils sont du petit nombre de ceux qui nous permettent de constater que postérieurement à Zoroastre, et peut-être depuis Alexandre le Grand seulement, le dogme de la transmigration des âmes par les portes de la lune et du soleil avait subi, dans son énoncé, une modification qui était le résultat de l'observation de l'état astronomique du ciel à une époque où le soleil équinoxial se trouvait en conjonction avec la constellation zodiacale du bélier. Cette modification, je le répète, n'altéra aucunement la doctrine fondamentale sur laquelle reposait une aussi antique croyance; et, bien que l'état actuel de nos connaissances historiques et scientifiques nous condamne à ignorer encore dans quel lieu et à quelle époque précise avait été faite l'observation astronomique dont il s'agit; bien que nous ne sachions pas davantage chez quel peuple ni en quel temps les sectateurs de Mithra commencèrent à s'en servir pour introduire dans le langage des mystères de nouvelles dénominations, et sur les monuments figurés de nouveaux emblèmes, ces nouvelles dénominations et ces nouveaux emblèmes nous donnent cependant le moyen d'établir désormais deux grandes divisions dans la classification des monuments mithriaques qui appartiennent à l'antiquité romaine.


·D·S·I·M·
AE·M·AVR·THIMOTHE·ET·AVR·MAXIM
VTQ· EVHCES· ·EORVM







1

2.

Grav. par I. F. Meu…

1



Æ



2



Æ



3

4



Gravé par

La *première classe* devra comprendre les monuments mithriaques romains dont tous les emblèmes susceptibles d'une interprétation astronomique se rapportent uniquement à l'observation solaire qui sert de base au système théogonique et cosmogonique du Zend-Avesta, c'est-à-dire à l'état astronomique du ciel pendant la conjonction du soleil équinoxial avec la constellation zodiacale du taureau [1].

Dans la *seconde classe* seront rangés, avec nos deux bas-reliefs de Transylvanie, tous les monuments mithriaques romains qui, par leurs emblèmes astronomiques, nous rappellent à la fois le système du Zend-Avesta, et une nouvelle théorie de la descente et de l'ascension des âmes, fondée sur l'observation de l'état astronomique du ciel pendant la conjonction du soleil équinoxial avec la constellation zodiacale du bélier [2].

Les monuments de la première classe peuvent être considérés comme des copies plus ou moins fidèles de ceux que les Grecs de l'Asie mineure avaient dû composer à l'imitation des types qui leur furent apportés par les Perses avant l'expédition d'Alexandre le Grand. Plusieurs de ces copies appartiennent à une assez bonne époque de l'art romain.

Quant aux monuments de la seconde classe, on peut supposer qu'ils reproduisent des compositions mixtes, dans lesquelles, postérieurement à la conquête de la Perse par Alexandre, les descendants des Grecs de l'Asie mineure avaient fait subir aux types primitifs certaines modifications fondées sur de nouvelles considérations astronomiques. Cette seconde classe nous offre des ouvrages de sculpture qui, moins nombreux que les monuments de la première catégorie, sont quelquefois plus compliqués, plus surchargés d'emblèmes ou de symboles que ceux-ci, et, par suite, plus intéressants à

[1] Voyez ci-dessus, p. 70, 71, 76-78. [2] Voyez ci-dessus, p. 112-122.

étudier, bien que leur style, sans exception, accuse l'époque de la décadence de l'art.

Les remarques sur lesquelles s'appuie cette classification, et les diverses observations que j'ai soumises au jugement de l'Académie, dans le cours de ce Mémoire, me semblent avoir quelque importance pour l'étude des monuments mithriaques, comme pour la solution de plusieurs questions difficiles qui se rattachent, soit à la connaissance de la doctrine secrète des mystères de Mithra, soit à l'appréciation des modifications qu'éprouva cette doctrine, soit enfin à l'histoire de l'origine de ces mystères et de leur propagation dans l'Asie mineure et dans l'empire romain. J'ose espérer que la compagnie voudra bien, en faveur de cette considération, excuser la longeur des détails pour lesquels j'ai eu à réclamer son attention.

ADDITIONS AU MÉMOIRE

SUR

DEUX BAS-RELIEFS MITHRIAQUES

QUI ONT ÉTÉ DÉCOUVERTS EN TRANSYLVANIE.

Depuis la rédaction de mon Mémoire sur deux bas-reliefs mithriaques qui ont été découverts en Transylvanie, M. Duchesne, conservateur du cabinet des estampes de la Bibliothèque royale, a bien voulu me communiquer les numéros 46 et 47 du *Curier rumanesk* ou *Courrier valaque*, des 22 et 27 novembre 1837, qui lui avaient été envoyés par M. le marquis de Châteaugiron, consul général de France à Bukarest, et dans lesquels il est rendu compte de la découverte d'un *Mithræum* souterrain, près de Slavéni, dans la Valachie.

Ce village est situé sur la rive droite de l'Olto, l'*Aluta* des anciens, à deux lieues environ au sud-ouest de la ville de Caracal, et non loin, par conséquent, de l'endroit où l'Olto se jette dans le Danube[1]. Dès les premières fouilles qui ont été exécutées dans cet endroit, au mois de novembre 1837, on a retiré de l'intérieur du *Mithræum* les objets suivants : une pierre brisée, sur laquelle sont gravés ces mots : SOLI · INVICTO · MITHRÆ · ; un autre fragment portant cette autre dédicace : ARA · SOLI · S ·; deux bas-reliefs mithriaques, l'un entier, l'autre un peu endommagé; deux fragments de sculpture qui proviennent de deux bas-reliefs également consacrés à Mithra; et enfin quelques autres débris d'antiquités romaines. A l'un des deux numéros[2] du *Curier rumanesk* qui me fournissent ces renseignements est jointe une planche lithographiée, sur laquelle sont représentés sept monuments choisis parmi ceux dont je viens de faire une énumération rapide[3]. Je ne m'occuperai ici que du fragment de sculpture qui est le troisième en rang sur cette planche, et que je crois devoir reproduire ici[4] au moyen d'un calque fidèle.

Ce fragment appartenait à un bas-relief mithriaque divisé en trois tableaux ou compartiments : il ne nous offre qu'une portion du tableau médial et la totalité du tableau inférieur du monument. Dans cet état, il nous permet cependant de reconnaître que, sous le rapport de la conception et de la disposition du sujet, comme sous le rapport du style et de l'exécution, le bas-relief dont il faisait partie avait une grande ana-

[1] Les cartes géographiques n'indiquent aucune ville antique sur le territoire même de Slavéni; mais on y voit que le *Mithræum* dont il s'agit devait avoir été construit dans le voisinage du lieu nommé *Castra Nova*, non loin duquel, mais sur la rive opposée du Danube, se trouvait la ville appelée *Nicopolis ad Istrum*.

[2] Le numéro 47.

[3] Tous ces monuments sont de marbre blanc.

[4] Planche VI.

logie avec les deux bas-reliefs mithriaques de Transylvanie[1] auxquels est consacré le Mémoire que l'on vient de lire. Il a sur ceux-ci l'avantage de nous présenter complète la scène dont une cassure a fait disparaître l'extrémité gauche dans le tableau inférieur de chacun de ces deux bas-reliefs. Cette scène, sur le fragment de Slavéni, se trouve même plus développée et moins grossièrement sculptée qu'elle ne l'est sur un troisième bas-relief mithriaque qui m'a précédemment servi à en donner l'explication[2]. Ici nous voyons, comme sur ce dernier monument, un premier portique sous lequel le myste repentant est agenouillé aux pieds d'un personnage debout; mais, cette fois, le personnage debout est coiffé du bonnet phrygien, revêtu du candys, et armé d'un poignard qu'il tient suspendu sur la tête du myste. Ces particularités nouvelles me portent à penser qu'à ces traits il faut reconnaître Mithra lui-même remplissant les fonctions de juge infernal, et non l'ized Sérosch, sous le nom de qui j'avais cru pouvoir désigner le personnage nu et mal caractérisé que, sur le bas-relief de la planche II, on trouve dans une position analogue. Les deux autres juges infernaux, qui, sur ce bas-relief, comme sur le fragment de Slavéni, sont assis devant le tribunal redoutable du pont Tchinevâd, deviennent ainsi, l'un Sérosch, l'autre Raschné-Rast, ces deux izeds que la légende persane place auprès de Mithra, sur ce même pont Tchinevâd où, assisté d'eux, le dieu juge les bonnes et les mauvaises actions des âmes. Plus loin nous retrouvons, sur le fragment de Slavéni, de même que sur les deux bas-reliefs de la planche I et sur celui de la planche II, Mithra placé debout sur un quadrige avec un personnage également

[1] Planche I, n°s 1 et 2.

[2] Voyez ci-dessus, p. 90-97, et pl. II.

debout et nu, qui doit être ou Phosphoros, ou plutôt le myste lui-même que Mithra conduit au ciel après avoir triomphé d'Ahriman ou des enfers[1]. Ici, comme sur les bas-reliefs d'Apulum et de Sarmizægethusa[2], un énorme serpent entoure le corps d'Ahriman, redresse la tête, et cherche à repousser l'attaque de Mithra, alors même que déjà, par son attitude et par l'expression de sa physionomie, le génie du mal annonce qu'il se reconnaît vaincu. Mais, sur le fragment de Slavéni, une particularité bien digne de remarque offre à nos yeux un exemple nouveau de l'opposition constante que la théologie orientale supposait exister entre les êtres d'un monde créé par le bon principe, et les êtres d'un monde créé par le mauvais principe. Cette opposition, sur laquelle j'ai, dans une autre occasion[3], appelé l'attention des archéologues, se manifeste dans le cas actuel par la présence et l'action d'un serpent qui, placé au-dessus du quadrige de Mithra, s'élance en droite ligne pour attaquer, de concert avec Mithra, Ahriman et son serpent; Ahriman, que les livres sacrés des Parses, je le répète, appellent l'*ancien serpent infernal qui a deux pieds, la couleuvre venimeuse, la couleuvre ennemie de Mithra*[4]. La présence et l'action du serpent de Mithra ou du bon serpent viennent ainsi confirmer l'explication que, dans la deuxième section de mon Mémoire, j'ai donnée du tableau inférieur des trois bas-reliefs dont les planches I et II reproduisent les dessins.

Parmi les nombreux bas-reliefs mithriaques que nous a lé-

[1] Un des fragments trouvés dans les ruines de l'ancien *Virunum* (ci-dessus, p. 144-146) et la face antérieure du bas-relief de Hedernheim (*Annal. des Vereins für nassauische Alterthumsk.* t. I, pl. I) nous montrent en effet le myste arrivant au ciel dans le char même de Mithra.

[2] Planche I, n[os] 2 et 1.

[3] *Nouvelles annales de l'Instit. archéolog.* t. I, p. 175 et 176. — *Recherches sur le culte de Vénus en Orient et en Occident*, p. 46 et 47.

[4] *Zend-Avesta*, t. I, 2[e] partie, p. 112 305, 377; t. II, p. 204 et ailleurs.

gues l'antiquité romaine, le fragment de Slavéni est, jusqu'à ce jour, le seul monument qui nous offre le bon et le mauvais serpent mis en opposition dans une scène pareille à celle que je viens de décrire. La représentation simultanée de ces deux serpents ne se retrouve même que sur deux autres monuments[1] déjà cités, dont l'un est une terre cuite que l'on conservait autrefois à Rome dans le palais Zéno[2], et le second, le bas-relief à deux faces, qui provient du *Mithræum* de Hedernheim[3]. J'ajoute que la disposition du bon et du mauvais serpent varie dans chacune de ces deux compositions. Sur la terre cuite du palais Zéno, le bon serpent est enroulé autour du corps d'un personnage qui porte un long sceptre, et qui, debout au milieu des sept pyrées, emblèmes des sept planètes, est à mes yeux la manifestation d'Ormuzd ou de Mithra considérés comme rois du ciel. Sur le même plan, mais en dehors du ciel ou de l'enceinte occupée par les sept pyrées, un autre personnage, que je prends pour Ahriman, est enveloppé dans les replis du mauvais serpent, et témoigne, par son attitude et par la place où nous le trouvons, qu'il a été honteusement chassé du ciel. Le Boun-déhesch[4] nous apprend, en effet, qu'Ahriman s'était furtivement introduit dans le ciel sous la forme d'une couleuvre, et qu'il en fut expulsé par Ormuzd.

Cette scène ne se reproduit pas sur le monument à deux faces de Hedernheim; mais la face antérieure de ce monument nous fait voir, à la gauche du groupe ordinaire de Mithra

[1] Peut-être faudrait-il ajouter ici le bas-relief mithriaque, coulé en verre, que Passéri avait donné à Oliviéri; mais je ne connais ce monument que par la gravure qui le reproduit dans les *Antichità cristiane* (pl. VI, à la page 23), et dont la mauvaise exécution ne me permet pas de me prononcer affirmativement sur ce point.

[2] Planche V, et ci-dessus, p. 76-78.

[3] *Annalen des Vereins für nassauische Alterthumskunde*, t. I, pl. I.

[4] *Zend-Avesta*, t. II, p. 351.

et du taureau, le génie de l'équinoxe du printemps adossé à un arbre chargé de fleurs, autour duquel s'enroule un serpent qui élève la tête au-dessus de la cime de l'arbre, et fixe ses regards à la fois sur Mithra, et sur le taureau, symbole de vie et de génération[1]. Dans une pareille composition, l'on saisit sans peine le rapport direct qui lie l'un à l'autre deux groupes dont le premier est l'emblème du renouvellement de la vie à l'équinoxe vernal[2], tandis que le second, par un flambeau allumé et par un arbre couvert de fleurs et entouré d'un serpent, autre symbole de vie[3], caractérise énergiquement l'action du feu céleste, et le phénomène de la reproduction à cette même époque. Mais s'il n'est pas permis de se méprendre sur l'acception *bonne* du serpent dans ce dernier groupe, on ne peut davantage méconnaître l'acception *mauvaise* d'un autre serpent que nous montre la scène de l'immolation du taureau par la main de Mithra. Ici, au-dessous du taureau accroupi, nous voyons ce dernier serpent s'enrouler autour d'un cratère et plonger la tête dans l'ouverture du vase[4]. Le cratère, je l'ai dit précédemment[5], était, selon la doctrine des mystères de Mithra, le symbole du principe humide, de ce principe sans lequel il ne peut y avoir génération ou reproduction; et c'est à ce titre que sur le fragment de Slavéni nous trouvons le génie de l'équinoxe du printemps posé précisément sur les

[1] Ci-dessus, p. 69-71, 80-83.

[2] *Ibid.* p. 70 et 71.

[3] *Nouvelles annales de l'Instit. archéolog.* t. I, p. 165 et 166. — *Recherches sur le culte de Vénus,* p. 35 et 36.

[4] On retrouve ce même emblème sur trois autres bas-reliefs mithriaques qui ont été découverts, l'un à Fehlbach (Sattler; *Gesch. des Herzogth. Würtenberg,* I, Bd., S. 192, Taf. XI), l'autre à Ladenbourg (*Act. Academ. Theodoro-Palat.* t. I, p. 201, tab. II, fig. 3), et le troisième à Dormagen. Ce dernier m'est connu par un dessin que M. le docteur Dorow a bien voulu m'en communiquer, mais qui n'a pas encore été publié.

[5] Voyez ci-dessus, p. 72-75. — Voyez aussi *Nouvelles annales de l'Instit. archéolog.* t. I, p. 167 et 168; et *Recherches sur le culte de Vénus,* p. 36-39.

bords d'un cratère, particularité nouvelle qui mérite à tous égards d'être signalée à l'attention des archéologues, et qui acquiert un nouveau degré d'intérêt par la découverte plus récente d'un autre bas-relief mithriaque, dont je dois faire ici une mention succincte. Ce bas-relief, qui est le sujet d'une belle dissertation de M. le professeur Frédéric Creuzer[1], ornait le *Mithræum* qu'en 1838 on a découvert à Neuenheim près de Heidelberg. Il nous montre un énorme serpent qui se dispose à plonger la tête dans un cratère au-dessus duquel est sculptée la tête d'un lion. Ce groupe symbolique est immédiatement placé au-dessous du génie de l'équinoxe vernal qui, sur le fragment de bas-relief de Slavéni[2], pose ses pieds sur les bords mêmes du cratère. Lors donc que nous lisons dans le Zend-Avesta[3] qu'*Ahriman empêche l'eau de couler, les arbres de croître*, et que *la couleuvre ennemie de Mithra produit la disette dans les provinces*, il nous devient facile de comprendre que, sur le bas-relief de Hedernheim[4], sur celui de Neuenheim et sur le fragment de Slavéni, le serpent, en plongeant la tête

[1] Cette dissertation est intitulée : *Das Mithrēum von Neuenheim bei Heidelberg* (Heidelberg, 1838; in-8° fig.). On y trouve, avec tous les détails relatifs à l'importante découverte dont il s'agit, le plan des ruines du *Mithræum*, le dessin du bas-relief principal qui décorait l'intérieur de l'édifice, et une série de remarques savantes sur lesquelles je me réserve de revenir dans mon ouvrage sur le culte et les mystères de Mithra. En même temps je signalerai toutes les particularités nouvelles qu'offre la composition du curieux bas-relief de Neuenheim. Je ne puis cependant m'empêcher de dire, dès à présent, que les quatre compartiments de ce monument, où l'on voit un taureau paissant et trois personnages groupés avec un taureau, dans des attitudes différentes, me semblent faire allusion aux quatre phases de la vie humaine, et donner ainsi un nouveau degré de probabilité aux conjectures que j'ai proposées (ci-dessus, p. 79-86) à l'occasion des deux groupes symboliques des bas-reliefs d'Apulum et de Sarmizægethusa, (pl. I, n°s 2 et 1), qui nous offrent un personnage monté sur un taureau debout, que l'on retrouve sur le fragment cité de Slavéni (pl. VI), et une autre figure humaine portant sur ses épaules un taureau renversé qu'elle tient par les jambes de derrière.

[2] Planche VI.

[3] Tome II, p. 261. — *Ibid.* p. 204.

[4] Ci-dessus, p. 116, 117 et 182.



dans un cratère, manifeste l'intention criminelle de tarir les sources de la reproduction et de la fécondité : c'est Ahriman, l'auteur de la mort, attaquant dans leur principe vital toutes les créations d'Ormuzd et de Mithra[1].

Le bas-relief de Hedernheim, la terre-cuite du palais Zéno et le fragment de Slavéni nous révèlent donc, par l'emploi simultané de deux serpents dans des compositions très-différentes en apparence, une même intention, celle de représenter, sous les symboles du bon serpent et du mauvais serpent, la lutte constante du bien et du mal, du bon et du mauvais principe.

Je me borne, en ce moment, à ces observations. Elles suffiront, j'ose l'espérer, pour me justifier d'avoir accordé une mention spéciale au fragment de sculpture et au bas-relief qui me les ont suggérées. Qu'il me soit permis d'ajouter que si à eux seuls ce fragment et ce bas-relief rendent précieuse la découverte des *Mithræum* de Slavéni et de Neuenheim, toutes les personnes qui s'intéressent au progrès des connaissances archéologiques doivent unir leurs vœux aux miens pour que de nouvelles fouilles soient pratiquées avec soin et persévérance dans ces deux localités.

[1] Sur la plupart des autres bas-reliefs mithriaques, le serpent, placé dans une autre position, regarde attentivement couler le sang qui sort de la plaie du taureau immolé. C'est encore Ahriman, mais Ahriman cherchant à tromper la vigilance du chien, gardien des âmes, et épiant le moment où il pourra s'emparer de l'âme qui sort du corps de l'animal symbolique avec le sang, résidence habituelle des âmes pendant leur séjour sur la terre. J'exposerai ailleurs mon opinion sur le rôle particulier que joue le petit serpent qui est placé au pied d'un arbre, dans l'un des compartiments de la face antérieure du précieux bas-relief de Hedernheim.

OBSERVATIONS

SUR

LE TYPE DES MONNAIES DE CAULONIA,

ET SUR CELUI DE QUELQUES AUTRES MÉDAILLES

DE LA GRANDE-GRÈCE ET DE LA SICILE

RELATIVES AU MÊME SUJET[1],

PAR M. RAOUL-ROCHETTE.

Il n'est personne, tant soit peu versé dans la numismatique, qui ne sache à combien de titres les monnaies de Caulonia se recommandent à l'intérêt des antiquaires. Ces monnaies sont du petit nombre de celles qui appartiennent indubitablement

[1] Ce mémoire, lu le 23 mars 1832, a nécessairement perdu, par le fait d'une publication tardive, une partie de ce qu'il pouvait avoir de neuf à cette époque. C'est une observation qu'il doit m'être permis de faire, sinon pour revendiquer un éloge, du moins pour repousser un reproche, car quelques-unes des idées qui sont exposées dans ce mémoire se rencontrent dans des livres publiés dans cet intervalle de huit années, et si je ne conteste à personne le mérite d'avoir eu ces idées en même temps que moi, j'ai à craindre, en les publiant après d'autres, de perdre le seul avantage auquel je prétende, celui de la priorité, qui m'appartient. Heureusement, j'avais été dans le cas d'indiquer en deux endroits de mon *Odysséide*, p. 264, note, et p. 336, 4), les principales vues sur lesquelles se fondait mon explication du type des médailles de Caulonia, et mon droit se trouve établi par cette publication même de l'*Odysséide*, qui date de 1833.

au premier âge des monuments numismatiques, et qui offrent, dans la fabrique et dans le dessin, tous les caractères du plus ancien style grec. Curieuses sous le rapport paléographique, en ce qu'elles nous font connaître plusieurs des éléments de l'alphabet grec sous leur forme primitive, elles nous intéressent encore davantage par leur type même, qui est resté, jusqu'à ce jour, l'une des énigmes de la numismatique ancienne. C'est au sujet de ce type que j'ai à proposer quelques observations nouvelles, fondées principalement sur une médaille de Caulonia, inédite, et, à ce que je crois, unique, qui fut rapportée de la Grande-Grèce par M. le duc de Luynes, et que je possède.

Le progrès opéré dans l'état de la science par les découvertes des trente dernières années permet d'établir aujourd'hui, dans la monnaie de Caulonia, où le docte et judicieux Eckhel ne connaissait encore que deux fabriques et deux modules différents[1], trois époques distinctes et trois modules divers, mais sans que le nouveau système, qui résulte de ces trois variétés monétaires, puisse s'étendre au delà de l'époque connue pour celle de la première destruction de Caulonia, par Denys l'Ancien, vers l'an 388 avant notre ère[2]: de sorte

[1] Eckhel, *Doctr. Num.* t. I, p. 168-169.

[2] J'ai réuni ailleurs, *Histoire de l'Établissement des Colonies grecques,* t. III, p. 189-192, le peu de notions qui nous sont restées sur l'origine de Caulonia, mais sans m'arrêter aux traditions mythologiques rapportées par Lycophron et son scoliaste, *Alexandr.* v. 993-1004; cf. Tzetz. *ad h. l.* Add. M. Etym. *v.* Κλειτή; Stephan. Byz. *v.* Καυλωνία; Solin. c. V; traditions dans lesquelles j'avoue qu'il me paraît trop difficile de démêler un fond historique, s'il y en a un effectivement, comme l'a cru récemment un ingénieux antiquaire. Voy. le *Mémoire* de M. le duc de Luynes *sur les monnaies incuses de la Grande-Grèce,* article *Caulonia,* dans les *Nouvelles Annales de l'Instit. archéol.* t. I, p. 417-418. J'ajouterai ici que les monnaies primitives de cette ville, offrant absolument la même fabrique et le même style que celles de Crotone, sa métropole, il y a tout lieu de croire que la colonie des Crotoniates qui s'établit à Caulonia suivit à peu de distance la fondation de Crotone elle-même, et, conséquemment, qu'elle ne dut pas s'é-

que cette fabrication, comprise tout entière dans une période d'à peine trois siècles, commence à peu près avec la naissance même de l'art monétaire, et s'arrête précisément à la belle époque de cet art.

loigner beaucoup du commencement du VIIe siècle avant notre ère. C'est à peu près vers ce temps que je rapporterais la plupart des médailles primitives qui nous restent de Crotone et de Caulonia. Quant à l'époque où cette dernière ville cessa d'exister, Eckhel ne semble connaître que la destruction opérée par les Campaniens, dans le temps des guerres de Pyrrhus, Pausan. VI, 3, 5, entre les années 280 et 274 avant notre ère; mais antérieurement aux guerres en question, cette ville avait été prise et détruite, au moins en partie, par Denys l'Ancien, en la 4e année de l'olympiade XCVII (388 avant notre ère), Diodor. Sic. XIV, 106. Il est vrai qu'elle fut rétablie peu d'années après, puisque nous la voyons, en la 4e année de l'olympiade CV, devenir le séjour de Denys le Jeune, qui doit avoir été l'auteur de cette restauration, Diodor. Sic. XVI, 11; cf. Plutarch. *in Dion.* § XXVI. On peut admettre aussi, comme l'a très-judicieusement supposé un habile antiquaire napolitain, M. le prince de San-Giorgio, que ce furent les Locriens, auxquels avait été concédé le territoire de Caulonia, qui rebâtirent cette ville : *τὴν δὲ πόλιν καταστρέψας, τοῖς Λοκροῖς τὴν χώραν τῶν Καυλωνιατῶν ἐδωρήσατο*; *Medaglia italo-greca illustrata dal* P. di S. G. p. 3; et cette heureuse conjecture, qui se trouve d'accord avec mes propres idées, voy. mon *Histoire critique des Colonies grecques*, t. III, p. 191, rendrait compte de l'erreur commise par Étienne de Byzance, qui nomme une ville de Caulonia parmi celles des Locriens, *v.* Καυλωνία · *ἔστι καὶ ἄλλη Λοκρῶν*. Quoi qu'il en soit, il fallait bien que Caulonia n'eût pas cessé tout à fait d'être habitée, même après sa chute sous Denys l'Ancien, puisqu'un de ses citoyens fut proclamé vainqueur du stade, en la XCIX^e olympiade Pausan. VI, 3, 5; Diodor. Sic. XV, 14); d'où il suit qu'il y a plus d'une restriction à faire aux assertions beaucoup trop vagues et trop absolues de Strabon, VI, 261, et de Diodore de Sicile, XIV, 106, concernant la chute finale de Caulonia. D'après un passage de Plutarque, dont je suis surpris qu'aucun antiquaire n'ait encore fait usage, *in Fab. Max.* § XXII, ce serait au temps de la seconde guerre punique, vers l'an 545 de Rome, qu'il faudrait placer cet événement; car les expressions dont se sert Plutarque : *Καυλωνίαν*, ἘΞΕΛΕΪΝ *κατὰ κράτος*, ne permettent pas de supposer que cette malheureuse ville ait pu survivre à ce dernier désastre; cf. Heyn. *Prolus. Academ.* t. II, p. 204. Il est constant, en tout cas, qu'en l'an de Rome 543 (209 ans avant notre ère), Caulonia était une des villes de la Grande-Grèce qui avaient pris parti pour Hannibal: Tite-Live parle du siége qu'elle soutint à cette occasion, XXVII, 12; cf. *ibid.* 15. Il fallait donc qu'après sa destruction par les Campaniens elle eût été rebâtie pour la seconde fois; et cette seconde restauration de Caulonia fut sans doute l'ouvrage des Crotoniates; ce qui expliquerait très-bien aussi comment Caulonia put passer, dans l'opi-

Les médailles qui se rapportent au premier âge de la monnaie de Caulonia, et presque de la monnaie grecque, naguère encore assez rares, sont maintenant les plus communes de toutes. Elles font partie de ce système de médailles dites *incuses*[1], qui paraît avoir été exclusivement propre à la Grande-Grèce, ou même à une certaine portion de la Grande-Grèce, c'est à savoir, de ces médailles frappées en creux d'un côté et en relief de l'autre, généralement très-minces, avec un type où règne toute la rigidité conventionnelle de l'ancien style grec, et avec une légende où n'entrent que des lettres de l'ancienne forme hellénique, et non étrusque ou phénicienne, comme on le croyait encore dans le dernier siècle. Toutes celles de Caulonia qui ont pu être observées ou recueillies jusqu'ici sont du plus grand module, celui de *tétradrachme*. Il ne nous en est parvenu qu'une seule, à ma connaissance, qui soit du

nion de quelques auteurs anciens, Scymn. Ch. v. 318; Solin. c. VII; M. Etymol. v. Αὐλωνία, pour une colonie de Crotone, dans le cas où cette tradition ne concernerait pas la première fondation de cette ville par les Crotoniates. Quoi qu'il en soit, à en juger d'après les médailles mêmes qui nous restent de Caulonia, on doit croire que sa fortune ne se releva que faiblement du coup que lui avait porté Denys l'Ancien ; car aucune de ces médailles ne saurait être, à mon avis, réputée d'une époque postérieure à celle dont il s'agit; et Eckhel s'est certainement trompé, en étendant jusqu'au siècle de Pyrrhus, vers l'an 274 avant notre ère, le cours d'une fabrication qui n'atteignit jamais la belle époque de l'art. Les seules exceptions que l'on pût citer aujourd'hui, et qui étaient restées inconnues à Eckhel, sont les deux médailles, l'une en argent, de petit module, l'autre en bronze, avec le double type de Caulonia et de Crotone, dont il sera parlé plus bas en détail, et qui appartiennent, suivant toute apparence, à la dernière époque de l'histoire de Caulonia, à celle de la deuxième colonie crotoniate. J'ai dû rappeler ici le petit nombre de faits historiques qui concernent l'existence de Caulonia, attendu que le précis qui en a été donné tout récemment par M. le duc de Luynes, dans son article sur les monnaies de Caulonia, *Nouvelles Annales de l'Institut archéologique*, t. I, p. 417-426, contient plusieurs inexactitudes assez graves, notamment en ce qui concerne la seconde et la troisième destructions de Caulonia, réunies en une seule, par suite de la confusion des Bruttiens et des Campaniens, p. 423.

[1] Barthélemy, *Essai de paléographie grecque*, dans les *Mémoires de l'Académie*, t. XXIV, p. 45.

module de la *drachme;* et cette médaille unique, qui sert à remplir une lacune importante dans le système monétaire de Caulonia, et qui l'assimile complétement sous ce rapport à ceux de Posidonia, de Sybaris, de Crotone et de Métaponte, dont il existe quelques médailles incuses de ce module, fait partie de ma collection; on la trouvera gravée et publiée, pour la première fois, sur l'une des planches ci-jointes[1].

Les médailles du second âge sont d'une fabrique assez épaisse, d'un plus petit module, d'un style de dessin qui annonce un progrès notable, quoique toujours d'un goût archaïque; du reste, avec le même type, dans l'exécution duquel les variantes qui se rencontrent ne portent que sur des détails ou des accessoires, et non sur le motif principal.

Il existe enfin quelques médailles qui, par une fabrique plus perfectionnée, surtout par un style de dessin plus élégant ou par un choix de symboles plus variés et plus nombreux, peuvent être considérées comme appartenant à une époque encore plus récente, et, suivant toute apparence, à l'âge qui précéda immédiatement la décadence de Caulonia. Parmi ces monnaies, il en est d'un petit module, qui n'étaient pas connues du temps d'Eckhel, et qui sont encore très-rares[2];

[1] Planche I, n° 7. *Figure virile*, nue, marchant à droite, le bras gauche étendu en avant, avec une *petite Figure* qui semble s'y appuyer; au devant, dans le champ, *cerf* debout, la tête tournée en arrière; de l'autre côté de la figure principale, la légende, en caractères d'ancienne forme, KAVLO; au revers, le même type en creux, d'exécution grossière, sans légende; arg. 5.

[2] Une de ces médailles, qui faisait partie du cabinet de M. Reynier, où elle est décrite et gravée, pl. III, fig. 43, p. 64, n° 8, avait été publiée par M. Avellino, *Giornal. numism.* n. v, p. 24-26, tab. 1, n. 9. Il en existe deux autres du même module, avec des types variés, dans notre Cabinet du Roi, lesquelles ont été décrites par M. Mionnet, *Description des Médailles*, t. I, p. 187, n° 838 et 839; on trouvera ci-joint le dessin d'une de ces médailles, pl. I, n° 8. Mais personne jusqu'ici n'a fait connaître une variété plus rare encore et d'un plus petit module, qui exista dans la monnaie de Caulonia, et dont les seuls exemplaires peut-être qui soient venus jusqu'à nous se trouvent dans ma collection. Je les ai fait dessiner avec

il en est aussi de grand module, une desquelles, très-remar-

tout le soin possible; en voici la description : n° 1, *Figure virile,* nue, marchant à droite, le bras gauche étendu en avant; dans le champ, un *cerf* debout; de l'autre côté la lettre K; type presque effacé, renfermé dans un cercle saillant; revers : *cerf* debout, tourné à droite; à ses pieds, tige de laurier; au-dessus, la même lettre initiale K, tournée en sens inverse; arg. 2, pl. II, n° 13.

N° 2. La même *Figure,* d'une conformation plus épaisse et d'un relief plus fort, dans une attitude semblable, avec les lettres AVL, presque entièrement effacées; revers : *aigle* debout, tourné à droite, dans un creux de forme circulaire à bord relevé, fabrique un peu plus globuleuse, et conséquemment aussi plus ancienne que la précédente; arg. 2; pl. II, n° 14.

N° 3. *Cerf* debout, tourné à droite, dans un cercle saillant; revers : les lettres ΑΥΛ, placées en sens inverse, dans un cercle pareil; arg. 1 1/2, pl. II, n° 11.

La médaille décrite en dernier lieu est la plus petite qui soit encore connue de toutes les monnaies de Caulonia venues jusqu'à nous; elle se distingue encore par une particularité tout aussi rare, en ce que les initiales ΑΥΛ qui s'y lisent, se rapportent au nom *Αὐλωνία,* qui paraît avoir été le plus ancien nom de cette ville, Strabon, VI, 261; cf. Stephan. Byzant. *v.* Καυλωνία, mais qui ne s'était pas encore offert sur les médailles. Le mérite de la fabrique et celui de la conservation ajoutent un nouveau prix à cette médaille, qui est unique, et qui fut rapportée de la Grande-Grèce par M. le duc de Luynes.

Je n'ai aucune observation particulière à faire sur la médaille décrite n° 1, si ce n'est qu'en outre d'un style plus svelte et d'une fabrique plus élégante, elle se distingue par la lettre initiale K répétée de chaque côté; particularité qui est encore unique sur la monnaie de Caulonia, aussi bien que le monument qui nous la présente.

La médaille n° 2 offre un style et une fabrique différents, avec cette autre particularité tout à fait nouvelle de l'*aigle* qui forme le type du revers; c'est le seul exemple que je connaisse de cet animal, mis à la place du *cerf,* sur la monnaie de Caulonia, et peut-être élèvera-t-on quelques doutes sur l'attribution que je fais de cette médaille à Caulonia. Cependant l'aigle, qui figure si fréquemment et à toutes les époques sur la monnaie de Crotone, métropole de Caulonia, fournit à cet égard une autorité suffisante. De plus, le type principal de la *Figure virile* se distingue complétement ici, par la nudité et par l'attitude qui lui sont propres, du type analogue qu'offrent les médailles semblables de Posidonia et de Sybaris, sur lesquelles l'aigle ne serait pas moins nouveau et serait sans doute moins facile à justifier que sur les médailles de Caulonia. Je ne dois cependant pas dissimuler que les faibles traces de caractères où j'ai cru voir les lettres ΑΥΛ, pourraient se lire plutôt ΜΥ, initiales connues du nom de Sybaris, et dans ce cas, la question serait résolue en faveur de cette dernière ville; c'est un point que je laisse indécis, en attendant qu'une médaille mieux conservée vienne confirmer ou détruire ma première conjecture.

Depuis que ceci a été écrit (mars 1832), j'ai reconnu qu'une médaille toute semblable à la mienne, avec les mêmes types,

quable à tous égards, et publiée par cet illustre antiquaire[1], existe au Cabinet du roi[2], avec plusieurs autres de même fabrique et de même style, encore inédites[3]; et c'est à cette dernière classe des monnaies de Caulonia, je veux dire à celles du plus grand module et de la plus belle fabrique, toujours avec le même type, qu'appartient la curieuse et rare médaille, à l'aide de laquelle je crois pouvoir produire une explication certaine de ce type. Mais avant de passer à cette explication, qui forme le principal objet de ce mémoire, je signalerai, comme appartenant au dernier âge de la numismatique de Caulonia et à la dernière époque de l'existence même de cette ville, une médaille de bronze, la seule qu'on en connaisse encore de ce métal, portant, au revers du type ordinaire de Caulonia, le *trépied*, type connu de *Crotone*, avec les lettres KPO, initiales du nom des *Crotoniates*. Cette médaille, qui est un monument, unique jusqu'ici, de l'alliance des deux villes

et du même module, mais où se lisent distinctement les lettres VM, initiales de Sybaris, avait été publiée par M. Avellino, *Monum. ined.* fasc. II, tav. 9, n° 16; d'où il suit que cette médaille doit être définitivement adjugée à Sybaris. A l'appui de cette observation, M. le duc de Luynes m'a donné connaissance d'une de ces médailles, encore inédite, qui a fait partie de sa collection, et dont voici la description : *Figure virile* debout, en marche, à droite, le bras gauche étendu en avant, le bras droit rapproché de la tête, dans l'attitude du *Neptune* de Posidonia, avec la légende Iꟼ ᗺVM, distribuée de chaque côté de la figure; revers : *colombe* à droite, sur une corde tendue. Cette médaille, qu'on trouvera gravée sur l'une des planches ci-jointes, II, n° 16, ne laisse plus le moindre doute sur l'attribution qu'on en doit faire à Sybaris; mais M. le duc de Luynes pense que c'est à la Sybaris du Teuthras qu'elle appartient, opinion que je n'ai pas en ce moment le loisir de discuter. J'ajouterai que M. Avellino a récemment publié une petite médaille d'argent, avec les mêmes types de chaque côté, mais avec des lettres qu'il a jugées d'une lecture incertaine du côté de la *Figure virile*, qui porte très-distinctement un *trident*, et qui doit conséquemment être reconnue pour *Neptune*; d'où il suit que cette médaille appartient à Sybaris, et que l'inscription, altérée par le temps, doit avoir été IꟼAᗺVM; voyez ses *Opuscoli diversi*, t. II, tav. 5, n° 20, p. 137.

[1] Eckhel, *Sylloge num. veter. anecdot.* tab. 1, n° 11, p. 8.

[2] Voyez planche I, n° 2.

[3] Même planche, n°s 3, 4, 5.

dont elle réunit les types, ne peut avoir été frappée qu'à l'époque où Caulonia reçut la colonie de Crotone, qui retarda de quelques années sa chute totale; et cette conjecture, proposée par M. le prince de San-Giorgio, qui possède la médaille en question et qui l'a publiée[1], se trouve d'accord avec la fabrique de cette médaille et avec le métal même.

Après ce coup d'œil rapide jeté sur la série entière des médailles de Caulonia, voyons en quoi consiste le type qui se reproduit sur toutes ces médailles, de tout âge et de tout module, et qui a été, de la part de tant d'antiquaires qui s'en sont occupés, l'objet d'opinions si contradictoires; en voici d'abord la description exacte et détaillée : *Figure virile* et *jeune*, entièrement *nue*, le plus souvent *imberbe*, la tête dépourvue de *bandeau* ou de *couronne*, les cheveux serrés sur le front par un simple lien et *pendant en longues tresses* le long du col; cette figure, debout et marchant à droite, les jambes fortement écartées, tient de la main droite, ployée à la hauteur de l'épaule, un *rameau*, en étendant le bras gauche, la main ouverte, au-dessus d'un *cerf debout*, ordinairement placé sur une espèce de *base* ou de *piédestal;* dans le champ, et comme portée sur le bras gauche de la figure principale, sans toutefois qu'elle s'y appuie, une autre *petite Figure, nue* aussi, en marche, dans une attitude exagérée, tenant de chaque main un *rameau* pareil, quelquefois une *fleur :* tel est le type à peu près constant des monnaies de Caulonia, tant de la fabrique primitive, que du second âge. Quant au revers, il offre habituellement, sur les monnaies primitives, le même type en creux, avec des va-

[1] *Medaglia italo-greca illustrata dal P. di S. G.* p. 1-11. M. le duc de Luynes n'a fait, dans son article sur les médailles de Caulonia, *Nouvelles Annales de l'Institut archéologique,* t. I, p. 417-426, aucune mention de cette monnaie de bronze de Caulonia, si rare et si curieuse à tant de titres; d'où je puis inférer qu'il n'en avait aucune connaissance, bien que la publication en remonte déjà à plusieurs années.

riantes peu importantes; et, sur les médailles de fabrique plus récente, où la figure principale, avec ou sans la petite figure accessoire, est rarement accompagnée du *cerf; cet animal debout, avec un ou plusieurs rameaux,* dans le champ, forme le type de ce revers.

La première observation que suggère ce type, si singulier en soi, et propre à la seule ville de Caulonia, entre toutes les cités grecques dont il nous reste des monnaies, c'est qu'il doit se rapporter à quelque circonstance locale, à quelque intention particulière, plutôt qu'il ne se fonde sur les idées générales du culte hellénique. Mais quelle est cette figure, dans une attitude si rare, avec un attribut si caractéristique, qui n'offre, d'ailleurs, aucun symbole propre à telle ou telle divinité? Et quel rapport peut-il exister entre une pareille figure, et l'animal, si rarement représenté lui-même sur les monnaies, qui l'accompagne constamment sur celles-ci? Le judicieux Eckhel n'eut pas de peine à réfuter les opinions bizarres qu'avaient hasardées, en réponse à ces deux questions, des antiquaires du dernier siècle, parmi lesquels on est étonné de trouver Mazocchi[1]; mais il n'osa substituer lui-même, à

[1] *In Tabul. Heracl. collect.* VI, p. 527-528. Je ne ferai mention de l'opinion d'un autre antiquaire napolitain plus moderne, Minervini, *Mont. Vulturn.* p. 112, que pour montrer jusqu'où peut aller l'abus d'une érudition indigeste. Suivant cet antiquaire, le sol où fut bâtie Caulonia étant le produit des feux volcaniques, c'est à cette circonstance locale que fait allusion le type de ses monnaies. Ainsi la figure principale est Osiris, avec un fouet en main; la petite figure, Horus; le cerf à ses pieds et le faon au revers sont autant de symboles propres à indiquer, dans un système de personnification emprunté de l'Égypte, l'action des feux souterrains. L'abbé Romanelli, en rapportant cette étrange explication, qu'il a le courage de rejeter, exprime la conjecture que l'homme nu, avec les bras étendus, tel qu'on le voit sur les monnaies de Caulonia, pourrait bien avoir rapport aux athlètes dont cette ville produisit un si grand nombre, *antic. Topograf. del regno di Napoli*, t. I, p. 166; et cette idée elle-même ne comporte aucune réfutation, tant elle est contraire à toutes les notions admises jusqu'à ce jour dans la numismatique.

une hypothèse aisée à détruire, aucune conjecture nouvelle; et suivant la sage maxime qu'il s'était faite, de ne prétendre savoir, en fait d'antiquité, que ce qu'il est permis d'expliquer à l'aide de témoignages certains ou de monuments authentiques, il se contenta de ranger le type des monnaies de Caulonia parmi ceux dont *on ignore entièrement la signification* [1]. Cette prudente réserve d'une homme comme Eckhel, jointe à une déclaration si positive, a sans doute empêché la plupart des antiquaires qui l'ont suivi de se livrer à des conjectures réputées d'avance infructueuses; et ce n'est qu'avec une extrême défiance, fondée sur ce double motif, qu'un numismate très-habile, M. Avellino, a cru pouvoir risquer une explication, encore bien incomplète, et dont il a semblé reconnaître lui-même l'insuffisance [2]. Ce savant remarque d'abord que, de l'avis même d'Eckhel, la figure principale, constamment *jeune,* avec des *cheveux flottants*, et portant à la main droite un objet figuré comme un *rameau*, qu'elle tient comme un *fouet*, et jamais comme un *foudre*, ne saurait à aucun titre être prise pour *Jupiter* [3]; en quoi je suis tout à fait de son avis. M. Avellino recherche, en second lieu, quel est le dieu à qui

[1] Eckhel, *Doctrin. Num.* t. I, p. 168-169.

[2] *Giornal. numism.* t. II, p. 24-26.

[3] Heyne, partant de la supposition admise d'abord par Eckhel *Sylloge*, tab. 1, n. 11, p. 8, que cette figure était celle de *Jupiter*, semble disposé à y voir une image du *Jupiter Homonoeus*, dans le temple duquel se tenaient les assemblées périodiques de la confédération des villes achéennes de la Grande-Grèce, et il se demande si ce *Jupiter jeune* et *imberbe*, avec un *petit Enfant* sur le bras et une *biche* à ses côtés, ne ferait pas allusion à quelque fable locale, d'un héros né de Jupiter et nourri par une biche; voy. ses *Prolusion. Academ.* t. II, p. 204, *l*); mais ces suppositions, purement gratuites, ne peuvent tenir contre la simple observation des monuments. Je remarque pourtant que le *Jupiter* adoré d'un culte particulier par les Achéens du Péloponnèse, était représenté *sous les formes de la jeunesse* et *imberbe*, dans la célèbre statue d'Agéladas, érigée à *Ægium*; ce qui eût pu être allégué par Heyne comme un argument à l'appui de son opinion. J'observe en outre que ce *Jupiter* de la Grande-Grèce est nommé *Homorius*, et non *Homonoeus*, par Polybe, II, 39, 6; vid. *Annot.* Schweigh.

peut convenir le *rameau* porté en guise de *fouet;* et il présume que ce peut être *Bacchus,* aux mains de qui les poëtes placent souvent des branches de lierre tortillé, dont ce dieu se sert *comme de fouet*[1]. Quant à la *petite Figure* accessoire, et à l'animal, *réel ou symbolique,* figurés dans le champ de la médaille, M. Avellino se borne à dire que l'une et l'autre peuvent s'expliquer par une intention dionysiaque, sans entrer à cet égard dans aucun détail. J'ai regret d'avouer que cette idée du savant napolitain, tout ingénieuse qu'elle est, ne me paraît pas fondée; et, pour le prouver, je n'aurai qu'à rappeler les traits qui résultent de l'observation même des monuments.

Premièrement, la figure en question, constamment *imberbe,* si ce n'est sur quelques médailles de fabrique primitive, où l'on sait que la *barbe* était un trait de l'ancien style grec[2]; de plus, absolument *nue,* sans aucune espèce de *bandeau* ou de *couronne,* ne saurait se reconnaître pour une divinité, soit *Jupiter,* soit *Bacchus,* soit toute autre, qu'à l'aide d'un symbole propre à quelque divinité, ou d'un acte caractéristique de telle ou telle divinité; et, s'il en fallait une preuve péremptoire, on la trouverait sur les monnaies de Posidonia, qui sont, comme l'on sait, d'une fabrique toute pareille, qui appartiennent de même à une ville achéenne, et qui offrent un type analogue, où le personnage, dans une attitude à peu près semblable, est caractérisé comme *Neptune,* au moyen du *trident,* et où il est revêtu de la *chlamyde*[3]. Secondement, l'objet porté en guise de

[1] Nonn. *Dionys.* IX, 262 sqq. XVII, 16 sqq.

[2] Ni Eckhel ni M. Avellino n'ont fait cette distinction, qui n'était cependant pas sans quelque importance.

[3] Ces médailles sont trop connues pour avoir besoin d'être décrites; mais je profite de cette occasion pour en publier une rare et inédite, que l'on trouvera gravée, pl. III, n° 23. L'on y voit, sur la face principale, *Neptune,* dans l'attitude ordinaire, avec le *trident* qu'il tient de la main droite, à la hauteur de la tête, et, dans le champ, une espèce de *monstre marin,* qui semble sortir d'un *amas de rochers.* Le revers offre un *bœuf* allant à gauche, et au-dessus, la lé-

fouet, dont on voudrait faire ici un attribut de Bacchus, n'a positivement rien de commun avec une *branche de lierre,* qui est le symbole proprement dionysiaque ; ce n'est certainement pas un *foudre,* comme l'avait pensé d'abord Eckhel ; ce n'est pas non plus un *fouet,* comme le présume à son tour M. Avellino ; c'est tout simplement un *rameau*[1], et, à ce qu'il paraît, un *rameau de laurier,* ainsi que j'ai pu m'en convaincre par l'examen d'un grand nombre de médailles de Caulonia, qui offrent cette particularité parfaitement distincte[2]; et ce sont des *rameaux pareils* que porte la *petite Figure* accessoire, ou qui sont représentés dans le champ de la monnaie ; d'où il suit que l'attribut dionysiaque, qui était le seul indice, tant soit peu probable, auquel on pût ici reconnaître Bacchus, n'a pas la moindre réalité, ni même la moindre apparence[3].

gende ΠΟΣΕΙΔ. Cette médaille, de belle fabrique, appartient au second âge de la monnaie de Posidonia, et je n'en connais que deux exemplaires, l'un dans notre Cabinet du roi, l'autre dans ma collection.

[1] Aussi M. Avellino dit-il expressément, p. 24 : « In tutte le medaglie di gran modulo che abbiamo sotto gli occhi il RAMO « nella destra della figura è VISIBILISSIMO » ; et, dans une publication plus récente, le même savant observe qu'il a choisi, entre toutes les médailles du musée de Naples, celles qui offrent cette particularité plus distincte, *perche in esse assai visibile è il* RAMO *che ha nella mano la figura che vi si vede espressa; il qual* ramo *in molti disegni è stato malamente convertito in fulmine o in altra cosa diversa ;* voy. le *R. Mus. Borbon.* vol. V, tav. LXI.

[2] Voyez ma *Notice des médailles de feu M. Gosselin,* p. 13.

[3] En publiant récemment quelques monnaies de Caulonia, toutes déjà connues et même assez communes, qui font partie de la collection du musée de Naples, M. Avellino s'est borné à rappeler l'explication qu'il avait proposée précédemment, en annonçant l'intention de revenir sur ce sujet à une occasion prochaine ; voy. le *R. Mus. Borbon.* vol. VI, tav. XVI) ; et, d'après la manière dont il s'exprime dans un autre endroit, *ibidem,* vol. V, tav. LXI, il semblerait avoir conçu quelques doutes sur la justesse de cette explication : voici ses propres paroles : « Ma del tipo assai oscuro « di esse (monete) ci siamo altrove proposti di ragionare, non comportando l'indole di queste brevi illustrazioni che su « di esso ci dilunghiamo. » L'occasion qu'attendait le savant napolitain s'est offerte à lui par la publication nouvelle de la monnaie de Caulonia, qui avait déjà paru dans son *Giornale numismatico,* t. II, tav. I, fig. 9, p. 24, et qu'il a reproduite dans ses *Opuscoli diversi,* t. II, tav. IV, n° 15, p. 108-109. M. Avellino y persiste, du reste, dans

Toutes ces hypothèses, plus ou moins spécieuses, se trouvant ainsi écartées par la simple observation des monuments, ce n'est qu'à l'aide d'autres monuments, offrant des particularités nouvelles et des indices plus significatifs, que l'on peut se flatter d'arriver à une détermination plus exacte. A cet égard, je suis sûr d'avancer la question, si je ne la résous, par les médailles mêmes que je publie, puisque ce sont autant d'éléments nouveaux de cette question que j'aurai ajoutés à la science.

Je rappellerai d'abord la rare et curieuse médaille publiée par Eckhel[1], mais avec une explication très-fautive, que je dois relever ici, puisqu'il ne l'a jamais rectifiée lui-même. Il y vit *Jupiter nu*, tenant le *foudre* du bras droit, avec le bras gauche étendu, d'où pend un *strophium;* tandis que, d'après sa propre gravure, non moins que d'après deux exemplaires très-bien conservés de la même médaille que j'ai sous les yeux[2], l'un

la même explication, qu'il soutient à l'aide des mêmes arguments, sauf un petit nombre de témoignages nouveaux qu'il ajoute, sur l'emploi du *fouet dionysiaque*, *κίσσου ἱμάσθλη*, qui sont tout à fait hors de la question. Quant à la *biche*, *che può essere un simbolo pur dionisiaco*, et à la *petite Figure* qui exprimerait, à son avis, l'effet de la *fureur* résultant de la *flagellation divine*, il n'ajoute absolument rien qui vienne à l'appui de son idée, ou qui me mette dans le cas de rien changer à la mienne.

[1] Eckhel, *Sylloge Num. vet. anecd.* tab. 1, n° 11, p. 8-9.

[2] Voyez planche I, n° 2. Cette médaille est reproduite plusieurs fois dans le recueil du P. Magnan, *Miscell. num.* t. II, tab. 16, fig. VII, et tab. 17, fig. X, mais avec un défaut d'exactitude qui ne surprend pas chez cet auteur, et qui pouvait provenir jusqu'à un certain point de l'état plus ou moins défectueux des monnaies mêmes, je veux dire avec le *foudre*, que le dessinateur moderne a presque partout substitué au *rameau*. La même médaille est publiée aussi dans le *R. Mus. Borbon.* vol. VI, tav. XVI, n° 4, mais encore d'après un exemplaire assez mal conservé, où la *bandelette* n'est pas très-distinctement exprimée, et où la légende est incomplète, ΚΑΥΛΩΝΙΑ, pour ΚΑΥΛΩΝΙΑΤΑΝ. Du reste M. Avellino n'a pas dit un mot de cette médaille, ni par conséquent du symbole si rare et si particulier qu'elle présente. Une autre médaille, avec un type tout semblable, sauf le monogramme, faisait partie de la riche collection de feu M. Carelli, où je la trouve décrite en ces termes, *Num. vet. Ital.* P. I, Caulonia, n° 37 : « Vir imberbis nudus, ad D. gradiens, è cujus dextero [leg. sinistro]

du Cabinet du roi, l'autre, de ma collection, c'est véritablement un *jeune homme, nu* et *imberbe,* avec un *rameau* dans la main droite, et une *bandelette*, *tænia,* suspendue au bras gauche, qui forme le type de cette médaille. Si quelque chose pouvait étonner encore plus que cette méprise même d'Eckhel, ce serait qu'un objet aussi digne de remarque que cette *bandelette,* qui pend du bras gauche de la figure en question, ait pu échapper à l'observation de ce savant. Une erreur bien plus grave encore, c'est celle qu'a commise Heyne, au sujet de ce même accessoire, qu'il a pris, sur la médaille en question, pour l'*ægide*, ou pour la *peau de la chèvre Amalthée*[1]*;* erreur, qui s'explique pourtant et se justifie, d'après le seul monument où Heyne avait pu prendre connaissance d'une particularité si rare, et encore sur la foi d'une gravure seulement. Maintenant qu'il est constaté, par la confrontation d'un assez grand nombre de médailles semblables, que c'est bien réellement une *bandelette*, et non autre chose, qu'il faut voir dans l'objet en question, il ne s'agit plus que de rechercher à quel titre un pareil accessoire a pu se produire sur la monnaie de Caulonia. Or on sait que la *bandelette* était, chez les anciens, un des symboles de l'*initiation,* ou de la *consécration*, un des signes du sacerdoce, en un mot, un attribut proprement et éminemment hiératique ; aussi la voit-on portée de cette même manière par *Hercule déifié*, tel qu'il est représenté, en qualité de *Dieu sauveur,* ou *national*, ΣΩΤΗΡΟΣ, sur de nombreux tétradrachmes de Thasos[2].

brachio *strophium* [leg. *tænia*] defluit ; ante ΘE ; ⚌) : *Cervus stans,* ante quercus (?) ramusculus. »

Je citerai encore, d'après la même collection, une autre médaille de Caulonia, offrant un type analogue, et décrite, *ibidem,* n° 40 :

« Vir imberbis nudus, ad D. gradiens, sinistra protensa infulam tenet ; pone, quercus (?) ramusculus ; ⚌) : *Cervus stans* super basi ad D. pone, *Diota.* »

[1] Heyne, *Prolus. Acad.* t. II, p. 204, not. *l.*

[2] Ces tétradrachmes sont trop connus et trop communs pour qu'il soit nécessaire de

D'après cet exemple décisif, on pourrait inférer, avec quelque probabilité, que le personnage, figuré sur la monnaie de Caulonia, avec un *rameau* dans la main droite, et une *bandelette* sur le bras gauche, serait un personnage élevé à la condition divine, tel qu'un *Héros local*[1], ou bien le *Peuple personnifié*, le *Dêmos* lui-même, dont la présence, facile à expliquer sous cette forme d'un *jeune homme nu*, se trouverait d'ailleurs par-

citer les recueils où ils figurent; il suffit de renvoyer à celui de Neumann, *Num. vet. ined.* P. II, p. 135, tab. IV, n° 18. Le seul point sur lequel je dois insister ici, et que j'ai déjà indiqué ailleurs, *Achilléide*, p. 84, 2), c'est l'intention symbolique qu'on ne peut méconnaître dans cette manière de porter la *bandelette*, soit sur le bras, soit à la main. On en trouve de fréquents exemples sur les vases peints, dans des représentations où figurent, tantôt des *Vainqueurs* aux jeux publics, *Antiq. grecq. d'Hamilton*, I, 48; Millingen, *Vases grecs*, XLVII, XLVIII; tantôt des *Initiés* aux mystères bachiques, *Vases de Lamberg*, I, XXXIII. Mais c'était surtout un attribut sacerdotal, et il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur un beau bas-relief dionysiaque, *Mus. P. Clem.* V, IX, où la prêtresse qui tient le *candélabre* orné de *bandelettes*, porte une de ces *bandelettes* suspendue au bras gauche. La *bandelette* qui se portait à la main, comme symbole hiératique, s'appelait *ταινία* ou *στέμμα;* et ce qu'on raconte d'Empédocle, que ce philosophe parcourait le pays, le front ceint d'un *bandeau d'or, στρόφιον χρυσοῦν*, et portant à la main la *bandelette delphique, στέμμα δελφικόν*, Diogen. Laërt. VIII, 73, nous fait connaître un trait de mœurs grecques singulièrement applicable au type de nos monnaies de Caulonia. A la vérité l'on a généralement entendu les paroles de Diogène de Laërce que j'ai citées, *στέμμα δελφικόν*, de la *couronne delphique;* mais c'était faute d'avoir rapproché de ces paroles un passage de Suidas, *v.* Ἐμπεδοκλῆς, conçu presque dans les mêmes termes, et où il est dit expressément qu'Empédocle portait cette *bandelette delphique* à la main: *καὶ στέμματα δελφικὰ ἐν ταῖς χερσίν*: d'où il suit que ce n'était pas proprement une *couronne;* et j'observe, à l'appui de cette interprétation, que, sur un assez grand nombre de vases peints, deux desquels sont publiés dans mon *Orestéide*, pl. XXXVII et XXXIX, *Apollon* tient lui-même *à sa main, ἐν ταῖς χερσίν*, cette *bandelette delphique, στέμμα δελφικόν*, principal symbole de son culte.

[1] On sait qu'il n'était presque pas de ville grecque qui ne rapportât son origine et son nom à quelque personnage mythologique, et il est notoire que la plupart de ces *têtes* ou de ces *figures* héroïques empreintes sur la monnaie des peuples grecs, sans attributs ou symboles particuliers, représentent ces sortes de personnages Οἰκισταί, ou Κτισταί. *Kaulonia* avait le sien, qui s'appelait *Kaulus* ou *Kaulon*, et qui passait pour *fils de l'amazone Klyta*, Stephan. Byz. *v.* Καυλωνία; Serv. *ad* Virg. *Æn.* III, 553. Voy. sur cette classe de figures héroïques, et sur les médailles qui les représentent, ce qui est dit dans mon *Odysséide*, p. 242-246.

faitement d'accord avec le mot ΚΑΥΛΩΝΙΑΤΑΣ, qui est la légende ordinaires de nos médailles, et qui ne peut se construire qu'avec le mot ΔΗΜΟΣ, sous-entendu[1]. C'est à cette hypothèse que je m'étais d'abord arrêté, comme à celle qui, paraissant en soi la plus plausible, et étant en effet la plus simple de toutes, aurait dû se présenter en premier lieu; et je m'y trouvais naturellement conduit par la détermination de l'acte particulier qu'accomplit le personnage en question, aussi bien que par l'examen de tous les symboles qui l'accompagnent. C'est ce que je vais montrer avant d'exposer les motifs qui m'ont suggéré une autre explication, et qui m'ont été fournis par un monument tout à fait nouveau.

Parmi ces symbobes, plus ou moins significatifs, le *rameau* est celui qui se reproduit constamment sur nos médailles, avec une intention certainement très-caractéristique. Une autre circonstance non moins sensible, c'est la manière même dont ce *rameau* est porté, en guise de *fouet* ou d'*aspersoir;* de sorte qu'à tout œil non prévenu, le mouvement de la figure principale, le geste qu'elle fait de la main droite, et le *rameau* qu'elle tient de cette main, ne sauraient s'expliquer plus convenablement, que dans l'hypothèse d'un *personnage accomplissant l'acte principal de la lustration*[2]. Il est inutile d'insister ici

[1] Voy. ma *Lettre à M. le duc de Luynes, sur les Noms des Graveurs des monnaies grecques,* p. 12.

[2] C'est aussi un *personnage accomplissant le rit de la lustration,* que M. le duc de Luynes a reconnu dans le type des médailles de Caulonia à tous les symboles qui accompagnent cette figure, le *bassin lustral,* le *laurier,* la *bandelette,* comme à son *attitude* même, et au *geste* qu'elle fait de la main droite; voy. les *Nouvelles Annales de l'Institut archéologique,* t. I, p. 424-425. Sur ce point il y a donc complète analogie entre les vues de M. le duc de Luynes et les miennes, et il m'est d'autant plus permis de m'autoriser de cet accord, que, si cet illustre antiquaire n'avait pas eu connaissance de mon travail avant de concevoir ses idées, il est encore moins possible de présumer que j'aie puisé les miennes dans sa dissertation. Quant au personnage même qui forme le type des monnaies de Caulonia, M. le duc de Luynes ne doute pas que ce ne soit *Apollon;* opinion qui me paraît aussi la

sur les témoignages, aussi graves que nombreux, qui constatent l'existence de cette pratique religieuse chez les Grecs et chez les Romains[1]. Je dois supposer qu'une pareille notion n'est étrangère à aucune personne tant soit peu versée dans l'étude de l'antiquité. Je rappellerai seulement que le *rameau* qui servait à la *lustration* était le plus habituellement de *laurier*[2],

plus probable, et qui est d'ailleurs justifiée par le petite médaille de ma collection que ce savant a déjà fait connaître, et qui sera publiée à la suite de ce mémoire, pl. II, n° 12 ; voy. plus bas, p. 210, 3).

[1] Les témoignages classiques concernant le rit de la *lustration* ont été depuis longtemps recueillis et par divers auteurs, notamment par Lomeyer, *de Lustrationibus veterum*, Amstel. 1681, et Zutphan. 1700, 4°, et par Heinrich, dans son *Epimenides*, mais sans que ce sujet et tous ses détails aient été encore épuisés. Voy. Bœttiger, *Kunst-Mythologie*, § IX, p. 118-128. Il s'en faut bien aussi que les nombreux rapports qu'offre cet usage antique avec le rit chrétien aient été complétement établis et suffisamment justifiés, parce qu'il y a eu, de part et d'autre, chez les écrivains qui ont traité contradictoirement ce sujet plus de zèle que de bonne foi, et plus de passion que de critique ; voy. surtout Pacciaudi, *De sacro Baln.* c. XVIII, p. 186 sqq. C'est une question qui mériterait d'être approfondie, et dans l'examen de laquelle les monuments, trop peu consultés jusqu'ici, pourraient être d'un grand secours.

[2] Les nombreux témoignages qui nous restent sur ce point d'antiquité grecque ont été recueillis, entre autres, par les interprètes du *Museo Chiaramonti*, pl. XVIII, p. 54, not. 12. Il existe d'ailleurs beaucoup de monuments où le rit de la *lustration*, par le moyen d'un *rameau de laurier*, est figuré par la présence d'*Apollon* lui-même ; et j'ai publié un de ces monuments, relatif à l'*expiation d'Oreste ;* voy. mon *Orestéide*, pl. XXXVII, p. 187. On se servait aussi pour le même usage d'un *rameau d'olivier* chargé de fruits, *θαλλὸν καρποφόρον*, Pseud. Orph. *De virt. Lapid.* v. 199; et il suffit de rappeler à cet égard le *ramum felicis olivæ* de Virgile, *Æneid.* VI, 230. L'emploi des *rameaux de laurier* ou *d'olivier* dans la cérémonie en question tenait sans doute à la différence des rites de Delphes et d'Éleusis, entre lesquels se partageaient les diverses tribus grecques, à raison de leur origine dorienne ou ionienne. Quoi qu'il en soit, on me permettra de citer un témoignage si clair et si formel, en ce qui concerne l'usage d'un *rameau de laurier,* joint à celui de la *bandelette*, dans l'accomplissement du rit de la *lustration,* et en même temps si positivement applicable au type de nos monnaies de Caulonia, qu'il dispenserait à lui seul de toute autre preuve, et qu'il pourrait presque tenir lieu de toute autre explication ; c'est celui-ci de saint Clément d'Alexandrie, *Protrept.* p. 19, 6 : ΚΑΘΑΡΣΙΏΝ *μεταλάμβανε θεοπρεπῶν, οὐ* ΔΆΦΝΗΣ *πετάλων, οὐ* ΤΑΙΝΙῶΝ *τινῶν ἐρίῳ καὶ πορφύρᾳ πεποικιλμένων* ; cf. Eumd. *Stromat.* V, p. 570 ; Serv. *ad Æn.* VI, 230. Voy. du reste, sur la *vertu expiatrice* attribuée par les anciens au *laurier d'Apollon*, *δάφνη* Ἀπολ-

comme on le voit sur nos monnaies de Caulonia. On sait encore que l'*eau lustrale*, consacrée, suivant l'usage le plus général, à l'aide d'un *tison* pris sur l'*autel allumé*, qu'on plongeait dans cette eau [1], se plaçait *à l'entrée des temples* [2], dans des vases en forme de *bassin* ou de *patère* [3], tels qu'on les voit figurés sur un grand

λωνιάς, Hesych. *h. v.* les observations de M. K. Ott. Müller, *die Dorier*, I, 336; et consult. aussi, sur la *propriété symbolique* du *rameau de laurier* porté par Apollon, les témoignages recueillis par M. F. Creuzer, *zur Gemmenkunde*, S. 192, 216), que j'ai cités ailleurs, *Journal des Savants*, mars 1838, p. 146, à l'appui de mon explication du type des monnaies de Caulonia, par les idées de *purification* et de *lustration* inhérentes au mythe du dieu de Delphes et de Délos.

[1] Le témoignage classique à cet égard est celui d'Euripide, *Herc. Fur.* 928, développé par Athénée, IX, 76, p. 409, B; conf. Feith. *Antiquit. Homer.* I, X, 71; add. Casaubon. *ad* Theophrast. XVI, p. 174, ed. Fischer.

[2] Ἐν προτεμενίσμασι, comme dit Synésius, *Epist.* CXXI, p. 258, B. C'était là, *sous le vestibule même*, que se tenait le prêtre chargé d'*asperger d'eau lustrale*, à l'aide de *rameaux humectés*, les personnes *qui entraient* dans le temple, Sozomen. *Hist. eccl.* VI, 5, p. 644, D. Θαλλούς τινας διαβρόχους κατέχων (ὁ ἱερεὺς), νόμῳ ἑλληνικῷ, περιέῤῥαινε τοὺς εἰσιόντας. A cet effet, il y avait généralement à l'entrée des temples des *vases* contenant de l'*eau lustrale*, Euripid. *Ion.* v. 435; conf. *Oracul. Delphic. apud* Brunck. *in Analect.* III, n. CCXL, p. 199; et c'est de cette manière que Théophraste représente son *Superstitieux*, περιῤῥανάμενος ἀπὸ ἱεροῦ, c. XVI; conf. Casaubon. *ad h. l.* Je me borne à ce petit nombre de témoignages sur un point d'archéologie dont il existe tant d'autres preuves, indépendamment des monuments; voy. Visconti, *Mus. P. Clem.* V, XV, 28.

[3] Ces sortes de *vases* placés sous le vestibule des temples s'appelaient en général χέρνιβον : τὰ ἐν τοῖς προτεμενίσμασι χέρνιβα, Synes. *Epistol.* CXXI; cf. Athen. IX, 76, p. 408, C. Ils avaient la forme de *bassin*, λέβης, ou de *patère*, φιάλη, et il est fait mention d'une de ces *patères d'or*, scellée *pour cet usage* à l'entrée du Parthénon d'Athènes, sur une belle inscription attique, *apud* Böckh. *Corp. inscript.* n. 138, p. 188 : Φιάλη χρυσῆ ἐξ ἧς ἀποῤῥαίνονται, ἄσταθμος. L'usage même auquel étaient consacrés ces sortes de vases leur avait fait donner proprement le nom de ἀποῤῥαντήριον, Euripid. *Ion.* 435 : ἐλθὼν εἰς ἀποῤῥαντήρια; et plusieurs de ces vases dits ἀποῤῥαντήρια, fabriqués en argent et scellés sur une base, faisaient partie du trésor du Parthénon, ainsi qu'il résulte du témoignage de quelques inscriptions attiques, une desquelles, provenant de la collection de M. de Choiseul-Gouffier, et maintenant en ma possession, a été publiée par M. Böckh, *ibid.* n. 137, 140, 141, 142. Je profite de cette occasion pour relever une légère méprise de Casaubon, qui les désigne, *ad* Theophrast. *Charact.* XVI, p. 186, Fischer. sous le nom de περιῤῥαντήριον, mot qui s'applique au *rameau*, ou à l'*instrument* dont on se servait quelquefois en guise de *rameau*, pour asperger les dévots; cette distinction

nombre de vases peints représentant une scène de *bain réel* ou *mystique*[1]. Ce second symbole, relatif au même ordre d'idées, c'est-à-dire le *vase à eau lustrale*, avait pu être observé sur quelques rares médailles de Caulonia, deux desquelles, décrites seulement par M. Mionnet, mais restées jusqu'ici inédites au Cabinet du roi, méritent une attention particulière, à cause

a été judicieusement établie par Visconti, *Mus. P. Clem.* V, XXXIII, 62, *h*). Le *vase à eau lustrale* dont il s'agit ici, (car il y en avait aussi de *portatifs*, tels qu'on les voit figurés sur beaucoup de vases peints), s'appelait chez les Romains *labrum*, aussi bien que le *vase de bain*, dont il avait la forme. C'est en effet ce qu'observe le même Casaubon, sur le témoignage d'Asconius, *ibid.* p. 174; et l'on n'en saurait douter d'après le beau bas-relief du Vatican représentant une *lustration rustique*, où le *vase* contenant l'*eau lustrale* a précisément la forme du *labrum*, *Mus. P. Clem.* V, XXXIII. Voyez la note suivante.

[1] Les vases peints dont il s'agit sont communs dans toutes les collections; il suffira de citer pour exemples ceux de Gori, *Mus. Etr.* II, CLXII et CLXIII, d'Inghirami, *Mon. Etr.* Ser. V, tav. XIX et XXIV, de Tischbein, *Vases d'Hamilton*, I, 38, 59; II, 31, 36; IV, 29, et de M. Maisonneuve, *Introduction*, etc. pl. LIV, n[os] 1 et 2. Le *vase de bain*, ou la *baignoire*, s'y produit constamment sous la même forme, c'est à savoir sous celle d'un *bassin* plus ou moins profond, monté sur une espèce de *fût* ou de *colonne*, presque toujours cannelée et pourvue d'une base. Ces vases, nommés en grec ἀσαμίνθοι, se faisaient habituellement de *marbre*, quelquefois même d'argent, dès les temps homériques, car Ménélas en possédait *deux* de cette dernière sorte, Homère, *Odyss.* IV, 48 et 128. Ils servaient, soit pour *une seule personne*, soit pour *plusieurs* à la fois, à raison de leur capacité; de là les inscriptions ΙΔΙΑ, ΔΗΜΟΣΙΑ, qui se lisent, la première sur un vase inédit de la collection de feu M. Durand, la seconde sur un vase d'Hamilton, publié par Tischbein, I, 58, l'une et l'autre tracées en toutes lettres sur un de ces ἀσαμίνθοι; et je rappelle à cette occasion un autre vase de la seconde collection d'Hamilton, IV, 30, reproduit par M. Inghirami, *Mon. Etr.* Ser. V, tav. XXV, où se voit tracée, sur un de ces *labrum*, l'inscription ΚΑΛΟΣ ΕΙ; voy. ce qui est dit à ce sujet dans mes *Monum. inéd. Orestéide*, p. 236, 4). On sait que chez les Romains le même vase se nommait *labrum*, Vitruv. V, 11; Ciceron. *Epist. Famil.* XIV, 20; et si les témoignages des auteurs nous manquaient sur ce point, les monuments suppléeraient à leur silence; car la découverte opérée récemment des *Thermes* de Pompeï a offert, encore en place, dans la pièce même nommée *laconicum*, le vase en question, sous la forme que j'ai décrite, et avec son nom LABRUM, gravé dans l'inscription en lettres de bronze incrustées qui décore le bord extérieur du bassin de marbre, *R. Mus Borbon.* vol. II, tav. XLIX, 41, 6, p. 21-24; et l'on connaissait depuis longtemps par une curieuse peinture des *Thermes de Titus*, quelles étaient la forme et la disposition données le plus générale-

de l'importance qu'acquiert, dans notre interprétation, le symbole nouveau qui s'y produit; en voici la description :

1° *Figure virile, jeune* et *imberbe,* entièrement *nue* (type un peu effacé), marchant à droite, le bras droit ployé à la hauteur de l'épaule, dans l'attitude ordinaire, le bras gauche étendu en avant; dans le champ, les lettres ΚΑΥ; au revers, *cerf debout,* tourné à droite; dans le champ, un *labrum* ou *vase à eau lustrale,* au-dessus duquel est un *cygne,* les ailes éployées; entre les jambes du *cerf,* les lettres ΘΕ; fabrique du troisième âge[1].

2° La même *Figure,* dans la même attitude, au-dessous du bras gauche étendu de laquelle est un *autel carré, couronné de rameaux;* dans le champ, les lettres ΚΑΥ; au revers, *cerf debout,* ayant devant lui le *même vase,* surmonté pareillement d'un *cygne;* médaille de même module et de même fabrique que la précédente, mais encore plus maltraitée par le temps[2].

Indépendamment du *vase à eau lustrale,* dont l'image, nouvelle sur ces monnaies, se rapporte, sans aucun doute, à la même intention que le *rameau,* c'est-à-dire au rit de la *lustration,* et qui devient ainsi un motif de plus à l'appui de notre explication, on devra remarquer, sur les deux médailles précédemment décrites, deux autres symboles qui s'y montrent également pour la première fois, avec une signification non équivoque, savoir : l'*autel couronné de rameaux,* dont la présence n'est ni moins propre, ni moins significative dans l'hypothèse de la *lustration,* et le *cygne*[3], qu'on trouve de même représenté

ment au *labrum* dans les bains des Romains; voy. *Pictur. antiq. Crypt. Roman. Append.* tab. VIII, p. 90-92.

[1] Voyez planche I, n° 4.

[2] Voyez planche I, n° 3. La même médaille existait dans la collection de M. Carelli, qui l'a décrite en ces termes, sous le n° 38 : « Vir imberbis, nudus, *ad* D. gradiens, absque *Strophio;* ante *Ara;* pone ΚΑΥ; ⸗) : Cervus stans, ante *labrum* rotundum columellæ super basi impositum, in quo *cycnus,* stans passis alis; inter cervi crura, ΘΕ. »

[3] Une autre médaille, pareillement inédite, de Caulonia, qui se conserve au Cabinet du roi, offre, dans le champ, au

au-dessus du *vase de bain mystique,* dans la plupart des compositions de vases peints qui ont rapport à ce sujet[1] : en sorte que, s'il avait pu rester quelques doutes sur le geste de la figure principale et sur le motif du *rameau* qu'elle tient de la main droite, ces doutes devraient être absolument dissipés par une réunion de symboles, tels que le *vase à eau lustrale*, le *cygne* et l'*autel couronné de rameaux,* tous objets liés essentiellement à l'idée de la *lustration.*

Une autre médaille de Caulonia, dont le type et la fabrique appartiennent au dernier âge, je veux dire à la plus belle époque de la monnaie de cette ville, et dont la conservation ne laisse presque rien à désirer, vient encore à l'appui de ces inductions, en nous fournissant un symbole nouveau qui s'y

devant de la figure principale, un *cygne volant,* les ailes éployées. C'est une variante de la même idée symbolique, doublement remarquable, parce qu'elle se produit ici, en l'absence du *labrum,* et du côté du type principal; on trouvera cette médaille dessinée sur la planche I, n° 1.

[1] On pourrait croire que le *cygne* joint au *labrum* n'a ici d'autre intention que celle d'indiquer une *fontaine,* motif qui, du reste, ne s'accorderait pas moins bien avec l'idée de la *lustration.* Ainsi, pour n'en citer qu'un seul exemple puisé à la même source, on voit un *cygne* au bas d'une *fontaine,* sur une rare et belle monnaie de Térina, colonie de Crotone, aussi bien que Caulonia, Millingen, *Choix de Médailles grecques inédites,* pl. I, n° 16; Avellino, *Opuscoli,* tav. I, n. 6. Mais on ne saurait nier non plus que le *cygne* ait une signification mystique dans une foule de compositions de vases peints, qui ont indubitablement un sens religieux. Tel est, entre autres, un vase du musée du Louvre, Maisonneuve, *Introduction,* pl. XXIII, où se voit, dans une scène de ce genre, un *cygne* placé sur un *labrum,* entre un *œuf* et une *branche de myrte,* deux symboles d'*initiation.* Un vase, du second recueil d'Hamilton, Tischbein, III, 21, offre pareillement un *cygne* au-dessus d'un *labrum.* Or, que la plupart de ces représentations soient mystiques, c'est ce qui résulte de la présence du *Génie ailé androgyne* qui figure sur presque tous les vases en question, ainsi que de tous les objets accessoires, le *miroir mystique*, le *vase lustral,* la *ciste*, les *bandelettes,* les *couronnes*, l'*échelle mystique*, qu'on y observe, et qui tous, sans exception, sont des symboles purement et indubitablement hiératiques; voy. Tischbein, *Vases d'Hamilton*, III, 30; Laborde, *Vases de Lamberg*, I, XIII; Inghirami, *Mon. Etr. o di Etr. nome*, ser. V, tav. XIX, p. 214, sgg. pour ne pas multiplier davantage les exemples de ce genre, qui sont en si grand nombre et si connus des antiquaires.

rapporte. Cette médaille est inédite, ce qui ajoute à l'intérêt qu'elle peut offrir; et le type en est si clair, qu'il suffira, pour l'expliquer, de le décrire avec quelques détails[1] :

Figure virile, jeune et *imberbe,* entièrement *nue,* marchant à droite, et faisant de la main droite le geste accoutumé, la main gauche étendue, et, au-dessus, la *petite Figure* accessoire, tenant des *rameaux ;* dans le champ, à gauche de la figure principale, un *cerf debout,* monté sur un *chapiteau* que couronne une espèce d'entablement; de l'autre côté, une *tige de laurier,* et un *bucrane* suspendu, avec deux rameaux *du même arbre,* qui se *croisent* au-dessus; au revers, *cerf debout,* et, dans le champ, la légende presque effacée, mais néanmoins encore visible, en caractères de forme récente : .ΑΥΛΩΝΙΑΤΑ(Ν). Il n'est presque pas de traits, dans cette description, qui ne confirment une notion précédemment acquise, ou qui ne fournissent un fait nouveau; je me contenterai d'en relever les principaux.

La *tige* et les *rameaux de laurier* placés dans le champ de cette monnaie ne permettent plus de méconnaître, dans l'emploi d'un pareil arbre, consacré spécialement à la *lustration,* et dans le geste de la *Figure principale,* avec la branche qu'elle porte constamment en guise d'*aspersoir,* un motif d'accord avec cet acte religieux. Le *bucrane* est un symbole non moins connu de *sacrifice,* et non moins bien approprié à la même intention; d'où il suit encore que c'est au rit de la *lustration* que se rapporte, sur toutes ces monnaies, d'âge et de fabrique diverse, le type principal, avec tous les symboles accessoires qui y figurent. Je puis faire connaître encore deux variétés inédites du type décrit en dernier lieu, toutes deux très-remarquables par quelques particularités nouvelles : l'une se trouve au Cabinet du roi, l'autre fait partie de ma collection.

[1] Voy. planche II, n. 9.

La première[1] offre la même *Figure virile* et *jeune,* absolument dans le même mouvement, avec le *cerf* placé devant elle, et, dans le champ, derrière cette figure, un *laurier,* à tige haute et à plusieurs rameaux, tel qu'il n'avait encore apparu sur aucune de nos monnaies de Caulonia; au revers, le *cerf debout,* avec la légende KAΥΛONIATAN.

La seconde[2], de même style et de même fabrique, au point de paraître sortie de la même main, présente aussi le même type, mais *sans le laurier;* avec un revers différent, c'est à savoir, le *cerf debout,* ayant à ses pieds une petite *tige de laurier,* et au-dessus, dans le champ, les seules initiales, de forme plus ancienne : KAΥΛ; et avec cette autre particularité, que la légende entière, KAΥΛONIATAN, dont il ne subsiste plus que les trois dernières lettres TAN, placées, en ordre rétrograde, entre les jambes de la figure, était gravée du côté du type principal. Mais il est temps de produire la plus remarquable, à tous égards, des monnaies de Caulonia venues jusqu'à nous, celle qui offre la réunion à peu près complète de tous les éléments du sujet que j'ai cru y découvrir, et qui m'en a suggéré la première idée; voici la description de cette médaille, unique encore, et du plus haut intérêt entre tous les monuments numismatiques de la Grande-Grèce :

Figure virile, *jeune* et *imberbe,* absolument *nue,* marchant à droite, le bras droit tenant un *rameau,* dans l'attitude ordinaire, le bras gauche étendu en avant, la main ouverte; dans le champ, à gauche de cette figure, un *bucrane* avec une *bandelette* qui pend de chaque côté, et au-dessous, un *Hermès barbu* et *ithyphallique;* à droite, une *tête de lion,* d'où l'eau s'épanche dans un *labrum* placé au-dessous; au revers, *cerf* debout, tourné à droite, et, dans le champ, la légende, distribuée sur trois lignes:

[1] Voy. planche I, n. 6.

[2] Même planche, n. 5.

ΚΑΥ ΛΩΝΙΑ ΤΑΣ; médaille de style plus élégant, et de plus belle fabrique qu'aucune des monnaies connues de Caulonia[1].

Après tous les détails où je suis entré précédemment, il serait inutile d'insister sur les nombreux et frappants rapports que présente, avec le rit de la *lustration*, le type que je viens de décrire. Le *bucrane* orné de *bandelettes*, et l'*Hermès*, placé dessous, indiquent manifestement le *sacrifice* accompli dans un lieu sacré, c'est-à-dire l'acte préliminaire et le théâtre même de la *lustration*. La *fontaine* et le *vase à eau lustrale* ne sont pas des éléments moins certains, moins essentiels du sujet dont il s'agit; et la *Figure virile* et *jeune*, placée au milieu de ces symboles si caractéristiques, dans une attitude si particulière, ne saurait plus être méconnue pour le *Héros local* ou le *Dêmos*, personnifié, comme il convenait, sous les traits et avec les formes de la *jeunesse*[2], accomplissant l'acte principal de la *lustration;*

[1] Voy. pl. II, n. 10. Cette médaille vient du cabinet de M. le duc de Luynes, qui l'avait acquise lui-même à Crotone; elle se trouve maintenant en ma possession, et je n'en connais pas un second exemplaire.

[2] On voit le *Peuple* personnifié de cette manière, c'est-à-dire sous les traits d'un *Jeune Homme entièrement nu*, et désigné par le mot ΛΑΟΣ, sur un beau bas-relief grec, représentant le *Sacrifice d'Iphigénie*, que j'ai publié, *Orestéide*, pl. XXVI, 1, p. 130. Je me suis fondé sur l'autorité de ce monument pour reconnaître le *Dêmos* argien personnifié de même par une figure de *Jeune Homme nu*, qui fait partie d'une scène héroïque dont tous les personnages, celui-là seul excepté, sont réels et historiques, et déterminés d'une manière certaine, *Orestéide*, pl. XXXIV, p. 161; et j'ai cité, à la même occasion, *ibidem*, p. 131, 3), les nombreuses statues du *Dêmos*, ou du *Peuple* personnifié, qui avaient existé dans la Grèce, l'une desquelles, représentant le *Dêmos* de *Sparte*, offrait aussi cette personnification sous les traits d'un *Jeune Homme*, Pausan. III, II, 8. Visconti avait sans doute en vue des exemples analogues, lorsqu'il assurait, en termes généraux, que la *figure du Peuple*, telle qu'elle est représentée sur les monuments romains, est *jeune* et *imberbe*, par opposition à *celle du Sénat, constamment barbue;* voy. sa *Dissertat. sur un ancien plomb de Velletri*, dans ses *Oper. var.* t. II, p. 36; et c'est, d'ailleurs, ce qui résulte péremptoirement de l'observation de tant de médailles grecques impériales de villes de l'Asie mineure, où la *tête du Dêmos*, certifiée par l'inscription qui l'accompagne, ΔΗΜΟϹ, est toujours celle d'un *Jeune Homme imberbe*. On trouvera cette notion établie, avec toutes les preuves à l'appui, dans mon *Mémoire*

à moins qu'on n'aime mieux voir dans cette figure *Apollon* lui-même, le Dieu *lustrateur* par excellence, καθαρτής, qui était sans doute la principale divinité de Caulonia[1], à en juger d'après la haute célébrité du temple d'Apollon Alæos[2], bâti sur le territoire de cette ville.

Ce qui me disposerait à adopter de préférence cette dernière opinion, c'est la connaissance que j'ai acquise tout récemment d'une médaille de Caulonia que je possède, grâce à la bonté de M. Millingen. Cette médaille, extrêmement rare et encore inédite[3], offre, d'un côté, la *tête d'Apollon laurée,* et au revers, le *cerf debout,* avec les trois lettres initiales KAϒ; la fabrique en est de la dernière époque, et le style se rapproche des beaux temps de l'art : en sorte que c'est, sous tous les rapports, un monument numismatique aussi rare que curieux, dans la série des monnaies de Caulonia. Mais la notion la plus importante qui s'y trouve, c'est celle qui résulte de la *tête d'Apollon,* choisie comme type national; d'où il suit en effet qu'*Apollon* était le dieu ΟΙΚΙΣΤΑΣ ou ΠΟΛΙΟΥΧΟΣ de Caulonia, et que c'est ce Dieu, dont la figure, *debout,* avec le *rameau de laurier* en main,

sur la Numismatique Tarentine, qui fait suite à celui-ci.

[1] C'est aussi *Apollon* qu'avait reconnu M. K. Ott. Müller sur les monnaies de Caulonia, mais sans se faire pourtant une idée suffisamment exacte de ce type, et sans avoir embrassé la suite complète de ces monnaies; voy. ses *Dorier,* I, 264, 5). Il est vrai que, plus tard, ce même savant, dans les *Explications* qu'il a jointes à son *Choix de Monuments de l'Art antique,* pl. XVI, n. 72, p. 8, décrit la figure qui forme le type des médailles de Caulonia, comme celle d'*Apollon, Dieu expiateur, représenté* en attitude de *secouer un laurier* (un *rameau de laurier*) : ce qui rentre dans mes idées.

[2] Voy. plus bas, p. 217, note.

[3] Planche II, n. 12. Dans le dernier séjour que j'ai fait à Naples, en octobre 1838, j'ai vérifié, en examinant la superbe collection de MM. de Santangelo, qu'il s'y trouvait deux exemplaires de la même médaille, les seuls qui eussent encore apparu, à leur connaissance, l'un et l'autre moins bien conservés que celui que je dois à l'amitié de M. Millingen, et que je publie. J'ajoute que M. le duc de Luynes, à qui j'avais communiqué une empreinte de cette médaille, en a joint le dessin à son travail *sur les Médailles incuses de la Grande-Grèce,* pl. XI, n. 4; voy. plus haut, p. 201, 2).

dans l'attitude de la lustration[1], forme le type habituel des médailles de Caulonia[2]. Ce point établi, et j'avoue que je vois ici toutes les circonstances favorables à cette hypothèse, sans aucune qui y soit contraire, il me paraît que la *petite Figure* accessoire, en attitude de courir avec un *rameau pareil* dans chaque main, doit être le *Génie* même *de la lustration*, Ἀγνισμός, ou Καθαρμός, personnifié, suivant un système dont on n'ignore pas à quel point l'art grec multiplia les applications, et dont il nous est resté une foule d'exemples sur des monuments grecs de toute sorte et de tout âge[3]. La manière même dont cette figure accessoire, de petite proportion et d'ordre symbo-

[1] A l'appui de cette idée, il n'est pas inutile de rappeler les nombreux témoignages classiques qui nous représentent *Apollon*, comme dieu essentiellement *expiateur*, καθαρτής. Cette partie du mythe d'Apollon a été traitée à fond, comme toutes les autres, par M. K. Ott. Muller, *die Dorier*, II, 8, t. I, p. 324 et suiv. et j'y renvoie mes lecteurs. Mais, en fait de traits qui se rapportent au culte d'*Apollon expiateur*, et qui appartiennent à la même contrée de la Grande-Grèce, où existèrent Crotone, cité toute dévouée à Apollon, et Caulonia, colonie de Crotone, je citerai les solennités expiatoires qui se célébraient à Rhégium, en l'honneur d'Apollon; Varro, *Humanar.* x, et Cato, *de Originib.* III, *apud* Prob. *Comment. in* Virgil. *Bucol.* t. II, p. 348, ed. Lion; voy. K. Ott. Müller, *ouvr. cit.* t. I, p. 260, 4 et 5).

[2] J'ajoute, à l'appui de cette observation, une autre indication qui se tire d'une rare et curieuse médaille du cabinet d'Hedervar, dont le type est formé par le *triskèle*, symbole lié au culte d'*Hécate*, et conséquemment à celui d'*Apollon*; le revers porte les lettres KAVLO; cette médaille est gravée dans le *Mus. Hedervar.* tab. III, n. 52.

[3] Au sujet de cet usage grec, de personnifier une foule d'êtres abstraits ou métaphysiques, d'affections de l'âme, de vices ou de vertus, il n'est guère de témoignages plus précis et plus formels que celui-ci de Plutarque, *in Cleomen*, § IX, t. IV, p. 546, ed. Reisk. Ἔστι δὲ καὶ Λακεδαιμονίοις οὐ ΦΟΒΟΥ μόνον, ἀλλὰ καὶ ΘΑΝΑΤΟΥ, καὶ ΓΕΛΩΤΟΣ, καὶ τοιούτων ἄλλων ΠΑΘΗΜΑΤΩΝ ἱερά; et, quant à l'antiquité de ces sortes de personnifications admises d'abord dans le monde poétique, on n'en saurait douter, d'après les preuves nombreuses que nous en offrent les poésies homériques; *Iliad.* V, 739, sqq. XIX, 92, et *alib.* L'imitation s'était de très-bonne heure aussi approprié un système qui lui était si favorable; et il suffirait, à cet égard, du témoignage du coffre de Cypsélus, monument de l'art grec primitif, où plusieurs de ces êtres abstraits, créés par la poésie, avaient été réalisés par la sculpture. On voit encore, par le célèbre bas-relief de l'*Apothéose d'Homère*, à quel point les arts d'imitation avaient usé et

lique, est portée *sur le bras* de la figure principale, était un trait tout à fait propre à cette espèce de personnification, dans les plus anciennes habitudes de l'art grec. Ainsi le célèbre Apollon de Délos, monument de l'art primitif, portait *sur la main droite trois petites Figures* représentant *les trois Grâces*, et tel on le voit en effet figuré sur quelques médailles d'Athènes et sur des *pierres gravées*[1]. Ainsi une ancienne statue de Junon, à Co-

peut-être abusé de ce système de personnifications, à toutes les époques de l'antiquité. Il s'en trouve aussi de fréquents exemples sur les vases peints, et je me contenterai de citer ici ceux qui ont le plus de rapports avec mon sujet; tels sont ΙΜΕΡΟΣ, personnifié sous les traits d'un *Adolescent*, et désigné par son nom, *Vases de Lamberg*, I, LXV, quelquefois porté *sur les genoux* ou *sur la main* de Vénus, Millingen, *Vases peints*, pl. XLII; Gerhard, *Antike Bildwerke*, pl. XXXII; ΟΙΣΤΡΟΣ, figuré sur un vase de Canosa, Millin, pl. VII; ΕΡΙΣ, sur un vase du *musée Bartholdy;* Panofka, *Mus. Bartoldian.* p. 108; cf. Millingen, *Vases grecs*, pl. XXX, et Creuzer, *zur Gallerie der alten Dramatiker*, pl. I; ΦΘΟΝΟΣ, sur un vase de la collection de MM. de Santangelo, à Naples. A ces exemples, fournis par les vases, et qu'il me serait facile de multiplier, j'ajouterai un trait du même genre emprunté à la numismatique. Une rare médaille de Syracuses offre, au revers de la *tête de Proserpine*, un *Jeune Homme nu* et *ailé*, guidant un *quadrige* et couronné par la *Victoire*, figure qui m'a paru être celle du *Génie des jeux*, ΑΓΩΝ, personnifié; voy. ma *Notice sur les collections numismatiques de M. Gosselin*, p. 25, et ma *Lettre à M. le duc de Luynes*, où la médaille est gravée, pl. II, n. 16.) Je remarque maintenant, à l'appui de cette explication, qu'il existait, chez les Grecs, des statues du même personnage, une, entre autres, à Olympie, vue et décrite par Pausanias, V, 26, 2. Un être du même ordre, la *Palestre*, ΠΑΛΑΙΣΤΡΑ, avait été personnifié, suivant le même système; et nous possédons la description d'une de ses images, Philostrat. Sen. *Imag.* II, 32. Je ne pousserai pas plus loin ces citations, à l'aide desquelles il serait facile d'étendre et de rectifier, sur beaucoup de points, l'*Essai sur l'Allégorie* de Winckelmann. Mais je remarquerai, au sujet de cette manière de porter *sur le bras* ou *sur la main* la *petite Figure*, d'ordre métaphysique, qui servait à caractériser le *Personnage principal*, que le même procédé s'employait aussi à l'égard des *animaux symboliques*, qui remplissaient le même objet. C'est ainsi que l'on voit un *lion* ou une *panthère*, *portés sur le bras* étendu d'une *Ménade*, exemple d'un genre tout à fait analogue à celui de nos médailles de Caulonia, et fourni par des vases peints, de Witte, *Catalog. du Cabin. Durand*, n[os] 176 et 179, qui a été judicieusement rappelé par M. le duc de Luynes, à l'appui de son explication du type de ces médailles, *Nouv. Annal. de l'Instit. Archéol.* t. I, p. 425, 3).

[1] Voy. les témoignages et les monuments que j'ai cités, à ce sujet, dans ma *Lettre à M. Schorn*, au mot *Angélion*, p. 58-59. Je reviendrai sur le monument

ronée, portait pareillement *sur sa main* les *figures des Sirènes*[1]; et les auteurs à qui nous devons la connaissance de ces monuments curieux, ne nous ont pas laissé ignorer l'intention symbolique qui fit ainsi placer, *sur la main* de *statues colossales*, de *petites Figures* accessoires, qui avaient pour objet d'exprimer une idée ou une propriété purement métaphysique, inhérente à l'image de la figure principale. C'est le même motif qui avait donné lieu à toute une classe de *Figures Nicéphores*, c'est-à-dire *portant une Victoire sur la main*, telles qu'il en exista un si grand nombre dans l'antiquité grecque. On connaît le *Jupiter Nicéphore*, la *Minerve Nicéphore*, la *Vénus Nicéphore*, types où l'idée accessoire et métaphysique s'exprimait au moyen de la *petite Figure* ajoutée *à la main* du *Personnage principal*.

Et, à cette occasion, je ne puis m'empêcher de consigner ici une observation qui dérive du même système de représentations symboliques; c'est que la figure qui forme le type de nos monnaies de Caulonia dut être imitée de quelque *statue colossale* représentant le Dieu de Caulonia. En effet, c'était un des traits caractéristiques des plus anciennes figures colossales, ouvrages de l'art grec, d'avoir les *jambes écartées, avec les bras étendus*, d'une manière forcée et bizarre; c'est ce que nous apprend Plutarque[2],

en question, avec de nouvelles preuves à l'appui, dans une seconde édition de cette *Lettre*, qui sera prochainement publiée avec des additions considérables.

[1] Pausan. IX, 34, 2 : Ἥρας.... *ἄγαλμα ἀρχαῖον.... φέρει δὲ* ἘΠῚ ΤΗ͂Ι ΧΕΙΡῚ ΣΕΙΡΗ͂ΝΑΣ; vid. Siebelis. *Excurs. ad h. l.* t. IV, p. 148.

[2] Plutarch. *ad Princip. inerud.* t. IX, p. 119, ed. Reisk. *Οἱ νομίζουσι μεγάλους καὶ ἁδροὺς φαίνεσθαι τοὺς* ΚΟΛΟΣΣΟΥ͂Σ, *ἂν διαβεβηκότας σφόδρα καὶ διατεταμένους καὶ κεχηνότας πλάσσωσι.* On peut consulter, sur le sens précis des mots *διαβεβηκότας* et *κεχηνότας*, les observations de Facius, *Excerpt. è* Plutarch. p. 108, auxquelles je ne vois rien à ajouter ni à reprendre. Mais une chose plus importante, que ce savant a négligé de remarquer ici, c'est que Plutarque s'est certainement mépris sur le véritable motif de ce type de figures colossales, en l'attribuant, comme il le fait, à *l'impéritie des artistes*, *τοὺς ἀτέχνους ἀνδριαντοποιούς.* Un reproche si grave et si général, adressé aux auteurs de tant de colosses, prouve combien Plutarque était peu fami-

dans un passage curieux dont chaque mot s'applique si exactement au type des médailles qui nous occupent, qu'il suffit de mettre en rapport le texte et le monument, pour les expliquer l'un par l'autre. Une seconde figure du même genre est celle qui forme le type constant des monnaies de Posidonia, de l'époque primitive, et qui doit avoir été pareillement empruntée d'une *statue colossale* de *Neptune,* placée sans doute sur la place publique de Posidonia[1]. Or, à l'attitude si caractéristique que nous offrent ces sortes de figures, si l'on ajoutait, comme nous le voyons sur nos médailles de Caulonia, une autre figure de beaucoup plus petite proportion, il ne manquerait absolument rien à l'image colossale qu'on voudrait produire, de la manière la plus sensible, en même temps que sous la forme la plus exiguë. C'est ainsi que l'on voit la figure d'*Hercule debout,* type de quelques belles médailles d'Héraclée, de Lucanie, avec une *petite Victoire volant* qui le couronne, pour faire ressortir, par cette disproportion même, la stature

lier avec le génie et avec l'histoire de l'art grec. Il est évident pour nous-mêmes, qui n'avons conservé que des images ou des notions si incomplètes de cette classe de monuments publics exécutés à toutes les époques de l'antiquité, que le type de ces sortes de colosses, *avec les jambes écartées et les bras étendus*, fut conçu, comme la plupart des modèles de l'art primitif, d'après les principes d'un goût égyptien et asiatique. On sait, en effet, que c'est à de pareils traits que se reproduisent uniformément ces figures de princes, de dieux ou de héros, toujours de stature gigantesque, sur tant de bas-reliefs de l'antique Égypte. C'est à cette source que les Grecs puisèrent la première idée de leurs colosses, tels que nous les offrent, en petit, les médailles de Caulonia et de Posidonia; et si, à l'époque même où l'art s'était perfectionné de tant de manières, on continua d'exécuter des colosses d'après ce type primitif, ce fut, non pas par *défaut d'habileté*, comme le dit Plutarque, mais par suite de ce goût hiératique et de ce respect pour des habitudes consacrées, qui caractérisèrent l'art des Grecs à presque toutes les époques, et qui durent surtout conserver leur empire dans l'exécution de figures de cette espèce.

[1] On trouve fréquemment, sur les monnaies grecques, des figures semblables dont le type, fourni par quelque simulacre de divinité nationale, en reproduisait l'image réduite et fidèle. J'en citerai pour exemple la figure du *Jupiter Ithomate*, copiée d'après une célèbre statue d'Agéladas, et ser-

colossale du héros[1]; c'est ainsi encore, et par le même motif, qu'une figure assise de la *nymphe Térina*, ou de la *Ville* même personnifiée, est accompagnée, sur une rare médaille de cette ville, d'une *petite Figure* de la *Victoire ailée, volant* dans le champ *avec une couronne*[2]. Telle est enfin, si je ne me trompe, la double intention de la *petite Figure accessoire,* portée sur le bras ou sur la main de la *Figure principale* des médailles de Caulonia, indiquant, à la fois, par un personnage d'un ordre métaphysique réduit à une si petite proportion, l'action positive et la stature colossale de cette figure[3], et par ses symboles, le *ra-*

vant de type sur une rare monnaie des Messéniens, Millingen, *anc. Coins of greek Cities,* pl. IV, n. 20; cf. Pausan. IV, 33, 5; et j'observe que cette monnaie paraît être la même que celle qui a été publiée par le P. Magnan, *Miscellan. Num.* t. II, tab. 15, n° 11, comme appartenant à une ville de *Carcinum,* du Bruttium, à raison de la légende ΚΑΡΚΙΝΙΩΝ, qui a probablement été mal lue, au lieu de ΚΑΡΝΑΣΙΩΝ. C'est un point que je me borne à signaler ici à l'examen des antiquaires, et sur lequel je me propose de revenir dans une autre occasion.

[1] Ces médailles sont trop connues des antiquaires pour avoir besoin d'être décrites ; mais il n'est pas inutile d'observer que la figure d'*Hercule debout,* couronné par la *Victoire volant* à ses côtés, est, suivant toute apparence, imitée de quelque célèbre statue colossale, en bronze, telle que celle de Lysippe, qui était placée sur la place publique de Tarente; et cette observation vient encore à l'appui de ma conjecture. Il est vrai que M. Millingen a cru voir une imitation de ce colosse dans la figure d'*Hercule assis* que nous offre une rare médaille de Tarente qu'il a publiée, *anc. Coins of greek Cities,* etc. pl. I, n 14, p. 12 ; mais, même en admettant cette conjecture, qui me paraît contraire à la vérité, rien n'empêche que quelque autre colosse d'*Hercule debout* n'ait fourni le type de l'*Hercule* ainsi représenté, avec la *Victoire* qui le couronne, sur les médailles en question d'Héraclée.

[2] Voyez planche III, n° 15. Cette belle médaille fait partie de ma collection. M. Millingen, qui l'a publiée tout récemment, d'après un exemplaire tiré du cabinet de M. le duc de Luynes, *anc. Coins,* etc. pl. II, n° 3, p. 24, a commis une légère inadvertance en la regardant comme inédite; elle était gravée depuis longtemps dans un ouvrage, assez peu connu à la vérité, le *Catalogue d'une Collection de Médailles* (celle de Schachmann), Leipzig, 1774, in-4°, p. 37.

[3] C'est sur l'explication de cette figure accessoire, évidemment d'ordre métaphysique par sa petite proportion et par la place même qu'elle occupe *sur le bras* du personnage principal, qu'il y a eu jusqu'ici le plus de dissentiments entre les antiquaires. Pour ne parler ici que des auteurs des travaux les plus récents, M. le duc de Luynes croit reconnaître, *aux attributs de cette figure, évidemment inférieure en hiérarchie à celle qui la soutient, et avec laquelle*

meau de laurier et *la fleur*[1], l'*acte de la lustration*, dont elle était la *personnification*. Quant au choix de *l'animal*, qui figure ici, à double titre, comme *symbole* et comme *objet* d'une cérémonie qui avait également lieu par rapport aux *animaux*, tant de circonstances locales, qu'il est aujourd'hui impossible, et, pour le

elle ne peut manquer d'avoir des rapports directs, un des fils d'Apollon lui-même, *caractérisé par les symboles paternels;* et, d'après ce motif, il se prononce pour Aristée ; *Mém. cit.* p. 425-426. Cette opinion, tout inadmissible qu'elle me paraît, est cependant bien plus près de la vérité que celle de M. K. Ott. Müller, qui voit dans *la petite figure posée sur le bras étendu du dieu, un homme expié, vraisemblablement Oreste; Monum. de l'Art antiq.* II, p. 8. J'ose dire que rien n'est moins vraisemblable que cette opinion, que le savant auteur a pourtant reproduite dans son *Handbuch d. Archäol. d. Kunst*, § 359, 7, S. 516, en faisant toutefois mention de l'idée de *Katharmos personnifié*, comme d'une opinion qui m'appartient. Je ne parle pas de celle de M. de Steinbüchel, qui, tout en faisant de la figure principale un *Apollon*, prend la petite figure pour un *Satyre*, sans s'expliquer, du reste, sur le rapport qui pouvait exister entre *Apollon* et un *Satyre*. Je crois devoir encore moins m'occuper de la nouvelle explication proposée par M. Streber, qui est peut-être la plus extraordinaire de toutes, comme elle en est en tout cas la plus récente. Après avoir montré, ce qui était le moins difficile à faire, qu'aucune des idées émises par les antiquaires, y compris celle de M. K. Ott. Müller, n'était pas de tout point satisfaisante, il expose la sienne, qui consiste à voir, dans le personnage principal, *Hercule*, avec la *branche de l'olivier* qu'il rapporte du pays des Hyperboréens; dans l'animal, la *biche aux cornes d'or;* et, dans la *petite Figure* accessoire, *un des Cercopes*, caricature en quelque sorte vivante attachée comme une ombre à la personne du héros. Il serait tout à fait superflu de s'arrêter à combattre des suppositions telles que celles-là, où je regrette d'avoir à dire que je ne reconnais pas l'excellent esprit de M. Streber, ni son jugement exercé par la pratique des monuments. Je ne connais, d'ailleurs, son mémoire que par l'*Extrait* qui en a été donné dans les *gelehrte Anzeigen herausgeg. von Mitgl. d. K. Bayer. Akad.* IVter Band, S. 1052-1060; et il faut attendre, pour apprécier équitablement le travail de l'auteur, qu'il ait paru en son entier. Du reste, le *Mémoire* dont il s'agit, lu le 14 janvier 1837, dans une séance de l'Académie de Munich, se trouve de beaucoup postérieur au mien; ce qui n'empêche pas que les médailles que je publie, et qui constituent tout le prix de mon travail, n'aient encore l'avantage d'être inédites, comme elles ont le mérite de fixer incontestablement la signification si controversée jusqu'ici du type des monnaies de Caulonia.

[1] On sait que les *fleurs* étaient un *symbole de lustration* usité dans le culte éleusinien, Meurs. *Eleusin.* c. VII. Celles qui se voient sur nos médailles de Caulonia, à la main du génie *Katharmos*, ne peuvent être que celles qui sont désignées par un grammairien sous le nom général d'*Himéra*, Hesych. *v.* Ἵμερα· τὰ πρὸς τοὺς ΚΑΘΑΡΜΟΥ͂Σ φερόμενα ἌΝΘΗ.

moins, aussi indifférent de connaître, peuvent avoir eu part à ce choix, que ce serait en pure perte qu'on se livrerait à une pareille recherche [1]. Mais une dernière observation, qui n'est pas sans importance, ni, j'ose le croire, sans fondement, c'est que le type des monnaies de Caulonia, expliqué, comme il vient de l'être, par le rit de la *lustration*, doit se rapporter à la fondation même de cette colonie, suivant l'antique usage des Grecs, de signaler, par la *lustration de la ville*, le fait de son établissement. Il nous est parvenu plusieurs témoignages de cette coutume grecque [2]; et les preuves, qui en sont restées sur les monuments

[1] Il est cependant très-probable que le *cerf* figure, sur toutes nos monnaies de Caulonia, d'après une intention semblable à celle qui fit représenter le même animal, attelé *au char d'Apollon et Diane*, sur un des bas-reliefs du temple d'*Apollon Épicourios*, à Phigalie; voy. ce qui sera dit plus bas à ce sujet, p. 228, 1). Le rapport symbolique qui existait entre *Apollon* et le *cerf* est d'ailleurs constaté par la présence de cet animal auprès d'Apollon, sur une foule de vases peints, de fabrique de Pouille et de Basilicate. On voit l'animal en question porté sur la main même d'*Apollon Philésius*, type de nombreuses médailles de Milet, qui reproduisent pour nous l'antique et célèbre statue de Canachus; voy. à ce sujet ma *Lettre à M. K. Ott. Müller*, dans les *Annal. de l'Instit. Archéol.* t. V, p. 199; et, quant aux médailles mêmes, consult. Arigoni, *Imper Gr.* t. I, tab. 1, n° 11; t. II, tab. 11, n° 16; Sestini, *Descript. Num. vet.* p. 345; Mionnet, *Description*, t. V, p. 167, n. 769 et suiv. D'après ces rapports, le choix d'un pareil animal pouvait bien tenir au voisinage du célèbre temple d'*Apollon Alœos*, qui existait à environ 120 stades de Crotone, dans un lieu nommé *τὰ Μαλακά*, ou, suivant quelques auteurs, à Thurium, et qui avait été fondé, d'après une tradition ancienne, par Philoctète, en mémoire de la *guérison* qu'il avait obtenue en ce lieu; Auctor *de Mirabil. Auscult.* c. 123; Lycophron. *Alexandr.* v. 927, et Schol. *ibidem;* add. Magn. Etymol. *v.* *Ἀλαῖος;* Justin, lib. XX, c. 1; cf. Cancellieri, *sett. Cose fatal. di Roma*, p. 64; voy. encore, au sujet du rapport qui existe entre la tradition et le culte d'*Apollon Alœos*, et le type d'*Hercule Oikistas*, sur les monnaies de Crotone, K. Ott. Muller, *die Dorier*, I, 449. On sait, d'ailleurs, que le *cerf* figurait, dans les fables nationales de Crotone, par la mort du chasseur *Æsaros*, noyé en poursuivant une biche, *ἐλάφῳ διωκομένῃ συνεισπεσών*, dans le fleuve qui porta son nom, Eustath. *ad* Dionys. *Perieges.* v. 370.

[2] L'origine de cet usage se perdait pour ainsi dire dans le berceau même de la nation grecque, puisqu'elle se liait, d'une part, avec les mystères cabiriques, de l'autre, avec les institutions des Kurètes, qui étaient proprement *Καθάρται*, Bœttiger, *Kunst-Mythologie*, § IX, p. 124. En fait de notions qui se rapportent à des temps historiques, il suffira d'indiquer la *lustration*

mêmes, inaperçues ou négligées jusqu'à nos jours, méritent d'être rappelées ici à double titre, à cause des notions nouvelles qu'on peut y puiser relativement à l'usage en question, et qui deviennent autant de motifs de plus à l'appui de notre explication.

Je citerai, en premier lieu, une rare monnaie de *Crotone*[1], qui s'applique plus directement qu'aucune autre à l'objet de nos recherches, puisque Crotone était métropole de Caulonia, et dont le type n'a pas encore obtenu une explication complète; c'est celle qui offre, d'un côté, *Apollon debout*, près de son *trépied*, décochant un trait contre le *serpent Python*, de l'autre, *Hercule assis*, appuyé de la main gauche sur sa *massue*, et tenant de la main droite un *rameau de laurier*, au-dessus d'un *autel allumé*, avec l'inscription : ΟΙΚΙΣΤΑΣ, le *Fondateur*. Eckhel, qui publia deux fois cette médaille[2], l'une des plus belles et des plus intéressantes, sans contredit, de toute la nu-

d'Athènes accomplie par Épiménide, Diog. Laërt. I, 110; conf. Heinrich's *Epimenides*, 64, ff. sans compter la *lustration particulière du Pnyx*, qui se faisait par les Péristiarques, Valois, *sur* Harpocration, p. 294; et je puis citer encore un fait analogue d'une date plus récente, la *lustration de Mantinée*, qui se célébra, après son rétablissement par les Thébains, Polyb. IV, 21, 9. A Rome, on sait que cette institution de *lustrations publiques*, réduite en un vaste système, embrassa successivement la *ville*, *le peuple*, *les campagnes*, *les bourgs*, *les armées*, *les flottes*, et jusqu'aux *animaux domestiques*. A l'appui du témoignage général de Tertullien, il nous reste une foule d'autorités classiques qu'il serait trop long et d'ailleurs inutile de rapporter. Je me contente de rappeler, à cause du rapport intime que ce trait de mœurs romaines offre avec notre sujet, la *lustration du peuple romain*, qui avait lieu, comme l'on sait, après chaque recensement, et qui, instituée par Servius Tullius, se pratiquait encore sous Auguste, Dionys. Hal. IV, 2. J'ajoute qu'à Rome il se faisait une *lustration de la ville* après chaque grande calamité, telle qu'une inondation du Tibre, ou même à l'occasion d'accidents moins graves, tels que ceux qu'avait pu produire la foudre en frappant des édifices consacrés; on en a des exemples sous Néron et sous Othon, Tacit. *Ann.* XIII, 24, et *Hist.* I, 87, et jusque sous Aurélien, Vopisc. *in Aurelian.* c. 20; *vid.* Salmas. *ad h. l.* conf. Duker. *ad* Tit. Liv. XXXV, 19.

[1] Voyez planche III, n° 19.

[2] *Num. veter. anecdot.* tab. III, n° 25, p. 42-44; *Syllog. num. vet.* tab. I, n° 13, p. 10-11.

mismatique grecque, eut le double mérite de reconnaître l'erreur de sa première explication, en proposant, dans la seconde, la vraie lecture et l'interprétation indubitable du mot ΟΙΚΙΣΤΑΣ, gravé près du personnage d'*Hercule,* et qui s'applique si bien à ce dieu, considéré, suivant d'anciennes traditions nationales, comme *Fondateur* de la ville. C'est là, en effet, l'une de ces heureuses idées, l'un de ces traits de lumière, semés avec profusion dans l'admirable ouvrage d'Eckhel, qui servent à éclairer tout le domaine d'une science, et qui couvrent de leur éclat quelques fautes de détail inséparables d'un travail si vaste. Une de ces inadvertances d'Eckhel, qui mériterait à peine aujourd'hui d'être relevée, s'il n'y avait persisté dans son grand ouvrage, c'est d'*avoir exclu,* comme il le dit lui-même, *Apollon au profit d'Hercule*[1], sur la médaille en

[1] *Doctr. num.* I, 173 : Jure igitur... Hercules urbis conditor dictus... in ipsos numi typos, *deturbato, quem olim intruseram, Apolline,* succedit. Il n'y avait pas eu d'*intrusion* dans la première idée d'Eckhel. *Apollon* était la principale divinité de Crotone, ainsi qu'il résulte du *trépied,* qui est le *symbole* constant de ses monnaies; sans parler du célèbre temple d'*Apollon pythien*, dont l'existence à Crotone est constatée par le témoignage de Jamblique, *vit. Pythagor.* c. IX. Je puis ajouter à cette occasion une notion neuve et curieuse concernant le temple dont il s'agit; c'est qu'il s'y trouvait joint un *trésor* ou dépôt d'objets précieux, entre autres de monnaies, dont une, monument peut-être unique en son genre, est venue jusqu'à nous. La pièce en question est une didrachme de Crotone, de fabrique ancienne, mais non pas primitive, qui porte, en lettres profondément gravées à la pointe, et conséquemment ajoutées après coup, l'inscription que voici : ⊢IAPON TO AΠO; j'ai fait graver, avec tout le soin possible, cette pièce si curieuse restée jusqu'ici inédite, pl. III, n° 24. Ni M. Mionnet, qui l'a décrite, *Supplément* I, p. 389, n° 979, et qui a lu : ⊢IAPON TOAIT, ni M. Sestini, qui a publié plus exactement cette inscription, mais qui l'a rendue par SACRUM APOLLINEM, interprétation tout à fait vicieuse, *Class. generul.* p. 17, n'ont saisi le véritable sens ni surtout le véritable objet de ces paroles, qu'il faut lire : ⊢IAPON (sous-entendu XPHMA ou NOMIΣMA) TO (pour TΩι) AΠOλλωνι, c'est-à-dire *pièce consacrée à Apollon*, de même qu'on lit IEPON APTEMIΔI, sur un lécythus de la collection de MM. de Santangelo, à Naples, et qui prouve que cette monnaie faisait partie du *trésor* de l'Apollon de Crotone, ainsi que nous savons, par tant de témoignages antiques, que c'était l'usage de consacrer, dans les principaux sanctuaires, des mon-

question de Crotone, en voyant, dans le *Personnage debout*, près du *trépied*, et lançant une flèche contre un *serpent*, *Hercule combattant l'Hydre de Lerne*, au lieu d'*Apollon vainqueur du serpent Python*, qui est, à n'en pas douter, le vrai sujet de cette représentation [1]. Mais c'est le type du revers, imparfaitement expliqué par Eckhel, qui mérite surtout notre attention.

Il n'est personne qui ne reconnaisse, dans le *jeune Héros nu*,

naies d'or ou d'argent, ce que l'on exprimait par les mots ἱεραὶ ζημίαι, ou ἱεραὶ δραχμαί; voy. à ce sujet les témoignages classiques recueillis par M. K. Ott. Müller, *die Dorier*, t. I, p. 295, 3). Il m'en est tombé depuis peu entre les mains un nouveau monument, à tous égards bien précieux, que je puis produire ici; c'est une petite monnaie d'argent de Milet, dont la fabrication eut lieu au moyen des *métaux sacrés*, ΙΕΡΩΝ ΧΡΗΜΑΤΩΝ, du célèbre temple de Didymes, ainsi qu'il résulte de l'inscription même qui s'y lit : ΕΓ (sic) ΔΙΔΥΜΩΝ ΙΕΡΗ. Cette médaille, inédite et à peu près unique, puisqu'il n'en a encore été vu, à ma connaissance, que deux exemplaires, l'un acquis pour le Cabinet du roi, l'autre, possédé par M. Millingen, est gravée, pl. III, n. 27. (Depuis que ceci a été écrit, la médaille en question a été publiée par M. Millingen, *Sylloge*, etc. pl. II, n° 44, p. 70-71.) Mais, pour revenir à la question, l'existence du culte d'Apollon, à Crotone, n'empêchait pas que d'autres divinités, adorées aussi dans cette ville, comme *Junon Lacinienne* et *Hercule*, ne figurassent au même titre sur ses monnaies; ainsi la *tête laurée d'Apollon* forme le type habituel d'une des plus belles médailles de Crotone, dont le revers offre l'*Hercule jeune étouffant les serpents*, image empruntée sans doute du célèbre tableau de Zeuxis, Plin. XXXV, 9, 36, et la *tête de Junon Lacinienne*, sur d'autres médailles de Crotone, est accompagnée, au revers, d'un *Hercule assis*, avec le *scyphus* en main, type imité de la célèbre statuette de Lysippe, qui avait d'abord appartenu au grand Alexandre de Macédoine, et qui, apportée dans la Grande-Grèce par Alexandre d'Épire, pour devenir le partage d'Annibal, avait fini par tomber dans les mains d'un amateur illustre du temps de Domitien, Vindex, ami de Stace et de Martial. C'est du moins ce que l'on peut inférer du témoignage de ces deux poëtes, Stat. *Sylv.* IV, 6, 32, sq. Martial. *Epigram.* IX, 44, 45, en y rectifiant quelques détails où il est entré sans doute un peu d'exagération poétique; voy. Münter, *Religion der Karthager*, § 51-52, Anm. 69. Cette statue de Lysippe a été aussi l'objet de quelques méprises de la part des modernes, notamment de Heyne, qui a cru que le fameux torse du Belvédère en était une imitation, *Prisc. Art. opp. ex epigram. illustr.* p. 87; voyez aussi Meyer, *Gesch. d. bild. Künst.* II, 114. Je reviendrai sur cette question dans un mémoire particulier.

[1] Telle est aussi l'opinion, exprimée en dernier lieu par M. Avellino, qu'on peut regarder à cet égard comme l'interprète du sentiment unanime des antiquaires; voy. le *R. Mus. Borbon.* vol. VI, tav. XXXIII, n° 6.

assis sur un rocher couvert de la *peau du lion*, et appuyé du bras gauche sur une *massue*, avec un *arc* et un *carquois* près de lui, *Hercule, fondateur* mythologique de Crotone, quand bien même le mot ΟΙΚΙΣΤΑΣ[1], gravé près de ce héros, ne suffirait pas, en outre de tous ses attributs, à le désigner en cette qualité. Le motif principal se trouvant établi d'une manière aussi positive, il ne reste plus qu'à rendre compte de quelques particularités de ce type, qui n'ont pas été suffisamment étudiées. Tel est l'*autel*, avec le *feu allumé;* telle est surtout la *branche de laurier*, que le héros tient de la main droite au-dessus de cet autel, avec un accessoire, inaperçu ou négligé par Eckhel,

[1] A l'appui de la légende, O⺁K⺁MTAM, en lettres grecques de la plus ancienne forme, on sait que le même mot, en caractères de la forme ordinaire, ΟΙΚΙΣΤΑΣ, se lit sur d'autres monnaies de Crotone, de plus petit module et de fabrique plus récente, qui ont pareillement pour type *Hercule*, mais dans une attitude différente, savoir *debout* et *appuyé sur sa massue.* Trois de ces petites monnaies du Cabinet du roi ont été décrites par M. Mionnet, *Description*, etc. t. I, p. 192, n°s 873 à 875, qui s'est trompé doublement en y voyant *Hercule étouffant le lion*, au lieu d'*Hercule appuyé sur sa massue*, dans une attitude presque semblable à celle de l'*Hercule Farnèse*, et en y lisant ΟΙΚΙΣΤΡΟΣ, mot barbare, au lieu de ΟΙΚΙΣΤΑΣ, qui est la légende uniforme de toutes ces monnaies; voyez Eckhel, *Sylloge*, tab. 1, n° 14, p. 11; Sestini, *Descriz. di molte medagl. greche*, etc. tav. 1, fig. 14. Je possède un exemplaire très-bien conservé de la médaille en question, qui ne laisse aucun doute sur cette double particularité; voyez planche II, n° 17. J'observe de plus que le même type de l'*Hercule Farnèse* se retrouve sur une médaille que j'attribue, d'après sa fabrique, à Cælium, d'Apulie, au revers, d'une *tête casquée de Minerve*, médaille que je crois inédite, et que j'ai fait graver, pl. II, n° 18. On connaît des médailles d'argent de cette ville de Cælium, avec le même type de la *tête casquée de Minerve*, et avec le groupe d'*Hercule étouffant le lion*, au revers, Sestini, *Mus. Fontan.* part. III, tav. 1, n. 7; ce qui justifie mon attribution. Je ne dois cependant pas dissimuler que M. Millingen a publié tout récemment une médaille semblable à la mienne, mais mieux conservée, *Sylloge*, etc. pl. III, n. 6, où il a cru voir, dans les lettres NAT ou MAT, réunies en monogramme, les initiales du nom de *Natiolum*, ou de *Matinum*, deux *villes d'Apulie;* voy. *Ouvr. cit.* p. 15. Ces lettres étant en partie effacées sur ma médaille, à cause de la dégradation qu'elle a subie par l'effet du temps, je n'avais pu y reconnaître, guidé par la seule fabrique, qu'une *ville d'Apulie;* en quoi je me trouve d'accord avec M. Millingen; et, du reste, je suis tout disposé à renoncer à mon attribution de *Cælium*, pour celle de *Natiolum*, que propose le savant antiquaire.

mais très-sensible sur un exemplaire, parfaitement conservé, que je possède de la médaille en question, c'est à savoir avec une *bandelette* attachée à ce *rameau de laurier*[1]. Il n'est pas douteux que ces divers objets, l'*autel allumé*, le *rameau de laurier* et la *bandelette*, n'aient ici rapport à quelque cérémonie sacrée. Or l'acte religieux, dans la célébration duquel de pareils objets trouvaient le plus naturellement leur emploi, c'est à coup sûr la *lustration*, puisqu'elle consistait à asperger d'eau consacrée, au moyen d'un *tison*, pris sur l'*autel allumé*[2], et à l'aide d'un *rameau de laurier*, le *peuple* ou la *ville* qu'il s'agissait de purifier; et qu'ainsi les principales circonstances de cette cérémonie sont ici rendues sensibles par l'image même des symboles qui les représentent. De plus, c'était lors de la *fondation d'une ville* ou de l'*établissement d'une colonie nouvelle*, ou même, à l'époque anniversaire de ces événements, ou bien enfin à l'occasion de quelques grands malheurs publics, tels que des maladies contagieuses, qu'avait lieu la *lustration publique*; et ce ne peut être qu'à une intention pareille, qu'Hercule, qualifié *Dieu fondateur*, ΟΙΚΙΣΤΑΣ, figure sur la monnaie de Crotone, comme présidant lui-même à cet acte solennel[3];

[1] Voy. planche III, n° 19. La *bandelette* se voit aussi très-distinctement sur un superbe exemplaire de cette médaille, du musée de Naples, publié récemment par M. Avellino, *R. Mus. Borbon.* vol. VI, tav. XXXII, n° 6, et dans celui de la collection de M. le duc de Luynes, gravé pl. IV, n. 1, de son *Choix de Médailles grecques.*

[2] On pourrait voir aussi, dans cet *autel allumé*, une allusion directe à un genre particulier de *lustration par le feu*, dont il est resté plus d'une trace dans le langage symbolique de l'antiquité, S. Matth. III, 11: ἐν πυρὶ βαπτίζειν; cf. Sophocl. *Antigon.* 264: πῦρ διέρπειν, et dont les nombreux témoignages ont été recueillis avec soin par Lomejer, *de veter. Gentil. Lustrat.* c. XI, p. 191; add. Bœttiger, *Kunst-Mythol.* § XIX, p. 122-23; mais sans que les preuves plus ou moins sensibles qui s'en offrent sur les monuments aient encore été épuisées; j'en produirai ailleurs un exemple remarquable.

[3] M. le duc de Luynes, qui a fait quelques observations sur cette belle monnaie de Crotone, y reconnaît *Hercule fondateur expiant le meurtre de Croton, ou peut-être celui de Lacinius,* Diodor. Sic. IV, 24; Lycophron. v. 1005, et Schol. *ad h. l.;* Serv.

d'où l'on voit avec quelle justesse tous les éléments de ce type s'accordent et se combinent, pour nous y faire reconnaître le motif que j'ai indiqué. Et si j'ajoutais que, par la représentation d'*Apollon, vainqueur du serpent Python,* on aurait voulu faire allusion à quelque épidémie écartée des environs de Crotone, à la suite de laquelle aurait eu lieu la *lustration,* usitée en pareil cas [1], il semble qu'il ne manquerait plus rien à l'intelligence des deux types, dont le rapport, si frappant et si juste, servirait encore à les expliquer l'un par l'autre.

Un second exemple, que je puis produire, de monnaies grecques, dont le type a manifestement rapport à la *lustration publique,* par un motif semblable à celui que je viens d'indiquer, c'est, non plus une médaille unique, telle que l'est celle de Crotone précédemment citée, mais toute une série de monnaies de Sélinonte, au sujet desquelles il reste encore à faire plus d'une observation nouvelle. Ces monnaies sont trop généralement connues, pour qu'il soit nécessaire d'en donner ici une description détaillée; je me contenterai de rappeler les principaux traits du type qu'elles présentent, d'après un grand nombre d'exemplaires que j'ai été dans le cas d'examiner. On

ad Æn. III, 552; Conon. *Narrat. ap.* Phot. Cod. CCCCXXV; idée ingénieuse, sans doute, mais qui pourtant ne me semble pas admissible, attendu que c'est, suivant moi, dans un ordre d'idées plus général que se prenaient les types des monnaies grecques. J'ai déjà eu occasion de relever ailleurs, *Journ. des Savants,* mars 1838, p. 146, la méprise commise par M. Creuzer, au sujet de cette figure d'*Hercule assis,* tenant en main le *rameau de laurier,* qu'il a prise pour celle d'*Apollon;* voyez son écrit intitulé : *zur Gemmenkunde,* p. 192, 215).

[1] Il n'est pas inutile de remarquer, à l'appui de l'acte exprimé au moyen de la *patère* et de l'*autel allumé,* sur les médailles grecques citées plus haut, que cet acte a toujours rapport à quelque intention salutaire; ainsi le *Bonus Eventus,* le τὸ Ἀγαθὸν personnifié, représenté sur tant de médailles et de pierres gravées, a presque toujours une *patère* en main, avec un *petit autel* près de lui; Visconti, *Oper. var.* II, 235, n° 258; ainsi l'*Hébé* des Latins apparaît, dans cette même attitude, avec son nom IVVENTAS au revers des médailles de Marc-Aurèle. Winckelmann, *Descr. des P.* de Stosch,* p. 60, n° 175.

y voit, tantôt le fleuve *Sélinos*, tantôt le fleuve *Hypsas*, personnifiés, l'un et l'autre, sous les traits d'un *Jeune Homme entièrement nu*[1], caractérisés, en qualité de *Fleuves*, par une *corne naissante* sur le haut du front, et accompagnés de leur nom, ΣΕΛΙΝΟΣ[2], ΗΥΨΑΣ, qui se lit, en gros caractères, dans le champ de la médaille. Ces deux figures tiennent constamment, de la main gauche, une *branche de laurier*, et, de la droite, une *patère*[3], dont elles se servent pour faire une *libation*, au-dessus d'un *autel* placé à leur droite. Quelquefois cet *autel* est orné, à sa partie supérieure, de *branches de laurier*; d'autres fois il est entouré d'un *serpent*; le plus souvent c'est un *coq*,

[1] Je ne connais qu'un très-petit nombre d'exceptions à l'usage général de représenter ce personnage *nu* : telles sont deux médailles publiées par Torremuzza, tab. LXV, fig. 9 et 10; et dont la seconde fait partie du recueil de Hunter, tab. 48, n. XXIV, où le *Fleuve personnifié* est vêtu d'un *manteau qui lui couvre le milieu du corps*. Quant à une troisième médaille, publiée aussi par Torremuzza, *ibid.* fig. 11, où le personnage en question, vêtu d'un manteau pareil, offre les traits d'un *Vieillard chauve et barbu*, j'ignore quelle confiance mérite cette médaille, qui diffère de toutes les monnaies connues de Sélinonte, et qui est restée ensevelie jusqu'à ce jour dans la collection du prince de Biscari. Mais, dans tous les cas, je pense qu'on aurait tort de se fonder sur un pareil monument, unique, s'il est réellement authentique, pour voir l'*Hypsas*, ou *Empédocle*, sous les traits de ce *Vieillard*, comme l'a fait tout récemment un savant anglais, *Sculptured Metopes of Selinus*, p. 28, note 2.

[2] Ce nom se lit distinctement sur un beau médaillon publié par Torremuzza, *Auctar. I*, tab. VI, fig. 1. J'en possède un second, d'une conservation superbe, avec la même légende, qui a certainement rapport au nom du *fleuve*, et non à celui du *peuple*, comme l'avait cru Eckhel, *D. N.* I, 238; car ce dernier nom est toujours exprimé sous la forme ordinaire ΣΕΛΙΝΟΝΤΙΟΝ ou ΣΕΛΙΝΟΝΤΙΩΝ (*des Sélinontins*); voy. planche III, n. 20.

[3] Le même type d'un *Personnage nu*, portant de la main gauche un *rameau*, et faisant une *libation*, au moyen d'une *patère* qu'il tient de la main droite, s'est offert sur une rare médaille de Léontium, de petit module, que je possède, et qui n'a pas encore été expliquée; voy. planche III, n. 25. Ce type, d'après la similitude complète qu'il présente avec celui de nos monnaies de Sélinonte, a certainement rapport au même sujet. On voit pareillement, sur des médailles d'Himéra et de Térina, la *Ville*, personnifiée sous les traits d'une *Femme*, vêtue, tenant une *patère* de la main droite, et faisant une *libation*; ce qui vient encore à l'appui de notre explication.

qui se voit, debout, sur les degrés du même autel, lequel est, tantôt *couronné de flammes,* tantôt surmonté d'une espèce de *couvercle,* de forme triangulaire[1]. De l'autre côté des deux figures en question est un *taureau* placé sur une *base*, ou bien, sur les monnaies d'un module inférieur, c'est quelque oiseau symbolique, tel qu'un *cygne,* un *paon,* une *cigogne* ou une *grue.*

Il est impossible de méconnaître à de pareils traits l'accomplissement d'une cérémonie religieuse, célébrée en action de grâces du rétablissement de la santé publique à Sélinonte. L'*autel,* au-dessus duquel se fait la *libation,* avec le *serpent* et le *coq,* les deux animaux consacrés à Esculape, ne laisse aucun doute à cet égard; le *taureau* est certainement la victime destinée au sacrifice[2]; les oiseaux symboliques, le *cygne,* le *paon,* la *cigogne* et la *grue,* ont, sur une foule de monuments antiques, une signification d'accord avec cette intention[3]; et,

[1] Torremuzza, *Sicil. vet. Num.* tab. LXV, fig. 5, 10, 12, 15, 16.

[2] C'est ainsi que, sur la *table Iliaque*, on voit un *bœuf* pour figurer le *sacrifice* offert à *Apollon,* dans une occasion semblable.

[3] J'ai déjà cité, en ce qui concerne le *cygne,* les témoignages qui constatent la signification symbolique attribuée à cet oiseau; et l'on peut consulter encore M. Creuzer, *Symbolik*, III, 204. Quant à la *cigogne*, représentée comme *emblème de piété*, φιλοστοργίας σύμβολον, Ælian. *de Nat. Animal.* III, 23; cf. Jacobs. *Animadv.* p. 114; Plin. *Hist. Nat.* X, 32; add. Horapoll. X, 58, les monuments qui nous offrent cet oiseau, avec cette intention, sont assez nombreux et sans doute assez familiers à mes lecteurs, pour qu'il me suffise de quelques indications; voy. surtout Millingen, *Vases grecs,* pl. IX, p. 83; *Mus. Corton.* tab. 47; *Mus. Brit. anc. Marbles,* p. II, pl. III; mais j'insisterai particulièrement sur l'exemple que nous fournissent les monnaies de Crotone, où la *cigogne* figure si souvent comme symbole, et sur le rapport qui en résulte entre l'intention symbolique de cet oiseau et le culte d'*Apollon, Dieu salutaire.* La *grue,* qui figure aussi très-fréquemment sur ces mêmes monnaies de Crotone, comme *gardienne du trépied pythique,* au même titre que la *cigogne*, jouissait, dans l'opinion du peuple de Crotone, d'une estime toute particulière; témoin l'anecdote rapportée par Jamblique, *vit. Pythagor.* c. XXVII, § 126; et cet oiseau se rapporte d'ailleurs directement au culte d'Apollon par le nom de la *danse* Γέρανος, exécutée par Thésée, autour des autels de Délos, K. Ott. Müller, *die Dorier,* II, 8, § 14. Quant au *paon*, qui n'avait pas une signification moins en rapport avec l'ordre d'idées dont il s'agit, il suffit de rappeler que cet oiseau avait fini

quant au motif même de la cérémonie religieuse dont il s'agit, ce motif n'est pas moins clairement indiqué par la présence du *Fleuve personnifié*, tantôt l'*Hypsas*, tantôt le *Sélinos*, qui en accomplit l'acte principal. On sait que ce fut en réunissant temporairement dans un même courant, au moyen de tranchées et de canaux, les *deux fleuves* voisins de Sélinonte, qu'Empédocle parvint à faciliter l'écoulement d'eaux stagnantes qui avaient occasionné dans cette ville une maladie contagieuse[1]. C'est à cet événement, célèbre dans l'histoire de Sélinonte, autant que dans les fastes de la philosophie ancienne, que fait manifestement allusion le type de ces monnaies; et il eût été difficile, en effet, de représenter d'une manière plus expressive et plus ingénieuse le rétablissement de la salubrité opéré par la jonction des deux fleuves. Ce qui n'est pas moins clair, ni moins certain, c'est que la *branche de laurier*[2] que portent constamment l'un et l'autre fleuves est ici un symbole de la *lustration*, qui dut couronner, suivant l'usage, l'heureuse opération d'Empédocle; et, ce point admis, il est curieux d'observer comment la plupart des symboles figurés sur ces monnaies de Sélinonte se reproduisent sur celles de Caulonia et de Crotone, qui ont rapport au même sujet. Ainsi,

par devenir, chez les Romains, le symbole de l'apothéose, et qu'il avait passé, avec cette même intention, jusque sur les monuments du christianisme primitif, ainsi qu'on en a tant d'exemples dans les *peintures des Catacombes;* voy. à ce sujet mon *Deuxième Mémoire sur les Antiquités chrétiennes*, p. 38-39.

[1] Diogen. Laert. VIII, 70 : *Ἐπινοῆσαι τὸν Ἐμπεδοκλέα, καὶ* ΔΥΟ *τινὰς* ΠΟΤΑΜΟΥΣ *τῶν σύνεγγυς ἐπαγαγεῖν.... καὶ καταμίξαντα γλυκᾶναι τὰ ῥεύματα*; cf. Burmann. *ad* D'Orvill. *Sicul.* p. 424.

[2] Il est à peine nécessaire d'observer que l'espèce d'*instrument à quatre pointes,* qui remplace, sur une de ces monnaies, publiée à la suite de l'ouvrage de D'Orville, tab. XIII, n. 11, le *rameau de laurier,* qui figure sur toutes les autres, n'a pu provenir que du mauvais état de la médaille en question, ou d'une méprise du dessinateur. Torremuzza lui-même en a fait l'observation, en reproduisant, d'après l'estampe de D'Orville, la médaille en question, tab. LXV, fig. 1.

le *rameau*, aux mains du personnage principal; l'*autel, orné de rameaux*, ou *couronné de flammes;* le *cygne*, le *taureau* ou le *bucrane*, sont autant de symboles communs à toutes ces monnaies, qui ne peuvent s'interpréter que de la *lustration*, du *sacrifice* qui la précède, et de la *purification* qui en résulte. L'acte auquel préside *Hercule fondateur*, sur la médaille de Crotone, est accompli, sur les monnaies de Sélinonte, par le *Fleuve personnifié*, comme sur celles de Caulonia et de Léontium par *Apollon, dieu expiateur* par excellence: en sorte qu'il est bien évident que les divers éléments de ces représentations si semblables l'une à l'autre étaient puisés dans un même système, et rapportés à une intention commune.

Mais voici un dernier rapport qui n'a pas encore été signalé, et qui résulte de la comparaison du revers des monnaies de Sélinonte, avec celui de la médaille de Crotone; j'insiste sur ce point, parce que j'y trouve une preuve nouvelle de cet accord intime, de cette intelligence profonde, avec lesquels étaient choisis et combinés les éléments, si nombreux et si variés qui entraient dans les compositions de l'art antique. Les médailles de Sélinonte du plus grand module offrent, au revers, *un Homme et une Femme*[1], *vêtus, debout sur un bige, dont le premier décoche une flèche, et l'autre tient les rênes du char,*

[1] L'*Homme* et la *Femme* sont parfaitement distincts, toutes les fois que le type offre *deux figures*, et que la médaille est bien conservée; celle que je possède, et que je publie, pl. III, n. 20, mettrait cette particularité hors de doute, s'il pouvait en rester le moins du monde; et quant à l'idée des premiers antiquaires, qui voyaient, dans la seconde figure, debout près d'Apollon, *Empédocle qui lui retient le bras*, Echkel a depuis longtemps fait justice de cette supposition, contraire à toutes les notions antiques, *D. N.* t. I, pag. 239; ce qui n'a pourtant pas empêché le dernier historien d'Empédocle de la reproduire avec une autre supposition non moins dénuée de fondement; c'est que cette seconde figure pouvait bien être aussi *Hygie, la déesse de la santé;* Scina, *Memorie sulla vita e filosofia d'Empedocle*, t. I, p. 74, 147). Il est certain, d'après l'*attitude*, le *caractère* et le *costume* des deux personnages, qu'on ne peut voir ici qu'*Apollon* et *Diane*.

c'est-à-dire *Apollon* et *Diane*, réunis sur le même char, comme on les voit sur d'autres monuments antiques[1], dans l'attitude et sous les traits de *Dieux Sauveurs*, de *Dieux Tutélaires*, Θεοὶ ἀλεξίκακοι, Θεοὶ ἐπικούριοι, Θεοὶ σωτήριοι, *dissipant la contagion*[2]. Notre médaille de Crotone nous a montré *Apollon lançant une flèche contre le serpent Python* : deux images tout à fait équivalentes, deux expressions figurées de la même idée; l'une et l'autre relatives au rétablissement de la santé publique, l'une et l'autre justement placées au revers d'un type représentant la *lustration*, et dont il me paraît désormais impossible de contester le sens positif, le rapport frappant et la combinaison heureuse.

Je ne pousserai pas plus loin ces rapprochements, qui suffisent pour l'objet que je m'étais proposé. Mais je ferai une dernière observation au sujet d'une rare monnaie de Métaponte, dont le type, qui n'a pas encore été complétement expliqué, semblerait, au premier coup d'œil, offrir une image analogue à celles dont il vient d'être question. Ce type consiste en une *Figure virile*, *jeune* et *imberbe*, entièrement *nue*, debout et de face, s'appuyant de la main droite sur une longue *tige de laurier*, et tenant de la main gauche un *objet*, souvent mal figuré, ou plutôt mal conservé, que la plupart des anti-

[1] Il suffira de citer le bas-relief de la frise du temple de Phigalie, où *Apollon* et *Diane* sont debout sur le même char, presque dans la même attitude que sur nos médailles de Sélinonte, et certainement avec une attention pareille, puisque le temple auquel appartenait ce bas-relief était dédié à *Apollon Epikourios*, et qu'il avait été construit précisément à l'occasion d'une maladie contagieuse, dont la protection de ce Dieu avait délivré le pays, Pausan. VIII, 41, 5; voy. Wagner's, *Bassirilievi antichi della Grecia, ossia Fregio del tempio di Apollo Epicurio*, tav. 1.

[2] Dans Sophocle, *Œdip. Tyr.* v. 152, sqq. Apollon est invoqué comme σωτὴϱ καὶ νόσου παυστήριος. C'est d'ailleurs une notion si familière que celle d'*Apollon, dieu sauveur*, que je dois me borner à renvoyer aux nombreux témoignages recueillis à ce sujet, par M. K. Ott. Müller, *die Dorier*, I, 296, ff. et en dernier lieu, par M. Fr. Creuzer, *zur Gemmenkunde*, S. 106-117, et 191-199, 211-249).

quaires, Eckhel à leur tête[1], ont pris pour un *bâton*, mais qui est réellement un *arc*, ainsi qu'on le voit, sur deux de ces médailles, du Cabinet du roi, dont la conservation laisse bien peu de chose à désirer[2]; sur une troisième, du recueil de Hunter[3], et sur une quatrième, vrai chef-d'œuvre numismatique, que possède le Musée britannique[4], où l'*arc*, parfaitement distinct, est de plus accompagné d'une *flèche*, comme sur un exemplaire, très-bien conservé aussi, que je possède de la même médaille; et c'est une répétition de cette médaille, où l'*arc* et la *flèche* sont portés à la main du *Personnage nu*, que décrit M. le duc de Luynes, parmi les pièces principales de sa *Numismatique de Métaponte*[5]. Il existe encore, dans une collection particulière d'Allemagne, un autre exemplaire de cette rare et curieuse monnaie, de coin différent, où se montrent pareillement l'*arc* et les *flèches*[6], mais où l'on a cru voir,

[1] Eckhel, *Sylloge*, etc. tab. I, fig. 7, p. 5-7; cf. *Doctrin. Num.* I, 155; Avellino, *Ital. vet. Num.* vol. II, p. 13, n. 23.

[2] Mionnet, *Description*, I, 160, n[os] 581, 582; voy. pl. III, n[os] 21 et 22.

[3] Tab. 37, fig. XXI. Le *nœud de cheveux* par derrière, qui est le caractère distinctif de la *tête nue d'Apollon*, est très-sensible sur cette médaille.

[4] *Mus. Britann. Num. vet.* tab. III, fig. 14.

[5] *Métaponte; numismatique*, n. VII, p. 26-27.

[6] M. Creuzer, qui a publié cette médaille, extraite du cabinet de M. le conseiller privé de Gerning, à Francfort-sur-le-Mein, *Symbolik*, II, 201, et *Abbildung.* tab. III, n. 9, a cru y reconnaître un *Apollon Asiatique*, d'ancien style, armé, comme *celui d'Amycles*, de l'*arc*, des *flèches* et du *casque*. Cette dernière particularité, qui seule pourrait prêter quelque appui à la supposition dont il s'agit, n'a réellement pas le moindre fondement, sur la médaille en question, non plus que sur toutes les autres du même type que j'ai citées, et que M. Creuzer ne semble pas avoir connues. D'un autre côté il est évident, par le trait que raconte Hérodote, et dont ce savant ne s'était pas souvenu davantage, que c'est bien le *Dieu de Delphes*, le véritable *Apollon Pythien*, qui recevait un culte public à Métaponte, et qui est représenté sur les monnaies de cette ville avec tous ses attributs, et sous tous ses traits accoutumés. Une de ces monnaies de bronze, d'une fabrique charmante, offre au revers de la *tête d'Apollon nue* et *laurée*, le *trépied*, principal symbole du culte pythique, *Mus. Hunter.* tab. 38, n. V; j'en possède une variété, que je crois inédite, avec la *massue* jointe au *trépied*, et la légende ordinaire META; voy. planche III, n. 26; et comparez avec cette médaille une autre

sans aucune espèce de raison, un personnage avec un *casque en tête*[1], au lieu d'un *Jeune Homme*, la *tête nue*, et les cheveux coiffés de la manière propre à Apollon[2]. Quelquefois c'est sur un *autel carré*, et non sur le sol même, que le personnage en

monnaie de Métaponte, absolument semblable, mais indiquée comme étant d'argent, dans le recueil du P. Magnan, *Miscell. Numism.* t. I, tav. 23, n° XII. Ce même symbole du *trépied* se retrouve encore au revers de quelques autres monnaies en bronze de Métaponte, d'un type différent, *Mus. Wiczaï*, t. I, p. 33, n. 828. Mais M. Avellino, qui a publié récemment une de ces monnaies, comme un monument nouvellement acquis à la science du culte d'Apollon à Métaponte, *R. Mus. Borbon.* vol. IV, tav. XLV, n. 12, n'aurait peut-être pas dû les regarder, même en ne les supposant pas aussi rares qu'il le croit, comme la seule preuve de l'existence du culte en question, laquelle résulte si positivement du texte d'Hérodote. J'ajouterai que la même monnaie de Métaponte, avec le *trépied* au revers de la *tête d'Apollon laurée*, et de plus, avec le *nom du magistrat* ΤΙΜΩΝ, existait dans le cabinet Wiczaï, *Mus. Hederv.* t. I, p. 33, n. 812, et dans la collection Puertas, à Florence, Micali, tav. CXV, n. 22. Je ne puis m'empêcher de citer encore, à l'appui de ce témoignage, d'autres monnaies de Métaponte, avec le type d'Apollon, si rares, que je ne sache pas qu'elles se trouvent ailleurs que dans le cabinet de feu M. Carelli, et si belles, qu'on devra me savoir gré d'en consigner au moins ici la description, telle que la donne M. Carelli lui même, dans son ouvrage déjà cité plus haut, n. 128 : « *Apollo*, chlamyde ornatus, subsellio insidens, *ad D.* sinistrâ manu tenet *lyram* super sinistro genu, dexterâ illam pulsat; ante *laurus* arbor; ═) : Hordei spica; ante *locusta;* pone META. Arg. E. 156 pond. — N. 132 : *Caput Apollinis*, laureatum, *ad D.* promissâ comâ et eleganter cincinnatâ. Arg. D. 52 pond. — N. 136 : *Caput Apollinis*, *ad S.* curtâ comâ, ornatum diademate, in quo exsculpta *laurea*, diadematis vero fimbriæ nummi aream exornant.; ═) : Hordei spica, et *Tripus*, META. Arg. D. 54 pond. »

[1] C'est ainsi encore que M. K. Ott. Müller, trompé par une description inexacte, se représentait ce personnage, où il voyait le *Dieu vainqueur* et *Daphnéphore, die Dorier*, I, 264 : *den Gott selbst mit Helm, Pfeil und Bogen, als Sieger, und mit einem Lorbeerzweige als Daphnephoros.* Ailleurs, il cite deux médailles du cabinet de Paris, où *Apollon stellt oder phlanzt den Lorbeer auf einen niedrigen Altar*, p. 337, 2); ce qui est plus conforme à la vérité, sans être tout à fait exempt d'inexactitude; voy. Mionnet, *Description*, t. I, p. 160, n°s 581, 582.

[2] Si les médailles précédemment indiquées avaient pu laisser quelques doutes à cet égard, ils seraient dissipés par une autre de ces monnaies, jadis possédée par feu M. Carelli, qui l'a décrite en ces termes, sous le n° 129, dans l'ouvrage, tant de fois cité, dont la publication a été accueillie par tous les amis de la science, avec un intérêt où se mêlait le regret de la perte de son auteur: « *Apollo nudus*, longâ comâ ad occiput retortâ et redimiculo cinctâ, stans *ad S.* Dexterâ manu tenet *lauri ramum aræ innixum*, sinistrâ *arcum* et *spiculum* ; ═) : Hordei spica, ante Locusta, pone META. »

question appuie, ou semble appuyer, la *tige de laurier* qu'il tient de la main droite; et, à ce dernier titre, non moins que d'après les symboles mêmes que porte cette figure, la *tige de laurier,* l'*arc* et les *flèches*, on ne peut méconnaître *Apollon*, à qui cette *jeunesse*, cette *nudité* et cette *coiffure* conviennent d'ailleurs si parfaitement. Il n'y a donc pas lieu de penser ici au rit de la *lustration ;* et il faut renoncer de même à l'explication que le docte Eckhel avait cru pouvoir tirer d'un autre rit sacré, celui de la *dendrophorie,* à raison duquel il avait proposé, pour sujet de ce type remarquable, un *Génie de Cérès personnifié,* ou bien un *Bacchus dendrophore* [1]; opinion reproduite et soutenue en dernier lieu par M. Inghirami [2]. Mais je suis surpris qu'aucun antiquaire ne se soit encore avisé de faire à ces monnaies de Métaponte l'application d'un texte d'Hérodote, qui en donne une explication si certaine, que tout commentaire en devient désormais superflu.

Cet historien rapporte[3] une tradition des habitants de Métaponte, suivant laquelle Aristéas, de Proconnèse, aurait apparu à ce peuple, et lui aurait ordonné d'ériger une statue en son nom, et de la placer à côté d'un autel d'Apollon. A l'appui de

[1] Eckhel, *Sylloge*, etc. p. 5-7.

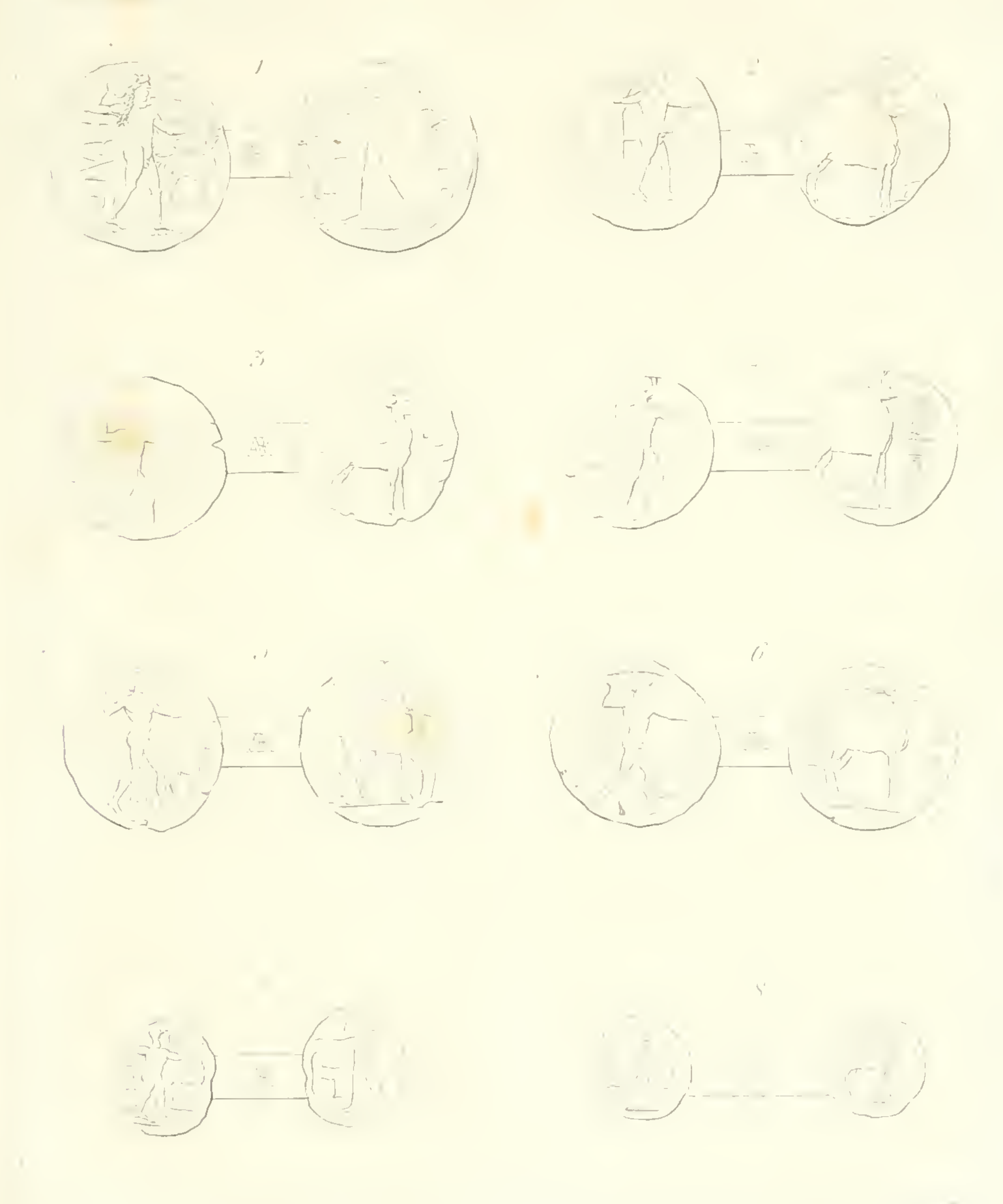
[2] *Monum. Etrusch. ined.* ser. VI, tav. N, n. 1, et ser. II, p. 190, sgg. l'assentiment donné à cette idée d'Eckhel par le savant interprète des monuments étrusques, n'aurait réellement quelque valeur qu'autant qu'il se serait livré à l'examen de la médaille en question; mais, dans ce cas, l'opinion qu'il s'était faite ne saurait tenir contre l'observation de cette médaille même. Je remarque aussi que M. Creuzer avait d'abord adopté l'explication d'Eckhel; voy. son *Dionysus,* p. 246. Mais en y substituant plus tard une interprétation nouvelle, plus conforme au monument et plus près de la vérité, il a détruit lui-même l'autorité qu'on pouvait attribuer à sa première opinion.

[3] Herodot. IV, 15 : Τάδε δὲ οἶδα Μεταποντίνοισι τοῖσι ἐν Ἰταλίῃ συγκυρήσαντα.... Αὐτὸν Ἀριστέην, φανέντα σφι ἐς την χώρην, κελεῦσαι ΒΩΜΌΝ ἈΠΌΛΛΩΝΙ ἱδρύσασθαι, καὶ Ἀριστέω.... ἐπωνυμίην ἔχοντα ἀνδριάντα παρ' αὐτὸν ἱστάναι.... Καὶ ΝΫΝ ἕστηκε ἀνδριὰς ἐπωνυμίην ἔχων Ἀριστέω, παρ' αὐτῷ τῷ ἈΓΆΛΜΑΤΙ τοῦ ἈΠΌΛΛΩΝΟΣ, πέριξ δὲ αὐτὸν ΔΆΦΝΑΙ ἑστᾶσι· το δὲ ἄγαλμα ἐν ΤΗ͂Ι ἈΓΟΡΗ͂Ι ἵδρυται.

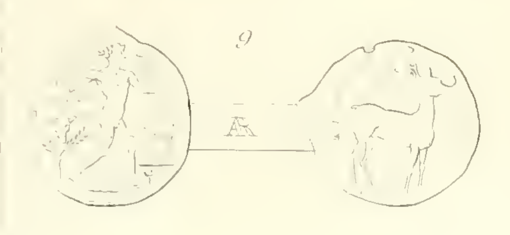
cette apparition, l'oracle de Delphes, qu'ils avaient envoyé consulter, ayant prescrit la même chose aux Métapontins, ils exécutèrent ce qui leur était demandé. *Et maintenant,* ajoute Hérodote, *la statue portant le nom d'Aristéas est érigée près de la statue même d'*Apollon, *avec des* lauriers *tout autour; et ce monument existe sur la place publique.* Il n'est rien sans doute de plus clair et de plus précis que ce témoignage d'un écrivain qui parle ici d'après lui-même, puisque, de son propre aveu, il avait été à Métaponte [1]. Ainsi Hérodote avait vu de ses yeux, sur la *place publique* de Métaponte, l'*autel d'Apollon,* avec la *statue de ce dieu, entourée de lauriers,* et celle d'Aristéas, placée auprès; et lorsque nous voyons nous-mêmes sur des monnaies de Métaponte, dont le style et la fabrique ne s'éloignent pas du siècle d'Hérodote, une *figure d'Apollon, debout près d'un autel, et appuyé sur une tige de laurier,* il est bien évident pour nous que c'est à ce monument public et à cette tradition nationale des Métapontins que se rapporte ce type d'une de leurs plus belles monnaies, resté jusqu'ici obscur et problématique, faute d'avoir fait un rapprochement si facile [2]. Je puis ajouter encore une particularité qui n'est pas moins curieuse, et qui n'a pas

[1] Herodot. IV, 15 : *Ὡς ἐγὼ συμβαλλόμενος ἐν Προκοννήσῳ τε καὶ* ΜΕΤΑΠΟΝΤΊΩι *εὕρισκον.*

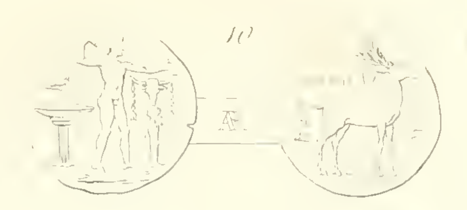
[2] Je dois dire que M. le duc de Luynes avait fait, de son côté, l'application du texte d'Hérodote à cette monnaie de Métaponte, sans avoir eu connaissance de mon travail; voy. son livre intitulé *Métaponte,* article de la *Numismatique,* n. VII, p. 26-27. Mais il est vrai aussi, et j'en fais l'aveu avec plaisir, que le mérite d'avoir rapproché pour la première fois ce texte et ce monument appartient à M. K. Ott. Müller, *die Dorier,* I, 264, 4. Après cet aveu, on me permettra d'ajouter que j'avais écrit mon mémoire avant que mon attention eût été appelée sur cette partie du livre de mon savant ami, M. K. Ott. Müller; en sorte que je puis dire, en toute sincérité, que j'avais eu de mon côté l'idée qui était venue aussi à M. le duc de Luynes, et que l'auteur des *Doriens* avait exprimée avant nous deux. C'est là un de ces cas, assez rares dans la science pour être remarqués, où l'accord de plusieurs esprits, arrivant au même résultat sans s'être communiqué leur pensée, équivaut à la certitude.



9



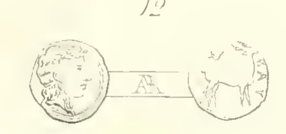
10



11



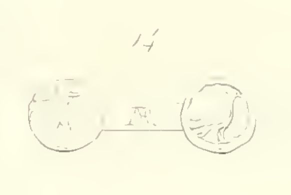
12



13



14



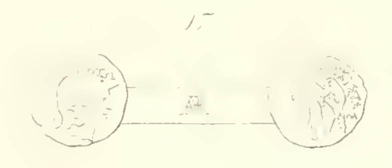
15



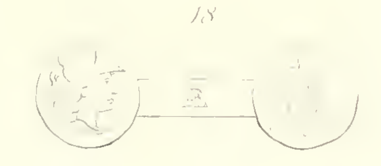
16



17



18





été jusqu'ici moins négligée. Suivant une anecdote rapportée par Athénée[1], et dont la date tombe vers la CVI[e] olympiade, le *laurier* que les Métapontins avaient consacré sur leur place publique, en mémoire de l'apparition d'Aristéas, de Proconnèse, était *de bronze;* Plutarque, qui raconte dans des termes à peu près semblables la même anecdocte[2], fait mention à cette occasion, du *temple d'Apollon,* à Métaponte, et cela pour marquer le lieu de la scène, qu'Athénée met sur la place publique[3]; d'où il suit irrésistiblement que ce *temple* même d'*Apollon,* ainsi que l'*autel* et le *laurier de bronze,* était élevé sur la *place publique* de Métaponte[4]; et peut-être n'existe-t-il pas, dans toute l'antiquité, un second exemple de passages d'historiens grecs qui s'appliquent aussi sûrement, aussi directement à l'intelligence d'un monument numismatique.

[1] Athen. *Deipnos.* XIII, 83, p. 605, D: Ἐκ τῆς δάφνης τῆς χαλκῆς ἣν ἔστησαν Μεταποντῖνοι κατὰ τὴν Ἀριστέα τοῦ Προκοννησίου ἐπιδημίαν.

[2] Plutarch. *De Pyth. Oracul.* t. VII, p. 564, ed. Reisk: Ἐν Μεταποντίῳ... περὶ τὸν νεὼν τοῦ Ἀπόλλωνος. C'est sans doute ce passage qu'a eu en vue M. K. Ott. Müller, *die Dorier,* I, 264, 4); mais en le citant de cette manière: Plut. de EI 8, il a commis une inexactitude, à moins qu'il s'agisse d'un autre texte qui m'aurait échappé.

[3] Athen. *loc. laud.* Ὑπὸ τῶν ἐν τῇ ἀγορᾷ νεανιῶν. Je lis ici, avec Schweighäuser, Νεανιῶν, au lieu de Μάντεων, en raison de ce que dit Plutarque, *ibidem*: ὁρμήσαντες γάρ... οἱ ΝΕΑΝΙΣΚΟΙ, κ. τ. λ.

[4] C'était probablement aussi au voisinage du *temple d'Apollon,* et conséquemment près de la place publique, ou sur cette place même, que s'élevait le *temple des Muses,* dont l'existence à Métaponte est surtout constatée par le témoignage de Dicéarque, qui raconte que Pythagore mourut, après quarante jours d'abstinence, dans ce temple, où il avait cherché un refuge; vid. Dicæarch. *Fragment.* t. II, p. 55 ed. Errant. cf. Diogen. Laert. VIII, 1, 21.

MÉMOIRE

SUR

LES MÉDAILLES SICILIENNES DE PYRRHUS,

ROI D'ÉPIRE,

ET SUR QUELQUES INSCRIPTIONS

DU MÊME ÂGE ET DU MÊME PAYS,

PAR M. RAOUL-ROCHETTE.

Lu le 16 décembre 1831.

C'est une opinion depuis longtemps établie parmi les antiquaires, que les belles médailles de Pyrrhus, roi d'Épire, qui offrent des types communs sur la monnaie de Sicile, et en particulier sur celle de Syracuses, ont été frappées durant la domination de deux années que ce prince obtint sur la Sicile, et que la fabrication a eu lieu en Sicile même [1]. Il est constant, en effet, que ces médailles se trouvent habituellement dans ce pays même, y compris les plus rares de toutes, je veux parler des superbes tétradrachmes, inconnus du temps d'Eckhel et de Torremuzza, avec la *tête de Jupiter Dodonéen,* type national

[1] Eckhel, *Doctr. Num.* II, 171.

en Épire ; deux desquels, au moins, dans le très-petit nombre de ceux qu'on en a recueillis, proviennent certainement de la Sicile[1]. Ce qui n'est pas moins avéré, c'est que la légende uniforme de toutes ces médailles, d'or, d'argent et de bronze, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΥΡΡΟΥ, (monnaie) *du Roi Pyrrhus,* s'éloigne de l'usage constamment suivi sur la monnaie syracusaine, où le premier de ces mots est toujours écrit ΒΑΣΙΛΕΟΣ; d'où il suit qu'en admettant, sur sa monnaie, des types siciliens, concurremment avec des types épirotes, Pyrrhus y fit représenter son titre de *Roi,* sous la forme la plus généralement usitée chez les Grecs. Ces deux faits ne constituent point, du reste, l'espèce de contradiction que le docte Eckhel avait cru y remarquer; et il était naturel que les artistes grecs, soit de Sicile, soit d'ailleurs, que Pyrrhus chargea d'exécuter ses monnaies, se conformassent, dans la manière d'exprimer son

[1] Il s'en trouve *deux* au Cabinet du roi d'une origine inconnue; l'un desquels est gravé dans le *Supplément* de M. Mionnet, t. III, pl. XIII, n° 6; le second, que je publie, était encore inédit; voy. planche I, n° 7. Un autre, que possède maintenant M. le duc de Luynes, a longtemps appartenu à M. Carelli, qui l'avait reçu de Sicile. J'en ai vu un quatrième, trouvé à Palazzolo, l'ancienne *Acræ*, dans les mains de feu M. le baron Judica, à Palazzolo même, en 1827. Il en existe un exemplaire au *Museum British,* lequel est gravé sur le frontispice du beau recueil publié par Combe, London, 1814, 4°. Un second exemplaire, provenant du cabinet de feu sir R. Payne Knight, est récemment entré dans la même collection ; c'est sans doute le même qui a été publié par Sestini, comme faisant alors partie du musée Venuti, et que cet antiquaire assure avoir été trouvé en Sicile, *Descript. Num. veter.*, tab. IV, n° 1, pag. 163 : « La quale (medaglia) fu ritrovata in Sicilia, per crederla coniata in quell'isola. » Je n'ai pu vérifier si le cabinet de Hunter en renferme un, n'ayant pas à ma disposition le *Recueil des Rois,* de ce cabinet, gravés par Bartolozzi; ouvrage dont on sait que l'édition presque entière a été détruite, ce qui en a rendu les exemplaires infiniment rares. J'ignore pareillement s'il existe, dans quelque collection publique ou privée d'Italie ou d'ailleurs, d'autres exemplaires de cette superbe médaille, chef-d'œuvre de la numismatique ancienne. Mais je crois exprimer fidèlement l'opinion des antiquaires les plus exercés, en lui assignant, d'après sa fabrique, la Sicile ou la Grande-Grèce pour patrie, c'est-à-dire en la supposant frappée à Syracuses ou à Locres.

titre, à l'usage du souverain lui-même, plutôt qu'à celui du pays où l'on présume qu'elles furent frappées.

Ce point établi, nous en acquérons une nouvelle preuve dans une médaille qui nous fait connaître d'autres particularités curieuses. Cette médaille existait au Cabinet du roi, mais dans un état si défectueux, que M. Mionnet ne put en donner qu'une description insuffisante[1]. Visconti, qui l'a publiée, après en avoir fait, comme il dit, la *découverte* au Cabinet de la Bibliothèque du roi, crut y voir le *portrait de Pyrrhus*[2]; et c'est d'après ce motif qu'il admit cette médaille dans son *Iconographie Grecque.* Il ne lui vint pas dans l'esprit que ce pouvait être une *tête héroïque;* et, dans le désir qu'il avait de trouver quelque part un portrait de *Pyrrhus,* il s'efforça d'oublier ce qu'il savait mieux que personne, que ce portrait manque sur toutes les monnaies de ce prince. Un second exemplaire, mieux conservé, que je possède, de la médaille dont il s'agit, me permet d'en expliquer le double type d'une manière à peu près certaine. J'observe que ces deux exemplaires ont été longtemps les seuls que l'on connût de la médaille en question; mais que, dans le cours des dernières années, il s'en découvrit un petit dépôt aux environs de Gerace, en Calabre, qui a fait entrer cette médaille dans quelques cabinets, sans qu'elle ait cessé pour cela d'être une des plus rares, comme elle est certainement une des plus belles de toute la numismatique grecque; en voici la description[3] :

[1] Mionnet, *Description*, etc. t. II, p. 64, n° 22; voy. planche I, n. 4.

[2] *Iconogr. Gr.* pl. XLI, n° 21, t. II, p. 83-86.

[3] Voy. planche I, n. 5. Il ne sera pas sans intérêt de consigner ici le récit de cette découverte, tel que je l'ai recueilli à Naples, en octobre 1838, de la bouche même d'un particulier de Gerace, M. Pasquale Scaioli, resté possesseur de quatre des médailles en question. Ce fut aux environs de *Gerace,* l'ancienne *Locres,* que trois des femmes de la ville, cheminant ensemble, trouvèrent, dans un ravin

Tête imberbe, jeune, héroïque, tournée à gauche, couverte d'un casque orné d'un *griffon;* dans le champ, au-dessous de la tête, la lettre A; revers : *Femme,* vêtue d'une tunique longue, et d'un péplus qui lui couvre la tête, assise sur un *hippocampe* allant de gauche à droite; cette femme soutenant de la main droite un *bouclier* orné d'un *griffon;* dans la partie supérieure du champ, le mot ΒΑΣΙΛΕΩΣ, et au bas, quelques traces de lettres appartenant au mot ΠΥΡΡΟΥ, (monnaie) *du Roi Pyrrhus.*

Ce que nous devons remarquer, en premier lieu, et ce qui frappe, au premier aspect, dans cette belle médaille, c'est le caractère de la *tête casquée,* qui ne peut être qu'une *tête virile,* et qui, par conséquent, ne saurait être attribuée à *Minerve;*

nommé Milligri, un vase d'argile grossière contre lequel se heurta le pied de l'une d'elles, ce qui fit que les monnaies d'argent que renfermait ce vase se répandirent sur le sol. Au premier étonnement que fit éprouver à ces trois femmes la vue de ce trésor succéda le désir de se l'approprier. Outre *vingt Pyrrhus,* le dépôt contenait un certain nombre de médailles de Syracuses, quelques autres de Palerme avec des caractères phéniciens, et beaucoup de *Pégases.* Après une assez vive dispute, les trois femmes convinrent de se partager en nombre égal les médailles trouvées; mais ce partage devint très-inégal par le fait que les *Pyrrhus* tombèrent presque tous dans les mains de l'une d'elles, qui se trouvait la nièce du curé de l'endroit, dom Francesco Macri, et qui les porta à son oncle. Celui-ci, un peu plus éclairé que les autres habitants du pays, soupçonna que ces médailles qu'il ne connaissait pas pouvaient avoir plus de valeur que les autres pièces du dépôt, surtout que les *Pégases,* qui sont si communs des deux côtés du détroit. Il se rendit à Naples pour les faire examiner; et c'est là que cette petite collection se dispersa presque tout entière entre les mains de quelques riches amateurs, tels que MM. de Santangelo, et plusieurs antiquaires étrangers, parmi lesquels je citerai feu M. Durand, MM. Millingen et Steuart. Maintenant, ce qui résulte de la découverte de ces *vingt Pyrrhus,* mêlés à des médailles grecques de Sicile et trouvés près de Gerace, c'est une forte présomption de plus à l'appui de l'opinion que j'avais exprimée d'abord, que la monnaie dont il s'agit avait été frappée à *Syracuses* ou à *Locres,* en penchant toutefois pour cette dernière localité, à cause de l'analogie de type et de fabrique qu'offre la *Thétis* du revers avec la *Vénus portée sur un cheval marin,* de la médaille d'or des Bruttiens; voy. mes *Monuments inédits, Additions et Corrections,* vignette n. 15, fig. 2 et 3, pag. 415.

bien qu'une *tête de Minerve*, avec le *casque* orné d'un *griffon*, forme le type connu de quelques monnaies d'or de Pyrrhus[1]. Il semble, en second lieu, que les traits de cette *tête jeune* et *imberbe*, sa physionomie, qui n'a rien d'idéal, ne puissent appartenir qu'à un *Personnage héroïque;* car on ne saurait y voir la *tête de Mars*, pour qui une pareille physionomie ne serait guère plus convenable que le casque de Minerve. Ces deux observations admises, l'hypothèse la plus naturelle, et même la seule plausible qui se présente, c'est de regarder la *tête héroïque* en question comme *celle d'Achille*, auteur de la race des Æacides qui occupaient le trône d'Épire. La lettre A, initiale du nom ΑΧΙΛΛΕΥΣ, gravée au-dessous de cette tête[2], semble favoriser une pareille supposition; à moins que cette lettre ne se rapporte au nom d'Æacide, ΑΙΑΚΙΔΗΣ[3], qui fut le nom du père même de Pyrrhus, et celui de sa dynastie. Nous trouvons, d'ailleurs, sur d'autres médailles de ce prince, qui offrent la *tête de Junon voilée* et *couronnée de chêne*[4], avec le nom de *Phthia*, ΦΘΙΑΣ, mère de Pyrrhus, un exemple décisif à l'appui de l'usage de faire figurer, sur sa monnaie, des per-

[1] Mionnet, *Description*, II, p. 63, n. 11; voy. pl. I, n. 2. Ces monnaies de Pyrrhus sont évidemment frappées à l'imitation de celles d'Agathocle, dont elles rappellent le travail, plutôt que celui des médailles d'Alexandre; ce qui me fait croire qu'elles sont de fabrique syracusaine, et non épirote.

[2] Cette lettre, qui a disparu sur l'exemplaire unique connu de Visconti, aurait sans doute changé son opinion sur l'attribution qu'il faisait à Pyrrhus de la tête héroïque gravée sur cette médaille.

[3] Cette seconde explication me paraîtrait plus vraisemblable, attendu que la même lettre A se retrouve sur d'autres monnaies de Pyrrhus, avec les types de *Minerve*, de *Cérès*, et de *Jupiter Dodonéen*.

[4] Eckhel, *D. N.* II, 170. Ce savant s'est trompé en décrivant la tête gravée sur ces médailles comme celle de *Phthia* elle-même, *caput Reginæ*. L'usage d'admettre sur la monnaie les portraits des rois et des reines, postérieur à l'époque de Pyrrhus, de l'aveu d'Eckhel lui-même, n'avait lieu à cette époque que pour les personnages qui jouissaient des honneurs héroïques, tels qu'Achille; d'ailleurs la *couronne de chêne* fait trop allusion au culte dodonéen, pour qu'on puisse méconnaître ici la compagne du dieu suprême.

sonnages de sa propre famille, parmi lesquels il n'en existait certainement pas de plus illustre et de plus populaire à la fois que le héros de l'Iliade. Quoi qu'il en soit, le type du revers de notre médaille prouve, avec toute évidence, par son rapport avec Achille, que c'est bien en effet la tête de ce héros qui en forme le type principal.

La *Déesse voilée,* assise sur un *hippocampe,* ou *cheval marin,* et soutenant un *grand bouclier,* est manifestement *Thétis,* portant à son fils l'armure divine qu'elle a obtenue de Vulcain, telle qu'on la voit représentée sur une foule de monuments antiques. Le costume sévère, donné à cette figure, avec le long péplus qui l'enveloppe, convient parfaitement à une déesse mère. J'observe que c'est absolument sous les mêmes traits, avec le même costume, et portée sur un animal semblable, que nous apparaît *Vénus* sur quelques belles monnaies d'or des Bruttiens, où sa qualité de divinité mère est déterminée par la présence d'un *Amour* debout à ses côtés; du reste ces médailles des Bruttiens, qui sont évidemment, d'après tous les caractères du style et de la fabrique, du même âge que notre médaille de Pyrrhus, aux yeux de toute personne tant soit peu exercée à apprécier les monuments numismatiques, offrent quelquefois *Thétis portant le bouclier,* au lieu de *Vénus avec l'Amour*[1] : trait de conformité plus frappant encore, sur lequel j'aurai peut-être occasion de revenir plus tard. Mais, pour ne pas nous écarter de notre sujet, je remarque encore que le *bouclier* soutenu par *Thétis* offre le même symbole, un *griffon,* qui se voit sur le *casque* de la *tête héroïque;* particularité qui n'est sans

[1] Je suis obligé de m'en rapporter sur ce point au témoignage de M. le duc de Luynes, qui m'assure avoir vu ce type de *Thétis* sur des monnaies d'or des Bruttiens; car j'avoue que je n'en connais pas par moi-même, et que je ne crois pas qu'il y en ait une seule publiée ou décrite.

doute pas fortuite ou indifférente, et qui ne peut avoir eu d'autre intention que celle d'établir et de rendre de plus en plus sensible le rapport qui existe entre les deux types de la médaille.

Si l'on admet cette explication, contre laquelle j'avoue que je ne saurais imaginer aucune difficulté, il en résultera que nous possédons sur cette médaille un portrait authentique et pour ainsi dire officiel d'*Achille*, tel que l'avait conçu et réalisé l'art des Grecs, d'après une sorte de modèle idéal, ou tel qu'il avait été consacré par quelque tradition antique. J'ai déjà eu l'occasion de remarquer qu'il exista dans la Grèce des portraits, exécutés dans le même système, de la plupart des personnages héroïques[1]; et depuis que j'ai fait cette observation au sujet d'*Hector*, le portrait de ce même *Hector* nous est apparu, sur une monnaie unique d'*Ophrynium*[2], *casqué* et *barbu*[3], avec une physionomie trop sensiblement individuelle, pour qu'on puisse y méconnaître le héros national de la Troade. Une image d'*Achille*, moins douteuse encore, puisqu'elle est accompagnée de son nom, écrit en toutes lettres, ΑΧΙΛΛЄΥC, se trouve sur des médailles en bronze de Thessalie, frappées, à ce qu'on peut présumer, sous Hadrien. Une de ces médailles a été publiée parmi les *incertaines* de Hunter[4]; une autre, mieux conservée, faisait partie de la collection de

[1] Cette notion remarquable, omise ou ignorée même de l'illustre auteur de l'*Iconographie*, résulte du témoignage de Plutarque, *in Arat.* § 3; voy. l'observation que j'ai faite à ce sujet, *Achilléide*, p. 87, 5); et surtout les développements exposés à l'appui, *Odysséide*, p. 242-246.

[2] *Descript. des Méd. du cabin. de feu M. Allier d'Hauteroche*, pl. XIII, n. 11.

[3] La même figure d'*Hector barbu* s'est reproduite tout récemment sur un des beaux vases d'argent trouvés à Bernay; voy. la *Notice* que j'ai donnée de ces vases dans le *Journal des Savants*, 1830, août, 463; et l'observation que j'ai faite à cet endroit, contre l'opinion d'un critique qui avait prétendu qu'*Hector avait pu être représenté imberbe*; consult. aussi mes *Monuments inédits*, *Additions et Corrections*, p. 414.

[4] Tab. 68, fig. v.

M. Allier d'Hauteroche, où elle est gravée[1]; il s'en trouve une pareille, inédite, au Cabinet du roi; et le même type a été reproduit sur une autre médaille, de plus petit module, appartenant à la même contrée[2]. Sur toutes ces monnaies, la *tête du Héros* se montre couverte d'un *casque orné d'un Pégase;* et le caractère n'en diffère de celui de la tête gravée sur nos médailles de Pyrrhus, qu'autant que l'art même diffère entre les siècles de Pyrrhus et d'Hadrien. Mais ce qui demeure constant, par la seule confrontation des médailles dont il s'agit, c'est qu'il existait un type consacré pour l'effigie d'*Achille,* comme on sait qu'il en exista pour beaucoup d'autres personnages héroïques. C'est donc un nouveau portrait de convention dont s'enrichit notre galerie héroïque, et qui pourra servir aussi à déterminer et à reconnaître les traits propres à ce personnage, avec plus de précision et surtout avec plus de certitude qu'on ne l'a pu faire jusqu'ici, d'après les images présumées qu'on en possède, soit en bustes, soit en statues[3].

L'examen de cette belle monnaie de Pyrrhus me conduit naturellement à parler de quelques autres médailles, d'une fabrique à peu près semblable, frappées certainement en Sicile, sous l'autorité du même prince, dont il est singulier qu'aucun antiquaire n'ait remarqué les rapports si frappants de composition et de style avec la monnaie de Pyrrhus. Telle

[1] Pl. V, n. 17. Le nom du magistrat, **NIKOMAXOY**, qui se retrouve sur des médailles de la Phthiotide, du temps d'Hadrien, a fait penser, avec toute raison, que celle-ci se rapporte au même pays et à la même époque. Zoëga en avait fait judicieusement la remarque, à l'occasion de quelques-unes de ces médailles, du cabinet du roi de Danemarck, dont il avait eu connaissance, et que je cite sur son témoignage; voy. ses *Bassirilievi*, t. I, p. 136.

[2] Cette médaille, qui a passé des mains de M. Millingen dans notre Cabinet du roi, est décrite par M. Mionnet, *Supplément* III, p. 267, n. 51. Depuis que ceci a été écrit, je l'ai publiée dans mes *Monum. inédits, Additions et Corrections,* vignette 15, n. 5, p. 411.

[3] Voy. à ce sujet les observations publiées à la suite de mon *Odysséide*, p. 415.

est, en première ligne, la belle médaille qui représente, d'un côté, la *tête de Cérès couronnée d'epis et voilée;* de l'autre, une *Femme guidant un quadrige*, à droite, avec la légende, placée à l'exergue: ΣΙΚΕΛΙΩΤΑΝ (monnaie) *des Sicéliotes*, ou des *Grecs de Sicile.* Cette monnaie, encore aujourd'hui de la plus grande rareté, dans les deux modules qu'on en connaît, fut certainement frappée en raison d'une délibération commune de la généralité des Grecs de la Sicile; circonstance qui, d'accord avec le style et la fabrique des médailles en question, pouvait conduire aisément à la solution de l'espèce de problème numismatique qu'elles présentent. Eckhel, qui ne connaissait encore que *deux* de ces monnaies[1], et qui n'en fut que plus frappé de leur extrême singularité, se contenta, contre son usage, de poser la question sans essayer de la résoudre[2]. Torremuzza, et la plupart des numismates qui l'ont suivi[3], se bornèrent à signaler l'excessive rareté de ces médailles, qui constituaient un fait unique dans le système monétaire de la Sicile, correspondant, sans aucun doute, à une circonstance pareillement unique de son histoire. La rareté des médailles en question n'a presque pas diminué, par l'apparition de trois nouveaux exemplaires, l'un entré récemment dans le Cabinet du

[1] La première, publiée par Pellerin, *Recueil* III, pl. CVIII, n. 1, maintenant au Cabinet du roi; voy. pl. I, n. 9; la seconde, qui appartenait à un particulier de Girgenti, publiée par Torremuzza, *Num. vet. Sicil.* tab. I, n. 1. Pellerin avait d'abord supposé, d'après la *singularité* de cette médaille qu'il croyait unique, qu'elle était *de coin moderne*, p. 97. Mais depuis, informé qu'il en existait une pareille en Sicile, il n'hésita pas à la regarder comme antique; c'est ce qu'il a écrit de sa propre main sur son exemplaire, que j'ai sous les yeux.

[2] Eckhel, *D. N.* I, 189: « Eo sunt singulares quod communi nomine omnes totius insulæ populos complectuntur. Utriusque partis typus suspicari facit eos Syracusis signatos; at quo consilio, INCERTVM. » Eckhel avait raison de soupçonner, d'après le double type, que cette monnaie avait été battue à Syracuses. Il n'en eût pas douté, d'après l'analogie frappante de fabrique qu'elle offre avec les médailles de Philistis, s'il eût pu la voir de ses propres yeux.

[3] Torremuzza, *Sicil. vet. Num.* tab. 1, n. 1; Mionnet, *Description*, etc. t. I, p. 207, n. 1.

roi [1], un autre qui se trouvait dans la célèbre collection de feu le baron Astuto, à Noto, et un troisième que je possède, et qui vient de M. le duc de Luynes [2]. Mais un fait nouveau à été acquis à la science par la découverte récente d'une autre monnaie, où la légende ΣΙΚΕΛΙΩΤΑΝ, (monnaie) *des Sicéliotes*, se rencontre avec un type différent; d'un côté, la *tête barbue de Jupiter*, tournée à droite, et *couronnée d'olivier;* de l'autre, un *Cavalier en course, armé d'une lance*, avec l'inscription à l'exergue [3]. L'extrême rareté de cette monnaie des *Sicéliotes*, sous les deux seuls types et dans les deux seuls modules qu'on en a recouvrés jusqu'ici [4], semble indiquer que la fabrication en fut renfermée

[1] Voy. Planche I, n° 10.

[2] Je dois faire observer ici qu'il existe un coin faux de cette médaille, provenant de la fabrique de Becker, et signalé par M. Sestini, *sopra i moderni Falsificatori*, etc. p. 10. Il s'en trouve un second, de petit module, que le même savant assure avoir vu dans le cabinet de Munich, et qu'il croit sorti de la fabrique de Catane.

[3] Il n'existe, à ma connaissance, que deux exemplaires de cette médaille, du poids de la drachme; l'un, inédit, au Cabinet du roi, voy. Planche ci-jointe I, n° 16; l'autre, qui faisait partie de la collection Astuto, à Noto: c'est la même médaille qui est gravée sur le titre du *Viaggio per tutte le Antichità della Sicilia*, du prince de Biscari, de la troisième édition, publiée à Palerme, en 1817, et sur la couverture du *Viaggio per la Sicilia*, de M. Ferrara, Palerme, 1822. Le monogramme ΗΣ, qui s'y voit au revers, est le même qu'on retrouve sur toutes les autres médailles des *Sicéliotes;* et le type de ce revers, qui est un *Cavalier en course*, a fourni évidemment le modele de celui qui se reproduit si fréquemment sur la monnaie de bronze d'Hiéron II; nouvelle raison de croire que la fabrication de toutes ces médailles est à peu près contemporaine. J'observe, du reste, que M. le marquis Haus cite, p. 24, *Annotaz.* 1, sans la connaître autrement que par une sorte de notoriété publique, la médaille qui nous occupe. Il ignorait encore, à ce qu'il paraît, que cette médaille existait dans le cabinet Astuto, à Noto, et qu'il s'en trouvait un second exemplaire dans la collection de M. C. Gagliani, à Catane, celui-là même qui est entré récemment dans notre Cabinet du roi, et que je publie.

[4] Je ne fais pas mention d'une troisième monnaie décrite par Scotti, *della Rarità delle monete antiche*, 2ª ediz. Livorno, 1821, de cette manière, p. 26: « SICILIA in genere: ΣΙΚΕΛΙΩΤΑΝ; *testa di Donna.* = *Vittoria in quadrato incavato;* Arg. 4. M. R. » Je pense, sur cette seule description d'une pareille pièce, indiquée par ce seul auteur, sans aucune mention du cabinet où elle se trouve, que, si elle existe véritablement quelque part, elle ne peut être que l'œuvre maladroite d'un faussaire.

dans un espace de temps assez court : circonstance dont on n'a pas tenu assez de compte, et qui eût pu fournir un élément de la solution vainement cherchée jusqu'ici par les antiquaires siciliens.

Un de ces antiquaires, frappé sans doute de cette considération, avait cru trouver dans l'histoire de l'expédition de Timoléon l'explication de cette monnaie problématique. Il pensait qu'elle avait dû être frappée pendant la période d'union et de prospérité que la Sicile entière avait due à l'administration de Timoléon [1]. Mais la fabrique des médailles en question s'oppose décidément à ce qu'on y reconnaisse une monnaie contemporaine de Timoléon ; sans compter que nous avons acquis, je dirai presque toute la certitude, que la monnaie de Timoléon nous est parvenue en très-grande abondance dans cette suite de *didrachmes corinthiens*, frappés en Sicile, avec le nom ou les symboles de tous les peuples grecs qui avaient pris part à l'expédition de Timoléon, sous les auspices de la métropole commune, *Corinthe*, dont ils portent le double type, la *tête de Minerve* et le *pégase* [2]. Cette opinion ne pouvait donc obtenir à aucun titre l'assentiment des antiquaires ; aussi n'a-t-elle trouvé aucune faveur. Je crois pouvoir en dire autant d'une autre opinion qui s'est produite plus récemment, bien que celle-ci s'éloigne beaucoup moins de la vérité. Son auteur, feu le chanoine Alessi, de Catane, rapportait les médailles qui nous occupent, y compris une de ces médailles en or, la

[1] L'antiquaire que j'ai ici en vue, et dont la mémoire m'est toujours restée chère pour l'accueil bienveillant que je reçus de lui à Palerme, en 1827, est feu M. le marquis Haus, auteur d'une dissertation intitulée : *Esame della celebre medaglia antica battuta in nome di tutti i Siciliani*, Palermo, 1827, in-8° (extraite du *Giornal. delle Scienze*, etc. t. XVIII, an. 8°, n° VII, p. 71, sgg).

[2] C'est dans une *Lettre à M. le marquis Arditi* que je crois avoir établi cette opinion de manière à la rendre suffisamment plausible ; voy. cette *Lettre*, insérée dans les *Annal. de l'Instit. Archéol.* t. I, p. 340 et suiv.

seule que l'on connaisse encore de ce métal et qu'il publiait à cette occasion [1]; il les rapportait, dis-je, à l'époque du règne d'Hiéron II, qui fut pour la Sicile entière une ère de paix et de prospérité; et les motifs sur lesquels il fondait cette attribution étaient, d'une part, la ressemblance de cette monnaie d'or unique avec les *aureus* connus d'Hiéron II [2]; de l'autre, le fait historique, suffisamment constaté par le témoignage de Diodore de Sicile [3], de la domination d'Hiéron, proclamé roi par la *généralité des peuples Grecs* compris sous le nom de *Sicéliotes*. Ces deux motifs sont sans doute assez plausibles; mais il s'en faut bien qu'ils renferment tous les éléments de la question. Ils laissent d'ailleurs subsister dans toute sa force la difficulté qui résulte de l'excessive rareté de cette monnaie des *Sicéliotes*, rareté qui devient encore plus inexplicable, du moment qu'on y reconnaît un monument numismatique du règne d'Hiéron II; car, dans cette hypothèse, on ne comprend pas qu'une mon-

[1] Cette dissertation du chanoine Alessi a été publiée sous la forme d'une *Lettre* adressée à M. Éd. Gerhard, dans le *Bulletin di corrispond. dell' Instit. Archeol.* 1833, n° 1, p. 8-15. Malheureusement, cette *Lettre* a paru sans le dessin de la médaille d'or, unique et inédite, qui sert de principal fondement à l'opinion de l'auteur, et c'est une circonstance très-fâcheuse; car, bien que je sois disposé à admettre, sur le témoignage du chanoine Alessi, homme très-éclairé en fait d'antiquité en général, mais non pas peut-être suffisamment versé dans la numismatique pratique, l'authenticité de la médaille en question, cependant, comme il est de fait qu'elle n'a été vue jusqu'ici de personne, à ma connaissance, et qu'elle reproduit exactement, sauf la légende, un *aureus* d'Hiéron II, il serait possible qu'elle provînt de la même fabrique que j'ai signalée plus haut, et qui s'est exercée sur le médaillon d'argent des *Sicéliotes*. Si cependant cette médaille est réellement antique, il n'y aurait rien d'invraisemblable en soi, ni de contraire à mon opinion, à ce qu'une monnaie d'or, frappée d'abord avec le nom des *Sicéliotes*, ait été reproduite quelques années plus tard avec le nom d'Hiéron II. Ce serait là un fait numismatique dont il existe plus d'un exemple, et qui viendrait encore à l'appui de mon système sur la monnaie des *Sicéliotes*, appartenant à l'intervalle de temps qui précéda immédiatement la domination d'Hiéron II.

[2] *Sicil. veter. Num.* tab. XCVIII, n° 1, et seq. præcipuè n° 7.

[3] Diodor. Sic. *Excerpt.* lib. XXIII, n. V.

naie frappée sous un règne si long et si prospère ait été réduite à une émission si restreinte. Il y avait donc une autre solution à chercher; et celle qui a pour elle l'accord de toutes les données numismatiques, en même temps qu'elle s'appuie sur un témoignage historique d'une grande valeur, c'est l'hypothèse que je propose, et qui tend à attribuer la monnaie, inscrite du nom *des Sicéliotes*, ΣΙΚΕΛΙΩΤΑΝ, au temps de la domination de Pyrrhus en Sicile.

On sait, en effet, que Pyrrhus avait été appelé *par le vœu unanime de tous les Grecs de ce pays*, et que la puissance qu'il y exerça *deux années* s'autorisait de cet assentiment général de la population grecque de la Sicile; c'est Polybe qui le déclare en termes si clairs et si formels [1], qu'il y a lieu d'être supris que

[1] Polyb. VII, 4, 5. *Πύῤῥου.....* *ὃν* ΜΌΝΟΝ *κατὰ προαίρεσιν καὶ κατὰ εὔνοιαν* ΣΙΚΕΛΙΩ͂ΤΑΙ ΠΆΝΤΕΣ *εὐδόκησαν* ΣΦΩ͂Ν *αὐτῶν* ἩΓΕΜΌΝΑ *εἶναι καὶ* ΒΑΣΙΛΈΑ. Ces dernières expressions de Polybe, qui offrent une sorte de tautologie peu ordinaire à cet écrivain, méritent d'être remarquées, à cause de l'intention que je crois y découvrir; c'était, en joignant ainsi le titre de Ἡγεμών à celui de Βασιλεύς, de corriger en quelque sorte l'un par l'autre, et de rendre populaire une autorité récente et étrangère. Cette intention se vérifie au moyen d'un second exemple, qui donne au témoignage de Polybe une autorité nouvelle, et qui en reçoit un supplément nécessaire. Je veux parler de la célèbre inscription syracusaine ainsi conçue :

ΒΑΣΙΛΕΟΣ ΑΓΕ //////////
ΙΕΡΩΝΟΣ ΙΕΡΩΚΛΕΟΣ
ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΙ ΘΕΟΙΣ ΠΑΣΙΝ.

Il est évident que les lettres ΑΓΕ doivent être suppléées ΑΓΕ*μόνος*, comme l'avait proposé d'abord d'Orville, suivi par Burmann, *ad Sicul.* p. 460 et 560, sans que l'un et l'autre de ces savants aient allégué, à l'appui de cette restitution indubitable, le passage de Polybe cité plus haut. J'ajoute à cette occasion que la leçon ΑΓΕ, rapportée dans le voyage du prince de Biscari, p. 263, et qui paraît avoir laissé quelque incertitude dans l'esprit de M. Osann, *Comment. de Philistid. Syracus. Regin.* p. 16, 49), n'a réellement aucune apparence. J'ai pu observer moi-même sur le marbre original, retiré de la place obscure où il gisait, à l'époque du voyage de M. Sestini, *Lettere scritte dalla Sicilia*, III, 113, et placé maintenant avec honneur au musée de Syracuses; j'ai pu, dis-je, vérifier la leçon dont il s'agit, et j'ai lu avec toute certitude les lettres ΑΓΕ. J'observe enfin que feu M. le D. Münter, qui rapporte aussi cette inscription, *Nachrichten von Neapel und Sicilien*, p. 337, et dont le nom a échappé aux recherches ou à la mémoire de M. Osann, suppléait le mot

personne encore, en comparant ce texte de l'écrivain avec les monnaies en question, n'ait reconnu, dans ces monnaies, un des monuments publics de ce règne de deux années. De ce fait, établi d'une manière si certaine par le seul témoignage de Polybe, que, sous la domination de Pyrrhus en Sicile, des monnaies furent frappées *au nom des Grecs de Sicile*, et avec les types propres à la Sicile, il suit naturellement que d'autres monnaies qui offrent, avec le titre et le nom de ce prince, des types usités à Syracuses, tels que la *tête de Cérès couronnée d'épis*, d'un style et d'un travail proprement syracusains, avec la figure de *Minerve Promachos*, telle qu'on la voit communément sur des médailles de Thessalie; que ces monnaies, dis-je, aussi bien que celles qui offrent la *tête du Jupiter Dodonéen*, avec la figure de *Cérès assise*[1], par une combinaison toute semblable des types propres à l'Épire et à la Sicile, n'ont pu être frappées qu'en Sicile et à Syracuses même, dont elles portent d'ailleurs l'empreinte, sous tous les rapports du style, qui est excellent, et de la fabrique, qui ne présente qu'une légère modification[2].

défectueux ΑΓΕ, par ΑΓΕ*σαντος*; conjecture dont le moindre défaut est de ne reposer sur aucune autorité. Je ne parle point de Muratori, qui suppléait : ΑΓΕ*ουντος*, sans doute pour *στρατ*ΑΓΕ*οντος*, *Thes.* I, CXII, 1; leçon rendue impossible par l'état de la pierre même.

[1] Taylor Combe, dans la description de cette médaille, gravée au frontispice de son recueil, décrit, p. 117, la figure en question comme étant celle de *Junon*. Mais, dans ce cas, il semble qu'on devrait lui voir la *couronne de chêne*, propre à caractériser la compagne du *Jupiter Dodonéen*, ainsi que le prouvent les médailles de *Phthia*, qui offrent la *tête de Junon* ornée de cette *couronne*; au lieu que le *modius*, placé sur la tête de la divinité désignée ici comme *Cérès*, convient parfaitement à cette deesse. S'il pouvait rester le moindre doute à cet égard, il cesserait en observant la même divinité, assise sur un siége tout semblable, dans la même attitude, et tenant à la main un *épi*; conséquemment *Cérès*, et non pas *Junon*, sur plusieurs monnaies de bronze de Pyrrhus, de coin syracusain, Mionnet, *Description*, t. II, p. 65, n[os] 30 à 34; une de ces monnaies d'une belle fabrique et d'une conservation qui ne laisse rien à désirer, se voit gravée sur la planche I, n° 8.

[2] Cette différence consiste surtout dans

La certitude acquise désormais, que les monnaies frappées au nom des *Sicéliotes*, ou des *Grecs de Sicile*, ΣΙΚΕΛΙΩΤΑΝ, appartiennent toutes à l'époque de la domination de Pyrrhus en Sicile, nous fournit un élément nouveau et positif dans la détermination de toute une série de monnaies grecques, qui a été jusqu'ici l'objet de beaucoup de discussions entre les antiquaires. Je veux parler des monnaies *de la reine Philistis*, qui offrent, comme on le sait, au revers d'une *tête de Femme voilée*, un *quadrige guidé par une Femme*, avec la légende ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΦΙΛΙΣΤΙΔΟΣ, (monnaie) *de la reine Philistis*. Il est inutile de rappeler les opinions diverses auxquelles ont donné lieu ces médailles, généralement d'une très-belle fabrique; il est maintenant avéré, d'après les seuls indices numismatiques, que la fabrication n'en saurait remonter au delà du règne d'Hiéron II. Ce point, indiqué par Eckhel, a été établi par Visconti d'une manière certaine[1]; et il suffit de la moindre

l'affaiblissement du relief qui produit un agrandissement de module; deux circonstances déjà sensibles dans les beaux *tridrachmes* de Syracuses, qui offrent la *tête de Minerve casquée*, à gauche, avec la figure de *Diane chasseresse*, au revers. Ces tridrachmes paraissent avoir précédé de très-peu de temps l'époque de Pyrrhus. Parmi les médailles de ce prince, celle qui porte la légende : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΥΡΡΟΥ, avec la *tête de Cérès*, couronnée d'épis, d'un côté, et, de l'autre, la figure de *Minerve Promachos*, présente dans le relief du type, ainsi que dans le style et le travail, tous les caractères de l'école syracusaine, en général, et de la fabrique d'Hiéron II, en particulier : ce qui est sensible par la comparaison de la *tête* qui forme le type principal des médailles, nos 1 et 15, de notre planche Ire; d'où l'on peut inférer que cette médaille dut être l'une des premières monnaies exécutées après l'arrivée de Pyrrhus à Syracuses; voy. planche I, n° 1. On en connaît un coin différent qui accuse l'imitation sensible des monnaies d'Agathocle avec la même *tête;* voy. pl. I, n° 3; ce qui achève de lever toute espèce d'incertitude sur la fabrique syracusaine de ces médailles. M. Avellino avait déjà exprimé la même idée au sujet d'une médaille de Tarente, qu'il suppose avec toute raison frappée durant la domination de Pyrrhus à Tarente, précisément à cause du type de la *Minerve Épirote;* voy. son *Supplem. ad* vol. I, *Ital. vet. Num.* p. 28, n° 522.

[1] Visconti, *Iconograph. Grecq.* t. II, p. 20-24.

expérience numismatique, pour se former à cet égard une conviction qui dispense de toute autre preuve. La seule difficulté qui subsiste encore, c'est de savoir précisément qu'elle est cette *Philistis,* qualifiée *Reine* sur une monnaie de Syracuses, et dont le nom ne s'est trouvé jusqu'ici dans aucun auteur, si ce n'est à l'occasion de cette monnaie même[1]. L'abondance avec laquelle on en rencontre les exemplaires, surtout ceux du module de *tridrachme*[2], prouve que l'émission dut en être considérable, et semble indiquer qu'elle eut lieu dans un espace de temp assez long. Fondé sur cette observation, Visconti crut reconnaître, dans la *tête de Femme,* où tout le monde jusqu'ici a vu le *portrait de Philistis* elle-même, des variétés de physionomie provenant de la différence de l'âge[3]; idée qui avait déjà préoccupé le prince de Torremuzza, dans la manière

[1] Hesych. *v.* *Φιλιστίδιον· νόμισμά τι.* Il n'est pas hors de propos de rappeler la correction qu'on a voulu faire sur ce passage, en changeant *φιλιστίδιον* en *φιλιππεῖον,* J. Schläger, *de Num. Alex. Magn.* p. 67. C'est un exemple bon à opposer à ces intrépides philologues, toujours si prompts et si habiles à corriger des textes, qui devraient se borner, soit à chercher quelque témoignage ancien, soit à attendre quelque monument nouveau, et qui feraient mieux, en tout cas, d'avouer ce qu'ils ne savent pas, que de corriger d'après ce qu'ils croient savoir. J'aurai bientôt occasion de citer un second exemple propre à confirmer cette observation.

[2] M. Osann ne parle que des médailles d'argent *du plus grand module, moduli majoris;* et M. Letronne, en rendant compte de cet opuscule, *Journ. des Savants,* 1827, juillet, p. 388, ne semble connaître aussi que les médailles de ce module; mais il en existe aussi du poids de la drachme (un gros, dix grains), lesquelles sont à la vérité beaucoup plus rares, et conséquemment plus recherchées. Il ne s'en trouve que *trois* au Cabinet du roi, et *autant* dans la collection Astuto, à Noto. J'en possède une de beau coin et de belle conservation, qui vient de la collection de feu M. Allier d'Hauteroche, où elle est gravée, pl. II, n° 1. Il en existe un coin moderne provenant de la fabrique de Catane, que j'ai vu en Sicile, et qui paraît avoir échappé aux recherches de M. Sestini. J'ai fait graver, sur la première planche ci-jointe, n[os] 11 et 12, deux des médailles de Philistis, de *grand* et de *petit* modules, choisis dans notre collection, pour montrer l'analogie de style et de fabrique qui existe entre ces médailles et celles des *Siceliotes.*

[3] Visconti, *Iconographie Grecq.*, t. II, p. 23, pl. XXXVIII, n[os] 7 et 8.

dont il avait rassemblé et classé les médailles de Philistis[1], *depuis la jeunesse jusqu'à un âge avancé;* d'où il suivait, à son avis, que cette reine inconnue avait exercé durant une longue vie sa domination à Syracuses, et d'où il résultait aussi, sans son aveu, une difficulté de plus pour le silence que l'antiquité tout entière a gardé sur cette princesse. Mais je dois dire que cette difficulté est plus apparente que réelle, attendu que la supposition qui pourrait y donner lieu n'est véritablement pas fondée. Eckhel avait déjà observé très-judicieusement que cette prétendue différence d'âge et de physionomie, dans le portrait de Philistis, ne devait s'attribuer qu'à la diversité de style et de manière des artistes chargés, sans doute, à plusieurs reprises, de l'exécution de ces monnaies[2], toutes de coins différents. C'est l'opinion que je m'en suis formée moi-même, d'après un examen attentif d'un bien plus grand nombre de ces monnaies que n'en avait pu connaître Eckhel[3], et je pourrais me borner à cette observation qui repose sur la connaissance et l'usage pratique des monuments mêmes; mais je puis opposer aux conjectures de Torremuzza et de Visconti une réponse plus péremptoire; c'est que la *tête* que l'on a généralement prise pour le *portrait de Philistis,* et dans laquelle l'illustre auteur de l'*Iconographie*, séduit par une de ces illusions dont il n'a pas toujours su se défendre, avait cru re-

[1] *Sicil. vet. Numism.* tab. CVI, p. 101.

[2] Eckhel, *D. N.* I, 265.

[3] Torremuzza n'en a publié que *huit.* Il en existe maintenant, au cabinet du Roi seulement, *vingt,* du grand module, et *trois* du petit. J'en ai vu au moins quatre fois davantage dans les diverses collections que j'ai examinées, à plusieurs reprises, à Naples, en Sicile, et ailleurs, parmi lesquelles je me contenterai de citer la collection Astuto, à Noto, qui en renfermait *vingt et une*, dans les deux modules. C'est, d'ailleurs, une des belles médailles de la suite syracusaine, qui s'est le plus multipliée de nos jours. Dans un dépôt de médailles grecques trouvé près de Catane, qui me fut apporté durant mon dernier séjour à Naples (octobre 1838), il y avait une douzaine de *Philistis* du *grand* module, sans une seule du *petit.*

connaître une sorte de ressemblance avec la physionomie de Gélon; ce qui lui avait donné lieu de penser que Philistis était fille de Gélon [1], et qu'elle devint la souche des Hiéroclides, l'épouse d'Hiéron Ier et l'aïeule d'Hiéron II, toutes suppositions purement gratuites; c'est que cette tête, dis-je, n'est pas le *portrait de Philistis,* mais une tête idéale de divinité, en un mot, la *tête de Cérès;* ce qui réduit au néant toutes les hypothèses fondées sur ce prétendu portrait.

Il suffit, en effet, de jeter les yeux sur les médailles frappées au nom *des Sicéliotes,* ΣΙΚΕΛΙΩΤΑΝ, pour y reconnaître une identité parfaite de style et de fabrique avec les médailles de *Philistis*, et pour être convaincu que la *tête de Femme voilée,* qui forme le type principal des unes et des autres, offre absolument les mêmes traits, la même physionomie, de sorte qu'il est évident pour quiconque a pu faire, de ses propres yeux, cette comparaison sur les monuments originaux, que le type en question, non-seulement appartient au même âge monétaire, mais encore qu'il se rapporte au même personnage idéal. La seule différence qui se remarque entre les monnaies des *Sicéliotes* et celles de *Philistis,* c'est que, sur les premières, la *tête de Femme* est *couronnée d'épis*, sous le *voile* qui la couvre; ce qui la caractérise indubitablement pour *Cérès,* tandis que,

[1] L'auteur d'une *Lettre à M. le duc de Serradifalco, sur une inscription grecque du théâtre de Syracuses*, écrite en italien et publiée à la *poligrafia Fiesolana* (Florence, 1825, in-8°), admet, p. 28, cette prétendue ressemblance découverte par Visconti entre Philistis et Gélon; et il lui paraît tout naturel que Gélon II, en qualité de fils de Philistis, ressemblât à sa mère. Mais Visconti voyait le portrait de Gélon Ier et non celui de Gélon II sur les médailles qui portent l'épigraphe ΓΕΛΩΝΟΣ, et, selon lui, Philistis était *fille de Gélon Ier*, tandis que, suivant l'auteur de la *Lettre*, Philistis était *mère de Gélon II.* On voit dans quelles suppositions arbitraires et incohérentes on se jette en admettant ces ressemblances d'après le prétendu portrait de Philistis, où l'un voit les traits de Gélon Ier, et l'autre ceux de Gélon II, princes qui ont vécu *deux siècles* de distance.

sur les secondes, la même *tête*, avec le même *voile*, est *ceinte du diadème*[1], trait de costume qui ne convient pas moins bien à *Cérès*, souvent représentée sur les monnaies de la Grande-Grèce et de la Sicile même, avec les cheveux ainsi entourés d'un *simple bandeau*; et, dans tous les cas, cette seule variante, quelque importance qu'on veuille lui attribuer, et quel qu'en soit le motif, que je n'ai point à rechercher, ne saurait élever le moindre doute sur une identité d'ailleurs si frappante sous tant de rapports.

Si donc il est un fait numismatique sensible et démontré pour moi, c'est que les médailles de *Philistis*, si semblables de tout point à celles des *Sicéliotes*, et qui n'en diffèrent que par la légende et le module, ont été frappées vers le même temps, et, suivant toute apparence, exécutées par les mêmes mains. Or j'ai prouvé que les unes appartenaient à l'époque de la domination de Pyrrhus; les autres doivent donc être attribuées à une époque peu éloignée, probablement au règne d'Hiéron II, qui suivit à peu de distance la retraite de Pyrrhus, et qui triompha promptement des troubles et des dissentions intestines auxquelles cette retraite du roi d'Épire livra Syracuses et la Sicile entière. Je crois même pouvoir établir, avec toute probabilité, que les médailles de Philistis sont au nombre de celles qui furent frappées dès le commen-

[1] L'auteur de la *Lettre à M. le duc de Serradifalco*, citée à la note précédente, parle de ces médailles de Philistis, et observe avec raison que la *tête* qui s'y voit gravée semblerait, d'après le *bandeau* dont elle est ornée, convenir à une *prêtresse* plutôt qu'à une *reine*, p. 10. Mais, en citant à l'appui de cette observation les médailles de *Térina*, où il croit voir une *tête de Reine ceinte du diadème*, dans celle de la *Nymphe locale* ou mythologique, *Térina*, Magnan, *Miscell. num.* t. II, tab. 57, n°s II-IV, il commet une méprise que je prends la liberté de relever, dans le seul intérêt de la science, que l'auteur de la *Lettre* en question, très-jeune encore à l'époque où il la publiait, et sans doute alors peu versé dans la numismatique, a servie depuis par de nombreux et importants travaux.

cement du règne d'Hiéron II[1] ; d'abord à cause de la fabrique, qui se rapproche si fort de celles des monnaies siciliennes de Pyrrhus, qu'il faut y reconnaître l'œuvre des mêmes artistes, et, en second lieu, à cause de la légende même, ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΦΙΛΙΣΤΙΔΟΣ, gravée au revers d'une *tête de Cérès,* précisément comme le nom de *Phthia,* ΦΘΙΑΣ, est gravé auprès d'une *tête de Junon,* sur la belle monnaie de bronze de Pyrrhus, où l'imitation des médailles d'Agathocle est si sensible, et dont le style, le type et le métal même attestent si manifestement la fabrique syracusaine, qu'il est impossible de ne pas croire que cette pièce ait été frappée en Sicile. Du reste, le nom *de la Reine* ΦΘΙΑΣ, joint à une *tête de Junon,* de même que le nom *de la Reine* ΦΙΛΙΣΤΙΔΟΣ se lit au revers d'une *tête de Cérès,* est un nouveau trait d'analogie qui n'avait encore été relevé par aucun antiquaire, et qui forme un argument de plus en faveur de mon opinion. Ainsi se trouve justifiée, en partie du moins, l'opinion du chanoine Alessi, qui voyait, dans la monnaie des *Sicéliotes,* une monnaie des premiers temps d'Hiéron II; ce qui s'éloigne bien peu, en effet, de la vérité chronologique et numismatique, puisque, suivant moi, ces monnaies des *Sicéliotes,* si semblables à celles de *Philistis,* pour le *style,* pour la *fabrique* et pour le *type,* ont rempli le court intervalle du règne de Pyrrhus, qui précéda immédiatement celui d'Hiéron II, et que, par ces médailles mêmes de Philistis, qui en sont une imitation si frappante, elles servent en quelque sorte de transition entre le système monétaire de Pyrrhus et celui d'Hiéron II.

[1] J'ai déjà remarqué que la variété des têtes provenant de la différence des coins, d'accord avec l'abondance même des médailles connues de Philistis, prouve que cette monnaie resta longtemps en fabrication. Il ne peut donc être question ici que des *premières médailles* de Philistis, de celles qui servirent de modèles aux autres.

La détermination que je viens de proposer pour les médailles de Philistis, d'après des motifs qui n'avaient encore été produits par personne, et surtout d'après la comparaison avec les médailles des *Sicéliotes*, me ramène précisément au point où était arrivé, par une autre voie, l'illustre auteur de l'*Iconographie*, le même point où s'est trouvé conduit, par une route toute différente, un savant philologue, M. Osann; c'est à savoir, que les *monnaies de Philistis ont toutes été frappées durant le long règne d'Hiéron II, les premières au commencement de ce règne;* c'est là une vérité numismatique que je crois maintenant établie d'une manière indubitable, puisqu'elle résulte de trois systèmes divers d'argumentation appliqués aux monuments en question. La seule difficulté qui reste encore à résoudre, même après les travaux de Visconti et de M. Osann, c'est de savoir précisément qui est cette reine *Philistis*, au nom de laquelle fut frappée une monnaie si abondante sous le règne d'Hiéron II, dont elle fut l'*aïeule*, en qualité de fille de Gélon Ier, suivant Visconti, ou la *femme*, suivant M. Osann; question curieuse, dont la décision importe à la détermination exacte de quelques autres faits archéologiques.

Visconti s'appuie principalement, dans son opinion, sur ce qu'Hiéron II, ayant évité constamment de choquer les sentiments ou les préjugés républicains de ses sujets syracusains, au point de s'être toujours abstenu de ceindre le diadème et de porter la pourpre et les autres insignes du pouvoir suprême [1], il n'est pas possible d'admettre qu'un *portrait de Reine orné du diadème* soit celui de la femme de cet Hiéron; mais

[1] Le témoignage de Tite-Live, XXIV, 5, est en effet clair et formel sur tous ces points. Il faut y ajouter encore celui de Baton de Sinope, *apud* Athen. VI, p. 251, F, et de Justin, XXII, 4, qui n'a pourtant pas la même valeur; voy. Alessi, *Lettre citée*, p. 11; Visconti, *Iconogr. Gr.* t. II, p. 17, 1).

que, comme les *têtes diadémées* qui se montrent accompagnées des noms ΓΕΛΩΝΟΣ et ΙΕΡΩΝΟΣ, sur des monnaies frappées certainement sous Hiéron II, sont celles de *Gélon Ier* et d'*Hiéron Ier*, personnages dont l'illustration antique était propre à rendre respectable la puissance nouvelle d'Hiéron II, attendu qu'il les avait pour ancêtres, ce prince avait bien pu, par le même motif, faire frapper une monnaie particulière *au nom* et *avec le portrait de Philistis*, fille et femme de deux grands hommes chers à Syracuses et à la Sicile entière. Mais cette conjecture, que Philistis était fille de Gélon Ier et femme d'Hiéron Ier, n'est autorisée par aucun témoignage; c'est une supposition purement gratuite, aussi bien que celle du prétendu portrait de Philistis sur les monnaies qui portent son nom; en sorte que, tout en admettant l'opinion de Visconti au sujet des images de Gélon Ier et d'Hiéron Ier, on ne peut rien en inférer en faveur de celles de Philistis.

De son côté M. Osann, qui croit cette reine *femme d'Hiéron II*, et qui voit aussi son portrait sur ses monnaies, s'autorise de la fabrique même de ces monnaies, contemporaines de celles d'Hiéron II; en quoi il a certainement raison; et quant à la difficulté qu'il y a d'accorder ce portrait orné du diadème, avec les habitudes modestes d'Hiéron II, continuées *pendant toute sa vie* et positivement attestées par l'histoire, il cherche à affaiblir le sens rigoureux de ce témoignage, en supposant que le prince qui s'abstint constamment en public de tout signe extérieur du pouvoir suprême put bien placer, sur la monnaie, son image et celle de sa femme ornées du diadème. Mais l'autorité de l'histoire ne peut être éludée à ce point; une contradiction si formelle ne saurait être admise, surtout quand elle n'est appuyée d'aucune preuve; il faut donc avouer que M. Osann s'est trompé en ce point; mais son erreur, qui

ne laisse pas d'être grave, puisqu'elle tend à ébranler tout le système de classification établi par Eckhel et confirmé par Visconti pour la monnaie des rois de Sicile, vient uniquement de ce qu'il a regardé, avec tous les antiquaires, la *tête diadémée*, gravée sur les monnaies de Philistis, comme le *portrait de Philistis* elle-même; du moment qu'il est constant que cette tête est celle de *Cérès*, la difficulté s'évanouit, la contradiction cesse, l'histoire demeure avec toute son autorité, et les monuments avec toute leur valeur.

J'admets donc, avec M. Osann, que la reine Philistis fut la femme d'Hiéron II : c'est, de toutes les suppositions, celle qui s'accorde le mieux avec l'âge, le style et la fabrique de ses monnaies; et dès qu'on n'y cherche plus son portrait, il ne s'élève plus, d'aucun côté, d'objection contre cette hypothèse. La princesse dont il s'agit était sans doute cette fille de Leptine, citoyen illustre et accrédité à Syracuses[1], dont il paraît qu'Hiéron II, en s'alliant avec lui, avait voulu faire servir la popularité à étayer sa puissance récente. Visconti avait eu cette idée[2], que M. Osann lui a empruntée[3], et la seule vraisemblance, à défaut de preuves positives, porterait à l'adopter. Je présume, de plus, que cette princesse, inconnue du reste, mourut jeune; c'est ce qui expliquerait le silence que l'histoire a gardé sur elle; silence qu'il serait difficile de concilier avec la durée d'un règne de *cinquante-quatre ans* pendant lequel Philistis eût été la compagne d'Hiéron II; et c'est ce qui rendrait compte en même temps de l'honneur extraordinaire qu'elle obtint par cette fabrication d'une monnaie frappée en son nom, qui a été si longtemps un problème numismatique; car, dans ce cas, il paraîtrait assez naturel qu'après

[1] Polyb. I, 9, 1-3.
[2] *Iconogr. Gr.* t. II, p. 22 (4).
[3] *De Philistid.* p. 11.

la mort de cette princesse populaire, fille d'un simple citoyen, devenue la femme d'un roi nouveau, une monnaie, empreinte de son nom, ait été consacrée à sa mémoire, tandis que ce roi lui-même évitait de placer son propre portrait sur sa monnaie.

Puisque j'ai eu occasion de soumettre à un nouvel examen l'âge des monnaies de Philistis et les questions historiques qui s'y rattachent, il est un autre monument[1], relatif à ce personnage, dont je dois d'autant moins m'abstenir de dire ici quelques mots, que ce monument a donné lieu pareillement à des conjectures diverses, et que sa véritable intention n'est pas encore bien déterminée; or l'avantage que j'ai eu de l'examiner sur les lieux, avec tout le soin possible, me mettra peut-être à même de fixer sur ce point l'opinion des antiquaires. On sait que le nom de la *reine Philistis* s'est trouvé gravé dans le théâtre de Syracuses, absolument de la même manière et en caractères de la même forme, ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΦΙΛΙΣΤΙΔoΣ, que sur les médailles dont il vient d'être question[2]. Il n'est pas nécessaire de s'attacher à prouver l'authenticité de cette inscription, quoiqu'il ne soit pas tout à fait exact de dire, comme l'a fait un savant critique[3], *qu'elle n'a été mise en doute par personne;* car le judicieux Eckhel lui-même a commis cette faute[4]; sans compter l'opinion extravagante du géographe Mannert, qui croyait que les médailles de Philistis avaient pu être fabriquées par quelque faussaire, qui aurait ensuite gravé l'inscription dans le théâtre pour accréditer son

[1] Les observations qui suivent, jusqu'à la fin du mémoire, ont déjà paru, sous la forme d'une *Lettre* adressée à M. Welcker, dans le *Rheinische Museum*, IV^ten Jahrg. (1835), 1es Heft, p. 63-98, et je n'aurai à y faire que peu de changements.

[2] Voy. planche II, n. 2.

[3] Letronne, *Journ. des Sav.* 1827, juillet, p. 389, 1).

[4] Eckhel, *D. N.* I, 265 : « Si modo non ficta est inscriptio; nam similem fraudem etiam Panormi intentatam refert Dorvillius. Reliqua omnia incerta. »

imposture[1] : jamais peut-être l'envie de trouver en défaut les monuments ou l'histoire n'a fait accumuler plus de suppositions gratuites et d'erreurs matérielles. Il suffit d'avoir pu jeter un coup d'œil sur l'inscription dont il s'agit pour être convaincu, non-seulement qu'elle est antique, mais qu'elle est du même temps que la plupart des médailles de Philistis; car les caractères en sont absolument de la même forme, qui est celle du plus bel âge de la paléographie grecque, et la gravure en est si soignée, la conservation si parfaite, qu'on peut se croire, en la lisant, témoin du travail des mains qui l'exécutèrent, et en quelque sorte transporté dans le siècle dont elle est l'ouvrage. Cette inscription, du reste, n'était pas la seule qui fût gravée dans cette même partie du théâtre de Syracuses. Il en existe une seconde, presque aussi bien conservée, de la même forme et du même âge, ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΝΗΡΗΙΔοΣ[2], *de la Reine Néréis ;* et l'on découvre çà et là des traces de quelques autres inscriptions semblables, au sujet desquelles il sera d'autant moins hors de propos de consigner ici le résultat des observations que j'ai pu faire, durant deux jours entiers, dans le théâtre de Syracuses, que ces fragments d'inscriptions ont été rapportés très-diversement[3], et que l'objet ne m'en semble pas avoir encore été bien déterminé.

Il faut d'abord rappeler la disposition générale du théâtre de Syracuses, pour se faire une idée nette de la place particulière que les inscriptions y occupent[4]. L'*hémi-cycle,* ou le

[1] Mannert, *Geograph. der Alten*, IX, 336.

[2] Voy. planche II, n. 1.

[3] Entre autres, par l'auteur de la *Lettera al Duca di Serradifalco,* déjà citée plusieurs fois ; voy. p. 251, 1), et 252, 1).

[4] Un architecte anglais, M. Donaldson, a publié récemment, dans un *Supplement to the Antiquities of Athen,* London, 1830, folio, p. 48-51, pl. IV et V, un *plan* accompagné de quelques *détails* du *théâtre de Syracuses ;* mais ce travail n'est ni assez complet, ni assez exact, pour tenir lieu de celui que nous devons attendre de M. le duc de Serradifalco, dont le IV[e] volume des *Antichità della Sicilia,* consacré aux monuments de Syracuses, est maintenant sous presse (1840).

théâtre proprement dit, encore aujourd'hui conservé presque dans son entier, si ce n'est dans sa partie inférieure, se compose de deux ordres de gradins, taillés dans le roc vif, et séparés par un large pallier, διάζωμα, *præcinctio*. Ces gradins forment neuf *cunei*, ou distributions verticales, au moyen d'escaliers qui montent de l'orchestre à l'extrémité supérieure de l'hémi-cycle; et c'est sur le *podium* ou mur d'appui, qui règne au-dessus du *diazôma*, ou de la *précinction*, et qui est divisé en neuf compartiments correspondant au neuf *cunei*, que sont gravées les inscriptions; en sorte que ces inscriptions elles-mêmes, *deux* desquelles seulement sont restées intactes, devaient être primitivement au nombre de *neuf*. Voici maintenant l'ordre dans lequel elles se trouvaient placées, et qui n'a pas été suffisamment observé dans les relations qu'on en a données.

En se dirigeant de gauche à droite, le mur de la *première* division n'offre actuellement aucune trace de caractères. L'inscription ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΝΗΡΗΙΔοΣ se lit sur la *seconde*; vient ensuite, sur la *troisième*, l'inscription ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΦΙΛΙΣΤΙΔοΣ; sur la *quatrième*, en partie ruinée, on distingue encore les quatre lettres ΑΣΙΛ, entre lesquelles et les trois lettres finales, très-bien conservées, ΝοΣ, s'étend une lacune, qui, d'après la dimension établie des caractères et d'après la manière constante dont ils sont distribués, ne peut guère être remplie que par les mots : ΒΑΣΙΛΕοΣ ΓΕΛΩΝοΣ[1] ou ΙΕΡΩΝοΣ.

[1] Un antiquaire du pays, le chanoine Capodieci, dont le témoignage est cité par un voyageur allemand, Kephalidès, *Reise durch Italien*, II, 31, avait déterré, en 1809, et tenu secret un fragment d'inscription de la teneur suivante : ΑΣΙΛ...ΝΟ.ΕΣ... Χ...Ο. C'est évidemment le même fragment que j'ai relevé, et qui se lit actuellement à découvert sur le mur d'appui du quatrième *cuneus*; et c'est du même fragment sans doute qu'il est question dans ce passage de la *Lettre à M. le duc de Serradifalco*, déjà citée, p. 19 : *Nel quale (semicerchio del teatro) si legge ancora adesso il principio della parola* ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ *spesso ripetuta*. Plus haut, p. 18, il avait été dit, mais d'après une simple conjecture : *che* ΒΑΣΙΛΕΩΣ (lisez ΒΑΣΙΛΕΟΣ) ΓΕΛΩΝΟΣ

La division suivante, qui est la *cinquième*, est tellement endommagée et pleine, dans les crevasses du roc, de plantes qui y ont pris racine, qu'il est impossible d'y rien voir à l'exception d'un Σ. L'aquéduc d'un moulin, construit dans cette partie du théâtre, a caché ou détruit le reste de l'inscription qui s'y lisait encore entière, à ce qu'il paraît, dans le dernier siècle, et qui se composait des deux mots ΔΙΟΣ ΟΛΥΜΠΙΟΥ, auxquels doit appartenir le Σ que j'ai reconnu[1]. Au commencement de la *sixième* division, pareillement toute crevassée et remplie de petites plantes qu'y fait croître l'humidité produite par l'aquéduc, je n'ai pu distinguer encore qu'un Σ, dont il ne tiendrait qu'à moi de faire un élément du mot ΒΑΣΙΛΕοΣ ou ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ. La *septième* offre encore plusieurs caractères dans l'ordre et dans la distance respective que voici : ΑΛΔ ΡΑ¯ Δ ΦΡοΝο>[2]. Ce sont sans doute ces lettres, plus ou moins bien lues par quelques antiquaires du pays[3], qui ont donné lieu de recomposer l'inscription : ΗΡΑΚΛΕΟΣ ΦΡΟΝΙΜΟΥ, ou

era pure iscritto nella fascia del teatro. Riedesel, témoin de la découverte récente de l'inscription ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΦΙΛΙΣΤΙΔΟΣ, ajoute que le comte Gaëtani, auteur de cette découverte, lui montra, dans un autre endroit du théâtre, une seconde inscription dont on ne pouvait plus distinguer que les lettres : ΑΓΛΕΟΓ ; voy. son *Viaggio in Sicilia*, etc. p. 63, ediz. ital. Palermo, 1821. Or ces lettres ΑΓΛΕΟΓ peuvent se rapporter au mot ΒΑΣΙΛΕΟΣ, aussi bien qu'au mot ΗΡΑΚΛΕΟΣ, si toutefois elles n'appartiennent pas à la fin du nom ΑΓΑΘΟΚΛΕΟΣ ou ΙΕΟΡΚΛΕΟΣ ; supposition qui, au premier abord, aurait pu sembler admissible, bien que dans le fait elle manque de fondement.

[1] Un savant antiquaire allemand, M. Göttling, qui visita Syracuses un an après moi, et qui fit, sur le théâtre, des observations qu'il a consignées aussi dans le *Rheinische Museum*, II[en] Jahrg. (1833) I[es] Heft, p. 103-109, a été plus heureux que moi ; il a retrouvé encore les lettres ...ΣΟΛΥ. Du reste, le résultat de ses observations s'accorde, à bien peu de chose près, avec les miennes ; ce qui m'autorise à croire que ce résultat, acquis, à une année de distance, par deux personnes différentes qui y ont apporté toute l'attention possible, mérite quelque confiance.

[2] Voy. planche II, n[os] 3 et 4.

[3] Voy. Capodieci, *antichi Monumenti di Siracusa illustrati*, t. II, § 17, 18, 20, Siracusa, 1813, in-4° ; et *la Verita in prospetto*, etc. p 74, Messina, 1818, in-8°. Cf. Torremuzz. *Sicil. vet. Inscript.* cl. VII, n. 11, p. 62 : ....ΑΚΛΕΟΣ.....ΦΡΟΝΙ.....

ΕΥΦΡΟΝΙΟΥ[1], dont un autre antiquaire, qui ne paraît pas avoir recherché par lui-même les traces de ces inscriptions, bien qu'il ait été sur les lieux, a voulu faire ΙΕΡΟΚΛΕΟΣ ΕΥΦΡΟΝΟΣ, ou même ΗΡΑΚΛΕΙΑΣ ΙΕΡΩΝΟΣ[2]; toutes suppositions trop éloignées des caractères qui subsistent et trop arbitraires pour mériter la moindre confiance. La *huitième* et la *neuvième* division, enfin, ne présentent que des traces de lettres qu'il est absolument impossible de distinguer[3]. Tel est le résultat, assez peu satisfaisant sans doute, mais aussi exact que possible, de deux journées entières d'observations employées au théâtre de Syracuses[4], en mettant à profit les diverses projections d'ombres

[1] D'après un tableau dressé par le chev. Landolina, et exposé actuellement dans le musée de Syracuses, M. Göttling a relevé cette inscription de la manière suivante, *l. l.* p. 105 : Η·ΑΚΛΕοΣ Ε·ΦΡοΝΙοΥ, qui semble ne plus laisser aucune incertitude.

[2] *Lettera sopra una iscrizione del teatro Siracusano*, p. 5, 20 et 41.

[3] M. Donaldson rapporte de la manière suivante les inscriptions dont il s'agit, sans doute, d'après le tableau du ch. Landolina, cité dans une des notes précédentes, p. 51 :

Cuneus A : Inscription effacée.
——— B : ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΝΗΡΗΙΔΟΣ
——— C : ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΦΙΛΙΣΤΙΔΟΣ
——— D : ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ. . . . ΝΟΣ
——— E : ΔΙΟΣ. ΟΛΥΜΠΙΟΥ
——— F : ΠΑΝ. . . Δ. . . . . . ΑΝ.
——— G : ΗΡΑΚΛΕΟΣ ΕΥΦΡΟΝΙΟΥ
——— H : Δ. . . Α. . . Ρ. . . . .
——— I : Inscription effacée.

M. Hugues, dans la description qu'il donne du théâtre de Syracuses, *Travels in Sicily*, etc. t. I, p. 99, cite comme étant entières les inscriptions : ΔΙΟΣ ΟΛΥΜΠΙΟΥ et ΗΡΑΚΛΕΟΣ ΕΥΦΡΟΝΙΟΥ ; ce qui prouve qu'il n'y a pas regardé de très-près; sans compter que ce qu'il dit des médailles de Philistis accuse bien peu de connaissance de ces monuments. On voit avec quelle légèreté, artistes, voyageurs, antiquaires, architectes, si l'on excepte M. Göttling, ont procédé jusqu'ici dans l'examen d'inscriptions dont il est cependant assez facile de vérifier l'état actuel, pour peu qu'on y emploie quelque temps et quelque attention. Au reste, les fouilles récentes qu'a fait entreprendre M. le duc de Serradifalco dans le théâtre de Syracuses l'auront sans doute mis en état de nous donner sur ce point, comme sur tous les autres, le résultat le plus satisfaisant.

[4] J'avais fait dessiner, avec tout le soin possible, par un habile architecte qui m'accompagnait, les inscriptions et les fragments d'inscriptions du théâtre de Syracuses, de manière à pouvoir en retracer fidèlement, sous les yeux de mes lecteurs, l'état actuel et la disposition, ainsi que la forme des caractères; ce sont ces dessins qui forment le sujet de la planche II ci-jointe; voy. nos 1, 2, 3 et 4.

et de lumières qui s'y produisaient aux diverses heures du jour; et voici maintenant ce qu'on peut, à mon avis, en inférer de plus probable.

I. Les noms de plusieurs *rois* et *reines de Syracuses* servaient à distinguer un nombre égal de *cunei*, d'après la place que *trois* de ces noms, au moins, ceux des *reines Néréis* et *Philistis*, et du roi *Gélon*, ou *Hiéron*, occupent sur le mur d'appui de la précinction[1]. II. Si l'inscription ΔΙΟΣ ΟΛΥΜΠΙΟΥ, qui dut être gravée sur la cinquième division, a été fidèlement copiée, ce qu'il est aujourd'hui impossible de vérifier, mais ce qui paraît bien probable, les noms des principales divinités de Syracuses, telles que *Jupiter Olympien*, avaient été employés au même usage. III. Les noms des princes et princesses de la dynastie des Hiéroclides, qui se lisent, à une place aussi marquante du théâtre de Syracuses, prouvent que ce théâtre appartient à l'époque de la domination de cette famille[2]. Telles sont les notions à peu près certaines qu'on peut retirer de ces inscriptions. Il ne reste plus qu'une question à décider; c'est de savoir si les noms qu'elles présentent indiquent les places respectives affectées aux personnages dont

[1] C'est ce qu'avait présumé Visconti, d'après la place même que ces inscriptions occupaient, *Iconograph. Grecq.* t. II, p. 22, note 1; et l'*erreur* que lui prête l'auteur de la *Lettre* citée plus haut, page 26 : *la quale Visconti erroneamente pretese che appartenesse ad una statua di quella regina*, prouve que cet auteur n'avait pas bien lu ou qu'il n'avait pas bien compris le texte de Visconti.

[2] A l'appui de cette induction, j'observe que la construction du théâtre d'Achradine était due à la munificence d'Hiéron II, Diodor. Sic. XVI, 83. C'était aussi dans ce même quartier d'Achradine où était situé le théâtre, qu'avait été érigé par le même prince ce *magnifique autel* dont parle Diodore, ὁ πλησίον τοῦ θεάτρου βωμός, en sorte qu'Achradine avait été particulièrement embellie par Hiéron II. Je remarque encore que M. Rathgeber, qui a réuni avec tant de soin toutes les notions qui concernent les deux *Olympieion* de Syracuses, *allgem. Encyclopæd.* von Ersch und Gruber, au mot *Olympieion zu Syrakus*, p. 246-249, n'a pourtant fait aucune mention de l'inscription ΔΙΟΣ ΟΛΥΜΠΙΟΥ, qui devait, suivant moi, se rapporter à l'*Olympieion* d'Achradine.

il s'agit. Plus d'un savant s'est déjà prononcé pour l'affirmative. Ainsi, l'un des antiquaires cités plus haut admet qu'aux mots ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΦΙΛΙΣΤΙΔΟΣ, ΔΙΟΣ ΟΛΥΜΠΙΟΥ, il faut sous-entendre ΤΟΠΟΣ, et traduire en conséquence : (place réservée) *de la Reine Philistis;* (place réservée du Grand-Prêtre, ou des Prêtres) *de Jupiter Olympien*[1]; et l'on a cru trouver, dans des fragments d'inscriptions, provenant du théâtre de Milo, ainsi conçues : ΝΕΑΝΙΣΚων ΤΟΠος, ΤΟΠΟΣ ΥΜΝΩδων, *place des Jeunes Gens, place des Hymnodes*[2], un exemple tout à fait analogue. Il n'y a cependant aucune parité réelle à établir entre des inscriptions telles que celles du théâtre de Milo, relatives à des ordres entiers de citoyens, qui avaient en tout temps leur place déterminée à ce théâtre, et les *neuf inscriptions* correspondant aux neuf *cunei* du théâtre de Syracuses, inscriptions où figurent des noms de personnages réels ou de divinités locales[3]. Il est bien plus simple et bien plus naturel de croire qu'on s'est servi de ces noms uniquement pour distinguer les

[1] *Annal. dell' Instit. di Corrisp. archeol.* t. I, p. 345. On remarquera que, dans le même endroit, il est dit que les génitifs ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΦΙΛΙΣΤΙΔΟΣ, ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΝΗΡΗΙΔΟΣ, *en sous-entendant* τόπος, *désignent les places de la reine Philistis, de la princesse royale Néréis;* ce qui tend à attribuer au mot ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ, employé dans la même circonstance, deux significations différentes, uniquement pour parer à la difficulté qui résulterait de l'existence contemporaine de deux reines qui auraient siégé, au même titre, dans le même théâtre.

[2] *Annal. dell'Instit. di Corrisp. archeol.* t. III, p. 344.

[3] Dans des théâtres comme ceux de la Grèce, presque tous taillés dans le roc, ou revêtus de marbre et destinés à une longue existence, on conçoit qu'il y ait eu des places marquées pour des ordres de citoyens, pour des corporations d'individus; qu'il y ait eu la *place des Éphèbes*, τόπος ἐφηβικός, *celle des Sénateurs*, βουλευτικὸς τόπος, comme dit Suidas; mais on ne conçoit pas de même qu'il y ait eu des places pour tel ou tel personnage, *pour la reine Philistis, pour la reine Néréis*, à moins d'une raison particulière, d'une circonstance locale ou accidentelle; car, dans le cours des siècles suivants, qui eût occupé ces places spéciales? qui eût siégé à ces places réservées? et dès lors à quoi eussent servi, en d'autres temps et pour d'autres personnes, ces inscriptions gravées pour des personnes qui n'étaient plus?

diverses parties du théâtre; qu'on a dit, par exemple, le *cuneus de la Reine Philistis*, le *cuneus de Jupiter Olympien*, au lieu de dire le *troisième*, le *cinquième cuneus;* en un mot, que ces désignations étaient purement honorifiques; et cela, dis-je, est plus simple et plus naturel que de supposer qu'elles indiquaient la *place réelle de la Reine Philistis*, celle *du Grand-Prêtre* ou *des Prêtres de Jupiter Olympien*. L'ellipse un peu forte qu'il faut admettre, et la supposition passablement arbitraire qu'il faut se permettre, pour interpréter cette inscription, ΔΙΟΣ ΟΛΥΜΠΙΟΥ, comme s'il y avait, ΤΟΠΟΣ ΑΜΦΙΠΟΛΟΥ[1], ou bien, ΤΟΠΟΣ ΙΕΡΕΩΝ ΔΙΟΣ ΟΛΥΜΠΙΟΥ, *place du Grand-Prêtre*, ou *place des Prêtres de Jupiter Olympien;* cette ellipse et cette supposition sont médiocrement autorisées par l'exemple qu'a imaginé un autre critique, en disant que chez nous, si le clergé des diverses paroisses d'une ville avait ses places marquées dans un lieu public, on pourrait bien mettre au-dessus des places, *places de Saint-Pierre, de Saint-Jacques, de Saint-Jean*, pour dire *places* réservées au clergé *de Saint-Pierre, de Saint-Jacques, de Saint-Jean*[2]. Je laisse à d'autres à décider si cet exemple est aussi heureux et aussi décisif qu'il le semble à son auteur; et je ne m'arrête pas à discuter jusqu'à quel point cet expédient, tiré de la présence du *clergé* de nos paroisses dans un lieu public, est ingénieux en soi et applicable à une question d'antiquité grecque. Je me borne à dire que la première explication, proposée d'abord par Visconti et admise par la plupart des antiquaires[3], est véritablement la seule qui soit conforme à la nature

[1] Ce supplément, proposé par l'auteur de la *Lettre* citée plusieurs fois, p. 42, et admis par M. Ebert, Σικελιών, p. 128, 146), n'a pas obtenu l'approbation de M. Göttling, *l. l.* p. 107, dont je partage entièrement les idées sur ce point, de même que sur les autres restitutions imaginées par le même antiquaire.

[2] M. Letronne, *Journ. des Sav.* 1827, juillet, p. 391.

[3] M. Donaldson dit simplement que les inscriptions du *podium* avaient pour objet

des choses, et à l'usage ordinaire de la langue[1]. Je me contenterai de citer, à l'appui de cette opinion, un seul exemple, qui, bien qu'emprunté à l'antiquité romaine, ne s'en applique pas moins directement à notre objet. Entre autres honneurs rendus à la mémoire de Germanicus, Tacite rapporte que l'ordre Équestre appela du nom de ce prince le *cuneus* distingué auparavant par le nom *des Jeunes Gens : Equester ordo* cuneum Germanici *adpellavit, qui* Juniorum *dicebatur*[2]. C'est absolument de la même manière et avec la même intention que les divers *cunei* du théâtre de Syracuses portaient les noms de plusieurs princes ou princesses de la race des Hiéroclides, joints à ceux des principales divinités de Syracuses. Mais je puis ajouter une dernière considération qui a été négligée par le critique. Il existe des *tessères* qui avaient servi pour la célébration des jeux du théâtre et du cirque, et qui portent, avec des inscriptions, telles que celles-ci : ΑΔΕΛΦΟΙ, ΑΙCΧΥΛΟΥ, relatives à la représentation des *Adelphes*, à celle de drames d'*Æschyle*, d'autres inscriptions, ΑΠΟΛΛΩΝ, ΚΑCΤΩΡ, ΑΡΗC[3],

to distinguish the cunei, apparemment parce qu'il ne suppose pas qu'elles aient pu avoir une autre intention. M. Hugues explique encore mieux cette intention, dans les termes que voici, *Travels*, I, p. 100 ; « The intent of these inscriptions was possibly to prevent the confusion among the multitude; thus if each person's tessera, or ticket, had been marked with a motto, corresponding to any particular Cuneus, he would have instantly known his place upon his entrance into the theater. » Il est probable, en effet, que chaque spectateur recevait une *tessère* où était indiqué le numéro du *cuneus* sur lequel il devait aller se placer, au moyen d'une inscription semblable à celle de ce *cuneus*, avec une lettre numérale correspondante à chaque gradin.

[1] Je nomme particulièrement M. Göttling, qui, dans sa dissertation, citée plusieurs fois, *sur les Inscriptions du théâtre de Syracuses*, s'est expliqué de la même manière que moi l'objet de ces inscriptions; voy. p. 107-108 ; et je profite de cette occasion pour me disculper contre l'espèce de reproche indirect qui m'a été adressé par l'éditeur du *Rheinische Museum*, IV[en] Jahrg. 1[es] Heft, p. 72, *), de n'avoir pas connu cet écrit de M. Göttling, publié en 1833, en faisant observer que mon mémoire avait été lu à l'Académie en 1831; voy. *ibidem*, p. 64, 3).

[2] Tacit. *Annal.* II, 83.

[3] Les *tessères* citées ici, ont été publiées,

suivies de lettres numérales, qui ne pouvaient avoir pour objet que d'indiquer, par le *nom du Dieu*, le *cuneus*, et par la lettre numérale, le numéro de la place qu'on devait y occuper. C'est ce qui a été expliqué de la manière la plus satisfaisante, selon moi, par le savant et judicieux Morcelli[1], et ce qui paraît prouvé par un certain nombre de *tessères de plomb*, connues des antiquaires, et portant au revers d'une *tête* ou d'une *figure de Divinité*, indiquant le *cuneus*, des lettres, telles que celles-ci : C. XIIC, ou XC, qu'on ne peut guère interpréter que de cette manière : *cuneus. duodecimus. circensibus*, ou : *cuneus. decimus. circensibus*[2]. Mais en voilà suffisamment sur ce sujet.

Je terminerai ce que j'avais à dire au sujet des médailles de l'époque de Pyrrhus, par la description d'une de ces médailles, déjà connue, mais d'une manière imparfaite, et qui, à raison des particularités rares et curieuses qu'elle présente, autant qu'à cause des opinions singulières dont elle a été l'objet, mérite d'être soumise à un examen approfondi. C'est

avec d'autres d'un genre analogue, par Fabretti, *Inscript.* c. VII, p. 530, par Caylus, *Recueil III*, pl. LXXVII, n° 1, *Recueil IV*, pl. LIV, n° III, IV, V et VI, et par les Académiciens d'Herculanum, qui les ont accompagnées d'observations savantes et judicieuses, *Pittur. d'Ercolan*, t. IV, prefaz. p. III-X; sans qu'il ne subsiste encore plus d'une difficulté grave sur le véritable objet de cette sorte de monuments.

[1] Voy. sa *Dissertazione delle Tessere degli spettacoli romani*, publiée, avec des notes pleines de savoir et de critique qui complètent et achèvent d'éclaircir le sujet, par M. le docteur J. Labus, Milano, 1827, in-8°, p. 1-52.

[2] Il paraîtrait qu'après avoir admis, sur ce point, l'interprétation de Bianconi, *dei Circhi*, p. 26, Morcelli aurait depuis changé d'avis, *de Styl. vet. Inscript.* p. 257, et préféré de lire : *cenaculum duodecimum;* voy. la *note* XIX, p. 44, de M. Labus. C'est, d'ailleurs, une notion suffisamment établie par des inscriptions antiques, telles que celles des *frères Arvales*, que l'attribution de certaines places, dans les théâtres romains, à certaines classes de magistrats ou de prêtres ; voy. la XXIIIe *table* des *freres Arvales*, avec les doctes commentaires de Marini, *Fratell. Arval.* t. I, p. 224, sgg. Mais il reste encore plus d'une observation à faire à ce sujet ; et c'est un point d'antiquité que je me suis réservé de traiter avec quelque détail, en publiant un assez grand nombre de *plombs antiques inédits* de notre Cabinet.

une monnaie d'or, du module ordinaire, qui fait maintenant partie du cabinet de M. le duc de Luynes[1]. On y voit, d'un côté, une *tête de Femme,* tournée à gauche, les cheveux flottants, serrés par un *large bandeau brodé en perles,* et *orné de palmettes* à la partie supérieure. Le col de cette femme est décoré d'un *collier,* et sa physionomie offre un caractère idéal. Derrière, dans le champ, sont gravées, en monogramme, les lettres ΑΓ; et le type est renfermé dans un cercle de globules. Le revers présente une *Figure guidant un quadrige* à droite, avec les lettres ΣΩ, gravées au-dessus, dans le champ, et la légende ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ, à l'exergue.

Ce qui frappe, au premier coup d'œil jeté sur cette médaille, c'est le style et la fabrique, qui appartiennent, sans aucun doute, à la plus belle époque de l'art syracusain, et

[1] Voy. pl. I, n. 13. Cette médaille a été décrite deux fois par M. Mionnet, *Description,* etc. t. I, p. 291, n. 708, et *Supplément* I, p. 426, n. 474, comme s'il en existait deux exemplaires différents, et, chaque fois, avec une évaluation différente; ce qui prouve, pour le remarquer en passant, l'inconvénient de ces estimations arbitraires. Il est certain néanmoins qu'on ne connaît encore qu'un exemplaire de la médaille en question, celui du chevalier Landolina, qui fut publié par Torremuzza, *Auctar.* I, tab. VII, n. 1, et qui, du cabinet de M. Carelli, entre les mains duquel je vis encore cette médaille en 1827, a passé depuis dans la collection de M. le duc de Luynes, qui l'a fait graver, dans son *Choix de médailles grecques,* pl. VII, n. 10. Du reste, la gravure de Torremuzza n'est guère plus exacte que la description de M. Mionnet, attendu que ni l'un ni l'autre n'eurent la médaille même sous les yeux. C'est ainsi, par exemple, que le premier n'a tenu aucun compte des lettres ΣΩ, du revers, que le second a lu ΣΔ, dont il serait difficile, en tout cas, de faire un nom grec. — Depuis que ceci a été écrit, il s'est présenté un second exemplaire de cette rare médaille, qui a été acquis pour le Cabinet du roi, et que je publie, pl. I, n. 14. Cette pièce ne diffère absolument en rien, quant à la *tête* et au type du revers, de celle qui vient d'être décrite; mais elle offre deux variantes importantes, la suppression des lettres ΑΓ, du côté de la *tête,* et le remplacement des lettres ΣΩ par les lettres ΑΥ, gravées, non plus au haut du champ, mais à l'exergue, audessous de la légende ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Or cette circontance de la suppression des lettres ΑΓ, seul appui des opinions qui voyaient dans ces initiales un *nom de Reine,* acquiert par cela même une grande importance, en même temps qu'elle détruit toute objection raisonnable contre l'idée que cette *tête idéale* est celle d'une *Divinité,* et conséquemment celle de *Junon.*

très-probablement au siècle d'Agathocle. Il n'est pas moins certain que, par le type, comme par le caractère de la *tête*, elle se distingue de la série entière des monnaies de Syracuses connues jusqu'ici. C'est cette singularité qui a donné lieu de voir dans dans cette *tête ornée d'un riche diadème*, un *portrait de Reine*, que les uns ont crue être *Lanassa*, fille d'Agathocle, et femme de Pyrrhus[1], les autres, *Alcœa*, femme d'Agathocle[2]; sans pouvoir, du reste, appuyer l'une ou l'autre supposition qu'à l'aide du mongramme AΓ, où l'on a vu, tantôt les initiales d'*Agathocle*[3], tantôt celles d'*Alcœa*. Mais, je le dis sans crainte et sans détour; il faudrait renoncer à faire de la numismatique une science sérieuse, s'il était permis d'en interpréter les monuments d'une manière aussi arbitraire, ou d'en tirer des notions aussi contradictoires. L'idée que la *tête diadémée*, gravée sur cette médaille, offre un *portrait de Reine*, est contraire à tout le système des monnaies syracusaines, où l'on ne connaît pas de portraits de souverains antérieurement à l'époque d'Hiéron II; et les suppositions dans lesquelles on est obligé de se jeter, pour rendre compte de cette exception unique à un ensemble de faits et de monuments si bien d'accord[4],

[1] C'était l'opinion de M. Carelli, qui devait la développer dans son *Recueil de Médailles de la Grande-Grèce et de la Sicile*, dont la publication, longtemps retardée, du vivant même de l'auteur et depuis sa mort, n'a répondu qu'imparfaitement au vœu de la science. Il n'a paru, en effet, jusqu'ici (1840), que la *Première Partie* de ce recueil, comprenant seulement les *médailles de la Grande-Grèce*; la *Deuxième Partie*, consacrée aux *médailles de la Sicile*, est restée encore inédite; et il est à craindre qu'elle ne soit tout à fait perdue pour le monde savant.

[2] Voy. la *Lettre à M. le duc de Serradifalco*, p. 10-11.

[3] On ne concevrait pas pourquoi, sur cette seule monnaie, le nom d'Agathocle serait ainsi exprimé par un monogramme, tandis que, sur la série entière de ses monnaies, d'or, d'argent et de bronze, son nom s'y produit toujours en toutes lettres, ΑΓΑΘΟΚΛΕΟΣ, accompagné de son titre de roi, ΒΑΣΙΛΕΟΣ.

[4] Il faut voir, dans l'opuscule cité plus haut, toutes les suppositions à l'aide desquelles on essaye de prouver que cette médaille fut frappée par Agathocle, en mé-

sont tellement gratuites et tellement dépourvues d'autorité, qu'elles ne méritent pas une réfutation sérieuse. La manière dont on a voulu lire le monogramme ΑΓ, pour en former les initiales du nom ΑΛκαγα, n'est pas moins étrange, ni moins contraire à tous les principes de paléographie admis jusqu'ici. En voilà plus qu'il ne faut pour combattre une attribution qui ne repose sur aucun fondement solide; et voici maintenant ce que l'examen et la comparaison des monuments permettent d'avancer de plus probable au sujet de cette curieuse médaille.

La *tête* qui s'y voit gravée est, à n'en pas douter, une *tête idéale*, et conséquemment celle d'une *Déesse;* le riche *bandeau* qu'elle porte, *orné de perles et de palmettes,* avait été de tout temps un attribut de la divinité, avant d'être devenu celui de la puissance souveraine; et personne, tant soit peu versé dans la numismatique, n'ignore que, sur une foule de médailles de la Grande-Grèce et de la Sicile [1], la *tête de Junon* se montre ceinte d'un pareil diadème. Quoi donc de plus vraisemblable, de plus conforme à toutes les données de la science, que de voir, sur cette médaille, la *tête de Junon diadémée,* comme on voit, sur les nombreuses monnaies de Syracuses, les *têtes* de presque toutes les divinités helléniques? Le monogramme ΑΓ, gravé derrière cette tête, de même que les lettres ΣΩ, qui se lisent au revers, appartiennent sans doute à des noms de magistrats, comme on en a tant d'exemples sur la monnaie même de Syracuses. Mais une remarque qu'il était bien facile de faire,

moire de ses succès contre les Carthaginois, et avec le portrait de sa femme, en signe d'affection conjugale; il faut, dis-je, voir tout cela, pour avoir une idée de l'abus qu'on peut faire de l'érudition, quand elle n'est pas éclairée par une saine critique et par la pratique des monuments.

[1] Il suffit de rappeler les belles médailles de *Crotone*, imitées à *Hyrina*, à *Posidonia* et ailleurs, avec la *tête de Junon*, de face, laquelle *tête* est ceinte d'un large *bandeau orné de palmettes.* On voit un *bandeau* semblable à des *têtes* de *Divinité* qu'on peut prendre pour *Junon*, ou pour *Cérès*, sur des médailles de *Tauroménium* et de *Thermæ*, en Sicile.

et qui a pourtant échappé à tout le monde, c'est que le même monogramme ΑΓ, du côté de la *tête*, avec les mêmes lettres ΣΩ, au revers, se trouve sur toute une série de médailles syracusaines qui offrent la *tête de Pallas casquée*, d'un côté, et, de l'autre, la *figure de Diane chasseresse*. Ces médailles, qu'on possède sous deux modules différents, en deux métaux, l'or et l'argent[1], sont d'un style et d'une fabrique qui accusent l'époque immédiatement antérieure à Pyrrhus; elles forment, à mes yeux, la transition entre la monnaie d'Agathocle et celle de Pyrrhus et d'Hiéron II; et comme la sigle ΑΓ, et les lettres ΣΩ, qu'on y voit, formées et distribuées absolument de même qu'elles le sont sur la médaille d'or qui nous occupe[2], ne peuvent désigner que des *noms de magistrats*, constamment indiqués de cette manière, par monogrammes ou par initiales, plutôt, à mon avis, que des *noms d'artistes*, qui s'exprimaient ordinaire-

[1] Voy. Torremuzza, *Sicil. vet. Numism.* tab. LXVIII, 18, et LXXI, 1; Mionnet, *Description*, etc. t. I, p. 300, nos 786, 787. Il suffit de comparer la *tête de Pallas casquée*, gravée sur ces monnaies d'or et d'argent, avec la *tête* toute pareille qui forme le type ordinaire des médailles d'or d'Agathocle, pour y reconnaître la même fabrique, le même travail, et, pour ainsi dire, l'œuvre des mêmes mains; d'où l'on pourrait être tenté de croire que ce monogramme désigne un artiste, plutôt encore qu'un magistrat. Cette indication se trouverait confirmée par l'observation, qui sera faite plus bas, que le monogramme ΑΓ, gravé sur les monnaies d'argent en question et sur la médaille d'or contemporaine, se rencontre aussi sur des monnaies d'or d'Hiéron II, qui doivent être postérieures de quelques années. Ce seul exemple suffit pour montrer de quel intérêt et de quelle utilité pourrait être l'étude des monogrammes, pour parvenir à déterminer s'ils désignent des *magistrats* ou des *artistes;* question vaste et difficile, à laquelle je n'ai pas cru devoir toucher dans ma *Lettre* à M. le duc de Luynes *sur les Noms des Graveurs des monnaies grecques.*

[2] J'observe aussi que le monogramme ΑΓ se rencontre sur des médailles d'or d'Hiéron II; je possède une de ces médailles, dont on trouvera le dessin sur la planche I, n. 15. Une autre observation, qui n'est pas moins décisive aux yeux de toute personne versée dans la paléographie numismatique, c'est que la forme des lettres du mot ΣΥΡΑΚοΣΙΩΝ, avec l'o plus petit que les autres lettres, indique, sur notre médaille d'or, une époque qui doit la rendre à peu près contemporaine des médailles de Philistis et d'Hiéron II.

ment en entier, mais en très-petits caractères[1], il suit de là que, sur cette médaille elle-même, d'une fabrique d'ailleurs toute semblable, ce monogramme et ces initiales se rapportent aux mêmes noms, et conséquemment, qu'elle doit être rangée dans la même période monétaire, sans y chercher des portraits de personnages ou des allusions à des événements d'un autre âge; choses qui n'y sont pas, et qui ne peuvent y être, d'après tout ce qu'il y a de principes admis dans la science numismatique.

Je terminerai cette discussion sur les monnaies des *Sicéliotes*, rapprochées de celles de Philistis et de Pyrrhus, par la description d'une de ces monnaies, tout à fait nouvelle et inédite, qui est entrée récemment dans notre Cabinet du roi, et qui nous avait été apportée de Sicile[2]. Cette médaille d'argent, de moyen module, offre sur la face principale une *tête de Femme* tournée à gauche, coiffée en cheveux, avec de riches *pendants d'oreilles* et avec un *collier de perles;* au caractère de cette *tête,* aux *bijoux* dont elle est ornée et au symbole du *pavot,* qui est gravé derrière dans le champ, on y reconnaît sans la moindre hésitation *Proserpine.* Le type du revers est une *Victoire ailée* guidant un *bige* à gauche, avec le monogramme HΣ, gravé au-dessus dans le champ. Nous connaissons déjà ce monograme, qui se reproduit, à cette même place, sur toutes les monnaies des *Sicéliotes;* et, sur ce seul indice, nous serions suffisamment autorisé à comprendre cette pièce nouvelle dans la série des médailles des *Sicéliotes*, dont elle offre d'ailleurs la fabrique, d'une manière tellement palpable pour tout homme exercé dans la numismatique, qu'elle produirait, à défaut de toute autre preuve, une conviction entière. Mais il y a plus; une

[1] Voy. ma *Lettre à M. le duc de Luynes sur les Noms des Graveurs des monnaies grecques*, Paris, 1832, in-4°, où j'ai recueilli toutes les preuves à l'appui de cette opinion.

[2] Voy. planche I, n° 17

observation attentive m'a fait découvrir, après même que j'avais déjà rangé cette médaille dans la classe de celles des *Sicéliotes*, un commencement de légende placé à l'exergue, dont il ne subsistait plus que les lettres ΣΙΚΕ, appartenant au nom ΣΙΚΕΛΙΩΤΑΝ, qui avait en grande partie disparu par le fait d'un accident de monnayage, comme cela a eu lieu aussi pour la partie supérieure de la *tête de Proserpine;* car, du reste, la médaille est intacte, et, on peut dire, à fleur du coin. Voilà donc une nouvelle monnaie des *Sicéliotes,* qui accroît d'un type pareillement nouveau la série si rare et si intéressante de ces monnaies; et, ce qui ajoute encore au prix de celle-ci, c'est qu'elle est jusqu'ici unique, à ma connaissance.

Après les digressions où je me suis laissé entraîner par le rapport intime qui existe entre des monuments contemporains, tels que les monnaies de Pyrrhus et d'Hiéron II, les médailles de Philistis et les inscriptions du théâtre de Syracuses, il ne paraîtra pas hors de propos que je dise quelques mots d'une inscription très-curieuse, relative à ce même Hiéron II, dont je ne crois pas qu'on ait encore donné la véritable explication. Cette inscription, découverte, il y a peu d'années, dans les ruines de l'antique *Acræ,* la moderne Palazzolo, est gravée sur une petite base de marbre, en caractères d'une forme excellente, et avec un soin extrême, qui exclut toute idée d'y soupçonner la moindre faute et d'y faire le moindre changement; elle se trouve actuellement au musée du baron Judica, à Palazzolo même, où je pus la copier en 1827, époque où j'ignorais encore qu'elle venait d'être publiée par l'auteur de la *Lettre*[1] souvent citée à *M. le duc de Serradi-*

[1] *Lettera*, etc. p. 37-40. L'auteur de cette *Lettre* a lu, à la cinquième ligne, ΑΓΝΑΙΣΙ ΘΕΑΙΣ, leçon qui diffère de la mienne, et que je ne crois pas exacte. Le même savant justifie cette expression par un texte de Pausanias, IV, 33, 5, et II, 11, 3. Il eût été plus à propos de citer une inscription grecque de *Tauroménium*, pu-

falco. Quoi qu'il en soit, cette inscription est ainsi conçue[1] :

ΕΠΙΑΡΙΣΤΟΔΑΜΟΥ
ΤΟΥΣΩΣΙΒΙΟΥ
ΝΥΜΦΟΙ ΙΕΡΩΝΟΣ
ΜΝΑΜΟΝΕΥΣΑΣ
ΑΓΝΑΙΣ ΘΕΑΙΣ.

La principale difficulté que présente cette inscription vient du mot ΝΥΜΦΟΙ, mot inconnu jusqu'à présent, employé comme il l'est ici, et suivi du participe ΜΝΑΜΟΝΕΥΣΑΣ, au singulier. Une autre difficulté moins grave résulte du sens même qu'il semble naturel d'attacher à ce participe ΜΝΑΜΟΝΕΥΣΑΣ, celui de *consacrer un souvenir* ou *un monument*. Or ni l'une ni l'autre de ces difficultés ne me paraissent encore résolues, ni par l'antiquaire qui a le premier publié cette inscription, ni par le critique qui, en rendant compte de ces diverses explications, sans en approuver aucune, en a proposé une nouvelle[2]. Le premier, après avoir essayé d'interpréter le mot ΝΥΜΦΟΙ, comme synonyme de ΝΥΜΦΑΓΩΓΟΙ, arrêté par l'irrégularité de syntaxe qu'offre la construction de ce mot pluriel avec un participe singulier, s'est décidé à voir ici un nom propre ΝΥΜΦΟΣ, ou même ΝΥΜΦΩΝ, suivi d'un autre nom propre ΙΕΡΩΝΟΣ, ce qui réduirait l'inscription à une forme très-ordinaire, et conduirait à l'interprétation que voici: *Sous Aristodamus, fils de Sôsibius* (prêtre ou magistrat?), *Nymphus* (ou *Nymphôn*), *fils d'Hiéron, ayant consacré ce souvenir aux Chastes*

bliée par Torremuzza, *Inscript. nov. collec.* cl. I, n. 11. p. 1, et ainsi conçue : ΘΕΑΙΣ ΑΓΝΑΙΣ ΧΑΡΙΣΤΗΡΙΟΝ; Cf. Archiloch. *Fragm.* LXXVIII, p. 187-8, ed. Liebel. *Hymn. Homer. ad Cerer.* p. 438. Je pense, du reste, avec ce savant, que les expressions ΑΓΝΑΙ ΘΕΑΙ désignent exclusivement, sur nos inscriptions de Sicile, *Cérès* et *Proserpine*.

[1] Voy. planche II, n. 9.

[2] Letronne, *Journ. des Sav.* 1827, juillet, p. 391-92.

Déesses. Suivant le second, à qui *la leçon* ΝΥΜΦΟΣ, ou plutôt ΝΥΜΦΙΟΣ, *paraît certaine*, et qui tranche ainsi la plus forte difficulté, le participe ΜΝΑΜΟΝΕΥΣΑΣ doit s'interpréter par : *ayant exercé la charge de Mnémon;* d'où il suit que l'inscription devrait se traduire : *sous Aristodamus, fils de Sôsibius, Nymphus, fils d'Hiéron, ayant été Mnémon,* (*a consacré ce monument*) *aux Chastes Déesses.* Tel est l'état de la question.

Les deux interprètes, en supposant que le marbre pouvait être corrigé de manière à lire ΝΥΜΦΟΣ, ou ΝΥΜΦΙΟΣ, ou ΝΥΜΦΩΝ, ont fait une supposition inadmissible. S'il est, en général, imprudent et dangereux de corriger des textes, uniquement parce qu'on y trouve, soit des mots nouveaux, soit des locutions insolites, ce système, dont on a beaucoup abusé, a bien plus d'inconvénients encore quand il s'agit d'inscriptions comme la nôtre, simples dans leur objet autant que concises dans leur énoncé, gravées d'ailleurs avec tout le soin possible, dont la conservation est parfaite, et dont l'intégrité ne laisse absolument rien à désirer, rien à suppléer. Le mot ΝΥΜΦΟΙ, quelle que soit la difficulté qu'il présente, est indubitablement la leçon antique; je m'en suis assuré par une observation attentive, par un examen répété à plusieurs reprises : et sur ce point l'on aura d'autant plus lieu de s'en rapporter à mon témoignage, que ma copie s'est trouvée d'accord avec celle de M. Panofka; et cela, quand nous ne pouvions manquer l'un et l'autre d'être frappés de la singularité de ce mot et de l'irrégularité de cette construction [1]. C'est à quoi n'avait pas réfléchi le critique, qui avait admis si légèrement la leçon ΝΥΜΦΟΣ, ou ΝΥΜΦΙΟΣ *comme certaine*, tandis qu'elle est *certainement fausse.* La leçon ΝΥΜΦΟΙ ainsi constatée, toutes les suppositions fondées sur une leçon différente tombent nécessairement

[1] Feu M. Thorlacius avait lu aussi : ΝΥΜΦΟΙ ΙΕΡΩΝΟΣ.

d'elles-mêmes. Il ne s'agit donc plus que d'expliquer les mots ΝΥΜΦΟΙ ΙΕΡΩΝΟΣ, si cela se peut faire avec l'aide des monuments que nous possédons, ou de les déclarer inintelligibles faute d'un pareil moyen; ce qui vaut encore mieux, tout fâcheux que cela puisse être, que de recourir à des corrections arbitraires et à des suppositions hasardées, qui sont toujours faciles au savoir le plus médiocre, et qui ne produisent que des notions fausses. Mais ce n'est pas là heureusement le cas où nous nous trouvons par rapport à notre inscription.

Bien que le mot ΝΥΜΦΟΙ soit nouveau pour nous, qu'il n'ait été indiqué par aucun lexicographe, et qu'il ne se soit produit encore sur aucun monument, ce mot, qui put fort bien exister dans la langue dont nous sommes si loin de posséder le vocabulaire entier, est en tout cas très-facile à expliquer par l'analogie. Si le mot Νύμφη fut d'un usage général pour signifier une *jeune fille en âge d'être mariée* ou *récemment mariée*, le masculin Νύμφος a pu être employé, dans quelque dialecte de la Sicile[1], ou d'ailleurs, pour dire un *jeune homme nubile*, au lieu du dérivé Νυμφίος, qui exprimait généralement cette idée[2]. Les mots ἀδελφός et ἀδελφή, qui offrent la même forme et le même rapport que Νύμφος et Νύμφη, viendraient à l'appui de cette observation, et dispenseraient de citer d'autres exemples semblables. Mais, à défaut même de ces

[1] J'observe que Théocrite, dans son dialecte syracusain, disait πότνα Σελάνα, *Idyll.* II, 69; ce qui offre un exemple équivalent. Et si l'on objectait que Πότνα pour Πότνια est ici une forme poétique, je répondrais que, sur un vase peint, où l'on ne peut admettre une pareille explication, Visconti a lu la même acclamation, ΠΟΤΝΑ ΣΕΛΑΝΑ; voy. dans le recueil de Tischbein, III, 44, le vase qui a suggéré à Visconti cette ingénieuse idée, et dans le *Cabinet Pourtalès*, p. 20, 74), l'observation même de Visconti.

[2] Magn. Etymol. *v.* Νυμφίος· ὁ γαμετῆς τυχών. L'idée qu'exprimait le mot ἠίθεος, dès les temps homériques, Phot. *Lexic. v.* Ἠίθεος· ὁ ὥραν γάμου ἔχων καὶ μηδέπω γεγαμηκώς, répondrait à celle que j'attacherais au mot Νύμφος; voy. Münter, *Antiq. Abhandl.*, p. 213.

exemples, et sans considérer que le mot Νύμφος est formé d'après toutes les règles de la langue, et qu'il n'a contre lui que de ne s'être encore rencontré dans aucun texte, ce qui est le cas de tous les mots nouveaux qui s'y présentent pour la première fois, j'observerai que ce mot a bien pu faire partie de quelque dialecte particulier de la Sicile. Il n'est pas de monuments écrits de la langue des Grecs de ce pays qui ne nous offrent, à mesure qu'on en découvre, des expressions nouvelles et singulières qu'il faut bien nous résoudre à accepter comme authentiques, en attendant que nous puissions leur trouver un sens propre ou une expression analogue; et ce n'est pas un si grand malheur que cette nécessité d'enrichir nos dictionnaires au moyen de ces mots nouveaux qui peuvent ajouter à nos connaissances. Sans sortir d'Acræ, colonie syracusaine, dont presque tous les monuments, recouvrés dans ces derniers temps, portent l'empreinte d'un goût exquis et d'une des plus belles époques de l'art et de la langue grecques, les inscriptions qu'on y a découvertes en dernier lieu et que j'y ai copiées, renferment quelques autres mots tout aussi nouveaux et non pas plus intelligibles que celui de Νύμφοι; tel est, pour n'en citer qu'un exemple, le mot ΦΡΑΔΑΤΗΡ, pour désigner un emploi public que sa relation avec celui d'*écrivain*, de *secrétaire*, ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣ ΚΑΙ ΦΡΑΔΑΤΗΡ, nous permet d'expliquer comme une espèce de *scribe* et d'*orateur* public, différent du ΚΗΡΥΞ, *præco*. Mes lecteurs ne seront sans doute pas fâchés de trouver ici une de ces inscriptions d'Acræ où se produit le titre en question, fidèlement copiée; elle est sur une base de marbre blanc[1] :

[1] Cette inscription, copiée aussi par feu M. Thorlacius, qui visita Palazzolo dans le cours de la même année que moi, a été publiée, avec d'autres marbres de la collection du baron Judica, dans le *Giorn. Arcad. di Roma*, t. XXXV, p. 339, sgg.

ΦΙΛΟΚΡΑΤΗΣ ΑΦΡΟΔΙΤΑΙ
ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΙ ΚΡΙΤΩΝΚΡΙΤΩΝΟΣ
ΔΙΟΝΥΣΟΔΩΡΟΣΖΩΠΥΡΟΥΕΠΙΓΟΝΟΣΕΠΙΓΟΝΟΥ
ΕΥΦΡΑΙΟΣΚΑΛΛΙΚΡΑΤΕΟΣ ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣ ΚΑΙ
ΤΡΙΑΚΑΔΑΡΧΟΙ ΦΡΑΔΑΤΗΡ
ΔΑΜΟΚΡΑΤΗΣΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΕΟΣ ΠΥΡΡΙΧΟΣΑΡΙΣΤΟΓΕΙΤΟΥ
ΑΓΕΑΣΑΓΕΑ ΥΠΟΓΡΑΦΕΥΣ
ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣΑΓΑΘΩΝΟΣ ΔΑΜΟΚΡΑΤΗΣΦΙΛΙΟΥ
ΕΛΩΡΙΣΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ ΥΠΗΡΕΤΑΣ
ΑΡΙΣΤΟΦΑΝΗΣΑΡΧΑΓΑΘΟΥ ΑΡΙΣΤΟΜΕΝΗΣΖΩΠΥΡΟΥ
ΗΡΑΚΛΕΙΔΑΣΔΑΜΑΤΡΙΟΥ ΚΑΡΥΞ
ΑΡΙΣΤΕΑΣΞΕΝΩΝΟΣ ΜΕΝΕΚΡΑΤΗΣΣΩΣΙΟΣ.

Mais, pour ne pas nous écarter de notre inscription, je pense qu'en voyant, dans les ΝΥΜΦΟΙ qui y sont nommés, une *classe de Jeunes Gens en âge d'être mariés,* nous serons bien près de la vérité, sans avoir fait aucune violence ni au monument ni au génie même de la langue. C'est, d'ailleurs, une notion qui s'accorde parfaitement avec le mot qui suit, ΙΕΡΩΝΟΣ; mais, pour montrer cet accord, qui me fournira un moyen d'interprétation que je crois péremptoire, j'ai besoin de rappeler auparavant une inscription publiée dans les recueils d'inscriptions de la Sicile, et qui se trouve à peu de distance de Noto[1] :

ΕΠΙΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΩ (ν)
ΑΡΙΣΤΙΩΝΟΣΤΟΥΑΓΑΘ (αρχου)
ΦΙΛΙΣΤΙΩΝΟΣΤΟΥΕΠΙΚΡΑΤ (εος)
ΝΕΑΝΙΣΚΟΙ ΙΕΡΩΝΕΙΟ (ι).

Cela ne m'empêche pas de reproduire ici la copie que j'en avais faite; et j'userai de la même liberté pour quelques autres de ces inscriptions, où ma copie diffère en un petit nombre d'endroits de la leçon suivie par le savant antiquaire danois. Ce sont autant de variantes qui peuvent servir à constater le véritable texte des monuments; et plusieurs témoignages au lieu d'un seul ne sont pas inutiles, quand il s'agit de fixer une leçon telle que ΝΥΜΦΟΙ.

[1] Voy. Biscari, *Viaggio*, etc. p. 101. L'inscription est rapportée par Gualtheri, *Antiq. tabul.* p. 50, n° 339; par Gruter,

Il n'a pu échapper à aucun des savants qui ont publié ou reproduit cette inscription, parmi lesquels je citerai seulement Torremuzza, Burmann, et en dernier lieu M. Osann, qu'il s'agissait ici d'un vœu accompli par les *Jeunes Gens d'un gymnase fondé par le roi Hiéron*. Les mots Νεανίσκοὶ Ἱερωνείου, sous-entendu Γυμνασίου, ou, comme j'aimerais mieux, Ἱερώνειοι, ne peuvent s'interpréter autrement que ne l'a fait Burmann : *Juvenes Hieronei, id est, gymnasii ab Hierone conditi*[1]; et, à l'appui de cette explication, M. Osann a rappelé fort à propos le témoignage d'un écrivain grec concernant les établissements gymnastiques dus à la munificence d'Hiéron II[2]. Ce point établi, il reste une observation à faire; c'est que, par le mot Νεανισκοί[3], on entendait une *certaine classe de Jeunes Gens*, parmi ceux qui fréquentaient le gymnase, et qui devaient être distribués en plusieurs troupes ou catégories, en raison de leur âge. Il est probable, en effet, que, sous la dénomination générale d'*Éphèbes*, Ἔφηβοι, qui désignait la totalité des *Jeunes Gens* admis aux exercices du gymnase, on comprenait plusieurs divisions, correspondant aux principales périodes de l'adolescence ; et, sans sortir de la Sicile, cette notion résulte positivement du passage de la célèbre inscription de Géla[4], où il est question :

p. CIX ; par Burmann, *ad* Dorvill. *Sicul.* p. 544; par Torremuzza, *Sicil. vet. Inscript.* cl. VIII, n° 8, p. 101, et, en dernier lieu, par M. Osann, *de Philistid.* p. 17.

[1] Ignarra, qui admettait dans le même sens l'expression Νεανισκοὶ Ἱερώνειοι, trouvait un exemple analogue dans ces mots : Ἀκτιακῶν παίδων, de l'inscription de Naples qu'il a publiée, v. 24 et 27, *de Pal. Neapolitan.* c. IV, p. 66, et dans ceux-ci : Πολιτικῶν παίδων, d'une autre inscription napolitaine, *apud* Corsin. *Dissert. agon.* p. 103.

[2] Athen. V, 10, p. 206, E : Ὁ δὲ Ἱέρων, ὁ Συρακουσίων βασιλεὺς, ὁ πάντα Ῥωμαίοις φίλος, ἐσπουδάκει μὲν καὶ περὶ ἱερῶν καὶ ΓΥΜΝΑΣΙΩΝ κατασκευάς.

[3] J'ai cité plus haut, p. 263, une inscription du théâtre de Milo, où il est question de la place qu'occupait à ce théâtre une classe d'*Éphèbes* ainsi nommée : ΝΕΑΝΙΣΚΩΝ ΤΟΠΟΣ. Sur un marbre grec de Thyatire, *apud* Gud. *Præfat. Append.* n° XXVII, 2, il est fait mention des ΝΕΑΝΙΣΚΟΙ d'un gymnase.

[4] Burmann, *ad* Dorvill. *Sicul.* p. 510, sqq.

Τῶν τε Ἐφήβων καὶ Νεωτέρων καὶ τῶν ἄλλων τῶν ἀποδυομένων ἐς τὸ γυμνάσιον; car ce passage nous fait connaître *trois* classes de personnes admises dans le gymnase; 1° les *Éphèbes* proprement dits, ou *jeunes gens* de seize à dix-huit ans[1]; 2° les *Adolescents* d'un âge plus tendre, Νεώτεροι; 3° et le reste des personnes qui, sans doute, ayant passé l'âge de la jeunesse, avaient obtenu la permission ou conservé l'habitude de s'exercer dans le gymnase, οἱ ἄλλοι οἱ ἀποδυόμενοι ἐς τὸ γυμνάσιον. On sait qu'il exista ailleurs des catégories de ce genre plus ou moins nombreuses, à raison des coutumes particulières des villes grecques. Sans parler des Ἀλειφόμενοι, nommés sur une inscription de la Sicile[2], on connaît les Ἀγένειοι καὶ Παῖδες, dont il est fait mention sur plusieurs marbres grecs[3], comme

[1] Van-Dal. *de Gymnas.* p. 661; Prid. *Marm. Oxon.* xv, 87.

[2] *Apud* Gualther. n° 316, p. 48. Cette inscription se lisait sur une base de statue érigée à un personnage, nommé ΑΓΑΘΑΡΧΟΝ ΗΡΑΚΛΕΙΟΥ (sous-entendu ἀνέστησαν, ἐτίμησαν). Les mêmes noms se reproduisent souvent sur des inscriptions d'Acræ, entre lesquelles je choisis encore celle-ci que j'ai copiée à Palazzolo :

ΕΠΙΗΡΑΚΛ[ειο]ΥΠΟΣΕΙΔΙΟΥΑΦΡΟ(διται)
ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΙ ΔΑΙΚΡΑΤΗΣΑΡΙΣΤΟΞΕΝΟΥ
ΗΡΑΚΛΕΙΔΑΣΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥΝΙΚΑΣΙΩΝΑΡΤΕΜΩΝΟΣ
ΗΡΑΚΛΕΙΟΣΑΓΑΘΩΝΟΣ Ε(ρμιππ)ΟΣ ΘΕΟΦΙΛΟΥ
ΤΡΙΑΚΑΔΑΡΧΟΙ ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣ
ΑΡΙΣΤΟΜΑΧΟΣΔΙΟΝΥΣΟΔΩΡΟΥΠΑΥΣΑΝΙΑΣΣΩΣΙΟΣ
ΔΑΜΑΙΝΕΤΟΣΛΥΚΩΝΟΣ ΥΠΟΓΡΑΦΕΕΣ
ΞΕΝΩΝΑΡΙΣΤΕΑ ΥΒΡΙΜΟΣΣΩΣΙΩΣ
ΝΙΚΑΣΙΩΝΦΡΑΙΣΤΟΥ ΦΙΛΙΣΤΙΩΝΣΩΣΙΟΣ.

Cette inscription est aussi du nombre de celles qu'avait copiées feu M. Thorlacius, avec quelques variantes, trop peu importantes pour mériter d'être relevées.

[3] Gruter, p. DLVIII et DLIX. Sur un marbre de l'Asie mineure, on lit les mots suivants, enfermés chacun dans une *couronne*, l'un au-dessus de l'autre, ΠΑΙΔΕΣ, ΗΦΗΒΟΙ (sic), ΑΠΑΛΕΣΤΡΩΙ (sic), *apud* Gud. *Præf. Append.* n° XIV. Ce dernier mot, qu'il faut lire ΑΠΑΛΑΙΣΤΡΟΙ, désigne probablement les *Enfants* d'un âge trop tendre pour prendre part aux exercices de la *palestre;* ce que Pausanias exprime ainsi, VI, 14, 1 :

formant une classe particulière au sein de la jeunesse habituée d'un gymnase. Sur un marbre attique, il est question d'*Enfants*, Παῖδες, distribués, à raison de l'âge, en trois catégories[1]; la même classification se retrouve, en d'autres termes, sur une inscription béotienne[2]; ailleurs enfin, notamment sur une curieuse inscription de l'île de Chios, récemment découverte et publiée par M. Bœckh[3], les divers habitués du gymnase nous apparaissent distribués en *cinq* classes, dont celle des *Enfants*, Παῖδες, et celle des *Hommes*, Ἄνδρες, forment les *deux extrêmes*, et celle des *Adolescents*, Ἔφηβοι, se subdivise seule en trois classes, désignées de cette manière : Ἔφηβοι *νεώτεροι*, *μέσοι*, *πρεσβύτεροι*. Ces exemples, qu'il ne serait pas difficile de multiplier, suffiraient bien, à défaut de témoignages plus directs, pour autoriser l'explication que je vais proposer. Il existe pourtant un de ces témoignages que je ne puis me dispenser de produire, c'est celui d'Aristote, qui prescrit positivement d'observer, dans la construction et dans la disposition relative des gymnases, *les convenances propres à chaque âge*[4] : Πρέπει γὰρ διῃρῆσθαι κατὰ τὰς ἡλικίας καὶ τοῦτον τὸν κόσμον (τῶν γυμνασίων).

οὐκ ἐπιτηδειός πω νομισθεὶς παλαίειν; cf. ΠΑΙΔΕΣ ΠΑΛΑΙΣΤΑΙ *apud* Bœckh. *Corp. Inscr. gr.* n° 1969, t. II, p. 54. Notre célèbre inscription de Cumes offre une distinction analogue dans ce passage : ΥΠΟ ΤΕ ΕΦΑΒΩΝ ΚΑΙ ΤΩΝ ΝΕΩΝ, Caylus, *Recueil* II, pl. LVIII, l. 50; et il n'est pas douteux que les *Νεοί* du gymnase de Cumes ne répondissent aux *Νεώτεροι* de celui de Géla. Quant aux *Ἀγένειοι*, qui formaient parmi les *Éphèbes* une classe particulière, par rapport à celle des *Παῖδες*, Pausan. VI, 6, 1, et 14, 1; cf. Polluc. II, 10, et IV, 135, il n'est pas très-facile de déterminer l'âge d'après lequel se séparaient les *Éphèbes* rangés dans ces deux catégories; voy. à ce sujet l'inscription de Cyzique, dans Caylus, *Recueil* II, pl. LXIII, p. 223; et surtout les observations de M. Bœckh. *Corp. Inscript. gr.* n° 1590, t. I, p. 772.

[1] Bœckh. *Corp. Inscript. gr.* n° 232. Ces trois classes sont indiquées bien clairement par les mots : *Παῖδες τῆς πρώτης, τῆς δευτέρας, τῆς τρίτης ἡλικίας*; voy. les notes de M. Bœckh.

[2] *Apud* Bœckh. *ibid.* n° 1590.

[3] *Bullett. dell' Institut. Archeol.* 1831, p. 71-72.

[4] Aristot. *Polit.* VII, 11, 2; cf Schneider. *ad h. l.*

C'est aussi ce que Platon recommandait dans ses *Lois*[1] : Πανταχῇ δὲ ἐν τοῖς τοιούτοις γυμνάσια χρὴ κατασκευάζειν τοὺς ΝΕ'ΟΥΣ αὐτοῖς τε καὶ τοῖς γέρουσι κ. τ. λ. Et cette disposition n'était pas restée exclusivement dans le domaine de la spéculation philosophique; elle avait été appliquée en fait et convertie en usage pratique dans la plupart des villes grecques, à en juger par les exemples que l'on connaît de *gymnases des Jeunes Gens*, Γυμνάσια τῶν Νέων, qui existaient dans la même ville, séparément du *gymnase des Hommes faits* ou *des Vieillards*, τὸ Γεροντικὸν γυμνάσιον, ou Γερόντεια παλαίστρα[2]. Quelques-uns de ces exemples sont rapportés par Strabon[3]; et je citerai surtout celui que nous fait connaître Plutarque, lequel se rapporte précisément à Syracuses, métropole d'Acræ, où il existait, *entre plusieurs palæstres*, un *gymnase de Jeunes Gens* décoré du nom de *Timoléon*[4].

D'après de tels exemples, et en me fondant sur l'analogie qu'ils me fournissent, je crois pouvoir interpréter les mots ΝΥΜΦΟΙ ΙΕΡΩΝΟΣ de notre inscription d'Acræ[5], comme offrant, dans le dialecte de cette ville, une locution équivalente à celle de ΝΕΑΝΙΣΚΟΙ ΙΕΡΩΝΕΙΟΙ, du marbre de Noto;

[1] Platon. *de Legib.* VI, 761, C (t. VIII, p. 270, Bip.); cf. Xenoph. *Cyropaed.* I, 2, 3.

[2] Aristoph. *apud* Polluc. II, 13.

[3] Strab. XIV, p. 579 : Τῷ δὲ θεάτρῳ δύο ἄκραι, ὧν τῇ μὲν ὑπόκειται τὸ Γυμνάσιον τῶν Νέων, τῇ δ' ἀγορᾷ καὶ τὸ Γεροντικόν.

[4] Plutarch. *in Timol.* § 39, t. II, p. 240, Reisk. : Καὶ παλαίστρας ἐνοικοδομήσαντες, γυμνάσιον τοῖς Νέοις ἀνῆκαν, καὶ Τιμολεόντειον προσηγόρευσαν.

[5] Je ne puis m'empêcher de rappeler à cette occasion que, suivant toute apparence, la colonie syracusaine d'Acræ dut plus d'un embellissement à la munificence d'Hiéron II, dont le nom s'y lisait encore, gravé en beaux caractères, ΙΕΡΩΝ, sur un fragment d'architrave servant de dessus de porte à un couvent, au rapport de Bonanni, témoin oculaire, *l'antica Syracusa*, libr. I, p. 219, ed. Messin. 1624. A cette époque du seizième siècle, il subsistait encore à Palazzolo beaucoup de restes de l'antique splendeur d'Acræ; et tous les monuments qui en ont été retrouvés de nos jours portent l'empreinte du goût et de l'élégance d'un siècle tel que celui d'Hiéron II.

et comme il s'agit manifestement sur celle-ci d'une certaine classe de *Jeunes Gens* ou d'*Adolescents du gymnase d'Hiéron*, il me paraît certain que les ΝΥΜΦΟΙ ΙΕΡΩΝΟΣ, de l'inscription d'Acræ, formaient, dans le même gymnase, une autre classe de *Jeunes Gens d'un âge un peu plus avancé*. Avant de procéder plus loin dans l'explication de ce monument curieux, j'ai besoin d'établir de plus en plus et de justifier par un nouvel exemple l'emploi de certains mots ou de certaines formes de mots, propres aux dialectes grecs de la Sicile; et ce nouvel exemple, je le prendrai sur un marbre grec qui appartient, suivant toute apparence, à cette même ville d'Acræ, et qui concerne aussi une certaine classe d'habitués d'un gymnase.

Le marbre dont il s'agit a la forme d'une base carrée, ou d'un autel, et il offre, dans sa partie supérieure, le mot ΝΑΥΡΟΙ gravé en gros caractères, suivi d'une liste de noms propres qui remplissent toute la hauteur du monument, et terminé par le mot ΑΦΡΟΔΙΤΑΙ [1] : c'est donc un monument dédié *à Vénus* par divers membres d'une corporation, compris tous ensemble sous le titre de ΝΑΥΡΟΙ. J'ai lieu de croire, d'après la forme dorique sous laquelle se produisent la plupart de ces noms, et d'après la consécration de ce marbre *à Vénus*, ΑΦΡΟΔΙΤΑΙ, que l'autel en question appartient à l'antique Acræ, dans les inscriptions de laquelle figurent une partie de ces mêmes noms, avec la même dédicace : ΑΦΡΟΔΙΤΑΙ [2]. Quoi qu'il en soit, il se présente une difficulté grave

[1] *Apud* Gualther. 4, 3; Muratori, t. I, p. DCXXI, 4; Torremuzza, cl. I, 4, n° XVIII, p. 8.

[2] Aux exemples que j'ai déjà cités d'une dédicace semblable, fournis par des marbres d'Acræ, j'en puis ajouter un troisième qui, bien qu'il ne soit pas inédit, n'est pas inutile à reproduire. Feu M. Thorlacius avait lu, à la troisième ligne, ΗΡΟΣΤΑΤΕΙΣ, qui n'est certainement pas la vraie leçon. A la ligne suivante, il a cru voir :

ΗΡΑΙ ΚΑΙ ΑΦΡΟΔΙΤΑΙ

d'où il résulterait une double dédicace à

dans ce mot ΝΑΥΡΟΙ, formant à lui seul le titre d'une inscription, attendu que ce mot ne se rencontre nulle part ailleurs, à ma connaissance, et que la forme en paraît aussi insolite que l'étymologie en est obscure[1]. Des savants ont voulu voir dans ces ΝΑΥΡΟΙ des espèces de *Mimes* ou d'*Acrobates*, comme si le marbre portait ΝΑΥΡΟΒΑΤΑΙ, pour ΝΕΥΡΟΒΑΤΑΙ; et je ne crois pas que cette idée mérite une réfutation sérieuse. Torremuzza soupçonne que ce pouvait être une *classe de Magistrats* ou de *Prêtres,* sans s'expliquer sur la signification propre du mot grec. Un critique moderne fait de ces ΝΑΥΡΟΙ des *Inspecteurs de temples*, au moyen d'une étymologie forcée et tout à fait contraire au génie de la langue[2]. Entre toutes ces opinions incertaines ou contradictoires, si quelque chose peut être admis comme probable, c'est que le mot dont il s'agit, absolument inconnu d'ailleurs, est un terme de quelque dia-

Héra et à *Aphrodite,* dont je ne crois pas qu'il y ait d'exemples sur les marbres de la Sicile. Enfin, il a lu, à la ligne d'après, ΑΡΙΣΤΟΓΕΙΤΟΝΟΣ, au génitif, ce qui produit une assez grave difficulté; tandis que le nom ΑΡΙΣΤΟΓΕΙΤΟΣ, tel que je l'ai lu et qu'il est gravé sur le marbre, nom qui se rencontre, d'ailleurs, sur d'autres marbres d'Acræ, notamment sur celui que j'ai donné plus haut, p. 277, est justifié par l'exemple de *Dionysiodore* et de *Philistion*, nommés dans la même inscription, sans l'addition du nom de leur père. Voici, du reste, ma copie :

ΕΠΙ ΗΡΑΚΛΕΙΟΥ ΤΟΥ
ΝΥΜΦΟΔΩΡΟΥ
ΠΡΟΣΤΑΤΑΙ ΑΝΔΡΕΣ
Η ΚΑΙ ΚΑΡΥΚΕΣ ΑΦΡΟΔΙΤΑΙ
ΑΡΙΣΤΟΓΕΙΤΟΣ
ΑΡΤΕΜΩΝ ΠΑΥΣΑΝΙΑ
ΔΙΟΝΥΣΙΟΔΩΡΟΣ
ΚΡΙΤΩΝ ΦΙΛΙΣΤΙΩΝΟΣ
ΦΙΛΙΣΤΙΔΗΣ ΣΩΣΙΟΣ
ΚΛΕΩΝ ΝΥΜΦΟΔΩΡΟΥ
ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣ
ΦΙΛΙΣΤΙΩΝ.

[1] Les mots Ναῦρα et Ναυρίζειν, qui sont rapportés par Hésychius, t. II, p. 656, ne fournissent aucun éclaircissement.

[2] *Lettera al duca di Serradifalco*, p. 38 *I quali* Ναῦροι *forse saranno stati ispettori dei templi* (a νάος ed ὁρᾷν ossia ὤρα, *cura*). Cette étymologie est si forcée, pour ne pas dire pis, qu'elle ne comporte pas de réfutation. L'auteur aurait pu essayer, du moins, de lui donner une sorte de vraisemblance, à l'aide de cette glose d'Hésychius, Ναροὺς, τοὺς φύλακας, qu'expliquent et justifient ces deux autres passages du même Lexicographe, Ναρεῖ· τηρεῖ, et Νάρειν· κρύπτειν, ζητεῖν.

lecte particulier de la Sicile; l'une de ces expressions locales, qui durent se trouver en si grand nombre dans le langage riche et varié des populations grecques de ce pays; ou, tout au moins, l'un de ces mots empruntés à la langue commune, qui prenaient, en passant dans divers dialectes, une forme particulière. Cela posé, rien de plus facile, à mon avis, que de rendre compte du mot ΝΑΥΡΟΙ.

On a déjà pu se convaincre que la plupart des inscriptions qui nous restent des Grecs de Sicile, telles que celles de Géla, de Tauroménium, de Néetum et d'Acræ même, se rapportent à l'institution des gymnases, aux divers ordres de personnes qui les fréquentaient, aux distinctions et aux dépenses que ces établissements occasionnaient; et il est inutile de rappeler la multitude d'inscriptions semblables, appartenant à presque tous les peuples de la Grèce, qui sont venues jusqu'à nous. Je présume que l'inscription qui nous occupe est de la même nature; et que les Ναυροί, auteurs de ce monument, formaient une classe de *Jeunes Gens*, ainsi nommés dans le dialecte syracusain d'Acræ. En effet, le mot grec Νεαροί, synonyme de Νέοι[1], a bien pu s'écrire et se prononcer Νᾶροι dans ce dialecte, où la diphthongue εα de certains mots se contractait en α, ainsi qu'on en a plusieurs exemples dans Théocrite[2]. Une contraction du même genre nous est révélée sur des terres cuites, où le nom du mois, appelé par les Attiques ΒΟΗΔΡΟΜΙΩΝ, est écrit, dans le dialecte dorien de la Sicile, ΒΑΔΡΟΜΙΟΥ[3]; et le soupçon qu'avait exprimé à cet égard Burmann

[1] Hesych. *v.* Νεαροί· Νέοι; cf. Euripid. *Troad.* v. 848, ed. Seidler. : Γυμνασίων τε δρόμοι βεβᾶσι· σὺ δὲ πρόσωπα ΝΕΑΡᾺ χάρισι παρὰ Διὸς θρόνοις, κ. τ. λ. Add. Euripid. *Hypsipyl.* Fragm. Νεαρὸς ἀντὶ τοῦ νέος, t. IX, p. 195, Matthiæ.

[2] Par exemple, Θᾶσαι, *Idyll.* I, 149; Θασόμεναι, *Idyll.* XV, 23.

[3] Burmann. *ad* Dorvill. *Sicul.* p. 579; Torremuzza, *Prolegomen.* p. LXXV. Le dernier de ces savants s'est laissé tromper par le désir de compléter le nombre des mois

est changé en certitude, par l'observation que j'ai été dans le cas de faire, à Palazzolo même, d'un grand nombre de ces anses d'amphores, où se lit le nom du magistrat mensuel, accompagné du nom du mois [1]. Ce point établi, il ne resterait plus qu'à rendre compte du changement de la voyelle α en la diphtongue αυ, ce qui se ferait aisément, en vertu d'un usage propre aux dialectes dérivés de l'éolien, qui inséraient l'υ après l'α, surtout au devant d'une lettre habituellement aspirée comme le ρ [2]. On pourrait encore expliquer d'une autre

de l'année dorienne de Sicile, en faisant du mois *Badromius,* qu'il place le *cinquième,* un mois différent de *Laromius,* qu'il nomme le *onzième,* d'après une seule terre cuite, où se lit ΛΑΡΟΜΙΟΥ, évidemment pour ΒΑΔΡΟΜΙΟΥ. Il a commis la même erreur en faisant deux mois différents de ΑΓΡΙΑΝΙΟΥ et de ΑΔΡΙΑΝΙΟΥ; et si je relève ici ces deux fautes échappées à Torremuzza, c'est qu'elles ont été tout récemment encore reproduites par le savant Münter; voy. son *Epistol. de Monum. aliq. script.* etc. p. 10, Hafn. 1822. Il est superflu de dire que les deux mêmes noms se retrouvent encore estropiés dans le livre de M. Avolio, *sulle antiche Fatture di argilla,* p. 83, *Budromio* et *Laromio.* De pareilles fautes sont trop fréquentes dans cet ouvrage pour mériter d'être relevées; mais il n'est pas inutile d'y signaler la mention du mois ΑΓΡΙΑΝΙΟΥ, qui s'y rencontre plusieurs fois, tav. III, 3, 25, IV, 38.

[1] Il existait un grand nombre de ces *anses d'amphores,* avec des noms de *mois* et de *magistrats syracusains,* dans la collection du baron Judica à Palazzolo; et je regrette bien de n'avoir pu, faute de temps, profiter de la permission qui me fut donnée de rechercher et de copier les noms des mois nouveaux qui s'y trouvaient, afin d'avoir la liste complète et authentique des *douze mois* syracusains. Plusieurs de ces cachets imprimés sur des vases de terre cuite ont été publiés par le baron Judica lui-même, dans ses *Antichita di Acre,* tav. VI; mais on n'y trouve que les noms des mois ΠΑΝΑΜΟΥ, ΑΡΤΑΜΙΤΙΟΥ et ΥΑΚΙΝΘΙΟΥ, déjà connus. Je possède une de ces anses, provenant de la même localité, avec cette inscription : ΕΠΙ ΙΕΡΕΩΣ ΔΟΡΚΥΛΙΔΑ, curieuse par cette mention du nom du *prêtre,* au lieu de celui du *magistrat;* voy. pl. II, n. 11. La *fleur* du *grenadier sauvage,* βαλαύστιον, Dioscor. *H. Pl.* 1, 155 : ἄνθος ἀγρίας ῥοιᾶς, est le type ordinaire de ces sortes de cachets; et c'est très-probablement la marque de la fabrique, *insigne officinarum figulinarum;* Torremuzza, *Inscript.* p. 204; Münter, *Epistol.* etc. p. 10. Je remarque encore, bien qu'avec quelque regret, que la même formule ΕΠΙ ΙΕΡΕΩΣ, suivie du nom ΤΙΜΟΥΡΑΔ, et de la mention du mois ΑΓΡΙΑΝΙΟΥ, s'est rencontrée sur d'autres anses d'amphores trouvées à Girgenti et ailleurs, et publiées par M. Avolio, tav. IV, n° 38, qui en a donné cette traduction bizarre : *sub Eriosio Timuradis, Agrianio mense,* p. 89.

[2] Eustath. *apud* Maittair. *de Dialect. gr.*

manière un changement de cette espèce, conforme aux règles les plus ordinaires du dialecte dorique. Rien n'est plus fréquent, dans ce dialecte, que la substitution de l'υ à l'α, si ce n'est, peut-être celle, de l'α à l'ε; et, au moyen de cette double permutation, le mot Ναύροι est identiquement, lettre pour lettre, celui de Νεαροί. Je pourrais me dispenser de citer des exemples à l'appui de cette observation; ceux qu'a rassemblés Maittaire[1] paraîtraient, sans doute, suffisants; mais il s'en faut bien qu'il ait recueilli les plus décisifs, ceux que fournissent les marbres ou les médailles, deux sortes de monuments bien moins suspects que les livres d'altérations de la part des copistes ou de celle des savants. L'usage fréquent qui se faisait de l'υ, en guise de l'α, dans le dialecte syracusain, est prouvé, entre autres exemples, par le mot μαλακός, μαλκός, changé en μυρκός[2]; d'où vient sans doute, comme l'a présumé un savant philologue[3], le nom de la *Vénus Murcia* adorée à Rome[4]. Un exemple plus remarquable encore est celui du nom d'*Hercule*, Ἡρακλῆς, qui se prononçait Ἥρκυλος dans ce même dialecte, tel qu'il était parlé dans les *Mimes* de Sôphrôn[5]; et je puis rappeler le nom ΑΣΤΟΔΥΜΑΣ pour ΑΣΤΥΔΑΜΑΣ, qui se trouve sur une inscription grecque de Sicile, que j'ai citée dans un autre écrit[6]. Quant à l'emploi de α pour ε dans le même dialecte, je devrais me borner aux mêmes exemples que nous en offrent, sur tant de terres cuites syracusaines, les noms de mois ΠΑΝΑΜΟΥ, ΑΡΤΑΜΙΤΙΟΥ, pour ΠΑΝΕΜΟΥ, ΑΡΤΕΜΙΤΙΟΥ. Je pourrais ajouter d'autres exemples semblables,

p. 150: «Αἰολέων τὸ προστιθέναι τῷ α τὸ υ.»

[1] *De Dialect. gr.* p. 155.

[2] Hesych. *h. v.*

[3] M. Welcker, *Annal. de l'Instit. Archéol.* t. IV, p. 390, 2).

[4] Arnob. *adv. Gent.* IV, 16, t. II, p. 199, ed. Orell.

[5] Hesych. *v.* Ἥρύκαλον· τὸν Ἡρακλέα Σώφρων; voy. Valckenar, *ad Adoniaz.* p. 200.

[6] *Lettre à M. Schorn*, au mot *Épicrates*, p. 67-68.

fournis par des monuments, tels que le mot HAPON, pour ⊦IEPON, sur un didrachme de Crotone, et le nom HIAPON, du tyran de Syracuses *Hiéron Ier*, sur un casque de bronze votif; et je citerai encore la légende AΠTAPAIΩN, des médailles autonomes d'*Aptéra*, de Crète, afin d'avoir occasion de reproduire l'opinion que j'avais énoncée, au sujet de l'inscription ΔAΛ, pour ΔEΛ, des médailles primitives de *Delphes*[1], opinion à laquelle je regrette que mon savant ami, M. Creuzer, ait refusé son assentiment[2].

Mais, pour en revenir au mot NAϒPOI, que je crois une forme syracusaine de NEAPOI, voici la manière la plus plausible, à mon avis, dont on peut rendre compte de cette transformation. On lit dans Hésychius, que Νάρη est synonyme d'ἄφρων[3]; conséquemment, que νάρη est, sous une autre forme, le même mot que νεαρή. Ailleurs, on trouve le mot Νέρας expliqué par Νέος; et les interprètes d'Hésychius ont déjà remarqué, d'après l'ordre même où le mot νέρας est placé, entre Ναιρᾶς et Ναισιελία, qu'il fallait lire ce mot ναίρας, ou plutôt ναιρός, évidemment pour νεαρός. En continuant de parcourir Hésychius, j'observe qu'on disait νειρή, νειρόν, pour ἐσχάτη : toutes formes d'un même mot avec une signification équivalente. J'observe de plus que, suivant le témoignage du même grammairien, le mot νεάτη se contractait en νήτη[4]; et l'analogie seule autoriserait à admettre la contraction νεαρός en νηρός. Effectivement, je trouve qu'on a dit νηρόν pour πρόσφατον; et πρόσφατον étant un synonyme de νέον et de νεαρόν[5], il s'ensuit nécessairement que νηρόν, avec cette signification, est une contraction de νεαρόν,

[1] Voy. ma *Lettre à M. Schorn*, au mot *Dalion*, p. 25.

[2] Creuzer, *zur Gemmenkunde*, p. 162, 74).

[3] Hesych. *h. v.*

[4] Idem, *v.* Νεάτη.

[5] Hesych. *v.* Νεαρά· πρόσφατα; et *v* Νεαροί· πρόσφατοι.

ainsi que l'avait déjà soupçonné un des interprètes d'Hesychius[1]. Cela posé, la forme dorique *ναρόν*, avec l'interposition du digamma, *ναFρον*, *ναϐρόν*, *ναυρόν*, ne présente plus aucune difficulté. Il est évident, pour quiconque est tant soit peu habitué à suivre les mots grecs dans les diverses transformations qu'ils éprouvent, en passant d'un dialecte dans un autre, il est, dis-je, évident, que *νεαρός*, *νηρός*, *ναρός*, *νειρός*, *ναιρός*, *ναυρός*, ne sont que des formes différentes d'un même mot.

Quelle que soit l'opinion que l'on adopte sur le mode de formation du mot Ναυροί, il me semble qu'en l'interprétant comme synonyme de Νεαροί, on satisfait, de la façon la plus naturelle, à toutes les conditions de l'analogie, sans blesser aucune des règles de la langue; et, si l'on admet cette interprétation, notre vocabulaire grec de la Sicile s'enrichit d'un mot nouveau, qui ajoute en même temps un témoignage de plus à l'appui de mon explication du mot Νύμφοι, et un exemple propre à justifier l'emploi de ce dernier mot, fourni de même par la langue des institutions gymnastiques de ce pays.

On trouvera peut-être que je me suis beaucoup trop étendu sur l'explication d'un seul mot; et je reviens, après ce long détour, à notre inscription d'Acræ, où il reste encore plus d'une difficulté à résoudre. La plus grave de ces difficultés, celle qui résulte de la construction vicieuse d'un mot pluriel, tel que Νύμφοι, avec le participe *μναμονεύσας*, serait cependant bien facile à lever, s'il suffisait pour cela de recourir aux exemples cités par les grammairiens[2] de cette espèce d'irré-

[1] Hesych. Interpret. *ad v.* Νηρόν.

[2] Maittair. *de Dialect. gr.* p. 256, ed. Reitz. L'auteur de la *Lettre à M. de Serradifalco* s'est servi d'un seul de ces passages, cités par M. Maittaire, avec une confiance que je ne partage pas; voy. p. 39. On trouverait bien plus d'exemples de la locution contraire, tels, entre autres, que celui-ci, Dion. Chrysost. *Orat.* XXXVIII : Ὁ δὲ δῆμος..... *τούτους ἐξ ἐκείνου ὁρᾷν ᾤοντο*,

gularité, propre au dialecte dorique, qui était précisément celui d'Acræ, colonie syracusaine. Mais ces exemples, tirés de quelques passages de Pindare, et dont on conteste encore la valeur, pourraient bien ne pas être applicables au monument qui nous occupe; et, dans le doute, ce ne serait qu'une difficulté de plus. J'aime donc mieux supposer que le mot ΜΝΑΜΟΝΕΥΣΑΣ a été écrit pour ΜΝΑΜΟΝΕΥΣΑΝΤΕΣ, par une de ces inadvertances de lapidaire, dont il y a tant d'exemples sur les marbres antiques[1]. Quant au sens propre de ce mot, que je regarde comme synonyme de ΜΝΗΜΗΣ ΕΝΕΚΕΝ, ou ΜΝΕΙΑΣ ΧΑΡΙΝ, formules si souvent employées en pareil cas, sur une foule de monuments de tout âge, il serait sans doute bien superflu de s'arrêter à en justifier ici l'emploi avec cette signification. Nous sommes si loin de connaître toutes les acceptions particulières qu'un même mot put recevoir dans chacun des nombreux dialectes des peuples grecs, qu'il serait au moins bien hasardé de n'admettre qu'une seule de ces acceptions, fût-ce celle qui paraîtrait le plus conforme à l'usage général de la langue; et quand on sait d'ailleurs que, dans le dialecte dorique, on disait *μναμονά*, pour *μνημοσύνη*, dans le sens de *mémoire*[2], on a bien pu, dans le dialecte dorique d'Acræ, tirer de ce mot *μναμονά* le verbe *μναμονεύειν*, avec le même sens[3], sans qu'il soit nécessaire de recourir, pour expliquer ce verbe, aux *Mnémons* et aux *Hiéromnémons* de la

ὁρῶν Ἀρκάδας, κ. τ. λ. Cf. Heliodor. *Æthiop.* x, 31, t. I, p. 433, Coray. : Ὁ δῆμος κελεύουσι.

[1] Si l'on pouvait se permettre une correction, quand il s'agit d'une inscription parfaitement gravée et conservée de même, on pourrait lire ΜΝΑΜΟΝΕΥΣΑΝ, forme poétique qui n'est pas sans exemple sur les marbres; voy. Bœckh, *Corp. Inscr. gr.* n. 1794, *a*, *b*, t. II, p. 3; mais je répète que, dans l'état actuel du monument, il n'y a rien à y changer, rien à y corriger.

[2] Lacon. *apud* Aristophan. Vid. Maittair. *de Dialect. gr.* p. 200, B.

[3] Il est superflu d'observer que *μνημονεύειν*, dans le sens de *recordari*, est d'un usage vulgaire; voy. Stürz, *Lexic. Xenoph.* *h. v.*

Grèce. Notre inscription doit donc se traduire ainsi qu'il suit :

Sous Aristodamus,
Fils de Sosibius (gymnasiarque),
Les Nymphi (jeunes gens nubiles du gymnase) d'Hiéron,
Comme vœu de souvenir,
Aux Chastes Déesses
(Ont consacré ce monument).

J'observerai cependant, à cette occasion, que l'emploi d'*Hiéromnémon* n'était pas inconnu aux Grecs de Sicile, bien que M. Letronne, dans un mémoire qu'il a composé sur ce sujet[1], n'en ait cité aucun exemple tiré de la Sicile. C'est qu'en effet le seul monument où ce titre se trouve, à ma connaissance, est une inscription grecque, restée jusqu'à ce jour inédite ou à peu près telle, et que l'on me permettra sans doute de consigner ici. Elle est encastrée dans le mur extérieur d'une maison de *Calatafimi*[2], près de deux autres inscriptions publiées dans le recueil de Torremuzza. Ces inscriptions provenaient des ruines de l'antique Ségeste, qui existent à quelque distance de cette petite ville moderne. La troisième, que je fais connaître pour la première fois, doit avoir la même origine, attendu que les caractères en sont absolument de la même forme et du même âge, et qu'il y est question du même personnage, à l'occasion de travaux qui y ont aussi quelque rapport. Voici d'a-

[1] *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. VI, p. 221-60.

[2] Celle de l'arciprete dom Fr. Avila; voy. le livre intitulé : *Cenni sulle Antichità di Segesta*, Palermo, 1827, p. 51-52, où l'inscription est rapportée, mais d'une manière peu exacte, et interprétée tout de travers. Du reste, le témoignage de l'auteur de ce livre est important à recueillir, parce qu'il nous fait connaître avec certitude l'époque récente de la découverte de ce marbre, et son extraction des ruines de l'antique Ségeste. C'est avec quelque regret que je me trouve dans la nécessité d'ajouter qu'en reproduisant, en dernier lieu, ces inscriptions de Ségeste, dans ses *Antichità di Segesta*, p. 133, M. le duc de Serradifalco l'a donnée avec les fausses leçons ΤΙΤΙΕΛΟΥ, ΑΠΠΕΙΡΑΙΟΣ, et ΙΕΡΟΤΟΥΣΑΝ, mot barbare que rien ne justifie.

bord les deux inscriptions déjà publiées, que je reproduis telles absolument qu'elles se voient aujourd'hui, ou du moins telles que je les ai copiées, avec tout le soin que j'ai pu y mettre[1]:

I.

ΔΙΟΔΩΡΟΣ ΤΙΤΤΕΛΟΥ ΑΠΕΡΡΑΙΟΣ
ΤΑΝΑΔΕΛΦΑΝΑΥΤΟΥΤΑ
ΜΙΝΥΡΑΝ ΑΡΤΕΜΩΝΟΣ ΙΕΡΑΤΕΥΟΥΣΑ(ν)
ΑΦΡΟΔΙΤΑΙ ΟΥΡΑΝΙΑΙ.

Par cette inscription, *Diodorus, fils de Tittelus, de la cité d'Aperrae,* recommande à *Vénus Uranie sa sœur* (de mère) *Taminyra, fille d'Artémon, consacrée au service de cette divinité.* Telle est du moins la manière dont j'interprète ce monument, et à l'appui de laquelle il ne sera pas hors de propos d'ajouter ici quelques observations.

Je remarque d'abord que cette inscription a été rapportée d'une manière assez fautive par la plupart des antiquaires[2], y compris D'Orville lui-même, dont voici le témoignage original[3]: *Lapidem græce inscriptum, jamque in muro Orphanotrophii, versus publicam viam, insertum ita alte, ut scalis opus sit, dum legere cupias; quæ nobis non ad manus erant.* Du temps de D'Orville il n'existait donc à l'extérieur de cette maison, qui était alors l'*Hospice des orphelins,* et qui est aujourd'hui l'habitation de l'arciprete canonico ed abbate Dott. D. Francesco Avila, il n'existait, dis-je, que cette seule inscription, qu'il ne put bien déchiffrer, faute d'une *échelle* pour la voir de près. La même

[1] Voy. planche II, n. 5.

[2] Gualther. n. 32; Torremuzza, cl. III, n. III, p. 20; Muratori, t. I, p. CLXXI, 1.

[3] D'Orville, *Sicul.* c. V, p. 54 et 56. Cf. Burmann. *Append.* p. 582. Je ne comprends pas, parmi les antiquaires qui ont publié cette inscription, Cuper, qui n'a fait que la reproduire d'après Reinesius, cl. V, n. XI, qui l'avait lui-même empruntée à Gualtheri. D'ailleurs, l'interprétation qu'il en donne ne me paraît pas plus admissible que sa correction d'ΑΡΤΕΜΩΝΟΣ en ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ; voy. son *Harpocrates,* p. 126-127.

cause dut produire les variantes et les inexactitudes qui se rencontrent dans les autres copies; mais j'ose croire que la mienne est exempte du même défaut, attendu que j'avais de meilleurs yeux que D'Orville, seul avantage assurément que je puisse me flatter d'avoir eu sur cet habile homme.

J'observe, en second lieu, au sujet du mot ΑΠΕΡΡΑΙΟΣ, qui a été rapporté diversement par tout le monde, que la vraie leçon, telle qu'elle résulte de ma copie, où le premier Ρ est réduit par la vétusté à la forme d'un Ι, est certainement ΑΠΕΡΡΑΙΟΣ. Or ce nom désigne, sans nul doute, un habitant de la ville nommée par Pline[1] *Appyré,* et rangée par Ptolémée, qui l'appelle Ἀπέῤῥαι, parmi les villes maritimes de la Lycie. Cette ville figure aussi dans le catalogue d'Étienne de Byzance[2], parmi les cités lyciennes, mais sous le nom de Ἄπτερα; ce qui ne peut être, de la part de cet auteur, qu'une faute de mémoire causée par la ressemblance du nom avec celui de la ville d'*Aptéra,* en Crète. La leçon de Ptolémée se trouverait d'ailleurs confirmée par une médaille unique, qui nous a offert le nom ΑΠΕΡΑΙΤΩΝ, au revers de la tête de Gordien Pieux[3]; et notre marbre de Ségeste, gravé à une bien plus ancienne époque, nous présente le même nom sous une forme plus d'accord avec la manière de parler de la haute antiquité, où l'ethnique Ἀπτεραῖος était en usage pour Ἄπτερα. Cette notion d'une ville d'*Aperrae* en Lycie, constatée par notre inscription de Ségeste, se trouve d'accord aussi avec le nom de la personne, ΤΑΜΙΝΥΡΑΝ, *Taminyra,* dont il y est fait mention; car c'est bien la vraie leçon, au lieu de ΤΑΝΜΙΝΥΡΑΝ qu'avait lu D'Orville; et ce nom même de *Taminyra*

[1] Plin. *H. N.* v, 27.

[2] Stephan. Byz. *v.* Ἄπτερα.

[3] Cette médaille, publiée d'abord par M. Millingen, *Choix de Méd. grecq.*, pl. III, n. 26, p. 67, et encore aujourd'hui la seule que l'on connaisse de cette ville, est maintenant au Cabinet du roi.

offre une forme étrangère à la Grèce et sans doute particulière à la Lycie[1], qui n'est pas non plus sans quelque intérêt. J'ajoute que le nom ΤΙΤΤΕΛΟΥ, d'une forme pareillement peu commune, et défiguré dans les copies de notre inscription données par les antiquaires, est justifiée, comme vous le verrez bientôt, par la troisième inscription que je rapporterai.

Je ferai enfin une dernière observation sur le mot ΙΕΡΑΤΕΟΥΣΑΝ, forme que Burmann condamnait à tort, attendu qu'elle est propre au dialecte dorique des Grecs de Sicile, et qu'on la retrouve, en effet, sur les deux autres inscriptions de Ségeste[2]. Mais c'est la véritable signification de ce mot qu'il importe surtout de déterminer. En citant cette inscription d'après Muratori, avec quelques inexactitudes qu'il y ajoutait, telles que la suppression du nom ΑΡΤΕΜΩΝΟΣ, feu le D. Münter crut pouvoir s'en servir pour prouver que le sacerdoce de la déesse d'Éryx était exercé exclusivement par des

[1] Ce mot semble rappeler le nom d'une caste sacerdotale de l'île de Chypre, les *Tamiradæ*, Hesych. *v.* Ταμιράδαι· ἱερεῖς τινες ἐν κύπρῳ.

[2] Je dois cependant observer, à cette occasion, que le mot ΙΕΡΑΤΕΥΟΝΤΟΣ, conforme à l'usage le plus ordinaire, se lit sur une inscription d'Acræ, que j'ai copiée dans la collection du baron Judica, à Palazzolo; elle est gravée en beaux caractères, sur une base destinée sans doute à porter les *statuettes* (*sigilla*) de *Bacchus* et de *Proserpine*. La voici avec les lettres que j'y supplée (voy. planche II, n. 8):

ΔΙΟΝυΣου ΚΑΙΣωτεῖρας
ΙΕΡΑΤΕΥΟΝΤΟΣ
ΑΡΙΣΤΩΝΟΣ ΘΕΟμνάστου,
ΕΥΧΑΝ.

On remarquera ici le nom ΑΡΙΣΤΩΝ, comme un nouvel exemple à ajouter à ceux qu'a cités Burmann, *ad* Dorvill. *Sicul.* p. 550; mais sans qu'il en résulte la moindre présomption en faveur de la correction qu'il voulait faire du nom ΑΡΙΣΤΙΩΝ, qui se lit sur l'inscription de Noto; voy. plus haut, p. 277, et qui n'est ni moins régulièrement formé, ni moins usité que celui d'ΑΡΙΣΤΩΝ, ainsi que l'a judicieusement observé M. Osann, *de Regin. Philist.* p. 17. Quant au nom ΘΕΟμνάστου, que j'ai cru pouvoir suppléer, ce nom m'a été suggéré par Cicéron, qui cite un Syracusain *Theomnastus*, employé par Verrès, *in Verr.* IV, 26. J'observe enfin que feu M. Thorlacius avait copié cette inscription avec d'assez notables différences, sur le mérite et l'exactitude desquelles il ne m'appartient pas de prononcer.

femmes[1]. Mais, en admettant que l'*Aphrodite Uranie* nommée dans cette inscription soit en effet la *Vénus d'Éryx*, comme je le pense, l'antiquaire danois n'a pu arriver à la conclusion qu'il tirait de notre marbre, qu'au moyen de deux suppositions, qui se trouvent l'une et l'autre contraires à la vérité : l'une, que ce marbre existait à Éryx, tandis qu'il est de fait qu'il vient des ruines de Ségeste; l'autre, que l'inscription portait : ΙΕΡΑΤΕΟΥΣΑΝ ΑΦΡΟΔΙΤΑΣ ΟΥΡΑΝΙΑΣ, tandis que la vraie leçon est : ΑΦΡΟΔΙΤΑΙ ΟΥΡΑΝΙΑΙ. Or, il me paraît certain, d'après la teneur même de cette formule, qu'il s'agit ici, non d'un *sacerdoce proprement dit*, mais bien de l'espèce de *consécration religieuse*, nommé *hiérodulie*, laquelle avait lieu, comme cela est notoire, dans la plupart des temples de cette divinité asiatique, et qui, admise, sur la vraisemblance du fait, par quelques antiquaires[2], peut être regardée comme avérée d'après ce marbre de Ségeste. Le témoignage de Strabon[3] en reçoit ainsi une pleine confirmation, aussi bien qu'une expression de Diodore[4], qui avait paru équivoque aux critiques.

Voici la seconde inscription encastrée dans le mur de la maison de Calatafimi[5] :

II.

(Ἱεροθυτ)ΕΟΝΤΟΣΦΑΩΝΟΣ
(Νύμφω)ΝΟΣΣΩΠΟΛΙΑΝΟΥ
(Ἀγορανομ)ΕΟΝΤΟΣΞΕΝΑΡΧΟΥ
(Διοδώρου)ΚΑΙΤΑΝΕΠΙΜΕΛΕΙΑΝ
(ποιησαμ)ΕΝΟΥΤΩΝΕΡΓΩΝ
(τοῦ Ξυστοῦ ἀ) ΚΑΤΕΣΚΕΥΑΣΘΗ.

[1] *Religion der Karthager*, § VII, p. 84.

[2] Hirt. *Hierodulen*, p. 41 ; Münter, *ibid.*, p. 80.

[3] Strabon. VI, 272, B : ἱερὸν Ἀφροδίτης, ... ἱεροδούλων γυναικῶν πλῆρες τοπαλαιόν ; ἃς ἀνέθεσαν καθ' εὐχὴν οἵτ' ἐκ τῆς Σικελίας καὶ ἔξωθεν πολλοί.

[4] Diod. Sic. IV, 83 : Μεταβάλλουσιν εἰς.... ΓΥΝΑΙΚΩΝ ὉΜΙΛΙΑΣ ; cf. Wesseling. *ad h. l.*

[5] Voy. planche II, n. 7.

Ce fragment d'inscription offrait, au temps de Gualtheri, qui l'a publié[1], quelques lettres de plus au commencement de chaque ligne, lesquelles en rendent la restitution à peu près certaine. Il résulte de cette restitution, telle que je l'ai proposée, que, *sous le sacerdoce suprême de Phaon, fils de Nymphon*, surnommé *Sopolianus*[2], *Xénarque, fils de Diodore, étant agoranome, avait fait*, en cette qualité, *l'inspection d'une certaine partie des travaux du Xyste, qui était alors terminée*[3].

Voici maintenant la troisième inscription encastrée au même endroit, où elle a été placée à l'époque de sa découverte, en l'année 1810. Elle est à peu près intacte, et la lecture et l'interprétation n'en offrent heureusement aucune difficulté[4] :

III.

ΙΕΡΟΜΝΑΜΟΝΕΩΝ
ΤΙΤΤΕΛΟΣΑΡΤΕΜΙΔΩΡου
ΤΑΝΕΠΙΜΕΛΕΙΑΝΕΠΟΙΗΣΑ
ΤΩΝΕΡΓΩΝΤΟΥΑΝΔΡΕΩΝΟς
κΑΙΤΑΣΠΡΟΕΔΡΑΣΜΕΤΑΤων
ΙΕΡΟΦΥΛΑΚΩΝ.

Cette inscription nous fait connaître plusieurs faits neufs et curieux : 1° il existait, dans l'antique Ségeste, un *Hiéromné-*

[1] Gualther. n° 322; reproduite par Torremuzza, cl. VII, n° XX, p. 71.

[2] La forme de ce nom me paraît propre à indiquer que le personnage qui le portait avait été *adopté par Sopolis;* c'est du moins ce que l'on peut inférer, d'après l'analogie que fournissent les noms romains terminés de même en *anus*.

[3] J'ai été déterminé à compléter le mot dont il ne restait que ΤΟΥ par Ξυστοῦ, d'après la notion d'édifices du même genre, que nous fournit notre troisième inscription de Ségeste; et, si l'on admet cette restitution, nous y gagnerons la mention du *Xyste*, nouvelle sur les marbres grecs. Ce fragment d'inscription de Ségeste est rapporté dans les *Antichità di Segesta*, p. 133, avec une traduction latine, que M. le duc de Serradifalco aurait dû laisser là où il l'a prise.

[4] Voy. pl. II, n. 6. Elle est rapportée aussi dans les *Antichità di Segesta*, p. 132-133

mon, qui était, sans doute, le *Pontife suprême*, correspondant à l'*Hiéropolos*, cité en tête du décret de Géla[1], et qui, si l'on admet la leçon Ἱεροθυτέοντος, que j'ai proposée pour la seconde inscription, leçon autorisée par l'exemple d'Agrigente et de Malte[2], qui avaient aussi un *Hiérothytas*, devait se trouver, relativement à celui-ci, dans un rapport hiérarchique encore inconnu; 2° il existait aussi à Ségeste un *collége sacerdotal*, dont les membres, qualifiés *Hiérophylakes*, *Gardiens des choses sacrées*, formaient le conseil de l'Hiéromnémon, et sous l'autorité desquels était placée la surveillance des travaux publics; 3° les travaux dont il s'agit ici étaient relatifs à l'*Andréon* et à la *Proédra*, deux sortes d'édifices dont le nom ne s'était pas encore produit, à ma connaissance, sur les monuments lapidaires de l'antiquité grecque.

La *Proédra*[3] devait être le local où s'assemblaient les membres de la *tribu* qui avait la *présidence* dans les délibérations publiques. On peut présumer, en effet, d'après la mention expresse qui se fait de la *présidence* de telle ou telle *tribu*, en tête de décrets des villes grecques de la Sicile, notamment d'Agrigente: ΠΡΟΕΔΡΕΥΟΥΣΑΣ ΤΑΣ ΦΙΛΑΣ (*sic*) ΤΩΝ ΥΛΛΕΩΝ; on peut, dis-je, présumer que le même usage était établi à Ségeste; d'où il suit naturellement qu'il dut y avoir un bâtiment spécial affecté aux réunions de la tribu. On pourrait aussi considérer la *Proédra* de Ségeste comme l'édifice où étaient reçus et traités, en certaines occasions, les personnages de distinction, soit nationaux, soit étrangers, qui avaient obtenu, à raison de services rendus à l'État, la *préséance* dans les jeux pu-

[1] *Apud* Burmann. *ad* Dorvill. *Sicul.* p. 501, 513.

[2] Torremuzza, cl. VIII, n. I et II, p. 73 et 76.

[3] La leçon ΠΡΟΕΔΡΑ se trouve aussi dans le livre cité plus haut, p. 290, 2), *sulle Antichità di Segesta*, bien que l'auteur de ce livre ait commis quelques erreurs dans la transcription de ce marbre.

blics. Cette interprétation, plus conforme à l'usage général du mot, se trouverait justifiée par de nombreux exemples; mais elle exigerait que ce mot fût écrit ΠΡΟΕΔΡΙΑΣ, comme on lit, entre autres marbres antiques qui nous offrent cette formule si usitée, sur notre célèbre inscription de Cumes : ΚΑΛΗΝ ΕΙΣ ΠΡΟΕΔΡΙΑΝ [1]. Cependant, comme la leçon ΠΡΟΕΔΡΑΣ est certaine, et que je ne puis admettre qu'elle provienne ici d'une faute de lapidaire, attendu que ce mot est aussi régulièrement formé que ceux de Καθέδρα et d'Ἐξέδρα, j'aime mieux croire que c'est encore une forme propre au dialecte de Ségeste.

Quant à l'*Andréon*, ce devait être le lieu destiné à la célébration des *banquets publics* qui accompagnaient certaines solennités civiles ou religieuses; c'est du moins ce que l'on peut inférer d'un passage de Vitruve [2], rapproché de quelques autres témoignages [3]. Mais une notion curieuse, que nous devons à Plutarque, nous permet d'arriver à une détermination plus précise de l'espèce d'édifice public dont il s'agit ici; c'est qu'il en existait un de ce nom à *Samos*, sur l'*Agora*, lequel se trouvait contigu à celui qui servait de siége aux délibérations du sénat [4]. Or, d'après un pareil énoncé, et d'après le motif qui donna lieu à la construction de cet édifice, tel que l'expose Plutarque, on ne saurait douter que ce ne fût un local affecté à des réunions publiques de citoyens. La même induction se tire d'un passage d'Aristophane [5], suivant l'interprétation qu'en donne

[1] Cf. Aeschin. *contr. Ctesiph.* p. 466, Reisk : *Πρεσβεῖαν εἰς Προεδρίαν καλέσας; ibid.* p. 542; Dion. Chrysostom. *Orat.* XXXVII, t. I, p. 104. Reisk : *Ἀνεθήκατε... ὡς ἐς Προεδρίαν.* Sur la *Προεδρία*, voy. Casaubon, *ad* Theophr. *Car.* III, p. 71, ed. Fisher; Bœttiger. *kl. Schrift.* t. I, p. 297, **).

[2] Vitruv. VI, 97, § 5.

[3] Xenoph. *Sympos.* I, 4 et 13; cf. Pollux. I, 79; Suid. *h. v.*

[4] Plutarch. *Quaest. græc.*, 303, 44, t. VII, 211, Reisk. Voy. Panofka, *Res Sam.* p. 5.

[5] Aristophan. *Ecclesiaz.* v. 707 (672, Kuster. et non 744, comme cite M. Panofka, qui a pris dans la *note* de Kuster *sur* Suidas le numéro de la *page*, pour celui du *vers*).

Suidas[1]. Nous savons de plus, par les extraits du livre de Dosiadès *sur les Repas publics*, ou *Syssitia* des Crétois, que le *local* qui servait à ces repas s'appelait ἀνδρεῖον[2], mot qui répond sans doute à notre *Andréôn* de Ségeste et à l'*Andrôn* de Samos; en sorte que nous pouvons conclure avec vraisemblance de tous ces témoignages, que l'*Andréôn* et la *Proédra*, nommés dans notre inscription de Ségeste, comme compris dans la même entreprise de travaux publics, étaient deux bâtiments contigus ou voisins, probablement deux dépendances du *Prytanée*, et situés sur l'*Agora*, l'un desquels, la *Proédra*, servait aux réunions des *Proédres*, l'autre, l'*Andréon*, aux repas publics des citoyens[3].

Je mettrai fin à ces recherches, concernant des monuments inédits ou peu connus du siècle d'Hiéron II, en produisant de nouveau un de ces monuments unique dans son genre, qui se rapporte, suivant moi, à la même époque; c'est une inscription qui se trouve dans l'île d'Ischia[4], près du bourg de *Lacco*, à la pointe orientale du promontoire nommé *Monte di Vico*. Elle est gravée sur une grosse roche de basalte noir, de forme très-irrégulière, suspendue à la crête d'une colline volcanique, toute couverte d'énormes touffes de *cactus opuntia*, dans une situation si inclinée, à une hauteur d'environ cin-

[1] Suidas, *v.* Ἀνδρῶνα· *οἶκον ἔνθα οἱ ἄνδρες εἰώθασιν ἀθροίζεσθαι.*

[2] Dosiad. *apud* Athen. IV, 143, C, c. XXII, p. 60, ed. Schw. : *Εἰσὶ δὲ πανταχοῦ κατὰ τὴν Κρήτην οἶκοι δύο ταῖς συσσιτίαις, ὧν τὸ μὲν καλοῦσιν* ἈΝΔΡΕΪ́ΟΝ, *κ. τ. λ.*

[3] Je n'ai pas besoin d'avertir que cette acception particulière du mot *ἀνδρών* se fonde sur l'emploi qui se faisait, dans le langage ordinaire, du même mot, pour désigner l'*appartement des Hommes* dans les habitations privées. Les exemples du mot *ἀνδρών* employé dans ce sens sont trop nombreux et trop connus pour avoir besoin d'être cités; je me borne à celui que nous fournit un passage de Duris, *apud* Athen. XII, 542, D.

[4] Je l'ai déjà publiée dans ma *Lettre à M. Schorn*, p. 79, 3), en avertissant que je me proposais, dans un autre travail, de faire sur cette inscription les observations qu'elle comporte.

quante pieds au-dessus de la mer, qu'on ne peut y atteindre sans beaucoup de peine, et même sans quelque danger[1]. Les lettres, de quatre à cinq pouces de haut, sont ponctuées à peu de profondeur dans la roche, attendu l'extrême dureté de la matière; ce qui n'empêche pas que ces lettres ne soient généralement très-bien conservées, quoique assez difficiles à lire à cause des aspérités dont la surface du rocher est hérissée, et de l'attitude incommode dans laquelle on se trouve placé vis-à-vis de ces caractères; du reste, la forme des lettres, qui s'approche du caractère cursif, accuse une époque alexandrine. C'est ce qu'indiquent surtout l'*omicron* plus petit que les autres lettres, le *sigma lunaire*, l'*upsilon* figuré de cette manière ϒ, et le *pi* Ꮁ. On verra bientôt par quel motif j'ai cru devoir consigner ici ce petit nombre d'observations préliminaires et de détails paléographiques. Voici maintenant l'inscription telle que je l'ai copiée, en y mettant tout le soin possible[2]:

ΓΑΚΙοC ΝϒΜΦΙοϒ
ΜΑΙοCΓΑΚϒΛΛοϒ
ΑΡΞΑΝΤΕC
ΑΝΕΘΗΚΑΝ
Το ΤοΙΧΙοΝ
ΚΑΙοΙΣΤΡΑ
ΤΙΩΤΑΙ.

[1] Ignarra décrit avec quelque exagération l'extrême difficulté que l'on éprouve à gravir jusqu'au rocher où se lit cette inscription; il avoue que ce n'est pas sans beaucoup de peine et même de frayeur qu'il y est parvenu, en s'aidant des pieds et des mains, et il ajoute qu'à l'heure où il écrit, il ne se rappelle pas, sans en frémir, le danger qu'il a couru, *de Palæstr. Neapolit.* p. 300, 19). Sans avoir ressenti tout à fait les mêmes craintes, je puis dire que j'ai rencontré les mêmes difficultés, et que j'ai eu besoin de l'assistance de deux mariniers d'Ischia, qui me prêtaient l'appui de leurs robustes épaules, pour me tenir dans une position si inclinée, en face de cette inscription, tout le temps qu'il était nécessaire, à l'effet d'en prendre une copie fidèle.

[2] Voy. planche II, n. 10, où je me suis attaché à reproduire aussi exactement que possible la forme des lettres ponctuées.

Le premier antiquaire qui publia cette inscription [1], d'après une copie fournie par une main étrangère, la produisit d'une manière si fautive, qu'on aurait peine à la reconnaître; aussi le savant Ignarra, qui l'a rapportée de nouveau [2], telle qu'il avait pu la copier lui-même, s'est-il flatté avec raison de détruire, en la publiant, tout un échaffaudage de méprises grossières ou d'erreurs volontaires. Cependant il se trouve, entre la version d'Ignarra et la mienne, une variante assez importante pour que je doive rendre compte de cette différence. Il a lu, à la seconde ligne, ΜΑΙΟC Π ΑΚΥΛΑC, qu'il interprète par *Maïus P. Aquila;* d'où il suivrait que les deux personnages désignés en tête de notre inscription sous le titre commun de ΑΡΞΑΝΤΕΣ [3], seraient des *personnages romains*, et conséquemment, que cette inscription devrait être rapportée à

[1] L'auteur du livre *de Phœnicibus*, p. 262; voici la version qu'il en publia :

ΡΑΚΙΟC·ΝΥΜΨΙΟC·ΚΑΙ
ΜΑΙΟC·ΠΑΚΙΛΛΟC
ΑΠΕΛΕΥΘΕΡΟΙ
ΑΝΕΣΤΗΣΑΝ·ΤΟΥΤΟ
ΤΟ·ΤΟΙΧΙΟΝ
ΚΑΙC·ΤΟΥ·ΤΡΑΙΑΝΟΥ
ΤΗ·ΕΠΙΤΑΞΕΙ.

[2] Voici la leçon d'Ignarra, *de Palæstr. Neapolit.* p. 301 :

ΠΑΚΙΟC ΝΥΜΦΙΟC
ΜΑΙΟC Π ΑΚΥΛΑC
ΑΡΞΑΝΤΕC
ΑΝΕΘΗΚΑΝ
ΤΟ ΤΟΙΧΙΟΝ
ΚΑΙ ΟΙ CΤΡΑ
ΤΙΩΤΑΙ.

Je ne crois pas devoir tenir compte d'une autre version, dérivée en partie de celle d'Ignarra, qui se lit dans un ouvrage intitulé : *Tableau topographique et historique des îles d'Ischia*, etc. Naples, 1822, in-8°, p. 86, en ces termes :

ΠΑΚΙΟC ΝΥΜΦΙΟC
ΜΑΙΟΣ ΠΑΚΥΛΛΟC
ΑΡΞΑΝΤΕC
ΤΟ ΤΟΙΧΙΟΝ
ΚΑΙ ΟΙ CΤΡ
ΤΙΩΤΑΙ.

Du reste, les détails donnés en cet endroit sur la forme matérielle de l'inscription ne manquent pas d'exactitude.

[3] Ce titre, exprimé par le participe aoriste, ne laisse pas d'offrir quelque chose d'assez insolite, pour un commandement tel que celui dont il s'agit, et qui est toujours exprimé sur les marbres grecs sous une forme actuelle.

une époque relativement assez récente. Mais je crois être fondé à affirmer que la vraie leçon est : ΜΑΙΟC ΠΑΚΥΛΛΟΥ, de même que les deux noms de la première ligne, dont la lettre finale m'a paru incertaine entre Υ et C, doivent, selon toute apparence, se lire : ΠΑΚΙΟC ΝΥΜΦΙΟΥ. Ce nom de ΠΑΚΥΛΛΟC, dérivé du même radical que ΠΑΚΙΟC, appartient évidemment à la langue des indigènes de la Campanie, aux Osques de Cumes et de Capoue, habitant en commun avec les Grecs. Effectivement, le nom de ΠΑΚΙΟC s'est rencontré sur une inscription grecque de Cumes[1], qui s'éloigne si peu de l'âge et de la localité de notre inscription d'Ischia, qu'il en résulte pour la leçon qu'elle nous offre une autorité péremptoire; et l'on connaît, d'ailleurs, par un trait célèbre de l'histoire romaine, par la délibération qui eut lieu dans le sénat à l'occasion de l'abolition des Bacchanales[2], le nom d'*Annia Paculla,* cette femme de Capoue, qui avait présidé à l'institution de ces mystères licencieux. Sauf la différence que j'ai relevée, et qui ne concerne que des noms propres dont je crois avoir justifié par ces exemples la forme empruntée à la langue de la Campanie, notre inscription ne saurait être entendue autrement qu'elle ne l'a été par Ignarra, ce qui revient à la traduction suivante :

Pakios, fils de Nymphios,
Maïos, fils de Pakillos,
investis du commandement,
et leurs soldats,
ont élevé
ce retranchement.

[1] Cette inscription, publiée d'abord par M. le chanoine Jorio, *Guida di Pozzuoli,* tav. II, n. 20, p. 119, a été reproduite dans ma *Lettre à M. Schorn,* n. 45, p. 79.

[2] Tit. Liv. XXXIX, 13: Pacullam Anniam Campanam sacerdotem.

Du reste, ce que cette inscription, si curieuse par le lieu même qui la présente et par la forme sous laquelle elle s'y produit, offre peut-être de plus intéressant, c'est qu'elle nous procure le moyen de reconnaître dans l'histoire le fait auquel elle se rapporte, et d'en déterminer l'époque. Dans le dénombrement fait par Strabon[1] des diverses colonies grecques qu'avait reçues l'île d'Ischia, nommée alors *Pithéchuses,* et qui en furent chassées successivement par les éruptions volcaniques et les tremblements de terre dont cette île était le théâtre[2], il cite une *colonie syracusaine* envoyée par le roi Hiéron, et il ajoute que cette colonie se vit obligée à son tour *d'abandonner les retranchements*[3] *qu'elle avait élevés.* On peut croire, sans se faire trop d'illusion, que Strabon désigne ici le *mur* dont il est parlé dans notre inscription, et qui, construit en quartiers de roches basaltiques, était en effet un ouvrage assez remarquable dans son genre et à cette place pour mériter une mention dans l'histoire, lorsque, d'ailleurs, la localité toute volcanique où se trouve cette inscription, à la base même de l'*Épomée*, ancien volcan éteint, s'accorde si bien avec la cause assignée par Strabon à la dispersion de la colonie syracusaine. Il semble donc bien difficile de méconnaître le rapport qui existe entre le fait historique dont il s'agit et le monument qui nous occupe; et il ne reste plus qu'à déter-

[1] Strabon. l. v, p. 248 : Οἱ πεμφθέντες παρὰ Ἱέρωνος τοῦ τυράννου τῶν Συρακουσίων ἐξέλιπον τὸ κατασκευασθὲν ὑφ' ἑαυτῶν ΤΕΪΧΟΣ καὶ τὴν νῆσον.

[2] Voy. à ce sujet les nombreux témoignages rassemblés par Wernsdorf, *Poët. lat. minor.* t. IV, *Excurs. III*, p. 352, sqq.

[3] Je n'ignore pas qu'il y a quelque difficulté à admettre le mot *τοιχίον* de notre inscription comme équivalent de celui de *τεῖχος*, employé par Strabon, et qui est véritablement le mot propre; mais, d'un autre côté, un *mur construit par des soldats,* tel que celui dont il s'agit ici, ne peut être qu'un *retranchement,* tel que celui qui est indiqué par Strabon; et l'analogie, qui est ici dans les choses encore plus que dans les mots, oblige à admettre une synonymie qui n'est pas dans l'usage ordinaire de la langue.

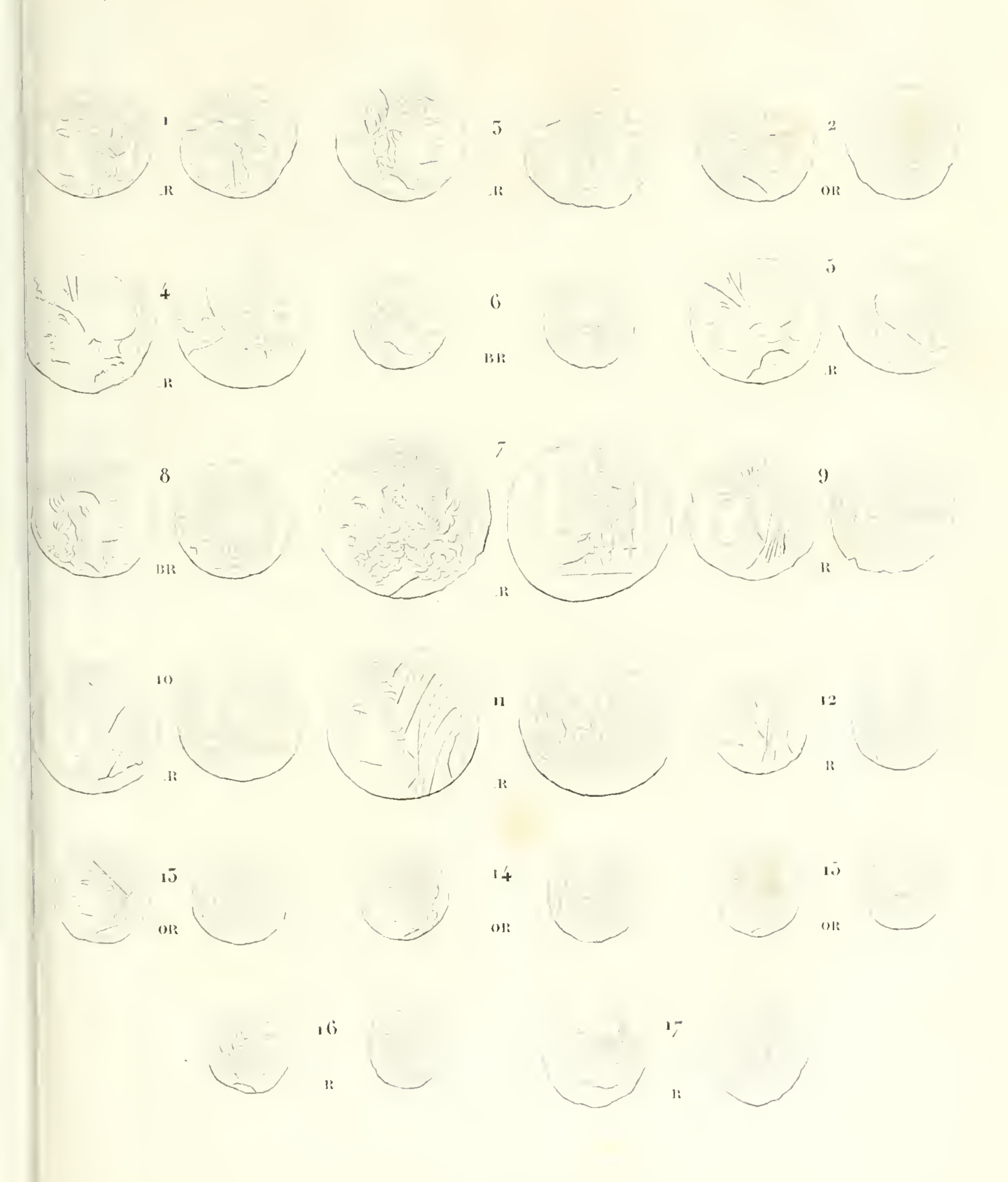
miner l'époque à laquelle peuvent appartenir l'un et l'autre. Strabon se contente de nommer *Hiéron, tyran de Syracuses*, sans rien dire qui puisse nous mettre à même de décider s'il a voulu parler du *premier prince* de ce nom, dont le règne s'étendit de l'an 478 à l'an 466 avant notre ère, ou bien du *second Hiéron*, dont la longue et prospère domination remplit plus de la moitié du troisième siècle avant notre ère. Aucun des commentateurs de Strabon n'a cherché à résoudre cette question, si ce n'est le dernier interprète français, qui s'est décidé pour *Hiéron Ier*, mais sans alléguer aucune preuve à l'appui de son opinion, et sans faire mention de notre inscription d'Ischia, qui cependant ne paraît pas lui être restée tout à fait inconnue [1]. Il est néanmoins bien plus probable qu'il s'agit en effet d'*Hiéron II*, dont la renommée plus récente et plus généralement répandue au siècle de Strabon, à cause de ses longs rapports et de ses liaisons intimes avec les Romains, rendait moins nécessaires les explications que Strabon n'eût pu supprimer, s'il eût voulu parler de l'ancien Hiéron. Mais ce qui tranche tout à fait la question, c'est le style même aussi bien que l'orthographe de notre inscription, qui ne peuvent convenir au siècle d'*Hiéron Ier* [2], tandis qu'ils s'accordent parfaite-

[1] *Strabon*, trad. franç. t. II, p. 271, 1). Le traducteur se contente de dire à ce sujet : *Nous ne pensons pas qu'il puisse s'agir d'Hiéron II*; et plus bas, il ajoute : *Certaines ruines qui se voient dans l'île d'Ischia* (il devait citer l'inscription même) *ne pourraient-elles pas être des restes de la forteresse dont les Syracusains avaient commencé* (pourquoi *commencé?*) *la construction;* et il cite en note, Ignarra, *de Palæstr. Neapolit.* p. 304, n. 20; il devait citer, p. 301, n. 20.

[2] Nous possédons un monument paléographique du règne d'Hiéron Ier, qui dispense de toute autre explication, dans le célèbre casque en bronze d'Olympie, dont l'inscription a exercé le savoir de tant d'habiles philologues; voy. Bröndsted, *Kunstblatt*, 1821, n. 65; Boissonade, *Klassic. Journal*, vol. XIX, p. 301; Thiersch, *Kunstblatt*, 1821, n. 26; Sillig, *Amalthea*, t. II, p. 231, ff.; Boeckh, *Corp. Inscr. gr.* n. 16, t. I, p. 34-35; Cf. *Amalthea*, t. III, p. 55-64. Je ne puis dissimuler que, dans son commentaire sur l'inscription de ce casque votif, M. Boeckh rapporte le passage en question de Strabon à la victoire d'Hié-

ment, d'après la forme alexandrine des caractères, avec l'époque d'Hiéron II. On ne m'opposera pas que la forme campanienne des noms des deux commandants semble exclure l'idée d'une colonie syracusaine; des causes, que nous ne pouvons connaître, mais dont il nous est facile de nous rendre compte, pouvaient avoir induit le roi de Syracuses à employer, dans l'exécution de ce retranchement, l'expérience et l'habileté d'hommes du pays, de citoyens considérables de Cumes, attachés au parti de ce prince et dévoués à ses intérêts. Nous avons donc ici, suivant toutes les probabilités, un monument bien rare et bien précieux d'un établissement syracusain formé dans l'île d'Ischia vers le milieu du troisième siècle avant notre ère, et détruit à sa naissance par les éruptions volcaniques, malgré le retranchement qui le protégeait; et ce monument, resté si longtemps caché à une hauteur presque inabordable, est, avec une phrase obscure de Strabon, le seul témoignage qui nous soit parvenu de cette colonie syracusaine du règne florissant d'Hiéron II, dont la mention ne se trouve pas dans notre *Histoire des Colonies grecques*.

ron Ier sur les Tyrrhéniens de Cumes (Olymp. LXXVI, 3), Diodor. Sic. XI, 51. Mais, comme rien ne s'oppose à ce qu'une colonie syracusaine ait été envoyée par Hiéron II en des lieux occupés du temps d'Hiéron Ier par un premier établissement syracusain; et comme la teneur et le style de notre inscription ne peuvent appartenir au siècle d'Hiéron Ier, je maintiens l'application que j'ai faite du texte de Strabon à notre inscription d'Ischia, qui, si elle eût été connue du célèbre philologue de Berlin, l'eût peut-être porté à modifier son opinion.


1
Æ
3
Æ
2
OR
4
Æ
6
BR
5
Æ
8
BR
7
Æ
9
R
10
Æ
11
Æ
12
R
13
OR
14
OR
15
OR
16
R
17
R

EXAMEN

DES CAUSES GÉNÉRALES

QUI,

CHEZ LES GRECS ET LES ROMAINS,

DURENT S'OPPOSER AU DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION,

ET EN FAVORISER L'ACCROISSEMENT DANS L'EMPIRE PERSAN,

PAR M. DUREAU DE LA MALLE.

Lorsque l'on examine avec quelque attention l'ensemble des mœurs, des institutions, des usages et des lois des Grecs et des Romains, on est frappé du grand nombre d'obstacles que toutes ces causes réunies durent apporter à l'accroissement de la population.

Lu le 13 avril 1832.

Cependant cette vue, qui me paraît si juste et si bien fondée qu'elle devrait être une vérité banale, a encore aujourd'hui le mérite d'être neuve, tant les impressions tenaces de notre enfance, nourrie des récits de la puissance d'Athènes, de Sparte et de Rome, tant les idées vagues ou fausses, puisées dans ces premières études, ont perverti notre jugement, et pour ainsi dire fasciné nos esprits.

En effet, si chez les Grecs ou les Romains nous considérons la société en masse, elle ne se compose que d'hommes libres ou d'esclaves; si nous regardons le gouvernement, ce sont partout des républiques où le nombre des citoyens est limité par la constitution. Le peuple, investi du pouvoir judiciaire et législatif, est une véritable noblesse, une oligarchie étendue; et dans ces classes les familles tendent toujours à se restreindre : l'oligarchie héréditaire tend toujours à se resserrer.

Les lois fixent un cens pour la participation au pouvoir; elles bornent le nombre des citoyens actifs: aussi, par une conséquence logique, dans cette forme de gouvernement, elles permettent l'avortement, l'infanticide, l'exposition des enfants; elles donnent à l'autorité paternelle un pouvoir illimité. Les femmes, les enfants en bas âge sont rangés, non dans la classe des *personnes,* mais dans celle des *choses;* on peut s'en défaire comme d'un meuble inutile. Enfin, mœurs, usages, intérêts, institutions civiles et politiques, tout, chez les Grecs et les Romains, tend à affaiblir l'amour paternel et maternel, et à détruire les sentiments naturels de tendresse que le Créateur avait imprimés dans le cœur de l'homme, comme le plus sûr garant de la reproduction et de la conservation de l'espèce.

Je serais même porté à croire que la fixation du cens et du nombre des citoyens admis à l'exercice des droits politiques a causé l'extension des goûts contre nature, et produit ce nombre immense de courtisanes qui, dans Rome et dans Athènes, étaient toujours tolérées, souvent même autorisées par les lois; tant la conséquence d'un principe qui viole les lois naturelles conduit, par une déviation inévitable, aux désordres les plus honteux.

En résumé, tous les législateurs anciens dont les institu-

tions nous restent, tous ceux, tels que Platon, Aristote et Cicéron, qui se sont efforcés d'atteindre le beau idéal dans la création de leurs républiques, semblent avoir mis autant de soin à restreindre la population, que, dans nos états modernes, nous en mettons à favoriser son accroissement; aussi l'antiquité ne nous offre que de rares exemples de familles nombreuses.

Maintenant, si nous considérons une autre classe de la société, celle des esclaves, les mêmes obstacles à l'accroissement de la population s'y reproduisent, mais avec plus de persistance et d'énergie. La définition de l'esclave par Varron [1], qui le range, avec les bœufs et les chariots, au nombre des instruments agricoles, en le distinguant seulement par la qualification d'*instrumentum vocale,* prouve à elle seule l'état misérable de la population servile dans l'antiquité. Chez les Grecs et les Romains, la condition très-dure de ces malheureux, mal vêtus, mal logés, mal nourris, condamnés aux travaux des mines, de la mouture des grains, aux fonctions les plus pénibles et les plus délétères dans la marine, les manufactures et les applications des procédés de l'industrie, leur inspirait nécessairement peu de désir de propager leur race. De plus, le nombre des esclaves femelles était très-borné [2]; on en consacrait un bon nombre à la prostitution, et les filles de joie sont, comme on le sait, ineptes à la génération. Le Digeste [3], dans cette phrase d'Ulpien, offre un tableau curieux et dégoûtant des mœurs romaines : « Nam in multorum honestorum virorum prædiis lupanaria exercentur. » Les maîtres imposaient à cette classe de serviteurs un célibat rigoureux [4];

[1] *De Re rust.* I, XVII, 1.

[2] M. Letronne, Pop. de l'Attique, *Mém. Acad. des Inscr.* t. VI, p. 196.

[3] V, III, 27.

[4] Xénophon, *Œconomiq.* 844, D. ed. Leunclav. fol. Plut. *in Cat. maj.* c. 21, t. II, p. 592, ed. Reisk.

ils ne pouvaient jamais s'allier avec les classes libres; en outre, la modicité du prix des esclaves adultes (370 à 460 francs chez les Grecs jusqu'à Alexandre) empêchait l'intérêt personnel de trouver du profit à en élever. Considérés comme des bêtes de somme ou de trait, on usait, on abusait de leur force. Le calcul inhumain de l'avarice trouvait du profit à détruire par un travail excessif, dans un temps donné, une machine animée qu'il était sûr de remplacer à peu de frais; très-souvent, chose horrible à penser, la mesure de leurs bénéfices était pour les maîtres en proportion de leur impitoyable sévérité[1].

Il est évident, ce me semble, que ce pouvoir illimité des Grecs et des Romains sur leurs esclaves, et même sur leurs femmes et leurs enfants, dérivait de la vie sauvage des tribus de chasseurs ou de nomades dont ils tiraient leur origine, et de ce que, depuis la fondation des villes et l'établissement des sociétés, les lois n'avaient pu que consacrer, reproduire, ou légèrement modifier les mœurs, les usages, les habitudes primitives des peuplades barbares qu'elles entreprenaient de policer.

Je dois maintenant fournir les preuves des considérations que je viens d'exposer, et ma tâche devient facile, car les témoignages se présentent en foule dans tous les écrits qui nous restent de l'antiquité grecque et romaine. Je réunirai, je choisirai les plus authentiques, les plus importants; je me contenterai d'indiquer les autres; ma seule crainte est que, dès le premier exposé, mon opinion ne paraisse si évidente à tous les bons esprits, qu'ils ne regardent d'avance les preuves destinées à la justifier comme un amas de citations inutiles et superflues.

[1] On proposait, dit Cicéron, *de Offic.* III, 23, comme un lieu commun d'exercice oratoire, si, dans une tempête, pour alléger le navire, on devait sacrifier un cheval de prix ou un esclave de peu de valeur.

Aristote[1] pose en principe « qu'une république sagement réglée doit être composée d'un nombre donné de citoyens et d'une étendue bornée pour le territoire : il conclut qu'elle est dans une juste proportion lorsqu'elle renferme un nombre de citoyens ayant des moyens suffisants pour vivre, et pouvant tous se connaître : il exige la même condition pour le territoire, parce que la connaissance du terrain est un des bons moyens de défense. »

Platon[2] ne veut dans sa république que 5,040 citoyens. Athènes, du temps de Solon[3], n'en comptait que 10,800; elle ne porta ce nombre qu'à 20,000, en *maximum*, depuis l'époque de Périclès jusqu'à celle d'Alexandre[4]. Sparte n'en eut au plus que 7,000. Ainsi les faits prouvent, comme l'a établi mon savant confrère M. Letronne, dont je cite les propres expressions, « que la limitation du nombre des citoyens était la base des gouvernements de la Grèce et particulièrement des gouvernements républicains, et que Platon et Aristote n'ont fait que poser en principe, dans les plans de leurs républiques, une loi active et existante dans les états dont ils observaient la marche et les institutions. »

J'ai avancé, ce qu'on aurait peine à croire tant cela révolte la morale, que les lois, les constitutions données par quelques-uns des sept sages de la Grèce, permettaient, ordonnaient même *l'avortement*[5], *l'infanticide, l'exposition des enfants;* qu'elles rangeaient souvent les enfants et les femmes dans la

[1] *Polit.* VII, 4, 5.

[2] *De Leg.* V, p. 737, ed. Serrani.

[3] Pollux, VIII, c. IX, segm. III.

[4] Thucyd. II, 13; Demosth. *contra Aristogit.* I, pag. 497, B. voyez Boeckh. *Écon. polit. des Athéniens*, liv. I, cap. VII, et M. Letronne, *Mem. Acad. des Inscr.* t. VI, p. 186, 190.

[5] En Perse, au contraire, toute conjonction opposée à la nature était punie par la loi de Zoroastre, même la fornication et l'onanisme; il y avait des peines spirituelles et corporelles contre ces délits. Voyez le *Patet d'Aderbad*, dans le Zend-Avesta, t. II, p. 33, tr. d'Anquetil; le *Khod Patet*, 35-40. *ibid.* 46.

classe des choses et non dans celle des personnes. Voici les preuves à l'appui de cette assertion. Plutarque[1] nous dit qu'avant Solon la plupart des Athéniens vendaient leurs propres enfants, car il n'y avait point de loi qui l'empêchât. Ce sont ses propres expressions. Solon restreignit ce droit; mais il permit néanmoins[2] au père de famille de vendre sa fille ou sa sœur en cas de mauvaise conduite. Sextus Empiricus[3] et Héliodore[4] assurent même qu'il attribua aux pères le droit de donner la mort à leurs enfants. Plaute[5] dans sa comédie du *Perse*, qui représente les mœurs athéniennes, donne la preuve que les pères avaient le droit de vendre leurs enfants. Ces droits exorbitants, sanctionnés par les lois des douze tables, subsistèrent chez les Romains jusqu'au règne d'Alexandre Sevère, et, quoique l'amour paternel rendît leur exercice assez rare, ils restèrent inscrits dans les lois[6]. Quant au droit du père de décider de la vie ou de la mort de ses enfants, au moment de leur naissance, et même jusqu'à l'âge de trois ans, époque de leur inscription sur les registres de la tribu, le fait est si connu qu'il suffit de l'indiquer. Je citerai seulement Aristote, autorité bien imposante[7], qui admet, comme un fait démontré, dans l'examen de la constitution crétoise, que ces lois barbares avaient pour but de restreindre la population. « Je ne parlerai pas ici, dit-il, *ni de la loi sur le divorce, ni des encouragements donnés à l'amour antiphysique pour arrêter l'accroissement de la population.* »

[1] *Solon*, cap. XIII, tom. I, pag. 338, ed. Reisk.

[2] Plut. *in Solon*, p. 361 sq.

[3] *Pyrrhon. Hypot.* lib. III, c. XXIV, p. 180.

[4] Æthiop. lib. I, p. 24.

[5] Act. III, sc. 1.

VIRGO.

Tun' ventris causa filiam vendis tuam?

SATURIO.

Mirum, quin regis Philippi causa, aut Attali
Te potius vendam, quam mea, quæ sis mea.
. . . .
Meum, opinor, imperium in te, non in me tibi est.

VIRGO.

Tua istæc potestas est, pater. . . . .

[6] *Digest*, XLVIII, VIII, 2 *ad leg. Cornel. de Sicariis*.

[7] *Polit.* II, 10.

Strabon[1] reproduit ce fait avec de grands détails que je supprime et par égard pour la décence et parce qu'ils sont, du moins en partie, étrangers à mon sujet.

Cet amour, si honteux dans nos mœurs, était regardé comme utile et louable à Sparte, à Thèbes, chez les peuples dont les mœurs étaient les plus rudes et les plus sévères. Plutarque[2] cite la loi que porta Solon pour défendre aux esclaves de se parfumer et d'aimer les jeunes garçons, et les écrits de ce sage dans lesquels, mettant cette passion au nombre des inclinations les plus louables et les plus vertueuses, il voulait inviter les hommes libres à se livrer à ce penchant, et en éloigner ceux qui par la bassesse de leur condition en étaient indignes.

Ainsi Minos, Solon, presque tous les sages et les législateurs de la Grèce prescrivaient, encourageaient ces amours infâmes. Si nous n'avions pas le passage formel d'Aristote que je viens de rapporter, on m'accuserait sans doute d'avoir torturé les faits pour en déduire un système, tandis qu'il est évident que, le nombre des citoyens étant limité dans presque toutes les républiques de la Grèce, l'amour antiphysique était une mesure politique employée par les législateurs pour restreindre l'accroissement de la population[3].

[1] X, p. 483.

[2] *In Solon*, c. 1, t. I, p. 315, ed. Reisk.

[3] « La débauche la plus contraire à la nature régnait chez les Khans Usbeks, descendants des chefs de hordes conquérants de l'Asie centrale et septentrionale sous Gengis-Khan, et après lui sous Timour. Cette dépravation de mœurs était portée si loin, qu'on regardait comme un préjugé défavorable, et même comme une faiblesse et une sorte de tache, l'exemption du vice le plus honteux. » (Extrait de l'article de M. de Sacy, sur les mémoires de Baber, trad. par Leyden et Erskine, *Journ. des Savants*, juin 1829, p. 331.) Il serait curieux de rechercher si, comme en Grèce, la pédérastie n'avait pas chez les Usbecks un motif et un but politique.

L'avortement est encore actuellement l'un des fléaux qui affligent et affaiblissent le plus l'empire Ottoman. Ce fait m'a été fourni par mon savant confrère Amédée Jaubert, qui a passé tant d'années chez les Turcs et qui les connaît si bien.

Dans presque toute la Grèce, comme je l'ai dit, le père avait le droit de décider, sans appel, de la vie ou de la mort de ses enfants. Dès qu'il sont nés, on les étend à ses pieds, s'il les prend dans ses bras, ils sont sauvés; s'il n'est pas assez riche pour les élever, ou s'ils ont certains vices de conformation, il détourne les yeux, et l'on va les exposer ou leur ôter la vie[1]. Platon approuva[2] cette barbarie que les lois défendaient à Thèbes, exception remarquée par Elien[3]. Enfin Aristote[4] dit positivement : « C'est à la loi à déterminer quels sont les nouveaux nés qui doivent être exposés ou nourris; on ne doit élever ni les monstres, ni les enfants privés de quelques membres. S'il est nécessaire d'arrêter l'excès de la population, et que les institutions et les mœurs mettent obstacle à l'exposition des nouveaux nés, le magistrat fixera aux époux le nombre de leurs enfants; si la mère vient à concevoir au delà du nombre prescrit, elle sera tenue de se faire avorter avant que l'embryon soit animé. »

Platon[5] prescrit aussi cette atrocité et en donne les motifs. « Les magistrats, dit-il, régleront le nombre des mariages, de sorte que celui des citoyens soit toujours à peu près le même, en remplaçant ceux que la guerre, les maladies, les accidents imprévus peuvent enlever; cette mesure empêchera la cité d'être trop petite ou trop grande. Les enfants des hommes pervers, ceux qui naîtraient difformes, les fruits illégitimes, les enfants des père et mère trop âgés, seront exposés; *on ne doit pas en surcharger la république.* »

Pourquoi, demandera-t-on, des nations éclairées et sensibles outrageaient-elles ainsi les lois de la nature? C'est que,

[1] Terent. *Heautontim.* act. IV, sc. I, Plaut. *passim.*

[2] *De Rep.* lib. V, t. II, p. 460, C.

[3] *Var. Hist.* II, 7.

[4] *Polit.* VIII, 16.

[5] *Rep.* V, p. 460 sqq.

chez elles, le nombre des citoyens étant fixé par la constitution fondamentale de l'état, elles craignaient d'augmenter la population; c'est que, chez elles encore, tout citoyen étant soldat, la patrie ne prenait aucun intérêt au sort d'un homme qui ne lui serait jamais utile, et qui tomberait nécessairement à sa charge.

J'ai dit que toutes les républiques de la Grèce, quelque forme de gouvernement qu'elles eussent adopté, monarchique, aristocratique ou démocratique, n'étaient réellement que des oligarchies plus ou moins étendues, et que, dans ces états, où les lois fixent un cens pour la participation au pouvoir, où les classes privilégiées sont investies du droit électoral, de l'autorité judiciaire et législative, les familles tendent toujours à se restreindre; que l'oligarchie héréditaire tend toujours à se resserrer.

S'il y a en économie politique une vérité générale bien démontrée, c'est que la population diminue dans les classes riches, et s'accroît dans les familles pauvres; ainsi, à Paris, où il règne plus d'aisance que dans le reste du royaume, la moyenne des enfants par ménage n'est que de 3 1/3, nombre insuffisant pour maintenir la population au même niveau, puisqu'à vingt ans la moitié des enfants a péri avant de se marier. Si l'on prend la même moyenne sur les deux cent mille électeurs, elle se trouve encore plus faible. Cependant la population totale augmente par an de $\frac{1}{120}$. Il est facile de prouver que les classes des citoyens libres, participant au pouvoir, chez les Grecs et les Romains, virent constamment diminuer le nombre de leurs représentants, et qu'elles ne purent se maintenir que par les adoptions, que par des adjonctions successives; soit de *métœques*, soit de plébéiens, soit de peuples conquis. Deux chapitres curieux de Ta-

cite[1] montrent que sous Néron le corps des affranchis remplissait les tribus, les décuries, les cohortes, et qu'un grand nombre de chevaliers, de sénateurs même, sortaient de cette classe inférieure.

Prenons d'abord un exemple dans l'oligarchie. J. César et Auguste élevèrent quelques familles au patriciat, parce que, dans les anciennes maisons, il y avait eu tant d'extinctions[2], qu'on ne pouvait plus pourvoir aux emplois du sacerdoce selon les anciens usages; il n'existait plus alors que cinquante familles patriciennes[3]. L'exemple de tous les âges et de tous les lieux, l'histoire de la noblesse territoriale assujettie à des preuves, nous apprennent que les familles s'éteignent très-promptement dans les maisons, tant que l'on exige une naissance exempte de dérogation. Niebur[4], dans son chapitre sur les maisons patriciennes, a démontré ce fait pour la noblesse de Rome. Il en fut de même à Sparte et à Athènes pour les 7,000, pour les 20,000 citoyens actifs, qui, assujettis aux mêmes obligations que les patriciens romains, étaient en effet une véritable noblesse, quoiqu'elle portât le nom de peuple.

Nous savons que dans l'Attique, lors de l'établissement des tribus, le nombre des citoyens était de 10,800[5]. Nous connaissons aussi une loi de Solon qui accordait le droit de cité aux étrangers qui venaient se fixer à Athènes, et les obligeait même à le demander au peuple dans un bref délai[6]; on peut induire de cette loi que le nombre des citoyens fixé par la constitution diminuait déjà graduellement, et qu'une adjonction successive de *métœques* était nécessaire pour le compléter.

[1] *Annal.* XIII, 26, 27.

[2] Niebuhr, *Hist. rom.* t. II, p. 34, tr. fr.

[3] Le même d'après Denis d'Halic. I, 85, p. 72, c.

[4] *Hist. rom.* t. II, p. 41.

[5] Pollux, VIII, c. IX; Boeckh, *Éc. pol. des Athén.* liv. I, ch. VII, t. I, p. 55, tr. fr.

[6] Petit, *Leg. attic.* II, III, § 130.

MM. Letronne[1], et Boeckh[2], dans leurs profondes recherches sur la population de l'Attique, ont prouvé que la population libre resta fixée à peu près au même nombre, 19 à 20,000 citoyens actifs, depuis l'époque d'Hérodote jusqu'à celle de Démosthène, c'est-à-dire pendant plus d'un siècle, et que néanmoins elle n'a pas été stationnaire, mais qu'on remplaçait, par une fusion de *métœques* et par l'admission de nouveaux citoyens[3], ceux que la marche de la population ne suffisait pas à reproduire. Ils ont assigné pour cause de cette diminution les épidémies, la guerre, l'envoi des colonies, et ont négligé l'appréciation de l'*obstacle privatif* si bien déterminé par Malthus, élément constant et invariable, qui entraîne inévitablement la décroissance du nombre des individus et des familles dans les classes privilégiées.

Le fait de la destruction graduelle et constante des classes privilégiées, lorsqu'elles ne se recrutent pas par des admissions de prolétaires ou d'étrangers, est démontré jusqu'à l'évidence par l'histoire des six siècles de Sparte compris entre Agis et Lycurgue.

Ce législateur ayant établi, comme on le sait, l'égalité des biens, avait partagé le territoire de Sparte en neuf mille portions qu'il distribua à un pareil nombre de citoyens[4]. Lycurgue donna ses lois l'an 866 avant l'ère chrétienne, du moins c'est l'époque le plus généralement adoptée[5]; eh bien! sous Agis, 243 avant J. C. il ne restait plus que 700 Spartiates naturels;

[1] *Mém. Acad. Inscr.* t. VI, p. 185.

[2] Liv. I, ch. VII, p. 55 à 60, tr. fr.

[3] Nommément sous l'archontat d'Euclide, Olymp. 94, 2. Sous celui de Lysimachide, Olymp. 83, 4, il n'y avait que 14,040 Athéniens légitimes au-dessus de 18 ans; 4,760 furent vendus pour s'être introduits parmi les citoyens. Vid. Philoch. *in Schol. Arist. Vesp.* 716; Plutarch. *Pericl* 37.

[4] Plutarch *in Lycurg.* c. VIII, tom. I, p. 175.

[5] Larcher, trad. d'Hérod. t. VII, p. 490.

Plutarque l'affirme positivement[1], et de ces 700 il n'y en avait, à peu près, que 100 qui eussent conservé leur héritage.

Cependant nous savons que Sparte possédait un sol fertile, jouissait d'un climat salubre, et que, grâce à la constitution de Lycurgue, elle fut pendant le cours de ces six cents années, exempte des séditions, des invasions, des bouleversements politiques qui affligèrent les autres états de la Grèce; qu'elle n'envoya au dehors que peu de colonies, et presque point de Spartiates proprement dits. Ainsi cette diminution si remarquable du nombre des citoyens actifs ne peut être attribuée qu'à la loi constante et invariable de la société, qui veut que les familles jouissant d'une certaine aisance ou de priviléges politiques voient successivement décroître le nombre des individus qui les composent. Ce fait s'explique naturellement par l'effet des lois civiles de Lycurgue. Suivant ces lois, un chef de famille ne pouvait ni acheter, ni vendre une portion de terrain; mais il pouvait la donner pendant sa vie et la léguer par son testament à qui il voulait[2]; il ne lui était pas néanmoins permis de la partager : l'aîné de ses enfants recueillait la succession, comme, dans la maison royale, l'aîné succède de droit à la couronne[3].

Aristote remarque[4] que ces lois ont amené une concentration excessive des propriétés, et que de plus les femmes sont devenues propriétaires des $\frac{2}{5}$ des fonds, parce qu'un grand nombre d'entre elles sont restées uniques héritières. « Il en est résulté, dit-il, que la Laconie, qui pouvait fournir 1,500 cavaliers et 30,000 hommes d'infanterie, compte à peine aujourd'hui 1,000 guerriers. On dit que les anciens rois don-

[1] *In Agide*, c. v, t. IV, p. 505. Cf. Arist. *Republ.* II, 9.

[2] Arist. *de Rep.* II, 9.

[3] Herod. V, 42.

[4] Arist. *de Rep.* II, 9.

naient le droit de citoyen à des étrangers; qu'ils réparaient ainsi le vide de la population, et que Sparte avait alors 10,000 citoyens : que le fait soit vrai ou non, je maintiens, dit Aristote, que l'égalité des fortunes est le meilleur moyen pour augmenter la population. »

Je ne ferai qu'indiquer ici, comme un obstacle secondaire à l'accroissement de la population, les lois civiles qui, chez les Grecs, fixaient l'âge nécessaire pour contracter le mariage; c'était, à Sparte, trente ans pour les hommes et vingt pour les femmes[1]. Platon, dans sa République, prescrit ces mêmes limites[2]. Aristote exige[3] que les hommes aient au moins trente-sept ans, et les femmes dix-huit. On sentira facilement, sans qu'il soit nécessaire de l'indiquer, que dans les climats chauds de la Grèce et de l'Asie mineure, où les femmes sont plus tôt nubiles et cessent plus tôt d'être fécondes, et où les hommes conservent moins longtemps leur virilité, cette fixation tardive de l'âge légal du mariage devait mettre encore un obstacle au développement de la population libre.

D'après les lois que Charondas établit à Thurium, ceux qui se mariaient en secondes noces, ayant des enfants, étaient privés des droits politiques[4]; il avait permis le divorce sans conditions restrictives. Une loi postérieure permit au mari et à la femme divorcés de se remarier, mais avec une personne plus âgée que celle dont ils s'étaient séparés[5]. Cette mesure, qui avait pour but de consacrer la sainteté et l'indissolubilité du mariage, ne devait-elle pas aussi parfois entraver un peu le développement de la reproduction de l'espèce humaine?

[1] *Anach.* de Barthél. ch. XLVII, note 11.
[2] *De Rep.* V, t. II, p. 460.
[3] *De Rep.* VII, 16.
[4] Diod. Sic. XII, 12.
[5] Diod. XII, 18.

On peut compter encore parmi les causes générales qui, chez les Grecs et les Romains, durent s'opposer à l'accroissement de la population, la barbarie du droit de la guerre en usage chez ces peuples. On sait que, dans leurs expéditions, ils détruisaient tous les grains, tous les arbres fruitiers; que dans les batailles ils faisaient très-peu de prisonniers, et que, lorsqu'une ville assiégée était prise de force, ils passaient au fil de l'épée tous les hommes en âge de porter les armes, et vendaient à l'encan, comme de vils troupeaux, les femmes, les enfants, les vieillards et les esclaves. Cet usage barbare, dont j'ai exposé l'influence et les effets dans mon ouvrage sur la Poliorcétique des anciens[1], cet usage qui a été la cause, et qui donne l'explication des longues résistances de Véies, de Numance, et de tant d'autres villes, cette manière barbare de faire la guerre et d'abuser de la victoire, devait diminuer la population bien autrement que chez nous, où ce fléau n'atteint guère que les armées combattantes.

Je n'ajouterai que peu de mots à ce que j'ai déjà dit sur les esclaves; ils étaient beaucoup moins nombreux chez les Grecs qu'on ne l'a cru jusqu'ici[2]. Voici les faits sur lesquels se base cette opinion : d'abord le petit nombre des esclaves femelles relativement à celui des mâles. MM. Letronne[3] et Boeckh[4] disent positivement : « On n'entretenait que peu de femmes parmi les esclaves; peu d'entre elles seulement étaient mariées. » Après les savantes recherches de deux hommes aussi habiles, je n'ajouterai qu'un fait; c'est que le mariage n'était permis aux esclaves que dans l'Attique. Dans le reste de la

[1] Disc. prélim. p. viij.

[2] Chez les Athéniens, où ils étaient plus nombreux que dans le reste de la Grèce, il y avait à peine un esclave pour un homme libre. Letronne, Mémoire sur la Population de l'Attique. (*Mém. de l'Acad. des Inscr.* t. VI, p. 220.)

[3] L. c.

[4] L. c.

Grèce et dans l'Italie romaine ce privilége leur était interdit; vingt passages des comédies de Plaute le prouvent jusqu'à l'évidence.

De plus, cette partie de la population ne se recrutait guère que par la vente des prisonniers de guerre, c'est-à-dire aux dépens de la population libre. Elle ne se maintenait ou ne s'augmentait que par des moyens de destruction. Le rapport des hommes libres aux esclaves pouvait changer : le nombre de la population totale ne pouvait guère s'accroître.

Le bas prix des esclaves dans la Grèce, avant le règne d'Alexandre, rendait leur reproduction inutile et désavantageuse; en effet, j'ai prouvé[1] que le prix moyen d'un esclave mâle, adulte, propre aux travaux de la terre ou des mines, fut de 400 à 500 drachmes (350 à 440 francs). Il est évident que les frais de nourriture et d'éducation de l'esclave eussent dépassé de beaucoup sa valeur commerciale à l'âge de puberté. Or, en fait d'animaux utiles, et les serfs grecs ou romains étaient rangés dans cette catégorie, on n'élève, on ne multiplie que ceux dont la vente peut couvrir, et au delà, les frais de nourriture et de production.

Les Grecs avaient encore une autre sorte d'esclaves qui provenaient de la conquête d'un territoire, ou de la transplantation de ses habitants; les Hilotes de Sparte, les Périœces en Crète, les Pénestes en Thessalie, étaient à peu près des serfs attachés à la glèbe, mais dans une condition plus dure que celle des serfs féodaux. La rigueur de leur sort devait leur inspirer peu de désir de se reproduire dans une génération destinée à l'opprobre, aux souffrances et à la misère; leurs révoltes fréquentes attestent la dureté du joug qui pesait sur leurs têtes[2]. A Sparte le principe du gouvernement

[1] *Écon. polit. des Rom.* t. I, p. 143, 144. [2] Aristot. *de Rep.* II. 9, t. II, p. 328.

était d'entraver la reproduction de cette race, de la contenir par des rigueurs outrées, de la réduire par des exécutions atroces. Qui ne connaît cette affreuse cryptie, cette chasse aux Hilotes, établie par les lois de Lycurgue[1], qui ordonnaient aux jeunes Spartiates de se répandre, la nuit, dans la campagne, armés de poignards, et d'égorger tous les Hilotes qu'ils trouveraient sur leur chemin? Thucydide[2], Diodore[3] et Plutarque[4] attestent que, dans la guerre du Péloponnèse, lorsque Pylos était au pouvoir des Athéniens, les Spartiates, pour prévenir un soulèvement des Hilotes, en choisirent deux mille des plus braves, leur donnèrent la liberté, et les firent tous disparaître, sans qu'on sût de quelle manière ils avaient péri. Ce fait prouve que les bassesses de la ruse, et une cruauté perfide peuvent s'allier avec le courage le plus éclatant et les vertus patriotiques les plus signalées. On peut citer d'autres traits de barbarie non moins exécrables et qui avaient donné lieu à ce proverbe rapporté par Plutarque[5] : *A Sparte la liberté est sans bornes ainsi que l'esclavage.*

Je terminerai cette partie de mon mémoire par l'examen d'une question importante et qu'on doit mettre au premier rang parmi les causes générales qui, chez les Grecs et les Romains, durent s'opposer au développement de la population, je veux dire la production des substances alimentaires, des céréales surtout qui formaient la base de la nourriture des peuples anciens : car la population et les produits d'un pays sont deux ordres de faits qui ont entre eux des rapports constants, une relation immédiate et une connexion intime.

II, 10, p. 333. Xenoph. *Hist. græc.* lib. I, p. 435.

[1] Heraclid. Pont. *de Polit. in antiq. Græc.* t. VI, p. 2823; Plut. *in Lycurg.* c. XXVIII, t. I, p. 224.

[2] IV, 80.

[3] Lib. XII, c. LXVII.

[4] *In Lycurg.* l. c.

[5] *Ibid.* p. 225.

L'histoire de l'agriculture grecque nous est connue par des traités spéciaux de Xénophon, d'Aristote et de Théophraste; l'agriculture romaine, qui a tout emprunté des Grecs et fort peu perfectionné leurs méthodes, est décrite dans les ouvrages fort étendus de Caton, de Varron et de Columelle. Palladius et Crescentius[1] ne sont guère que les copistes de ces grands écrivains. Je ne puis présenter ici que les généralités les plus importantes. Du reste, j'ai réuni l'ensemble des faits et la discussion des détails dans le troisième livre de mon Économie politique des Romains.

Or, un système d'assolement vicieux, une jachère biennale, l'ignorance des procédés de l'alternance des récoltes, la rotation trop fréquente du blé sur les mêmes terres, l'insuffisance et la mauvaise préparation des engrais, le peu d'extension donnée aux prairies artificielles, le petit nombre de bestiaux répartis sur les cultures, l'imperfection des méthodes et des instruments aratoires, l'usage vicieux de brûler les chaumes sur place au lieu de les convertir en fumier, cent autres pratiques funestes qu'il serait trop long d'énumérer, tel est le tableau affligeant, mais fidèle, que nous offre dans son ensemble, l'agriculture grecque et romaine; quelques applications heureuses, quelques procédés utiles se distinguent au milieu de cet amas de pratiques suggérées par l'ignorance ou la routine.

Le mode vicieux de fermage ou d'administration des terres devait encore avoir une grande influence sur la quantité des produits. En effet, toutes les propriétés rurales dans la Grèce et dans l'Italie, ou étaient régies pour le compte du maître par un intendant pris dans la classe des esclaves, presque toujours ignorant, paresseux et infidèle; ou bien étaient affer-

[1] Crescentius (*Commodorum ruralium libri XII*).

mées à un colon partiaire qui ne recevait, pour prix de son travail et de son industrie, qu'une faible portion de la récolte, souvent le neuvième et jamais plus du sixième des produits.

On voit que, dans ces deux cas, il était presque impossible que les terres fussent cultivées avec intelligence, avec zèle et avec fruit; l'esclave mettait dans sa régie la négligence qu'on apporte aux affaires d'autrui, le dégoût qu'impose la contrainte; il servait son maître par force et voyait en lui son ennemi.

L'activité du colon partiaire, avec une rétribution aussi faible, n'était point éveillée par un intérêt personnel assez vif, sa nourriture, ses vêtements, son aisance, sa condition enfin n'était guère au-dessus de celle des esclaves; en cela les Grecs et les Romains me semblent avoir méconnu la nature du cœur de l'homme; ils n'ont employé pour mobile que la crainte des châtiments, et ont négligé le stimulant si actif de l'intérêt personnel bien entendu, qui est le ressort puissant et le principe vital de nos sociétés modernes.

Le taux élevé de l'intérêt légal ou réel chez les Grecs et les Romains dut être encore un obstacle au développement de leur agriculture et de leur industrie. D'après les savantes recherches de M. Boeckh[1], le moindre taux paraît avoir été à Athènes de 10 p. 0/0, et le plus haut de 36. Au VIIe siècle de Rome, il a varié de 3 à 48 p. 0/0[2] par an avec les intérêts composés. C'est déjà un fait capital pour l'appréciation de la quantité des produits; car la bonne culture doit être coûteuse pour être profitable; elle vit d'avances et de capitaux, et ne rend que lorsqu'on lui prête.

[1] *Écon. polit. des Athéniens*, liv. I, c. XXII.

[2] Voyez les six premiers chapitres du quatrième livre de mon ouvrage sur l'Économie politique des Romains, particulièrement le chapitre deuxième, sur l'Intérêt légal de l'argent, t. II, p. 259, et, dans le présent recueil, mon mémoire sur les Lois agraires et les distributions gratuites de blé, t. XII, 2e part. p. 404.

Enfin le système absurde des douanes, des péages aux ports, aux ponts, aux portes des villes; les prohibitions de l'exportation des métaux, des céréales, des huiles, des vins et des figues; les monopoles continuels qu'exerçait le gouvernement sur la vente de diverses denrées, faits qui se présentent sans cesse dans l'histoire des lois et de l'économie politique de Rome et de la Grèce, ont dû certainement, s'il n'y a point de causes sans effet, nuire au développement des richesses de la Grèce et de l'Italie, et, en bornant la production des substances alimentaires, entraver la marche et l'accroissement de la population : la conséquence est nécessaire et inévitable.

VUES GÉNÉRALES SUR LA POPULATION ET LES PRODUITS LE L'EMPIRE PERSAN.

Les Perses avaient adopté un système contraire. L'agriculture et la production y étaient encouragées par la religion, par les lois, excitées par une surveillance active, par des récompenses annuelles, et de plus par le plus puissant mobile des états monarchiques, l'exemple du souverain. On n'y connaissait pas l'esclavage; il n'y avait que des sujets divisés en quatre classes ou castes, suivant la nature et l'utilité de leurs professions : guerriers, agriculteurs, prêtres, manufacturiers. La loi civile et religieuse avait créé des prééminences de droit ou de rang; elle n'avait pas exclu de l'ordre social une partie de l'espèce humaine. Je toucherai en passant ce sujet qui peut offrir des vues nouvelles sur l'histoire de ces anciens peuples, et que j'ai traité à fond dans deux mémoires spéciaux encore inédits[1].

Un long chapitre des Économiques de Xénophon, auquel

[1] I[er] Mémoire, Population et produits de la Perse ancienne jusqu'à la conquête par les Arabes.

II[e] Mémoire, Explication de la grande scène sculptée sur les escaliers du palais de Persépolis.

on n'a pas jusqu'ici prêté l'attention, ni accordé l'importance qu'il mérite, met ce fait hors de doute, et fait présumer, avec assez de vraisemblance, par le rapport des institutions relatives à l'agriculture dans la Chine et dans la Perse, que des relations suivies ont existé entre la Perse orientale et le *grand empire du milieu* à une époque sur laquelle l'histoire ne nous fournit aucuns renseignements [1].

« Le roi des Perses, dit Xénophon [2], s'occupe spécialement, dans son empire, de l'état de l'agriculture et de l'armée, il inspecte lui-même chaque année les différents corps, avance en grade ou récompense les chefs d'après leurs mérites reconnus, punit les prévaricateurs ou les négligents selon la nature de leurs délits: il vérifie lui-même l'état des cultures qui se trouvent sur son passage, il envoie des inspecteurs éclairés pour examiner les parties qu'il n'a pu voir par ses yeux. Les préfets dont il trouve les provinces bien peuplées, le sol bien cultivé, abondant en grains et en fruits appropriés à la nature du terrain, il étend leur juridiction, les récompense par de riches présents et par des charges honorables. Ceux dont il voit le territoire dépeuplé ou mal cultivé par suite de leur mauvaise administration, il les punit sévèrement, les destitue et les remplace. Il fait exercer une surveillance réciproque par le préfet civil sur le commandant militaire, et par celui-ci sur le préfet; il leur enjoint de se dénoncer l'un l'autre en cas de négligence ou de prévarication; car si la province ne voit pas sa tranquillité garantie par les troupes, elle ne peut cultiver, produire, payer les tributs; si elle est pauvre et dépeuplée par la faute du préfet, le commandant l'accuse,

[1] Le Zend-Avesta prouve en cent endroits ces relations d'alliance, d'hommages ou de conquêtes. Je citerai les autorités dans les mémoires ci-dessus indiqués.

[2] *Memorabil.* lib. V, *Œconom.* p. 828, 829, 830; *Cyrop.* lib. VIII, p. 232 C.

les troupes n'étant plus nourries ni payées régulièrement. Le chef de la satrapie surveille à la fois ces deux fonctionnaires et le receveur des contributions directes ou indirectes. En outre dans chaque province qu'habite le roi, dans tous les lieux où il se porte, il met un grand soin à entretenir des jardins qu'ils appellent des *paradis*[1], remplis des plus belles et des meilleures productions que la terre puisse offrir dans chaque climat; il y passe lui-même la plus grande partie de l'année, et s'occupe de leur culture.

« Toutes les fois que le grand roi distribue des récompenses, d'abord il gratifie ceux qui se sont bien conduits dans l'armée, parce qu'il est inutile de bien cultiver la terre, si les cultivateurs ne sont protégés contre l'ennemi, quand ils ont porté leur culture au dernier degré de perfection. On dit que Cyrus, frère d'Artaxercès Mnémon, prince qui, s'il eût vécu, eût été justement célèbre, dit, un jour de ces solennités où il distribuait les récompenses à ceux qui avaient été convoqués pour les recevoir de sa main, qu'il méritait lui-même, à juste titre, les deux sortes d'encouragements, puisqu'il était le meilleur cultivateur de son empire, et le mieux en état de défendre le pays qu'il avait porté au plus haut point de culture et d'industrie, et pourvu de défenseurs capables de protéger cette prospérité florissante. » Xénophon[2] nous apprend que Cyrus, frère d'Artaxercès, observait régulièrement dans ses provinces cette institution établie par le fondateur de la monarchie. « Toutes les villes, dit Xénophon[3], envoyaient au grand Cyrus *tout ce qui croissait, tout ce qu'on élevait, tout ce qu'on fabriquait*

[1] Celui de Celænæ, bâti par Xercès, était assez vaste pour qu'on pût y faire de grandes chasses, et y faire camper et exercer une armée de 12,000 hommes, Xénoph. *Anab.* ed. cit. p. 246, Esther, cap. VII, Cf. *de Paradisis*, Brisson, *de Regn. Pers.* p. 52 a.

[2] Anabas. I, p. 268.

[3] *Cyrop.* liv. VIII, p. 233.

de meilleur et de plus beau. » Le sujet de la grande procession de Persépolis, où l'on voit des chevaux, des chameaux, des boucs, des ânes, de l'huile, du beurre, des grains et des fruits de toute espèce qu'on offre au souverain, s'expliquerait assez bien par ce passage de Xénophon; car dans l'Orient les institutions sont presque immuables[1].

Selon Hyde[2] et Golius[3] cette fête se célébrait encore la première année d'Iezdegherde, le 8e jour du 10e mois, qui était nommé *Korram-rouz*, le jour de joie. Dans cette fête le roi tenait une audience où tous les sujets étaient reçus sans distinction de rang; il donnait un grand repas où étaient admis les paysans et les laboureurs. Assis à la même table avec eux, il leur adressait ces paroles: « Je suis semblable à l'un de vous autres, nous ne subsistons que par votre moyen; c'est par votre travail que l'état se soutient; mais, sans nous, vous ne pourriez vous maintenir. »

Xénophon rapporte ensuite un entretien de ce même Cyrus avec Lysandre. « Cyrus lui montrait son paradis de Sardes, qui n'était réellement qu'une ferme ornée comme les *villa*, les *vivaria* des riches romains du septième siècle de Rome; Lysandre admirait la beauté des productions, la vigueur des arbres, l'ordre régulier de leurs alignements, les parfums que répandaient leurs fleurs, et la force de leur végétation; mais j'admire encore plus, dit-il, l'auteur de ce bel ouvrage. — C'est moi, lui dit Cyrus, qui ai tout ordonné, tout disposé: la plupart des arbres ont été plantés de mes mains. » Lysandre semblait en douter, en voyant sa parure recherchée. « J'en jure par Mithra, dit Cyrus, jamais, quand je me porte bien, je ne prends de nourriture qu'après m'être fatigué, soit par

[1] Voy. Heeren, *Politique et commerce des anciens*, sect. I, c. II, tr. fr. t. I, p. 249.

[2] *Rel. Pers.* p. 253.

[3] *In Alpherg.* p. 37.

des exercices militaires, soit par les travaux de l'agriculture, soit par quelque autre labeûr pénible. »

Ce long chapitre de Xénophon jette à mon avis une assez vive lumière sur l'explication de la grande scène des bas-reliefs de Persépolis, qui ne serait que l'exposition au *Korram-rouz* des produits de l'agriculture et de l'industrie de l'empire persan, et la distribution des récompenses par le souverain à ceux qui s'étaient le plus distingués dans ces arts auxquels les rois de Perse attachaient avec raison une grande importance. La fête de l'agriculture à la Chine, qui remonte aux premiers temps de l'empire; les encouragements, les récompenses accordées au plus utile de tous les arts, tels qu'ils nous sont décrits par les missionnaires, offrent beaucoup de ressemblance avec cette institution persane, et me font incliner à croire qu'elle a pu être importée de la Chine, et, pour ses avantages reconnus, avoir été adoptée par les successeurs du grand Cyrus.

Les Perses, dit Hérodote[1], épousent chacun plusieurs jeunes vierges; mais ils ont encore un plus grand nombre de concubines. Après les vertus guerrières, ils regardent comme *un grand mérite d'avoir* beaucoup d'enfants. Le roi gratifie tous les ans ceux qui en ont le plus : C'EST DANS LE GRAND NOMBRE QU'ILS FONT CONSISTER LA FORCE.

J'ai avancé plus haut que la religion des Perses encourageait, comme la nôtre, le développement de la population et des produits : *crescite et multiplicamini*, est aussi un de ses préceptes fondamentaux, qui n'existe point dans le paganisme. Je

[1] I, 136 : *Ἀνδραγαθίη δ' αὕτη ἀποδέδεκται, μετὰ τὸ μάχεσθαι εἶναι ἀγαθόν, ὃς ἂν πολλοὺς ἀποδέξῃ παῖδας· τῷ δὲ τοὺς πλείστους ἀποδεικνύντι, δῶρα ἐκπέμπει ὁ βασιλεὺς ἀνὰ πᾶν ἔτος. Τὸ πολλὸν δ' ἡγέαται ἰσχυρὸν εἶναι.* Cf. ad h. l. Schweighæuseri notas.

citerai ici l'exposé de la doctrine et des pratiques de la religion persane contenues dans les livres de Zoroastre, tel que l'a donné Fréret[1] d'après le Sadder, et que je l'ai vérifié sur la traduction du Vendidad Sadé et des autres livres du Zend-Avesta.

« Dans la religion des mages, fondée sur des principes de douceur et d'humanité, et tournée tout entière aux avantages de la société, les préceptes moraux se réduisent à l'usage modéré des passions, dont la nature a mis le germe dans tous les cœurs. Cette religion les regarde comme le fondement de la société, lorsqu'elles sont réglées par la raison. On y condamnait également tous les excès opposés à la nature ou à la raison, et capables, non-seulement de troubler l'ordre de la société, mais encore de rendre malheureux ceux qui s'y livrent. Les jeûnes et les abstinences excessives étaient défendus de même que l'intempérance et l'ivrognerie. Si l'adultère et la débauche étaient regardés comme des crimes, la virginité et le célibat passaient pour un état opposé aux vues de l'Être suprême, qui avait placé les hommes sur la terre pour la peupler. Pour cette espèce de débauche que les Perses, de l'aveu même d'Hérodote, n'avaient connue que depuis leur commerce avec les Grecs, elle était en horreur dans cette religion : la souillure de ceux qui en étaient coupables était contagieuse et se communiquait à tous ceux qui conversaient avec eux. Il est inutile d'observer que le meurtre, le vol, l'injustice, toute action capable de troubler la paix, ou le bonheur de la société, était un crime qu'on ne pouvait expier que par des actions opposées. Défricher une terre inculte, planter un arbre fruitier, tuer un animal nuisible ou seulement incom-

[1] *Académie des Inscriptions*, Mémoire sur les fêtes religieuses de l'année persane, lu le 30 avril 1743, t. XXV, p. 268, éd. in-12.

mode, se marier et augmenter le nombre des créatures raisonnables qui peuplent la terre, faire quelque établissement utile à la société, conduire de l'eau dans un lieu aride, construire ou réparer un chemin, etc. c'étaient là des actions qui nous rendaient agréables au Dieu suprême et aux intelligences qui régissent l'univers sous ses ordres. Quant aux pratiques religieuses, elles consistaient dans la récitation de quelques prières fort courtes, mais répétées plusieurs fois pendant chaque jour, et dans le soin avec lequel on conservait la pureté des éléments, dont on éloignait tout ce qui aurait pu la corrompre. »

Les principes de la religion des mages étaient absolument opposés aux jeûnes et à toutes ces épreuves pénibles, douloureuses et quelquefois meurtrières, par lesquels on préparait les initiés à la participation des mystères de Mithra. Tertullien nous apprend que la religion des Mithriaques avait aussi des gens de l'un et l'autre sexe qui se dévouaient au célibat et à la virginité : *Mithra habet et virgines, habet et continentes.* Parmi les mages la virginité et le célibat sont regardés comme un état réprouvé : on marie les enfants extrêmement jeunes; et lorsqu'il arrive qu'ils meurent avant de l'avoir été, on tâche d'y suppléer par une cérémonie décrite dans Hyde et dans plusieurs de nos voyageurs. Quiconque, dit le Sadder, meurt sans avoir eu des enfants, quelque mérite religieux qu'il ait d'ailleurs, sera exclu du Paradis. On sait que ce terme de paradis est originaire de Perse, et que les Grecs l'avaient adopté pour signifier une maison de plaisance.

Le grand Cyrus établit des pharmacies et des corps de médecins dans son empire destinés à soigner gratuitement les malades; il fixa des récompenses pour les guérisons [1]. Ses suc-

[1] Xenoph. *Cyrop.* lib. VIII, p 212, ed. Leunclav.

cesseurs, dit Xénophon, encouragèrent l'accroissement de la population, mais la rendirent efféminée et peu propre à la guerre[1].

Du reste cet encouragement accordé par les souverains de la Perse à l'accroissement de la population et au développement de l'agriculture et de l'industrie explique très-naturellement le nombre immense des armées de Darius et de Xercès, pour lequel on taxait Hérodote d'un peu d'exagération. Les législateurs de la Grèce ont eu un autre but, un autre système. C'était la qualité et non la quantité des soldats qu'ils recherchaient; ils prenaient le citoyen à sa naissance, ils fortifiaient son âme et ses muscles par l'habitude de tous les exercices militaires ou gymnastiques; ils détruisaient les enfants valétudinaires ou contrefaits; ils s'étaient étudiés à perfectionner les qualités physiques de la nation grecque, à former enfin de tous les citoyens d'une ville une espèce de troupe d'élite, indomptable aux fatigues, aux privations, forte, agile et brave à la fois, ayant l'usage des armes, le mépris des dangers et un courage appuyé sur la confiance de ses forces. Ce fait explique aussi comment, dans la guerre médique, les innombrables armées des Perses furent battues par une poignée de ces soldats d'élite de la Grèce.

Si je me suis moins étendu sur ce qui concerne les Romains, c'est que, dans leur législation politique, civile ou commerciale, dans les procédés de leur agriculture, dans ce qui touche à l'éducation des citoyens, à la population et aux produits, ils ont presque tout imité des Grecs, leurs devanciers, et que de plus j'ai développé ces considérations dans mes nombreux mémoires sur la population et les produits de l'Italie

[1] *Cyrop.* lib. VIII, in fine, p. 242.

sous la domination romaine, et dans mon Économie politique des Romains.

Je rappellerai seulement ce fait généralement prouvé par tous les cens et l'histoire de toute la république, c'est qu'à Rome le corps des citoyens actifs, plébéiens, chevaliers, sénateurs, ne put jamais se maintenir au complet, sans se recruter par des adjonctions successives de citoyens libres des peuples voisins, incorporés dans l'État par la conquête, les alliances, et l'admission légale ou frauduleuse.

En résumé, si je ne m'abuse sur la validité des preuves et la valeur de mes raisonnements, il résultera peut-être de ce mémoire quelques vues neuves, justes et précises sur l'état social des peuples anciens les plus fameux.

Le système fondamental des gouvernements grec et romain, était d'entraver la marche de la population libre ou esclave : celui des états modernes de favoriser son accroissement. Chez les anciens, la religion, la politique, les lois civiles, commerciales, les pratiques de l'agriculture, les préjugés plus ou moins infamants envers les professions mercantiles ou industrielles, prouvent ce fait jusqu'à l'évidence; la cause s'y montre à découvert; les effets suivent et brillent comme des points lumineux dans tout le cours de leur histoire; leur éclat frappe les yeux éblouis de leur vive lumière.

En Grèce et dans l'Italie romaine *c'était la qualité, non la quantité* des citoyens qu'on s'étudiait à obtenir; on traitait la production des hommes libres comme en Angleterre celle des chevaux dans les haras; la race grecque et romaine était de pur sang, comme les chevaux de course anglais issus de l'élite des coursiers bretons et arabes; force physique, qualités morales et intellectuelles, voilà ce que Lycurgue, Solon et Numa s'attachaient à produire. Aussi l'individu qui dans les

sociétés antiques prédomine sur cette élite de la race humaine, nous semble un géant par rapport à l'individu des sociétés modernes; celles-ci sont fortes par leurs masses, leur esprit d'association, la diffusion des lumières; celles-là par l'individualité, la concentration des forces. Dans l'antiquité, le génie, les vices ou les vertus d'un homme changent l'ordre social, la marche de la civilisation, détruisent ou fondent des empires; chez nous, les révolutions se font par les masses, les changements par les idées; la société est plus forte que les fautes ou les vices de ses gouvernants; les révolutions mêmes sont plutôt des modifications que des mutations de l'ordre politique et social.

La Perse et l'Orient ont adopté un système contraire. Peut-être le peu d'étendue de la Grèce, sa fertilité, très-inférieure comparativement à l'Asie, ont dicté cette marche au génie des sages, auteurs de ses lois. C'est *dans le nombre de ses habitants,* dit Hérodote, *que la Perse fait consister sa force.* Croissez et multipliez est le précepte des Védas et du Zend-Avesta, c'est le but du gouvernement de la Chine, celui des états modernes. De là la défense absolue de réduire les hommes en esclavage, même les prisonniers de guerre; de là ces honneurs accordés aux pères de nombreuses familles, à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, et l'exemple du monarque, aussi puissant que les lois. Tel est le tableau historique de la Perse, de l'Inde, et de la Chine dans les temps anciens : modifié par la Perse, il reste encore fidèle et vrai pour les deux autres. Les causes sont puissantes, agissent avec énergie; les effets sont immenses, et la culture, l'industrie, les manufactures, le commerce, la fabrication des monnaies[1] et de la soie, toutes les inventions du

[1] Dans Cala-Javana (extrait du poëme sanscrit *Harivansa*), Krichna donne dix dinars d'or par tête aux habitants de Mathoura. Dans le même poëme, qu'on croit

luxe et de la mollesse, brillent dans l'Orient à une époque où l'Arcadie mangeait encore le gland de ses chênes, où l'Italie grillait son grain pour le moudre, où le Romain ne savait ni se raser la barbe, ni tondre ses brebis

Plusieurs explications nouvelles doivent découler de cette vue générale. Si elle est juste et fondée, si elle obtient l'assentiment du public savant, je serai encouragé à poursuivre ces recherches. Dans le cas contraire, la critique ou même le silence me convaincront que j'ai pris une lueur brillante pour une vue profonde, et une apparence trompeuse pour une vérité historique.

écrit au IXe ou au Xe siècle avant J. C. les princes indiens qui poussent *Roukmi* à jouer avec *Balarama*, parient contre ce dernier des monceaux de perles et de pièces d'or.

ESSAI
SUR
LA NUMISMATIQUE TARENTINE,

PAR M. RAOUL-ROCHETTE.

PREMIER MÉMOIRE.

Lu au mois d'août 1833.

Entre toutes les villes grecques qui se sont le plus distinguées par l'abondance et la variété de leurs monnaies, Tarente occupe certainement le premier rang. La série entière des monnaies tarentines, dans les trois métaux, embrasse en effet la presque totalité de la durée de l'art grec, depuis les temps où la forme globuleuse ne présentait en quelque sorte qu'un lingot avec une empreinte grossière, jusqu'à ceux où l'influence de la domination romaine, d'accord avec la barbarie des peuplades voisines, se fait apercevoir dans l'altération de la fabrique et dans la réduction du module. Mais c'est surtout par le mérite des types de la période intermédiaire, correspondant à la plus belle époque de la civilisation hellénique, que se recommande la numismatique tarentine, dans ses rapports avec l'histoire de l'art et avec la science même de l'antiquité. Tels sont les divers motifs d'intérêt que présente l'étude des monnaies de Tarente, et qui m'ont engagé à en faire l'objet d'un travail particulier et aussi approfondi qu'il m'a été possible.

Cette tâche a été déjà entreprise, il n'y a encore que peu d'années, par un savant à qui cette branche des antiquités de son pays est redevable de beaucoup de services du même genre, M. Avellino, aux travaux duquel il m'est doux de rendre, en toute occasion, un légitime hommage. Le *Catalogue* qu'il a dressé des monnaies de Tarente connues jusqu'alors, ne comprenait pas moins de *huit cent quatre-vingt-six variétés*, parmi lesquelles cet habile antiquaire essaya d'établir un certain nombre de familles principales, à raison du métal, de la fabrique, des types et des modules. Presque à la même époque, un autre antiquaire napolitain, qui n'a pas moins bien mérité de la science, feu M. Carelli, était parvenu à réunir, dans sa seule collection, jusqu'à *huit cent trente-huit* monnaies de Tarente, un assez grand nombre desquelles étaient inédites[1]; et l'on ne saurait dire de combien de monuments nouveaux la science s'est encore enrichie depuis ce temps, au point que la série des monnaies de Tarente en a été plus que doublée; que des familles entières y ont été créées par l'apparition de types ou de fabriques auparavant inconnues; que d'autres, enfin, restées jusqu'alors sans explication satisfaisante, ont reçu une lumière inattendue, en même temps qu'un accroissement considérable. C'est ce qui résultera, si je ne me trompe, du travail que je vais entreprendre à mon tour. Et si l'on compare l'article de quatre pages que la numismatique tarentine occupe dans l'admirable ouvrage d'Eckhel[2], avec celui que l'état ac-

[1] J'ai eu à ma disposition un exemplaire du *Catalogue*, resté jusqu'alors inédit, de la collection de M. Carelli, *Catalogue* rédigé avec une rare exactitude par ce savant numismate, dont la mort récente est une sensible perte pour la science et pour son pays. — Depuis que ceci a été écrit (1833), le *Catalogue* de M. Carelli a paru sous ce titre : Eq. Fr. Carellii *Nummorum veterum Italiæ quos ipse collegit, et ordine geographico disposuit, Descriptio*, p. 1-152 (1 vol. in-fol. Neapoli, 1812).

[2] Eckhel, *Doctr. Num.* t. I, p. 145-149.

tuel de nos connaissances permet de consacrer aujourd'hui au même sujet, on conviendra sans doute qu'il n'est aucun point du domaine de l'antiquité où il nous soit donné de constater un progrès archéologique plus sensible et plus important.

Avant de proposer la division nouvelle en classes et en familles que je crois pouvoir établir dans la série des monnaies de Tarente, il importe d'être bien fixé sur le principe même qui doit présider à toute classification de ce genre. Or, celui qui semble le plus naturel, en général, et le plus applicable dans le cas particulier dont il s'agit, c'est de ranger toutes ces médailles suivant l'ordre paléographique qui permet d'embrasser d'un seul coup d'œil le cours entier du développement de la fortune publique de l'État auquel elles appartiennent, ainsi que la marche progressive de l'art qui les a produites. Il existe, en effet, dans la numismatique de Tarente assez de monuments, exécutés à toutes les époques de l'art monétaire, pour qu'on puisse dès à présent la distribuer dans un système chronologique suffisamment rigoureux; ce qui n'est encore le cas que d'un trop petit nombre de monnaies de peuples grecs. D'après cette considération, j'établirai dans les monnaies de Tarente trois grandes divisions, chacune desquelles embrassera plus d'une famille, ou classe principale; et voici de quelle manière et dans quelles limites je crois devoir déterminer les époques auxquelles correspondent ces trois grandes divisions numismatiques : 1° Celle de la *fabrique primitive,* dont le commencement doit s'éloigner bien peu de la fondation même de Tarente, et dont la durée est incertaine[1];

[1] On peut la fixer approximativement de l'an 707 avant J. C. jusqu'à l'an 474, espace de temps qui répond à la durée du régime aristocratique; voy. Heyn. *Opusc. Academ.* II, 221, sqq. L'histoire politique de Tarente se partage en deux grandes époques, celles du régime aristocratique et de la démocratie; dans la première période, qui doit commencer avec Tarente elle-même, cette république avait une consti-

2° celle du *beau style* de l'art, qui s'étend jusqu'à la prise de Tarente par les Romains[1]; 3° celle de la *domination romaine et de la décadence,* dont le dernier terme n'est pas encore positivement connu.

C'est dans cet ordre que j'indiquerai la série entière des monnaies de Tarente, en me bornant, du reste, à signaler celles qui me paraîtront nouvelles, ou qui n'ont pas encore été suffisamment expliquées. Il n'est pas inutile d'avertir que la classe entière des médailles d'or que l'on a coutume de mettre en tête de la monnaie de Tarente, et qui s'y distingue, en effet, d'une manière si brillante, par le nombre, la variété et le prodigieux mérite des pièces dont elle se compose, doit être reléguée dans la seconde division, à sa véritable place chronologique, sauf un petit nombre de ces médailles qui, par leur fabrique, appartiennent indubitablement à la troisième époque. Et c'est, pour en faire ici en passant la remarque, une disposition qui devrait être adoptée pour presque toutes les monnaies d'or des peuples grecs, attendu qu'il en existe bien peu qui appartiennent à l'époque primitive, même dans le petit nombre de pièces désignées sous le nom de *statères*, de grand et de petit module, et frappées exclusivement dans quelques villes de l'Asie mineure, sous une forme plus ou moins globuleuse, avec ou sans carré creux, mais presque

tution aristocratique avec un chef suprême, de la race des Phalantiades, tel que l'Aristophilidas d'Hérodote, III, 136; c'est le régime qui s'appelait proprement πολιτεία, et qui dura jusqu'après la guerre médique, selon Aristote, *Politic.* V, 2, 8. La seconde période est remplie par la durée entière du gouvernement démocratique, dont l'avénement dut être signalé par l'apparition du type qui distingue toute une famille de médailles de Tarente, frappées à cette époque. Voy. sur ces révolutions politiques de Tarente, les observations de M. K. Ott. Müller, *die Dorier,* II, 109 et 175 à 177; cf. Lorenz. *de Civit. vet. Tarentin.* § III, p. 31-44.

[1] Vers l'an de Rome, 482; avant J. C. 272.

toujours avec une perfection de style et une élégance de dessin qui indiquent manifestement la belle époque de l'art.

§ 1[er]. PREMIÈRE DIVISION. — *Style primitif.*

PREMIÈRE FAMILLE.

Taras sur le *dauphin*, avec la *roue* au revers.

La forme épaisse et globuleuse de ces médailles, d'accord avec la rudesse du style et l'imperfection du travail, doit leur faire assigner l'époque la plus ancienne, entre toutes les monnaies de Tarente qui sont venues jusqu'à nous. M. Avellino en a décrit *quatre* exemplaires, tirés de collections étrangères au royaume de Naples[1], c'est à savoir : deux avec les lettres rétrogrades, de forme archaïque, TAP[2]; la troisième, avec la légende entière, ΤΑΡΑΣ, qui avait été publiée par Eckhel[3], et que feu M. Allier d'Hauteroche avait jugée assez rare encore pour la reproduire dans le nombre des pièces les plus curieuses de sa belle collection[4]. Une variété plus anciennne, attendu que le travail est encore plus grossier, et qu'il ne s'y voit aucune des lettres du nom ΤΑΡΑΣ, a été depuis acquise à la science; j'en connais deux exemplaires différents, les seuls peut-être qui aient encore apparu, et qui tous les deux ont été dans mes mains, l'un et l'autre provenant d'un particulier de Tarente, et cédés, l'un à feu mon res-

[1] *Ital. vet. Numism.* n° 303, 304, 305 et *Suppl.* n° 632.

[2] La même sans doute qui avait été publiée par Dutens, *Explicat. de quelq. Méd.* pl. II, n° 5.

[3] *Num. veter.* tab. III, fig. 4, p. 32. La même médaille existe dans la collection de Hunter; voy. p. 304, n[os] 2 et 3, et dans le cabinet de feu M. Gosselin; c'est celle qui a été gravée dans le recueil de M. Mionnet, pl. LXI, n° 3. Il s'en trouve aussi un exemplaire, nouvellement acquis, dans le Cabinet du roi; et M. Pinder en a publié récemment une variété curieuse par le symbole du *dauphin*, ajouté, du côté de la *roue*, dans l'un des rayons supérieurs de cette *roue*, et par celui de la *coquille bivalve* ouverte au dessous du *Taras*; voy. ses *Numismata Græca*, tab. I, n° 2, p. 10.

[4] Pl. I, n° 9.

pectable ami M. Gosselin, l'autre au Cabinet du roi. J'ai déjà décrit le premier dans la *Notice des collections de M. Gosselin*[1]; je publie actuellement le second; en voici la description[2] : *Taras nu,* tourné à droite *sur le dauphin* où il s'appuie de la main droite, le bras gauche ployé en avant; sous le *dauphin*, une *coquille;* au revers, *roue à quatre rayons;* fabrique presque globuleuse.

Il existe encore d'autres variétés du même type, qui méritent d'être décrites comme rares et inédites, et aussi comme appartenant à la plus haute époque de la fabrique tarentine. L'une de ces médailles offre, au revers de la *roue,* figurée dans la forme propre à toute cette classe de monnaies de Tarente, un *carré creux* à quatre divisions triangulaires, de travail informe. Cette pièce, du module de la drachme, est peut-être le seul exemple qui ait apparu jusqu'ici de l'emploi du *carré creux* sur la monnaie tarentine[3]; elle fait partie du Cabinet du roi. Sur une autre médaille, où la figure de *Taras nu,* sur le *dauphin* allant à droite, forme le type principal, la *roue*, gravée au revers, offre *quatre dauphins* distribués entre les *quatre rayons;* et, sur une troisième médaille, où le type de la *roue* est rendu de la manière accoutumée, la figure de *Taras nu* tourné en sens contraire, c'est-à-dire allant à gauche, avec deux symboles, dans le champ, la *coquille* et un *poisson*, est accompagnée de la légende, en lettres archaïques, ΤΑΡΑΣ[4].

La seule observation à laquelle puisse donner lieu cette classe de monnaies primitives est relative à l'objet figuré comme une *roue* qui forme le type du revers. Rien de plus

[1] Pag. 19.

[2] Voy. pl. 1, n° 1.

[3] Mais peut-être l'attribution en reste-t-elle encore douteuse par ce motif.

[4] Cette médaille est malheureusement mal conservée, et la légende y est effacée en partie.

naturel, au premier coup d'œil, ni de plus conforme à tout ce que l'on connaît du goût et même de la passion des Tarentins pour les *jeux équestres* et les *courses de chars,* que de voir effectivement dans cet objet une *roue de char,* ainsi que l'ont fait Eckhel, M. Avellino, M. Carelli[1], sir Richard Payne Knight[2], et, plus récemment, un docte antiquaire de Berlin, feu M. Lewezow, dans sa *Dissertation sur un dépôt de Médailles grecques primitives, trouvées en* 1824 *dans le grand duché de Posen*[3]. La forme de cet objet n'est cependant pas tellement déterminée, d'après la manière dont Eckhel s'exprime à cet égard[4], qu'on ne puisse conserver encore quelque doute; et cet oracle de la numismatique déclare, du reste, qu'il ne s'explique pas bien le motif d'un pareil type. Je ne sais si c'est une variété de ce type, ou bien un type tout à fait différent, que M. le duc de Luynes a eu en vue, en faisant mention d'une *fleur de face à quatre pétales,* qu'il a trouvée sur une médaille de Tarente[5]; question que je ne puis être en état de décider, faute de connaître la médaille dont il s'agit. Mais, pour ne pas nous écarter du point de la discussion actuelle, qui est l'objet

[1] M. Carelli décrit cet objet dans les termes que voici : « *Rota* quatuor constans radiis. » Des deux médailles de sa collection qui offrent ce type, l'une, n° 52, a la forme quadrilatère; particularité rare, qui prouve encore la haute antiquité de la fabrique.

[2] Dans la description d'une médaille de sa collection, offrant le type en question, sir Rich. Payne Knight s'exprime ainsi: Rota *τετράκνημος*; *Num. veteres*, etc. p. 289, L 4.

[3] K. Lewezow, *über mehrere im Grossherzogthum Posen gefundene uralt Griechische Münzen,* S. 1-46, Berlin, in-4°, 1834. Le savant auteur n'a pas manqué de rapprocher de ces médailles, qui ont pour type une *roue*, avec un *carré creux à quatre divisions en croix,* au revers, d'autres médailles de villes grecques, qui offrent le même type, notamment celles de Tarente, qu'il reproduit, taf. II, fig. 10, 11, 12 et 13. J'observe, du reste, qu'il maintient l'idée de la *rone* contre l'opinion de M. de Brönsted, *ibid.* p. 11, et que M. Pinder était aussi de cet avis, dans l'explication qu'il a donnée de la médaille de Tarente, publiée dans ses *Numismata græca,* tab. 1, n° 2, p. 10, et citée plus haut, p. 338, 3).

[4] *Num. veteres,* p. 32 : « quid *rota*, aut « si mavis, *orbis quadrifariam sectus* . . . . in- « dicet, mihi incompertum. »

[5] *Annal. dell'. Instit Archeol.* t. II, p. 341.

figuré comme une *roue* sur plusieurs médailles primitives de Tarente, si j'osais énoncer à mon tour une conjecture à cet égard, je serais disposé à reconnaître dans ce *disque à quatre rayons* le meuble si souvent pris pour une *roue,* parce qu'il en offrait en effet la forme, qui se plaçait sur le trépied fatidique de Delphes, et qui était devenu, sous le nom de κύκλος μαντικός, l'un des principaux symboles du culte d'Apollon Pythien. Un savant antiquaire a montré à combien de méprises du même genre ce meuble, constamment méconnu, avait donné lieu sur les monnaies grecques et sur d'autres monuments antiques[1]. Ce serait ici un nouvel exemple à ajouter à tous ceux qu'a déjà cités M. de Bröndsted, et une preuve nouvelle qui viendrait à l'appui de ses idées. Dans cette hypothèse, on concevrait sans peine à quel titre le *cycle mantique* aurait pu se produire sur la monnaie de Tarente, d'après la haute et ancienne célébrité dont le culte d'Apollon jouissait dans cette ville, d'origine dorienne; en sorte que ce meuble fatidique aurait rempli, sur les médailles de Tarente, le même objet que le *trépied delphique* sur celles de Crotone; et il résulterait encore de là une analogie numismatique, fournie par une ville voisine et contemporaine de Tarente, qui donnerait un grand poids à cette conjecture.

Je rapporterais à la même classe une médaille attribuée à Tarente par feu sir Richard Payne Knight, dans la collection duquel elle est décrite[2], si je ne trouvais dans cette description même les plus graves motifs contre une pareille attribution. Le doute que j'avais conçu d'abord s'est changé en certitude, depuis que j'ai eu connaissance de cette médaille,

[1] Bröndsted, *Voyages et Recherches dans la Grèce,* t. I, p. 116-118. J'ai fourni moi-même de nouveaux motifs à l'appui de cette idée, dans mon *Oreståide*, p. 210, 3).

[2] *Num. vet.* etc. p. 289, I 1.

publiée récemment par M. Millingen[1], qui l'a rangée parmi les *incertaines;* et il me paraît maintenant, à en juger d'après la fabrique, qui est certainement macédonienne, comme d'après le type, qui s'accorde avec cette donnée, qu'on ne peut rapporter la pièce en question qu'à une ville de Thrace ou de Macédoine.

SECONDE FAMILLE.

Taras sur le *dauphin*, avec la *tête de Femme* au revers.

Cette classe de médailles, où la forme globuleuse se montre encore, mais d'une manière moins prononcée, en même temps qu'on y remarque une amélioration dans la fabrique et un progrès dans le travail, dut suivre à bien peu de distance les monnaies précédemment décrites; le type de *Taras* n'y offre presque aucun changement pour la composition et pour le style, si ce n'est que la figure est tournée en sens contraire, c'est-à-dire à gauche, *les deux bras étendus en avant*, avec la même *coquille*, sous le *dauphin*. Les plus anciennes de ces monnaies, une desquelles, encore inédite, fait partie du Cabinet du roi[2], sont sans légende; et sur les autres, qui offrent la même fabrique, le nom ΤΑΡΑΣ est toujours exprimé en caractères de la forme la plus archaïque[3]. Mais c'est surtout la *tête de Femme*, gravée sur l'autre face de la médaille, qui mérite une attention particulière.

Cette *tête* est renfermée dans un *cercle très-saillant*, dont l'intention dut être, à mon avis, de figurer cette espèce de *disque* ou de *nimbe*, appelé *μηνίσκος*, dont on sait que les Grecs avaient généralement coutume de munir la tête des statues exposées en

[1] *Ancient Coins of Greek Cities and Kings*, pl. v, n° 1, p. 66. Voy. les observations que j'ai faites au sujet de cette médaille, *Journ. des Sav.* 1831, septembre, p. 565-6.

[2] Voy. pl. 1, n° 2.

[3] Même planche, n°s 3 et 4.

plein air, pour les mettre à l'abri de certains accidents.[1]. Cette particularité, curieuse sous quelque rapport qu'on l'envisage, ne saurait en tout cas être indifférente pour l'explication du type, lequel consiste en une *tête de Femme,* tournée à gauche, d'un style et d'une physionomie qui dénotent une haute époque de l'art, avec les cheveux nus, serrés par longues tresses ou retroussés par derrière; sorte de coiffure qui se remarque aux *têtes de Femmes,* du plus ancien style, sur un grand nombre de médailles grecques, du même âge et du même pays. A tous ces traits, on ne risque rien de reconnaître ici une *tête* du même ordre; c'est-à-dire celle de quelque *Nymphe locale* qui aurait rempli, sur les monnaies de Tarente, le même objet que celles des *Nymphes* ΥΕΛΗ, ΤΕΡΙΝΑ, ΜΕΣΜΑ, ΑΡΕΘΟΣΑ, ΣΕΓΕΣΤΑ, sur les monnaies primitives de *Vélie,* de *Térina*[2], de *Mesma,* de *Syracuses* et de *Ségeste.* Une notion historique, dont on n'a pas encore fait usage, vient changer cette conjecture en certitude. Suivant une tradition rapportée par Pausanias[3], Taras était fils *de Neptune et d'une Nymphe locale,* ΕΠΙΧΩΡΙΑΣ ΝΥΜΦΗΣ; et, d'après une autre tradition, le nom

[1] Voy. à ce sujet le témoignage du Scholiaste d'Aristophane, *ad Aves,* v. 1114, et celui d'Hésychius, *v.* Μηνίσκος. Les antiquaires ont eu souvent l'occasion de se servir de cette notion pour expliquer des particularités du genre de celle-là; je me contente de citer Visconti, *Mus. P. Clem.* I, XXXI, 65, et les Académiciens d'Herculanum, *Pittur.* I, 270, 35), II, 61-62, 3); voy. aussi Buonarotti, *Vetr. antich.* p. 60.

[2] Je fais connaître à cette occasion une rare monnaie de Térina, du cabinet de M. le duc de Luynes, laquelle offre, d'un côté, la *tête* de la *Nymphe locale,* les cheveux nus et rassemblés en nœud par derrière, avec son nom en lettres de la forme grecque la plus archaïque, ΤΕΡΙΝΑ, et au revers, la *Victoire vêtue* et *ailée,* debout, tenant d'une main une *branche de laurier,* et de l'autre une *couronne;* voy. pl. A, n° 2. Il est intéressant, sous plus d'un rapport, de comparer cette médaille, qui était encore inédite, avec une autre monnaie de *Térina,* à peu près semblable et du même âge, récemment publiée par M. Millingen, *ancient Coins,* etc. pl. II, n° 2, laquelle offre pourtant de notables différences dans le caractère de la *tête* et dans la figure de la *Victoire non ailée,* ἄπτερος, et désignée indubitablement par l'inscription, ΝΙΚΑ, qui l'accompagne.

[3] Pausan. X, 10, 4.

de la *Nymphe locale*, rendue mère par Neptune, était *Satura* [1], nom qui paraît avoir été donné à une localité voisine de Tarente, et appelée Σαλύριον [2]. C'est donc, à n'en pas douter, l'image de cette *Nymphe* mythologique, jointe à celle de *Taras* lui-même, qui forme le type de cette classe de monnaies de Tarente; type continué, comme j'aurai occasion de le montrer, à travers tous les âges de la numismatique tarentine; et c'est, d'ailleurs, un fait attesté aujourd'hui par de nombreux exemples [3], que beaucoup de villes grecques adoptèrent pour

[1] Cælius, *Hist.* l. v. *in Schol. Bibl. Leid. ad* Virgil. *Georg.* II, 197, ed. Burmann.

[2] Stephan. Byz. *v.* Σαλύριον; Serv. *ad* Virgil. *Georg.* II, 197; Schol. *ad* Horat. *Satyr.* I, 6, 59; cf. Mazzocch. *ad Tab. Heracl.* p. 93.

[3] J'ai déjà eu occasion de citer ailleurs plusieurs des exemples les plus remarquables qu'offre la numismatique grecque, en fait de *têtes* de *Héros nationaux* qui servirent de types sur les monnaies des peuples grecs; voy. mon *Odysséide*, p. 245-6. Je me bornerai maintenant à ceux de ces exemples, qui concernent des *têtes* d'*Héroïnes mythologiques* ou de *Nymphes locales*, employées au même usage et déjà reconnues en cette qualité par les antiquaires; pour ne pas parler ici des *têtes* de ce genre, dont la désignation n'est pas encore admise dans la science; telles sont les *têtes* de la *Nymphe Olympia*, accompagnée de son nom ΟΛΥΜΠΙΑ, sur les médailles *des Éléens*, Stanhope, *Olympia*, pl. XVII, n° 13, p. 57; de la *Nymphe Platæa* de *Platées*, Pausan. IX, 1, 2; cf. 2, 5, sur les médailles de cette ville, Millingen, *ancient Coins*, etc. pl. IV, n° 10, p. 58; des *Amazones Kymé*, *Myriné*, *Temnos*, *Ægé*, *Clazomène*, *Érythra*, *Phocéa*, désignées toutes par leur nom, sur les monnaies des villes, qui rapportaient leur fondation à ces *Héroïnes* mythologiques; voy. Eckhel, *Doct. Num.* II, 492, 496, 497, 491, 510, 523. Quelquefois, c'est la figure entière de la *Nymphe* ou divinité locale, représentée, soit avec quelque symbole ou attribut fourni par les croyances du pays ou les productions du sol, soit dans une attitude particulière, en rapport avec quelque circonstance du mythe indigène, qui forme le type de la monnaie; et l'on en a des exemples remarquables sur les médailles de *Kiérium* de Thessalie avec la figure de la *Nymphe Arné*, qui se baisse pour ramasser un *flambeau*, *Cab. de M. Allier*, pl. V, n° 12; Millingen, *ancient Coins*, etc. pl. III, n° 12, p. 49; sur toute une classe de monnaies d'*Histiæa* d'Eubée, où l'*Héroïne* de ce nom, Ἱστιαῖα Ἡρωΐς, est représentée assise sur une proue de navire, ayant en main la *voile*, ἱστίον, par allusion à son nom, Eckhel *D. N.* II, 325; sur une médaille autonome de *Dardanus*, dont le type représente une *Nymphe* ou *Héroïne* inconnue, assise à cheval, Pellerin, *Additions*, etc. p. 1; Eckhel, *D. N.* II, 482; sur des médailles de *Smyrne*, où l'*Amazone Smyrné* apparaît, tantôt *debout*, en costume amazonien, et avec son nom, ΣΜΥΡΝΗ, Eckhel,

types de leurs monnaies, les *têtes idéales* des personnages mythologiques auxquels elles attribuaient leur fondation, ou dont elles avaient reçu leur nom. On ne m'opposera pas que ce mode de personnification ne fût introduit sur les monuments de l'art grec, à en juger d'après ceux qui nous en restent, qu'à une époque plus récente que celle à laquelle se rapportent nos monnaies de Tarente. Nous possédons en effet des exemples de *personnifications* de *Villes* et de *Localités* dues à l'art grec, pour des époques plus anciennes que ces monnaies, et appartenant précisément à la Grande-Grèce. De ce nombre est le célèbre *Péplos* consacré par le Sybarite Alcisthénès dans le temple de Junon Lacinia, à Crotone, où se voyait représentée en broderie la *ville de Sybaris* personnifiée [1]. De ce nombre est encore l'ancienne peinture du *Héros de Témésa* vue et décrite par Pausanias [2], où étaient représentés le *fleuve Sybaris*, sous les traits d'un *Adolescent*, ainsi que le *fleuve Calabros*, la *fontaine Calykê* (ou *Lykê*), et la ville même de *Témésa*; et de pareils exemples, fournis par les antiquités mêmes de la Grande-Grèce, dispensent sans doute de toute autre preuve [3].

D. N. II, 453, tantôt *assise*, avec la *patère* et la *hache amazonienne*, Millingen, *ancient Coins*, etc. pl. v, n. 13, p. 73; et sur beaucoup d'autres monnaies de divers peuples grecs, qu'il serait trop long d'énumérer. Plus tard, on appela ces *Nymphes* ou *Divinités locales* du nom de ΤΥΧΗ ΤΗΣ ΠΟΛΕΩΣ, Eckhel, *Num. vet.* tab. xv, n° 2, p. 272; et on les représenta sur les monnaies des villes grecques de l'Asie, où cette sorte de personnification fut la plus généralement admise, par une *tête de Femme tourrelée*, ainsi qu'on le voit, entre autres exemples qui seraient trop nombreux pour être cités tous, et qui sont d'ailleurs trop connus pour avoir besoin de l'être, sur les médailles de *Germé* de Mysie, où la *tête de Femme tourrelée* est désignée par la légende ΤΥΧΗ ΠΟΛΕΩΣ, Eckhel, *D. N.* II, 455.

[1] Pseud. Aristotel. *de mirab. Auscult.* c. xcix, p. 200-202, ed. Beckmann. Cf. Polemon. *Fragment.* lxxxv, p. 132, ed. Preller.

[2] Pausan. vi, 6, 4; voy. mes *Monuments inédits*, *Orestéide*, p. 221-222.

[3] Un autre exemple de personnification de ville bien célèbre et remontant à une haute époque de l'art, est celui de la *ville de Sparte* personnifiée et placée sous un trépied d'Amycles, Pausan. iii, 18, 5.

Ce point établi, il ne reste plus qu'à considérer les médailles mêmes qui offrent la *tête* de la *Nymphe de Tarente;* voici toutes celles qui sont venues jusqu'ici à ma connaissance, rangées dans l'ordre chronologique où je présume qu'elles ont dû être frappées.

N° 1. *Tête de Femme,* les cheveux nus, retroussés par derrière; cette tête, tournée à gauche, est renfermée dans un cercle très-saillant; au revers, *Taras nu,* à cheval sur un *dauphin* allant à gauche, les deux bras étendus en avant, dans une attitude suppliante; sous le *dauphin,* une *coquille;* sans légende dans le champ. Ce doit être là, vu l'absence d'inscription, et d'après la fabrique même, la plus ancienne des monnaies de cette classe. Celle-ci, qui faisait partie d'un dépôt de médailles trouvé à Tarente et acquis par moi-même à Naples, est entrée depuis dans le Cabinet du roi; elle était encore inédite[1].

N° 2. La *même tête,* coiffée et tournée de même, dans un cercle pareil; au revers, le même type, avec la légende ΤΑΡΑΣ, en lettres de forme archaïque; fabrique à peu près semblable à la précédente[2]. Cette médaille, pareillement inédite, et ajoutée aussi par moi à la collection du roi, ne diffère guère de celle que j'ai décrite en premier lieu, que par l'addition du nom ΤΑΡΑΣ; mais cette circonstance suffit pour lui assigner une époque postérieure sans doute de plusieurs années.

N° 3. La *même tête,* d'un style différent; renfermée dans le même cercle très-saillant; au revers, le même type, d'une exécution sensiblement améliorée, avec la *coquille* sous le *dauphin,* et la légende ΤΑΡΑΣ, en lettres d'une forme un peu moins ancienne. Cette médaille, encore inédite, comme les

[1] Voy. pl. 1, n° 2.

[2] Voy. pl. 1, n° 3.

précédentes, et tirée de la collection de M. Dupré[1], signale un progrès remarquable dans la fabrique tarentine.

N° 4. La *même tête,* d'un style plus élégant, coiffée avec plus de soin, au moyen d'un double bandeau, servant à former, sur le derrière de la tête, ce *nœud de cheveux* qui était le trait caractéristique de la coiffure des vierges grecques[2]; cette tête, d'une physionomie différente, et tournée en sens contraire, c'est-à-dire à droite, est renfermée dans un cercle de globules; au revers, *Taras nu,* à cheval sur le *dauphin* allant de même à droite, avec la *coquille,* dans le champ, et la légende, en lettres rétrogrades, d'ancienne forme, ΤΑΡΑΣ; le tout pareillement entouré d'un cercle de globules[3]. Cette médaille, très-rare et inédite, du module de didrachme, fait partie de ma collection. M. Carelli en a décrit une à peu près pareille[4], qui ne diffère, à ce qu'il paraît, de la mienne, qu'en ce que la *tête, ornée d'un collier,* est renfermée dans un cercle saillant. L'une et l'autre de ces médailles, peut-être encore uniques[5], doivent appartenir, d'après le module et d'après le style, à la dernière époque de la fabrique primitive.

Je rangerai dans la même famille quelques variétés qui offrent la *même tête,* avec des revers différents, mais toujours avec les caractères plus ou moins prononcés d'une fabrique ancienne.

N° 1. *Tête* de la *Nymphe de Tarente,* les cheveux nus et retroussés par derrière, tournée à droite; au revers, partie

[1] Pl. 1, n° 4.

[2] Pausan. x, 25, 4.

[3] Pl. 1, n° 5.

[4] Elle est décrite sous le n° 45, en ces termes : *Caput muliebre intra orbiculum ad S. capillis ad occiput collectis, et monili ornatum.*

[5] J'observe toutefois qu'il existe dans la collection de feu sir Rich. Payne Knight une médaille à peu près semblable, autant du moins qu'il est permis de s'en rapporter à la description qui en est faite; voy. p. 290, M 2.

antérieure d'un *hippocampe* allant à droite; au-dessous, la *coquille*, et dans le champ, les lettres de forme archaïque et en ordre rétrograde, ΤΑΡΑΣ[1]. Cette médaille, beaucoup moins rare que les précédentes[2], et du module de la drachme, est tirée de la collection de M. Dupré. Il s'en trouve un exemplaire de coin différent dans le Cabinet du roi[3]; trois autres sont décrits dans la collection de M. Carelli, l'un desquels offre cette particularité neuve et remarquable, que les *cheveux* de la *tête de Femme*, bien que rassemblés en *nœud* par derrière, *pendent en longues tresses jusque sur l'épaule*[4]. Je citerai encore la médaille décrite en dernier lieu par feu sir Richard Payne Knight[5], comme appartenant à la même variété. Eckhel en avait publié une à peu près semblable où il avait cru voir, au revers, un *demi-pégase* au lieu du *demi-hippocampe*[6].

N° 2. *Tête de Femme*, tournée à droite, les cheveux ceints d'un bandeau et retroussés par derrière; au revers, *roue à quatre rayons*. Cette médaille, de petit module, existe au Cabinet du roi[7] et dans la collection de M. Carelli[8]; l'emploi de la *roue* ou de l'objet figuré de cette manière, au revers de la *tête de Femme*, est une particularité rare sur la monnaie de Tarente, qui ne saurait du reste appartenir qu'à une époque primitive. Les mêmes types se sont retrouvés sur une médaille

[1] Pl. 1, n° 6.

[2] Avellino, *Ital. vet. Numism.* t. I, n° 313, 314; et *Supplem.* n° 637, 638.

[3] Pl. 1, n° 7. Il existe, dans notre Cabinet, une autre variété du même type, où le *demi-hippocampe* est tourné en sens contraire, et accompagné de la légende ΤΑΡΑΣ.

[4] Voici la description de cette dernière médaille, n° 49 : *Caput mulieris ad D. coma ad humerum usque promissa et nodo stricta*; les deux autres sont décrites sous les n°s 47 et 48.

[5] *Num. vet.* etc. p. 294, N 6.

[6] *Sylloge*, etc. tab. 1, n° 5, p. 3.

[7] Décrite par M. Mionnet, sous le n° 477. Cette même médaille, extraite du cabinet de M. Gosselin, est gravée dans le recueil de M. Mionnet, pl. LXI, n° 2, et décrite, *ibid.* t. I, p. 301, n° 798, comme appartenant à Syracuses; ce qui n'empêche pas qu'elle ne soit de Tarente.

[8] N° 15.

de moindre module encore, possédée aussi par M. Carelli, qui l'a décrite[1], et sur la foi duquel je la cite en toute assurance.

N° 3. *Tête de Femme,* coiffée en cheveux et tournée à gauche, dans une aire creuse, à bords relevés ; au revers, *coquille,* dans un cercle saillant[2]. Cette médaille de petit module, et sans légende d'aucun côté, offre, dans la fabrique et dans le style de la *tête,* les caractères de l'époque primitive. Il s'en trouve au Cabinet du roi trois exemplaires décrits par M. Mionnet[3]; M. Carelli en avait fait graver plusieurs variétés, tirées toutes de sa magnifique collection ; on en voit une dans le recueil de Hunter[4], et une autre dans le *Musée Britannique*[5], où la *tête de Femme* est entourée, comme la *coquille* du revers, d'un cercle saillant. La médaille que je publie, et qui m'appartient, vient d'un dépôt trouvé à Tarente même; la fabrique en est belle, et la conservation n'en laisse rien à désirer.

N° 4. *Tête de Femme,* les cheveux nus, tournée à droite et renfermée en partie dans un cercle saillant; au revers, *dauphin* allant à gauche; dessous, *poisson,* et plus bas, des *flots ;* dans le champ, au dessus du *dauphin,* lettres effacées, qui doivent être TA. Cette médaille, du plus petit module et d'une assez grande rareté, puisqu'elle ne semble pas avoir été connue de M. Mionnet, fait partie de la collection de M. Dupré[6]; je la crois encore inédite, par suite du retard qu'a éprouvé la publication du recueil de M. Carelli, qui en avait fait graver une toute pareille, où les lettres TA sont parfaitement visibles. On ne saurait, du reste, la comprendre dans la série des médailles primitives, d'après l'élégance du style et celle de la fabrique ; et je n'en fais ici mention que pour ne pas séparer

[1] N° 16.

[2] Voy. pl. I, n° 8.

[3] Sous les n°s 471, 472 et 473.

[4] *Mus. Hunter.* tab. 50, fig. XIV.

[5] *Mus. Britann.* tab. III, fig. II, p. 36.

[6] Voy. pl. I, n° 10.

les divers types associés à celui de la *tête de Femme*, dans le cours d'une période monétaire, qui signale la transition de l'époque primitive à celle du beau style. Il est d'ailleurs superflu d'observer que la *tête de Femme* forme le type d'une des familles les plus nombreuses de la monnaie de Tarente, du poids et du module de didrachme, laquelle appartient au second et au troisième âge de la monnaie tarentine, dont je m'occuperai dans un second mémoire.

Mais il existe encore une variété de ce type, qui se rapporte à la fabrique primitive de Tarente, du moins dans sa dernière période, et qu'il importe d'autant plus de signaler ici à l'attention des antiquaires, que le monument qui la présente est inédit, et même unique, à ma connaissance. Cette monnaie offre la *tête* de la *Nymphe locale, nue* et tournée à droite, les cheveux retenus par un *large bandeau* et retroussés par derrière, absolument comme on le voit aux *têtes* des *Nymphes Hyélé, Aréthusa* et *Ségesta;* ce qui semblerait constituer une mode de coiffure propre à ces sortes de *Divinités locales;* cette *tête*, d'ancien style, est entourée d'une *couronne de laurier:* particularité remarquable, dont l'objet n'a pas encore été saisi sur les monuments numismatiques, et qui me fournira bientôt le sujet d'observations que je crois neuves et curieuses. Le revers de notre médaille offre *Taras nu,* sur le *dauphin* allant à droite, les deux bras étendus en avant; au-dessous, une *coquille*, et, dans le champ, derrière la figure, l'inscription, en lettres archaïques et en ordre rétrograde, ΤΑΡΑΣ; type enfermé dans un cercle de petits globules. Cette médaille, du module de didrachme et de belle fabrique, se trouve dans le Cabinet Impérial de Milan, et j'en ai dû le dessin, que je publie[1], à la bonté de M. Cattaneo.

[1] Pl. 1, n° 9.

TROISIÈME FAMILLE.

Taras sur le dauphin; type en relief d'un côté, et en creux de l'autre.

On sait que les médailles avec un type en creux opposé à un type en relief constituent un système voisin de la naissance de l'art monétaire et propre exclusivement à la Grande-Grèce, ou même à quelques-unes de ses villes, dont les principales sont *Métaponte, Crotone, Siris, Posidonia, Sybaris* et *Caulonia.* L'émission de ces monnaies, d'une fabrique si particulière et d'une physionomie toute semblable, et certainement du même âge, doit avoir été bornée à une période de temps assez courte, bien que le nombre des exemplaires qu'on en possède se soit accru considérablement depuis quelques années. On sait aussi, par des découvertes récentes, que quelques villes placées en dehors de ce système s'y associèrent momentanément, sans doute d'après des raisons de politique et de commerce, en faisant frapper des monnaies de cette espèce, où se trouvent deux noms de villes, en signe de concorde et d'alliance, tantôt exprimés en toutes lettres, comme on en a un exemple dans les médailles de *Siris* et de *Buxentum,* qui portent la double inscription ΣΙΡΙΝΟΣ ΠΥΞΟΕΙΣ[1]; tantôt exprimés seulement par un plus ou moins grand nombre d'initiales, ainsi qu'on le voit sur une rare médaille du Cabinet du roi, offrant les initiales ΚΡΟ et ΠΑΝΔΟ, qui désignent les villes de *Crotone* et de *Pandosia*[2], et sur la célèbre médaille avec les initiales ΠΑΛ et ΜΟΛ, des villes de *Palinurus* et de *Molpis,* médaille encore unique, qui a passé dans le cabinet de M. le duc de Luynes[3]. Ces sortes de mo-

[1] Eckhel, *D. N.* I, 151; voy. la *Dissertat.* de Millin *sur une médaille de Siris*, p. 1-36.

[2] Pellerin, *Lettres*, p. 201-209, pl. IV, fig. 8; voy. aussi l'*Atlas* de M. Micali, pl. LX, n° 1.

[3] Elle a été décrite par Sestini, dans

numents numismatiques sont encore aujourd'hui d'une excessive rareté. Je puis y joindre, d'après ma propre collection, une médaille de *Laüs*, de la même fabrique, en relief d'un côté et en creux de l'autre, du plus grand module, médaille inédite et encore unique jusqu'ici[1], qui nous permet d'ajouter le nom de cette ville, colonie de Métaponte, à ceux des autres cités comprises dans le même système monétaire, qui représente, à n'en pas douter, quelque ligue ou association politique, analogue à celle des villes ioniennes et doriennes de l'Asie mineure[2]; et c'est enfin dans la même catégorie que doivent être rangées celles de ces monnaies, encore en si petit nombre, qui appartiennent à Tarente. Je ne crois pas qu'en mettant à contribution toutes les collections numismatiques publiques ou privées de l'Europe, on parvînt à réunir plus d'une dizaine de ces médailles. M. Avellino n'en a décrit qu'une seule, celle de notre Cabinet du roi, publiée d'abord par Pellerin[3], qui resta pendant plus d'un demi-siècle un monument unique. M. Mionnet, dans son *Supplément*, n'a pu en ajouter qu'une seconde, tirée du *Musée Britannique*[4]. M. Carelli, qui, dans le cours d'une longue carrière scientifique, favorisée par tant de circonstances heureuses, avait pu rassembler entre ses mains presque autant de médailles de Tarente qu'il en existait de connues à cette époque dans tous les cabinets, ne

ses *Classes generales*, p. 16, tab. II, nos 20, 21, comme faisant partie alors du cabinet de M. On. Pacileo, de Naples. Il en existe un coin faux, dont un exemplaire, de la collection de M. Puertas, à Florence, a été publié récemment par M. Micali, *Monum. per serv. alla Stor. dei ant. Popoli italian.* tav. CXV, n° 21, tout en exprimant quelques doutes sur l'authenticité de cette pièce, t. III, p. 214-215.

[1] Voy. pl. A, n° 8. Cette médaille me vient de Naples; elle avait été possédée d'abord par M. Gargiulo.

[2] Telle est aussi l'opinion exprimée en dernier lieu, sur cette curieuse série de monuments numismatiques, par M. le duc de Luynes, *Métaponte*, p. 22-23.

[3] Pellerin, *Supplém.* IV, p. 23, pl. II, n° 10; Eckhel, *D. N.* I, 145.

[4] *Mus. Britann.* tab. III, n° 9.

paraît pas en avoir jamais possédé une seule. J'en ai vu deux restées encore inédites, dans la riche collection qu'a formée à Naples Dom Michel de Santangelo, amateur si distingué par le goût éclairé qu'il porte dans le choix des monuments, et par le noble usage qu'il en fait dans l'intérêt de la science. M. le duc de Luynes en a publié récemment une troisième, la plus rare et la plus curieuse de toutes[1]; et, après tant de découvertes dont s'est enrichie de nos jours la science numismatique, je n'en connais encore personnellement, avec toute certitude, que sept, entre lesquelles il existe tant de différences, non-seulement de style et de fabrique, mais de composition même et de type, que ces sept médailles peuvent être regardées chacune comme à peu près uniques, et que, de plus, elles forment *trois variétés* principales. L'extrême importance archéologique de ces médailles me fait un devoir de les décrire avec tout le soin qu'elles comportent, et dans l'ordre même ou je présume qu'ont dû se produire les trois variétés qu'elles présentent.

I. *Taras nu,* à cheval sur le *dauphin* allant à droite, la main gauche tendue en avant et ouverte, la main droite appuyée sur l'animal qui le porte; sous le *dauphin, coquille;* dans le champ, derrière la figure, le nom ΤΑΡΑΣ, en lettres de forme archaïque, dans un ordre rétrograde; le tout dans un cercle formé d'une espèce de méandre en losanges arrondis, d'un travail exact et soigné, tel qu'on le voit aux médailles incuses de Posidonia; au revers, le même type en creux et en sens contraire, avec la *coquille striée,* d'une dimension plus forte, sans légende; type pareillement renfermé dans un cercle formé de petits quadrilatères très-allongés. C'est la médaille du *Musée Britannique,* décrite et publiée par Taylor

[1] *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. II, pl. M, 3, p. 340.

Combe[1]; il en existe une à peu près pareille, et encore inédite, dans le Cabinet du roi[2], et une autre provenant de la collection de M. le chanoine Jorio de Naples, qui a passé dans celle de M. le duc de Luynes, mais avec une particularité nouvelle, qui constitue une différence grave, c'est à savoir avec les lettres TAPA, gravées en relief, du côté du type en creux[3]. Je ne saurais dire si la médaille du même type, cédée par feu M. le marquis Arditi au Musée royal Bourbon de Naples, et restée jusqu'à ce jour inédite, comme tant d'autres rares monuments de cette précieuse collection, présente la particularité signalée en dernier lieu, attendu que je n'ai pas une connaissance personnelle de la médaille en question.

II. *Figure virile, nue* et *imberbe*, les cheveux retroussés par derrière, tournée à gauche, le genou gauche ployé sous elle, portant du bras gauche, écarté en arrière, une *lyre à quatre cordes*, Λύραν τετράγηρυν[4], qu'elle semble serrer fortement sous l'aisselle, et du bras droit, élevé et rapproché du visage d'une manière singulièrement expressive, tenant un objet semblable à une *fleur*, avec le nom en lettres rétrogrades de forme archaïque, TAPAΣ, gravé dans le champ, devant la figure; type en relief; au revers, *Taras nu*, les cheveux longs et flottants sur l'épaule, à cheval sur un *dauphin* qui se dirige à droite, la main gauche étendue en avant, la droite appuyée sur le *dauphin*; sans la *coquille*, et sans aucun autre symbole dans le champ; type en creux, avec les lettres du nom TAPAΣ, de la même forme archaïque, et pareillement en ordre rétrograde, gravées en relief. Cette médaille, trouvée à Tarente même, et

[1] *Mus. Britann.* tab. III, n° 9.

[2] Voy. pl. II, n° 11.

[3] Même planche, n° 12.

[4] C'est l'ancienne lyre grecque, telle qu'elle existait avant l'époque de Terpandre, Strabon. XIII, 618; voy. sur ce point d'histoire poëtique, Bode, *Orpheus Poëtar. Græc. antiquiss.* p. 15, sqq.

possédée actuellement par M. le duc de Luynes, qui l'a publiée[1], est encore unique à ma connaissance; et c'est, à tous égards, l'un des monuments numismatiques les plus remarquables qui nous soient restés de l'antiquité tout entière[2].

III. La même *Figure virile, nue* et *imberbe*, dans la même attitude, avec la *lyre* dans la main gauche, et la *fleur*, ou l'objet ressemblant à une fleur, qu'elle approche de son visage, de la même manière, ainsi qu'avec les lettres ΤΑΡΑΣ, formées et disposées de même, type en relief; au revers, le même type en creux, mais placé en sens contraire, c'est à savoir la figure tournée à droite et agenouillée sur le genou droit, avec la *lyre* soutenue de la main droite, et sans la *fleur* à la main gauche, de même que sans légende ni symbole d'aucune espèce. C'est la célèbre médaille de la collection de Pellerin, maintenant au Cabinet du roi[3], qui fut regardée d'abord comme suspecte à cause de la nouveauté même de cette apparition, qui offrait, sous le double rapport de la fabrique et du type, une singularité si remarquable et un si rare problème numismatique. Il en existe un second exemplaire, provenant de Tarente, qui, des mains de M. Durand, avait passé dans la superbe collection de feu sir Rich. Payne Knight, où elle est décrite[4], et qui doit se trouver actuellement au *Musée Britannique*.

Après le style et la fabrique de ces monnaies, qui les placent, comme je l'ai déjà dit, au premier rang des monuments numismatiques, il n'est rien de plus remarquable, ni qui ait paru plus difficile à expliquer, que la figure de l'*Homme nu*, dans une attitude si singulière, et tenant une *lyre*, qui forme le type de trois de ces monnaies. La difficulté provenait en

[1] *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. II, p 340, pl. M, 3.

[2] Voy. pl. II, n° 13.

[3] Voy. pl. II, n° 14.

[4] *Numm. vet.* p. 280, I 2.

partie de l'objet, assez mal déterminé, que ce personnage approche de son visage. Cet objet, que Pellerin, et d'après lui Eckhel, ont pris pour le *plectrum*, instrument dont la forme bien connue est en effet si différente[1]; où feu sir Rich. Payne Knight avait cru voir, avec tout aussi peu de fondement, une *bandelette*, est évidemment une *fleur*, et, suivant la conjecture de M. le duc de Luynes, une *fleur liliacée*. Cette hypothèse admise, l'idée de son auteur, qui reconnaît ici *Apollon* présidant aux fêtes et aux danses sacrées qui se célébraient à Tarente en l'honneur d'*Hyacinthe*, et portant à la fois les deux objets qui le caractérisent en cette qualité et qui se rapportent à cette intention, c'est à savoir: la *lyre*, attribut du dieu Pythique, et l'*hyacinthe*, symbole du culte hyacinthien[2], cette idée, naturelle et ingénieuse, semblait propre à résoudre de la manière la plus satisfaisante les principales difficultés de ce problème. Pellerin lui-même, et le grand Eckhel, avaient songé d'abord à *Apollon*, et n'avaient été détournés de cette pensée que par la *nudité* et par l'*attitude bizarre et forcée* de la figure en question, où l'un avait fini par voir, contre toute vraisemblance, une espèce de *mime* ou d'*histrion*, et le second, un musicien mythologique, tel qu'*Arion*[3]. Encore Eckhel avait-il judicieusement observé que

[1] Relativement à la forme du *plectrum*, je me contente de citer le célèbre vase représentant *Sapho* et *Alcée*, chacun avec cet instrument à la main, Millingen, *anc. uned. Monum.* p. II, pl. XXXIII. Le *plectrum* était quelquefois d'*ivoire*, *plectro eburno*, Virg. *Æn.* VI, 647; quelquefois d'*ébène;* et l'on en a un exemple sur le vase que je citais tout à l'heure.

[2] Sur la fable d'Hyacinthe, voy. Palæphat. *Fab.* XLVII, *cum not.* Fischer. Nonnus, *Dionys.* X, 253-55; cf. Moser. *ad h. l.* Ovid. *Metam.* X, 162, sqq. et *ibid.* Gierig. *ad* v. 215; Athen. XV, p. 683, E. Heyne, dans la Ire partie de ses *Antiq. Aufsätze*, a traité en détail de tout ce qui concerne cette fable et ses rapports avec le culte d'Apollon Amycléen. Quant à la fleur d'*hyacinthe*, voy. Salmas. *ad* Solin. p. 860, sqq. Stapel. *ad* Theophrast. *Hist. Plant.* VI, 7, p. 710, sqq.

[3] La fable d'*Arion* a fourni à mon savant ami M. Creuzer, le sujet d'une dissertation, que je me plais à citer ici comme un exemple utile à suivre, et qui n'a pourtant pas encore été suivi, du parti qu'on peut

cette attitude ne paraissait forcée, et pour ainsi dire mimique, que faute de se rappeler les figures dans des attitudes pareilles, c'est-à-dire également violentes, qu'offrent les médailles primitives de *Camarina*, de *Ségeste*, de *Cnosse*, et généralement les monuments des anciennes époques de l'art grec; en sorte que cette prétendue bizarrerie d'attitude était en effet un caractère de haute antiquité. A l'appui de cette savante observation d'Eckhel, M. le duc de Luynes a produit de nouvelles considérations, puisées dans le même ordre d'idées, ou suggérées par la même classe de monuments du haut style grec, telles que l'épithète de *Danseur*, Ὀρχηστής, donnée par Pindare à Apollon [1], laquelle exprime si bien, en effet, l'action véhémente et le geste presque frénétique de notre Apollon tarentin, avec la rare médaille de Cos [2], où le même dieu paraît entièrement *nu*, les bras élevés, le corps violemment rejeté en arrière, dans une attitude plus tourmentée encore, s'il est possible, que sur nos médailles de Tarente. Toutefois, et malgré l'application heureuse qu'on peut faire d'un pareil texte et d'un pareil monument au type de nos monnaies de

tirer de certains faits mythologiques; cette dissertation est intitulée : *Mythorum ab artium operibus profectorum exemplum proponitur*, Marburg. 1803, in-4°.

[1] Pindar. *Fragment*, 115, ed. Boeckh. III, 628; Ὀρχήστ' ἀγλαΐας ἀνάσσων εὐρυφάρετρ' Ἄπολλον.

[2] Voy. pl. A, n° 10. Une de ces médailles, d'une fabrique plus récente, avec l'inscription ΚΩΣ, a été publiée par M. de Brönsted, qui a essayé d'en expliquer le type, en le rapportant à la célébration du Νόμος πυθικός, dans laquelle un *Jeune Homme*, représentant *Apollon*, et non pas *Apollon* lui-même, *célébrait la victoire* du dieu, *en accompagnant* son chant et sa danse du *son du tambourin*, τὰ ἐπινίκια χορεύει; voy. *Voyages et Recherches dans la Grèce*, t. II, pl. LVI, p. 312. Cette explication ingénieuse donnait lieu pourtant à des difficultés assez graves. J'en dirai autant de celle qu'a proposée plus récemment M. Streber, *Numism. Græc.* tab. IV, n. 7, p. 240-43. A mon avis, la meilleure explication de cette médaille importante est celle qu'a donnée M. Cavedoni, dans les *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. VII, p. 259-63; voy. ce que j'en ai dit dans le *Journ. des Sav.* septembre 1836, p. 526-29, et qui ne permet plus d'admettre l'opinion conçue par M. le duc de Luynes

Tarente, j'avoue qu'il me restait encore des doutes sur une manière si contraire à toutes les données de l'art antique, de représenter *Apollon* dans un état de *nudité* absolue et dans une attitude qui a réellement quelque chose de mimique. La *nudité* ne constituerait pourtant pas à elle seule une difficulté sérieuse. Les plus anciens simulacres d'Apollon, tels que celui d'Égine, cité par Pausanias[1], représentaient ce dieu *absolument nu*, ξόανον γυμνόν; c'est ainsi que nous le montrent les médailles de Caulonia et de Milet, pour n'en pas citer d'autres; et c'est encore ainsi qu'il nous apparaît sur une rare médaille du Métaponte, dont le type avait été fourni par une statue de bronze érigée sur la place publique de Métaponte et décrite par Hérodote[2], comme je crois en avoir fourni la preuve dans un autre mémoire[3]. Mais il reste toujours à justifier d'une manière complétement satisfaisante l'attitude exagérée et violente d'Apollon, qui ne semble pas d'accord avec le caractère particulier de ce dieu, non plus qu'avec le système général de l'art antique.

C'est ici le lieu d'examiner l'explication nouvelle qui vient d'être proposée pour ce type embarrassant, par un savant du premier ordre, M. K. Ott. Müller. Frappé comme nous des difficultés qu'on éprouve à reconnaître *Apollon* dans une figure conçue de la manière que nous la présente la médaille de Tarente, sous ces formes prononcées, dans cette attitude violente et presque convulsive, l'habile antiquaire allemand s'est rappelé l'oracle relatif à la fondation de Tarente, dans un site

[1] Pausan. II, 30, 1 : Ἀπόλλωνι μὲν δὴ ξόανον γυμνόν ἐστι, τέχνης τῆς ἐπιχωρίου. C'était conséquemment une statue de style proprement éginétique.

[2] Herodot. IV, 15.

[3] Voy. mon *Mémoire sur le type des médailles de Caulonia*, p. 228-233. M. le duc de Luynes, qui avait eu, de son côté, la même idée, et qui avait fait, entre le texte d'Hérodote et la médaille de Métaponte, le même rapprochement, a reproduit la médaille en question avec cette explication, dans son livre sur *Métaponte*, p. 26.

nommé *Satyrion*, Σατύριον[1]; et remarquant que la *plante* que porte à la main notre figure peut être la plante nommée précisément chez les Grecs σατύριον[2], plante *à racine bulbeuse*, ῥίζαν βολβοειδῆ, et *dont la fleur était semblable au lis*, ἄνθος κρινοειδές, double caractère qui se retrouve sur nos médailles de Tarente, il en conclut que le personnage figuré sur ces monnaies est un *Satyre*, tenant en main la fleur *satyrion*, par allusion à la fondation de Tarente et à l'oracle qui y avait présidé[3]. Il y a, dans cette ingénieuse explication, une idée qu'on ne peut s'empêcher d'admettre, c'est le rapport de la plante symbolique avec l'oracle en question, et conséquemment la certitude acquise désormais, que le personnage qui porte cette *fleur* en guise de *symbole* se rapporte lui-même à la fondation de Tarente et à l'établissement du peuple tarentin dans le champ *Satyrion*[4]. J'avoue, pour ma part, que cette explication me paraît plus près de la vérité, plus conforme aux données historiques, que l'idée de M. le duc de Luynes, tout ingénieuse et plausible que celle-ci m'avait semblé d'abord. Mais il y a aussi dans l'opinion de M. K. Ott. Müller un point que je ne saurais admettre : c'est la qualification de *Satyre* donnée au personnage en question, lequel ne présente réellement aucun des traits, aucun des caractères qu'on sait avoir été propres à cette sorte de figures, et qu'on leur voit sur des monuments numismatiques, à peu près du même âge que nos médailles de Tarente, tels, par exemple, que les médailles de Naxos, d'ancien style. Il y a donc une restriction grave à faire à l'expli-

[1] Dionys. Hal. *Fragm.* XVII, 2, p. 501, ed. Rom. Cf. *Excerpt. Vatic.* p. 11.

[2] Dioscorid. *de Mater. medic.* III, c. 14 (c. 133, Sprengel.).

[3] *Annal. dell' Inst. Archeol.* V, 166.

[4] Ce qui vient encore à l'appui de cette idée, c'est le nom *Satyra* donné à la *Nymphe locale*, mère de Taras, et la *tête* de cette *Nymphe* elle-même, empreinte sur la monnaie de Tarente : double rapprochement qui a échappé à la sagacité de M. K. Ott. Müller.

cation de M. K. Ott. Müller, et c'est aussi ce qu'a pensé récemment un autre savant antiquaire, M. le professeur Orioli, qui croit pouvoir expliquer à son tour le mystérieux personnage par *Taras* lui-même, reproduit sous la forme héroïque, non plus comme fils mythologique de Neptune, mais comme fondateur historique de Tarente, avec l'attribut du poëte, la *lyre*, et avec le symbole local, la *fleur satyrion*[1]. Arrivée à ce point, la question me paraît très-près d'être décidée; et l'idée exposée en dernier lieu par M. Orioli se rapproche tellement de celle que je m'étais faite moi-même, relativement au type en question, et qui se fonde, comme on le verra, sur tout un ensemble de considérations numismatiques, que je crois pouvoir y trouver d'avance un grave motif de confiance pour l'opinion nouvelle que j'aurai bientôt occasion de proposer.

Il est encore une particularité curieuse, restée jusqu'ici sans solution, et même passée sous silence par les derniers antiquaires qui se sont occupés de l'explication de nos médailles. Ce sont les lettres ΠΤΟ, gravées de très-petit caractère, en relief, dans le champ de la médaille du Cabinet du roi, près de la figure réputée Apollon. Ces trois lettres sont, à la vérité, d'une forme bien indécise et d'une dimension qui les rend presque imperceptibles à la vue simple, au point que Millin a douté que ce fussent réellement des lettres grecques[2]. M. Mionnet n'a cependant pas fait difficulté de les admettre dans sa description, sur la foi de Pellerin, et sans doute aussi d'après sa propre observation; mais elles sont supprimées dans le dessin que M. le duc de Luynes a publié de

[1] *Annal. dell' Inst. Archeol.* t. V, p. 171-2.

[2] Millin a consigné cette observation dans une note manuscrite de sa main, qui se lit à la marge de l'exemplaire de Pellerin, de notre Cabinet; exemplaire chargé de notes autographes de Pellerin lui-même, à qui il avait appartenu, de l'abbé Barthélemy et de Millin.

cette médaille; et je dois dire qu'elles manquent tout à fait sur l'autre médaille que possède cet antiquaire, aussi bien que sur l'exemplaire de la collection de sir Richard Payne Knight, qui est le double du nôtre. Dans une telle contrariété d'opinions, sans compter la dissidence des monuments, il est bien difficile d'établir quelque chose de certain; et ce qu'il y a sans contredit de plus prudent, c'est de se renfermer dans le doute exprimé par Millin. Cependant, si les lettres ΠΤΟ existent réellement sur la médaille de notre Cabinet, et si ce n'est pas, comme je le crois, un simple accident monétaire qui a produit l'apparence de ces lettres si problématiques, on pourrait en donner une explication plausible. Ces mots se rapporteraient en effet au mot ΠΤΟΛΙΟΥΧΟΣ, *dieu protecteur de la ville,* qualification très-convenable pour l'Apollon Hyacinthien de Tarente. Dans ce cas, ce serait une preuve décisive acquise à l'opinion de M. le duc de Luynes, et ce serait aussi un nouvel exemple à l'appui de celui que nous ont offert les médaille d'Aptéra, de Crète, où le mot ΠΤΟΛΙΟΙΚΟΣ (sic) appliqué à la figure du dieu Mars, *dieu tutélaire de cette ville*, avait été jusqu'ici méconnu par les antiquaires sous la forme barbare ΠΤΟΛΙΟΣΤΟΥ, qui provenait d'une lecture vicieuse[1].

QUATRIÈME FIGURE.

Taras sur le *dauphin*, avec l'*hippocampe* au revers.

Après un usage des types incus, qui n'avait sans doute été déterminé que par des circonstances particulières[2], et qui dut

[1] Voy. ma *Lettre à M. le duc de Luynes*, p. 4 et 49, où j'ai rectifié cette fausse leçon, et publié une médaille inédite d'*Aptéra* qui porte lisiblement ΠΤΟΛΙΟΙΚΟΣ.

[2] Sans doute le besoin de mettre leur système monétaire d'accord avec celui des républiques grecques du voisinage, telles que Siris, Métaponte et Crotone. M. le duc de Luynes assure même que ce sont des monnaies incuses de Métaponte qui ont servi à frapper nos monnaies incuses de Tarente, à l'aide d'un procédé qui n'est effec-

cesser promptement avec l'empire de ces circonstances, Tarente ne tarda pas à revenir au système monétaire qui lui était propre, ou plutôt on y continua la fabrique qui n'avait jamais dû être abandonnée. Les didrachmes de forme tant soit peu globuleuse, où le type est enfermé le plus souvent dans un cercle formé de losanges arrondis, comme celui de quelques-unes de nos monnaies incuses, et dont le style offre d'ailleurs tous les caractères de l'époque primitive, appartiennent indubitablement à cette période monétaire. Ces didrachmes, dont il existe, à ma connaissance, un assez grand nombre d'exemplaires, peuvent se distribuer sous trois variétés principales, que je rangerai dans l'ordre suivant :

I. *Taras nu,* à cheval sur un *dauphin* allant à droite, la main gauche étendue en avant, tenant de la main droite, écartée en arrière, un *polype ;* sans légende ni symbole dans le champ; au revers, *hippocampe* ou *cheval marin ailé,* tourné de même à droite, sans légende ni symbole dans le champ; type imprimé dans un cercle creux formé de petits quadrilatères [1]. Le style de cette médaille, l'absence de toute inscription, la forme du cercle qui entoure le type du revers, et sa fabrique même, que le dessin permet d'apprécier, lui assignent indubitablement une place élevée dans la numismatique tarentine de l'époque primitive; elle est inédite et tirée du Cabinet du roi. Feu M. le docteur Münter en possédait une variété qu'il a décrite, qui se distinguait par la légende, en partie

tivement pas sans exemple dans cette période de la numismatique; témoins les monnaies de Géla, d'Agrigente et de Syracuses, surfrappées du type de Métaponte, en relief et en creux; et, à l'appui de cette assertion, M. le duc de Luynes croit avoir trouvé, sur les médailles incuses de Tarente, des traces de l'épi en creux de Métaponte; mais j'avoue que cette particularité ne m'a point frappé sur celles de ces médailles que j'ai été dans le cas d'examiner; et je dois même ajouter que je la regarde comme tout à fait invraisemblable.

[1] Voyez. pl. II, n° 15.

effacée....., ΡΑΣ, et qui offrait de plus la particularité, très-rare à cette haute époque de l'art monétaire, d'être fourrée[1].

II. *Taras nu,* sur le *dauphin* tourné à gauche, les deux bras tendus en avant; dans le champ, sous le *dauphin,* une *coquille;* derrière la figure, le nom ΤΑΡΑΣ, en lettres de forme moins ancienne; le tout enfermé dans un cercle de globules allongés; au revers, *hippocampe ailé* allant à gauche, sans légende ni symbole d'aucune espèce[2]. La fabrique de cette médaille, d'accord avec la présence du nom de *Taras* et avec la forme des lettres mêmes, annonce une époque moins reculée, bien que toujours primitive. Un exemplaire pareil à celui-ci, qui est tiré du Cabinet du roi, avait été publié dans le recueil de Hunter[3].

III. *Taras nu,* les cheveux longs et flottants par derrière, à cheval sur le *dauphin* allant à droite, la main gauche tendue en avant, et tenant de la main droite écartée un *polype;* dans le champ, sous le *dauphin,* le nom ΤΑΡΑΣ, en lettres de forme archaïque; type imprimé dans un cercle de losanges arrondis, du travail le plus soigné; au revers, *hippocampe ailé* allant à gauche; dans le champ, au-dessus, les lettres du nom ΤΑΡΑΣ, répété en ordre rétrograde, et au-dessous, une *coquille;* type entouré d'un cercle creux formé de petits quadrilatères[4]. Cette médaille, extrêmement remarquable par la finesse et la précision du travail, par la science du dessin qui se manifeste à un haut degré dans la figure de Taras, signale déjà la naissance du grand et beau style sur la monnaie de Tarente, en même temps que, par la fabrique, par la forme des lettres de la double inscription, et par celle du double cercle, en

[1] *Descript. Num. veter. aliq. Hisp. et Ital.* p. 16-17.

[2] Voy. pl. II, n° 16.

[3] Tab. 55, n° IV.

[4] Voy. pl. II, n° 17.

relief d'un côté, et en creux de l'autre, elle porte tous les caractères d'une époque primitive, contemporaine des belles médailles incuses. Celle-ci, qui est rare, surtout à ce degré de mérite et de conservation, qui en fait un monument numismatique accompli, est tirée de ma collection. Un exemplaire à peu près pareil est gravé dans le recueil de Hunter[1].

C'est ici que se termine le premier âge, ou la fabrique primitive des monnaies de Tarente, et que s'ouvre une nouvelle ère abondamment remplie de chefs-d'œuvre de la numismatique.

§ II. SECONDE DIVISION. — *Haut style.*

PREMIÈRE FAMILLE.

Taras sur le *dauphin*, avec une *figure d'Homme assis* au revers.

Il n'est peut-être pas, dans toute la numismatique grecque, une série de monnaies aussi remarquables par l'importance du type principal, par la variété des accessoires ajoutés à ce type, enfin par la progression régulière du style, à partir de l'époque primitive, et durant toute la belle période de l'art, que ne l'est la classe entière des monnaies tarentines qui fait le sujet de cet article. Un autre motif d'intérêt qui s'attache à l'étude de ces monnaies, c'est que le type même en est encore un problème dont aucun antiquaire n'a essayé de donner la solution. Eckhel, généralement si attentif et si habile à discerner les types rares ou curieux qu'offrent les monnaies des villes grecques, n'a même pas fait mention de celui-là dans son exposition, d'ailleurs beaucoup trop succincte, de la numismatique tarentine; et cette omission d'Eckhel m'a toujours paru l'une des plus graves que l'on puisse trouver à

[1] *Mus. Hunter.* tab. 55, n° III.

reprendre dans un ouvrage d'ailleurs si plein, si docte, si admirable à tous égards. En effet, à l'époque où parut cet ouvrage, chef-d'œuvre d'érudition et de critique, quelques-unes des médailles dont il s'agit étaient depuis longtemps connues et publiées dans les recueils du P. Magnan[1], de Pellerin[2] et de Hunter[3]. Le type qu'elles présentent avait excité l'attention dès le temps même de Scaliger[4]; et il y a réellement lieu d'être surpris que l'aspect d'un type aussi remarquable en soi, et aussi nouveau sur la monnaie de Tarente, n'ait point provoqué l'examen d'un antiquaire de l'ordre d'Eckhel.

Depuis l'époque où l'apparition des grands travaux d'Eckhel a fondé la science numismatique, en ne laissant guère à ses successeurs que des lacunes à remplir et des détail à rectifier, la numismatique tarentine s'est considérablement enrichie dans toutes les classes dont elle se compose, et surtout dans celle qui nous occupe. Ainsi M. Avellino, qui n'avait décrit d'abord dans son catalogue que quatorze de ces médailles[5], toutes déjà connues, à l'exception de *deux* seulement, tirées de la collection de M. l'archevêque de Tarente, avait pu, dans l'intervalle de quelques années, ajouter à ce catalogue *treize* variétés nouvelles[6], fournies en grande partie par des collections nationales, à la tête desquelles se plaçait alors celle de feu M. Carelli, qui ne comprenait pas moins de *vingt* de ces médailles. Depuis ce temps, quelques variétés rares et curieuses sont entrées dans le domaine de la science, en passant dans les

[1] *Miscell. Numism.* t. I, tab. 39, n° XVII, XVIII.

[2] IV[e] *Supplém.* p. 29, pl. II, n° II.

[3] *Mus. Hunter.* tab. 55, n° V-X.

[4] Voy. son observation dans son traité *de Re Numm.* p. 3, rapportée par les interprètes de Pollux, *ad l.* IX, 6, § 80.

[5] *Ital. vet. Numism.* n° 315, sqq.

[6] *Suppl. ad vol.* I *Ital. vet. Numism.* p. 37-38, n° 639-651. Plusieurs de ces médailles sont tirées de la collection de feu M. Reynier, où il y en a *sept* décrites, p. 33-34, n[os] 18 à 24; le reste vient en grande partie de la collection de M. Carelli.

mains d'amateurs et d'antiquaires célèbres, tels que M. Fontana à Trieste[1]; feu M. Allier d'Hauteroche[2], sir Richard Payne Knight[3], et en dernier lieu M. Millingen, qui en possédait *six* des plus remarquables[4]. Une circonstance heureuse, dont il me doit être permis de me féliciter, m'a procuré à moi-même l'avantage d'acquérir un assez grand nombre de ces médailles, la plupart encore inconnues[5], faisant partie d'un dépôt, trouvé à Tarente même, qui me fut apporté, dans les premiers jours de mon arrivée à Naples, par les soins de M. l'archevêque de Tarente, ce vieillard illustre et vénérable, au nom duquel il n'est pas d'ami de l'antiquité qui ne soit accoutumé à rendre hommage depuis plus d'un demi-siècle[6]. C'est grâce à toutes ces ressources réunies que je me suis trouvé dans le cas de voir et d'examiner un plus grand nombre des médailles en question, que n'avait pu en connaître encore aucun antiquaire; et c'est en les étudiant avec tout le soin dont j'étais capable, en comparant attentivement les traits communs et les particularités diverses qui s'y remarquent, que je crois être parvenu à en expliquer le type, un de ceux dont l'intelligence importe le plus, si je ne me trompe, au progrès de la science numismatique.

Commençons par décrire ces médailles, chacune à raison

[1] Sestini, *Mus. Font.* t. III, tav. 1, n° 9.

[2] *Cab. de M. Allier*, pl. 1, fig. 10.

[3] *Num. veter.* etc. p. 269.

[4] Ces médailles ont passé dernièrement dans le cabinet de M. Dupré, qui a bien voulu me permettre de publier celles qui m'ont paru offrir les types les plus neufs ou les plus curieux, et à qui j'en témoigne ici ma gratitude.

[5] Le Cabinet du roi, qui ne possédait encore que *cinq* de ces médailles, en compte actuellement *huit* nouvelles, provenant de cette acquisition; il ne s'en trouve que *deux* au *Musée Britannique*, d'après la description de Taylor Combe, p. 33, n°s 5 et 6.

[6] Mgr Capecelatro, ancien archevêque de Tarente, vivait encore à l'époque où je rédigeais ce travail; et je laisse subsister, comme un hommage dû à sa mémoire, l'expression de la reconnaissance qui m'était dictée par un sentiment personnel.

des variantes du type qu'elles présentent, et en les disposant dans l'ordre paléographique facile à établir entre elles, d'après les caractères du style et de la fabrique.

I. *Personnage barbu*, à ce qu'il paraît, la *tête nue*, vêtu d'un *long pallium* qui laisse à découvert une partie du dos et de la poitrine avec le bras droit, *assis* sur un *siége bas et sans dossier*, au-dessous duquel est suspendue une *peau d'animal velu*; ce personnage, tourné à droite, tient de la main gauche une *quenouille* dans une position verticale, et de la main droite étendue en avant un *vase à deux anses*, de la forme de *kantharos*; type renfermé dans un cercle de globules irrégulièrement disposés; au revers, *Taras nu*, sur le *dauphin* allant à droite, les deux bras étendus en avant; dessous, dans le champ, une *coquille*; type assez mal frappé, et pareillement renfermé dans un cercle de globules de plus petite dimension[1]. Cette médaille inédite, et unique à ma connaissance, est une de celles que j'ai procurées à la collection du roi. C'est incontestablement la plus ancienne de toutes les monnaies de Tarente qui offrent ce type; et le style comme la fabrique m'autorisent à en reporter l'émission aux temps les plus voisins de l'époque primitive.

II. Le *même Personnage, imberbe*, la *tête nue*, vêtu d'un *pallium semblable, assis* sur le *même siége*, avec la *même peau d'animal* attachée sous le siége; ce personnage, tourné du même côté, et tenant pareillement une *quenouille* et un *kantharos*; type renfermé dans un cercle saillant entouré d'un autre cercle de petits globules; le tout dans une aire à bords relevés; au revers, *Taras nu*, porté de même sur le *dauphin* et tourné à droite, avec les bras étendus en avant; dessous, *coquille* et *polype*; dans le champ, derrière la figure, les lettres mal formées, ou presque effacées du nom ΤΑΡΑΣ[2]. Cette mé-

[1] Voy. planche II, n° 18.

[2] Voy. planche II, n° 19.

daille appartient encore, par une certaine rigidité de style, à un temps peu éloigné de l'époque primitive; elle n'avait encore été ni publiée, ni décrite, bien qu'il en existe au moins quatre exemplaires à ma connaissances, savoir: un dans le Cabinet du roi, un autre dans la collection de M. Millingen[1], un troisième dans celle de feu M. Carelli[2], et le quatrième, qui m'appartient et que je publie de préférence, parce que la médaille est mieux conservée. Le sexe du *Personnage assis* a pu, sur la plupart de ces médailles, paraître incertain, d'après le caractère de la *tête,* et d'après la disposition des cheveux, qui a quelque chose d'une coiffure de femme. Le *vêtement* et la *quenouille* semblaient aussi de nouveaux motifs à l'appui de cette supposition, qu'a suggérée à plus d'un antiquaire, notamment à feu M. Carelli, l'état défectueux du type en question. Mais s'il est démontré, par la confrontation de toutes ces monnaies, d'âge et de style divers, que c'est toujours un *Homme* et jamais une *Femme* qui en forme le type, il faudra recourir à l'explication de ce type même, pour rendre compte de cette apparence trompeuse due en grande partie au mauvais état de conservation des pièces qui la présentent.

III. Le *même Personnage* vêtu, *assis* et *tourné de même,* mais sans la *peau d'animal,* avec la *quenouille* et le *kantharos;* au revers, le même type[3]; médaille absolument du même style et de la même fabrique que la précédente, sans le cercle de globules, qui manque de l'un et de l'autre côté, et pareillement inédite, tirée du Cabinet du roi.

IV. Le *même Personnage*, tourné en sens contraire, *assis*

[1] Acquis depuis par M. Dupré, à Paris.

[2] Décrit sous le n° 80, en ces termes: *Mulier* (?) *tunicata dextera manu extensa* scyphum *tenet*, *sinistra* colum lana amictam, *insidens ad D. subsellio instructo ferinæ* (?) pellis stragulo.

[3] Voy. planche II, n° 20.

sur le *même siége,* le haut du corps nu, le bas enveloppé d'un vêtement étroit et serré, tenant de la main droite une *quenouille* en position verticale, et s'appuyant de la main gauche sur une *longue haste,* placée obliquement sous l'aisselle; au revers, *Taras nu,* sur le *dauphin* allant à droite, les deux bras étendus en avant; au-dessous, *coquille;* dans le champ, derrière la figure, les lettres de forme archaïque et de grande dimension, en ordre rétrograde : TAPA[Σ], type enfermé dans un cercle de globules[1]. Cette médaille, de moins belle fabrique que la précédente, et toujours d'ancien style, est surtout curieuse par la manière caractéristique dont la figure assise s'appuie sur un long sceptre.

V. Le *même type,* mal conservé, attendu que la médaille est fourrée; particularité passablement rare pour les monnaies de cette haute époque de l'art, mais de plus, avec les traces encore visibles des lettres TAPAΣ de ce côté, qui prouvent que cette médaille est d'un autre coin; ce qui résulte encore de la manière différente dont est conçue la figure assise; au revers, *Taras,* dans la même attitude, avec la légende entière en ordre rétrograde, TAPAΣ[2]. Cette médaille du Cabinet du roi a été publiée par Pellerin, qui la possédait alors[3], mais d'après un dessin peu fidèle, et sans aucune explication. Il s'en trouve une variété dans le recueil de Hunter[4], et dans celui du P. Magnan[5].

VI. Le *même Personnage* tourné du même côté, *assis* sur le *même siége,* le bas du corps enveloppé d'une draperie semblable, mais ajustée avec plus d'art et de goût, tenant de la

[1] Voy. planche III, n° 21.
[2] Même planche, n° 22.
[3] *Suppl. IV,* pl. II, n° 3, p. 29-30.
[4] *Mus. Hunter.* tab. 55, fig. V.
[5] *Miscell. Num.* t. I, tab. 39, n° XVII. Il en existe deux exemplaires au *Musée Britannique,* décrits par feu Taylor Combe. *Mus. Britann.* p. 33, p. 5 et 6.

main droite une *quenouille*, et s'appuyant de la gauche sur un *long sceptre*, posé obliquement en terre, comme sur les deux médailles qui précèdent; au revers, *Taras nu*, sur le *dauphin* allant à gauche; dessous, *coquille*, et la légende, en lettres assez peu visibles, de forme plus récente : ΤΑΡΑΝΤΙΝΩΝ[1]; médaille où le progrès du style se fait déjà apercevoir d'une manière sensible, en même temps que la légende, ΤΑΡΑΝΤΙΝΩΝ [Monnaie] *des Tarentins*, accuse une époque moins ancienne.

VII. Le *même Personnage*, mais *barbu*, le haut du corps nu, le bas enveloppé d'un *petit manteau*, *ἱμάτιον*, *assis* à gauche sur un *siége à dossier*, et renversé en arrière, en s'appuyant du bras gauche sur un *sceptre* posé en terre, tenant de la main droite une *quenouille*; sous le *siége* est suspendue une *peau d'animal velu*; et le type est renfermé dans une *couronne de laurier*; au revers, *Taras nu*, sur le *dauphin* allant à droite, toujours dans la même attitude; sous le *dauphin*, *coquille*; dans le champ, derrière la figure, la légende, en lettres presque effacées, disposées de droite à gauche, ΤΑΡΑΝΤΙΝΩΝ[2]. Cette médaille est la plus rare et la plus curieuse, à mon avis, de toutes celles qui font partie de la même famille. Je n'en connais que l'exemplaire de ma collection, que je publie, et un second de la collection de feu M. Carelli[3], l'un et l'autre encore inédits. Le trait de l'*Homme barbu*, particularité qui dé-

[1] Voy. pl. III, n° 23.

[2] Même planche, n° 24.

[3] M. Carelli s'était trompé en voyant à la main de la figure d'*Homme assis* un *coquillage* du genre appelé par les Latins *murex*, au lieu de la *quenouille*, qui est l'attribut constant de cette figure sur le type qui nous occupe. Du reste sa description, qu'on sera sans doute bien aise de connaître textuellement, est entièrement conforme à l'exemplaire que je possède de la même médaille, p. 44, n° 61 : « Vir barbatus et pube tenus nudus, insidens ad S. cathedra instructa *stragulo ferinæ* (?) *pellis*, sinistra manu demissa *baculo* innititur, dextera elevata *muricem* (?) tenet ; circum aream, *corona laurea*. »

ciderait seule, à défaut de toute autre considération, la question relative au *sexe* de ce personnage, et la *couronne de laurier*, autre circonstance non moins caractéristique, ne se trouvent que sur les médailles qui se rattachent, par la *peau d'animal* suspendue sous le *siége*, à une période voisine de l'époque primitive, tandis que par le style du dessin, et par la légende TAPANTINΩN, celle-ci se classe déjà dans la belle époque de l'art.

VIII. Le *même Personnage jeune* et *imberbe*, *assis* à gauche, s'appuyant à gauche sur un *long sceptre*, et tenant de la main droite élevée une *quenouille;* derrière la figure, le mot TAPANTINOΣ (*le peuple*) *Tarentin;* même revers que celui de la précédente, si ce n'est que la légende, gravée de ce côté, est TAPAΣ, en lettres de forme archaïque, placées de droite à gauche. Cette médaille, de la collection de feu M. Carelli, et d'ancien style, à ce qu'il paraît, a été décrite par M. Avellino[1]. Je n'en connais pas d'autre exemplaire que celui-là, et je ne le connais que par la description de M. Avellino. C'est une pièce extrêment remarquable par l'inscription TAPANTINOΣ, mot qui comporte nécessairement un autre mot sous-entendu, qui ne peut être que ΔHMOΣ, *le Peuple;* et c'est le seul exemple d'une inscription de ce genre, sur toute la monnaie de Tarente. Une variété de ce type, qui m'a été dernièrement apportée de Naples par M. Durand, me fournit le moyen de rectifier et de compléter la description donnée par M. Avellino[2]. Cette médaille offre le *Personnage* en question, tourné

[1] *Supplem.* etc. p. 37, n° 640. Cette médaille est décrite dans le catalogue de M. Carelli, sous le n° 68, dans les termes que voici : « Vir imberbis,... *colum comptam* tenet dextera manu erecta, sinistra ala *baculo longo* innititur, pone, TAPANTINOΣ. »

[2] Cette médaille m'étant parvenue depuis que la gravure des planches était achevée, n'a pu être comprise parmi les monuments publiés à la suite de ce mémoire; elle trouvera sa place dans une planche de supplément. En attendant, je

du même côté, c'est-à-dire à gauche, et appuyé de la même manière sur un *long sceptre*, avec l'inscription, gravée dans le champ, derrière la figure : TAPANTINO, où la forme carrée de l'omicron, qui n'a pas été remarquée par les antiquaires napolitains, et le nom même TAPANTINO, sans nul doute pour TAPANTINOΣ, offrent une double particularité paléographique, qui fait de cette médaille un monument d'une haute rareté, soit qu'on y doive voir une variété nouvelle du type qui nous occupe, laquelle serait encore unique, soit qu'elle provienne d'un coin différent. Il existait, du reste, dans la riche collection de feu M. Carelli, plusieurs autres variétés du même type[1], sans compter celles qui doivent se rencontrer dans les divers cabinets de l'Europe, et qu'il est inutile de décrire, attendu qu'elles n'offrent aucune particularité bien importante. J'en excepterai pourtant une seule du *Musée de Hunter*[2], où le *Personnage assis*, et appuyé de même à gauche sur un *long sceptre* qu'il tient sous l'aisselle, porte dans la main droite *trois épis de blé*, au lieu de la *quenouille*. Mais une particularité plus rare encore, et dont je dois faire mention, bien qu'elle ne soit, à proprement parler, qu'un accident numismatique, c'est qu'une des variétés du type en question s'est trouvée surfrappée sur une monnaie de Corinthe, d'ancien style. J'en possède un exemplaire, le seul peut-être qui nous soit parvenu, où l'empreinte primitive de la *tête casquée de Minerve* est encore visible sous le type nouveau du *Taras*, et celle du *Pégase ailé*, avec la lettre ϙ, sous la figure de l'*Homme assis*[3]. C'est un des rares exemples de cette pratique monétaire des anciens, qui ne nous a été

dois dire qu'il reste à la fin du mot TAPANTINO, un espace suffisant pour le *sigma* final, dont la trace s'observe encore, bien que presque entièrement évanouie.

[1] *Numm. vet. Ital.* etc. n° 70, 71, 72.

[2] *Mus. Hunter.* tab. 55, n° x.

[3] Cette médaille sera publiée, ainsi que celle dont il a été question plus haut, p. 371, 2), dans une planche de supplément.

révélée que depuis quelques années, et qui ne nous est connue que par un petit nombre de monuments; pratique singulière en soi, et qui a dérangé déjà plus d'une combinaison scientifique, en montrant que des types qu'on croyait propres exclusivement à une fabrique primitive, avaient été frappés après coup sur des monnaies d'une belle époque de l'art. Mais, du reste, cette espèce de contradiction n'a pas lieu dans le cas de la médaille qui nous occupe, attendu que la monnaie corinthienne, qui s'y trouve surfrappée du type tarentin, est évidemment d'une fabrique plus ancienne.

IX. Le *même Personnage, demi-nu, assis* sur un *siége sans dossier,* tourné à droite, portant un *kantharos* sur la main gauche, et tenant la main droite appuyée sur un *long sceptre;* dans le champ, derrière la figure, la légende, en caractères archaïques, ΤΑΡΑΣ; au revers, *Taras nu,* sur le *dauphin* allant à gauche; au-dessous, *coquille;* dans le champ, ΤΑΡΑΣ[1]. Cette médaille, d'une belle fabrique, est tirée de la collection de M. Dupré. Je rapporte à la même variété une médaille de la collection de feu sir Richard Payne Knight[2], actuellement au *Musée Britannique,* qui offre le même type, si ce n'est que le *Personnage assis* est *barbu* et tourné en sens contraire, et que, de plus, le *sceptre* sur lequel il s'appuie de la main gauche, est *orné* de *bandelettes.* Je connais encore une variante du même type, où le *Personnage assis,* tenant pareillement le *sceptre* ou la *haste* du bras droit ployé à la hauteur de l'épaule, a la main gauche en repos sur le genou, sans légende du coté du type principal, lequel se trouve enfermé dans un cercle de globules. Cette médaille, dont la fabrique dénote une époque un peu plus ancienne que celle des deux précédentes, faisait partie de la collection de M. Millingen.

[1] Voy. pl. III, n° 25.

[2] *Num. veter.* etc. p. 289, M, 1.

X. Le *même Personnage*, assis sur le même siége renversé en avant et tourné à gauche, le haut du corps nu, les jambes et les cuisses couvertes d'un *petit pallium* qui les enveloppe étroitement, en formant des plis fins et réguliers; ce personnage tient de la main gauche abaissée un objet qui ressemble à une *racine de plante bulbeuse*, et il a la main droite étendue en avant, la paume tournée vers le sol; au revers, *Taras nu*, sur le *dauphin* allant à gauche, et tenant de la main gauche, légèrement écartée en arrière, une espèce de *polype;* sans légende d'aucun côté[1]. Cette médaille tient, par une sorte de roideur de style, par la disposition artificielle des plis du vêtement, et par l'absence d'inscriptions, à une époque ancienne, bien qu'il s'y remarque un progrès sensible dans le travail et dans la fabrique; curieuse d'ailleurs par les accessoires nouveaux qu'elle présente, elle est, comme les trois variétés précédemment décrites, rare et inédite.

XI. Le *même Personnage* pareillement *jeune* et *imberbe*, et vêtu de même, toujours tourné à gauche, le corps tantôt penché en avant, tantôt dans une position droite, le plus souvent avec le pied droit élevé sur une espèce de socle, tenant sur la main droite une *quenouille* posée en équilibre, et de la gauche, qu'il laisse tomber en arrière le long du siége, un objet, où l'on a cru voir un *polype*[2] ou une *plante bulbeuse*[3], mais qui est véritablement un vase, de la forme de *lécythus*, avec le *strigile* qui s'y trouve attaché par un anneau, ainsi que l'on en a tant d'autres exemples[4]; le revers de cette charmante

[1] Voy. pl. III, n° 26.

[2] Carelli, *Oper. laud.* n° 73 : Sinistra, *Polypum.*

[3] C'est ainsi que feu sir Rich. Payne Knight a décrit cet objet, p. 290, M, 5 ; *bulbum sinistra pone tenens* ; et c'est de même qu'il apparaît sur plusieurs exemplaires que je connais de la même médaille, dans le Cabinet du roi, dans la collection de M. Dupré et dans la mienne.

[4] Voy. l'observation qui sera faite plus bas à ce sujet, p. 383 et 384, 2).

médaille, dont il existe plusieurs variantes, presque toutes de coins différents, offre *Taras nu,* tenant un *polype* de la main gauche écartée en arrière, quelquefois armé d'un *bouclier* béotien[1], d'autres fois, avec une *couronne*[2], un *dauphin*, ou quelque autre objet[3] dans la main droite, et divers symboles placés dans le champ, c'est à savoir : une *coquille* ou une *crevette*, ou un *dauphin.* Cette médaille, avec ses nombreuses variétés, est la plus commune entre toutes celles qui appartiennent à la même famille[4]; et la plupart des exemplaires que j'en connais sont d'une belle fabrique et d'un beau style. J'en publie *cinq* encore inédits[5], qui présentent tous ce double mérite.

XII. Le *même Personnage,* toujours *jeune* et *imberbe*, *demi-nu*, et tourné à gauche, *assis* sur un *siége* avec *scabellum*, sur lequel pose son pied droit, le pied gauche retiré en arrière et appuyé sur le sol; ce personnage tient de la main droite un *vase à deux anses* de la forme de *kantharos*, comme pour faire une libation, tandis que, de la main gauche, il porte une *quenouille* dressée contre son flanc gauche; au revers, *Taras nu*, sur le *dauphin* allant à droite, la main gauche étendue en avant, l'autre main appuyée sur l'animal; dans le champ, sous le *dauphin, coquille;* au-dessus, la légende, en caractères de forme ordinaire, ΤΑΡΑΝΤΙΝΩΝ[6]. Cette médaille est d'un style et d'une fabrique qui attestent la plus belle époque de l'art; c'est un des chefs-d'œuvre de la monnaie tarentine, et, conséquemment, de la numismatique grecque; il existe plusieurs variétés de ce type, une entre autres, dans le *Musée de*

[1] Voy. pl. III, n° 30.

[2] Même planche, n° 28.

[3] Même planche, n° 29.

[4] Il y en a *six variétés* décrites dans la seule *collection* de M. Reynier, p. 33-4, n°s 19-24.

[5] Voy. pl. III et IV, n°s 27 à 31.

[6] Voy. pl. IV, n°s 32 et 33. La première de ces médailles est au Cabinet du roi, la seconde dans ma collection ; un exemplaire à peu près pareil est gravé dans le *Musée de Hunter*, pl. 55, n° VI.

Hunter, où *Taras nu,* et porté à droite sur le *dauphin,* a la tête couverte d'un *casque* avec un *bouclier thessalien,* et *deux javelots courts,* ἀκόντια, dans la main gauche [1]. Mais, parmi ces variétés, il en est une si remarquable à tous égards, qu'elle mérite de constituer à elle seule une espèce particulière; en voici la description :

XIII. Le *même Personnage,* absolument dans la même attitude, avec les deux mêmes attributs, la *quenouille* d'une main, et le *kantharos* de l'autre, mais de plus avec une *édicule à couronnement triangulaire,* ceinte, vers le milieu de sa hauteur, de *rameaux de lauriers,* et placée devant le personnage, qui appuie son pied droit élevé sur le socle ou la base de cette édicule; revers semblable au précédent, avec la même légende ΤΑΡΑΝΤΙΝΩΝ [2]. Cette médaille est, sans contredit, une des plus belles monnaies grecques qui nous soient restées, et c'est aussi l'une des plus rares de Tarente [3]; elle signale, sous tous les rapports du style et de la fabrique, le plus haut degré de perfection que l'art numismatique ait jamais atteint chez les Grecs Italiotes.

XIV. Le *même Personnage,* assis sur un *siége à dossier,* le bras gauche posé sur le dossier du siége, dans une attitude familière, les deux jambes nues, croisées devant lui, d'une manière qui s'accorde avec cette attitude, et, de la main droite qu'il soulève, tenant un *oiseau* par l'extrémité d'une aile; au revers,

[1] *Mus. Hunter.* tab. 55, fig. XI.

[2] Voy. pl. IV, n° 34.

[3] Je n'en connais guère que quatre ou cinq exemplaires : un qui se trouve décrit sous le n° 77 dans la collection de M. Carelli; un autre, inédit, dans celle de M. Dupré; un troisième, que j'ai vu dans les mains de M. Millingen, et le quatrième que je publie, et qui est tiré de ma collection. Le P. Magnan a publié une médaille à peu près semblable, mais où la *quenouille* a été figurée comme un *aviron, Miscell. Numism.* t. I, tab. 39, n° XVIII. Il s'en trouve aussi un exemplaire, mais mal conservé, à ce qu'il paraît, chez un particulier de *Scilla,* dont le dessin m'a été communiqué par M. le duc de Luynes.

Taras nu, sur le *dauphin* allant à gauche; dans le champ, sous le *dauphin,* une *crevette:* le tout dans un cercle saillant d'une extrême finesse, sans légende d'aucun côté[1]. Il est difficile de donner par la parole et même par le dessin une idée de l'élégance exquise de style et de travail qui distingue cette médaille, vrai chef-d'œuvre numismatique, rare parmi les plus rares de Tarente[2]. M. Sestini en a publié récemment un exemplaire tiré de la collection de M. Fontana, à Trieste[3], et c'est le premier qu'on ait connu. Feu M. Allier d'Hauteroche en avait fait graver un second[4] qui a passé depuis dans le cabinet de M. Durand. J'en possède un troisième d'une fabrique et d'une conservation supérieures, que j'ai acquis moi-même à Naples; enfin, j'en ai vu, dans les mains de M. Millingen, une variété, peut-être unique encore, qui offrait une particularité nouvelle, c'est à savoir un *quadrupède en repos,* derrière le siège; le même animal, à ce qu'il paraît, qui figure, dans une posture différente, sur des médailles, dont la description trouve naturellement sa place à la suite de celle-là.

XV. Le *même Personnage,* tantôt *demi-nu,* tantôt *presque* nu, avec son vêtement qui couvre le *siége* où il est *assis,* lequel siége n'a ni *dossier,* ni *marche-pied;* ce personnage tenant de la main gauche, abaissée en arrière, un objet d'abord regardé comme une *plante bulbeuse,* et présentant de la droite un *coquillage,* de l'espèce nommée par les latins *murex,* si ce n'est plutôt une *grappe de raisin,* d'une espèce vantée par Pline[5],

[1] Voy. pl. IV, n[os] 35, 36.

[2] La médaille gravée sous le n° 35 fait partie de ma collection; la suivante est au Cabinet du roi.

[3] *Mus. Fontan.* part. III, tab. 1, n° 9.

[4] *Descript. des méd. du Cab. de M. Allier,* pl. I, n° 10. La même médaille existe aussi dans la collection du particulier de *Scilla* dont il a été déjà question.

[5] Plin. XIV, 3, 4, 7; cf. XIV, 8, 6. Le *murex* n'est pas compris par M. Lorentz, *de Civit. vet. Tarent.* p. 9-11, parmi les espèces de poissons de mer que nourrit le golfe de Tarente, et qu'on trouve sur les médailles

vers laquelle s'élance un *quadrupède* dressé sur ses pattes de derrière; au revers, *Taras nu*, sur le *dauphin* allant à gauche, armé du *casque* et du *bouclier*, avec un objet indécis dans la main droite; dans le champ, sous le *dauphin*, un *poisson*, et, au-dessus, la légende TAPANTINΩN [1]. Cette médaille, qui est aussi l'une des plus belles et des plus rares de Tarente, appartient également à la plus florissante époque de l'art monétaire. Malheureusement l'état de conservation ne répond pas toujours à la perfection du style; c'est ce qui fait que, sur le très-petit nombre d'exemplaires que l'on possède, trois desquels sont sous mes yeux, la détermination des objets accessoires est sujette à quelque difficulté. Ainsi, sur l'exemplaire de sa collection qu'il a décrit [2], M. Carelli a vu un *polype*, au lieu d'une *plante bulbeuse*, dans la main gauche du personnage assis; et il a fait un *chien* de l'animal qui se dresse devant ce personnage, et qui n'est pas aussi bien caractérisé sur d'autres de ces médailles [3]. Quant à l'objet que tient à la main droite l'*Homme assis*, et qui n'est pas non plus très-bien déterminé sur nos trois exemplaires, je ne saurais admettre en toute confiance le nom de *murex*, que donne à cet objet M. Carelli, d'après deux médailles de sa collection [4], dont la con-

de Tarente; ce qui me disposerait à adopter de préférence cette seconde explication.

[1] Voy. pl. IV, nos 37, 38, 39. Les deux premières sont tirées du Cabinet du roi, la troisième de ma collection; toutes les trois étaient pareillement inédites.

[2] Voici le texte même de cette description, n° 63 : « *Vir imberbis....* in subsellio sedens, sinistra manu demissa *polypum*, dextera *muricem*, cui inhiat *canis saliens.* »

[3] Cet animal ressemble en effet à une *panthère* sur quelques-unes de nos médailles; M. Avellino en a jugé lui-même ainsi dans la description d'une de ces pièces, p. 78, n° 326; et c'est un animal dont la présence s'accorderait bien avec la *grappe de raisin*. Dans cette hypothèse, le type tarentin rappellerait celui du *Bacchus debout*, tenant de la main droite une *grappe de raisin*, vers laquelle s'élance une *panthère*, type de quelques médailles de Thrace, notamment de Nicopolis.

[4] La seconde de ces médailles est décrite sous le n° 62, dans les termes que voici:

servation laissait plus ou moins sans doute à désirer[1]. Je remarque toutefois que, sur une des médailles avec le type de l'*Homme assis* que possède le *Musée de Naples*, et dont je dois à l'amitié de M. Avellino une description manuscrite, la figure en question est décrite comme tenant à la main droite *un petit filet où se trouve un poisson*[2]: particularité neuve et curieuse qui justifierait la présence du *murex*.

XVI. *Personnage jeune* et *imberbe*, entièrement *nu*, *assis* sur un amas de *pierres brutes*, ἀργοὶ λίθοι, que recouvre une *peau d'animal*, et où il s'appuie de la main gauche, tandis que, du bras droit, ployé sur le genou et relevé à la hauteur de son visage, il tient une *couronne;* derrière lui, une *quenouille* dressée; au revers, *Taras nu*, *assis* sur le *dauphin*, d'où il semble se laisser glisser, les deux jambes pendantes en avant, les deux mains appuyées sur l'animal; dessous, un *poisson*, sans légende d'aucun côté[3]. Cette médaille diffère, par son double type, de toutes les monnaies de Tarente décrites ou publiées jusqu'ici, en même temps qu'elle se rattache, par la figure de l'*Homme assis*, à la famille des médailles qui nous occupe; du reste, je n'en ai trouvé nulle part encore la moindre indication, et je n'en connais que l'exemplaire que je possède, et que je crois unique. Le style et la fabrique en sont du plus beau temps de l'art, bien que la pièce elle-même ait beaucoup souffert par l'effet d'une longue circulation antique. Telle

« *Vir imberbis* ad S. nudus pube tenus, insidens cathedræ, cujus dorsuali fulcro sinistro brachio innititur, dextera *muricem* demissum tenet. »

[1] J'ai sous les yeux le dessin d'une de ces médailles, de la collection du particulier de *Scilla* déjà citée plus haut; mais ce dessin est d'une telle imperfection, qu'à l'exception du type principal, qu'il n'a pas été possible à l'auteur de ce dessin de défigurer absolument, on ne saurait rien décider au sujet des deux objets accessoires que tient à chaque main le *Personnage assis.*

[2] Voici les termes mêmes dont se sert l'antiquaire napolitain dans la *note* dont il s'agit : « Dextra parvum rete in quo *piscis.* »

[3] Voy. pl. IV, n° 40.

qu'elle est, je l'estime une des médailles les plus rares qui nous soient parvenues de Tarente, comme elle est certainement une des plus curieuses.

Voilà donc au moins *seize espèces* de monnaies, presque toutes avec plusieurs variétés, la plupart encore inédites, presque toutes aussi d'une assez grande rareté, appartenant à une même famille, continuée à travers un long âge de la plus belle période monétaire de l'antiquité grecque, et formant, dans la monnaie de Tarente, une série nombreuse qui s'y distingue par l'originalité du type, autant que par l'élégance du style et la perfection du travail. Il était nécessaire de les décrire avec quelques détails, pour les soumettre toutes à une explication commune. Je vais aborder maintenant cette question difficile, après avoir résumé les traits principaux qui résultent de ces descriptions particulières.

Le *Personnage* représenté sur toutes ces monnaies est habituellement *jeune* et *imberbe,* si ce n'est sur celles du plus ancien style, où il est *barbu;* particularité qui semble tenir uniquement aux traditions primitives de l'art. Il est *demi-nu*, excepté encore sur ces médailles d'une époque plus ancienne, où il est vêtu d'un *long pallium,* qui s'explique par le même motif. Il est constamment *assis* sur un *siége simple* ou à *dossier, avec* ou *sans marche-pied,* une seule fois, sur un *amas* de *pierres.* Son attitude, presque toujours tranquille et familière, est celle d'un homme qui, tantôt s'appuie sur un *long sceptre*, tantôt accomplit une *libation.* Ses attributs les plus ordinaires sont un *vase à deux anses,* et une *quenouille garnie de laine,* c'est à savoir deux symboles en rapport avec les productions les plus estimées du sol et de l'industrie de Tarente, le *vin*[1] et la

[1] La célébrité des *vins* de Tarente est attestée par Horace, *Od.* II, 6, 19; par Pline, XIV, 6, 8; par Martial, XIII, 125, et par Stace, *Sylv.* II, 2, 11. Je ne sais, du

laine[1]. Les autres symboles sont un *coquillage* ou une *grappe de raisin*, un *oiseau* avec lequel il joue, à la manière des jeunes gens, le *lécythus* et le *strigile*, attributs de la jeunesse grecque[2]; une seule fois, enfin, un *poisson dans un filet* et une *pomme*[3]. Quelquefois il a près de lui un *chien* ou une *panthère*, et, sur une seule médaille, on lui voit à la main une *couronne;* du reste, rien, absolument rien, qui caractérise un dieu, ou un être d'un ordre surnaturel, ni dans la physionomie, ni dans le costume, ni dans l'attidude, ni dans aucun des symboles. C'est un *homme* avec les traits et les formes de la *jeunesse*, placé sur un meuble d'usage domestique, dans le costume ordinaire des *Éphèbes*, consistant en un *simple himation* ou *manteau court* jeté sur les genoux, enfin, avec des attributs purement relatifs, soit à des actes ou à des jeux de la vie ordinaire, soit à des

reste, où M. Pinder a vu la *tête du Bacchus Indien*, par allusion au *vin* de Tarente, sur la monnaie de cette ville, *Numism. Græc.* p. 12. La supériorité de ces *vins*, par rapport à la plupart de ceux de la Grande-Grèce, est attestée par Athénée, I, p. 27, C, écrivain d'une grande autorité dans ces matières; cf. Polyb. VIII, 35, 8; voy. Lorentz, qui a recueilli les témoignages classiques sur les *vins* de Tarente, *de Civitat. vet. Tarentin.* p. 3, Lips, 1833, in-4°, en y rapportant la *feuille de vigne* et la *grappe de raisin* qui figurent sur les monnaies de Tarente; mais en omettant le symbole le plus significatif, le *vase Kantharos* porté à la main du *Dêmos*.

[1] Rien n'était plus célèbre, dans l'économie publique des Grecs Italiotes, que l'excellence des *laines* fournies par les troupeaux de brebis du Galæse, Varro, *de R. r.* II, 2, 18; cf. Schneider. *ad h. l.* Columell. VII, 3 et 4; Plin. XXXI, 9, 11; voy. sur ce point d'antiquité grecque les nombreux témoignages rassemblés par Lorentz, *de Civitat. vet. Tarentin.* p. 6-8. Du reste, c'est un devoir pour moi de remarquer que le *fuseau* qui se voit à la main du *Héros Taras*, sur tant de médailles de Tarente, avait été déjà rapporté par Heyne, *Prolus. Academ.* t. II, p. 221, à l'intention d'y rappeler le mérite des *laines Tarentines;* et j'ajoute avec plaisir que M. Lorentz, en donnant son assentiment à cette observation de Heyne, a expliqué par le même motif la *quenouille garnie de laine* qui se voit à la main du *Personnage assis*, *l. l.* p. 8, 7); en quoi il rentre dans mes idées. Sur les fabriques Tarentines d'étoffes de laine, consult. encore Lorentz, *ibid.* p. 11-13.

[2] Voy. plus bas, p. 384-385.

[3] Sur deux des médailles de la collection royale de Naples, dont je possède une description de la main de M. Avellino; voy. plus haut, p. 379, 2); ces médailles sont celles qui sont décrites sous les n[os] 6 et 8.

productions du sol ou de l'industrie du pays. Telle est en effet la notion fondamentale qui résulte de l'examen détaillé de toutes ces médailles; et, ce premier point établi, il devient moins difficile d'arriver à l'intelligence d'un type qui se distingue, dans tous les éléments de sa composition, de la plupart de ceux que nous offrent les monnaies grecques.

Je relèverai d'abord une particularité neuve et singulière, dont l'intention, certainement très-significative, a échappé jusqu'ici à tous les antiquaires : c'est cette *peau d'animal velu*, suspendue sous le *siége* de notre personnage, et qui est, à n'en pouvoir douter, une *toison* de *brebis*. Or, cet objet fait manifestement allusion à la *laine*, si vantée dans toute l'antiquité grecque et romaine, des *brebis de race tarentine*, *oves Tarentinæ*[1], *pellitæ oves Galæsi*[2], ainsi qu'aux belles étoffes qu'on en fabriquait, et qui formaient la principale branche de l'industrie et de la richesse de Tarente[3]. La *quenouille garnie de laine* se rapporte évidemment aussi à cette intention, ainsi que l'avait déjà soupçonné le savant Heyne[4]. Le *coquillage*, si c'est réellement le *murex*, comme l'avait pensé M. Carelli, ne s'expliquerait pas moins bien dans ce même ordre d'idées, puisque c'est précisément avec le sang ou la sanie de ce coquillage que s'opéraient les belles teintures de laines en pourpre et en violet, si renommées chez les anciens[5]. Or, un pareil choix de symboles, tous puisés dans les produits du sol et de l'industrie de Tarente, tient évidemment au système qui paraît avoir été généralement établi chez les Grecs, pour représenter les personnages classiques sur les *fabriques de laines Tarentines, de Civil. vet. Tarent.* p. 11-13.

[1] Plaut. *Trucul.* III, 1, 5.

[2] Horat. *Carmin.* III, *Od.* V, 5.

[3] Varro, *de R. R.* II, 2, 18; cf. Plin. *H. N.* IX, 9 et 30. J'ai déjà eu occasion de citer plus haut, p. 381, 1), la dissertation de M. Lorentz, où sont recueillis les témoignages classiques sur les *fabriques de laines Tarentines, de Civil. vet. Tarent.* p. 11-13.

[4] *Prolus. Academ.* t. II, p. 221, not. *d.*

[5] Horat. *Epist.* lib. II, *Ep.* 1, 207 :

Lana Tarentino violas imitata veneno.;

cf. Corn. Nepot. *apud* Plin. IX, 63.

nages, d'ordre idéal et allégorique, dont ils faisaient des personnifications locales, soit de *Villes*, soit de *Peuples*. C'est en effet de cette manière, que, sur une médaille de *Cymé* d'Æolide, la *Ville* elle-même est personnifiée sous les traits d'une *Femme* tenant à la main une *bulbe* ou *racine* nommée en grec Κῦμα, par allusion au *nom* de cette ville[1]; et c'est une autre application du même système que nous a offerte une curieuse plaque d'or, trouvée dans un tombeau de *Panticapée*, et représentant cette *Ville* personnifiée avec le *masque de Pan* qu'elle tient à la main, et qui formait le type habituel de ses monnaies[2]. A défaut même de pareils exemples, qui sont du reste assez communs dans l'antiquité, on ne saurait voir, sur nos médailles de Tarente, avec des symboles aussi manifestement empruntés à l'industrie de ce peuple, on ne saurait, dis-je, y voir un personnage d'un ordre divin ou surnaturel, sans blesser toutes les convenances religieuses, sans sortir absolument des principes du style hiératique; et cette observation décisive vient à l'appui de la manière dont j'ai cru pouvoir envisager le personnage représenté sur nos médailles.

Je remarquerai, en second lieu, l'objet qui a été pris, tantôt pour une *plante bulbeuse*, ou un *polype*[3], tantôt pour une

[1] Telle est en effet l'explication proposée en dernier lieu par M. Avellino au sujet de ces médailles, explication approuvée par le savant M. Borghesi, *Bullet. dell' Instit. Archeol.* 1831, p. 150. Voy. dans Streber, *Numismata*, etc. tab. III, n° 8, une de ces médailles de *Cymé*, où le *fruit rond*, κῦμα, est à la main de la figure de *Cymé*, mais où je regrette de voir que cet habile numismate ait reproduit l'idée du *globe* avec une explication de ce symbole réellement inadmissible. La conjecture de M. Avellino, appuyée de l'assentiment de M. Borghesi, a obtenu depuis encore l'approbation de M. Cavedoni, *Notizia e dichiarazione di un diploma militare*, p. 10, 3), Modena, 1832.

[2] Voy. l'explication que j'ai donnée de ce curieux monument dans ma *Notice sur quelques objets en or trouvés dans un tombeau de Panticapée, Journ. des Sav.* Janv. 1832; explication dans laquelle je persiste, malgré les observations critiques dont elle a été l'objet dans les *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. IV, p. 187-197.

[3] Carelli, à l'endroit cité plus haut, p. 374, 2).

sphæra, σφαῖρα, *pila*[1], mais que nous avons déjà reconnu pour cette espèce d'ustensile nommé chez les Grecs ξυστρολήκυθον[2], et qui se composait, ainsi que l'indique ce nom même, du *strigile*, ξύστρον[3], et du *lécythus*[4], attachés ensemble par un anneau, comme on les voit, entre autres exemples, à la main d'une statue, du *Musée du Vatican*, représentant un jeune *Esclave de bain*[5]. Ce meuble, d'usage gymnastique, était devenu à ce titre l'attribut et le symbole des *Éphèbes;* aussi le trouve-t-on fréquemment figuré à la main des jeunes gens, dans les peintures de vases, surtout de ceux de fabrique de Nola[6], qui offrent des sujets gymnastiques et des scènes de palestre; et c'est par la même raison que cet ustensile se voit aussi à la main des *Dioscures*, comme on en a des exemples sur deux des vases de Canosa[7]. Un pareil attribut, donné à la figure

[1] Avellino, *Ital. vet. Numism.* p. 77. Ailleurs encore, *Suppl.* n° 644, le même antiquaire désigne l'objet en question par le nom de *pilam*, en ajoutant : *ut videtur;* et sur deux autres de ces médailles, n°s 645, 646, où figure le même objet : *pila fortasse;* en ajoutant : « sed de quo nihil adhuc certi audeo statuere. » J'observe enfin que, dans la note manuscrite citée plus haut, p. 379, 2), et renfermant la description des neuf médailles que possède le *Musée royal Bourbon de Naples* avec le type de l'*Homme assis*, ce savant s'exprime ainsi, à l'article 5 : « Sinistra demissa *instrumentum sphæricæ figuræ;* » en ajoutant : « Instrumentum idem esse videtur quod habent Dioscuri in vase Canusino cujus picturam dat Millin, *Vases de Canosa*, pl. VII. »

[2] Hesych. *h. v.* On se servait encore du mot στλεγγιδολήκυθον; mais ce mot était condamné par les grammairiens, Pollux, III, 9, § 154.

[3] Sur l'emploi des *strigiles*, ξύστρα, dans les exercices gymnastiques, voy. Boettiger, *Hercules in Bivio*, p. 42-44.

[4] La véritable forme de ce vase, λήκυθος, ληκύθιον, a été parfaitement établie, d'après tous les témoignages antiques et d'après les nombreux monuments de l'art, par M. Creuzer, dans sa docte dissertation sur un de ces vases, de travail attique, *ein alt-Athenisch. Gefässe*, etc. p. 18-25.

[5] *Mus. P. Clem.* III, XXXV. Le même instrument est désigné par les mots λήκυθος καὶ ξύστραι, sur le papyrus grec-égyptien publié par M. Letronne, *Journ. des Savants*, juin 1833, p. 330.

[6] Un de ces vases se trouve en ma possession, et cet exemple me dispense d'en citer d'autres.

[7] Millin, *Vases de Canosa*, pl. III, p. 17, et pl. VII, p. 38. Cet antiquaire avait vu, dans le premier cas, un *strigile* et un *vase à eau lustrale;* dans le second, un *strigile* et un

qui sert de type sur nos médailles de Tarente [1], s'accorde parfaitement avec les autres éléments de ce type, pour nous y faire reconnaître un personnage du même ordre, représenté dans le costume et avec les attributs des *Éphèbes;* d'où il suit encore que ce personnage, doué de formes purement humaines, vêtu à la manière des *Éphèbes,* placé dans des circonstances d'un ordre domestique, avec des attributs notoirement propres au sol et à l'industrie de Tarente, ne saurait être qu'un *type local,* et, suivant toute apparence, une personnification du *Peuple de Tarente.* L'observation qu'il est si facile de vérifier sur le grand nombre des médailles de Tarente qui ont pour type une figure d'*Homme à cheval,* au revers de *Taras sur le dauphin*, c'est à savoir que *Taras,* cette personnification héroïque du *Peuple de Tarente*, porte à la main tous les mêmes symboles que nous avons remarqués à la main de l'*Homme assis;* cette observation, dis-je, qui a déjà frappé plus d'un antiquaire [2], vient à l'appui de notre manière de voir. C'est ce que tend encore à confirmer une troisième circonstance, non moins caractéristique, qui se produit sur toutes nos monnaies de Tarente.

Je veux parler du *siége* sur lequel est assis le personnage qui nous occupe; ce meuble est celui qui s'appelait propre-

vase en forme de grenade; et il avait eu recours à des suppositions tout arbitraires pour expliquer, dans un ordre d'idées mystiques, un instrument dont il était si facile de rendre compte, du moment qu'il était reconnu sous sa forme la plus commune, et à la main des Dioscures.

[1] Je reconnais avec plaisir que le mérite de cette explication appartient à M. Lenormant, ainsi que l'a déjà observé M. Letronne, *Journ. des Sav.* août 1833, p. 479, 2); et, après cet aveu, il doit m'être permis d'ajouter que les autres exemples cités à l'appui par M. Letronne lui avaient été fournis par la lecture de mon mémoire, sans qu'il en ait fait la remarque.

[2] Entre autres, M. Avellino, *Ital. vet. Numism.* p. 90, n° 315: « Notandi hi numi causa *Figuræ sedentis* in postica atque ea ipsa manibus proferentis, quæ in recentioris ætatis numis, cum typo *Equitis* in postica, profert *Vir vectus delphino.* »

ment ὀκλαδίας δίφρος ou simplement ὀκλαδίας, c'est à savoir un *siége bas* et *pliant*, δίφρος ταπεινός, δίφρος πτυκτός, suivant l'expression des grammairiens grecs [1], laquelle répondait aux mots latins *sella plicatilis*. Mais un trait de mœurs antiques qui nous fait connaître l'usage de ce meuble, et qui sert en même temps à en expliquer la présence sur nos monnaies de Tarente, c'est celui que rapporte Héraclide de Pont, au sujet des anciens Athéniens qui avaient coutume de se faire accompagner, quand ils se montraient en public, et particulièrement quand ils se rendaient au *Pnyx* ou à l'*Agora*, d'esclaves portant un de ces *siéges pliants*, pour n'être pas exposés à l'inconvénient de s'asseoir, comme le vulgaire, sur une pierre, ou sur tout autre objet fourni par le hasard : ὀκλαδίας τε αὐτοῖς δίφρους ἔφερον οἱ παῖδες, ἵνα μὴ καθίζοιεν ὡς ἔτυχεν [2]. C'est à cet usage attique que fait allusion un passage d'Aristophane [3]; et l'importance qu'avait acquise, à raison de cet usage même, le meuble en question, est constatée par le rôle qu'il jouait dans les deux plus grandes solennités de l'Attique, la fête des *Thesmophories* et la pompe des *Panathénées*, où il était porté en procession par une troupe de *Jeunes Filles* qui recevaient de là le nom de Διφροφόροι [4]. J'ajoute que ce meuble était devenu, à tous ces titres, une sorte de symbole politique qui avait fait consacrer un de ces *siéges* dans le temple même de Minerve sur l'Acropole, avec la tradition qui en attribuait l'exécution à Dédale [5], comme pour placer ce meuble, emblème de l'aristocratie

[1] Hesych. t. II, p. 737.

[2] Heraclid. Pont. *apud* Athen. XII, p. 512, C; cf. Roulez. *de Heraclid. Pont.* p. 73. Add. Ælian. *H. V.* IV, 22.

[3] Aristophan. *in Equit.* 1381; cf. Schol. *ad h. l.*

[4] Hesych. t. I, p. 1011; Schol. Aristoph. *ad Av.* 1558; cf. Spanheim. *ad* Callimach. *Hymn. in Jov.* v. 67; Hemsterhus. *ad* Polluc. X, 47. On peut voir, sur les bas-reliefs du Parthénon représentant la *Pompe Panathénaïque*, la forme du meuble attique en question, Stuart, *Antiquit. of Athens*, t. II, pl. XXV, édit. franç.

[5] Pausan. I, 27, 1.

attique, sous la double consécration de la religion et du temps. Il est certain d'ailleurs que le même meuble servait au même usage dans les autres républiques grecques; de là vient, sans doute, qu'il figure si souvent sur les monuments antiques du plus pur style grec, soit dans les scènes héroïques[1], soit dans les sujets domestiques[2]; et l'on sait que la *sella curulis* des magistrats romains n'était aussi que le même siége, emprunté directement des Étrusques[3]. C'est donc au même titre qu'il est figuré sur nos monnaies de Tarente, avec le *Personnage* qui s'y voit *assis*, et qui représente le *Peuple de Tarente*, le ΔΗΜΟΣ ΤΑΡΑΝΤΙΝΟΣ, personnifié, sous les traits et avec tous les attributs propres à une personnification de ce genre; et c'est aussi un exemple à ajouter à tant d'autres de cette intelligence profonde et de ce tact exquis avec lesquels étaient choisis et combinés, dans toutes les œuvres de l'art antique, les moindres éléments qui entraient dans leur composition.

On va voir, en effet, avec quelle facilité s'explique, d'après cette donnée si simple, si naturelle en elle-même et si conforme d'ailleurs à toutes les traditions du goût antique, chacun des accessoires ajoutés à la figure que je crois être celle du *Peuple Tarentin* personnifié; et d'abord, il ne sera pas inutile de rappeler l'usage qui paraît avoir été si commun chez les Grecs, à toutes les époques de l'antiquité, d'ériger de ces statues du *Peuple* personnifié, ou du *Dêmos*, dont j'ai déjà cité ailleurs quelques exemples des plus célèbres[4]. De nouveaux éclaircissements sur ce sujet ne seront pas superflus; et l'on

[1] Boettiger, *Amalthea*, t. III, *Vorbericht*, S. xx.

[2] Voyez-en un exemple sur un vase attique, de la forme de *lécythus*, publié par M. Creuzer, qui n'a pas manqué d'exposer à cette occasion, avec la vaste érudition qu'on lui connaît, les notions concernant le meuble dont il s'agit, *ein alt-Athenisches Gefässe*, etc. p. 73, 64), 65).

[3] Boettiger, *Vasengemäld.* III, 54, *).

[4] Voy. mes *Monuments inédits, Orestéide*, p. 131, 3), et 161, 3).

sent que cette question mérite d'être approfondie, à la fois dans l'intérêt de la numismatique tarentine, et dans celui de l'histoire même de l'art, où elle constitue un fait important et fécond en applications.

Il ne nous est resté, des nombreuses images du *Dêmos* qui durent être produites dans l'antiquité, que quelques notions générales énoncées par les auteurs, et quelques traits particuliers fournis par les monuments, et surtout par les médailles. Les points sur lesquels s'accordent ces deux sortes de renseignements, c'est que le *Dêmos* était représenté habituellement sous les traits d'un *Jeune Homme*[1], la *tête nue,* quelquefois *couronnée de laurier*[2], tantôt *nu,* tantôt vêtu du *pallium* ou de la *chlamyde des Éphèbes,* à raison de diverses circonstances locales; le plus souvent *assis,* attitude qu'on sait avoir été consacrée pour les divinités locales ou pour les personnages qui en tenaient lieu[3], ainsi qu'on en a plus d'un exemple, notamment sur les médailles latines de la colonie de *Corinthe,* où le *Peuple* de cette ville est figuré par un *Homme, vêtu de la toge, assis,* la main droite élevée dans une attitude oratoire, avec

[1] La manière dont était représenté le *Dêmos* dans les *Chevaliers* d'Aristophane, par un *Viellard triste* et *colère*, *Δῆμος πυκνίτης δύσκολον γερόντιον*, *Equit.* 42, était en effet une exception au système général, attendu que ce personnage même du *Dêmos*, dans la pièce en question, était une veritable caricature. Il est fâcheux, du reste, que nous n'ayons aucun renseignement précis sur le costume habituel donné au *Dêmos* dans les comédies grecques où ce personnage figurait assez souvent. Mais je remarque à cette occasion que, dans la liste dressée par Pollux des personnages d'ordre allégorique que les écrivains dramatiques faisaient intervenir au gré de leur caprice, ou suivant les conditions de leur sujet, le nom du *Dêmos* qui devait se trouver après celui de *Polis*, a été changé par une faute de copiste en celui de *Priamos*, sans qu'aucun des commentateurs de Pollux ait fait attention à cette fausse leçon; voici ce passage, IV, 142 : Τάχα δὲ καὶ Πόλις, καὶ Πρίαμος, καὶ Πειθώ, κ. τ. λ. où il est évident qu'il faut lire : Τάχα δὲ καὶ Πόλις, καὶ Δῆμος, καὶ Πειθώ, κ. τ. λ.

[2] Eckhel, *D. N.* IV, 190; voy. aussi Visconti, *Oper. var.* t. II, p. 36.

[3] Voy. à ce sujet l'observation faite dans mon *Orestéide*, p. 191, 2).

cette inscription qui ne permet pas de le méconnaître : POPVLus COLoniae CORinthi[1]; quelquefois *debout*, et dans ce cas accomplissant quelque acte particulier, tel que celui de *couronner*, soit un autre *Peuple* personnifié, soit un *Citoyen* honoré de cette distinction publique. Telles étaient ces statues du *Dêmos de Byzance* et du *Dêmos de Périnthe*, couronnant *celui d'Athènes*, dont parle Démosthène[2]; et celle du *Dêmos de Syracuses*, couronnant le *Dêmos de Rhodes*, citée par Polybe[3]. Or, nous pouvons nous faire une idée de ces statues, d'après la manière dont un historien nous représente l'image du *Sénat* personnifié, qui apparut à Trajan, avant son avénement à l'empire, sous les traits d'un *Homme âgé, vêtu d'une toge à bordures de pourpre et d'un manteau, avec une couronne de laurier sur la tête, tel*, ajoute l'historien, *qu'on a coutume de peindre le Sénat*[4]; car c'est absolument de la même manière que nous apparaît le *Dêmos* personnifié, sur une foule de marbres attiques, où la formule : Ο ΔΗΜΟΣ ΣΤΕΦΑΝΟΙ ΧΡΥΣΩΙ ΣΤΕ-

[1] Eckhel, *D. N.* t. IV, p. 190. *L'Isthme* personnifié, avec son nom ISTHMVS, est pareillement représenté, sur une médaille coloniale de Corinthe, comme un *Homme assis*; voy. Millingen, *anc. Coins of Greek Cities*, pl. IV, n. 15.

[2] Demosth. *de Coron.* p. 487. Nous pouvons nous faire une idée de ces sortes de groupes d'après la médaille de *Sagalassus*, représentant le *Peuple Lacédémonien*, sous les traits d'un *Homme casqué*, vêtu de la *chlamyde* ou *paludamentum*, et désigné par son nom, ΛΑΚΕΔΑΙΜΩΝ, que couronne une *Femme debout*, portant une *corne d'abondance*, c'est-à-dire la *Ville* même de *Sagalassus* personnifiée; voy. Eckhel, *D. N.* III, 21.

[3] Polyb. *Hist.* V, 48.

[4] Dion. Cass. *Hist.* LXVIII, 5 : Ἐδόκει ἄνδρα πρεσβύτην ἐν ἱματίῳ καὶ ἐσθῆτι περιπορφύρῳ, ἔτι δὲ καὶ στεφάνῳ ἐστολισμένον, οἷά που καὶ τὴν Γερουσίαν ΓΡΑΦΟΥΣΙ, κ. τ. λ. Je remarque seulement que, pour être fidèle au génie de l'antiquité, Dion Cassius aurait dû employer ici, au lieu des mots τὴν Γερουσίαν, qui ne s'accordent pas avec le sexe du personnage, ἄνδρα πρεσβύτην, ceux de τον Σύγκλητον, qu'exigeait la langue de l'art. On disait en effet ὁ Σύγκλητος, bien que la locution la plus régulière fût ἡ Σύγκλητος (sous-entendu βουλή) ; et de là vient que l'on trouve sur les médailles grecques impériales la légende : ΘΕΟΝ ΣΥΝΚΛΗΤΟΝ, qui prouve que le genre du mot avait été mis en rapport avec le sexe du personnage.

ΦΑΝΩΙ, est accompagnée d'un bas-relief qui en est, à proprement parler, la traduction littérale dans la langue de l'art. Entre autres monuments qui nous offrent cette double particularité, je me contenterai de citer une stèle de notre musée du Louvre[1], où se voit gravée sur le fronton la formule accoutumée : Ο ΔΗΜΟΣ ΣΤΕΦΑΝΟΙ ΧΡΥΣΩΙ ΣΤΕΦΑΝΩΙ, avec le nom du personnage auquel s'applique cette distinction : ΕΥΡΥΘΜΟΝ ΕΠΙΤΥΧΕΩΣ ΠΡΟΜΟΙΡΩΣ ΒΙΩΣΑΝΤΑ, c'est-à-dire : *le Peuple couronne d'une couronne d'or Eurythmos, fils d'Epitychès, mort avant l'âge*[2]; et dont le bas-relief représente un *Personnage imberbe, vêtu d'un ample pallium, debout, posant de la main droite une couronne sur la tête d'un hermès de Jeune Homme;* représentation si complétement d'accord avec l'inscription, qu'il est impossible de méconnaître, à ce double signe, l'image du *Dêmos Mèlien*[3], suivant le type le plus généralement adopté pour cette sorte de figures, et dans l'acte qui lui était le plus fréquemment attribué[4]. On trouve enfin, sur un bien plus grand nombre de stèles et d'autres monuments attiques, la même idée, réduite à son expression la plus simple, au moyen du mot : Ο ΔΗΜΟΣ, renfermé dans une *couronne de laurier*[5],

[1] Ce marbre est exposé sous le n° 683. Voyez-en l'indication donnée par Visconti, *Œuv. div.* t. IV, p. 537, n° 499.

[2] Sur le véritable sens de cette locution, qui appartient à la grécité alexandrine, voy. les remarques de M. Thiersch, qui en rapporte un exemple fourni par un marbre de Paros, *über Paros und Parische Inschriften,* dans les *Abhandlung. der Königl. Bayersch. Akadem.* t. I, p. 632.

[3] C'est aussi l'idée de M. Boeckh, dans la courte observation qu'il a jointe à cette inscription et au bas-relief qui l'accompagne, *Corp. Inscr. gr.* n° 2426, t. II, p. 357. Le monument vient de l'île de *Mêlos.*

[4] Un marbre à peu près pareil, consacré de même à la mémoire d'un *Adolescent*, avec la formule : Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟΣ ΕΤΙΜΗΣΕΝ ΚΑΛΛΙΜΑΧΟΝ ΚΑΛΛΙΜΑΧΟΥ, faisait partie de la collection Nani; voy. Biagi, *Monum. gr. ex Mus. Nan.* tab. xv.

[5] Entre autres exemples, je me contente de citer deux stèles du musée Grimani, de Venise, sur le fronton de l'une desquelles se lit le nom ΑΡΧΙΠΠΟΝ ΔΙΟΝΩΣ, avec le mot Ο ΔΗΜΟΣ (sous-entendu ΕΤΙΜΗΣΕ), gravé dans la *couronne de laurier.*

avec ou sans le bas-relief, qui en était à la fois la traduction et le complément, et offrant ainsi, dans cette espèce de langage symbolique si familier à l'antiquité, l'équivalent de la formule entière : Ο ΔΗΜΟΣ ΣΤΕΦΑΝΟΙ ΧΡΥΣΩΙ ΣΤΕΦΑΝΩΙ, aussi bien que de la représentation figurée, qui pouvait, suivant les circonstances, en tenir lieu ou bien être supprimée, sans que cette suppression altérât en aucune façon la valeur de l'idée exprimée sous cette forme abrégée et symbolique.

Les nombreux exemples qu'offre la numismatique ancienne de cette personnification du *Dêmos*, employée comme type de la monnaie des villes grecques, tantôt sous la forme d'un *buste*, quelquefois sous celle d'une *figure* entière, se montrent si bien d'accord avec les notions générales qui viennent d'être exposées, et si favorables à l'application particulière que j'en ai faite au type de nos médailles de Tarente, qu'il ne saurait être indifférent d'en signaler ici les principaux. Ces exemples se rencontrent surtout fréquemment dans la dernière période de l'antiquité grecque, sur les monnaies de la province d'Asie. Le type sous lequel s'y produit le plus communément cette image du *Peuple*, est celui d'une *tête jeune* et *imberbe*, *nue*, *laurée* ou *diadémée*, accompagnée d'inscriptions telles que celles-ci, ΔΗΜΟΣ ΚΑΔΟΗΝΩΝ[1], ΔΗΜΟC ΛΑΟΔΙΚЄΩΝ[2], ΔΗΜΟC ΑΝΤΙΟΧЄΩΝ[3], le *Peuple des Cadoéniens*, le *Peuple des Laodicéens*, le *Peuple des Antiochéens*. Quelquefois, cette *tête*, *nue* et *barbue*, offre un caractère de *maturité* qui se rapporte indubitablement aux idées de ΓΕΡΟΥΣΙΑ, et qui correspond ainsi à la formule exprimée sur plusieurs marbres antiques, notamment sur ce

[1] Eckhel, *Num. veter.* p. 246.

[2] Idem, *ibid.* pl. XIV, n. 12, p. 249; Mionnet, *Description*, etc. t. IV, p. 316; Sestini, *Letter. Numism.* t. IX, p. 103; cf. Borghesi, *Bulletin. dell' Instit. Archeol.* 1831, ottobr. p. 153.

[3] *Cabin. de M. Allier d'Hauteroche* pl. XVI, n° 18.

décret de Smyrne[1] : ΤΩ ΣΕΜΝΟΤΑΤΩ ΣΥΝΕΔΡΙΩ....ΤΩΝ ΕΝ ΣΜΥΡΝΗ ΓΕΡΟΝΤΩΝ. Telle on la voit, entre autres exemples, sur les médailles de *Sala* de Phrygie[2], et sur celles de *Mêlos*[3], avec les inscriptions ΔΗΜΟϹ ϹΑΛΗΝΩΝ, ΔΗΜΟϹ ΜΗΛΙΩΝ, le *Peuple des Saléniens*, le *Peuple des Mêliens;* et c'est de la même manière et d'après le même principe, qu'on représentait le *Sénat* personnifié, tantôt par une *tête de Jeune Homme imberbe*, d'accord avec l'inscription ΘΕΟΝ ϹΥΝΚΛΗΤΟΝ, comme on le voit sur une médaille de *Nacrasa* de Lydie[4], ou même avec l'inscription ΓΕΡΟΥϹΙΑ, qui ne s'y accorde pas aussi bien, et dont on a pourtant plus d'un exemple[5]; tantôt, sous la figure d'une *Femme, debout, tenant de la main droite élevée un caducée*, et désignée par le mot ΒΟΥΛΗ, telle qu'elle apparaît sur les médailles de *Tibériopolis* de Phrygie[6].

Conformément à ce dernier type, l'image du *Peuple* se montre quelquefois aussi sous la forme d'une *Figure entière*, tantôt *nue*, avec les traits de la jeunesse, tantôt *vêtue*, avec la *barbe* et le caractère de la maturité; et l'on a, de ces deux personnifications diverses, deux exemples décisifs, qui ont été cependant méconnus par les antiquaires, sur les médailles de *Cérétapé*[7] et d'*Attuda*[8] de Phrygie, où l'inscription

[1] *Marm. Oxon.* n. CLXVII.

[2] *Mus. Hunter.* tab. 46, fig. XVI.

[3] Eckhel, *D. N.* II, 332.

[4] Idem, *Num. vet.* tab. XIV, n. 17, p. 266.

[5] Entre autres, à *Hiérapolis* de Phrygie; voy. Eckhel. *D. N.* IV, 191.

[6] Idem, *ibid.*

[7] Idem, *Num. vet.* tab. XIV, fig. 8, p. 246. Le *Peuple* est représenté sur cette médaille par un *Homme barbu*, vêtu de la *toge*, portant de la main gauche le *bâton droit*, *βακτηρία ὀρθή*, qui était le signe et l'attribut des magistrats grecs, conséquemment un symbole très-bien approprié aux images du *Dêmos*, et, de la main droite, un objet effacé, qui devait être quelque symbole local. Eckhel a vu dans cette figure un *Jupiter Togatus*, deux mots qui jurent ensemble; et cela malgré l'épigraphe, ΔΗΜΟϹ ΚΕΡΑΤΑΠ*εων*, qui désigne si clairement le *Peuple des Cérétapéens*.

[8] Eckhel, *ibid.* tab. XIV, fig. 7. C'est sous

ΔΗΜΟC ΚЄΡЄΤΑΠЄѠΝ ne laisse subsister aucune incertitude sur le sujet de la représentation qu'elle accompagne. Un autre exemple non moins décisif que je puis citer encore, est celui que nous offre une monnaie d'*Hadriani* de Bithynie, où la figure du *Dêmos*, *demie-nue* et *assise*, avec des *symboles* à la main, est accompagnée de l'inscription, ΔΗΜΟΣ ΑΔΡΙΑΝΕΩΝ [1]. On a, d'ailleurs, sur toute une classe de monnaies grecques, du Haut-Empire, un si grand nombre d'applications de ce système, qu'on pourrait se dispenser d'en alléguer d'autres exemples; je veux parler des médailles des *Nomes* d'Égypte, qui offrent presque toutes, au revers des têtes impériales de Trajan, d'Hadrien ou d'Antonin, un *Personnage debout, vêtu du pallium, tenant sur sa main,* soit *l'animal sacré* adoré dans le *Nome,* soit quelque autre *symbole local;* de manière qu'il ne soit possible d'y méconnaître à aucun signe l'image du *Dêmos* du *Nome,* personnifié suivant un type commun, tel qu'il avait été adopté par toutes les populations grecques de l'Égypte, à cette haute époque de l'Empire.

Mais il s'en faut bien que cette pratique ait été bornée au dernier âge de la civilisation grecque; et les exemples les plus décisifs comme les plus intéressants que nous en offrent les monuments numismatiques, sont peut-être encore ceux qui appartiennent à la haute antiquité. Ainsi, sur les médailles de *Cydonie* de Crète, le type de la figure d'*Homme nu*, quelquefois *tenant un arc,* avec un *chien* à ses côtés, et désigné par l'inscription ΚΥΔΩΝ; ce type, si remarquable en soi, et resté jusqu'ici sans explication, parce qu'Eckhel avait négligé d'en donner une, représente certainement le *Dêmos* de *Cydonie*,

les traits d'un *Éphèbe nu,* tenant un *oiseau* sur le bras gauche, qu'est figuré ici le *Dêmos,* où Eckhel a vu encore, contre toute vraisemblance, un *Jupiter nu.*

[1] *Mus. Hedervar.* t. II, p. 46, n° 1; Mionnet, *Supplément*, t. V, p. 40, n° 216.

personnifié sous la figure du *Héros* national *Cydôn*, dans l'attitude même et avec l'instrument qui avaient rapport à un genre d'industrie par lequel ce peuple s'était rendu célèbre[1]. Je citerai deux autres exemples, empruntés pareillement à cette numismatique crétoise, si riche en types mythologiques rares et curieux, l'un, que nous offrent quelques belles médailles de *Phæstos*, d'une figure d'*Homme jeune* et *imberbe*, *nu*, *assis*, et *tenant un coq* de la main droite[2]; image sensible du *Dêmos*, représenté en *Éphèbe* avec l'*oiseau* symbolique, dont le choix avait sans doute été déterminé par quelque circonstance locale[3]; l'autre, fourni par les médailles de *Tylissos*[4], où la figure d'*Homme jeune*, *nu*, *debout*, *tenant* un *arc* dans la main gauche et une *tête de chèvre sur la main droite*, ne représente pas d'une manière moins claire ni moins heureuse le *Dêmos* de cette ville, avec les deux attributs nationaux, dont la présence et l'intention sur des monnaies crétoises s'expliquent par le témoignage de l'antiquité tout entière[5]. Un type

[1] Eckhel, *D. N.* II, 309.

[2] Idem, *Num. vet.* tab. x, n° 5, p. 153; cf. *D. N.* II, 317; ajout. Cadalvène, *Choix de Méd. grecq. inéd.* pl. III, n° 12.

[3] Eckhel a rappelé judicieusement à cette occasion le *coq* servant d'*emblème*, ἐπίσημον ou ἐπίθημα, sur le bouclier d'Idoménée, Pausan. v, 25, 5: Ὅτου δὲ ὁ ἈΛΕΚΤΡΥΩΝ ἐστιν ἐπίθημα τῇ ἀσπίδι, Ἰδομενεύς ἐστιν.

[4] Je ne dois pas dissimuler que M. K. Ott. Müller, à l'exemple d'Eckhel, regarde cette figure d'un *Jeune Homme nu*, avec l'*arc* et la *tête de chèvre*, comme celle d'*Apollon*, en étendant la même dénomination aux autres figures analogues que présentent les médailles de Crète, notamment celles d'*Éleutherna*; voy. *die Dorier*, I, 208, 47. Je discuterai cette question dans un travail particulier dont je m'occupe depuis longtemps, et qui a pour objet la *Numismatique crétoise*; et, en attendant, je me borne à dire qu'un symbole local, comme la *tête de chèvre sauvage*, et un attribut emprunté aux habitudes de la vie privée, comme le *bâton*, sont des éléments caractéristiques d'une personnification du *Dêmos*, dont il n'est pas possible de rendre compte d'une manière satisfaisante dans l'hypothèse d'*Apollon*, même en y rapportant la notion du mythe local des amours d'*Apollon* avec la *Nymphe Acacallis*, Pausan. x, 16, 3.

[5] L'abondance des *chèvres sauvages* dans toute la Crète est attestée par Solin, c. XI: *Ager creticus* sylvestrium caprorum *copiosus est.* De là, sans doute, cet amour pour la *chasse*, et cette adresse à l'exercice de l'*arc*,

analogue se rencontre sur les médailles autonomes d'*Éleutherna*[1]; et j'ajouterai encore aux exemples de ce genre que nous fournit la numismatique crétoise, celui des médailles de *Polyrrhénium*, dont le type est une figure d'*Éphèbe nu, imberbe*, tenant un *bâton* de la main gauche avec la main droite étendue[2], type où il n'est guère possible non plus de méconnaître l'image du *Dêmos*, avec le *bâton* qui était un attribut propre à cette classe de personnages et tout à fait étranger aux figures de dieux.

Mais c'est surtout la numismatique de la *Grande-Grèce* qui offrirait à un examen attentif le plus d'applications de ce type du *Dêmos*, personnifié sous toutes les formes qu'il pouvait recevoir et avec toutes les variantes dont il était susceptible. Sans sortir de notre numismatique tarentine, j'ai montré que la *tête* de la *Nymphe locale*, Νύμφη ἐπιχωρία, *mère de Taras*, empreinte sur toute une série de monnaies de Tarente, tenait au même système de personnification. La figure de *Taras* lui-même, de quelque manière qu'on l'envisage, peut y être rapportée, soit comme personnage mythologique, qui donna son nom au peuple de Tarente, qui en devint l'expression la plus élevée en même temps que la plus familière, soit comme personnification de ce peuple, réalisée sous une forme idéale et avec un nom poétique. On sait, d'ailleurs, combien cette méthode de personnifier, non-seulement la *Ville* ou le *Peuple*, mais encore le *Fleuve* ou la *Fontaine*,

par lesquels la population crétoise n'était pas moins renommée; Eckhel, *Num. vet.* p. 158; et c'est ce qui rend compte du double symbole de l'*arc* et de la *tête de chèvre* representés sur les monnaies de *Tylissos*, et placés dans les mains de la figure même du *Dêmos*. La *tête* d'une *chèvre sauvage* forme le type des médailles d'*Élyros* de Crète, Eckhel, *Num. veter.* tab. IX, n° 18; *Mus. Hedervar.* t. I. tab. XVIII, n° 406; et l'on connaît, par Pausanias, X, 16, 3, la *chèvre sauvage* en bronze, consacrée à Delphes par les citoyens d'*Élyros*.

[1] *Mus. Hunter.* tab. 25, n° XVII; cf. tab. 27, fig. IV.

[2] *Mus. Hedervar.* t. I, tab. XVIII, n° 408.

qui jouaient le principal rôle dans cette espèce de mythologie locale, fut usitée dans la Grande-Grèce et dans la Sicile. Les exemples que nous fournissent les médailles d'*Himère*, où la *Femme* faisant une *libation* représente la *ville* d'*Himère* personnifiée[1]; celles de *Rubi*, avec une figure de *Femme* tenant une *corne d'abondance* et une *patère*[2], qui a manifestement la même intention; celles d'*Agrigente*, de *Sélinonte*, de *Camarina*, de *Léontium*, de *Catane*, de *Crotone*, avec la *tête* ou la *figure* des fleuves *Acragas*, *Hypsas*, *Sélinos*, *Hipparis*, *Aménanos*, *Aesaros*[3], personnifiés suivant le même système; ces exemples, dis-je, sont trop connus des antiquaires et trop significatifs, pour qu'il soit besoin d'insister sur ce point; et, à défaut même des monnaies, les témoignages de l'antiquité nous fourniraient encore à cet égard des notions suffisantes. Ainsi nous savons, par Cicéron, que la *ville* d'*Himère* était représentée *en Femme* dans une belle statue, qui ne fut point respectée par Verrès[4]; la

[1] Torremuz. *Sicil. vet. Num.*, tab. xxxv, n° 1, p. 33; cf. Eckhel. *D.N.* I, 212 et 215.

[2] Avellino, *R. Mus. Borbon.* t. III, tav. xxxii, n° 4.

[3] Il semble qu'il ait été dans la destinée du fleuve *Aesaros*, ou du moins de son image sur les monnaies de Crotone, de donner lieu aux erreurs les plus singulières. On connaît celle qui fit d'abord prendre la *tête de Fleuve*, accompagnée de la légende ΑΙΣΑΡΟΣ, pour le portrait d'un prétendu tyran de Syracuses, nommé ΑΙΗΑΡΟΣ; mais cette méprise a été promptement bannie du domaine de l'iconographie, où elle avait été d'abord accueillie par Visconti lui-même. Une autre erreur plus étrange encore, et qui n'a été relevée par personne, est celle qu'a commise le savant docteur Münter, en publiant une de ces médailles de bronze, où il a cru lire ΚΑΙΣΑΡ.., et voir le *portrait d'Auguste;* d'où il a conclu que le système d'Eckhel sur les médailles de la Grande-Grèce ne pouvait plus se soutenir; renversant ainsi d'un seul coup, sur la foi d'un monument unique, ce qu'il appelait le système d'Eckhel, et ce qui est en réalité le résultat de l'observation de tous les monuments de la science, d'accord avec tous les faits de l'histoire; voy. Fr. Münter, *Descript. Num. aliq. vet.* tab. 1, n° 10, p. 24-25. Mais ce prétendu *portrait d'Auguste*, avec l'inscription ΚΑΙΣΑΡ*os*, est tout simplement la *tête du Fleuve Aesaros*, désignée par son nom ΑΙΣΑΡΟΣ; et il n'y a là, de la part d'un savant, d'ailleurs très-recommandable, qu'une de ces inadvertances trop communes et trop peu dangereuses, pour ne pas être traitées avec indulgence.

[4] Ciceron. *in Verr.* II, § 35 : « In his mira pulchritudine ipsa HIMERA, in muliebrem

même, sans doute, qui servit de type pour les médailles d'*Himère;* et nous apprenons d'Ælien, que les Syracusains possédaient deux statues de leur *Fleuve Anapus* et de leur *Fontaine Cyané,* où l'un était représenté sous la figure d'un *Jeune Homme,* et l'autre sous celle d'une *Femme*[1]. Rien n'est encore plus connu ni plus significatif en fait de traits de cette espèce, que celui que j'ai déjà cité plus haut[2], du sybarite Alcisthénès, qui avait exposé dans le temple de Junon Lacinienne, à l'époque de la grande *Panêgyris,* un magnifique *manteau de pourpre,* ἱμάτιον ἁλουργές, orné de *figures brodées,* ζωδίοις ἐνυφασμένοις, parmi lesquelles figurait son *propre portrait,* et l'image même de *Sybaris personnifiée*[3]. A l'appui de cette notion curieuse, que

figuram habitumque formata ex oppidi nomine et fluminis. » Feu mon savant ami, le Dr Münter, avait reconnu de même une réminiscence de la statue dont il est ici question, dans le type des médailles d'Himère ; voy. sa *Descript. Num. aliq. vet.* p. 9.

[1] Ælian. *Hist. var.* l. II, c. 33.

[2] Voy. p. 345, 1).

[3] Aristot. *de Mirabil.* c. XCIX, p. 201, ed. Beckmann : Παρὰ δὲ ἑκάτερον πέρας Ἀλκισθένης ἦν, ἐκαθέρωθεν δὲ ΣΥΒΑΡΙΣ. Il y eut encore, dans la Grande-Grèce, des *personnifications* de *Villes* conçues dans un autre système, telles que celle dont quelques médailles d'*Héraclée* de Lucanie nous offrent un exemple. Le type de ces médailles consiste en une *figure de Femme, casquée, armée de la lance* et *du bouclier,* et *terminée en poisson :* manière d'exprimer tout à la fois la position maritime de la ville d'*Héraclée* et son caractère martial, d'accord avec son nom même ΗΡΑΚΛΕΙΑ. C'est, en effet, de cette manière qu'un habile et savant antiquaire napolitain, M. Avellino, a le premier expliqué ce type curieux, d'après plusieurs exemplaires plus ou moins bien conservés de cette monnaie, qu'il avait été dans le cas d'examiner, *Ital. vet. Num.* t. II, p. 9, n° 105; et, en donnant mon assentiment à cette ingénieuse explication, j'avais ajouté, dans ma *Notice sur quelques objets d'or,* etc. p. 10, que tous les numismates qui ont décrit ou publié la médaille en question, n'y ont jamais vu, de même que M. Avellino, qu'une *figure de Femme;* Taylor Combe, *Mus. Brit.* tab. III, n° 13, p. 38, n° 13; Mionnet, *Description,* etc. t. I, p. 155, n° 524; Wiczaï, *Mus. Hedervar.* t. I, p. 32, n° 784; Reynier, *Précis d'une collect. de Méd. antiq.* p. 46, nos 23, 24, 25. Cependant, M. Millingen a publié récemment une de ces médailles, où il a cru voir un *Personnage barbu,* ce qui est très-douteux, d'après la gravure même qu'il en donne, *anc. Coins of Greek Cities,* pl. I, n° 20; et un autre antiquaire n'a pas craint d'avancer que sur cette médaille, aussi bien que sur un exemplaire mieux conservé qu'il en possède, *c'est bien certainement un* Homme barbu, *et non pas une* Femme *qu'il faut voir;*

nous devons à l'auteur du traité des *Récits merveilleux*, je puis produire un monument authentique et encore inédit de cette sorte de personnification, monument du même pays et sans doute aussi du même âge. C'est une médaille de *Crotone*, qui n'existe, à ma connaissance, que dans le Cabinet impérial de Milan; du moins n'a-t-elle encore été décrite ni publiée par aucun antiquaire. On y voit d'un côté [1] une *tête de Femme*, tournée à droite, les *cheveux nus*, arrangés avec soin; cette *tête*, ornée de pendants d'oreilles, est désignée, par l'inscription ΚΡΟΤΩ(Ν), qui l'accompagne, pour celle de la *Nymphe locale Krotôn*[2], qui avait donné son nom à la ville et à la montagne voisine; et son image, ainsi déterminée d'après des caractères qui ne permettent pas de s'y tromper, sert encore à nous faire reconnaître, en la même qualité, une *tête* toute semblable, qui forme le type de plusieurs médailles de *Métaponte*[3], et qui doit être aussi celle de la *Nymphe locale* de cette ville. Le revers de notre médaille de *Crotone* offre l'*Hercule accroupi étouffant les serpents*, type ordinaire des monnaies du module de didrachme avec la *tête d'Apollon*, mais qui ne s'était pas encore produit sur des médailles d'un aussi petit module que la nôtre; en sorte qu'elle doit être, à double titre, considérée comme un monument numismatique aussi curieux que rare.

Annal. dell' Instit. Archeol. t. IV, p. 196. Je crois donc devoir, à cette occasion, faire connaître à mon tour une de ces médailles de ma collection, pl. A, n° 3, assez bien conservée pour mettre les antiquaires en état de décider la question élevée en dernier lieu par M. Millingen, et pour apprécier en même temps la valeur de l'assertion avancée par l'autre antiquaire que j'ai désigné.

[1] Cette médaille, dont j'ai dû la connaissance à la bonté de M. Cattaneo, sera publiée dans une deuxième planche de supplément

[2] L'inscription ΚΡΟΤΩΝ se lit pareillement sur une autre médaille dont le type est une *tête de Minerve casquée*.

[3] Plusieurs de ces médailles, avec des noms d'artistes gravés au-dessous du col de cette *tête* de *Nymphe locale*, sont publiées dans ma *Lettre à M. le duc de Luynes*, pl. IV, n° 30, 32, 33. On en trouvera une d'une conservation qui ne laisse rien à désirer, où la *tête de Nymphe* est entourée d'une *couronne de laurier*, sur la planche de supplément A, jointe à ce mémoire; voy. n° 4

Tant de témoignages si bien d'accord avec les monuments ne sauraient laisser le moindre doute sur cette pratique de l'art grec, qui donna naissance à ces nombreuses personnifications du *Dêmos*, non plus que sur l'usage qui se fit de ces sortes de figures, employées comme *types* de la monnaie, chez beaucoup de peuples grecs[1]. Il ne me reste donc plus qu'à justifier la présence du *Dêmos de Tarente* sur les médailles de cette ville de la classe qui nous occupe, en rendant compte de chacun des accessoires, tous relatifs à l'idée générale du *Dêmos*, ou bien fournis par quelques circonstances locales, qui ont été ajoutés au type principal.

J'ai déjà rempli la plus grande partie de cette obligation, en faisant connaître à quel titre, à quelle intention, la *toison de brebis* suspendue sous le *siége* du *Personnage assis*, la *quenouille garnie de laine*; le *murex* ou la *grappe de raisin*, le *polype* ou la prétendue *plante bulbeuse*, qui n'est en réalité qu'un *strigile* joint à un *lécy*-

[1] J'en puis citer encore pour exemple la rare médaille de Marseille, ayant pour type la *tête jeune* et *imberbe* du *port Lacydon*, personnifié avec des *cornes naissantes* sur le front, suivant le même système que les fleuves *Hipparis*, *Hypsas*, *Acsaros*, *Sélinos*. M. Mionnet, qui a fait graver cette médaille dans son *Supplément*, t. I, pl. x, fig. 10, p. 136, n. 59, y voit le *Rhône* personnifié; en quoi il se trompe, puisque l'inscription ΛΑΚΥΔΩΝ, dont cette *tête* est accompagnée, prouve indubitablement que c'est bien celle du *port Lacydon* lui-même. Je profite de cette occasion pour faire connaître une autre médaille de Marseille, très-rare aussi et encore inédite, où la *tête jeune* et *imberbe*, sans doute celle du *Héros local*, qui en forme le type principal, porte gravée, *sur la joue*, de manière à imiter les poils de la barbe en avant des oreilles, les deux lettres initiales, MA, qui se lisent aussi au revers. Cette particularité neuve et singulière qu'on ne découvre, sur cette médaille, de très-petit module et d'un travail exquis, qu'en faisant usage d'une loupe, pourra servir, ainsi que les exemples analogues que j'ai fait connaître dans ma *Lettre à M. le duc de Luynes*, à diriger l'attention des antiquaires sur une pratique des anciens qui avait échappé jusqu'ici à leur observation. C'est surtout dans ce but que j'ai cru devoir publier ici la curieuse médaille de Marseille dont il s'agit, d'après un exemplaire, parfaitement conservé, que j'en possède; on la trouvera sur la deuxième planche de supplément. J'en connais un autre exemplaire, dans la collection de M. de Lagoy, à Aix, et un troisième dans celle de M. de Falbe; elle manque encore au Cabinet du roi.

thus, avaient pu trouver place sur les monnaies de Tarente. Il ne me sera pas moins facile d'expliquer de la même manière et par des rapports tout aussi sensibles, les autres attributs donnés à cette figure. Le *vase à deux anses*, dont se sert le *Personnage* en question pour accomplir une *libation*, est un symbole assez souvent employé à cette intention [1], équivalent à la *patère*, qui servait, comme on sait, au même usage, et qui se plaçait, par cette raison, aux mains des divinités locales, telles que les *Héros fondateurs* de villes, ΟΙΚΙΣΤΑΙ, ΚΤΙΣΤΑΙ, ou les *Villes* mêmes et les *Fleuves* personnifiés; on en a des exemples sur les médailles de *Crotone*, de *Métaponte*, de *Térina*, de *Medma*, de *Rubi* [2], dans la Grande-Grèce; sur celles de *Léontium* [3], d'*Himère* et de *Sélinonte*, en Sicile. L'acte même de la *libation* est positivement déterminé sur quelques-unes de nos monnaies tarentines, comme sur celles d'*Himère* et de *Sélinonte*, par la présence du petit monument, ou *édicule à fronton*, soit qu'on le prenne pour un *autel*, soit qu'on y reconnaisse le *monument héroïque*, ΗΡΩΟΝ, d'*Hyacinthe*, qui était à Tarente l'objet d'une grande vénération et d'un culte public [4]; et j'avoue que je pencherais davantage pour cette seconde supposition, d'après la forme du monument, qui offre l'aspect d'un *édicule funèbre*, Ἡρῷον, en forme de *petit temple à fronton*, ναΐδιον. L'*oiseau* que porte notre *Personnage assis*, est un attribut également facile à expliquer, à la fois comme *symbole*

[1] Il suffit du témoignage d'Homère, *Iliad.* XXIII, 219, sqq. où figurent les mots δέπας ἀμφικύπελλον, à l'effet d'exprimer la *libation funéraire*, χαμάδις χέε, pour constater l'usage qui se faisait en pareil cas du *vase à deux anses*, du moins à l'époque homérique.

[2] Voy. la rare médaille de *Rubi*, déjà citée plus haut, p. 394, 2), où la *Ville* même est personnifiée sous les traits d'une *Femme debout*, tenant de la main gauche une *corne d'abondance*, et de la droite une *patère*; médaille récemment publiée, mais sans explication, par M. Avellino, *R. Mus. Borbon.* t. III, tav. XXXII, n° 4.

[3] Suivant l'explication que j'ai donnée du type de ces monnaies dans mon *Mémoire sur le type des médailles de Caulonia*, voy. pl. III, n° 25, p. 224, 3).

[4] Polyb. *Hist.* VIII, 30, 3.

local, ainsi que nous en avons déjà acquis la preuve par l'observation des images du *Dêmos* portant aussi un *oiseau* sur d'autres médailles grecques, et comme *attribut* fréquemment donné aux figures d'*Éphèbes*, sans doute pour indiquer les jeux familiers à cet âge[1]. Il se pourrait aussi que la présence de ce volatile fît allusion à un trait de mœurs antiques, dont il s'est conservé plus d'un indice dans les auteurs. On sait, en effet, qu'il était d'usage de jeter aux vainqueurs dans les jeux publics toute sorte d'objets fournis au mouvement de la gaieté populaire par le hasard ou le caprice, tels que des *fleurs*, des *couronnes*, des *bandelettes*, et surtout des *oiseaux*, auxquels on attachait les pattes avec cette espèce de *bandelettes étroites*, nommées, dans le dialecte syracusain[2], *λήμνισκοι*, *lemnisci*, afin que les spectateurs pussent plus facilement s'en rendre maîtres et se les disputer. Les témoignages les plus positifs à ce sujet sont ceux de Suétone[3] et d'Athénée[4]; et peut-être ne

[1] Voy. entre autres monuments que je pourrais citer à l'appui de cette idée, et qui, du reste, sont bien connus des antiquaires, le vase, tiré du cabinet de feu M. Durand, qui représente le *Génie de l'Adolescence*, *nu* et *ailé*, avec un *oiseau* qu'il tient d'une main, et, de plus, avec une *baguette* et un *trochus*, symboles des jeux du premier âge; ce vase est publié dans mes *Monuments inédits*, *Orestéide*, pl. XLIV, n° 1, p. 233. Il s'en trouve un pareil dans le cabinet de M. Révil, avec cette seule différence que le *Génie* porte un *coq*, animal symbolique, dont le rapport avec les exercices gymnastiques ne laisse aucun doute sur le sens de cette représentation. J'observe ici que l'interprète du *cabinet Durand* a voulu voir, sur le premier de ces vases, *Eros*, ou l'*Amour*, n° 47, p. 20, sans tenir compte des motifs qui m'avaient suggéré une explication différente, et qui subsistent pourtant, malgré la réticence de cet antiquaire. J'ajoute encore à l'appui de mon opinion que, sur plusieurs des stèles attiques actuellement déposées dans le temple de Thésée, à Athènes, une desquelles est publiée dans les *Graeber der Griechen* de M. de Stackelberg, Taf. III, n° 4, on voit représenté un *Éphèbe* tenant un *oiseau* à la main.

[2] Hesych. *v.* *Λημνίσκους*.

[3] Sueton. *in Neron.* c. 25 : « Incedenti (Neroni) passim victimæ cæsæ, sparso per vias identidem croco, INGESTAEQVE AVES, ac lemnisci et bellaria. » Voy. les autres témoignages cités à l'appui dans la *note* de Casaubon.

[4] Athen. V, p. 200, C : Ἐκ τούτου ΠΕΡΙΣΤΕΡΑΙ *καὶ φάσσαι καὶ τρυγόνες καθ' ὅλην*

s'est-il conservé, sur aucun des monuments de l'antiquité grecque à laquelle appartenait surtout l'usage en question, une image plus sensible de cette particularité de mœurs antiques, que la figure même du *Dêmos*, telle qu'elle est représentée sur nos monnaies de Tarente, avec l'*oiseau* que ce *Personnage* tient *par une aile*, d'une manière tout à fait significative, dans la supposition qu'un pareil objet nous a suggérée. Ce qui achève de prouver que cet accessoire se rapporte en effet à la célébration des jeux publics, c'est que, sur deux de ces monnaies, le *Personnage assis* porte le *sceptre* ou la *palme ornée de bandelettes, palma lemniscata*[1]; symbole qui ne peut s'expliquer que par cette circonstance; et l'on sait, d'ailleurs, combien était considérable le nombre des fêtes publiques qui se célébraient à Tarente, au point qu'il surpassait, suivant le témoignage d'un écrivain grave et instruit, de Strabon[2], le nombre des jours de l'année; témoignage qui restera toujours d'une grande autorité, même en admettant avec Heyne[3] qu'il y soit entré quelque exagération dans les termes.

L'autre *animal*, dont l'image, sur nos monuments de Tarente, n'est pas moins neuve ni moins caractéristique que

ἐξίπταντο τὴν ὁδὸν, λημνίσκοις τοὺς πόδας δεδεμέναι πρὸς τὸ ῥᾳδίως ὑπὸ τῶν θεωμένων ἁρπάζεσθαι.

[1] Voy. les commentateurs de Suétone, sur le passage cité dans une note précédente. Les deux médailles dont il s'agit ici sont celles de la collection de feu S. Rich. Payne Knight, p. 289, M, 1, et 290, M, 4.

[2] Strabon. l. VI, p. 491. Je rappelle à cette occasion un fragment curieux d'inscription grecque publié par Muratori, t. I, p. CXXV, 5, où il est fait mention d'une fête annuelle qui se célébrait à Tarente, en l'honneur des *Dieux marins* et des *Dieux équestres*, ΘΕΟΙΣ ΘΑΛΑΣΣΙΟΙΣ ΚΑΙ ΤΟΙΣ ΙΠΠΙΟΙΣ ΘΕΟΙΣ, qualifications qui s'accordent bien avec les types de la monnaie tarentine. Les fausses leçons relevées sur ce marbre par Muratori proviennent de la main du copiste moderne, plutôt qu'elles ne doivent être attribuées à celle du graveur ancien; et il n'en saurait en tout cas résulter aucun motif de suspicion légitime contre ce marbre même. Je remarque, du reste, que M. Millingen avait perdu de vue cette inscription, lorsqu'il assurait qu'il ne restait point d'inscriptions grecques de Tarente.

[3] *Prolus. Academ* t. II, p. 226.

celle de l'*oiseau*, s'explique tout aussi aisément par une intention différente, toujours d'accord avec le même type. La manière dont le *Personnage assis joue avec cet animal*, qui paraît bien être un *chien*[1], en lui présentant à saisir un *coquillage* ou une *grappe de raisin*, tient évidemment à l'expression naïve et fidèle des jeux de la jeunesse grecque. On a des exemples analogues, fournis pareillement par les monnaies et relatifs à des personnages du même ordre; et, parmi ces exemples, trop nombreux pour qu'il soit nécessaire de les citer, j'indiquerai seulement celui que nous offre toute une classe de monnaies de *Térina*, où la *Victoire*, type habituel de ces monnaies, au revers de la *tête* de la *Nymphe locale Térina*, est représentée *jouant, tantôt avec un oiseau, tantôt avec deux balles*, *σφαῖραι*, *qu'elle fait sauter sur sa main*[2]. La présence du *chien* près de la figure du *Dêmos* a d'ailleurs un motif parfaitement d'accord avec celui de la figure elle-même. En effet, le *chien*, sur la plupart des monuments antiques, est le compagon ordinaire des *Héros* ou des *Personnages fondateurs de villes*, qui

[1] Un tableau décrit par Lucien, *de Dom.* § 24, t. VIII, p. 110, ed. Bip. offre précisément la même image, sous la figure de Branchus: Ὁ Βράγχος ἐπὶ πέτρας καθήμενος ἀνέχει λαγὼν, καὶ προσπαίζει τὸν ΚΎΝΑ· ὁ δε πηδησομένῳ ἔοικεν ἐπ' αὐτὸν εἰς τὸ ὕψος. C'était là, d'ailleurs, un type consacré pour exprimer les jeux de l'*Adolescence* grecque, ainsi qu'on peut l'inférer de beaucoup de stèles funéraires, la plupart de travail attique, où se voit un *Éphèbe* jouant avec un *chien*. Je possède moi-même une de ces stèles, provenant d'un tombeau du Céramique, que j'ai rapportée d'Athènes, et que je compte publier dans mes *Antiquités Attiques*. On y voit une *Jeune Fille* jouant avec un *chien*, qui se dresse devant elle, et à qui elle présente une *grappe de raisin*. La même figure d'une *Jeune Fille*, présentant une *grappe de raisin* à un *chien*, est sculptée sur une de ces stèles, publiée dans les *Marbres d'Oxford*, Part. II, tab. XX, n° LXVIII.

[2] Cette dernière circonstance est représentée sur une rare médaille de *Térina*, de la collection de M. Dupré, que je crois inédite, et que j'ai fait graver, pl. A, n° 6. On voit souvent, sur les vases peints, particulièrement sur ceux de fabrique de Pouille et de Basilicate, conséquemment sur des monuments du même pays et du même âge, des figures de *Jeunes Femmes jouant avec deux balles*, comme sur nos médailles de *Térina*.

recevaient en cette qualité, après leur mort, les *honneurs héroïques*[1]. Pour ne parler ici que des monnaies où l'animal en question figure à ce titre, je citerai celles de *Ségeste*, avec l'image du *Héros national* Akestès escorté de son *chien* fidèle; celles de *Mesma*, où la figure du *Héros local* a pareillement un *chien* à ses pieds[2]; celles de *Pandosia*[3], ayant pour type une *Fi-*

[1] L'origine de l'opinion populaire qui faisait du *chien* le compagnon des *mânes héroïques*, se trouve dans le berceau même de la civilisation grecque, à en juger d'après le trait homérique des funérailles de Patrocle, où *deux* des *chiens* familiers du héros, κύνες τραπεζῆες, sont immolés sur son bûcher, *Iliad.* XXIII, 173-4; vid. Terpstra, *Antiq. Homer.* I, 13, § 4, p. 54.

[2] M. Millingen a publié récemment une de ces médailles, où il a vu, dans la figure du *Jeune Homme, assis* sur un rocher, avec une *patère* dans sa main droite et un *chien* à ses pieds, un *Personnage héroïque*, peut-être le *fondateur* de la ville; voy. ses *anc. Coins*, etc. pl. II, fig. 1, p. 21-22. Cette conjecture est d'autant mieux fondée, que la *tête de Femme*, qui forme le type principal, représente, à n'en pas douter, la *Ville* même *personnifiée*, et accompagnée de son nom ΜΕΣΜΑ. Cette médaille, qui est d'une grande rareté et d'une très-belle fabrique, fait aussi partie de ma collection, et je l'ai fait graver, pl. A, n° 9. Il s'en trouve un exemplaire, de très-belle conservation, avec quelques variantes, dans le *Musée de Naples*, récemment publié par M. Avellino, qui, en la décrivant, s'est borné à dire que le type de ces médailles attendait encore une explication satisfaisante; voy. le *R. Mus. Borbon.* t. VI, tav. LXIV, n. 3. Le *Héros*, *nu* et *imberbe*, représenté sur la médaille de Naples, paraît offrir quelque objet, tel qu'un *gâteau*, au *chien* dressé devant lui; c'est un motif analogue à celui que présentent nos médailles de Tarente. J'ajoute qu'une médaille de *Mesma*, à peu près pareille à celle-là, avait été publiée *parmi les incertaines* par Eckhel, *Catalog. Mus. Vindobon.* t. I, p. 289, tab. 6, fig. 6.

[3] Une de ces médailles, d'une excessive rareté, est gravée dans le *Mus. Britann.* tab. III, n° 4, p. 26. J'en publie une autre, de coin différent, et encore inédite, tirée du Cabinet du roi; voy. pl. A, n° 1. Quant à l'exemplaire du cabinet de lord Northwick, décrit par M. Mionnet, t. I, p. 197, n° 928, avec une *figure de Femme assise sur un rocher*, il est évident que ce ne peut être qu'une erreur, de quelque part qu'elle provienne. M. le duc de Luynes, à qui l'on doit des *Recherches* très-intéressantes, résultant de ses propres observations dans le pays même, et publiées dans les *Annal dell' Instit. Archeol.* t. V, p. 5-18, *sur la ville de Pandosia*, sur sa *position* et sur son *histoire*, a décrit les trois principales variétés connues jusqu'ici de la médaille en question; mais il a exprimé, au sujet du type du revers, une opinion que je ne saurais partager. Il y a vu, dans le *Jeune Homme nu, assis* sur un *rocher*, avec *deux chiens* près de lui, et une *lance*, dans le champ, quelquefois même *avec deux lances* à la main, une image de *Pan*, dieu d'Arcadie; et il a cru trouver dans la *syrinx*,

gure pareille, assise sur un rocher, un *javelot* à la main, telle qu'on voit aussi le *Héros* national *Képhalos*, représenté sur les médailles des *Pallenses* de Céphallénie[1], et de plus, *avec deux chiens* à ses côtés, qui indiquent ici, comme sur la plupart de ces médailles, l'exercice de la *chasse*, si familier à l'âge héroïque. Mais je citerai surtout les médailles de *Métaponte*, où la *tête barbue* et *casquée* du *Héros fondateur Leukippos* est désignée par son nom ΛΕΥΚΙΠΠΟΣ, ou bien, à défaut de ce nom, par l'image d'un *chien en repos*, gravée, en guise de symbole, dans le champ de la médaille[2]; et j'alléguerai, en dernier lieu, les

qui se voit, au bas du rocher, sur une seule de ces monnaies, une circonstance décisive à l'appui de cette explication proposée d'abord par Taylor Combe. Il y aurait, contre cet emploi du *mythe* et de la *figure de Pan* sur les monuments numismatiques de la Grande-Grèce, bien des considérations à faire valoir, que je suis obligé de supprimer ici. Je me borne à observer que, sur les médailles mêmes de l'Arcadie, où la figure de *Pan* était un type national, ce dieu n'est pas simplement caractérisé par la *syrinx*, mais par le *lagôbolos* ou le *pedum;* tandis que, sur nos médailles de *Pandosia*, la *lance* ou la *double lance* sont des attributs proprement *héroïques* et servant à caractériser un *Personnage d'un ordre héroïque.* La *syrinx* n'y figure que comme un *symbole local*, ayant rapport au nom même de PANDOSIA, ainsi qu'il y en a tant d'exemples sur les monnaies de la Grande-Grèce, tels que la *harpé*, sur les médailles d'*Arpi*, l'*astre* et les *croissants*, sur celles de *Lucéria:* tous *symboles*, qui font manifestement allusion aux *noms* de ces villes, d'après un système dont la numismatique grecque, de tout âge et de tout pays, présente tant d'applications, qu'il serait superflu d'insister sur ce point. Quant à la manière dont M. le duc de Luynes interprète les inscriptions, NIK. ΠΑΝΔΟΣΙΣ, et NIKO ΠΑΝΔΟΣΙΝ, où il voit un monument des *victoires* de la *Ville* ou du *Peuple de Pandosia*, dans les jeux publics célébrés à l'époque de la grande *Panégyris* de Junon Lacinienne à Crotone, j'aurai occasion de m'expliquer sur ce point, dans l'explication des monnaies d'or de Tarente, qui offrent précisément la même inscription, NIK, NIKO, avec des variantes, NIKA, NIKAΓ.

[1] Voy. l'*Essai sur les médailles de Céphallénie et d'Ithaque* par M. de Bosset, pl. I, n°s 1 à 6. Sur quelques autres monnaies de Céphallénie, la *tête de Céphale* est accompagnée, au revers, de l'image de son *chien* fidèle *Lælapis, ibid.* pl. IV, n°s 45 à 47; cf. Ovid. *Metam.* VII, 28. Deux de ces médailles des *Pallenses* de Céphallénie étaient déjà publiées dans le *Mus. Hunter.* tab. 16, fig. XVIII, XIX, mais attribuées faussement à *Céphalœdium* de Sicile.

[2] Quelquefois le *chien*, employé comme symbole, et le *nom* ΛΕΥΚΙΠΠΟΣ, se trouvent réunis sur la même médaille. J'en possède un exemplaire que l'on trouvera sur la planche de supplément ci-jointe, A, n° 5.

monnaies de *Cydonie* de Crète, où la figure du *Dêmos* personnifié, comme nous l'avons vu, sous les traits d'un *Jeune Homme nu, travaillant à forger un arc, avec un chien à ses côtés*, nous fournit un exemple sensible de cet accessoire employé avec cette intention particulière. Il y aurait, d'ailleurs, pour expliquer la présence de cet animal symbolique sur la monnaie de Tarente, un autre motif qui pourrait se déduire de l'observation d'un usage lacédémonien. On sait, en effet, que le *chien* était la victime immolée dans les fêtes populaires des *Éphébia*, qui se célébraient annuellement à Sparte[1]; et quand nous trouvons le même animal aux côtés du *Dêmos Tarentin*, représenté en *Éphèbe* sur les monnaies de Tarente, colonie de Sparte, il est permis de rapporter cette particularité à l'imitation d'une des coutumes de la métropole, dont tant d'autres institutions, et jusqu'à des *dénominations locales*[2], avaient passé à Tarente. Peut-être même s'est-il conservé, dans le nom d'une des fêtes de Tarente, Δάμεια[3], une tradition qui se rapporte à la

[1] Pausan. III, 14, 9; voy. Hermann, *die Feste von Hellas*, II, 16-17.

[2] Telles que celle d'*Eurotas* appliquée au *Galæsus*, exemple cité par Polybe, à l'appui de l'observation faite par lui-même sur ce grand nombre de *dénominations locales, dans la ville* et *hors de la ville*, empruntées de la Laconie, Polyb. *Hist.* VIII, 35, 9; voy. Heyne, *Prolus. Acad.* II, 220.

[3] Hesych. *v.* Δάμεια· ἑορτὴ παρὰ Ταραντίνοις. Les interprètes ne sont pas d'accord sur la leçon Δάμεια, que les uns ont voulu lire Δάμια, d'autres, Δαμάτρια, pour faire de ce nom une *fête de Déméter;* mais ce n'est là qu'une correction arbitraire, à l'effet d'appuyer une supposition gratuite; et, pour détruire cette supposition, il suffirait d'observer que, sur les médailles de Métaponte ayant pour type la *tête de Déméter*, avec son nom ΔΑΜΑΤΗΡ, les fêtes célébrées en son honneur sont désignées par le mot ΣΩΤΗΡΙΑ; voy. ma *Lettre à M. le duc de Luynes*, p. 7, 1). Toup voulait lire Δαμίεια, qu'il traduisait *in honorem Damiæ*, voy. *Emendat. in* Hesych. t. III, p. 523. Mais le culte de *Damia* était une de ces religions purement locales à Trézène et à Epidaure, Pausan. II, 30, 5, et 32, 2, qui ne semblent pas s'être étendues dans la Grèce, ou hors de la Grèce; et la fête de *Damia*, à Trézène, s'appelait, non pas Δαμίεια, mais λιθοβολία. La manière dont Hermann, *die Feste von Hellas*, II, 113, tranche la question, en supposant que c'était une *fête* en l'honneur de *Damia*, où l'on faisait un sacrifice pour le *Damos*, repose uniquement

même circonstance; car ce nom ΔΑΜΕΙΑ signifie, suivant l'interprétation la plus naturelle et la plus plausible, une fête célébrée *en l'honneur du Peuple*, ΔΑΜΟΣ; et il serait possible que le type de nos monnaies de Tarente, avec la figure du *Dêmos* lui-même, jouant avec un *chien*, fût en rapport avec la célébration de cette fête populaire.

En poursuivant l'examen des divers accessoires ajoutés au type principal de nos monnaies tarentines, et tous en rapport avec l'idée d'une personnification du *Dêmos*, je dois signaler, comme un des plus caractéristiques, la *couronne de laurier*, qui entoure cette figure sur deux de ces monnaies, les plus rares et les plus curieuses de toutes. Effectivement, la *couronne de laurier*, avec l'inscription Ο ΔΗΜΟΣ qu'elle renfermait, était, ainsi que je l'ai montré[1], l'expression la plus sensible, en même temps que la plus abrégée de la formule : Ο ΔΗΜΟΣ ΣΤΕΦΑΝΟΙ ΧΡΥΣΩΙ ΣΤΕΦΑΝΩΙ, qui servait à désigner, chez tous les peuples grecs, l'espèce de distinction publique dont ils étaient le plus jaloux. Il n'y avait donc rien de plus naturel en soi, ni de plus conforme à toutes les données de l'art antique, que de renfermer, dans cette même *couronne*, le type du *Dêmos personnifié*, comme pour suppléer à la désignation de cette figure, ou pour en tenir lieu. A l'appui de cette observation, que je crois neuve et féconde en applications importantes, je ferai remarquer que la *couronne de laurier* se reproduit sur d'autres monnaies de la Grande-Grèce, toujours dans le même cas, et conséquemment avec la même inten-

sur une conjecture de Meursius, *Græc. Feriat.* p. 80, et de J. Juvenis, *Lexic. Tarent.* p. 378; mais ce n'est encore là qu'une supposition; et le témoignage d'Hésychius, le seul qui nous reste concernant cette fête tarentine, ne comporte point cette interprétation. Je m'en tiens donc à celle que j'ai proposée, et qui me paraît la plus naturelle en soi et la plus plausible, jusqu'à ce qu'il s'en produise une plus satisfaisante

[1] Voy. plus haut, p. 389.

tion, c'est-à-dire avec des *figures* ou des *têtes* de *Divinités locales*, d'*images* de *Villes* ou de *Peuples personnifiés*. Ainsi, toute une série de monnaies de *Térina*, de la plus belle fabrique, a pour type la *tête* de la *Nymphe locale Térina*, enfermée dans une *couronne de laurier*[1], offrant l'équivalent de cette autre formule, Η ΠΟΛΙΣ, employée concurremment avec celle de Ο ΔΗΜΟΣ. La même particularité distingue une médaille de *Métaponte*, qui offre aussi la *tête* de la *Nymphe locale* de cette ville[2], enfermée dans une *couronne semblable*[3]. Cette médaille, une des plus rares de la suite si riche et si belle de *Métaponte*, était encore inédite, et l'on me saura gré de la faire connaître, d'après un exemplaire de ma collection; j'ajoute qu'il en existe un autre coin, très-rare aussi et de moindre module, publié par Neumann[4]. Je rappelle enfin, comme l'exemple le plus décisif et qui s'applique le plus directement à nos monnaies tarentines, la médaille même que j'ai déjà décrite[5], d'après un exemplaire unique du Cabinet impérial de Milan, laquelle offre la *tête* de la *Nymphe locale* enfermée dans une *couronne de laurier*. Mais je ne saurais résister au désir d'alléguer encore à l'appui de mon opinion de nombreuses médailles de *Rhégium*, de fabrique primitive, de grand et de petit module, sur lesquelles il ne sera pas hors de propos de nous arrêter quelques instants.

[1] Millingen, *Choix de Méd. grecq. inéd.* pl. 1, n° 16.

[2] Suivant l'opinion de M. Millingen, *ancient Coins*, etc. p. 19, il est difficile de décider si la *tête de Femme*, entourée d'une *couronne de laurier*, est *celle de Vénus* ou de quelque autre divinité; je pense, tout au contraire, qu'il n'est pas difficile de décider que ce ne peut être la *tête de Vénus*, ni d'aucune autre divinité; conséquemment, que c'est la *tête* de la *Nymphe locale*.

[3] Voy. pl. A, n° 4. Cette médaille est absolument du même style et de la même fabrique que celle que j'ai publiée avec les lettres ΑΥΓΙ, gravées sous la *tête de Femme*; voy. ma *Lettre à M. le duc de Luynes*, pl. IV, n° 30; et je conclus de là, avec toute assurance, qu'elle est l'ouvrage du même artiste, *Augias*.

[4] *Num. vet. ined.* t. I, tab. 1, fig. 10. Il se trouve un second exemplaire de cette médaille au *Musée Britannique*, décrit par Taylor Combe, p. 39, n° 11.

[5] Voy. plus haut, p. 350.

Les médailles dont il s'agit offrent, au revers d'une *tête de lion*, de face, un *Personnage demi-nu, assis* à gauche, *les jambes placées l'une par-dessus l'autre*, sur un *siége simple et sans dossier*, tenant de la main droite une *haste pure*, la main gauche appuyée sur le côté ou sur le siége; ce type, aussi bien que la légende, en caractères de forme archaïque, PECINOΣ, est renfermé dans une *couronne de laurier*[1]. Le *Personnage* que je viens de décrire est le plus souvent *barbu;* et cette circonstance seule a pu donner lieu de le prendre pour *Jupiter*. C'est ainsi effectivement qu'il a été désigné par Eckhel et par tous les numismates qui l'ont suivi, d'après un examen peut-être un peu superficiel; car l'absence de tout attribut ou de tout symbole propre au dieu suprême; la *haste pure*, en guise du *sceptre surmonté d'un oiseau;* le *siége simple et sans dossier*, δίφρος πλυκλός; l'attitude familière des *jambes croisées l'une par-dessus l'autre*, attitude sans exemple pour les effigies de Jupiter et contraire à toutes les idées helléniques; l'*oiseau* placé quelquefois sous le siége, et qui est un *volatile domestique*, une *oie* ou un *canard*, étaient autant de difficultés graves qu'on pouvait élever contre cette désignation faite au premier aperçu par Eckhel, et adoptée sans réflexion par ses successeurs, sur la seule autorité du maître. Mais ce qui détruit absolument une opinion d'ailleurs si peu vraisemblable en soi-même, c'est que, sur deux de ces superbes tétradrachmes, de coin et de fabrique différents, que j'ai vus, l'un au *Musée de Naples*[2], l'autre dans

[1] Eckhel, *Sylloge*, etc. tab. II, n° 1, p. 12-16; *Mus. Hunter.* tab. 44, n. XVI. M. Mionnet, dans sa description du beau médaillon du Cabinet du roi, t. I, p. 199, n° 948, décrit cette *couronne* comme étant *de laurier;* mais dans son *Supplément*, t. I, p. 348, n° 104-106, il en fait une *couronne d'olivier*. Ce n'est pourtant pas une variante de type; ce n'est qu'une contradiction de rédaction.

[2] Cette belle médaille vient d'être publiée dans le *R. Mus. Borbon.* t. VI, tav. LXIV, n° 6, par M. Avellino, avec quatre autres tétradrachmes, offrant tous des variantes

les mains de D. Giuseppe Longo, à Messine, et dont j'ai pu prendre une empreinte[1], le *Personnage* en question, *vêtu* de même, *assis* sur un *siége* semblable, dans la même attitude familière, est *jeune* et *imberbe;* particularité qui n'a jamais pu convenir au *Jupiter* hellénique[2], tel qu'on le voit, entre autres exemples que fournissent les monuments numismatiques de cet âge et de ce pays, représenté, avec son nom, ΖΕΥΣ, sur d'admirables médailles de *Locres,* cité voisine de *Rhégium*[3], et tel aussi qu'il apparaît, désigné par le nom de *Sauveur*, ΣΟΤΕΡ, *assis* sur un *siége à dossier,* avec l'*aigle* en main, sur une médaille d'ancien style, frappée à *Galaria* de Sicile[4]. Cela posé, il importe, par plus d'une raison, de rechercher quel peut être le

du même type, nos 7, 8, 9 et 10. Du reste, l'antiquaire napolitain, adoptant de confiance la dénomination proposée par Eckhel, ne fait aucune observation, ni sur ce type, ni sur les accessoires variés qui en forment l'accompagnement.

[1] Voy. pl. A, n° 11.

[2] Je n'ignore cependant pas qu'il y eut des représentations de *Jupiter Éphèbe* ou *imberbe*, telles que celles qui sont citées par Pausanias à *Ægium* (voy. mon *Mémoire sur le Torse du Belvédère*, p. 137-140), et à *Olympie*, VII, 24, 2, et V, 24, 1; telles encore que celles du *Jupiter Hellanios* de Syracuses et du *Jupiter Anxur* des Volsques; mais ce n'étaient là que des représentations locales ou exceptionnelles, qui n'ont aucun rapport avec le type généralement admis, le type consacré, et pour ainsi dire officiel des images du Dieu suprême, empreintes, comme nous le savons par tant d'exemples authentiques, sur la monnaie des peuples grecs. Cette distinction n'était pas inutile à faire, même après les observations que ces rares images de *Jupiter imberbe* ont suggérées à M. Streber, *Numismata*, etc. p. 235.

[3] Je profite de cette occasion pour avertir que l'exemplaire *fourré* de cette belle médaille dont j'ai fait mention dans ma *Lettre à M. le duc de Luynes*, p. 8, 2), en ajoutant que j'ignorais dans quelle collection il avait passé, se trouve actuellement dans celle de M. le duc de Luynes lui-même.

[4] Voy. pl. A, n° 14. Cette médaille est tirée du Cabinet du roi; il en existe un second exemplaire au *Musée Britannique;* voy. *Mus. Britan.* tab. IV, n° 6; et ce sont les deux seuls qui soient encore connus jusqu'à présent. Indépendamment de ce que le type a de curieux par la représentation de *Zeus Sôter,* en style archaïque, ces médailles servent à établir le véritable nom de la ville, lequel est écrit Γαλερία et Γαλαρία, dans Diodore de Sicile, XVI, 67, et XIX, 104 : cette dernière leçon me paraît en effet préférable à celle de *Galarina*, admise par Taylor Combe, sans doute sur la foi d'Étienne de Byzance, *v.* Γαλάρινα.

Personnage représenté d'une manière si neuve et si caractéristique sur les monnaies de *Rhégium*.

On ne pourra, je crois, s'empêcher d'être frappé de l'analogie de ce type avec celui des monnaies de Tarente, où un *Personnage* semblable, *vêtu* de même, *assis* sur un *siége* tout pareil, se montre aussi entouré d'une *couronne de laurier*. La présence du *volatile domestique*[1], sous le *siége* de la *Figure assise*, la *haste*, sur laquelle s'appuie cette figure, sont encore des circonstances analogues, qui ne peuvent s'expliquer que par une intention commune; et la légende ΡΕΓΙΝΟΣ, qui comporte nécessairement le mot ΔΗΜΟΣ sous-entendu[2], d'accord avec la *couronne de laurier*, qui exprime la même idée, est une particularité décisive, qui prouve, avec la dernière évidence, que c'est un personnage du même ordre, et conséquemment le *Dêmos* personnifié, qui est représenté sur ces monnaies de *Rhégium* comme sur celles de *Tārente*. Ainsi se trouve écartée de la monnaie de *Rhégium* la figure de *Jupiter*, qui ne peut y être reconnue à aucun signe, pour faire place à l'image du *Dêmos*, telle en effet qu'il est permis de la concevoir d'après tous les monuments historiques; et cet exemple, fourni par les monnaies d'une ville de la même contrée, achève de donner à notre explication du type tarentin, si conforme à celui-là dans l'ensemble et dans les détails, le plus haut degré de probabilité auquel il soit possible d'atteindre

[1] Cet *oiseau*, aussi bien que le *lion*, type des monnaies de *Rhégium*, avait sans doute rapport à quelques circonstances locales, comme tant d'autres volatiles ou animaux d'espèces différentes, représentés en guise de symboles sur les monnaies grecques.

[2] Sur les médailles du plus petit module, ce type est remplacé par le mot ΡΕΓΙ[ΝΟΣ], dans une *couronne de laurier;* ce qui revient effectivement à la formule Ο ΔΗΜΟΣ entourée de la *couronne;* et sur celles du dernier module, les lettres initiales ΡΗ, entre *deux feuilles de laurier*, offrent l'expression la plus abrégée de la même formule, d'accord avec le module de ces monnaies, qui sont effectivement les plus petites de toutes.

dans des recheches du genre de celles qui nous occupent.

Je pourrais d'ailleurs appliquer à un grand nombre de monnaies grecques, de tout âge et de tout pays, l'observation que je viens de faire au sujet de la *couronne de laurier;* et il me serait facile de montrer que cet ornement accompagne presque toujours un *type* proprement *local*, soit l'*image* du *Peuple personnifié*, soit le *nom* même de ce peuple, ou le *symbole national* qui en tient lieu. C'est une vérification que chacun de mes lecteurs pourra faire aisément par lui-même, en parcourant les recueils de médailles grecques, tels que ceux de Hunter[1], de Magnan[2], de Pellerin[3], de Sestini[4], de Millingen[5], où de pareils exemples s'offriront en foule à leur attention; et il m'eût suffi de rappeler à leur souvenir la classe entière des tétradrachmes d'*Athènes*, la plus nombreuse peut-être de toutes celles des monnaies antiques, où le *nom* abrégé *des Athéniens*, ΑΘΕ, et le *symbole* national de la *chouette*, y compris les noms des magistrats annuels, sont entourés de la *couronne de laurier*, expression figurée de la formule qui se lisait en tête des décrets attiques : Ο ΔΗΜΟΣ. Je dois donc laisser à d'autres le soin de rechercher ces applications, qui ne manquent ni d'intérêt, ni d'utilité, mais qui m'écarteraient trop du principal objet de mon travail; et je me contenterai de signaler ici un seul de ces exemples qui a rapport à une médaille fort curieuse, dont l'explication laisse encore à désirer, précisément sur le point qui nous occupe. Il s'agit d'une mé-

[1] *Mus. Hunter.* tab. 5, fig. xx; 6, iv, vi; 12, xxx; 13, iii; 16, xxiv; 17, xvi; 19, xxiii; 20, vi, xv; 21, xi; 24, xiv; 27, xxiv; 38, xxii; 41, vi.

[2] *Miscell. Numism.* t. II, tav. 41, 1; 55, xi; 57, ii, iii; 58, iii, xiii, xv.

[3] *Recueil* I, pl. xviii, 5; xix, 1, 2, 3; xx, 10, 11, 12; xxi, 5, 12; xxx, 12, 20; xxxii, 43, 51, etc.

[4] Sestini, *Descript. Num. veter.* tab. iii, 5, 9; iv, 15; v, 2, 5; vii, 10, etc.

[5] *Rec. de Méd. gr. inéd.* pl. i, n° 16; ii, 6; iii, 3; *ancient Coins*, etc. pl. ii, n° 2; iii, 19, 20.

daille de *Phères* de Thessalie, déjà publiée par M. de Cadalvène[1] et par M. Millingen[2], dont le revers présente, avec la légende ΦΕΡΑΙΟΥ[Ν], pour ΦΕΡΑΙΩΝ, (monnaie) *des Phéræens*, une *figure de Femme*, la main appuyée sur un *masque de lion* d'où s'épanchent *des Flots;* c'est certainement l'image de la *Nymphe* de la *fontaine Hyperæa*, dont la renommée à *Phères* datait des temps homériques[3]; et nous avons encore ici un exemple de ces sortes de personnifications locales, si familières à l'art antique. Mais l'objet le plus curieux qu'offre le revers de cette médaille, c'est une *couronne de laurier,* gravée dans le champ, avec *quatre lettres,* dont la lecture n'a pas paru assez sûre à M. Millingen, pour qu'il ait cru pouvoir en hazarder l'explication[4], et que M. de Cadalvène avait lues AITO, en les rapportant au nom des *Aetoliens,* qui aurait dû, en tout état de cause, être écrit ΑΙΤΩ; d'où il suit que la véritable explication de ces lettres est encore à donner. Or, il était évident, en les lisant dans un autre ordre, que ces quatre lettres représentaient les initiales OITA, du nom *des Œtæens,* ΟΙΤΑΙΩΝ, nom qui se trouve toujours exprimé de cette manière, par ces quatre seules initiales, OITA, sur les monnaies de ce peuple, voisin et allié de *Phères*[5]; et il était aisé de reconnaître, dans le type même de ces monnaies des *Œtæens*, consistant en une *tête de lion,* un autre rapport avec celui de la médaille de *Phères* en question, qui ne per-

[1] Cadalvène, *Médailles grecques inédites*, p. 129, n° 2.

[2] Millingen, *anc. Coins*, etc. pl. III, n° 17.

[3] Homer. *Il.* VI, 457; Pind. *Pyth.* IV, 221.

[4] Millingen, *ouvr. cit.* p. 51; « It is doubtfull whether the reading is AITO or ΑΣΤΟ; consequently, no opinion respecting it can be offered. » Je remarque que M. Millingen, aux yeux de qui la lecture des lettres en question est restée indécise entre AITO et ΑΣΤΟ, contre toute évidence, a lu la legende entière ΦΕΡΑΙΟΥΝ, avec la lettre finale Ν, qui manque réellement presque en totalité sur sa médaille.

[5] Voy. sur la planche A, n° 13, la médaille de *Phères* en question, et, même planche, n° 12, une monnaie des *Œtæens*, avec la légende OITA.

mettait plus de douter de l'intention qui avait réuni, dans le champ de la même monnaie, au nom *des Phéræens*, ΦΕΡΑΙΟΥΝ, celui *des Œtæens*, ΟΙΤΑ[ΙΩΝ][1], en signe de *concorde* et d'*alliance* entre ces deux peuples de la même contrée. Ce point établi, il n'est pas sans intérêt de retrouver ici, dans l'emploi de la *couronne de laurier* enfermant le nom du *Peuple des Œtæens*[2], une nouvelle preuve de la valeur de ce signe symbolique et de la signification qui s'y attache.

Cette digression, sur une particularité numismatique qui ne laisse pas d'avoir quelque importance par les nombreuses applications qu'elle présente, et surtout par le moyen qu'elle fournit pour expliquer un assez grand nombre de types dont l'intention n'a pas été complétement saisie, ni le motif suffisamment déterminé, n'a fait perdre un moment de vue nos médailles de Tarente, sur lesquelles j'ai précisément à signaler deux de ces applications dont je parlais tout à l'heure. Il s'agit de deux médailles, dont l'une offre, au revers des *armes d'Hercule*, la *massue*, l'*arc* et les *flèches*, qui rappellent la fondation d'*Héraclée*, colonie de Tarente, une *quenouille*, symbole de l'industrie tarentine, enfermée dans une *couronne de laurier*[3]; l'autre ayant pour type un *cheval en course*, à droite,

[1] Une médaille semblable est décrite par Sestini, *Mus. Chaud.* p. 52, n° 1; et il en avait été publié une autre dans le *Mus. Fontan.* P. II, tav. III, fig. 9, p. 17, qui se trouve reproduite dans le *Mus. Hederv.* P. I, p. 54, n° 2, tav. VIII, fig. 6. D'après les exemplaires qu'il avait observés en dernier lieu, et dont l'inscription était *lampante* (c'est son expression), Sestini avait lu: ΑΣ/ΤΟ; mais on sait assez quel degré de confiance méritent certaines assertions de cet antiquaire, qui était toujours de bonne foi, mais qui, sur la fin de sa vie, fut si souvent trompé par la faiblesse de sa vue.

[2] C'est de cette même manière que les noms des peuples grecs, gravés en monogrammes, sont le plus souvent entourés d'une *couronne de laurier*, dans le champ des tétradrachmes d'Alexandre.

[3] Voy. pl. B, n° 4. Une médaille à peu près pareille a été publiée par M. Avellino, qui la possédait dans sa collection; voy. les *Monum. ined. d'Antichità*, etc. tab. 8, n° 9, p. 116. On y voit, d'un côté, l'*arc* et le *carquois* d'Hercule, avec les lettres ΤΑΡ: de

type qui s'est déjà rencontré sur une autre médaille de même fabrique et de même module [1], et portant au revers les lettres en monogramme TA, initiales du nom ΤΑραντίνων, enfermées dans une *couronne semblable* [2] : l'une et l'autre de ces médailles, rares et inédites, font partie du Cabinet du roi. Je reprends maintenant l'examen de nos médailles de Tarente au point où je l'avais laissé.

Il me restait à rendre compte d'une dernière particularité, qui n'est sans doute ni la moins neuve ni la moins curieuse de toutes celles que nous a offertes cette riche et belle famille de monnaies tarentines; c'est la manière dont le *Personnage assis* s'appuie sur une *petite haste*, qui n'est en réalité qu'un *bàton court* et *droit*, βακτηρία ὀρθή, dont une extrémité est fixée *sous son aisselle*, et l'autre posée en terre. On ne peut guère douter que cette manière tout à fait familière de s'appuyer sur un *bâton* ne tienne à quelque intention particulière; que ce ne soit une de ces attitudes symboliques dont l'art grec fit tant d'usage à toutes les époques, et dont l'invention se liait à tout un système de conventions imitatives. Effectivement, j'ai eu occasion de montrer ailleurs [3] que cette attitude, créée ou consacrée par Polygnote, dans une des plus grandes compositions de

l'autre, la *quenouille*, que le savant éditeur a prise pour le *murex*, en regardant, du reste, cet objet, enfermé dans une *couronne de laurier*, comme un symbole de l'industrie tarentine.

[1] Voy. pl. B, n° 5.

[2] Même planche, n° 6. La même médaille, avec la fausse attribution à *Atarnée*, est publiée dans le *Mus. Hunter.* tab. 8, n° 1. Il n'en est fait mention ni dans la *Description*, ni dans le *Supplément* de M. Mionnet; ce qui fait que cette médaille peut passer pour inédite, surtout avec la nouvelle attribution que je propose. J'observe qu'elle était entrée au Cabinet du roi avec la fausse attribution à *Talaria* de Sicile, ville qui n'est nommée que par Étienne de Byzance, *v.* Ταλαρία, peut-être encore par le seul effet d'une faute de copistes, qui auront lu Ταλαρία au lieu de Γαλαρία; voy. plus haut, p. 410, 4); et dont, en tout cas, on ne possède aucune médaille tandis qu'il en existe de *Galaria*.

[3] Voy. mon *Odysséide*, p. 250-53.

l'art antique, pour le personnage d'*Agamemnon*[1], et depuis appliquée à d'autres personnages du même ordre, tels qu'*Hercule*[2] et *Ulysse*[3], avait dû se rapporter au même motif qui la fit employer pour tant de figures d'*Esculape*[4], seul, ou avec *Hygie*[5], dieux éminemment *Sauveurs* et *Protecteurs* des *villes*, ΣΩΤΗΡΣΙΝ, ΠΟΛΙΟΥΧΟΙΣ[6]; et l'on conçoit sans peine qu'au même titre et par le même motif, la figure du *Dêmos* personnifié ait pu être représentée dans une attitude semblable.

Le *bâton* même, tel qu'il est figuré sur nos médailles, peut donner lieu à une autre observation, d'après le rapport qu'offre cet attribut avec un usage essentiellement lacédémonien. Personne n'ignore que les Spartiates avaient pour habitude de porter en toute occasion, même dans les assemblées publiques[7], une espèce de *bâton* qui leur était particulier, et qui s'appelait proprement *scytale*, *σκυτάλη*, dans le dialecte lacédémonien[8]. C'était dans l'origine un *bâton rond, mince et poli*, tel qu'on peut se le représenter d'après l'étymologie même du mot, qui indique une branche de bois *dépouillée de son écorce*[9],

[1] Pausan. x, 30, 1 : Ἀγαμέμνων... σκήπτρῳ τε ὑπὸ τὴν ἀριστερὰν μασχάλην ἐρειδόμενος.

[2] Comme on en a un exemple dans l'*Hercule Farnèse*, dont il existe tant de répétitions sur les médailles grecques impériales; voy. mon *Mémoire sur le Torse du Belvédère*, p. 147, 4), et 148, 1).

[3] Sur un bas-relief du *Musée de Naples*, publié dans mes *Monuments inédits*, *Odysséide*, pl. LXIII, n° 1.

[4] Tel qu'il est représenté, d'après sa célèbre statue de *Pergame*, sur de nombreuses médailles de cette ville, et sur d'autres monnaies de la même contrée; sans compter plusieurs statues qui nous restent de ce dieu, dans la même attitude.

[5] Venut. *Collectan. rom. Antiq.* tab. XXXIV.

[6] Voy. à ce sujet les observations que j'ai faites dans mon *Odysséide*, p. 252.

[7] Voy. sur ce point d'antiquité les passages rassemblés dans les *Collectanea* de Meursius, *Miscell. Lacon.* III, 4, p. 212.

[8] Plutarch. *in Lysandr.* § XIX : Ταῦτα τὰ ξύλα σκυτάλας καλοῦσιν; cf. A. Gell. *N. A.* XVII, 9.

[9] C'est ce qu'on peut inférer du témoignage des grammairiens, qui dérivent le mot σκυτάλη, aussi bien que le mot σκῦτος, du verbe ξύω, Philem. *Lexic.* 120, Osann. *Etymol. Magn.* p. 720; voy. à ce sujet une savante *note* de M. Nitzch, *de Histor. Homer.* p. 75-76, où il établit qu'il y eut *trois* sortes de *scytales*.

et d'après une locution de la langue familière, qui employait l'un pour l'autre les mots φάλαγγες, *phalanges*, et σκυ1αλίδες, *petites scytales*[1]. On sait aussi que ces sortes de *scytales* ou de *bâtons* servaient à d'autres usages, quelquefois sous la même forme, le plus souvent sous celle de *tablettes*, πλαΐείαι σκυΐάλαι[2], et que, dans ce cas, ils étaient entourés de *peaux* préparées pour écrire[3]; ce qui en faisait un moyen de correspondance habituellement employé à Sparte pour toutes les transactions publiques ou privées, politiques ou commerciales[4]. Mais ce qui n'est pas aussi généralement connu, c'est que le *port de la scytale* s'était répandu chez la plupart des peuples grecs, sous les noms de σκύταλον, σκυΐαλίς, σκυΐάλιον[5], qui ne sont que des formes diverses du même mot. Ainsi nous apprenons d'Aristophane[6], au temps duquel l'imitation des modes spartiates était du bel air à Athènes, que σκυΐάλι' ἐφόρουν était un des synonymes de ἐλακωνομάνουν[7]; et non-seulement l'usage de la *scytale*, comme *simple bâton*, mais encore celui de la *scytale enveloppée de peaux pour écrire*, était devenu commun dans la Grèce, dès une époque assez ancienne, puisqu'il y est fait allusion dans un passage des poésies d'Archiloque[8]. On ne fera donc aucune difficulté d'admettre que les Tarentins, attachés comme ils l'étaient à toutes les institutions de la métropole, aient suivi cet usage de leurs ancêtres; et l'on sent combien il devenait naturel,

[1] Pollux, II, 144.

[2] Schol. Pindar. *ad Olymp.* VI, 156.

[3] Ces *peaux* étaient *enduites de blanc;* d'où viennent les expressions λευκὸν δέρμα, ἱμάντα λευκόν, Schol. Aristoph. *ad Av.* 1288, et *ad Eccles.* 76, sqq. Cf. Athen. x, 451, D.

[4] Consult. la *note* précédemment citée de M. Nitzsch.

[5] Voy. à ce sujet la savante *note* de Casaubon, *ad* Theophr. *Charact.* c. v, p. 75-77, ed. Fischer.

[6] Aristoph. *Av.* 1283.

[7] Nicophon, *apud* Schol. *ad h. l.*

[8] *Fragm.* XXXIX, 308, Gaisford.: ἀχνυμένη σκυτάλη. Cf. Archiloch. *Fragm.* LXVIII, p. 169-170, ed. Liebel.

et combien il était conforme à toutes les traditions du pays, de représenter le *Dêmos Tarentin* appuyé sur le *bâton* ou la *scytale*, qui était, à la fois, pour les Tarentins, un meuble national et un attribut de l'autorité populaire.

Une dernière observation, à laquelle peut donner lieu cet attribut si remarquable sur nos monnaies tarentines, et qui rendrait encore mieux compte de l'attitude caractéristique du *Personnage* qui s'appuie sur le *bâton* en question, ainsi que de la condition même de ce *Personnage*, c'est que le même objet se voit habituellement aux mains de ces *Figures à manteaux* répétées au revers de tant de vases peints, la plupart fabriqués dans la Grande-Grèce; figures, dans le type desquelles un savant et ingénieux antiquaire a cru reconnaître une image du *Dêmos* personnifié, une de ces expressions de la langue graphique, équivalente au personnage du *Chœur* des tragédies grecques[1]. On comprendra sans peine combien cette idée neuve et féconde de M. Boettiger s'applique heureusement au type de nos monnaies de Tarente; à quel point elle en reçoit à son tour une autorité nouvelle, surtout en ayant égard à une circonstance que M. Boettiger n'avait pu être à portée de constater sur les vases, trop peu nombreux encore à l'époque où il écrivait; je veux parler de la manière dont ces sortes de *Figures à manteaux*, personnifications du *Dêmos*, s'appuient sur le *bâton, en le tenant fixé sous l'aisselle*[2]; ce qui offre absolument la

[1] Boëttiger, *Vasengemälde*, t. II, p. 48-49; j'ai du plaisir à citer ici les propres expressions de cet écrivain, qui a tant contribué à l'avancement des diverses branches de la science de l'antiquité, et particulièrement de celle qui a pour objet l'étude des vases peints : *Es war sehr gewöhnlich, das souveraine Volk eines alten Freistaats als eine männliche Figur colossal und mit allerlei Attributen, die aus Localbestimmungen giengen, vorzustellen. Oft wurden mehrere solche Δῆμοι miteinander gruppirt, wie aus dem Decret der Byzantiner beim* Demosthenes, *de Coron.* c. 27, p. 228, *und einer Parallelstelle beim* Polybius, v, 88, t. II, p. 405, *deutlich ist.*

[2] Les exemples de ces sortes de figures, s'appuyant sur un *long baton noueux*, de la

même image que le type de nos monnaies tarentines, et ce qui achève de prouver que c'est bien en effet le même personnage qui figure sur ces monnaies, comme sur ces vases.

Mais, à part même toutes les considérations qui viennent d'être exposées, il est certain que le *bâton* figuré sur nos monnaies tarentines, que ce fût la *scytale* lacédémonienne ou la *baktêria* ordinaire, était l'attribut propre à caractériser le personnage du *Dêmos*, d'après l'usage constant des Grecs d'assister aux assemblées publiques *avec le bâton en main*, *βακτηρίας ἔχοντες*, suivant l'expression d'Aristophane et le témoignage de son Scholiaste[1]. Cet attribut se trouve donc ici d'accord avec le *siége pliant*, *ὀκλαδίας*, pour faire reconnaître, dans la figure de l'*Homme assis*, une *personnification* du *Dêmos*, avec les deux objets symboliques qui pouvaient le mieux le désigner en cette qualité; en sorte que toutes les conditions d'un pareil sujet se trouvent en effet remplies dans le type de nos monnaies de Tarente. Et si l'on considère, d'autre part, qu'il n'est pas de dieu de l'Olympe hellénique qui ait pu être représenté de cette manière, sous ces formes de la vie ordinaire, dans cette attitude familière, assis sur ce siége d'ordre domestique ou d'usage civil, avec des symboles fournis par une industrie locale, on conviendra sans doute qu'un pareil *Personnage*, qui ne peut être ni un *Dieu*, ni un *Demi-Dieu*, ni un *Héros*, doit être le *Dêmos*, comme il résulte en effet de toutes les circonstances au milieu desquelles est

manière indiquée, sont si fréquents sur les vases, et doivent être si familiers aux personnes tant soit peu versées dans l'étude de l'antiquité figurée, que je m'abstiens d'en citer un seul.

[1] Aristophan. *Vesp.* 31-33:

Ἔδοξέ μοι περὶ πρῶτον ὕπνον ἐν τῇ Πυκνὶ
Ἐκκλησιάζειν πρόβατα συγκαθήμενα,
ΒΑΚΤΗΡΊΑΣ *ἔχοντα καὶ τριβώνια.*

Voici sur ce passage l'observation du Scholiaste: *Παλαιὸν δὲ ἦν ἔθος τοὺς ἐντίμους γέροντας τριβωνοφοροῦντας ἐκκλησιάζειν* ΜΕΤᾺ ΒΑΚΤΗΡΊΑΣ.

placé ce *Personnage*, examinées une à une et considérées dans leur ensemble.

D'après toutes ces raisons, je n'hésite pas à regarder la figure de l'*Homme assis*, qui forme le type d'une classe entière de monnaies de Tarente, la plus riche et la plus curieuse de toutes, comme représentant le *Dêmos personnifié de Tarente*, comme une de ces figures d'ordre allégorique, de style intermédiaire, que l'art des Grecs avait dû multiplier sous toutes les formes, à raison des nombreux accidents de localité que chaque ville ou chaque peuple pouvait fournir au génie imitatif; et j'avoue qu'une explication qui embrasse toutes les variétés du type en question, en même temps qu'elle les montre toutes rapportées à une idée principale, d'une manière si plausible en soi, si conforme à toutes les traditions du goût antique, me paraît destinée à prendre place parmi les vérités numismatiques les mieux établies.

C'est en me fondant sur un pareil accord de faits et de monuments, que je crois pouvoir expliquer, d'après la même idée, la figure du *Personnage nu*, dans une attitude mimique, avec la *lyre* et la *fleur* présumée d'*hyacinthe*, que M. le duc de Luynes a prise pour celle d'*Apollon Hyacinthien*, de Tarente. Les difficultés qu'on ne pouvait s'empêcher de trouver à cette explication, surtout à raison de l'*attitude bizarre* et *forcée* de la figure en question, s'évanouissent du moment qu'on y reconnaît une image du *Dêmos*[1], qui avait bien pu se produire à de pareils traits, chez un peuple aussi adonné aux représentations mimiques, aussi passionné pour les fêtes

[1] En parlant de cette figure, comme je l'ai fait dans mon *Mémoire sur le Torse du Belvédère*, je suivais l'opinion de M. le duc de Luynes, en me réservant de la soumettre en temps et lieu à un examen particulier; ce que ne comportait pas la nature des observations que je faisais en cet endroit, p. 133, 4).

et les jeux de toute espèce. On a un exemple analogue sur une médaille de Tarente, ou le *Héros Taras*, qui était aussi une personnification du *Peuple Tarentin* prise dans un ordre d'idées mythologiques, offre la même attitude grotesque[1] que l'on voit à la figure du ΚΑΓΧΑΣ, personnage mimique d'une composition de vase peint[2]. On sait, d'ailleurs, que, dans le nombre des divertissements publics auxquels les Tarentins se montrèrent de tout temps si sensibles, et qui produisaient au sein de cette population enthousiaste une ivresse universelle[3], figuraient ces sortes de drames populaires, nommés Φλύακες; espèce de farces, dont le fond était pris dans la mythologie, et la forme tirée des goûts et des habitudes nationales, et qui consistaient principalement en fables tragiques traitées en style burlesque, à peu près dans le genre de nos parodies. On peut se faire une idée du degré de licence, soit d'attitude, soit de langage, qu'on se permettait dans ces sortes de travestissements, d'après la célèbre peinture de vase, où *Jupiter* et *Mercure*, l'un et l'autre dans l'accoutrement le plus grotesque, se préparent à escalader la fenêtre d'*Alcmène*[4]; peinture dont nous possédons au moins une répétition[5], provenant, aussi bien que l'original, des fabriques de la Grande-Grèce et peut-être de Tarente même. Cette conjecture, assez plausible en elle-même, se trouverait d'ailleurs justifiée par une notion curieuse, relative au célèbre poëte Rhinthon[6], *chef de l'espèce de poésie dramatique*

[1] Magnan. *Miscell. Numism.* t. I, tab. 42, fig. v.

[2] Tischbein, *Vases d'Hamilton*, IV, 57, 58; K. Ott. Müller, *die Dorier*, II, 357; cf. Lorentz. *de Origin. vet. Tarentin.* p. 6.

[3] Voy. les témoignages rapportés par Heyne, *Prolus. Academ.* II, 226, s), et par M. K. Ott Müller, *die Dorier*, I, 405.

[4] *Antiquit. d'Hamilton*, IV, 105.

[5] Une, entre autres, dans le *Cabinet de M. le comte Pourtalès-Gorgier*, pl. x, qui avait été publiée déjà dans le recueil de Passeri, t. III, tab. CCVII; voy. Boettiger, *Archäol. der Maler.* p. 201.

[6] Suid. v. Ῥίνθων Ταραντῖνος ὁ Κωμικὸς, Ἀρχηγὸς τῆς καλουμένης Ἱλαροτραγῳδίας:

dont il s'agit; c'est que cet écrivain, Tarentin lui-même, comme l'on sait, et qui ne fit que rédiger dans le dialecte particulier des Tarentins les anciens *phlyakes,* d'origine tarentine[1], était fils d'un de ces *fabricants de vases de terre cuite peints*[2], auxquels nous devons cette multitude de vases peints, qui sortent pour ainsi dire de tous les points du sol de la Grande-Grèce; et l'on peut présumer que c'était dans l'atelier même de son père, en présence des représentations mimiques qui faisaient un des sujets les plus habituels des vases peints de fabrique tarentine, que le génie de Rhinthon avait puisé ses premières inspirations, développées plus tard au milieu des spectacles favoris de sa ville natale. Quoi qu'il en soit de ce rapprochement, dont l'idée m'a été suggérée par la nature même des drames populaires de Rhinthon, et par la naissance et l'éducation tarentines de ce poëte, l'image de *Taras* et celle du *Dèmos,* en attitude mimique, telles que nous les présentent les monnaies de Tarente, d'âge et de style divers, répondent si bien à l'opinion qu'on peut se former du caractère et du génie de ce peuple, qu'il semble que l'artiste qui grava la médaille en question, en exprimant dans une seule figure trois des plus grandes illustrations de Tarente, le poëte Rhinthon, le mu-

cf. Hesych. *v.* Ἄσεκτος· ἀγαθός, παρὰ Ῥίνθωνι, Ταραντίνῳ φιλοσόφῳ, où il faut lire, au lieu de ce dernier mot, φλυακογράφῳ, d'après la correction de Toup, *ad* Suid. II, 137, adoptée par M. K. Ott. Muller, *die Dorier,* II, 365, 3).

[1] Suid. *h. v.*; cf. Stephan. Byz. *v.* Τάρας, Eustath. *ad* Dionys. *Perieg.* v. 376; Hesych. *v.* Ἄσεκτος. Suivant une autre tradition, Nossid. *Epigr.* XII, dans Brunck, *Analect.* I, 196; cf. Jacobs. *Animadv.* VII, 421, ce poëte était *Syracusain;* mais ce n'est qu'une opinion particulière, qui ne saurait prévaloir sur la croyance générale des anciens.

[2] Suid. *v.* Ῥίνθων· υἱὸς ἦν ΚΕΡΑΜΕΩΣ. Il n'est pas nécessaire d'insister sur la signification du mot Κεραμεύς; je me contente de citer Pollux, VII, 161, en me réservant, dans la deuxième édition de ma *Lettre à M. Schorn,* qui paraîtra prochainement, de traiter cette question qui touche à l'histoire de l'art, et de justifier par de nouveaux exemples l'emploi du mot Κεραμεύς, avec cette signification de *fabricant de vases de terre cuite peints.*

sicien Aristoxène[1], et le citharœde Nicoclès[2], ait voulu personnifier et résumer d'un seul coup toute la civilisation de Tarente.

[1] Stephan. Byz. v. Τάρας. Ce nom me rappelle involontairement celui du graveur *Aristoxène*, auteur d'une des plus belles médailles de Métaponte, Millingen, *ancient Coins*, etc. pl. 1, n. 22. Voy. au sujet de ce graveur et des autres médailles qu'on peut lui attribuer, ma *Lettre à M. le duc de Luynes*, p. 38, suiv.

[2] Pausan. 1, 37, 1.

FIN DU TOME XIV.







